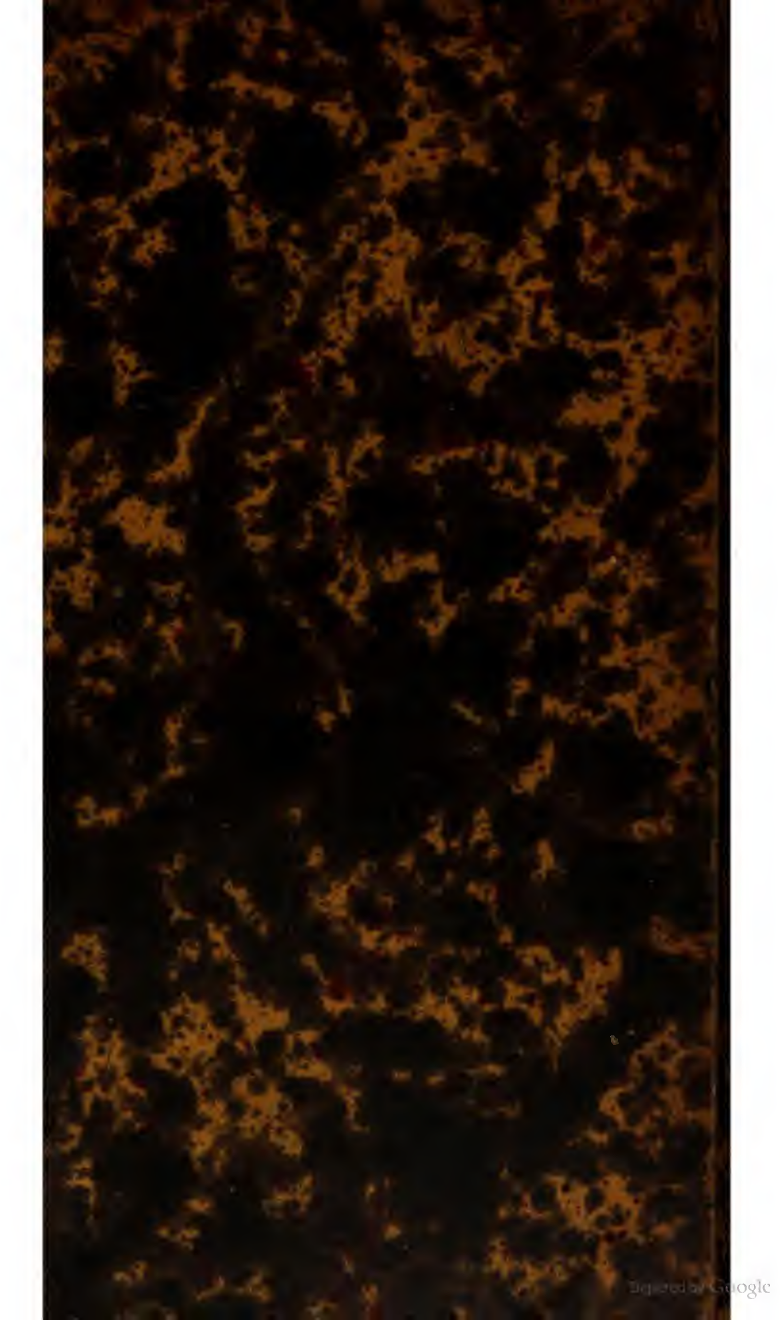
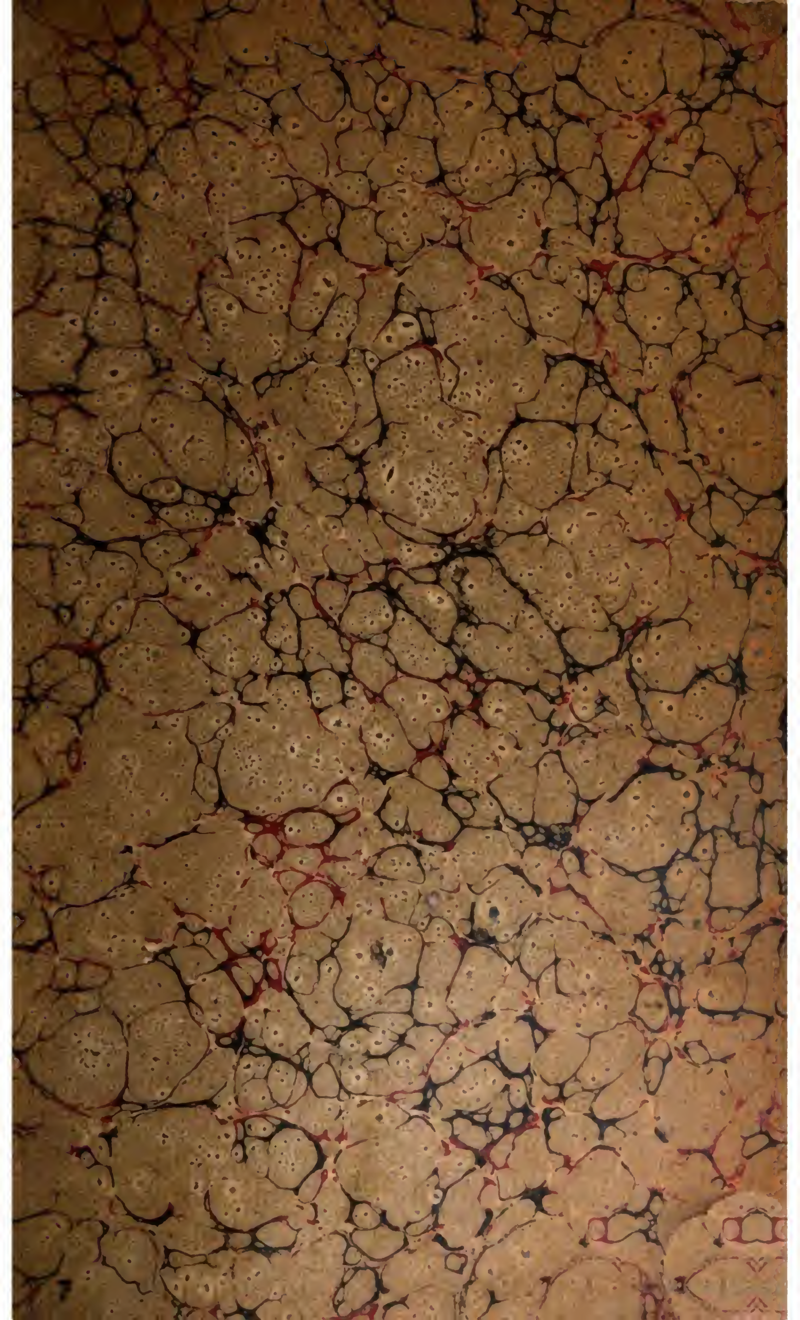






JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE

OU

UNIVERSEL,

DÉDIÉ

A SON ALT. SÉRÉNISSIME Mgr. le Duc de Bouillon, &c. &c. &c.

ANNÉE 1784.

TOME VIII.

PARTIE I.



A BOUILLON.
De l'Imprimerie du Journal.

Avec Approbation & Privilege.

IL paroît deux volumes par mois de ce Journal. La souscription n'est ouverte que pour l'année entiere : elle est de 24 liv. de France, prise à Bouillon ; de 25 liv. 4 s., à Paris, & par la poste, de 33 liv. 12 s. franche de port, pour toute la France, sçavoir : 24 liv. pour l'abonnment, & 9 liv. 12 s. pour le port.

L'abonnement du port dans les postes du Généralat de l'Empire étant de 6 liv., il n'en coûtera que 30 liv. pour recevoir ce Journal franc de port dans cette partie de l'Allemagne.

Pour tout ce qui regarde la correspondance de France, on aura la bonté de s'adresser à M. LUTTON, rue Ste. Anne, Butte St. Roch, à Paris, *chargé de tout ce qui regarde ce Journal. On aura soin d'affranchir les lettres; autrement, elles resteront au rebut. La souscription doit être payée d'avance, ainsi que le port du Journal.*

On s'adressera aussi à M. WEISSENBRUCH, Directeur du bureau de ce Journal *à Bouillon, où la poste de France arrive & part tous les jours.*

On trouve dans le même bureau le Journal Politique, ou Gazette des Gazettes, *qui paroît deux fois par mois. Chaque cahier est de 84 pages & souvent plus. Ce recueil de nouvelles coûte 12 liv. par année, pris à Bouillon, & 18 liv. par la poste dans toute la France, y compris le port. Le tout se paie d'avance. Il faut souscrire pour l'année entiere, & on peut le faire à quatre époques, au 1er. Janvier, au 1er. Avril, au 1er. Juillet, ou au 1er. Octobre.*

La Gazette Salutaire, *dont on donne une feuille chaque semaine, coûte 9 l., franche de port.*

Les Directeurs des Postes étrangeres, ainsi que les particuliers qui desireront avoir ces ouvrages périodiques, sont priés de vouloir bien adresser leurs lettres à M. WEISSENBRUCH, *Directeur des Journaux, à la poste restante à* Liege.

JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE OU UNIVERSEL.

15 NOVEMBRE 1784.
TOME VIII.
PARTIE I.

Physique générale & particuliere. Par M. le comte de la Cepede, colonel au cercle de Westphalie, des académies & sociétés royales de Dijon, Lyon, Toulouse, Rome, Stockholm, &c. Tome 2e. A Paris, chez Didot, Durand & Barrois le jeune. 1784.

On n'a point oublié sans doute les justes éloges avec lesquels le premier volume de cet ouvrage fut annoncé partout. Le deuxieme ne peut que soutenir la réputation

de son auteur. Toujours clair, toujours méthodique, élégant & noble dans la maniere dont il présente les divers phénomenes de la nature, & les explications imaginées par les plus célebres physiciens, M. de L. C. y examine, 1°. la dissolution, la combinaison, la précipitation, la crystallisation des corps, 2°. le mouvement en général, 3°. la pesanteur, les pressions, la force des corps en mouvement, la percussion & le mouvement composé.

Voici un exemple de la clarté avec laquelle il pose ses principes & donne à ses éleves les premieres leçons.

« La dissolution n'est que la séparation entiere des parties constitutives d'un corps; elle differe de la décomposition, en ce qu'elle ne s'étend pas jusqu'à détruire les principes constituans des substances sur lesquelles elle agit; elle n'attaque point la nature des principes des corps, elle ne fait que les arracher les uns d'auprès des autres, que les désunir, que les séparer; elle ne leur enleve absolument aucune qualité, & les laisse constamment jouir après leur séparation, de toutes les propriétés du corps qu'ils formoient.... L'idée de la dissolution ne demande que l'existence d'un corps; mais cette dissolution ne peut être effectuée qu'autant qu'il existe au moins deux corps. Alors la force attractive du premier agit sur le second. Les parties de ce dernier doivent se trouver à des distances

inégales du premier corps ; elles doivent être conséquemment attaquées par des forces inégales, & entraînées avec une vîtesse inégale ; elles doivent donc se séparer les unes des autres, & le second corps est dissous. Si les parties du premier corps ne sont point retenues par un lien d'affinité bien puissant, elles doivent aussi se désunir pour aller au devant de quelques molécules du second corps, & ainsi les deux corps peuvent être regardés comme dissolvans & comme dissous ».

Notre auteur s'éloigne quelquefois des opinions qu'admettent la plupart des physiciens. On a dit, par exemple, que la cryſtallisation ne sçauroit s'effectuer, si l'air n'entroit comme principe constituant dans tous les cryſtaux qui sont formés. Cette erreur provient, selon M. de L. C., de ce que le plus souvent la cryſtallisation n'a lieu qu'autant que le fluide dissolvant s'évapore, de ce que l'eau est communément ce principe dissolvant, & que l'air est nécessaire à l'évaporation de l'eau. « Je pense, ajoute-t-il, & on s'en convaincra sans peine, que la plupart des cryſtallisations qui n'exigent que le simple refroidissement du fluide dissolvant, s'opéreroient au milieu du vuide le plus parfait. Je pense aussi que tout fluide autre que l'air, qui pourroit produire l'évaporation, remplaceroit entierement cet élément. On pourroit l'essayer en plaçant un vase rempli d'eau sous le récipient d'une machine pneu-

matique. On feroit diſſoudre dans l'eau du vaſe le ſel que l'on voudroit éprouver : le récipient offriroit deux petites ouvertures ſituées vis-à-vis l'une de l'autre. On placeroit à l'une des ouvertures un ſoufflet qui, au lieu d'aſpirer & de porter dans le récipient l'air de l'athmoſphere, n'aſpireroit & n'y porteroit que le gaz avec lequel on voudroit faire l'expérience; on fourniroit ce gaz au ſoufflet par le moyen de veſſies, ou de quelqu'autre maniere. Le ſoufflet étant agité avec force, rempliroit toute la capacité du récipient, du gaz qu'il contiendroit, & obligeroit ce gaz à s'échapper par la ſeconde ouverture, pour faire place au nouveau gaz qui arriveroit. Un nouveau gaz paſſant ainſi à chaque inſtant ſur la ſurface de l'eau renfermée dans le vaſe, pourroit, ſuivant la nature de ſes principes, produire une évaporation plus ou moins forte, qui, à ſon tour, feroit naître la cryſtalliſation du ſel que l'on auroit fait diſſoudre ».

L'épiſode par lequel l'académicien commence ſon 8e. chapitre ſur le mouvement, va prouver ce que nous avons dit de la nobleſſe & de l'élégance de ſa plume.

« Un voyageur qui ne peut parvenir aux contrées délicieuſes qu'il deſire de voir qu'en traverſant de longues chaînes de montagnes ſauvages & voiſines des nuées, s'avance au milieu de ces maſſes énormes que le tems a reſpectées, & ſur leſquelles la nature a *gravé*

l'hiſtoire de ſes travaux. Il *gravit* avec peine au milieu des rochers amoncelés, des torrens qui ſe précipitent dans les abymes profonds, des pics chauves & élevés qui menacent ſa tête; il s'éleve au milieu de ces contrées que le froid a envahies, & revêt d'une glace éternelle. De nouveaux dangers le menacent: vers le ſommet de ces hauteurs glacées, un gouffre immenſe vomit des tourbillons épais de cendres & de fumée, lance au plus haut des airs des colonnes ardentes & des rochers énormes calcinés ou fondus, ſouleve autour de lui de nouvelles montagnes, & cependant une mer de feu inonde à grands flots les vallées voiſines. Un ſon ſépulcral ſe fait entendre au milieu du ſilence de ces contrées gelées d'un côté, brûlées de l'autre, & déſertes partout. Le bruit du tonnerre répond à ce mugiſſement lugubre; il ſe mêle au fracas des exploſions, & va retentir d'une maniere affreuſe dans les valions tortueux & les cavernes ſouterreines. La terre tremblante eſt ſecouée ſous les pas du hardi voyageur; il gravit cependant avec un nouveau courage au milieu des ruines de la nature; mais au moment où il croit atteindre le ſommet des monts, les rochers déſunis par le tems s'écroulent & l'entraînent. Accablé de fatigue, il s'arrête au pied de ces roches antiques: d'un côté, une mer de lave fondue roule avec fureur ſes ondes enflammées; de l'autre, ſon œil ne découvre que d'affreuſes

solitudes, que des rochers nus, crevassés & hérissés de mille pointes; la voix d'aucun être animé ne peut répondre à la sienne; de froids & de tristes échos peuvent seuls la répéter. Du pied de ces rocs sourcilleux, il contemple, quoique de loin, les plaines fleuries vers lesquelles tendent ses courses; & plein d'impatience, *oh! qui me conduira*, s'écrie-t-il, *vers ces régions fortunées? Quand pourrai-je en goûter la douce température?*.... Il dit, & il continue sa marche vers ces jardins encore éloignés.... Un sentiment secret le force cependant à suspendre sa course: il ne peut s'empêcher de se retourner; il s'arrache à regret à la solitude affreuse qui lui a fait éprouver tant de sueur... Quelque chose manque à son ame: il va perdre de vue les productions les plus sublimes de la nature; ce qu'elle a de plus grand va disparoître à ses yeux. ... Tels sont les travaux, les desirs & les peines de nous tous qui étudions la physique ».

Il y a lieu de présumer que cet ouvrage deviendra un jour élémentaire & classique, ou du moins qu'il sera facile d'en tirer un excellent abrégé pour la jeunesse.



Moyen de diriger l'aéroſtat, avec un précis hiſtorique des démarches que l'auteur a faites, particulierement auprès de l'académie des ſciences, & du ſuccès qu'elles ont eu. Par M. Sallé, docteur en médecine. A Paris, chez Couturier. 1784.

LE moyen (*) dont il s'agit ici eſt rédigé depuis la fin de Décembre, & a été préſenté à l'académie des ſciences dans le courant de Janvier dernier. Le précis joint à l'ouvrage expoſe la maniere dont l'auteur a ſollicité le jugement de cette compagnie, les réponſes qu'il en a reçues, les promeſſes formelles que lui a faites en différens tems ſon rapporteur, de mettre enfin le réſultat de ſon mémoire ſous les yeux des juges qu'il s'étoit choiſis, les délais continuels, ou plutôt le refus tacite qui les a ſuivies. M. S. a cru ce précis néceſſaire, autant pour juſtifier cette derniere démarche, que pour déterminer le public, auquel il eſt forcé de s'adreſſer, à porter ſur ſa maniere de diriger l'aéroſtat un jugement qu'il a vainement attendu juſqu'aujourd'hui.

Quant au moyen de direction propoſé par notre auteur, il conſiſte en un gouvernail & des rames. Telle eſt, ſelon lui,

(*) Cet article nous a été envoyé.

la nature du problême, qu'il faut pouvoir donner à l'aérostat, dans une athmosphere parfaitement calme, la plus grande vîtesse possible, pour l'avoir résolu complétement. De là, deux conséquences : la premiere, qu'il faut nécessairement à la machine des rames & un gouvernail ; la seconde, que ces agens doivent être exactement proportionnés.

Quelque bornées que soient des rames adaptées à un aérostat, elles produiront toujours un effet : car l'équilibre dans lequel il se trouve peut être rompu par la moindre impulsion. Mais ce seroit n'avoir rien imaginé de satisfaisant que de n'en avoir pas fait davantage : car dans ce cas, le moteur ne pouvant employer qu'une très-petite partie de sa force, l'impulsion ne seroit pas, à beaucoup près, ce qu'elle pourroit être. D'ailleurs, la vîtesse de la machine n'égaleroit jamais celle d'un vent très-foible, & l'aérostat ne pourroit guere que quitter jusqu'à un certain point la direction du courant. On seroit donc toujours fondé à ne pas tenir compte d'un pareil effet.

Les rames de M. S. sont loin d'être dans ce cas : il les a proportionnées à la rareté du fluide. Sa machine differe essentiellement par-là de toutes celles qui ont été exécutées jusqu'à présent ; mais elle en differe surtout par l'agent qu'il a imaginé pour

les adapter à son aérostat, & c'est proprement en ceci que consiste son moyen de direction.

Cet agent, comme l'établit l'auteur, est tel qu'il rendroit le poids des rames nul pour la force motrice, de sorte que leur étendue n'ôteroit rien à son activité : leur mobilité étant conséquemment très-grande, le moteur pourroit employer toute sa force & la consumer entierement à donner à l'aérostat son impulsion. Il seroit dès-lors impossible de faire plus ; & si l'expérience démentoit les calculs de M. S., on pourroit en effet conclure avec lui, de l'insuffisance de son moyen, que le problême est totalement insoluble.

Les rames d'ailleurs sont composées de maniere à pouvoir tout gagner dans un sens, & à ne perdre suivant l'autre que le moins possible ; elles peuvent être disposées horizontalement ou verticalement, & donner ainsi le moyen d'avancer ou de descendre & de se diriger à l'aide d'un gouvernail, aussi proportionné ; d'où il suit qu'à tous égards l'auteur a complétement résolu le problême, à moins qu'il ne se soit glissé quelques erreurs dans ses principes & dans ses résultats.

Il avance que ses rames étant trois fois plus longues que celles du batelier qui conduit son batelet sur la Seine, elles auront trois fois plus de vîtesse : c'est une erreur ;

elles doivent en avoir neuf fois plus. Mais cette erreur est à son avantage : car alors il ne sera plus obligé de mouvoir ses rames deux fois plus vîte que le batelier pour se donner une même quantité de mouvement.

Rapport des commissaires de la société royale de médecine, nommés par le roi pour faire l'examen du magnétisme animal; imprimé par ordre du roi. In-4°. de 39 pages. A Paris, de l'imprimerie royale. 1784.

LE résultat & les conclusions de ce rapport ont paru dans notre deuxieme Journal d'Octobre (pag. 326-328), tels que nous les avions reçus imprimés séparément. Le fond de l'ouvrage, dont nous extrairons ici quelques morceaux, est divisé en deux parties : la premiere a pour sujet la théorie du magnétisme animal; la seconde, l'application de cette théorie au traitement des maladies. Les commissaires ont fait diverses expériences sur des personnes choisies, les unes très-sensibles, très-irritables, les autres incommodées ; ils les ont magnétisées les yeux ouverts ou bandés, leur ont persuadé qu'on les magnétisoit tandis qu'on s'en abstenoit, ou leur ont laissé croire qu'elles n'étoient pas magnétisées, quoiqu'elles le fussent ; enfin on les a déroutées de toutes

les manieres, & le résultat a toujours été que la vue échauffoit l'imagination de ces personnes, qui se plaignoient lorsqu'elles soupçonnoient être magnétisées, & disoient ne rien sentir quand rien ne réveilloit en elles l'idée de la magnétisation. Voici deux essais qui nous paroissent importans.

« Une femme à laquelle on présentoit le doigt ou un conducteur, se plaignoit d'angoisses & de mal-aise, dès qu'elle les voyoit dirigés vers elle en devant, ou qu'elle s'appercevoit qu'on les lui présentoit par derriere : elle prioit que l'on cessât d'agir à son égard, assurant qu'elle étoit prête à se trouver mal. Un de nous (ajoute-t-on dans le rapport) ayant arrêté les regards de cette femme sur un objet, & fixé son attention par ce moyen, un autre lui a présenté par derriere le doigt pendant 10 minutes, sans qu'elle s'en apperçût, & sans qu'elle ait dit avoir éprouvé aucune sensation ».

« Une Demoiselle de 16 ans, privée de l'exercice libre des facultés intellectuelles, sujette à des attaques d'épilepsie qui se renouvelloient tous les 3 ou 4 jours, a été soumise aux différens procédés du magnétisme animal pendant 65 minutes; elle n'en a éprouvé aucun effet : au moins elle ne l'a pas fait connoître à sa gouvernante, qui est accoutumée à juger de ses sensations, & il ne lui est point survenu d'accès d'épilepsie, comme les partisans du magnétisme animal

disent qu'il doit arriver le plus souvent à ceux qui y sont sujets ».

Les examinateurs ont cru devoir faire des remarques, 1°. sur les personnes qui éprouvent des mouvemens convulsifs, 2°. sur le lieu où elles sont magnétisées, 3°. sur la maniere dont on les magnétise.

Quant au premier point, ils déclarent qu'il n'y a que les sujets très-sensibles qui tombent dans des *crises*, & que non-seulement il faut assez régulierement le contact immédiat, mais encore la réunion de plusieurs personnes pour que ces mouvemens convulsifs surviennent. « On tient fermées (disent-ils en traitant le second article) les portes & les fenêtres du lieu où l'on magnétise; des rideaux n'y laissent pénétrer qu'une lueur douce & foible : on garde le silence dans la piece, ou l'on n'y parle qu'à demi-voix : on recommande d'y éviter le bruit & le tumulte... Il résulte des précautions que l'on observe, 1°. que l'athmosphere s'y échauffe, qu'on y respire un air pesant & altéré, tel que celui de tous les lieux fermés où l'on rassemble un grand nombre de personnes; 2°. que l'aspect de la piece dispose à la réflexion & à la méditation : le spectacle qu'on y a sous les yeux est en général celui de personnes qui souffrent & dont l'extérieur est triste : on n'est distrait de ce tableau que par les manipulations qu'exécutent ceux qui magnétisent, ou par l'agitation & les mouve-

mens des magnétisés qui tombent en convulsion. Le calme qui regne n'est interrompu que par des bâillemens, des soupirs, des sanglots, des plaintes, quelquefois des cris, enfin par les différentes expressions de l'ennui ou de la douleur ».

« Il y a dans quelques pieces un forté-piano sur lequel on exécute un petit nombre d'airs, principalement vers la fin des séances ». Le baquet n'est regardé que comme un accessoire dont on peut se passer.

On magnétise par le contact, & en y faisant des frictions plus ou moins longues, plus ou moins fortes, les régions épigastrique, hypochondriaque, ombilicale, rénale, &c., & les parties affectées; d'autres sont magnétisées à une certaine distance, avec les doigts & les mains présentés de diverses façons; quelquefois on magnétise des deux manieres en même tems, par le contact & à une certaine distance. Afin d'écarter l'idée d'un agent particulier nécessaire pour produire les mouvemens convulsifs qui surviennent durant la magnétisation, on les attribu, dans le rapport, à deux especes de causes différentes, dont les unes sont essentielles, immédiates & déterminantes; les autres, fort nombreuses, sont accessoires & prédisposantes.

On range parmi les premieres une longue application des mains, la chaleur qu'elle procure, l'irritation qu'excite le frottement

& l'on conſidere la nature des parties ſur leſquelles ſe font ces impreſſions, pour en déduire phyſiologiquement les affections qu'on veut expliquer.

Les cauſes acceſſoires & prédiſpoſantes ſont relatives aux malades, ou bien au lieu dans lequel on magnétiſe : elles aident la cauſe eſſentielle & déterminante des convulſions chez les perſonnes magnétiſées ; elles augmentent ſon action, & rendent ſon effet plus aiſé, plus prompt, plus conſidérable. Pluſieurs de ces cauſes ſuffiſent ſeules pour exciter les convulſions les plus fortes dans certaines circonſtances.

Les commiſſaires diviſent en trois claſſes les perſonnes traitées ſous leurs yeux par le magnétiſme animal : la premiere renferme les malades dont les maux étoient évidens & avoient une cauſe connue ; la deuxieme, ceux dont les maux légers conſiſtoient en des affections vagues ſans cauſe déterminée, la troiſieme, les mélancoliques.

Ils n'ont vu aucun des premiers guéri ou notablement ſoulagé, quoiqu'ils les aient ſuivis pendant 4 mois, & que, d'après ce qui leur a été dit, quelques-uns fuſſent traités depuis plus d'une année.

« Quant aux malades de la ſeconde claſſe, nous en avons vu pluſieurs, remarquent-ils, qui nous ont aſſuré qu'ils ſe trouvoient mieux, qu'ils avoient plus d'appétit, qu'ils faiſoient de meilleures digeſtions ». Ils dé-

clarent ensuite que ces malades n'éprouvent point de convulsions durant le traitement, & ils déduisent les raisons de leur soulagement d'autres causes que d'un agent particulier qui développe son activité dans la magnétisation.

Enfin ils observent que les mélancoliques, jouets de toutes les impressions qu'on excite en eux, ne peuvent point servir à des expériences décisives sur l'action des causes qui les font naître.

A Voyage to the Pacific ocean, &c. C'est-à-dire, *Voyage à l'océan Pacifique, entrepris par ordre de S. M. pour faire des découvertes dans l'hémisphere septentrional, pour déterminer la position & l'étendue du côté occidental de l'Amérique septentrionale, sa distance de l'Asie, & la possibilité d'un passage septentrional en Europe; exécuté sous la direction des capitaines Cook, Clerke & Gore, sur les vaisseaux de S. Maj. la* RÉSOLUTION *& la* DÉCOUVERTE, *dans les années 1776, 1777, 1778, 1779 & 1780. Tomes 1 & 2, écrits par le capitaine Cook, & le 3e. par le capitaine King, enrichis d'estampes & de cartes, d'après les dessins originaux faits par le lieutenant Robert, sous la direction du capitaine Cook, de por-*

traits d'hommes, de vues de places, & d'autres objets curieux, tracés pendant le voyage, par M. Weber, & gravés par des artistes célebres. In-4°., avec un volume de planches in-folio. A Londres, chez Nicoll. 1784.

IL a déjà paru en anglois & en françois diverses relations ou parties de relations de ce célebre voyage. Quelques-uns des voyageurs ont cru avec raison que la curiosité publique saisiroit avidement tout ce qui y auroit rapport, & ils se sont hâtés de publier les mémoires qu'ils en avoient dressés en particulier. Nous n'avons garde de les en blâmer : s'ils n'ont pas satisfait pleinement l'impatience du public, au moins ils l'ont soutenue jusqu'à ce moment, où il va jouir enfin de la relation complette & authentique de cette mémorable entreprise.

Le capitaine Cook partit de Plymouth le 19 Juillet 1776, dans le sloop de guerre la *Résolution*, ayant avec lui Omaï, & arriva le 10 Octobre au Cap de Bonne-Espérance, où il fut joint le 10 Novembre par la *Découverte*, aux ordres du capitaine Clerke. Dans cette traversée, M. Cook eut grand soin de garantir l'équipage des mauvais effets des pluies, de l'air pesant & pourri, en purifiant souvent l'air des entreponts par des feux & des fumigations, & en obligeant les matelots à sécher leurs vê-

temens toutes les fois qu'il en étoit besoin & que les circonstances le permettoient. Par ces précautions, il eut moins de malades qu'il n'y en avoit jamais eu dans aucun autre voyage précédent. Le 1er. Décembre, les deux vaisseaux quitterent le Cap, & le 12, ils passerent entre deux isles dont la plus grande avoit 15 lieues de tour. Elles étoient situées à 46° 53' de latitude sud, & à 37° 46' est de longitude, à partir du méridien de Greenwich. Ces deux isles, ainsi que 4 autres entre 9 & 12° de longitude, plus avancées vers l'est, furent découvertes en 1773, par les capitaines Marion & Crozet, navigateurs françois. M. Cook donna aux deux premieres le nom des isles du prince Edouard, & appella les dernieres isles Marion & Crozet. Le 24, il eut connoissance de quelques isles élevées, découvertes en 1773, par M. de Kerguelen, qui a donné des noms à toutes. Celle qui se trouve le plus au nord, appellée le Cap de Bligh, est à 48° 29' de latitude sud, & à 68° 40' de longitude est. Nos voygeurs approcherent ensuite d'une côte déserte, nommée la Terre de Kerguelen, que ce navigateur avoit prise pour un continent, mais que le capitaine Cook reconnut pour être une isle. Le 25, il entra dans un port sûr, qu'il nomma le Port Noël. Il y trouva de l'eau en abondance, mais pas un arbuste. La côte étoit couverte de pingouins & d'autres oiseaux.

Il y avoit auſſi des veaux marins en moindre nombre, mais exempts de crainte; l'équipage tua tous ceux qu'il voulut. Le 29, ils longerent les côtes pour reconnoître leur poſition & leur étendue. Ils découvrirent pluſieurs promontoires, baies, une preſqu'iſle & un nouveau port.

Le 31, le capitaine quitta cette côte, fit voile vers l'eſt-nord; & le 24 Janvier 1777, il vit la terre de Diemen, qui eſt la pointe méridionale de la Nouvelle-Hollande. Le 26, il jetta l'ancre à la baie des Aventures: nos lecteurs ſçavent déjà comment il y fut reçu, & ce qu'il en dit (*).

A la deſcription de la terre de Diemen, par M. Cook, ſon chirurgien, M. Anderſon, a joint des détails concernant l'hiſtoire naturelle. Parmi les productions végétales il n'en a pu trouver une ſeule qui ſervît à la ſubſiſtance des hommes. Il y a dans les forêts deux eſpeces d'arbres abſolument inconnues en Europe. Le ſeul quadrupede qu'il ait pu ſe procurer eſt l'*opoſſum*, lequel a environ deux fois la groſſeur du rat, & qui très-probablement eſt le mâle de l'eſpece que M. Hawkeſwoorth a indiquée dans le 3e. volume de ſes voyages. Il eſt en deſſus d'une couleur ſale, tirant ſur la rouille, & blanchâtre en deſſous. A partir de ſa queue, environ un tiers eſt

(*) Cette relation a été inſérée dans le Journal du 1er. Août 1784, pag. 510 & ſuivantes.

blanc & ſans poil en deſſous. Probablement l'animal s'accroche par cette partie aux branches d'arbres : car il y grimpe & ſe nourrit de baies. Parmi les volatiles, le plus ſingulier eſt un petit oiſeau qui a une très-longue queue & une partie de la tête & de la nuque d'un bel azur, ce qui lui a valu le nom de *motacilla cyanea.*

Quant aux habitans, M. Anderſon obſerve qu'ils ont encore moins d'activité &, à en juger par les apparences, encore moins d'intelligence & de génie que les demi-hommes de la Terre de Feu, leſquels n'ont pas aſſez d'imagination pour ſe pratiquer des abris qui les garantiſſent de la rigueur du climat, quoiqu'ils ſoient au milieu de tous les matériaux néceſſaires. La ſeule choſe où ils paroiſſent exceller, eſt la maniere de ſe découper les bras & le corps en lignes de différentes longueur & direction, & qui ont beaucoup de relief au deſſus de la ſurface de la peau : *aſpera ſigna.* Il eſt difficile de deviner par quelle méthode ils brodent ainſi leur corps en boſſe. On jugera aiſément de leur ſtupidité, ſoit par le peu de ſurpriſe qu'ils marquerent en voyant des hommes qui ne leur reſſembloient guere, & des choſes qui n'avoient jamais frappé leurs ſens, ſoit par leur inattention & leur indifférence pour les préſens qu'on leur fit. Ce que les anciens poëtes ont dit des Francs & des Satyres qui vivoient dans des creux

d'arbres, se vérifie ici. On y voit en effet plusieurs des plus gros arbres excavés par le feu à la hauteur de 6 à 7 pieds. On ne peut pas douter qu'ils n'y habitent de tems en tems, si l'on considere les foyers faits de terre glaise où le feu s'allume, & qui laissent un espace suffisant pour que 4 ou 5 personnes se rangent autour. Ces abris sont très-durables : car on a grand soin de laisser un côté de l'arbre sain, ce qui suffit pour que le reste végete avec vigueur.

Le 30 Janvier, on remit en mer, on essuya une violente tempête qui fut indiquée par le barometre : car le vent n'eut pas plutôt commencé à souffler, que le mercure baissa dans le tube. Une autre singularité remarquable accompagna l'approche de ce vent, qui étoit d'abord très-foible. Il amena avec lui une chaleur presque insupportable. Le mercure monta dans le thermometre, comme d'un saut, d'environ 70° à 90°. Cette chaleur fut de si peu de durée, qu'elle sembloit dissipée devant le souffle qui l'amenoit, & que plusieurs personnes du vaisseau ne s'en apperçurent pas. Le 10 Février, ils découvrirent la Nouvelle-Zélande; & le 12, ils jetterent l'ancre dans la baie du détroit de la Reine Charlotte. Les sauvages approcherent des navires dans leurs canots; mais ils ne se rendirent point d'abord à l'invitation qu'on leur fit d'y monter. Ils craignoient que les voyageurs ne fussent

venus venger la mort des gens du capitaine Fourneaux, dont une dizaine avoit été massacrée par eux. M. Cook parvint néanmoins à les convaincre de son amitié, & ils formerent une espece de village passager autour du camp, où ils apportoient des curiosités, du poisson, & amenoient des femmes. Les deux premiers articles étoient à juste prix, mais non pas le dernier. Heureusement que les marins prirent un certain dégoût pour elles & ne s'en soucierent point. M. Cook fut visité par un des chefs, nommé Kahoora, lequel avoit été à la tête de la troupe qui avoit massacré les gens du capitaine Fourneaux, & avoit tué M. Rowe, leur commandant. Omaï & des natifs presserent M. Cook d'en tirer vengeance sur ce chef; mais il ne voulut pas tromper la confiance qu'il avoit eue en lui.

Tandis que l'équipage faisoit fondre des graisses de veaux marins, les Zélandois se montrerent très-friands de cette huile : car ils en lécherent jusqu'à l'écume. Leur pays est montueux, mais d'une grande fertilité. La végétation y est prodigieuse, & la température agréable. Les arbres ne se dépouillent jamais de verdure. Ces insulaires ont une plante qui fournit une espece de lin fin, soyeux, très-fort, supérieur à ce que nous connoissons en ce genre, & dont ils font leurs vêtemens. Parmi leurs oiseaux, il y a plu-

ſieurs eſpeces de coucous, dont l'une n'eſt pas plus groſſe qu'un moineau, d'un beau verd, reluiſante en deſſus, élégamment bigarrée de couleur d'or, de verd, de brun & de blanc en deſſous. Une autre eſpece eſt noire avec un œil verdâtre. Celle-ci eſt remarquable par une touffe blanche de plumes friſées qu'elle a ſous la gorge. Cette touffe de plumes reſſemble aux fleurs blanches que les Otahitiens portent en ornement à leurs oreilles & qu'il appellent *Powa.* Il y a un autre petit oiſeau verdâtre, lequel eſt peut-être le ſeul qui chante dans ce pays, mais, qui lui ſeul remplit un bois de ſon ramage fort agréable & tellement varié, qu'on imagine être entouré de cent eſpeces d'oiſeaux différens, quand on n'eſt pas loin de lui.

Quant aux quadrupedes, on n'en voit pas même de traces, ſi ce n'eſt de quelques rats & d'une eſpece de chien-renard qui eſt un animal domeſtique des ſauvages. Il n'y a pas non plus de minéral qui mérite d'être remarqué. On n'y trouve qu'une eſpece de jaſpe ou de ſerpentine, dont les natifs font leurs outils ou leurs ornemens.

Les Zélandois ont autant d'intelligence & de génie inventif que les ſauvages de Diemen en ont peu. Sans l'uſage d'aucun inſtrument de métal, ils exécutent tout ce qu'il leur faut pour leur ſubſiſtance, leur vêtement & leur défenſe, avec beaucoup

de netteté & toute la force que les objets demandent. Leur principal outil ressemble à une de nos haches, & est fait, ainsi que leur ciseau & leur gouge, de la serpentine dont on a parlé plus haut. Leur dextérité en mécanique brille surtout dans leurs sculptures. Les proues de leurs canots en sont ornées avec une élégance qui décele non-seulement beaucoup de dessin, mais encore une patience infinie dans l'exécution. Leurs cordages pour prendre les gros poissons ne sont ni moins forts ni moins bien filés que les nôtres, & leurs filets ne sont point inférieurs à ceux dont nous nous servons. Mais ce qui leur coûte le plus de travail, ce sont leurs outils. La pierre dont ils les façonnent est extrêmement dure, & ils ne peuvent lui donner la forme convenable qu'à force d'en frotter une sur une autre. Au lieu de couteau, ils se servent d'une coquille, d'un caillou ou d'un morceau de jaspe. Pour faire une tariere, ils fixent une dent de goulu de mer dans un manche de bois. Il est vrai qu'ils ont de petites scies faites de quelques dents dentelées de poisson, fixées à la partie convexe d'une piece de bois proprement gravé; mais ils disent qu'ils ne se servent de cette scie que pour fendre le corps de leurs ennemis tués en bataille. A la réquisition d'Omaï, le capitaine Cook emmena de cette isle deux jeunes Zélandois de bonne volonté & du con-

ſentement de leurs parens. Le 25 Février, les deux navires quitterent ces parages, & le 29 Mars ſuivant ils ſe trouverent à la vue de l'iſle Mangea, où nous les reprendrons dans un ſecond extrait.

A tour in the United-States of America, &c. C'eſt-à-dire, *Voyage dans les Etats-Unis de l'Amérique*. Par M. J.-F.-D. Smyth, écuyer. 2 vol. in-8°. A Londres, chez Robinſon. 1784.

CE voyage ne peut manquer d'être accueilli dans les circonſtances préſentes : la nouvelle république américaine a fixé l'attention de l'Europe pendant tout le tems qu'elle a combattu pour ſon indépendance & pour ſa liberté ; depuis qu'elle les a obtenues, qu'elle eſt montée au rang des puiſſances de la terre, que ſes aînées l'ont reconnue comme telle ; qu'elle n'a plus à préſent qu'à jouir de ſes travaux, perfectionner ſa légiſlation, peupler les vaſtes déſerts qui compoſent ſon empire, & qui n'attendent que des bras pour être mis en valeur & l'enrichir, les peuples de l'Europe tournent leurs regards vers elle, & l'individu, partout où il eſt pauvre & ſouffrant, n'attend pour y voler, que des invitations & l'eſpérance d'être mieux. Les détails dans leſquels entre M. Smyth feront connoître ce vaſte pays,

& peut-être ce qu'ont à attendre les émigrans qui s'y rendent de toutes parts. Ceux qui méditeront ses récits se convaincront que partout ce bien-être est le fruit du travail, & qu'il en faut de plus considérables encore en Amérique que dans les autres parties du monde : l'homme qui veut y chercher la fortune doit y porter, non-seulement une constitution robuste, des forces qui seront mises à de rudes épreuves, mais encore quelques avances ; ils verront qu'en aucun pays du monde on ne fait rien avec rien.

M. S. ne nous dit point en quel tems il partit d'Europe ; son journal offre bien des dates de jours & de mois ; mais il a omis totalement les années. Le 4 Août, il arriva aux caps de Virginie ; son vaisseau mit le soir à la mer à Hampton-Road ; la nuit étoit calme ; il fut fort incommodé par les mosquites & d'autres insectes dont il trouva les piquures douloureuses & le bourdonnement très-fatigant, puisqu'il l'empêcha de dormir. Le lendemain, il s'embarqua sur la riviere d'Elisabeth, & alla à Norfolk, dont il donne la description, qui semble annoncer qu'il fit son voyage avant la guerre. Cette ville étoit alors dans l'état le plus florissant, & elle n'est plus aujourd'hui que l'ombre de ce qu'elle avoit été. Il en est de même de James-Town, où il se rendit ensuite ; cette derniere, qui étoit alors la principale de la Virginie, n'est guere maintenant au

dessus d'un village. Les chemins ici sont beaux, le sol léger, mais le pays offre l'aspect d'une immense forêt, à travers laquelle se trouvent diverses ouvertures partout où l'on a coupé les arbres pour former des plantations. L'étendue de celles-ci varie selon la richesse ou le goût du propriétaire; elles sont séparées les unes des autres, & quelquefois à la distance de 4 ou 5 milles.

Williamsbourg est situé dans le plus beau climat, qui est aussi le plus salubre. Il est partagé par une très-longue rue terminée des deux côtés par deux grands édifices; l'un est le capitole, bâtiment élégant, où se tiennent les assemblées générales, & où siegent les cours de justice; l'autre est le college de Guillaume & de Marie, dont l'architecture est gothique. Sur les côtés de la rue, mais à quelque éloignement, se trouve l'hôtel du gouverneur. Tous les édifices publics sont bâtis en brique; toutes les autres maisons le sont en bois & blanchies; elles sont détachées les unes des autres. On y éleve beaucoup de chevaux; les habitans en prennent toutes sortes de soins, & il y en a plusieurs qui ne feroient pas une figure méprisable dans les fameuses courses en Angleterre.

A Richmond, près de la chûte de la riviere James, le pays offre un aspect différent: de la mer jusques-là, dans une étendue de 150 milles, universellement cou-

verte de bois, à peine voit-on une montagne, une colline même. Ici s'éleve insensiblement une chaîne de rochers qui interrompt le cours de la riviere dans un espace de 7 milles. L'eau, contenue par l'obstacle, se brise & roule en torrent impétueux avec un fracas qui se fait entendre à la distance de plusieurs milles; le terrein s'éleve tout-à-coup, & se couvre de montagnes & de rochers à la cime desquels sont bâties quelques maisons d'où la vue s'étend sur un paysage immense & sauvage.

« Pendant mon séjour dans cette ville, dit l'auteur, j'ai fait diverses excursions dans le pays. J'ai été à Westham petite ville sur la riviere, placée à l'endroit où commencent les rochers qui obstruent son cours. Le tabac, qui est la grande production de la Virginie, est transporté de très-loin en tonneaux que l'on conduit par terre à Richmond, qui en est à 7 milles; parce que la riviere se trouve absolument impraticable jusques-là. Ses eaux, qui coulent en grande masse de l'intérieur du pays, resserrées ici dans un lit plus étroit, retenues par les rochers qui le traversent, roulent & se brisent avec une impétuosité & un bruit effrayans. On raconte qu'un homme qui apportoit son tabac au marché, s'étant enivré pendant son voyage, au lieu de débarquer à Westham, se laissa entraîner par le torrent, &, ce qui est inconcevable, arriva en sûreté avec sa cargaison, après avoir passé ce trajet dangereux. Des bateaux qui l'apperçurent au moment où il venoit de franchir la derniere chûte, coururent à son secours; ils le trouverent dans un état de stupeur également occasionné par la terreur & par l'ivresse. Ce fait est un des plus

extraordinaires qui ſoient jamais arrivés, & on peut le regarder comme une ſorte de miracle ».

L'auteur, à ces détails, joint une deſcription générale qui ne peut qu'intéreſſer par le ſpectacle nouveau qu'il met ſous les yeux d'un Européen.

« L'air, le ciel, l'eau, la terre & les habitans, dont les deux tiers ſont noirs, ſont des objets abſolument différens de tout ce que j'avois été accoutumé à voir juſqu'alors. Le ciel eſt preſque toujours clair & ſerein; à peine y voit-on un brouillard : ſi la pluie tombe, c'eſt par torrens; elle ne dure pas; un inſtant après, les nuées ſe diviſent, & le ciel paroît avec plus d'éclat. Les tonnerres ſont terribles & fréquens. L'air eſt ſec & chaud dans l'été, froid & piquant dans l'hiver; pendant la nuit, il eſt rempli d'une multitude innombrable d'inſectes lumineux qui offrent à l'œil le ſpectacle de milliards de bougies allumées qui s'agitent dans toutes ſortes de directions, s'évanouiſſent quelquefois en un inſtant, & ſont auſſi-tôt remplacées par un plus grand nombre. Les rivieres ont une largeur prodigieuſe, préſentent une maſſe immenſe d'eau à perte de vue, & ſont telles que ce que nous appellons de grandes rivieres en Europe, ne peut être regardé à côté de celles-ci, que comme de petits ruiſſeaux. La terre n'offre de tous côtés que des bois; c'eſt une forêt s'étendant ſur une plaine immenſe & ſans bornes, coupée par des montagnes eſcarpées & couvertes également d'arbres que l'âge & les tempêtes ſeules renverſent quelquefois. Pendant que la nouveauté étonne la vue, elle préſente des jouiſſances à tous les ſens; l'ame eſt frappée d'une multitude innombrable de fleurs, dont les parfums viennent flatter l'odorat; des fruits délicieux au goût offrent des rafraîchiſſemens dont on éprouve ſouvent la néceſſité, & qui ont toujours de l'agrément ».

La beauté du climat, la fécondité de la terre, tout concourt à donner de l'aisance aux habitans de ce pays, & en général de tous ceux de la partie méridionale de l'Europe; mais ces avantages contribuent aussi à les rendre plus mous & plus foibles; s'ils le sont moins que ceux des parties plus voisines du midi, ils le sont beaucoup en comparaison des hommes qui habitent les parties septentrionales. Ils se livrent à ce luxe asiatique qui tient de si près à la mollesse, & passent leur vie à se procurer tous les plaisirs qui sont à leur portée. Leurs travaux, bornés à la conduite de leur commerce, ne les occupent pas infiniment. Les ouvrages rudes & pénibles tombent uniquement sur les Negres, & leur sort est en effet le plus affreux & le plus cruel dont on puisse se faire une idée. La différence des couleurs en a mis une prodigieuse entre les hommes. Pendant que les blancs se livrent à toutes les voluptés qui accompagnent l'aisance, les noirs sont dans une oppression & une occupation continuelles. L'esclavage n'afflige aucune contrée d'une maniere plus terrible que celles qui sont situées au delà de l'Atlantique. Le tableau qu'en offre M. S., intéressera les hommes sensibles & les révoltera sans doute. C'est ainsi qu'il peint la vie des infortunés qui y sont voués:

« L'esclave negre travaille seul, avec beaucoup de constance, & l'avarice de ses maîtres ne s'occupe qu'à multiplier ses travaux & à les rendre

toujours plus pesans. L'imagination s'effraie en s'arrêtant sur son sort, conçoi difficilement qu'on ait pu le porter à un degré aussi accablant, & qu'il ait la force de le supporter. Un esclave est réveillé au premier rayon du jour; rarement on lui accorde assez de tems pour prendre trois bouchées de nourriture grossiere; au sortir du sommeil, il est conduit au travail de la campagne, & il le continue sans la moindre interruption jusqu'à midi. On remarque comme une circonstance singuliere, qu'il porte toujours avec lui du feu, qu'il l'allume au bord du champ qu'il cultive, à moins que le tems ne soit excessivement chaud. Vers midi, il quitte son ouvrage; c'est le tems de son dîner, & on lui accorde à peine une heure pour le prendre & se reposer. Il consiste en quelques racines avec du sel; & si son maître a de l'humanité, il a un peu de viande, du lait caillé, un petit morceau de lard, ou un hareng salé; mais les maîtres qui accordent ces légeres douceurs à leurs esclaves sont extrêmement rares. Les Negres, qui, avec les terres, font une des portions les plus précieuses des richesses d'un planteur, sont les êtres les moins soignés & les plus mal entretenus; plus ils sont nombreux sur une plantation, plus ils sont à plaindre. Leur entretien coûtant plus cher, on les borne au plus strict nécessaire, & on ne leur accorde aucunes douceurs, parce qu'il seroit trop dispendieux de les étendre à tous. L'économie la plus sévere préside à leur nourriture. Lorsqu'ils ont pris leur dîner, ils retournent au travail, qu'ils ne quittent qu'à la nuit. Alors ils sont conduits dans les magasins de tabac; on prescrit à chacun sa tâche, & on lui donne quelques heures pour la remplir. On examine le lendemain si elle est faite, & malheur à celui qui a été négligent, qui a mal fait ou qui n'a pas achevé son travail! Il est tiré de sa cabane à son

lever, & puni d'un nombre plus ou moins grand de coups de fouet qui lui sont appliqués sur le dos nu, par des barbares chargés de les surveiller, qui n'ont aucune idée de compassion ou de sensibilité, & qui exercent sur ces infortunés le pouvoir le plus tyrannique & le plus étendu. Ce n'est que fort tard dans la nuit que le Negre a la liberté de prendre son souper ; encore le tems qu'il y met est-il pris sur celui destiné à son repos. Sur les 24 heures qui partagent le jour, il en travaille constamment 16, & les 8 autres lui sont accordées pour manger & pour dormir. On devroit s'attendre que le Negre, après un jour aussi laborieux que celui qu'il vient de passer, n'a rien de plus pressé que de se livrer au sommeil; point du tout : il quitte fréquemment sa cabane, & va faire souvent 6 ou 7 milles afin de joindre quelques-uns de ses camarades qui se sont réunis pour danser ; quelque tems qu'il fasse, rien ne l'arrête ; ce plaisir est un de ceux auxquels il est le plus sensible. Malgré sa fatigue, il danse avec une action & une agilité extraordinaires, il suit avec beaucoup de précision la mesure indiquée par quelques instrumens grossiers. Il ne quitte cette espece de bal que quand il est excessivement las, & précisément au moment où il n'a plus que le tems juste d'être retourné chez lui pour l'heure où doit commencer son travail; il n'est même déterminé à quitter cet amusement favori que par la crainte du châtiment inévitable qui l'attend, s'il arrive trop tard. Le plaisir de la danse n'est pas le seul qui lui fait faire souvent des courses nocturnes : l'amour, ce besoin de tous les hommes, dans quelque état qu'ils soient, & qu'un travail excessif & le poids de l'esclavage n'éteignent point, l'arrache également au sommeil & lui fait faire autant de chemin pendant la nuit pour aller voir une maîtresse éloignée, & passer quelques heures

auprès d'elle. Les voyages de cette derniere espece sont les plus funestes aux Negres; ils les épuisent plus que la danse; & après une nuit consacrée à l'amour, il est moins propre au travail le lendemain; ses surveillans impitoyables l'en punissent sans égard à sa foiblesse; il paie cherement les plaisirs de la veille. Dans quelques plantations, les maîtres, pour empêcher les courses nocturnes & retenir leurs esclaves, n'ont imaginé qu'un seul moyen, qui paroîtra bien étrange dans les mœurs de l'Europe: ils achettent quelques Négresses qu'ils mettent avec leurs esclaves, dans la proportion de 2 sur 50; ils s'empressent de leur offrir à portée des objets qu'ils ne seront plus obligés d'aller chercher au loin. Ces dernieres sont traitées comme les autres esclaves; le tems du travail & celui du repos sont absolument les mêmes pour elles. Leurs grossesses ne les exemptent pas des occupations ordinaires; elles arrivent communément une fois tous les deux ou trois ans; rarement elles perdent plus d'une semaine de travail pour leurs couches & pour les premiers soins à donner à leurs enfans: ces enfans, qui deviennent la propriété du maître & qui ajoutent à sa richesse, ne décident point à leur accorder le moindre relâche, ni un traitement plus doux ».

M. S. entre dans une multitude d'autres détails qui sont très-propres à inspirer la plus vive compassion pour le sort de ces infortunés. Ils sont condamnés à souffrir l'insulte, l'injure, les mauvais traitemens, d'une maniere absolument passive. Ils n'osent ni résister à un blanc, ni se défendre contre lui, lorsqu'il les attaque, même sans être provoqué. L'injustice de ce dernier est sacrée. La loi prononce la perte du Negre qui aura osé

s'élever contre un blanc, dans quelque circonſtance que ce ſoit, & cela eſt exécuté rigoureuſement, ſi un malheureux, aigri par un châtiment injuſte ordonné par le caprice & exécuté par la barbarie, eſt ſorti un inſtant de ſon apathie naturelle. Cependant, malgré cette ſituation humiliante d'un être auſſi cruellement dégradé, le Negre ſemble n'y faire pas attention : c'eſt un enfant vigoureux qui rend de grands ſervices, mais qu'il faut diriger, qui ne ſonge ni au paſſé ni à l'avenir, qui eſt tout entier au préſent, & qui, lorſqu'on ne le maltraite point, eſt gai & paroît content de ſon état. Il eſt heureux pour lui qu'il ait été ainſi formé par la nature. Quel ſeroit ſon ſort, ſi elle lui avoit donné plus de ſenſibilité, & s'il avoit dans l'ame cette force, cette énergie, qu'on eſt bien aiſe de trouver dans ſon corps ?

Le voyageur donne un détail curieux des établiſſemens reculés dans l'intérieur des terres. Il n'y a point de chemin tracé pour y conduire ; il faut traverſer des forêts dans leſquelles il eſt aiſé de s'égarer. Pour prévenir cet inconvénient, on marque ainſi la route : on coupe à ces arbres, à droite & à gauche, un morceau d'écorce ; & lorſque cette opération eſt fraîche, la blancheur du bois ſert à diriger pendant la nuit comme pendant le jour. Ces marques ſont faites à 30 ou 40 verges de diſtance ; celles qui dé-

ſignent les milles ſont plus profondes & plus larges. Cette méthode ſi ſimple de tracer un chemin eſt la découverte du premier voyageur qui s'enfonça dans les forêts : inquiet pour ſon retour, il fit des marques aux arbres pour reconnoître ſûrement les endroits par leſquels il avoit paſſé ; ſon exemple fut imité, & maintenant il eſt généralement ſuivi dans un pays qui n'eſt, pour ainſi dire, qu'une forêt.

Nous terminerons cet extrait par quelques détails d'une tribu indienne appellée les *Catawba*, que M. S. viſita dans le cours de ſon voyage.

« Ayant engagé à Charlottesbourg à m'accompagner une perſonne qui connoiſſoit cette nation, & qui étoit inſtruite de ſa langue & de ſes uſages, pour me ſervir de guide & d'interprete, je me mis en route, & j'arrivai le ſoir au village. Nos chevaux furent mis dans un pâturage gras, & mon compagnon me conduiſit dans une cabane habitée par une famille indienne qui étoit de ſa connoiſſance. Mon lit fut une peau d'ours, avec une couverture qu'on me donna ; il étoit étendu ſur la terre & près d'un bon feu. Etant très-fatigué, je dormis profondément, & le lendemain, je me levai de bonne heure pour parcourir le village & ſatisfaire ma curioſité. J'eus l'honneur d'être préſenté au roi ou chef des Catawba ; je ne puis me rappeller ſon nom indien, parce qu'il me fut impoſſible d'apprendre à le prononcer ; mais ſon nom anglois étoit *Iſe*. Il me parut un homme grand & robuſte, qui n'étoit diſtingué des autres que par ſes avantages perſonnels : car je le trouvai mieux fait, plus beau que les autres habitans. Je ne fus

pas peu surpris de trouver que tant lui que ses sujets parloient tous anglois assez intelligiblement, & ils m'informerent qu'ils l'entendoient & le prononçoient comme leur propre langue. Les Catawba offrent un triste, mais frappant, exemple du malheur attaché à toute tribu indienne établie trop près de nos établissemens : l'intempérance y est générale ; la dépopulation y est réellement affligeante, & on ne peut l'attribuer qu'à nos liqueurs & à la petite vérole, que les Européens leur ont communiquée. La maniere dont il traitent cette maladie contagieuse la rend plus funeste : ils emploient des stimulans chauds qui provoquent les sueurs les plus abondantes, & annoncent que le corps semble se fondre ; ils s'élancent nus dans l'air libre, & vont se plonger dans le premier ruisseau d'eau fraîche. Les effets des liqueurs spiritueuses ne sont pas moins dangereux. Ces malheureux en sont tous également passionnés ; ils donnent tout ce qu'ils ont en leur pouvoir pour s'en procurer. Une universelle ivresse ne manque jamais de causer un grand carnage, que les femmes, qui s'y emploient de toutes leurs forces, ne peuvent jamais prévenir. Lorsque l'ivresse a cessé, la vengeance n'anime ni les parens ni les amis de ceux qui ont péri ; tous se réconcilient ; les peres, les freres, tous se réunissent pour justifier les coupables & pour rejetter toute la faute sur le méchant esprit qui étoit dans la liqueur. Quoique dans ces momens il n'y en ait aucun qui ne charge les eaux-de-vie de ses imprécations, & qui ne marque le plus grand regret de ce qui s'est passé, & dont elles ont été la cause, ils ne manquent point de s'enivrer la nuit suivante, s'ils peuvent s'en procurer encore ; il leur est impossible de résister à la tentation, avec la certitude même qu'elle produira le même effet que la veille : aussi les femmes, dès qu'elles voient qu'il y a

dans la cabane des liqueurs ſpiritueuſes, s'empreſſent-elles d'écarter les armes & tous les inſtrumens meurtriers, de peur qu'on n'en abuſe. Une autre cauſe de dépopulation eſt dans le libertinage : les filles qui ne ſont point mariées ont commerce avec les hommes ; elles ne s'y refuſent point, parce qu'elles ſont libres ; mais ſi elles deviennent enceintes, elles ne conſervent pas leurs enfans, parce qu'elles n'ont point de mari obligé de les nourrir ; cette obligation eſt nulle pour leurs amans : auſſi l'avortement eſt-il général; elles emploient dans cette vue des plantes qu'elles concaſſent & dont l'effet eſt ſûr. Il en réſulte qu'en étouffant les fruits de leur fécondité, elles s'affoibliſſent; & rarement, quand elles ſont mariées, ont-elles plus de 2 enfans ; c'eſt un phénomene quand elles en ont trois. Quelque adonnées qu'elles ſoient au libertinage tant qu'elles ſont filles, elles y renoncent auſſi tôt qu'elles ſont femmes. Elles ſont remarquables par leur fidélité. Elle ſubſiſte tant que les deux parties ſe conviennent ; dès qu'elles ne ſe conviennent plus, elles ſe ſéparent de bon accord & ſe remarient avec d'autres ; l'uſage eſt général, & perſonne ne le conteſte. Quand un Européen va viſiter un village indien, & qu'il y fait quelque ſéjour, on lui bâtit une hutte qu'il habite avec quelque jeune fille qui eſt venue de bonne volonté, ou que ſes parens même lui ont amenée : elle eſt, s'il le veut, ſa femme, & elle le ſert pendant qu'il reſte dans ce lieu. Elle lui eſt toujours fidelle ; & ſi elle devient groſſe, l'enfant eſt élevé par la nation ; ſi elle eſt la fille du chef, & que le pere de l'enfant ſoit diſpoſé à fixer ſa réſidence dans ce lieu, on lui fait don d'une ſpace de terres de pluſieurs milles quarrés en récompenſe d'avoir donné un enfant à la nation, & il eſt adopté formellement ainſi que ſon fils ».

« Les femmes indiennes ſont appellées ſquaws;

leur soin est de cultiver la terre, de remplir le service domestique. La seule occupation des hommes est la guerre, la pêche, la chasse, & de fumer du tabac. Leurs seules manufactures consistent en vases de bois & de terre; quelques-uns des chasseurs ont beaucoup de peaux en propriété, & j'en ai vu qui en retiroient plus de 100 liv. sterl. tous les ans. Rien n'est plus simple, plus obligeant que la conduite de chaque individu; je ne puis que me louer de celle de tous les Indiens des deux sexes. Je ne trouvai de désagréable que leur nudité, leur mal-propreté, & leur maniere de préparer les alimens ».

Histoire générale de la Chine, ou Annales de cet empire, traduites du Tong-Kien-Kang-Mou, par le feu P. de Moyriac de Mailla, *jésuite françois, missionnaire à Pékin, publiés & dirigées* par M. le Roux des Hautesrayes (*), *conseiller lecteur du roi, professeur d'arabe au college royal de France, interprete de S. M. pour les langues orientales; ouvrage enrichi de figures & de nouvelles cartes géographiques de la Chine ancienne & moderne, levées par ordre du feu empereur Kan-hi, & gravées pour la premiere fois.* Tomes 9e. & 10e. In-4°. A Paris, chez Pierres & Clousier. 1779.

DÉjà les Tartares, sous le nom de *Kin*, occupent une partie de la Chine, &

(*) Cette publication est annoncée ici & dans tous

la dynaſtie des *Song* eſt reſſerrée dans l'autre. De nouveaux Tartares connus ſous le nom de *Mongous* ou *Mogols*, commandés par le fameux Tchinkis han, que nous appellons Genghis-kan, attaquent d'abord les *Kin*, & s'emparent du pays ſoumis à leur domination. L'empereur des *Song* a la foibleſſe de s'allier aux Mongous pour achever de détruire ces Kin, & ſa dynaſtie en eſt bientôt détruite à ſon tour, pour faire place à celle du chef de ſes conquérans, qui lui donna le nom de *Yuen*, qui réunit toute la Chine ſous ſa puiſſance, mais qui jouit à peine un ſiecle de ſa conquête. Vers ſa fin, la Chine fut déchirée de factions, & pluſieurs de ſes provinces ravagées par trois rebelles à la fois. Un *hochan*, prêtre d'idoles, & fils d'un payſan, fut plus heureux que les deux autres, les défit, chaſſa les Mongous de la Chine, & monta ſur le trône impérial après avoir donné à ſa dynaſtie le nom de *Ming*. Cette famille impériale elle-même ne jouit pas longtems du trône paiſiblement. Elle trouva dans des princes dont elle étoit compoſée des ennemis redoutables qui, pour ſatisfaire leur ambition & leurs jalouſies, ébranlerent un trône qu'ils

---

les volumes comme étant due à M. l'abbé Groſier; mais nous ſommes informés de bonne part qu'il n'y a point mis la main, & qu'il n'y a coopéré en rien, excepté le *Proſpectus*, qui ſert de diſcours préliminaire à l'édition, ſans doute parce que ſes autres occupations ne le lui ont pas permis.

auroient dû défendre. Par une politique auſſi mauvaiſe que celle des *Song*, l'empereur, pour étouffer la rebellion qui avoit gagné diverſes provinces, appella les Tartares *Mantcheous* à ſon ſecours. Avec eux, il ſoumit pluſieurs rebelles; mais ſes alliés le dépouillerent de ſes Etats, & s'en emparerent en dédommagement du ſang qu'ils avoient répandu pour ſa défenſe. Après qu'il eut été détrôné, pluſieurs princes de ſa famille étoient encore en poſſeſſion de grandes & riches provinces de l'Empire, & il leur auroit été poſſible de ſe relever; mais ils n'employerent leurs forces que pour s'entre-détruire. Les Mantcheous les diſſiperent, & ſont reſtés paiſibles poſſeſſeurs du trône impérial, qu'ils occupent aujourd'hui. Telles ſont en ſubſtance les révolutions décrites dans ces deux volumes. Comme il nous eſt impoſſible d'en préſenter les circonſtances détaillées, nous nous bornerons, ainſi que nous avons fait dans nos extraits précédens, à en détacher des morceaux qui feront connoître quelques perſonnages célebres, ou les mœurs des peuples.

Pendant que Tchinkis-han étoit occupé à la conquête de la Chine, il entendit parler d'un ſage appellé Kintchou-ki qui habitoit ſur la montagne Koen-lun, & qui jouiſſoit de la plus grande réputation. Il l'envoya inviter par deux de ſes officiers à le venir voir.

« Kintchou-ki avoit, dit-on, prévu cette visite par l'étendue de ses connoissances, & quelques jours avant l'arrivée des deux officiers, il avoit fait tout préparer par ses disciples pour les recevoir, & leur avoit annoncé qu'il alloit incessamment se rendre auprès du monarque *Mongou.* Ce philosophe, suivi de 18 de ses disciples, se laissa conduire auprès de Tchinkis-han, qui lui fit un accueil honorable, & le fit loger sous des tentes magnifiques, lui & ses disciples... Un jour que Tchinkis-han l'interrogeoit sur les moyens de bien gouverner, il lui dit que tout bon gouvernement devoit être fondé sur un profond respect pour le Tien (l'Etre suprême), & un amour paternel pour les peuples. Tchinkis-han lui demandant encore comment on pouvoit espérer de vivre toujours... en conservant un cœur pur & net, répondit Kintchou-ki, & en modérant ses desirs. Tchinkis-han, charmé de ses réponses, se félicita de posséder ce sage à sa cour, & voulut que les princes ses fils profitassent de ses instructions. Un jour que le tonnerre grondoit avec violence, & que le monarque l'interrogeoit sur les causes de ce météore, il lui répondit : Le tonnerre est un instrument qui annonce la grandeur & la majesté du Tien, & il s'en sert pour intimider les hommes vicieux & les faire rentrer en eux-mêmes. Vous tenez sur terre, continua-t-il, la place du Tien ; votre puissance dérive de lui. Il vous apprend par son tonnerre l'usage que vous en devez faire ».

Ce sage n'étoit pas le seul que le conquérant eut appellé auprès de sa personne, comme on va le voir dans l'anecdote suivante :

« Ce prince avoit emmené du royaume de *Hia* un artiste célebre pour la fabrique des arcs. Tchang-Pekin (c'est le nom de cet artiste) lui dit un jour que dans un tems où il n'avoit besoin que de guerriers, il s'étonnoit qu'il gardât

auprès de sa personne un homme de lettres tel que Yeliu-Tchout-Saï, qui ne lui étoit utile en rien. Cet homme de lettres, prince de la famille royale des *Leao*, étoit présent à ce discours. Il prit la parole & dit : Lorsqu'on veut avoir de bons arcs, sans doute il faut s'adresser à d'habiles ouvriers; mais quand on fait des conquêtes, il faut avoir de bons gouverneurs. Tchinkis-han applaudit à cette réponse ».

Ogotaï succéda à Tchinkis-han, son pere, dans les conquêtes qu'il avoit faites en Chine, & eut pour ministre ce même Yeliu-Tchout-Saï, qui, toujours occupé du soin de policer les *Mongous*, dit à son maître que, *pour perpétuer les beaux-arts, il falloit des gens de lettres, sans le secours desquels on tomberoit en peu de tems dans la plus profonde ignorance.*

« Ogotaï convint de les élever à des mandarinats; & se réglant sur ce qui se pratiquoit chez les Chinois, il établit des examens & des grades, afin que jugeant du mérite des candidats, on choisît pour les remplir ceux qui se distingueroient par leur science. Les esclaves mêmes furent admis au concours dans le premier examen, & on fit défense à leurs maîtres de s'y opposer. Les *Mongous* avoient réduit en esclavage un grand nombre de lettrés chinois; & parmi ceux qui obtinrent des grades, dont le nombre monta à 4030, il y en eut un quart de ceux-là ».

La plus grande partie de la Chine étoit abandonnée au culte du faux dieu Foé. Pour donner une idée du nombre des temples & des prêtres de cette idole, il suffit de rapporter le passage suivant:

« Les ministres, conformément à l'ordre qu'ils en avoient reçu (de l'empereur *mongou*, Timour-han, en 1299), firent le dénombrement des *ta-ossé* ou *ho-chan* (ce sont les noms de ces prêtres) ; il étoit excessif, principalement celui des ho-chan ; & l'empereur en fut étonné ; dans la seule province de Kian-nan, on en supprima plus de 500 mille, qui sortirent de leurs *miao*, & rentrerent dans la classe du peuple. Au commencement de l'année 1300, mourut Honkilachi, veuve du feu empereur, princesse d'un rare mérite, & animée d'un zele sincere pour le bonheur & la prospérité de l'Empire. Comme elle vit que les trésors de l'Etat ne suffisoient pas aux dépenses que Timour-han, son petit-fils, étoit obligé de faire, elle renonça généreusement à son apanage, & se réserva si peu de chose, que les biens d'un homme riche ayant été confisqués, le tribunal où ils devoient être portés demanda à l'empereur qu'ils fussent adjugés à cette princesse. Elle leur dit : Je suis veuve, & le peu que je possede suffit à mes besoins ; gardez ces biens pour des nécessités pressantes ; ils me sont inutiles. Cependant elle les accepta pour ne pas déplaire à l'empereur, & les fit verser dans le bureau des finances pour être employés au service de l'Etat. Cette impératrice avoit un frere fort ambitieux, mais dépourvu des talens qui auroient pu faire excuser sa passion pour les honneurs. Il la pressoit sans cesse d'employer son crédit pour l'élever aux premiers postes. Vous vous trompez, lui dit un jour cette princesse : des emplois de cette importance sont au dessus de vos forces ; vous n'avez point les qualités nécessaires pour les remplir dignement. Au lieu des honneurs auxquels vous aspirez, vous n'y trouveriez que de la honte ; mais ce que je vois de pire encore, c'est que les affaires de l'Etat en souffriroient ».

Outre les bonzes de Foé, les empereurs mongols protégerent puissamment en Chine les lama, que l'on appelloit bonzes d'occident. Voici un trait qui prouve à quels excès leur arrogance le portoit souvent.

« Un disciple d'un lama, rencontrant la princesse Horpala, eut l'insolence de lui disputer le pas; & comme les gens de cette princesse ne vouloient point céder, il serra son char de si près qu'il le renversa, & qu'elle faillit à être écrasée. Il poussa l'audace jusqu'à la frapper avant qu'elle se relevât. L'empereur l'ayant sçu, eut la foiblesse de laisser cette action impunie: il publia même alors un ordre auquel il vouloit donner force de loi, portant que quiconque frapperoit un des lama d'occident, auroit la main coupée, & qu'on couperoit la langue à ceux qui tiendroient des discours injurieux contre eux; mais le prince héritier, son frere, le fit révoquer comme une nouveauté dont on n'avoit point encore d'exemple ».

Il n'est pas rare de voir la vertu faire de vives impressions sur l'ame des méchans & réprimer leur cruauté. La piété filiale a remporté plus d'une de ces glorieuses victoires, surtout dans la Chine; dont l'histoire cite avec distinction le trait suivant;

« Des rebelles exerçoient leurs brigandages dans le Kiang-si; un certain Laïlousien ne se croyant pas en sûreté dans son village, se sauva avec sa mere & ses compatriotes sur la montagne Nganchan, où ils ne tarderent point à être poursuivis par les rebelles, à l'approche desquels la plus grande partie de ces paysans fugitifs se dispersa. Laïlousien, resté seul avec sa mere, à qui son grand âge ne permettoit pas de fuir, effrayé de voir ces brigands lever sur elle le cimeterre, se jet-

ta au devant d'eux, & les conjura les larmes aux yeux de l'épargner, s'offrant pour victime à sa place. La tendresse du fils suspendit leur férocité : tandis qu'ils délibéroient entr'eux, ils furent touchés de le voir humecter avec sa salive, au défaut d'eau, la bouche de sa mere, qui se plaignoit d'une soif ardente. Ce dernier trait de piété filiale acheva de les désarmer. Ils leur accorderent la vie, & partagerent avec eux la provision d'eau qu'ils portoient pour leur propre usage. En se retirant, comme l'un des rebelles emmenoit la femme de Laïlousien, qui étoit encore jeune, ses camarades l'obligerent de la lui renvoyer: ils ne pouvoient se lasser d'admirer & de combler d'éloges le zele avec lequel il servoit sa mere. Les mandarins du Kian-si en instruisirent l'empereur, qui, pour conserver la mémoire de cette action, ordonna d'élever un arc de triomphe devant la maison de ce fils, modele de la piété filiale ».

A peine la dynastie des *Mongous* a occupé seule le trône de la Chine pendant 58 ans, c'est-à-dire, depuis 1279 jusqu'en 1337, que cet empire est déchiré de factions & de troubles qui ne finissent que par l'extinction de cette dynastie. Cette même année 1337, il y eut jusqu'à trois partis de rebelles, dont les chefs n'étoient que des hommes du peuple. Le premier de ces chefs eut la hardiesse de proscrire le nom de *Yen*, nom chinois de la dynastie des Mongous, & de substituer en sa place celui de *Kin*.

Comme les ministres sont assez souvent la gloire ou la honte des empires, le bonheur ou le malheur de leurs maîtres, on ne sera pas fâché de trouver ici quelques traits

du miniſtre qui gouvernoit alors la Chine.

« Péyen, *Merkite* d'origine, étoit un des meilleurs officiers qu'euſſent les Mongous, & les ſervices qu'il rendit à l'Etat l'éleverent au faîte de grandeurs. Il avoit commencé par être gouverneur du Ho-nan; mais lorſque Yen-Timour propoſa de proclamer un des fils de Su-Tſong (Haïchan-han) après la mort de Chontépala-han, il favoriſa ſes vues, fit mourir pluſieurs officiers ſuſpects, & fit déclarer les troupes en ſa faveur. Tou-Timour, parvenu au trône, l'éleva aux places les plus éminentes. Sous le regne de Chun-ti, Péyen & Satun étoient premiers miniſtres & grands généraux des troupes; & après la mort de Satun en 1333, Péyen réunit ſur lui toutes les plus grandes charges de ſon collegue. Il ſe vit par-là le premier & le plus puiſſant ſeigneur de la cour; mais il étoit cruel, ſanguinaire, débauché & de peu d'honneur. Il avoit tué de ſa propre main l'impératrice Péyaou, & en 1339, il fut aſſez barbare pour propoſer à l'empereur de faire mourir tous ceux dont le *ſing* ou le ſurnom étoit *Tchan*, *Ouang*, *Lieou*, *Li* & *Tchao*, deſſein dont on ne pénetre pas les motifs, & qui heureuſement ne fut pas exécuté, mais qui attira à cet *Merkite* une foule d'ennemis. Sa conduite inconſidérée, ſon ambition ſans bornes & ſon inſatiable avarice devinrent funeſtes aux *Mongous*, & elles peuvent être regardées comme la principale cauſe de la perte de leur dynaſtie & du mécontentement des peuples ».

Que de Péyen dans l'hiſtoire des révolutions des empires!

Tandis que le feu de la ſédition gagnoit toutes les provinces, l'empereur Chun-ti, livré tout entier à ſes plaiſirs, fit conſtruire une machine qui feroit honneur à ſon goût pour les mécaniques dans toute autre

ſituation. Il en donna lui-même le modele.

« C'étoit une barque longue de cent vingt à cent trente pieds, qui devoit être conduite par 24 rameurs vêtus magnifiquement, ſur un canal qui communiquoit du palais du nord à celui du midi, remarquable par une montagne & des étangs artificiels ; c'eſt dans ce ſéjour embelli par l'art & la nature, qu'il ſe divertiſſoit avec une troupe de femmes. Il donna à cette barque le nom de *dragon* ; elle en avoit la forme ; & lorſqu'elle voguoit, la tête, les yeux, la langue, les griffes & la queue de ce grand animal étoient en mouvement. Au centre de la barque on avoit pratiqué une eſpece de tour haute de ſix à ſept pieds, au deſſus de laquelle on voyoit en lettres d'or les trois caracteres *ſan-ching-tien*, c'eſt-à-dire, *la ſalle des trois ſaints* ; le milieu étoit occupé par la ſtatue de la déeſſe *Yuniu*, qui marquoit les heures. A chaque heure, l'eau ſortoit d'un vaſe qui en étoit rempli. Des deux côtés de la déeſſe étoient debout deux eſprits vêtus d'habits tiſſus d'or, dont l'un tenoit une clochette & l'autre un inſtrument de bambou pour battre les veilles de la nuit marquées par l'aiguille ; & à chaque heure, d'autres ſtatues qui repréſentoient des lions & des phénix, ſe mettoient les unes à ſauter & les autres à battre des ailes. A droite & à gauche de la tour, étoient le palais du ſoleil & celui de la lune, au devant deſquels on voyoit debout ſix immortels, qui à ſix heures & demie marchoient deux à deux, paſſoient le pont appellé des *Eſprits*, entroient dans *la ſalle des trois ſaints*, & retournoient à leur place dans le même ordre qu'ils en étoient ſortis ».

Cette machine compoſée avec un art ſurprenant, nous le répétons, auroit fait honneur au génie du monarque qui paſſoit pour en être l'inventeur, ſi on n'avoit pas été

fondé à lui appliquer ce qu'on a dit d'un autre ſouverain, qu'*on ne pouvoit pas perdre un Empire plus gaiement.* En effet, tandis qu'une foule de rebelles n'avoit pris les armes que pour tout mettre à feu & à ſang autour d'eux, il s'en éleva un qui, par ſon humanité & ſa modération, ne tarda point à gagner tous les cœurs, à écraſer tous ſes concurrens & l'empereur lui-même. Ce fut Tchu-yen-Tchang, dont la dynaſtie, ſous le nom des *Ming*, renverſa celle des *Mongous*, deſtinée à être détruite par des hommes obſcurs : car celui-ci avoit d'abord été bonze ho-chang, ainſi que nous l'avons déjà dit, n'en avoit quitté l'habit que pour s'enrôler comme ſimple ſoldat ſous les drapeaux de Ko-thé-hing, commandant de Hao-tchieou, qui le fit enſuite officier dans ſes troupes. Ses progrès & ſon regne ſont la matiere du 10e. volume, dont nous nous occuperons dans le Journal ſuivant.

Hiſtoire de Staniſlas premier, roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar. Par M. l'abbé Proyart, de pluſieurs académies nationales & étrangeres. 2 volumes in-12. A Lyon, chez Bruyſet-Ponthus, & à Paris, chez Berton. 1784.

CElui qui entreprend d'écrire l'hiſtoire des héros de ſon tems ne doit point

s'écarter de la maxime de Cicéron, qui veut que l'*historien n'ose dire une fausseté, ni cacher une vérité.* Il n'est que le rédacteur de faits connus; & si la partialité, les préventions ou la flatterie conduisent un moment sa plume, il trouve dans chacun de ses lecteurs un censeur d'autant plus rigide, qu'il a été témoin des événemens qu'il lit. Cependant il est très-difficile de pouvoir louer les contemporains comme la postérité les louera, parce que des motifs particuliers, des considérations politiques, des influences d'état, de nation, de préjugé, forcent souvent de taire les faits, ou empêchent de développer les causes qui les ont produits. En nous représentant au naturel des princes que nous chérissions, en rassemblant les particularités d'une vie qui nous étoit connue, M. l'abbé Proyart ne devoit point douter de l'empressement avec lequel il seroit lu; on n'a pas même examiné la maniere dont il racontoit les faits; l'intérêt qu'il excitoit, a écarté les observations critiques auxquelles le fond & le style de ses ouvrages pouvoient donner lieu: on aura la même indulgence pour l'*Histoire de Stanislas.*

Deux hommes qui avoient obtenu la confiance de ce prince sont les garans de M. l'abbé P.: M. Alliot & M. le chevalier de Solignac; le premier lui a communiqué les mémoires qu'il avoit rassemblés, & ceux

que le second avoit écrits dans l'intention de donner une vie du même souverain, & qui devoient terminer une histoire de Pologne dont il n'a publié que 5 volumes. Les autres matériaux nécessaires à l'auteur lui ont été fournis par l'historien de Charles XII, & par son héros lui-même. Il divise son ouvrage en six livres; nous n'en citerons ou rappellerons qu'un petit nombre de traits : car les plus essentiels sont presque tous connus de nos lecteurs, du moins quant au fond.

En parlant de l'éducation de Stanislas Leckzinski, M. l'abbé P. observe qu'elle fut austere comme les mœurs de sa nation à l'époque où il naquit. Cette sévérité de principes, réunie à l'exemple, qui est la premiere leçon de l'enfance, créa en lui cette ame forte & vigoureuse que l'adversité & la prospérité n'ont ni affoiblie ni corrompue. Son esprit se développoit en même tems, & un goût vif pour les sciences lui avoit fait faire des progrès qui étoient regardés comme un prodige chez un peuple encore simple & éloigné des arts & des vices connus du reste de l'Europe. A 17 ans, il parloit & écrivoit également bien sa langue, le latin, le françois & l'italien; par le moyen des mathématiques, il avoit approfondi la mécanique, pour laquelle il avoit un goût particulier; l'étude des orateurs d'Athenes & de Rome l'occupa essentielle-

ment, parce que dans une république l'éloquence est le premier talent.

Muni de ces connoissances préliminaires, il voyagea chez l'étranger pour connoître l'état des arts & des sciences, & pour étudier les hommes, étude sans laquelle celui qui est destiné aux grandes places, ne peut ni les remplir avec utilité, ni les posséder avec gloire. Il arriva en France dans le moment où Louis XIV, environné de trophées & rassasié de prospérités, s'occupoit à donner au génie cette activité & ces encouragemens qui produisent les chefs-d'œuvre, & qui servent peut-être plus à la réputation des Etats que le succès des armes. « Il racontoit qu'une de ses jouissances à Versailles avoit été d'y voir cet illustre éleve de Fénelon, prince à peu près de son âge, dont la renommée publioit déjà les grandes qualités ». Qui auroit pu prévoir alors que ce duc de Bourgogne, assis sur les marches du trône, & ce jeune étranger, inconnu à la cour, qui n'avoient des rapports entr'eux que par leurs vertus, seroient un jour unis par les liens du sang ?

Devenu beau-pere de Louis XV, Stanislas faisoit sa résidence à Meudon, & commençoit à jouir d'un bonheur qu'il n'avoit acquis que par les plus grandes épreuves, lorsque la mort de son rival, Auguste II, lui rendit une couronne qu'il n'avoit jamais ambitionnée, & qui lui avoit coûté

tant de peines. Cent mille de ses compatriotes le choisirent, malgré l'empereur, la Russie & la Saxe, pour être leur chef. Le cardinal de Fleury ne lui accorda que des secours impuissans ; & ce prince, enveloppé par trois armées, fut bientôt forcé de s'enfermer dans la ville libre de Dantzick, dont les habitans, devenus soldats, lui donnerent plus de preuves de zele & d'attachement que les inconstans Polonois qui venoient de le nommer roi. On connoît le courage de ces bourgeois qui se défendirent contre une armée de 60 mille assiégeans ; l'intrépidité & le sort du comte de Plelo, ambassadeur de France à Copenhague, lequel, suivi de 1500 François, tenta de secourir la ville assiégée ; enfin la retraite de Stanislas au milieu de l'armée ennemie : les détails de cette fuite ont été lus de tous les François avec attendrissement dans une lettre du prince à sa fille. M. Proyart a inséré dans son histoire la même lettre, qui montre de la maniere la plus intéressante la résignation, le courage, la sagesse & l'ame de Stanislas. Arrivé à Konigsberg, S. M. Prussienne s'empressa de le traiter en roi, tandis que le Conseil de Versailles se décidoit enfin à le venger. Un traité de neutralité avec l'Angleterre & la Hollande, un autre traité d'alliance avec l'Espagne & la Sardaigne, mirent la France en état d'attaquer l'empereur, lequel s'étoit déclaré

contre Stanislas. Cette guerre de 1734, qui ne dura que deux ans, & dans laquelle nous perdîmes nos deux plus grands généraux, Villars & Berwick, se termina par une paix que Charles VI avoit demandée. Stanislas conserva le titre & les honneurs de roi de Pologne; on lui rendit la propriété & la libre disposition de ses biens; il fut mis en possession des duchés de Lorraine & de Bar, qui devoient, après sa mort, être réunis à la France; il renonça au trône de Pologne; mais les seigneurs polonois ses partisans & ses amis se virent rétablis dans leurs biens & dans leurs dignités. Ils n'en furent pas plus empressés à reconnoître Auguste, qu'ils traitoient toujours en usurpateur : il fallut que Stanislas leur écrivît pour les désarmer. Cette lettre doit être connue : elle est un monument unique dans l'histoire des nations :

Que je suis mortifié, Messieurs, en considérant votre singulier attachement pour ma personne, de me trouver hors d'état de vous marquer l'étendue de ma reconnoissance pour tout ce que vous avez fait & souffert pour moi! Il n'a pas plu au suprême modérateur des entreprises humaines de me fournir l'occasion qui eût comblé mes vœux, & je me soumets avec humilité & résignation aux jugemens adorables de sa providence, qui m'a consolé & soutenu dans toutes les circonstances fâ-

cheuses de ma vie. Voulez-vous suivre l'avis de celui qui ne cessera jamais de vous aimer? Imitez mon exemple, mettez bas les armes. Vous les aviez prises pour la justice, la cause étoit louable : déposez-les maintenant par respect pour les hautes puissances qui vous avoient invités à les prendre, & ne vous exposez pas, par une opiniâtreté qui n'auroit plus de but, au reproche d'avoir voulu perpétuer le trouble parmi vos freres. Réunissez-vous plutôt sincerement à eux, afin que vous puissiez partager tous ensemble les fruits de la paix que Dieu veut bien accorder à la chere patrie.

Dans les deux derniers livres de cette histoire, l'auteur prend le ton & le style du panégyrique pour nous montrer toutes les sollicitudes, toute la vigilance, tous les soins paternels du nouveau duc de Lorraine dans le gouvernement de l'Etat qui lui étoit confié. Il avoit à faire oublier, ou du moins à ne pas faire regretter des princes adorés, & il y parvint. Des bienfaits toujours existans, des fondations utiles à toutes les classes de citoyens, & inspirées par l'humanité, l'amour de l'ordre, le desir du bonheur de ses sujets, placeront Stanislas parmi le petit nombre des souverains qui ont fait aimer le pouvoir. On sçait tout ce qu'il fit pour détruire les abus toujours renaissans dans l'administration de la jus-

tice, pour aſſurer la tranquillité & la ſûreté du citoyen, pour l'éducation publique, & pour le progrès des ſciences. On eſt ſurpris en liſant le détail des établiſſemens dont il remplit la Lorraine, qu'un prince ait pu avec 3 millions de revenu, vivifier toutes les branches du régime intérieur : ce ſecret peu connu des adminiſtrateurs des Etats, il l'avoit trouvé dans la ſageſſe de l'emploi, & dans les vues économiques qui multiplient les moyens, & doublent les forces d'une nation.

Le particulier étoit en lui auſſi aimable que le prince étoit grand. Sans avoir les foibleſſes de Henri IV, il en avoit l'enjouement, la bonté d'ame, & ces manieres affables qui voilent le rang pour s'aſſurer des cœurs. Staniſlas poſſédoit ſurtout l'art difficile, mais utile à un ſouverain, de deſcendre avec dignité juſqu'à la derniere claſſe de ſes ſujets ; cette popularité ſéduiſante plaiſoit d'autant plus aux Lorrains, qu'elle leur rappelloit ce Léopold ſi chéri pour ſa bienfaiſante aménité. Sans ceſſe occupé du bonheur des autres, Staniſlas méritoit d'être heureux lui-même, & il le fut dans ſes rapports avec ſon peuple & avec ſa famille. La mort de ſon petit-fils vint altérer des jouiſſances ſi douces : ce prince, ſi conſtant dans les peines, ſi éprouvé par les revers, s'écria en apprenant cette mort : *La perte réitérée d'une couronne n'a fait*

qu'effleurer mon cœur; celle de mon cher Dauphin l'anéantit.

M. l'abbé Proyart ne pouvoit pas nous montrer l'ame de ſon héros avec plus de vérité, ni plus d'intérêt qu'en analyſant ſes ouvrages : c'eſt là qu'on le voit tout entier. Cette analyſe forme le deuxieme volume qu'il nous donne, & ce volume préſente les principes du *Philoſophe bienfaiſant* ſur des matieres religieuſes, politiques & littéraires.

Diſcours ſur cette queſtion : SI LE SIECLE D'AUGUSTE DOIT ÊTRE PRÉFÉRÉ A CELUI DE LOUIS XIV, RELATIVEMENT AUX LETTRES ET AUX SCIENCES. Par M. le comte d'Albon, de la plupart des académies de l'Europe. In-8°. de 66 pages. A Paris, chez Moutard. 1784.

EN examinant les différentes eſpeces de gloire qu'une nation peut acquérir, on conviendra ſans peine avec notre auteur, que la plus ſolide eſt celle qui tire ſon éclat de la littérature & des ſciences. Douces & bienfaiſantes, elles chaſſent la barbarie, policent les mœurs, uniſſent les hommes entr'eux en rapprochant & confondant leurs intérêts mutuels, ſervent de lien aux peuples même les plus ennemis, font connoître les

abus politiques, en assignent les remedes; écartent les vices, établissent le regne des vertus, montrent aux générations futures les écueils qu'elles doivent éviter pour arriver à la félicité & à la splendeur.

« Parmi les siecles de littérature que l'histoire nous présente, il en est deux principalement, ajoute M. le comte d'Albon, qui méritent d'être distingués : ceux d'Auguste & de Louis XIV (1). Un *bel-esprit* (2) a fait avec beaucoup de goût, de précision & de justesse le parallele de ces monarques : ainsi je n'entreprendrai pas de montrer leur ressemblance, qui d'ailleurs me conduiroit hors de mon sujet. Je me contenterai de dire que, nés presque avec les mêmes passions & dans les mêmes conjonctures, ils comprirent qu'envain ils épouvanteroient la terre du bruit de leurs exploits, s'il ne devenoient les protecteurs des lettres, s'ils n'accueilloient les talens à leur cour avec la distinction qui leur est due, s'ils n'avoient même pour amis des poëtes & des hommes éloquens qui célébrassent leurs victoires, chantassent leurs bienfaits dans des ouvrages admirés par la postérité ».

« Qu'on ne croie pas cependant que leurs

(1) Je comprends sous ce siecle les regnes de Louis XIV & de Louis XV; & sous le siecle d'Auguste, les regnes de Jules-César, d'Auguste, & la moitié de celui de Tibere; ce qui forme environ 118 ans.

(2) Le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*.

fiecles aient été élevés au même degré de gloire par les gens de lettres & les fçavans qu'ils ont produits. La nature ne difpenfe point fes faveurs avec la même libéralité ; & les talens, quoique femblables, ne font pas les mêmes, ainfi que la culture qui les perfectionne toujours, & qui quelquefois leur donne l'être & la vie. Quel eft donc de ces deux fiecles littéraires, celui à qui nous devons adjuger la palme » ?

Des détails, des difcuffions où l'orateur entre, il réfulte, 1°. que le fiecle de Louis XIV eft égal à celui d'Augufte dans l'épopée, l'ode, l'églogue, la fatyre, la rhétorique, le genre épiftolaire; 2°. qu'il lui eft inférieur dans l'élégie, le poëme didactique, & peut-être dans l'éloquence du barreau ; 3°. qu'il lui eft fupérieur dans la tragédie, la comédie, la fable, l'hiftoire, la grammaire, la morale, la dialectique, la politique, la jurifprudence, les mathématiques, la traduction, la philologie ; 4°. qu'il a fourni des modeles dans l'opéra, l'éloquence de la chaire, la cantate, le roman, les pieces fugitives dont les écrivains du fiecle d'Augufte n'ont point eu d'idée; 5°. qu'au fiecle de Louis XIV les littérateurs fe font multipliés & partagés dans le monde pour y répandre le goût de la fcience ; 6°. en général, que ce fiecle l'emporte fur l'autre relativement aux lettres & aux fciences.

M. le comte d'Albon établit ainfi l'éga-

lité entre les deux ſiecles dans la poéſie lyrique : « Sous les doigts d'Horace, le ton de l'ode s'éleve, s'abaiſſe, ſe varie à l'infini. Noble, riant, triſte, agréable, rempli de philoſophie & de morale, à la vérité, quelquefois dangereuſe & épicurienne, de traits ſentis & penſés, d'expreſſions figurées & poétiques, l'enthouſiaſme du ſujet le ſuit partout. C'eſt là, *& là ſeulement*, qu'il a de la verve, la poéſie, le génie de ſtyle : Rouſſeau n'a rien à lui envier; & s'il ne remporte pas ſur lui la victoire, il la lui diſpute d'une maniere à la rendre bien indéciſe. Il eſt conſtamment ſublime dans ſes penſées & ſes expreſſions, riche en rimes, brillant en images, harmonieux, élégant, ſçavant dans la mythologie, dont il ſeme les beautés avec un choix & un goût exquis. C'eſt nonſeulement un des plus grands poëtes de notre nation, mais même de toutes celles qui ont exiſté & exiſtent encore. Ses cantates, genre d'ode que les anciens ne connoiſſoient point, ont la même ſublimité, & quelquefois ce ſentiment, ces graces molles & flexibles qui obéiſſent ſi facilement au génie du muſicien. Quelle ſageſſe, quel bon ſens ne remarque-t-on pas dans ſes allégories ! Tout y eſt réfléchi, penſé ».

« Lamotte, qu'on a eu l'injuſtice de lui comparer, & qui ne ſert qu'à faire voir combien Rouſſeau eſt grand, a réuſſi dans ſes odes anacréontiques. Il en eſt pluſieurs

où il y a du naturel, de l'esprit, de la facilité, de la délicatesse ».

Les Romains, suivant l'orateur, n'ont jamais réussi dans la tragédie. « Le siecle d'Auguste, dit-il, n'a produit que Pollion dont les ouvrages en ce genre fussent alors estimés, mais ne sont point parvenus jusqu'à nous. Combien le siecle de Louis XIV a été favorisé par la muse tragique ! Je ne parle point de Rotrou, qui s'est fait un nom par son ANTIGONE & son VENCESLAS, & que Corneille appelloit son pere ; je passe d'abord à celui-ci, afin d'en admirer la grandeur. Ce génie étoit né pour de sublimes choses ; c'est à lui qu'il appartenoit de peindre le caractere des héros avec une vigueur & une fierté de crayon dont les modernes n'avoient point donné d'exemple. Avant que Corneille vînt, notre théatre étoit en proie à des esprits grossiers & barbares qui ignoroient toutes les regles. On ne connoissoit aucune unité : les auteurs, suivant leurs besoins, doubloient l'action, en prolongeoient le tems, changeoient le lieu de la scene ; ils n'observoient pas même la vraisemblance. Ce grand homme soumit les esprits au joug heureux de la regle. Il réfléchit sur son art ; il descendit dans le cœur humain, étudia la politique, l'intérêt des rois, des grands & du peuple, les passions de tous ; il lia les actes, il noua l'intrigue, prépara le dénouement, anima le dialogue,

fit parler les personnages, toujours d'après eux-mêmes. Jamais personne n'a mieux connu le contraste des sentimens. Son style est mâle, fort, véhément, majestueux. Dans ses tableaux inimitables, il peint l'homme avec tout l'éclat de la grandeur; c'est là qu'on prend de l'énergie, qu'on s'éleve au dessus de ses foiblesses & jusqu'à l'héroïsme. On lui reproche des inégalités, comme si le génie pouvoit toujours soutenir son vol, & que ses taches mêmes ne rendissent point ses beautés encore plus étincelantes! On l'accuse de négligence dans les vers, d'impropriété dans les termes, d'incorrection dans certaines tournures, & l'on né fait pas attention qu'il y a près d'un siecle & demi que Corneille commença de prendre la plume. On lui reproche quantité de mauvaises pieces, & l'on ne réfléchit pas sur sa prodigieuse fécondité, sur la variété de ses caracteres, sur les belles scenes que ses mauvaises pieces nous offrent. On l'accuse enfin d'être déclamateur: ce défaut, quoique réel, paroît excusable dans la tragédie, dont les objets demandent d'être vus de loin, parce que l'appareil du théatre jette dans l'illusion, & augmente la hauteur naturelle des personnages. N'exagérons cependant rien dans nos éloges, & avouons avec sincérité que Corneille, à force d'être grand, est quelquefois gigantesque, comme Lucain, qu'il aimoit & lisoit beaucoup. Il ne sera pas moins vrai de

dire que l'auteur françois eſt un des plus admirables qu'il y ait eu ».

« Racine, en ſe frayant une route différente, s'acquit autant de gloire. Il avoit l'ame moins élevée, mais plus tendre. *Il étoit doué de moins de génie*; mais ſon goût étoit plus fin & plus exquis. Nourri des tragiques grecs, & ſurtout d'Euripide, il prit pour modele la nature; il la peignit avec ſes imperfections & ſes foibleſſes; il prêta à ſes héros des paſſions, pour qu'on s'y intéreſſât davantage; il mit de la ſageſſe dans l'ordonnance de ſes pieces; il ſe ſoutint, fit verſer des larmes & plut. Rien n'eſt plus enchanteur que ſa poéſie toujours animée, remplie de cette chaleur qui échauffe le cœur & embraſe, toujours élégante, correcte, harmonieuſe. Si Racine n'eſt pas le plus grand de nos auteurs tragiques, il eſt ſans contredit le premier de nos poëtes. Les caracteres de ſes pieces ſont trop uniformes, & les héros trop langoureux. L'amour a pluſieurs tons: il doit ſoupirer dans la tragédie bien différemment que dans tout autre genre ».

« Après ces deux génies, il ſembloit que barriere dût être fermée pour toujours; il parut néanmoins, peu de tems après, un homme étonnant par la force de ſon imagination. Corneille élevoit l'ame; Racine l'attendriſſoit; Crébillon, le terrible Crébillon l'effraya. Le premier a quelque rapport avec Sophocle; le ſecond reſſemble à Euripide;

le troisieme a les traits mâles d'Eschyle avec plus de régularité. Crébillon créa des caracteres, inventa des situations, employa des couleurs sombres : ses pensées ont de l'énergie ; ses expressions, de la vigueur ; sa marche est ferme & vive ; mais sous sa main le ressort essentiel de la tragédie, la terreur est poussée à l'excès & se change en horreur : témoin la coupe qu'Atrée présente à son frere Thyeste, pour l'abreuver du sang de son fils. Sa versification est dure, négligée ; son style, inexact ; ses descriptions, en trop grand nombre, tiennent du ton de l'épopée ».

« Du mêlange de ces trois manieres, Voltaire s'en est formé une qui, sans le rendre étranger à ces grands hommes, le rend bien différent d'eux. Sublime dans BRUTUS & LA MORT DE CÉSAR, tendre dans ZAIRE, terrible dans MAHOMET, compatissant & humain dans ALZIRE, simple & naturel dans MÉROPE, il maîtrise, il émeut, il épouvante. Ses vers joignent au mérite de la correction celui de la douceur, des graces, de la noblesse & de l'harmonie. Il seroit à desirer qu'il y eût plus d'invention dans ses pieces, qu'il fît toujours parler les personnages, au lieu de parler lui-même pour briller ; que l'art parût moins ; qu'il fût plus exact dans ses rimes, & plus serré dans son style ; que ses pensées n'eussent pas cette tournure philosophique qui, en les généralisant,

les fait languir, & leur ôte la chaleur du sentiment; défaut qu'il a introduit sur la scene, & que nos auteurs dramatiques d'aujourd'hui se font gloire de copier ».

L'académicien a pris pour épigraphe le mot d'Horace : *Nulliùs in verba*, & sans doute il a beaucoup trop d'esprit, de jugement, pour croire que tous les littérateurs seront constamment de son avis ; mais ceux mêmes qui sont disposés à s'en écarter quelquefois, retrouveront dans ce discours en général la variété de connoissances & le talent dont M. le comte d'Albon avoit déjà donné bien des preuves.

LES HOCHETS MORAUX. Par M. Monget. 2 parties in-16, comprenant 235 pages. A Paris, chez Lambert & Baudouin.

A Considérer ce que tant d'écrivains célebres ont dit de la morale, peut-être quelques personnes croiroient-elles d'abord que tout nouvel ouvrage sur la même matiere seroit superflu ; mais après un examen plus attentif, elles reconnoîtroient sans doute qu'ils n'ont pas mis à la portée des enfans une science dont on ne peut trop tôt leur donner des leçons. « Je sçais bien, observe M. M., que les discours & surtout l'exemple des sages instituteurs & des

bons parens valent mieux que mes HOCHETS (1); mais les bons parens, les sages instituteurs, sont-ils si communs; & ceux-là même ne recevront-ils pas avec plaisir un secours de plus dans la tâche pénible qu'ils se sont imposée »?

« La mienne aura été bien douce, si, dans le silence de sa famille, la mere honnête & tendre qui en partage les soins avec son époux, daigne sourire à ce travail. J'en ai déjà trouvé le prix dans l'espérance d'être de quelque utilité à mes concitoyens, & dans le plaisir de passer *au milieu de mes enfans*, des jours aussi délicieux que pouvoient l'être ceux de La Fontaine *au milieu de ses animaux* ».

Les HOCHETS que nous avons sous les yeux sont des contes en vers, sans aucune féerie, accompagnés, suivant le besoin ou la convenance, de notes la plupart historiques, destinés, les uns à la premiere enfance, les autres à l'adolescence.

Ceux-là, imprimés en 1781, & qui forment la premiere partie du recueil, ont pour sujets la curiosité, l'indiscrétion, le démenti, les talens, l'obstination, l'étourde-

(1) Je dois être flatté sans doute de m'être rencontré avec M. le chevalier de Cubieres pour donner le nom de HOCHETS à un ouvrage de littérature; mais je dois protester aussi que mon recueil avoit ce titre plus de 6 mois avant que je connusse par le *Mercure*, l'ouvrage de M. de Cubieres, intitulé; LES HOCHETS DE MON ENFANCE.

rie, la reconnoissance, la présomption, l'orgueil, la jalousie, &c., &c.; ceux-ci, qui remplissent la deuxieme, publiée en 1784, concernent la bienfaisance, l'avarice, la prodigalité, l'économie, l'ingratitude, l'ambition, les écueils de la beauté, le patriotisme, l'égoïsme, la médisance, &c., &c.

Dans ces divers contes l'on trouve d'excellentes moralités, du naturel, de l'intérêt, la simplicité, la clarté nécessaires. Nous en rapporterons six: ceux qu'on va lire sont tirés de la premiere partie.

LES TALENS.

Il faut que l'on travaille, il faut que l'on se gêne;
Et tôt ou tard de cette peine,
Le talent sçait bien nous payer.
Ainsi le serin volage
Ne doit souvent qu'à sa cage
Le charme de son gosier.
Julie, hélas! triste Julie,
Vous dédaignâtes ces avis.
Pleurez, pleurez votre folie.
Moi, je vais la conter à nos petits amis.

Fille d'un jeune militaire,
Elle avoit chaque jour, sous les yeux de sa mere,
Maître de chant, de clavessin,
Maître d'histoire, de dessin;
Puis un peu de géographie,
Puis la danse; mais pour Julie,
Ces leçons, ces soins assidus,
Etoient leçons & soins perdus.
Pour la piquer d'honneur, sa mere bien chagrine,
A l'aimable & pauvre Nanine
Faisoit partager des leçons

Que Julie éludoit par vingt sottes raisons,
Tandis que la jeune orpheline,
Laborieuse, habile, y faisoit des progrès
Qui de la tendre mere augmentoient les regrets.
« Hélas! ma fille, disoit-elle,
« Par tant d'indifférence & de légéreté,
« Par ta négligence cruelle,
« Combien mon cœur est tourmenté!
« Songe quel chagrin pour ton pere,
« Quand ici de retour (il étoit à la guerre),
« Malgré tant de dépense & mes soins vigilans,
« Il va te trouver sans talens ».
Elle parloit encore, on annonce Labrie:
C'étoit le fidele valet
De Saint-Preux, pere de Julie.
En détournant la tête, il présente un billet....
= « Eh bien, Labrie, eh bien, ton maître?
« Il te fuit, & dans peu sans doute va paroître?
= « Hélas! lisez, Madame. = O Dieu!
« D'un époux expirant c'est le dernier adieu ».
Oui, Saint-Preux étoit mort. Pour comble d'infortune,
Sa veuve en proie à la douleur,
Sans parens, sans amis, & bientôt sans fortune,
Succombe enfin à son malheur,
Et voilà Julie orpheline
Dans le plus affreux dénuement.
Il ne lui reste que Nanine,
Nanine & son attachement.
Epris de ses talens, touché de sa sagesse,
Un homme riche offrit d'en devenir l'époux;
Il offrit toute sa richesse.
Un tel choix pour Julie auroit été bien doux;
Mais trop heureuse encor de trouver une amie,
De Nanine, aujourd'hui dans la prospérité,
Julie est, malgré sa fierté,
Demoiselle de compagnie.

ANGÉLIQUE DE MONTORGUEIL.

La marquise de Montorgueil,

Veuve, avoit une fille unique
Dédaigneuse, pleine d'orgueil.
On l'avoit nommée Angélique.
Un ruban neuf, un bel habit,
Redoubloient ses airs de duchesse.
Mais quiconque s'énorgueillit,
Bientôt reconnoît sa foiblesse.

La marquise Angélique, un soir,
Dans un château du voisinage,
Alla joindre sa mere. Alors il falloit voir
Comme on se pavanoit dans le bel équipage.
« Ma bonne, ah ! le joli chapeau,
Disoit-elle à sa gouvernante !
« Il paroîtra, je crois, d'un goût assez nouveau,
« Et ma polonoise est charmante ».

Mais voici bien du changement.
Un gros orage, en un moment,
D'un superbe chemin fait des monceaux de boue.
Pour surcroît de malheur, crac, voilà qu'une roue
Se brise ; dans le même instant,
Une portiere s'ouvre ; & la belle marquise,
Sans pourtant se blesser, tomba bien mollement
Dans un bourbier. Jugez comment
S'en trouva le chapeau charmant
Et notre polonoise exquise.

Le cocher & les deux laquais,
Brusqués plus d'une fois par l'orgueil d'Angélique,
La plaignant d'un air ironique,
Lui laissoient là prendre le frais.
« Mon Dieu ! Lafleur, Labrie, alors s'écria-t-elle,
« Mes bons amis, secourez-moi !
= « Oh ! ce n'est rien, Mademoiselle.
« Quelques éclaboussures.... Quoi !
« Faut-il, quand on est si belle,
« Se chagriner ainsi pour une bagatelle » ?

Du bourbier on la tire enfin.
Sur son dos bien mouillé l'un des valets l'emporte;
Et l'autre lui servant d'escorte,
On marche à petit bruit vers le château voisin.
Là, ce fut un autre chagrin.
On croyoit y briller par sa riche parure;
Au lieu de cela, chacun rit
De cette burlesque figure.
La pauvre Angélique en rougit,
Se promettant tout bas, après cette aventure,
De priser un bon cœur bien plus qu'un bel habit.

Ce conte a quelques rapports avec celui que M. de Lacroix a donné dans LE SPECTATEUR FRANÇOIS, & dont le héros est un seigneur de village; mais, lors même qu'il imite ou paroît imiter, M. M. n'oublie point qu'il écrit pour des enfans ou des adolescens.

LE PRINCE ET LE FROTTEUR.

On m'a conté qu'en son enfance,
Un prince étoit si bon, si bon !.....
Je le crois bien, c'étoit en France,
Et le prince étoit un Bourbon.
Cependant la misere affligeoit sa belle ame;
Oui, déjà la misere au milieu de la cour:
Tout près du trône chaque jour,
Il sçavoit qu'un frotteur, quatre enfans & sa femme,
Dans leur honnêteté, languissoient de besoins.
Le prince en fit l'objet de ses plus tendres soins.
Hélas! jamais, jamais peut-être
Un tableau si touchant ne s'offrit aux humains.
Je vois les bienfaisantes mains
Du fils de trente rois, d'un enfant & d'un maître
Au plus humble sujet porter les alimens,
Lui prodiguer son or; & ces soulagemens,
Donnés par un Bourbon dans l'ombre du silence,

Certes n'attendoient rien de la reconnoissance.

Dix ans s'étoient passés, le jeune prince un jour
S'égara, c'étoit à la chasse.
Seul, après maint & maint détour,
Il se dépite, il se harasse,
Et s'égare encor plus. De fatigue excédé,
Son cheval tombe mort. Un lieu frais & tranquille,
Un ruisseau, des gazons, offrent un doux asyle :
Voilà le prince *décidé*
D'y prendre du repos, lorsque de la futaie,
Blessée & furieuse, il débuche une laie;
Elle vient droit au prince. Un homme vigoureux
S'élance, & d'un bras nerveux,
Frappe, terrasse la bête;
Puis, tout fier de sa conquête,
Il s'écrie : « O mon prince ! ô mon cher bienfaiteur !
« Venez ; elle est à nous ». On se peint le frotteur
Dans un si beau moment. Ce n'est pas tout encore.
Sa maison est voisine, il y va recueillir
Dans une honnête aisance, & traiter & servir,
Au moins quelques instans, le prince qu'il adore ;
Et voyez si le prince eut aussi du plaisir.

A côté de ce trait si touchant de la bonté généreuse d'un jeune prince, M. M. en a placé un autre que nous croyons devoir rappeller.

Au mois de Janvier 1776, M. le duc de la Rochefoucault allant à Versailles, & voyant ses deux laquais transis de froid, les fit mettre dans son carrosse. Cet acte d'humanité reçut à la cour les plus justes éloges. *J'ai été bien fâché*, répondit le duc,

de n'y pouvoir faire entrer aussi le cocher & les chevaux.

La 2e. partie nous fournira les trois derniers contes que nous avons promis.

LA BIENFAISANCE.

Si tu veux être heureux & rendre heureux ton
frere,
Ce que tu desires pour toi,
En sa faveur il faut le faire :
Voilà le prophete & la loi.
Trois brigands, peu touchés d'une telle maxime,
Non de ceux que l'on voit prudemment revêtus
Du masque imposant des vertus,
Sourdement pratiquer le crime,
Mais de ces francs voleurs qui, sur les grands
chemins,
Pour mieux s'assurer de la bourse,
Usent parfois de la ressource,
A châtiment égal, d'être encore assassins,
Trois de ces scélérats venoient d'ôter la vie
Au pere du jeune Saint-Flours.
En faisant grace au fils, hélas ! leur barbarie
A de nouveaux dangers abandonnoit ses jours.
Sur le corps expirant de son malheureux pere,
Inondé de ses pleurs,
Seul, en un bois épais, la faim & les frayeurs
Alloient terminer sa misere :
Un bûcheron paroît. A cet affreux tableau,
Oubliant sa propre infortune,
Pour emporter Saint-Flours, il jette son faisceau;
Rassure cet enfant ; & , fier d'un tel fardeau,
Leur misere à présent va devenir commune.

L'honnête bûcheron, dans le fond des forêts (2),

(2) Dans les forêts un peu considérables, un bûcheron est plusieurs mois sans aucune communication avec les habitations voisines; & en changeant d'attelier il

Indigent, demi-*nud*, *avec* sa bonne Hélene,
Nourrissoit deux enfans du produit de sa peine,
Mais du moins il vivoit en paix.
En arrivant sous sa feuillée,
« Tiens, dit-il, mon Hélene, encore à celui-ci
« Il faut trouver du pain. T'es toute émerveillée!
« Eh bien! j'ai des bras, Dieu merci.
« Allons, Jacot, Louise, embrassez votre frere,
« Le plus à plaindre, c'est bien lui,
« Mes enfans! il n'a plus de pere.
« Çà, ne pleurez point; me voici,
« Mordienne! & voilà votre mere ».
Déjà depuis six mois, objet des tendres soins
D'un autre Philémon, Saint-Flours, en son asyle,
Compagnon d'une vie obscure, mais tranquille,
Apprenoit à braver l'empire des besoins.

Dans une retraite profonde,
Sa mere cependant livrée à ses ennuis,
En proie à ses regrets, & détestant le monde,
Pleuroit son époux & son fils.
Un soir que, loin de sa retraite,
Elle erroit tristement aux bords d'une forêt,
Elle entrevoit dans l'ombre on ne sçait quel objet
Qui trouble son ame inquiete.
Elle approche: c'est un enfant
Bien endormi sur la fougere.
« Il faut, en l'éveillant, épargner à sa mere
« Les peines que mon cœur ressent »,
Dit-elle. Dans le moment même,
Survient notre bon bûcheron.
C'étoit son fils Jacot. = « Ah! Madame, pardon;
« Vous avez des enfans! C'est qu'vlà comme on
les aime.
« Hélas! notre pauvre Jacot,
« Je le laissois dormir un peu l'après-dînée,

---

doit encore dépayser les recherches, surtout dans la saison des neiges.

« Tandis qu'achevant ma journée,
« Pour le travail du soir, je faisois ce fagot.
« A présent, grand-merci de vos bontés, Madame ;
« Grand-merci de ce bel écu ;
« Il va bien réjouir ma Louise & ma femme ;
« Et Louis !..... Viens, Jacot ; toi, tu n'es pas perdu ».
A ces mots il s'éloigne ; & de ses pleurs baignée ;
L'épouse de Saint-Fleurs regagne son château.
Mais rappellant à sa pensée
Ce propos, cet enfant, un tourment tout nouveau
Agite son ame oppressée.
Plus fort que sa douleur, un invincible attrait
La rappelle vers la forêt.
« Qu'on le cherche, qu'on me l'amene,
« Ce bûcheron. Je veux, pour l'aider dans sa peine,
« Me charger de son fils ». Ils arrivent tous deux.
= « Vous charger de Jacot ! Eh ! c'est comme une reine (3).
« Mon Dieu ! ma noble Dame, il seroit trop heureux ;
« Mais si vous vouliez bien, j'en ons encore un autre,
« Bon, joli comme vous, pas tout-à-fait le nôtre ;
« Et s'il vous plaît de le choisir,
« De celui-là vraiment vous aurez du plaisir.
= « Quel est donc cet enfant ? = Venez, venez, Madame ;
« Je l'apperçois dans ce taillis
« Avec ma Louise & ma femme.
« Son nom, je n'en sçais rien ; nous l'appellons Louis.
« Mais, tenez, le voilà. = Dieux ! oh dieux ! c'est mon fils ».

---

(3) *Comme une reine*. Ce n'est point ici une expression vague, mais une allusion directe à plusieurs traits de bienfaisance de notre jeune souveraine.

En effet, c'étoit lui. De cette tendre mere
On devine aisément la joie & les regrets.
Le bûcheron, par elle, enrichi de bienfaits,
Mais fidele au travail, ainsi qu'à ses forêts,
Y finit une vie employée à bien faire.

L'INGRATITUDE.

Sur l'animal le plus féroce,
On sçait le pouvoir des bienfaits.
Hélas! il est une ame atroce
Qu'ils encouragent aux forfaits.
C'est l'ame de l'ingrat. Enfant de la Bassesse
Et de l'Orgueil tout-à-la fois,
L'Ingratitude échappe au glaive de nos loix (4).
Gémissons; mais qu'au moins la haine vengeresse
De l'univers trahi rétablisse nos droits;
Et vous, dont ce monstre perfide
Souvent glace & ferme les cœurs,
Ah! ne résistez point au penchant qui vous guide,
Et, même d'un ingrat, soyez les bienfaiteurs.

Voyez le bon Bernard: il protege Valere:
Fils ingrat du plus tendre pere,
On croit que ce Valere avoit causé sa mort,
Et cependant Bernard se charge de son sort.
« Viens, lui dit-il, fuyons cette maudite plage
« Où je perds mon ami, toi, ton pere & tes biens.
« Allons sur un autre rivage
« Doubler par ton travail & partager les miens.
« Mon navire est tout prêt; la voile déployée
« Nous appelle au Mississipi;
« Et ne plains pas ta peine: elle est bien employée
« Alors qu'on y trouve un ami.
« Partons ». Les voilà donc, Bernard & son pupille,

(4) Les peuples les plus sages de l'antiquité, les Perses, les Athéniens, les Lacédémoniens, &c., recevoient dans leurs tribunaux l'action contre les ingrats. Nous nous contentons de les détester.

Livrés au caprice des flots.
Pour un si bon patron tout deviendra facile
A ses fideles matelots.
Bravant les forbans & l'orage,
Déjà de deux combats il est sorti vainqueur,
Mais gravement blessé ; voyez son équipage,
Par les plus tendres soins, exprimer sa douleur.
Tout occupé d'une fortune
Que dévorent déjà ses avides regards,
Valere indifférent, dans l'alarme commune,
N'a pour son bienfaiteur que quelques froids égards.
Crains plutôt pour ses jours, ingrat ! un Dieu propice,
S'il permet quelquefois le vice,
Aux vertus garde aussi leur prix :
Il doit rendre Bernard aux vœux de ses amis.
Toi-même auras encore un pere
Pour t'aimer, pour dompter tes coupables desirs.
Cependant le vaisseau vole au gré des zéphyrs.
Soudain l'on entend crier *terre*,
Et chacun se livre aux plaisirs.

Qu'elle est touchante l'alégresse
De ces momens délicieux !
Sur le rivage tout s'empresse ;
Et le cœur, plus prompt que les yeux,
Dans le transport de son ivresse,
A franchi l'espace envieux
Qui lui dérobe encor l'objet de sa tendresse.
Enfans & vieillards prosternés
Bénissent le moment qui finit leurs alarmes ;
Et ces rivages fortunés
Sont pressés de leurs bras, arrosés de leurs larmes.
Enfin le bon Bernard a vu ces toits chéris
Dont le travail & l'industrie
De ses Negres nombreux, devenus ses amis,
Ont sçu lui faire une patrie.

Ce brave homme n'eſt point de ces maîtres cruels (5)
Qui, mépriſant les droits de l'humanité ſainte,
Préférent aux ſoins paternels
Le triſte empire de la crainte.
Auſſi, tout réuſſit au gré des ſes ſouhaits.
Les eſclaves, pour lui, ne ſont que des ſujets
Qui, recueillant en paix tout le fruit de leurs peines,
D'un bon roi, chaque jour, augmentent les domaines.

Tel eſt le doux aſyle où Valere accueilli
Par l'épouſe de ſon ami,
Et leur unique enfant, l'innocente Fanny;
Loin d'aimer en bon fils ſa nouvelle famille;
Vient, de la défiance & des triſtes ſoupçons,
Et ſur la mere & ſur la fille,
Et ſur les Negres même, épandre les poiſons.
Tout s'aigrit; mais bientôt l'œil du pere & du maître,
En rappellant la paix, eut démaſqué le traître.
« Le voilà donc le prix de mes ſoins généreux,
« Ingrat! lui dit Bernard. Vois-tu ſur la montagne
« Ce grouppe d'eſclaves heureux?
« Ils ont fait d'un déſert une riche campagne.
« C'eſt là que, loin de nous, maître de leurs travaux,
« Tu peux, en ménageant leur peine & leur repos,

(5) On apprend avec plaiſir que la conduite du bon Bernard eſt appuyée ſur une vérité de fait. Schilderop, un des agens de la compagnie danoiſe établie au Sénégal, il y a plus d'un ſiecle, jouiſſoit parmi les Negres d'une telle réputation de bonté & de probité, qu'ils venoient de 100 lieues pour le voir. Un ſouverain d'une contrée éloignée lui envoya ſa fille avec de l'or & des eſclaves pour obtenir un petit-fils de Schilderop, ainſi révéré ſur toutes les côtes de la Nigritie.

« De tes soins amplement recueillir le salaire.
« Mais ils sont mes enfans ; deviens aussi leur pere.
« Adieu ». Ne croyez pas que ces sages avis,
Par l'imprudent jeune homme, auront été suivis;
Hélas ! non. Les succès le rendant plus avare,
Il double le travail. Cruellement traités,
Indignés de leurs fers, ses Negres révoltés,
Dans le sang d'un maître barbare,
Alloient venger des maux trop longtems supportés :
Bernard accourt, & sa présence
Fait tomber les poignards. Valere, cette fois,
Vaincu par tant de bienfaisance,
Sur son cœur à la fin en reconnoît les droits,
Aux pieds d'un si bon pere, effaçant dans les larmes,
De toutes ses erreurs, le triste souvenir.
Aimable Fanny, tous vos charmes
Seront peut-être un jour le prix du repentir.

LA MÉDISANCE.

« Médire est un doux passe-tems !
« Sans cela tout languit aux champs comme à la ville.
« On médit de moi ; je le rends;
« Vraiment, voilà l'*honnête* ; eh bien, voici l'*utile*.
« Trop souvent le Vice s'endort
« Dans le sein de la jouissance.
« Au comble de ses vœux, comment dire j'ai tort?
« La salutaire Médisance.
« Rend capable de cet effort.

« Maintefois j'avois vu la prude Adélaïde,
« Avec un beau jeune homme, en un bosquet voisin,
« S'entretenir d'un air si tendre, si benin!
« J'en avertis l'époux; & le couple perfide,
« Dès le jour même, a disparu,

« Sans que je sçache encor ce qu'il est devenu.
« Combien, à mes amis, j'ai rendu de services
« En les éclairant sur les tours
« Que valets & marchands leur jouoient tous les jours!
« Entre soi l'on se doit enfin ces bons offices.
« Le bon homme Damon, si rangé, si pieux,
« Croyoit ne pouvoir faire mieux
« Que de donner sa fille au conseiller d'Orgere;
« Mais ce magistrat si discret,
« Chaque soir, voyoit en secret
« Une jeune grisette avec son pauvre pere.
« Je l'ai dit au bon homme, & puis c'est son affaire ».

Ainsi, dans son aveuglement,
Raisonnoit Emilie au printems de son âge.
Le tems & les chagrins, en la rendant plus sage,
Lui firent détester un tel égarement.
Les sinceres regrets, la piété profonde,
L'ardente charité, réparoient, loin du monde,
Les torts de sa jeunesse; & tous les malheureux,
Tantôt dans les prisons où gémit l'innocence,
Et tantôt dans les lieux où languit l'indigence,
Attiroient ses soins généreux.
C'est là que la triste Emilie
Retrouva le tableau des maux qu'elle avoit faits.
Victime de la jalousie
D'un époux aveuglé par cette frénésie,
Punissant les soupçons à l'égal des forfaits,
Adélaïde en pleurs, au désespoir livrée,
Des ombres de la mort chaque jour entourée,
Voyoit punir ainsi d'innocens entretiens
Où Sainfare, un de ses cousins,
Traitoit dans le secret, d'un heureux hyménée.
« O Dieu! dit Emilie, & ce sont là les fruits
« De mon imprudence coupable!
« Leurs projets, leur bonheur, ô femme détestable!

« De ta langue empestée un mot les a détruits ».
Bien souvent elle vit dans de tristes retraites
Où languit l'infortune, & valets & marchands
Suspects, puis ruinés par ses traits médisans.
Mais ce qui mit le comble à ses peines secretes,
Un jour, dans les cachots, elle trouve un vieillard;
A travers des haillons, on ne sçait quoi décele
Son rang, son innocence. « O mon pere! dit-elle,
« Si je puis vous servir, livrez-vous à mon zele.
= « Madame, hélas! je vais, sans fard,
« Vous confier ici mon histoire cruelle.
« Une affaire d'honneur, en exposant mes jours,
« Me tenoit éloigné du lieu de ma naissance.
« Fugitif, mes enfans, par d'abondans secours,
« Adoucissoient mes maux. Après quinze ans d'absence,
« Je touchois au moment heureux
« Où ma grace obtenue alloit combler mes vœux;
« Déjà même, en secret, j'en jouissois d'avance.
« Dans un réduit obscur, sous un nom supposé,
Une fille à jamais chérie
« Consoloit, partageoit les peines de ma vie.
« Chaque soir, mon fils déguisé,
« Soutenant mon espoir, charmoit notre retraite
« Par des récits touchans d'un hymen qui s'apprête;
« D'une riche héritiere il alloit obtenir
« La fortune & la main. Le plus doux avenir
« Se présentoit à nous. Un matin que l'aurore
« A peine pénétroit encore
« Dans notre malheureux réduit,
« Je m'éveille, j'entends du bruit;
« Soudain l'on enfonce ma porte;
« Un exempt, sa cruelle escorte,
« M'arrachent demi-nud des bras de mon enfant.
« Hélas! j'ai sçu depuis l'auteur de ma misere.
« Une femme (grand Dieu! pardonne au médisant),
« Une femme a trahi l'infortuné d'Orgere ».

A ces mots Emilie, en proie à ses remords,
Tombe aux pieds du vieillard. « Cette femme
cruelle,
« La voici; mais ma vie ou tous mes biens,
dit-elle,
« Je le jure à vos pieds, vont réparer mes torts ».

Telle est la Médisance, & les maux qu'elle apprête.
Ah! que jamais un homme honnête
Ne souille ses pinceaux à peindre la noirceur
De son abominable sœur!

Dans une note jointe à ce conte aussi moral qu'intéressant, M. M. observe que l'image la plus expressive de la force des passions est le tableau de la *Calómnie* peint par Apelle.

On y voyoit au milieu, dit-il, la Calomnie comme une femme très belle & très-parée, mais irritée, ayant le regard farouche & les yeux ardens de colere. Elle portoit de la main gauche un flambeau allumé; de la droite, elle traînoit un enfant qui, par ses cris, imploroit le secours du ciel. Elle étoit précédée de l'Envie sous la figure d'un homme maigre, & suivie de deux femmes qui sembloient prendre soin de ses ornemens. En face de la Calomnie, paroissoit la Crédulité avec de grandes oreilles, & tendant les mains à la Calomnie, qui s'en approchoit. Aux deux côtés de la Crédulité, étoient l'Ignorance & le Soupçon; celui-ci, représenté par un homme d'une mine assez refrognée, marquant une secre-

te inquiétude, & semblant néanmoins s'applaudir d'avoir découvert quelque chose de caché ; l'Ignorance, sous la forme d'une femme aveugle. Dans le lointain, la Vérité, marchant vers la Calomnie, avoit derriere elle le Repentir sous un habit lugubre.

Ce recueil a déjà obtenu les suffrages de personnes distinguées, telles que Mme. la comtesse de G***, auteur du *Théatre d'éducation*, &c., qui l'ont jugé digne de paroître sous les auspices de L. A. S. Mesdemoiselles d'Orléans, auxquelles il est dédié. Nous le croyons très-propre à remplir le but fort louable que M. M. s'est proposé.

Addition au MARIAGE DE FIGARO *pour la 50e. représentation donnée le 2 du mois dernier au profit des pauvres meres nourrices.* (*)

APrès le premier couplet du vaudeville finissant par *Gaudeant benè nati*, Suzanne s'exprime ainsi : « A quoi penses-tu donc, Figaro ? Tu ne dis rien sur notre bonheur ».

FIGARO. « Ah ! que je suis bête moi ! J'oublois »....

SUZANNE. « C'est bien obligeant ».

BRID-OISON. « E.... E.... Est-ce que vous le croyez donc ? I... Il fait semblant ».

FIGARO. « Charmant esprit ! Allons, ma Suzanne ».

(*) L'auteur, M. de Beaumarchais, avertit que ce morceau ne convenant qu'au jour de la 50e. représentation, ne sera point ajouté à sa piece lorsqu'il la fera imprimer.

SUZANNE *chante* :

Pour les jeux de notre ſcene
Ce beau jour n'eſt pas fêté ;
Le motif qui vous ramene,
C'eſt la douce humanité ;
Mais quand notre cinquantaine
Aux bienfaits ſert de moyen,
Le plaiſir n'y gâte rien.

FIGARO.

Nous, heureux cinquantenaires
D'un hymen ſi fortuné,
Rapprochons du ſein des meres
L'enfant preſqu'abandonné.
Faut-il un exemple aux peres ?
Tout autant qu'il m'en naîtra,
Ma Suzon les nourrira

SUZANNE *chante* :

Mon ami, je ne ſçais guere
Quel devoir ſera plus doux,
Comme épouſe, & comme mere,
Mon cœur les remplira tous.
Entre l'enfant & le pere,
Je partagerai l'amour,
Et chacun aura ſon tour.

FIGARO. « A vous, Monſieur le juge ».

BRID-OISON. « E. . . . Eſt-ce qu'on peut chanter quand on eſt attendri ? D'ailleurs, on ne m'a rien fait ».

FIGARO. « Vous avez tant de facilité » !

BRID-OISON. « C'eſt. . . . eſt vrai. Oui, pour qu'on vienne peut-être me dire après : Plu. . . us bête encore que l'auteur ».

« FIGARO. « Pourquoi pas » ?

BRID-OISON. « Au bout du compte, je m'en moque moi, E. . . . Et m'en vais vous dire ſur tout ceci ma façon de penſer ». . . . *Il chante en ſe frottant la tête, comme s'il compoſoit :*

Que d'plaisir on trouve à rire,
Quand on n'voit du mal à rien!
Que d'bonheur on trouve à s'dire :
L'on m'amuse & j'fais du bien!
Que d'bel'choses on peut écrire
Contre tant d'joyeux ébats!
Nos criti.... iques n'y manqu'ront pas.

Romance pour une jeune enfant, le jour de la fête de sa mere. Par M. l'abbé Tournaire.

AIR : *O ma tendre musette :*

Vous aimez Antoinette,
Me dit hier Atys;
Chanterez pour sa fête....
Moi, soupirant, lui dis:
Par douce chansonnette
Point ne sçais m'exprimer;
Hélas! encor jeunette,
Ne sçais en tout qu'aimer.

Non, tant belle Antoinette,
Toi que si fort chéris,
N'attends point pour ta fête,
De moi couplets jolis:
Par douce chansonnette
Point ne sçais m'exprimer;
Hélas! encor jeunette,
Ne sçais en tout qu'aimer.

Qu'aurois plaisir suprême
A chanter tes attraits,
Et ton amour extrême
Pour tous tes enfans!... Mais
Par douce chansonnette
Point ne sçais m'exprimer;

Hélas! encor jeunette,
Ne ſçais en tout qu'aimer.

Du fer de ma houlette,
Ai gravé, l'autre jour,
Le nom de ma Toinette,
Et ces mots à l'entour :
« Par douce chanſonnette
« Point ne ſçais m'exprimer ;
« Hélas! ſuis trop jeunette,
« Mais ſçais fort bien l'aimer ».

N'ai point fortune grande ;
Cœur tendre eſt tout mon bien :
Acceptez-en l'offrande :
C'eſt un peu plus que rien.
Par douce chanſonnette
Si pour bien m'exprimer
Suis encor trop jeunette,
Point le ſuis pour t'aimer.]

Deſcription de la ſeconde expérience aéroſtatique faite à Nantes, le 6 Septembre 1784, ſous la direction de M. Lévêque, correſpondant de l'académie royal des ſciences de Paris, profeſſeur royal d'hydrographie & de mathématiques.

LE public ayant demandé avec empreſſement qu'on répétât l'expérience aéroſtatique du 14 Juin dernier, tous les ſouſcripteurs qui avoient eu la généroſité de venir au ſecours des coopérateurs de cette expérience, lorſqu'ils virent que la ſouſcription ne pouvoit, à beaucoup près, les remplir de leurs avances, ſe réunirent chez M. Lévêque, correſpondant de l'académie royale des ſciences, le prierent unani-

mement de vouloir bien prendre cette nouvelle expérience sous sa direction, comme il avoit pris celles des 11 & 14 Juin. Ils engagerent en même tems M. Dulau à se charger des détails économiques. On prit à ce sujet une délibération signée *Coustard de Massi*, *Deluynes*; le chevalier *de Creil*; *N. Arnous*, fils; *Grassin*; *Jacobs de la Crosniere*; *J. Louvrier*; *Deluynes*, jeune; *Prévost*; *Blin*, docteur-médecin; *Guillaume Guyot*; *Prosper Charet*; *Pessiez*; *Seheult*, fils; *Dulau*; *Lévêque*; *François Delaville*; *Deurbro cq*, le jeune; *Espivent de la Villeboisnet*, fils; *Jean-Jacques Minyer*; *Bureau de la Bataudiere*; *Ch. Bouteiller*, fils; *Robineau*; *Charet-Clartais*; *Michel de Tharon*; *de la Blotais*; *Merot*, fils aîné; *A. L. S. de la Tullaye*; *Michel*; *Leray de la Clartais*; le chevalier *de Tussac*.

En conséquence, ayant tout préparé, & ayant fait fortifier l'appareil destiné à élever l'aérostat, & à le préserver du vent & de la pluie; le 5 Septembre, vers les 8 heures du soir, on disposa le globe & son filet dans le goût des montgolfieres, en adaptant l'appendice au tuyau de communication, en étendant l'étoffe tout autour, par zones, sur la seconde estrade disposée à cet effet, & en soutenant seulement la partie supérieure du ballon par un cartahu passé à la corne de l'appareil.

L'appareil pneumato-chymique, destiné pour remplir l'aérostat, étoit le même que celui de l'expérience du 14 Juin, à quelques changemens près destinés à prévenir les défauts qui pourroient se glisser dans la manœuvre & abréger l'opération; ainsi il y avoit 18 tonneaux doublés en plomb pour la dissolution, formant deux appareils de neuf tonneaux chacun, disposés circulairement. Chaque tonneau portoit un tuyau de fer-blanc de 3 pouces de diametre &

d'environ 5 pieds de longueur, soudé à un tuyau de plomb de la forme d'un cône tronqué, fixé au fond supérieur du tonneau par sa plus grande base. Les neuf tuyaux de chaque appareil étoient inclinés à l'horizon, & se réunissoient dans une caisse ou tambour de fer-blanc d'environ 15 pouces de diametre & de 15 pouces de hauteur, placé dans un tonneau plein d'eau froide, pour servir de réfrigérant. Dans le tambour, on avoit mis une lessive alkaline très-caustique à peu près jusqu'à la hauteur des tuyaux, afin de commencer la purification du gaz. Du fond supérieur de chacun des tambours partoit un tuyau de 9 pouces de diametre qui s'élevoit verticalement à environ 16 pouces, se coudoit ensuite horizontalement, en s'éloignant des tonneaux, dans une longueur d'environ 5 pieds, & enfin descendoit d'environ 3 pieds parallelement à sa premiere branche, pour s'adapter à une longue caisse de fer-blanc placée dans une autre caisse de bois de 13 pieds de longueur sur 14 pouces de largeur & autant de profondeur. La partie supérieure de la caisse de fer-blanc étoit en forme de voûte, & venoit à environ un pouce du bord de la caisse de bois; sa partie inférieure étoit sans fond, & tous ses côtés touchoient au fond de la même caisse de bois. Les deux parois latérales laissoient environ un pouce d'intervalle entre elles & la caisse, tandis que les parois extrêmes en laissoient environ six. Au reste, ces dimensions, quoique bonnes, ne sont pas absolument nécessaires; on peut y faire quelques changemens sans inconvénient; entr'autres, plus les caisses seront longues, plus l'appareil sera parfait.

A l'autre extrêmité de chacune des deux caisses, s'élevoit verticalement un second tuyau de 9 pouces de diametre & d'environ 2 pieds de hauteur; ces deux tuyaux se coudoient hori-

zontalement pour se réunir dans un seul tuyau vertical, d'environ un pied de diametre sur 2 de hauteur, destiné à recevoir l'appendice de l'aérostat. On voit par le rapport des diametres des tuyaux, qu'il ne pouvoit y avoir aucun retard dans le passage du gaz, puisque chaque tuyau de réunion avoit toujours une capacité égale à la somme de toutes celles des tuyaux qui s'y réunissoient. On doit l'idée des longues caisses dont on vient de parler à M. Meusnier, de l'académie royale des sciences.

Dans toute la longueur de chaque caisse étoit un arbre à 8 pans, en bois de chêne, d'environ 3 pouces & demi de diametre, portant autour de sa circonférence des palettes d'environ 3 pouces de largeur & d'une longueur convenable pour que, dans la rotation de l'arbre, elles passassent à 5 ou 6 lignes de la voûte de fer-blanc & du fond de la caisse de bois. Ces palettes étoient éloignées d'environ deux pouces l'une de l'autre. L'extrêmité de l'arbre, la plus proche des tonneaux de dissolution, portoit une lanterne de fer d'environ 4 pouces de diametre sur à peu près autant de longueur, qui engrenoit dans une roue dentée du même métal, à l'arbre de laquelle étoit une manivelle que deux hommes placés entre le réfrigérant & la caisse faisoient tourner. La denture de la roue étoit telle que l'arbre faisoit à peu près trois tours par chaque tour de manivelle; & au moyen de cette espece de moulinet, la lessive contenue dans les caisses étant fortement agitée, se réduisoit presqu'en pluie, & présentoit au gaz une grande surface qui se renouvelloit sans cesse.

Le coude horizontal des deux tuyaux de 9 pouces, communiquant des tambours aux voûtes des longues caisses, étoit percé d'un trou d'environ 4 pouces de diametre, surmonté d'un

godet cylindrique de fer-blanc. On bouchoit le trou d'un tampon de liege, & on remplissoit le godet d'eau, ce qui fermoit tout passage au gaz, & dispensoit de faire usage des luts de terre grasse & autres qui exigent un soin presque continuel. Aucune partie de cet appareil n'étoit lutée; tout étoit fermé par des soudures ou par l'eau; aucune soudure n'a manqué, & l'on ne s'appercevoit pas de l'odeur du gaz.

Tous les tuyaux, excepté celui qui communiquoit à l'aérostat, étoient entourés de chanvre qu'on humectoit presque sans cesse, tant pour refroidir le gaz & par conséquent le condenser, que pour condenser également les vapeurs d'acide sulfureux qui s'élevent avec lui. Par ce moyen, le dernier tuyau étoit rarement tiede, & le gaz parvenoit à l'aérostat à peu près de la même température que l'air extérieur.

Pour verser le mélange d'acide vitriolique & d'eau dans les tonneaux, il y avoit un large entonnoir de plomb, soudé au fond supérieur de chacun. Le tuyau de cet entonnoir entroit de 12 pouces dans les tonneaux, & se recourboit, en forme de syphon, jusqu'à environ un pouce du fond supérieur. Son ouverture étoit un peu évasée, afin de répandre la liqueur sur une plus grande surface; par ce moyen, la liqueur avoit un passage libre pour entrer dans les tonneaux, mais le gaz n'en pouvoit jamais sortir par le syphon, ni l'air extérieur y entrer.

A côté de cet entonnoir en étoit un autre de fer-blanc par lequel on introduisoit la toutenague. Elle étoit grenaillée très-fin; ses plus grosses parties, en fort petit nombre, ne pesoient pas un grain; mais ce degré de finesse n'est pas absolument nécessaire (1). Cet en-

---

(1) M. Vallet préfere même les rubans de fer & les lambeaux de tôle à la limaille de fer. Plusieurs gran-

tonnoir fermoit avec un tampon de bois mou, tourné exactement sur le diametre de son orifice.

Au dessous de l'orifice intérieur de cet entonnoir, & à environ trois pouces de distance, étoit un cône de fer-blanc, d'environ 3 pouces de base sur autant de hauteur : ce cône étoit porté sur de légers ressorts de fils de fer, & étoit destiné à éparpiller la toutenague. Au reste, on peut se passer de cet accessoire.

Comme les tonneaux avoient à peine 5 pieds cubiques de capacité, & étoient doublés en plomb, ainsi qu'on l'a dit, & que la dissolution produisoit une chaleur au delà de 60 degrés du thermometre de Réaumur, & quelquefois même au delà de celle de l'eau bouillante, il étoit essentiel d'empêcher la dissolution de monter dans les tuyaux destinés au passage du gaz; pour cela, il falloit conserver un certain espace vuide ; & en conséquence, il étoit nécessaire de pouvoir vuider les tonneaux de tems en tems : c'est à cette fin qu'il y avoit à chacun d'eux un gros robinet de plomb durci avec le régule d'antimoine. Ces robinets conduisoient la dissolution par des tuyaux de fer-blanc dans de grandes cuves placées sous l'estrade, d'où on l'entonnoit dans des barriques. De plus, en laissant par négligence les robinets trop long-tems ouverts, aussi-tôt la dissolution évacuée, l'air athmosphérique seroit entré dans les tonneaux & de là dans l'aérostat. Pour éviter cet inconvénient, on avoit soudé à l'orifice inférieur de chaque robinet un tuyau de plomb coudé par le bas, qui descendoit à quelques lignes au dessous de l'orifice de ce robinet, c'est-à-dire, à deux ou trois lignes au dessus du

des expériences ont réussi par ce moyen. (*Description des expériences aérostatiques*, par M. Faujas de Saint-Fond, tome II, page 234.)

fond du tonneau : ainsi l'orifice, toujours plongé dans le reste de la dissolution, se trouvoit nécessairement fermé par elle. Enfin, pour prévenir l'usure des robinets, & en prolonger le service, on en avoit enfermé tout l'ajustement dans une petite caisse quarrée de fer-blanc remplie d'eau.

Tel est en substance l'appareil employé à cette expérience, ainsi qu'à celles des 11 & 14 Juin & 12 Août derniers. C'est sans contredit le plus parfait, le plus prompt & le plus sûr qu'on puisse employer. Si on faisoit usage de tonneaux d'une grande capacité, tels que ceux proposés par M. Vallet, on pourroit remplir un aérostat très-grand en fort peu de tems. (2)

Pour grenailler la toutenague, on essaya d'abord différens procédés. On la fit chauffer jusqu'à l'incandescence, afin de la piler dans de grands mortiers, comme le propose M. Macquer; mais cette pratique n'eut qu'un succès médiocre. On essaya de la réduire en copeaux, soit au tour, soit au rabot; mais ce procédé, quoique bon, étoit trop long. Enfin on prit le parti de la faire fondre dans des creusets ou des marmites de fer, en ne faisant que le feu nécessaire pour entretenir la fusion, de crainte de produire le pompholix. On en versoit, par petites quantités, dans des mortiers, qu'on trituroit fortement avec des especes de pilons de

---

(2) Les quatre cuves de 8 pieds de diametre sur 4 pieds 6 pouces de hauteur, proposées par M. Vallet, (*Description des expériences aérostatiques*, par M. Faujas de Saint-Fond, tome II, page 237) contiendroient chacune 226 pieds cubiques, quantité plus grande que nos 18 tonneaux; ainsi cet appareil seroit plus que quadruple de celui de notre expérience, quant à la capacité. Nous pouvons assurer qu'avec de pareilles cuves l'aérostat se rempliroit en moins d'une heure.

bois, ce qui en réduisoit la plus grande partie en poudre très-fine. On passoit le tout par un crible de fer, & on rejettoit les parties trop grossieres pour une nouvelle fusion.

A 11 heures du soir, on commença l'opération pour remplir l'aérostat, & voici le procédé.

On remplit les deux grandes caisses de lessive alkaline caustique, jusqu'à ce que les deux voûtes de fer-blanc en fussent couvertes, ce qui évacua entierement l'air athmosphérique de cette partie de l'appareil; on déboucha les deux ouvertures pratiquées au coude horizontal des tuyaux de 9 pouces communiquant aux tambours de fer-blanc; puis on remplit les coudes en syphons des entonnoirs, d'acide vitriolique & d'eau dans les proportions convenables, & on fit la premiere jettée dans les tonneaux de dissolution.

A chaque jettée, il y avoit trois parties de toutenague, quatre d'acide vitriolique, & dix parties d'eau. L'acide étoit tel, qu'il pesoit le double de l'eau, & même un peu plus, sous le même volume : ce sont les proportions employées dans les expériences du 14 Juin & du 12 Août derniers, proportions plus convenables que celles qu'on avoit mises en usage dans l'expérience du petit aérostat lancé le 11 Juin.

Cette jettée faite, on laissa échapper l'air athmosphérique contenu dans les tonneaux, dans leurs tuyaux & le tambour, ainsi que beaucoup de gaz inflammable. Après qu'on eut jugé cette partie de l'appareil bien purgée d'air commun, on ouvrit les robinets des deux grandes caisses pour évacuer une partie de la lessive caustique, & faire passer le gaz sous les voûtes; puis on ferma les ouvertures supérieures aux tambours avec leurs tampons de liege, on remplit les godets d'eau, l'on fit tourner les manivelles, & peu après on attacha l'aérostat au tuyau de

communication; opération qui fut annoncée à la ville par un coup de canon.

Aussi-tôt qu'on eut évacué assez de lessive pour laisser un espace suffisant sous les voûtes de fer-blanc, espace à peu près égal à la capacité des tuyaux de conduite, on ferma les robinets des deux caisses, & on ne les rouvroit dans le courant de l'opération que lorsqu'on appercevoit que la lessive commençoit à s'échauffer; alors on la renouvelloit en partie.

La nuit étoit belle, le ciel serein, & le tems extrêmement calme; quelquefois on sentoit un très-léger souffle venant de la partie de l'est. Le gaz pénétroit avec facilité dans l'aérostat. On le voyoit sensiblement s'enfler & s'élever. L'estrade entourée de réverberes, le bruit des moulinets, l'ardeur des ouvriers qui se prêtoient avec un zele & une docilité incroyables aux ordres des différens souscripteurs qui s'étoient chargés du soin des tonneaux, le silence de la nuit, &c., tout concouroit à faire le spectacle le plus enchanteur. Après huit jettées simples dans les tonneaux, on en faisoit une neuvieme, sans y mettre de toutenague, afin d'achever la dissolution de celle qui auroit pu échapper aux premieres. On laissoit un peu refroidir les tonneaux; on les vuidoit, & on recommençoit l'opération dans le même ordre.

L'aérostat auroit pu facilement être rempli le 6, vers les 5 heures du matin, même auparavant, si on avoit voulu brusquer l'opération; mais l'expérience n'ayant été annoncée à la plus grande partie du public que pour 11 heures, on préféra d'aller plus lentement, afin de ne point fatiguer l'appareil. Vers les 8 heures du matin, jugeant l'aérostat assez rempli pour le succès de l'expérience, on interrompit le travail des tonneaux pour s'occuper de la suspension du char & autres opérations accessoires.

Ayant donc détruit la seconde estrade, on fixa solidement le char sur la premiere, & on y attacha les 28 cordons destinés à le suspendre. On disposa avec une égale tension les cordons intermédiaires placés en patte d'oie pour rendre l'effort du filet le même tout autour. On roidit un peu les 14 petits cordons qui devoient soulager le filet, lesquels prenoient de sa partie supérieure, à l'entour de la ralingue qui le joignoit au cercle de la soupape, & rampant sur la surface du globe, venoient s'attacher sur le cercle équatorial, au même endroit de ceux du char.

Au pole supérieur du globe étoit une soupape; elle avoit 6 pouces de diametre intérieur, & fermoit par deux clapets que réunissoit une charniere placée au diametre de l'ouverture. Ces clapets s'ouvroient de dehors en dedans à l'aide d'un cordon passant par l'appendice, que les voyageurs pouvoient tirer au besoin. La soupape se tenoit fermée par quatre ressorts à boudin, très-élastiques & très-fermes. A deux petits leviers tournant sur l'axe autour duquel les ressorts étoient roulés, on avoit attaché les deux bouts d'un cordon de soie semblable à ceux qu'on met aux sonnettes des appartemens, d'environ 3 pieds de longueur, & au milieu étoit attaché le cordon qui passoit par l'appendice; de cette maniere, l'effort étoit toujours le même, soit que la soupape fût peu ou beaucoup ouverte. Les deux clapets s'ouvroient ainsi par un seul cordon pour éviter l'embrouillement de plusieurs.

Pour empêcher le ballon d'être fatigué par le filet dans sa partie supérieure, on y avoit mis une espece de chaperon de peau de mouton verte & bien graissée, d'environ 4 pieds de diametre; mais afin d'empêcher en même tems que la soupape n'affaissât la tête du ballon, tant par son poids que par l'action des cordons,

lorſque les voyageurs voudroient l'ouvrir, on avoit adapté dans des gaînes de la même peau, 6 baleines d'environ 6 lignes de largeur, ce qui donnoit au chaperon la figure & la diſpoſition d'un paraſol ; par-là le filet s'appliquant ſur ce chaperon, le forçoit contre le taffetas, & les baleines faiſoient, par leur reſſort, une force capable de ſoutenir bien au delà du poids de la ſoupape & de l'effort néceſſaire pour l'ouvrir, ſans affaiſſer la tête du ballon.

Sur les 11 heures & demie, on fit une jettée dans les tonneaux de diſſolution ; puis on diſpoſa le petit aéroſtat de 8 pieds 2 pouces de diametre. Il fut rempli en 8 minutes. Il s'éleva comme un trait, & fut perdu de vue dans très-peu de tems. Cette expérience annonça que les vents étoient alors très-variables : car dans le peu de tems qu'on vit l'aéroſtat, il prit trois ou quatre directions différentes.

Pendant que les ſpectateurs s'occupoient à le ſuivre, on plaça les inſtrumens météorologiques dans le char. Ils conſiſtoient en deux barometres, l'un ordinaire, l'autre marin, deux thermometres de Réaumur en mercure, un hygrometre anglois à paille, une bouſſole marine ou compas de variation à détente. Les voyageurs avoient auſſi un flacon d'acide nitreux fumant. MM. Recommencé, ingénieur des ponts & chauſſées, & Demolon, ingénieur de la ville, étoient placés l'un au moulin de la Mariere, & l'autre au moulin de Genêté, diſtans l'un de l'autre de 2200 toiſes, pour faire, aux ſignaux convenus, des obſervations trigonométriques contemporaines avec celles des voyageurs.

On plaça 250 livres de leſt en ſacs d'une & de deux livres ; quantité trop grande pour le voyage, mais néceſſaire pour fixer la gondole ſur l'eſtrade auſſi-tôt qu'on auroit détaché les liens qui l'y retenoient. Les deux voyageurs,

MM. Couftard de Maffi, lieutenant des maréchaux de France, chevalier de l'ordre royal & militaire de St. Louis, & Deluynes, négociant (3), fe placerent dans le char avec leurs provifions. On étalingua deux grappins faits en forme de grappins d'abordage, l'un fixé fur la gondole, & l'autre fur le cercle équatorial.

On fit une derniere jettée pour réparer la déperdition du gaz qui avoit pu avoir lieu pendant tout ce travail. D'après l'appréciation de M. Lévêque, le globe pouvoit alors contenir 12500 pieds cubiques d'air inflammable. Ainfi il pouvoit refter un vuide de 2500 pieds pour la dilatation qu'il pouvoit éprouver dans les régions fupérieures.

M. Lévêque ayant donc fait couper tous les liens qui le retenoient fur l'eftrade, évalua la quantité de left qu'il avoit de trop. Il en ôta 60 livres; alors le globe fe trouva en équilibre. Après lui avoir enfuite donné 16 livres de légéreté, il le conduifit, à l'aide de plufieurs perfonnes, au bout de l'eftrade oppofé au vent; là, il lui ôta encore 4 livres de left, & l'abandonna à lui-même. Il s'éleva fur le champ avec la plus grande majefté dans une direction à peu près verticale. Il étoit alors midi 35 minutes; les vents foufflöient de l'eft-fud-eft, mais prefque calmes; le barometre étoit à 28 pouces 5 lignes; le thermometre, à 25 degrés; l'hygrometre, à 2 degrés du côté du fec.

Après s'être élevé prefque verticalement, on le vit éprouver quelques déviations. Il changea

(3) Lors de la délibération dont on a parlé, il fut arrêté unanimement, pour déférer aux defirs que témoigna M. Couftard, qu'il monteroit dans l'aéroftat. On lui laiffa même la liberté de fe choifir un compagnon de voyage parmi les foufcripteurs, fi des circonftances empêchoient M. Lévêque, ou, à fon défaut, les coopérateurs dans la premiere expérience, de lui en fervir.

assez souvent de direction; mais en général, il parut longtems suivre la route de l'ouest-nord-ouest. Le calme presque total qu'il faisoit laissa longtems à une foule innombrable de spectateurs le plaisir de jouir de la vue des voyageurs, d'observer leurs signaux, & de recevoir leurs saluts, auxquels ils répondoient par des applaudissemens & des acclamations répétées.

Cette fête peut être justement regardée comme une des plus belles qui aient été données en cette ville. Il y avoit alors une quantité considérable d'étrangers venus de très-loin pour être témoins de cette superbe expérience. Toute l'enceinte de la maison étoit remplie de spectateurs, ainsi que les prairies & les jardins voisins.

Dimensions & poids des différentes parties de l'aérostat.

Le globe avoit 43 fuseaux, chacun de 26 pouces 6 lignes de largeur à l'équateur; chaque demi-largeur de fuseau a été divisée en 1000 parties pour servir d'échelle, & on a calculé les longueurs des cordes des arcs des paralleles de 5 degrés en 5 degrés; de plus, pour tenir compte de la courbure de ces arcs sur la largeur de chaque fuseau, l'on a calculé les fleches des segmens. L'appendice avoit 15 pieds de longueur, & le ballon prenoit la forme d'un entonnoir dans cette partie pour se réunir à l'appendice, ce qui produisoit un très-bon effet. On a porté le plus grand soin à la coupe des fuseaux & à la couture du globe; il n'y avoit sur chaque couture qu'un petit ruban appellé faveur, de 4 ou 5 lignes de largeur; sa forme étoit de la plus grande régularité, & il étoit aussi imperméable qu'aucun des aérostats construits jusqu'ici. Nous allons donner les dimensions des fuseaux de ce globe pour servir aux amateurs qui voudroient en construire de semblables.

DEGRÉS des paralleles.	DEMI-CORDES des arcs développés.	FLECHES des fegmens.
0^{d}	1000 part.	0,0
5	996,2	3,2
10	984,8	6,2
15	964,5	9,1
20	939,6	11,7
25	906,2	14,0
30	865,8	15,8
35	818,9	17,2
40	765,8	18,0
45	706,8	18,3
50	642,5	18,0
55	573,2	17,2
60	499,7	15,8
65	422,3	14,0
70	341,8	11,7
75	258,6	9,1
80	173,5	6,2
85	86,9	3,2
90	0	0

Intervalle des paralleles en parties de la même échelle, 1194, 4.

D'après toutes les expériences faites fur le petit aéroftat, on a été à même de conclure que la pefanteur fpécifique du gaz inflammable extrait de la toutenague par l'acide vitriolique eft à très peu près le fixieme de celle de l'air athmofphérique,

L'aérostat de 30 pieds 4 pouces de diametre, en taffetas verd, verni à la manufacture de M. Guyot, pesoit, avec son appendice.... 104 l. 8 onces.

La soupape avec son cercle de cuivre.	3	14
Le chaperon, en peau de mouton, avec les baleines..	1	10
Le filet avec le cercle construit en rotin & cordages, avec les cordons pour suspendre le char, &c.......	118	
Le char avec les sieges, &c....	83	
Les instrumens & les provisions des voyageurs......	54	
Le lest, en sacs d'une & deux livres, remplis de sable...	170	
Les deux voyageurs......	258	
Les 12500 pieds cubiques de gaz inflammable.....	162	12
TOTAL..............	955	12
Force d'ascension	20	
Totalité du poids pour l'équilibre (4).........	975	12

Arrêté à la maison des enfansor phelins de la ville de Nantes, le 6 Septembre 1784. *Signés*, A. L. S. DE LA TULLAYE; J. LOUVRIER; DUZAU; PASSELEZ; DELUYNES, jeune; N. ARNOUS, fils; MEROT, fils aîné; ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET, fils; BLIN, docteur-médecin; G. GUYOT; P. LÉVÊQUE; GRASLIN;

(4) Le globe tout rempli pourroit porter 1151 livres 14 onces avec 20 livres de force d'ascension; mais il seroit fort imprudent de le remplir à ce point: cependant on auroit pu sans risque le remplir plus qu'il ne l'étoit, attendu la force du taffetas & du filet, qui descendoit plus bas que les deux tiers de la surface de l'aérostat.

JACOBS DE LA CROSNIERE; CHATEAU; PROSPER CHARET; DEURBROUCQ, jeune; CH. BOUTEILLER, fils; MICHEL DE THARON; DE LA BLOTAIS; MICHEL; le chevalier DE TUSSAC; J. J. MINVER; PRÉVOST; SEHEULT, fils; FRANÇOIS DELAVILLE; CHARET-CLARTAIS; LERAY DE LA CLARTAIS.

Procès-verbal du second voyage de l'aérostat le SUFFREN, *parti de Nantes le 6 Septembre 1784, & monté par MM. Coustard de Massi, lieutenant des marechaux de France, & chevalier de l'ordre royal & militaire de St. Louis, & Deluynes.*

Nous nous sommes élevés avec 20 livres de légéreté, & ayant dans notre char 170 livres de lest, non compris nos instrumens & nos provisions, qui pesoient 54 livres. Il étoit midi 35 minutes; le vent souffloit de l'est-sud-est, étoit très-foible & variable. Le barometre se tenoit à 28 pouces 5 lignes; le thermometre étoit à 25 degrés, & l'hygrometre en marquoit 2 de sec. Notre ascension a été majestueuse & presque verticale; elle a paru faire la plus grande sensation sur tous les spectateurs.

Nous avons d'abord été portés au dessus du fauxbourg St. Similien, où nous sommes restés stationnaires un peu plus d'un quart-d'heure, à la hauteur d'environ 270 toises. La ville nous a offert dans ce moment un spectacle enchanteur: nous distinguions parfaitement tous les quartiers, qui paroissoient déserts; les prairies, couvertes de tentes & d'un peuple immense; la foule qui se précipitoit de la maison des enfans-trouvés; la promenade du cours, remplie de spectateurs; des gens à cheval, qui couroient vers le Port-Communau; d'un côté, la riviere d'Erdre & les maisons de campagne qui

embelliſſent ſes bords ; de l'autre côté, la Loire couverte de bateaux, & les riches plaines qui ſont au delà. Nous admirions en ſilence une ſcene à la fois ſi vaſte, ſi variée, ſi pittoreſque ; nous entendions encore quelques cris confus. L'intérêt répandu ſur tous les objets qui nous environnoient, nous faiſoit deſirer de reſter longtems dans une ſtation auſſi raviſſante ; mais le vent venant à fraîchir, nous nous ſommes éloignés, en voguant entre Sautron & Orvault. L'aéroſtat, continuant de s'élever, s'eſt alors gonflé ; il nous a procuré le plaiſir de le voir dans toute ſa beauté & ſon étendue ; il touchoit le cercle équatorial. La dilatation a toujours été en augmentant ; elle eſt même devenue ſi forte, que la crainte d'une rupture nous a fait laiſſer l'appendice ouvert ; il ne s'eſt échappé que peu de gaz par cette voie. En conſéquence, nous avons fait jouer la ſoupape ; auſſitôt le gaz eſt ſorti avec un ſifflement des plus violens. Nous avons continué de monter pendant quelques inſtans : le barometre étoit à 23 pouces 3 lignes. Nous avons enſuite baiſſé viſiblement. De peur de bleſſer quelques-uns des payſans qui étoient en grand nombre autour de nous, nous n'avons pas voulu jetter, ſans les ouvrir, les paquets de ſable qui nous ſervoient de leſt. Par-là, nous avons perdu du tems. L'aéroſtat s'eſt trouvé au deſſus d'une châtaigneraie ; le barometre marquoit 28 pouces ; il étoit alors une heure 31 minutes. Baiſſant toujours, nous avons raſé la châtaigneraie dans une longueur de 50 pieds ; mais, continuant de jetter du leſt avec le plus de promptitude poſſible, nous ſommes remontés à une hauteur que nous avons jugée être les deux tiers de celle dont nous étions deſcendus. Le ſoleil dardoit ſes rayons avec la plus grande force ; il nous incommodoit conſidérablement. Cependant le

vent nous portoit vers Paimbœuf. Il changea, & nous devînmes le jouet de différens courans d'air, dont les uns nous poussoient vers la mer, & les autres nous ramenoient dans les terres. Nous jugions n'être distans de la rade de Paimbœuf que de 2 lieues environ, à vol d'oiseau.

Plusieurs fois nous fûmes forcés de jetter du lest, pour nous élever & nous maintenir. Après avoir traversé un nuage blanc, l'aérostat monta beaucoup; il resta stationnaire l'espace d'une demi-heure. Nous éprouvâmes du frais, au point d'être forcés de boutonner nos habits : nous planions alors sur les bois de Malleville & de la Bourdiniere, situés sur le sillon de Bretagne. Le vent changea encore; nous rétrogrâdames. L'aérostat baissant ensuite, nous arrivâmes vers la prairie de Mérimont, paroisse de Fay, à 6 lieues de Nantes. Il ne nous restoit alors que quelques livres de lest; nous ne pouvions plus espérer de nous soutenir longtems. Le vent nous dirigeoit sur un grand bois distant d'un quart de lieue de la prairie. Nous prîmes donc le parti de nous arrêter dans cette prairie, où, après avoir touché, nous cuvrîmes la soupape, & nous restâmes à terre. Il étoit alors 3 heures 7 minutes.

Dans l'instant nous fûmes entourés de plus de 200 paysans; l'un d'eux se mit à genoux devant nous. M. de Châtillon, qui nous suivoit depuis une lieue, parut avec Mme. la comtesse du Cambout, Mlles. du Cambout & Mlles. de Châtillon. M. Deurbroucq, le jeune, qui couroit à cheval après nous depuis Nantes, ne tarda pas à nous joindre; il nous dit que, d'après les circuits qu'il avoit faits, il apprécioit sa route à 12 lieues. Nous nous rendîmes tous au château de Châtillon. *Signés*, COUSTARD DE MASSI, DELUYNES.

Certificat. Nous certifions que l'aérostat le

Suffren, monté par MM. Couftard de Maffi & Deluynes, parti de Nantes à midi & demi, de la maifon des enfans-trouvés, a été apperçu du château de Châtillon, en Fay, fur les 2 heures après midi; qu'il a dépaffé le château de Châtillon d'une lieue; qu'il a enfuite rétrogradé d'une lieue & demie, eft refté ftationnaire fur la lande de Rouanet, fituée entre le bourg de Vigneux & le château de Châtillon, environ une demi-heure; que fon afcenfion, pendant une partie de cette ftation, étoit fi grande, qu'on ne voyoit pas la gondole; que l'aéroftat paroiffoit avoir, au plus, 2 pieds de diametre; qu'enfuite il baiffa un peu, & que ce fut alors qu'on apperçut la gondole comme un point, qui groffit peu à peu; que l'aéroftat fut enfuite porté du côté des bois de Milleville, rétrograda encore une fois d'environ une lieue, & eft venu defcendre, à 3 heur. 7 min. après midi, dans une prairie près du village de Métimont, paroiffe de Fay, diftance de 6 lieues de Nantes, où nous fommes arrivés quelques inftans après la defcente des voyageurs que nous fuivions à vue. *A Châtillon, ce 6 Septembre 1784. Signés*, CHARETTE DU CAMBOUT, GODET DE CHATILLON, SOPHIE DU CAMBOUT, AGATHE DU CAMBOUT, ELIZABETH DU BOUEXIC, ADÉLAIDE DU CAMBOUT, JEANNE DE CHATILLON, GODET DE CHATILLON, DELUYNES, COUSTARD DE MASSI.

Suivant les obfervations trigonométriques faites au moulin de la Mariere, par M. Recommencé, & au moulin de Genêté par M. Demolon, l'aéroftat étoit élevé, à 0 heure 46 minutes, de 152, 5 toifes; à 0 heure 51 minutes 30 fec., de 259, 5 toifes; à 0 h. 58 min. 30 fec., de 290, 5 toifes; à 1 h. 8 min., de 770, 6 toifes; à 1 h. 16 min. 30 fec., de 880, 6 toifes; à 1 heure 29 minutes 30 fec., de 400, 2

toises ; & à 1 heure 33 minutes, ils l'ont perdu de vue dans l'horizon. Les observateurs l'ont revu ensuite, & ont encore fait quelques observations, mais dans une position si défavorable, relativement à leur base, qu'on ne peut guere compter sur le résultat qu'on en obtiendroit. Enfin, à 3 heures 7 minutes, ils l'ont encore perdu de vue : c'est l'instant de la descente des voyageurs.

Toutes ces observations, excepté la premiere, n'étant pas instantanées avec celles des voyageurs, on n'en peut tirer qu'un foible secours pour la rectification de la regle de M. de Luc. D'un autre côté, la direction du vent, lors du départ de l'aérostat, a rendu les stations des observateurs peu convenables pour donner à un pareil travail toute la précision nécessaire. C'est en multipliant les voyages aériens, & en faisant de bonnes observations à terre, qui soient instantanées avec celles des voyageurs, qu'on parviendra à rectifier la regle importante dont nous parlons. Quand l'utilité des aérostats se borneroit à perfectionner cette partie de la physique, leur invention n'en seroit pas moins précieuse aux yeux des sçavans, & le nom de Montgolfier n'en passeroit pas moins à la postérité la plus reculée.

Notices diverses concernant le magnétisme animal, extraites des papiers publics.

L'Examen du magnétisme animal, fait par M. de Jussieu, vient de paroître. Suivant ce médecin, l'agent magnétique est la chaleur animale. L'individu qui en éprouve davantage, en communique à l'individu qui en éprouve moins. L'un agent, l'autre patient, s'ils ont une chaleur à égale température, ils ne se magnétisent point.

La substance magnétique de la chaleur animale se communique plus facilement dans les salles où se rassemble un grand nombre de malades de l'un & de l'autre sexe. Les femmes qui sont plus néphrétiques que les hommes, y sont plus sensibles, & parce qu'elles ont une inclination plus vive à la volupté, & parce que la chaleur des hommes a une force supérieure à la leur, & que la sympathie des attouchemens de ceux-ci est seule capable de causer dans toutes leurs parties nerveuses une affection d'autant plus vive qu'elles s'en trouvent mal.

M. S*** a écrit de Paris à M. M'**, médecin de la faculté de Toulouse, la lettre suivante :

« Le magnétisme animal est une sorte d'action entre les corps, qu'on ne peut pas plus définir que l'attraction dont elle semble dépendre ».

« Cette action paroît ressentir l'influence de l'opposition des poles. Pour reconnoître l'application de ceci par rapport au corps humain, il faut faire attention qu'il est sensiblement divisé en deux parties longitudinales. Le côté droit peut être regardé comme pole sud, & le gauche comme pole nord ; & de même que si l'on présente deux barreaux l'un à l'autre dans une direction opposée, c'est-à-dire, par leurs poles opposés, ils s'attirent mutuellement ; de même aussi, si l'on présente le côté sud ou pole droit d'un corps au pole nord ou côté gauche d'un autre corps, ce second corps recevra une sensation plus ou moins marquée, que l'on attribue au passage d'un fluide magnétique donné par le magnétisant, s'il en a plus que le magnétisé, ou reçu par le magnétisant, s'il en a moins. Ce fluide supposé tend toujours à se mettre en équilibre, & il opere des guérisons dans certains sujets, sans que jamais ils en éprouvent sensations. J'ai vu plusieurs malades dans ce

dernier cas, qui ont été guéris d'obſtructions, d'hydropiſie, de glandes écrouelleuſes, &c. ».

« Voici maintenant comme on l'applique. On place le malade ſur une chaiſe; le magnétiſant ſe met en face, pareillement ſur une chaiſe, appliquant les deux côtés internes de ſes genoux ſur les côtés externes des genoux du ſujet qu'il va magnétiſer. Dans cette poſition, il eſt évident que les poles de leurs corps ſont oppoſés, puiſque le côté droit du magnétiſant répond au côté gauche du magnétiſé, & ſon côté gauche au côté droit : alors on applique légerement les mains ſur les hypocondres du malade, de maniere que les pouces répondent au creux de l'eſtomac, les autres doigts de la main gauche au foie, & ceux de la main droite à la rate. Après avoir laiſſé les mains 7 ou 8 minutes dans cette poſition, l'on promene du haut en bas, en commençant à la tête, à 6 lignes de diſtance du corps du malade, le doigt index ou le pouce de la main droite ſur le côté gauche du corps dans la direction du grand nerf ſympathique, tenant l'autre main ſur l'hypocondre. Quelquefois on promene dans le même ſens les deux mains, la main droite dans la direction du nerf ſympathique droit : d'autres fois encore on promene les mains ſur les hypocondres ou ſur les parties affectées, obſervant toujours de diriger les mains du haut en bas dans la direction des principaux nerfs des parties qu'on magnétiſe, & toujours la main droite ſur le côté gauche, & la main gauche ſur le côté droit, conſervant par-là l'oppoſition des poles, qui conſtitue en tout le magnétiſme ».

« Il y a encore une autre maniere de ſoutirer ce fluide, comme ſi l'on pouvoit magnétiſer en plus ou en moins, ou, ce qui eſt le même, magnétiſer poſitivement ou négativement. Il ſuffit pour cela d'approcher le pouce de la partie

qu'on veut *démagnétiser*) si vous me passez l'expression), & de le retirer en l'éloignant en ligne perpendiculaire à environ un pied & demi de distance, le rapprochant sans toucher précisément la partie, & l'éloignant de même successivement. Vous pouvez faire cette expérience sur vous-même ; il vous suffira d'approcher votre pouce droit de la paume de la main gauche, & de l'en retirer & rapprocher successivement. Il faut continuer sans interruption cette opération pendant 8, 10 ou 12 minutes. Je n'ai jamais fait cette épreuve sur moi que je n'en aie ressenti une chaleur assez marquée dans la paume de ma main ».

« Au reste, point de préparation, point de sachet, point d'amulette. Chacun porte avec soi sa dose de magnétisme. Vous voyez par-là que chaque magnétisant est plus ou moins propre à produire des effets, & cela en raison de sa santé, de sa constitution & de sa plus forte organisation, si bien que M. ***, quoique initié, n'y croit pas, parce que s'étant évertué auprès d'une personne dont le genre nerveux est pourtant très-sensible & très-délicat, il ne lui a rien fait éprouver, tandis que si je procede à l'opération, je la ferai même tomber en syncope. On ne se sert que des doigts ou d'une baguette de fer de 6 pouces de longueur, qui même est inutile, ou sert seulement de conducteur pour distribuer ou diriger le magnétisme à volonté ».

« Je dois encore vous dire ce que c'est que le baquet : c'est une cuve de bois d'un pied & demi de profondeur sur 4 & demi de diametre, recouverte exactement par un couvert de planches jointes ensemble. Ce couvert est percé dans sa circonférence, à trois travers de doigts du bord, de plusieurs trous, par lesquels on introduit dans l'intérieur du baquet autant de barres de fer pliées à angle droit, qu'il y a de

malades assis autour. On dirige l'extrêmité de la barre de fer qui est hors du baquet, sur la partie affectée du malade. Ce baquet est rempli d'eau, & au milieu, il y a quelques bouteilles magnétisées. On peut réellement magnétiser une bouteille, comme on surcharge d'électricité les bouteilles de Leyde. Voici le procédé. On tient la bouteille que l'on veut charger de magnétisme, par son fond, dans une main; on mouille le pouce de l'autre main suffisamment pour pouvoir donner 6 ou 7 gouttes d'eau; on met ce pouce ainsi mouillé dans le goulot de la bouteille, & l'on fait rouler la bouteille, placée dans l'autre main, sur son axe, de maniere que les 6 ou 7 gouttes d'eau que doit fournir le pouce, puissent tomber au fond de la bouteille. Au bout de huit ou dix secondes, la bouteille est magnétisée, & on la bouche. On peut l'appliquer alors sur l'estomac d'une personne susceptible de magnétisme : elle y produira autant d'effet que les mains du magnétiseur. Le baquet garni de bouteilles magnétisées, établit une communication entre tous les magnétisés &, par-là, facilite l'action du magnétisme sur eux ».

« Vous voilà aussi instruit, si je me suis fait entendre, que peut l'être le premier magnétiseur possible. L'on vous dira, il faut bien s'y attendre, que ce n'est pas cela, qu'il y a une théorie secrete & des agens différens. Vous pouvez être assuré que ce n'est que pure charlatanerie. Opérez comme je vous le marque : vous aurez certainement des effets vraisemblablement proportionnés à la force de votre constitution ».

« J'ai oublié de vous dire que, dans le cas de crise, syncope, convulsion, spasme, délire, il ne faut pas s'étonner; il suffit de continuer toujours sa manœuvre; sans cela, la convulsion, ou tout autre accident dureroit jusqu'à 3 ou 4 jours. Je connois un abbé qui n'étant pas instruit du

ſecret du magnétiſme, & voulant faire voir à un de ſes amis comment on opéroit, lui donna une convulſion dont il ne ſçut pas ſe rendre le maître. Le patient reſta 5 jours entiers au lit, avec beaucoup de fievre & une émotion ſinguliere. Je vous rapporte ce fait pour l'avoir vu. Il ne faut pas magnétiſer du bas en haut : on pourroit occaſionner juſqu'à une apoplexie ».

« Quand on veut découvrir par le magnétiſme la partie malade, on promene ſes mains ſur le corps, en obſervant l'oppoſition des poles ; & la partie ſur laquelle la main eſt appliquée un peu fortement, devient très-ſenſible, ſi elle eſt malade ».

Depuis quelque tems, le P. Hervier, grand auguſtin, ſe mêloit d'exercer la médecine à Bordeaux ſelon les procédés de M. Meſmer. Ce religieux a été dans cette ville, comme l'Apollon du docteur Meſmer, l'objet des ſarcaſmes. Il a fait, dit-on, quelques cures ; mais les malades qu'il n'a pas guéris, l'ont fait aſſigner à leur rembourſer l'argent qu'ils lui avoient donné. Ce religieux, dont le caractere ne lui permet pas ſans doute de faire, comme M. Meſmer, face à ſes ennemis, a pris le parti de la retraite, & a laiſſé pour adieux une lettre adreſſée aux habitans de Bordeaux, dans laquelle il dit, entr'autres, que ſa recette lui a ſervi à ſe faire tranſporter chez les pauvres malades, auxquels il a diſtribué le ſurplus. Cinq médecins qui étoient venus à Paris pour y acheter de M. Meſmer le ſecret de magnétiſer, ont voulu établir des baquets à Bordeaux ; mais n'ayant pu y réuſſir, ils ſe ſont réunis pour demander leurs 500 louis au docteur, qui les leur a reſtitués auſſi-tôt.

Exemple d'une fécondité rare.

LA femme du nommé Lucas, maître-d'hôtel de M. l'évêque de Tulle, est accouchée, le 11 Septembre, à Tulle, de quatre enfans, dont deux garçons & deux filles, tous bien portans, de même force, de même grandeur, & aussi bien constitués que si la mere ne fût accouchée que d'un seul. Cette femme a éprouvé une grossesse ordinaire jusques vers sa fin, où elle a commencé à ressentir un mal-aise général, & beaucoup de difficulté à marcher; elle ne pouvoit plus rester ni couchée ni assise; enfin cette femme est accouchée très-heureusement, & elle jouit d'une bonne santé. Le pere s'exprime ainsi dans une lettre : *Que je suis heureux d'être pere de tant d'enfans à la fois! Ils sont très-jolis, & se portent à merveille; toute la ville vient me féliciter.*

HISTOIRE NATURELLE.

ON a envoyé de Madrid à Paris la représentation & la description suivante d'un animal très-extraordinaire :

Des chasseurs espagnols ont découvert au Chili un animal amphibie qu'ils ont réussi à prendre avec des filets, & qu'ils conservent en vie. Ils lui ont donné le nom de *Harpie*. La représentation de la figure de cet animal a été envoyée à la cour de Madrid. L'habitude de ce monstre ressemble en quelque sorte à celle du sphynx, en ce que la partie de derriere est horizontale sur la terre, & qu'il est debout par devant. Sa hauteur, depuis le ventre jusqu'à l'extrêmité de

tête, eſt de 15 pieds, & ſa longueur depuis deux eſpeces de pattes d'oie ſur leſquelles il ſe ſoutient, juſqu'à l'extrêmité des queues, eſt de 22 pieds. La partie ſupérieure eſt couverte d'un poil rude, & forme un corps reſſemblant à celui de l'homme. Du tronc s'éleve une tête fort extraordinaire, couverte d'une criniere qui pend des deux côtés. La tête, au premier aſpect, offre la reſſemblance de celle d'un lion; mais la face eſt très-applatie; on y reconnoît bientôt celle d'un ſinge. Une gueule extrêmement ouverte & avancée lui donne un air de voracité qui eſt effrayant. Des deux côtés de la tête, s'élevent à une certaine hauteur deux grandes oreilles pointues & velues comme celles d'un âne; au deſſus de ces oreilles ſont deux cornes tortues comme celles du taureau; & au dos, vers la hauteur ordinaire des épaules, ſont placées deux ailes très-fortes, qui ont, au lieu de plumes, des membranes pareilles à celle des ailes de la chauve-ſouris. Toute cette partie ſupérieure eſt ſoutenue par les deux pattes d'oie placées un peu en avant du milieu du corps. La partie inférieure reſſemble à celle du phoque, excepté qu'elle eſt couverte de groſſes écailles. A deux pieds environ des pattes, eſt placée une ſeule nageoire, qui s'agite vraiſemblablement dans l'eau, & qui ſur terre augmente la rapidité de la marche de l'animal, de concert avec les ailes, dont il fait uſage lorſqu'il pourſuit ſa proie. La partie inférieure ſe termine en deux queues, dont l'une ayant des articulations juſqu'à l'extrêmité, peut envelopper la proie, & l'autre, moins longue, eſt terminée par un dard très-pointu, avec lequel, dit-on, il la perce. La relation ajoute que cet animal ſe nourrit de poiſſon dans l'eau, & de buffle ſur la terre. Ce n'eſt pas ſans peine qu'on a pu s'emparer de lui: il montra d'abord beaucoup de

férocité ; mais après qu'on lui eut donné de la nourriture, il devint très-doux. Le roi d'Espagne a donné ordre de le transporter en Europe, où les sçavans pourront l'examiner; & peut-être qu'alors tout ce qu'il y a de merveilleux dans cette description, disparoîtra.

Essais intéressans pour l'agriculture.

MR. l'abbé Baudeau a fait faire à St. Cloud, par ordre de M. le duc de Chartres, des expériences dont le résultat est digne d'être connu; c'est ainsi qu'il s'exprime :

« Un ancien cultivateur me fit voir, au mois de Mars dernier, une poudre composée des parties les plus efficaces des meilleurs engrais connus, & m'assura que cette composition, délayée dans l'eau suivant la méthode qu'il prescrit, formoit un excellent bain pour faire tremper les semences de maniere qu'on pouvoit mettre en terre *moitié moins* de grains, & cependant récolter un *tiers de plus* que par la méthode ordinaire ».

« Accoutumé, comme je le suis, à ne rejetter aucune des idées qui peuvent tendre à *l'utilité*, je voulus vérifier moi-même, par une expérience nouvelle & bien constatée, l'effet de cette poudre, déjà plusieurs fois éprouvée dans différens terroirs; il m'a paru, en général, qu'on pouvoit réellement concentrer dans un très-petit volume les parties vraiment efficaces des engrais ordinaires. Une très-grosse botte de paille qu'on donne à des chevaux pour litiere, devient, dans la fosse d'un cultivateur qui la laisse consommer, une très-mince pelotte de bon fumier; & sans être profond chymiste, on peut concevoir que cette pelotte contient encore beaucoup de par-

ties qui ne servent point à la puissance de l'engrais, surtout étant répandues sur le sol à une certaine distance du grain semé ».

« Cette simple & claire théorie me conduisoit à regarder comme possible qu'un grain de semence imprégné d'une lessive très-forte, saturée des portions les plus efficaces des bons engrais connus, fût capable de produire une récolte plus sûre & plus abondante ».

« En conséquence, après avoir pris les ordres du prince, je fis donner à l'ancien cultivateur une piece de terre située dans le parc de Saint-Cloud, qui contenoit 289 perches de terre, & qui avoit été préparée toute entiere par le même laboureur pour porter de l'avoine ».

« La premiere moitié de ce champ, contenant 140 perches & demie, mesurées par un arpenteur, fut ensemencée par la méthode ordinaire de *vingt & un* boisseaux d'avoine ».

« Sur la seconde moitié de pareille contenance furent semés *dix* boisseaux & *demi* de la même avoine préparée par un bain de la poudre proposée ».

« Cette premiere opération fut constatée par un procès-verbal du Sr. le Roux, notaire, assisté d'un arpenteur, de deux laboureurs & autres témoins : ainsi *la moitié* de la semence fut épargnée ».

« La récolte a été faite le 18 Août dernier, avec les mêmes formalités, en présence des premiers experts & de quelques nouveaux témoins ».

« Les vingt & un boisseaux semés dans la premiere moitié, suivant la méthode ordinaire, ont produit *soixante-dix boisseaux & demi* ».

« Les dix boisseaux & demi de la seconde moitié, semés suivant la méthode nouvelle, ont produit *cent huit boisseaux trois quarts*, ce qui fait beaucoup plus du tiers en sus ».

« Ainsi, par l'ancienne méthode, la semence a donné trois & demi pour un ».

« Par la nouvelle, elle a donné dix & trois quarts pour un ».

Tels sont, ajoute M. l'abbé Baudeau, les faits bien constatés ; ils parlent assez d'eux-mêmes pour n'avoir besoin d'aucun commentaire.

Notice sur une cause remarquable, jugée au parlement de Paris ; article extrait de la GAZETTE DES TRIBUNAUX.

LA demande en nullité du testament de Mme. la duchesse de Praslin a déjà fait un grand éclat aux requêtes du palais, où elle a été jugée le 2 Avril dernier. Sur l'appel, elle a été plaidée avec une solemnité qui fera époque dans les fastes de la justice. Un prince, un héros, un grand homme enfin a assisté aux audiences de cette cause, défendue par MM. Treilhard & de Bonnieres, & dans laquelle M. Séguier a porté la parole. Que de circonstances pour en éterniser la mémoire !

Nous avons rendu compte de cette affaire (*), lorsqu'elle a été plaidée devant les premiers juges ; les parties ont appuyé leur défense, au parlement, sur les moyens dont elles avoient déjà fait usage. La sentence des requêtes du palais qui avoit cassé le testament de Mme. la duchesse de Praslin, a été confirmée par arrêt de la cour, du 3 Septembre. Les orateurs n'ont point oublié dans cette circonstance d'exprimer les sentimens de la nation pour le prince qui les écoutoit.

M. Treilhard, dont le plan de défense étoit d'établir, pour le tuteur des enfans de Mme. la princesse de Guémenée, que le testament

---

(*) Journal du 1er. Juillet, pag. 109-113.

de Mme. la duchesse de Praslin étoit conforme à la loi, observoit, par une conséquence naturelle, que les motifs qui avoient déterminé la testatrice, étoient sans doute légitimes, & que le magistrat ne pouvoit présumer autrement que la loi. « Loin de nous, ajoutoit-il, ces suppositions, ces conjectures, ces combinaisons forcées, ces discussions subtiles, sous lesquelles l'intérêt & la passion chercherent dans tous les tems à étouffer la loi; le magistrat fut toujours inaccessible à ce langage ».

« Juger comme la loi, ne porter sur le tribunal ni des adoucissemens, ni des rigueurs arbitraires; voir autour de soi toutes les passions conjurées, & n'en éprouver cependant aucune; dresser au fond de son cœur un sanctuaire éternel & incorruptible à la loi; n'entendre, ne connoître qu'elle; lui immoler tout, même les applaudissemens du vulgaire; préparer ainsi, sans faste & sans orgueil, le bonheur des siecles à venir, en rendant justice à la génération présente : voilà le devoir, la gloire & l'héroïsme du magistrat ».

Le portrait du véritable magistrat a été mis en opposition avec celui du héros guerrier, dont le public a fait aussi-tôt l'application à M. le comte d'Oels. Nous avons retrouvé le premier dans un précis que M. Treilhard a fait imprimer pour sa partie; nous regrettons qu'il n'y ait pas aussi inséré le second.

M. de Bonnieres, défenseur du vicomte de Choiseul, a rapproché, dans sa replique, celles des dispositions du testament de Mme. la duchesse de Praslin qui caractérisoient la haine qu'elle avoit conçue contre toute sa postérité; il a terminé son discours par le compliment que l'on va lire. « Si le testament de Mme. la duchesse de Praslin pouvoit ne pas être anéanti, quelle idée, Messieurs, remporteroit de la lé-

giflation françoiſe un prince qui vient être témoin de la ſageſſe de vos oracles? Son cœur a paru s'émouvoir en faveur d'une famille entiere, dépouillée par celle-là même à qui elle doit le jour. Sa ſenſibilité s'eſt manifeſtée ; qu'il ceſſe de s'en défendre : elle eſt l'apanage des grandes ames : elle eſt le plus beau préſent que le ciel ait fait aux héros ».

« Et comment n'auriez-vous pas rencontré ces ſentimens dans un prince, l'émule d'un roi dont la gloire franchiroit, s'il étoit poſſible, les bornes de l'univers ; qui, plus d'une fois, étonna l'Europe par ſes grandes entrepriſes, & chez qui toujours la ſageſſe du philoſophe modéra l'ambition du conquérant ; qui, après avoir ſubjugué les peuples par la force de ſes armes, a aſſuré leur bonheur par la ſageſſe de ſes loix? Le tumulte des combats ſemble lui rendre plus précieux le ſilence de l'étude ; on diroit qu'il commande à Mars auſſi facilement qu'il obéit aux muſes, & que les arts, fiers de ſon appui, ſe plaiſent à fleurir au milieu même de ſon camp ».

« Offrons à de ſi grands hommes le tribut d'hommages qui leur eſt dû. C'eſt dans le temple de la Vérité qu'il convient de faire leur éloge. Victorieux pendant la guerre, légiſlateurs pendant la paix, leur génie vaſte embraſſe tout, & chacune de leurs actions, marquée au coin de la juſtice, couvre d'une lumiere immortelle le nom de Fréderic & celui de Henri ».

Cette cauſe a été terminée par le plaidoyer de M. Séguier ; & dire que ce magiſtrat a porté la parole dans une affaire importante devant un prince digne d'être célébré par toutes les nations, c'eſt annoncer que l'orateur n'a pas été un ſeul inſtant au deſſous de ſon ſujet.

Les parties ont publié divers écrits dans cette cauſe. Il a paru, pour le tuteur, une conſul-

tation de M. Treilhard, ſouſcrite de MM. Marchand, Duvert-d'Emalleville, Collet, Martineau, Blondel & Mouricault, une autre conſultation de MM. Ferrey & Blondel, & un précis de M. Treilhard; pour le vicomte de Choiſeul, un mémoire & une addition de mémoire par M. Boudet; une conſultation de MM. Babille, Aubry, Tronchet, d'Outremont, Laget-Bardelin & Duverne.

Fin de la Lettre d'un officier, ſur les manœuvres de Poſtdam & la tactique pruſſienne.

L'Ordre de bataille de la cavalerie pruſſienne eſt ſur trois rangs. Le roi de Pruſſe prétend qu'une cavalerie doit être rangée ſur trois rangs, pour charger au moins ſur deux; qu'à la guerre il eſt mille occaſions où un eſcadron allant à la charge, s'ouvre, ſe déſunit ou eſt obligé d'augmenter ſon front pour n'être pas débordé; qu'alors le troiſieme rang devient une reſſource pour remplir les ouvertures, ou pour augmenter le front ſur la droite ou ſur la gauche.

Il n'y a aucun intervalle entre les eſcadrons de la premiere ligne: mettre des diſtances entre ces eſcadrons, c'eſt, dit encore le roi de Pruſſe, multiplier les flancs ſans ſe procurer aucun avantage; il convient cependant qu'en cas de beſoin, on peut laiſſer des diſtances de ſix à ſept pas ſans grand inconvénient. Les eſcadrons de la ſeconde ligne dans les différentes occaſions où j'en ai vu une, avoient des intervalles égaux à leurs fronts, & quelquefois plus grands. La principale attention d'une ſeconde ligne eſt, ſuivant le roi de Pruſſe, de veiller au flanc de la premiere, & au cas qu'en mar-

chant en avant le terrein s'ouvre, de le remplir en portant légerement des escadrons sur le flanc de la premiere ligne.

Les officiers sont hors du rang dans tous les cas : en user autrement, dit le roi, c'est en faire de simples cavaliers, au lieu qu'ils doivent, par leur exemple, déterminer leur troupe. De plus, les officiers hors du rang sont en état d'arrêter & de contenir leurs troupes après une charge, de les faire ensuite manœuvrer selon qu'il conviendra, soit pour se porter sur les flancs & sur les derrieres de l'infanterie, soit pour lâcher quelques troupes sur les fuyards, & remettre le reste en ordre pour recharger une seconde ligne, ou dissiper ce qui voudroit se rallier.

La cavalerie prussienne charge toujours au grand galop : par cette façon de charge, dit le roi de Prusse, on est sûr de faire plier avant de l'aborder, son ennemi, qui ne charge point de même. Effectivement l'arrivée d'une ligne de cavalerie ainsi déterminée a quelque chose de redoutable ; les chevaux qui n'y sont pas accoutumés, en ont peur, &, si on ne les tenoit bien, tourneroient de tête à queue. On y gagne encore qu'un peloton ne peut fuir, ni rester derriere ; son cheval animé l'emporte malgré lui, outre la crainte d'être culbuté & écrasé sous les pieds des chevaux, s'il s'arrêtoit un moment.

C'est toujours l'épée à la main, avec la plus grande légéreté, & souvent au galop que la cavalerie prussienne exerce ses manœuvres. La propriété essentielle de la cavalerie, dit le roi de Prusse, est qu'elle fasse tous ses mouvemens avec toute la légéreté qu'on peut lui donner : il faut donc l'exercer en galopant. On y trouve encore cet avantage, que le cavalier se forme, cesse de craindre son cheval, & en devient mai-

tre : il eſt vrai que cela ne ſe fait point ſans qu'il arrive de tems à autres des accidens ; j'ai vu un cheval tué roide, & pluſieurs cavaliers moulus : auſſi Fréderic II reconnoît-il que, pour exercer une cavalerie comme il convient, il faut que le ſouverain fourniſſe les chevaux. Je lui ai oui dire de plus, qu'il ne croyoit pas qu'il y eût d'autres moyens de rendre une cavalerie auſſi bonne qu'elle peut l'être, que ceux qu'il mettoit en uſage, & que, s'ils lui euſſent paru impraticables, il n'eût pas héſité de mettre la plus grande partie de ſa cavalerie à pied, préférant une bonne infanterie à une cavalerie médiocre.

Le roi de Pruſſe n'eſt pas moins attentif à former les officiers de cavalerie que ſes cavaliers. La ſcience de la petite guerre, dit ce prince, eſt pour un officier de cavalerie ce qu'eſt celle du génie pour un officier d'infanterie : perſuadé de ce principe, il envoie ſervir quelque tems dans les régimens de huſſards les jeunes officiers de cavalerie dans leſquels il remarque de l'activité & de l'intelligence. Les régimens de huſſards ſont une école perpétuelle de petite guerre.

Le roi de Pruſſe obſerve que la cavalerie a plus d'avantage à charger en montant qu'en deſcendant : je ne cite pas ceci comme une remarque nouvelle ; je ſçais qu'elle a été faite par d'autres : auſſi je n'en parle que pour dire que ce prince prétend en avoir fait l'expérience à Chotwitz. Sa cavalerie montoit en allant à la cavalerie autrichienne, & celle-ci deſcendoit ; le choc de cette derniere fut à peine ſenſible à la cavalerie pruſſienne, qui la culbuta ſur tout ſon front.

Le roi de Pruſſe eſt lui-même inſpecteur de ſes troupes : quand il fait la revue d'un régiment de cavalerie, il voit d'abord les cavaliers à pied ; cela fait, ils montent à cheval à poil, & défilent devant lui un à un. Un eſcadron de cent

cinquante maîtres a de regle quinze chevaux de remonte par an ; ce nombre est augmenté, si le roi le juge à propos lors de la revue.

J'ai eu plusieurs fois occasion de voir la cavalerie prussienne en ordre de marche, soit pour arriver dans son camp, soit pour se porter sur le terrein d'exercice. Je l'ai toujours vue marcher par demi-compagnies ou quart d'escadron ; elle avoit le plus souvent sur la droite & sur la gauche de la colonne un nombre de cavaliers à la distance d'environ une portée de mousqueton, marchant un à un ou par pelotons, la carabine haute ; ces cavaliers, tout en marchant, & sans déborder la tête de la colonne, s'approchoient des chemins creux, des bois, des haies, &c. ; au signal donné par un trompette, tous ces cavaliers revenoient à toutes jambes joindre leur troupe.

Les distances s'observent en marchant avec l'exactitude la plus scrupuleuse : si les difficultés produites par la nature du terrein y causent quelquefois des irrégularités, l'attention des officiers y remédie souvent avant qu'on ait eu le tems de s'en appercevoir.

La cavalerie marchant dans l'ordre qui vient d'être dit, après avoir rappellé les pelotons détachés sur ses ailes, se forme en bataille par deux méthodes différentes : l'une toute simple, pour faire face à son flanc gauche par un quart de conversion à gauche de chaque division ; l'autre, pour faire face du même côté qu'elle dirigeoit sa marche. Cette derniere façon a quelque chose de singulier, & mérite d'être expliquée. Au premier signal, la colonne continuant de marcher, chaque escadron se forme, la premiere division appuyant sur la droite & se mettant au trot, la seconde marchant devant elle, ou même appuyant un peu sur la droite, les deux dernieres appuyant sur la gauche, & toutes

trois se mettant au galop pour venir se former à la gauche de la premiere ; aussi-tôt qu'elles y sont arrivées, le commandant de l'escadron commande halte : alignez-vous. Tout étant aligné, dans l'instant l'escadron se remet en marche. On ne peut croire, sans le voir, la vîtesse & la précision avec lesquelles s'exécute cette manœuvre. Les escadrons formés, celui qui est à la tête de la colonne fait halte au commandement du général qui la mene, & les autres serrent légerement, ne laissant entr'eux qu'un intervalle de quatre à cinq pas. C'est de cette disposition que part la colonne afin de se développer. Pour me faire mieux entendre, je supposerai une colonne de vingt-cinq escadrons disposée comme je viens de le dire. Dans ce cas, au commandement de déployer la colonne, le treizieme escadron ne bougeant point, les douze premiers tournant la tête des chevaux à droite, marchent par leur flanc droit ; les douze derniers tournant de même la tête des chevaux à gauche, marchent par leur flanc gauche. Aussi-tôt que la file droite du douzieme escadron & la file gauche du quatorzieme escadron se sont portées sur les flancs à la distance du front de leur escadron, elles s'arrêtent & font face en tête ; les autres files en font de même ; & dès que les escadrons sont formés, ils marchent en avant, s'alignant sur le treizieme escadron, qui, dès qu'il a été démasqué, a marché en avant au petit pas : tous les autres escadrons faisant successivement la même chose, la ligne se trouve formée sans intervalles, & marchant en avant. C'est au trot que les escadrons se portent à droite & à gauche sur les flancs. On sent que la précision de cette manœuvre dépend du coup-d'œil des officiers commandant les escadrons, pour arrêter à propos la file droite ou gauche de leur troupe. C'est

par cette méthode que j'ai vu trente-cinq escadrons se former sur deux lignes en quatre minutes; la premiere de vingt-cinq, & la seconde de dix.

La ligne formée, alignée & faisant halte, on fait sortir des escadrons les chevaux de remonté de l'armée; il est d'usage de les porter en avant sur un seul rang pour figurer une ligne ennemie.

La cavalerie prussienne exécute trois sortes de charges: l'une droite devant elle, sans se jetter ni à droite, ni à gauche; l'autre, en se jettant sur la droite pour déborder la gauche de la ligne ennemie, d'un ou deux escadrons; la troisieme, en se jettant de même à gauche pour déborder le flanc droit de l'ennemi.

Toutes ces charges s'exécutent au grand galop; la ligne s'ébranle d'abord au trot au premier commandement de marche, & au second se met au galop, parcourant ainsi cinq à six cens pas; au commandement de halte, tout s'arrête & s'aligne.

Le roi choisit quelquefois pour cette manœuvre des terreins fort difficiles, où il se trouve des sillons élevés, des trous, des buissons, &c.

Lorsqu'après une charge, il est question de faire revenir la cavalerie sur son terrein, elle exécute le demi-tour à droite par quatre: le roi préfere cette façon à toute autre, étant, dit-il, la plus simple.

La manœuvre suivante m'a paru avoir pour objet de se porter avec vivacité sur le flanc découvert de l'ennemi, & de le charger sans lui donner le tems de se reconnoître.

La ligne s'étant rompue à droite ou à gauche par quart d'escadron, se met sur le champ au trot: la division qui, à la tête de la colonne, tourne ensuite à droite ou à gauche, di-

rige sa marche vers un point de vue qu'on lui indique, & est suivie par toutes les autres divisions. Lorsque la derniere a tourné au pivot, & l'a dépassé autant qu'il est jugé nécessaire, la ligne se forme, s'aligne & charge tout de suite au galop. Tout est simple dans cette manœuvre; mais on ne sçauroit trop admirer la vivacité avec laquelle la cavalerie prussienne l'exécute.

Cette cavalerie a encore une manœuvre particuliere pour l'attaque d'une ligne d'infanterie: afin de l'exécuter, le roi prend ordinairement cinq à six escadrons qu'il dispose en colonnes par demi-escadrons; l'on trace avec des fiches un alignement qui représente la ligne d'infanterie. La colonne de cavalerie marche droit à l'alignement; & à la distance d'environ cent cinquante pas, elle s'abandonne au galop: la premiere, quelquefois même la seconde troupe passe & ne fait halte qu'à environ deux cens pas au delà; la troupe suivante tourne à gauche sur l'alignement & le parcourt suivant sa longueur; la troupe qui suit, tourne à droite pour parcourir de même l'alignement; ces deux troupes sont suivies par les autres, qui tournent de même alternativement à droite & à gauche, & parcourent l'alignement jusqu'à ce qu'on leur fasse faire halte.

Voici encore une manœuvre que j'ai vu exécuter, relative à ce qu'une ligne de cavalerie doit faire après avoir culbuté une ligne ennemie.

La ligne faisant halte après avoir chargé, il en sortoit quelques troupes au trot, qui, s'éparpillant sur tout le front, faisoient le coup de pistolet, & paroissoient poursuivre des fuyards: au signal que leur donnoit un trompette, toutes ces troupes se rallioient avec vivacité vis-à-vis des intervalles qu'elles avoient formés

en sortant de la ligne, qui, marchant alors en avant, les rejoignoit pour faire une charge ensemble.

Je ne parlerai point ici des quarts de conversion, des demi-conversions que j'ai vu exécuter par escadrons, par régimens entiers. Ces mouvemens sont connus de tout le monde; mais on ne peut rien ajouter à la légéreté, à l'ordre, à la précision que la cavalerie prussienne montre dans leur exécution.

Au reste, tout ceci devient moins étonnant, quand on considere avec quel soin cette cavalerie est exercée. Le mérite, les services, l'ancienneté, ne sont point aux yeux du roi un titre pour ignorer ce qu'on doit sçavoir. Un régiment de dragons, d'une réputation singuliere dans l'armée prussienne, lequel, à la bataille de Freyberg, enleva soixante-six drapeaux aux ennemis, & fit sept à huit cens prisonniers, & qui, depuis cette journée glorieuse, bat la marche des grenadiers, ayant paru beaucoup moins bien exercé que les autres régimens, le roi, en partant, lui ordonna de continuer ses exercices pendant trois mois. Au camp de Magdebourg, un régiment de cavalerie, dans le même cas, reçut le même ordre; il eut de plus le désagrément que le roi lui donna le major d'un autre régiment pour l'exercer & le mettre au point qu'il desiroit.

Fin des Observations sur le CARACTERE *dans les beaux-arts, tirées de la* THEORIE GÉNÉRALE DES BEAUX-ARTS, *par* M. Sulzer, *& insérées dans l'*ENCYCLOPÉDIE PAR ORDRE DE MATIERES.

IL y a des gens qui, dans leur maniere d'agir & de penser, ne marquent aucun caractere décidé. Ce sont des girouettes qui sont indif-

férentes à toutes les positions, & qui se laissent aller à toutes les impulsions. Il semble qu'il n'y a point en eux de force interne capable de sentir, de se déterminer & d'opérer. Ils voient arriver des événemens sans s'y intéresser; ils n'en éprouvent qu'une impression foible & momentanée, qui s'efface dès que la cause cesse d'agir. Ces êtres automates ne sont d'aucun usage en poésie. Le poëte cherche des personnages dont la façon de penser & d'agir ait quelque chose de remarquable & de saillant, qui soient dominés par quelques passions, qui aient un tour d'esprit, une maniere de sentir à eux, en sorte qu'à chaque occasion ce qui constitue l'essentiel du caractere se fasse remarquer.

De tels personnages, placés dans diverses circonstances & liés entr'eux par différentes relations, sont l'ame de ces ouvrages de l'art qui consistent en actions, & particuliérement du poëme épique. Au moyen de ces personnages, une action très-simple peut devenir intéressante. Ils y répandent un agrément que ni l'intrigue, ni la multitude des événemens ne sçauroient compenser. Pour se convaincre de la vérité de cette remarque, il n'y a qu'à considérer la plupart des tragédies grecques: malgré la grande simplicité du plan, elles intéressent infiniment par les caracteres. On pourroit réduire en deux lignes tout le sujet du PROMÉTHÉE d'Eschyle; cette tragédie n'en est pas moins du plus grand intérêt. Parmi les ouvrages modernes, le *Voyage sentimental* de Sterne est une preuve bien évidente que les événemens les plus ordinaires, les faits les plus communs, peuvent acquérir le plus haut degré d'intérêt par les caracteres des personnages. Quand on n'écrit que pour des enfans ou des têtes foibles, on fera très bien de chercher à les amuser par une foule d'événemens singuliers & d'aventures romanesques; mais

quiconque compose pour des hommes, doit s'attacher de préférence aux caracteres. Cette regle concerne également le peintre en histoire. S'il n'est pas flatté d'obtenir les suffrages du vulgaire, il ne fera pas consister le mérite de son ouvrage dans l'étendue de l'invention, ni dans le nombre des figures ou des grouppes, mais dans la force & la variété des caracteres. Pourvu qu'un poëte épique ou dramatique sçache bien saisir & présenter les caracteres, avec les diverses nuances qui dépendent de l'éducation, des mœurs du siecle, & d'autres circonstances personnelles, il possede la partie essentielle de son art; tout événement peut lui suffire; chaque situation sera assez propre à développer ses caracteres, ou du moins il ne lui faut qu'un effort très-médiocre d'imagination pour inventer le tissu d'une fable qui rende ce développement plus intéressant.

Tout caractere peut servir au poëte, pourvu qu'il ait ces trois qualités: 1°. d'être bien décidé; 2°. d'être psychologiquement bon, c'est-à-dire, d'être vrai, & existant dans la nature; 3°. de n'être pas de la classe la plus commune. Mais que le poëte se garde de caracteres faits à plaisir: ces êtres d'imagination n'intéressent point. Prêter aux mêmes personnages, selon les occurrences, tantôt de bons, tantôt de mauvais sentimens, les faire agir ici avec dignité, là avec bassesse, ce n'est pas tracer des caracteres. Celui qui connoîtroit parfaitement le caractere d'un homme, seroit en état de prédire ses sentimens, ses actions & tous ses comportemens dans chaque cas déterminé: car les parties intégrantes du caractere, s'il est permis de s'exprimer ainsi, renferment les raisons de chaque action, de chaque volition. Toutes les impulsions de l'ame prises ensemble, chacune selon sa mesure déterminée, chacune modifiée par le tempérament de

la personne, par son éducation, par ses lumieres, par l'esprit de son état & de son siecle, composent le caractere de l'homme, qui décide de sa façon de sentir & d'agir. Un personnage dont les sentimens, les discours, les actions, ne s'expliquent point par le caractere qu'il a annoncé, ou qui n'indiquent point ce caractere inconnu jusques-là, un tel personnage n'a point de caractere réel; il agit au hazard, & ce n'est que fortuitement qu'il se détermine. Il en est des forces de l'ame comme de celles du monde visible: on doit y supposer un rapport très-précis d'égalité entre l'effet & sa cause. Un guerrier toujours prêt à se battre seul contre une troupe nombreuse, qui met en déroute des armées entieres, exprime très-mal le caractere de la plus haute valeur; c'est un être fantastique, qui n'a de réalité que dans l'imagination déréglée du poëte. De même, si dans un roman l'on nous peint un héros qui partout où il porte ses pas répand des dons avec une profusion royale, qui enrichit des familles entieres, ces actes de générosité ne nous touchent que bien foiblement, parce que nous ne voyons point la source où le héros puise. Comme les vrais miracles sont ce qu'il y a de moins merveilleux pour nous, parce que nous n'avons aucune notion des forces qui les operent, il en faut dire autant de tout acte des forces de l'homme dont rien n'indiqueroit la possibilité & la raison.

Il est donc très-essentiel que le poëte évite d'attribuer à ses personnages de l'arbitraire, du romanesque ou du gigantesque. Ces choses ne se trouvent dans aucun caractere. Si le peintre est astreint à suivre la nature, s'il doit, non-seulement ne donner à chaque arbre que l'espece de fleurs & de fruits qui lui est propre, mais encore ne les point placer arbitrairement ailleurs qu'aux endroits où la nature les produit, le poë-

te doit s'imposer la même regle dans les actions de ses personnages : elles sont des effets aussi naturels du caractere, que les fleurs & les fruits le sont de la nature particuliere de l'arbre.

Il ne suffit pas même que chaque sentiment, chaque discours, chaque action, ait une vérité générale de caractere ; il faut encore que tout ait la nuance précise qui répond aux modifications individuelles du personnage : car nul homme n'a simplement le caractere général d'un certain genre. Le poëte ne doit pas imiter ces anciens livres de chevalerie où tous les héros n'ont qu'une même bravoure ; il doit prendre ici Homere pour son modele. Autre est la valeur d'Achille, autre celle d'Hector, autre celle d'Ajax, & autre encore celle de Diomede. Comme à l'ongle seul on reconnoît le lion, qu'aussi à chaque discours on reconnoisse le personnage, puisque tout ce qui lui est personnel contribue à déterminer son caractere précis.

Trois genres différens de circonstances concourent à modifier le caractere : d'abord la nation & le siecle ; ensuite l'âge, la maniere de vivre & le rang ; enfin le génie, le tempérament, en un mot, l'individuel. L'influence de ces trois causes doit donc se faire sentir toutes les fois que le caractere se développe. Il est, par conséquent, bien difficile de tracer des caracteres exacts, & chez des nations peu connues. Ossian dépeignoit des personnes de son tems, de sa nation, de son rang, & en partie même de sa propre maison ; il lui étoit aisé de mettre beaucoup de justesse dans ses caracteres. Homere encore a pris ses personnages dans un siecle peu éloigné du sien, & chez une nation qui ne lui étoit pas étrangere. Virgile n'a pas eu cet avantage, & l'on apperçoit déjà sensiblement dans l'ÉNÉIDE, que le poëte n'a pas pu saisir tout-à-fait le siecle, les mœurs & l'état de ses per-

fonnages. L'auteur de LA NOACHIDE ayant placé l'action dans des tems si reculés & dont les mœurs s'éloignent si fort des nôtres, a eu besoin de la plus grande circonspection. Il a néanmoins été très-heureux dans ses caracteres; & même lorsqu'il insere à dessein dans son poëme des événemens des siecles postérieurs, il a sçu leur donner le vernis de l'époque où il les place. Klopstock est particulierement admirable dans l'art de saisir les mœurs & la façon de penser du siecle de sa MESSIADE.

De grandes actions épiques, qui embrassent plusieurs personnages distingués, exigent aussi une grande variété dans les caracteres. Mais cette variété ne doit pas simplement résulter de la diversité essentielle du caractere, telle qu'on la trouve, par exemple, dans L'ILIADE, entre Achille, Nestor & Ulysse, qui n'ont pas un seul trait de conformité; il faut encore que des caracteres essentiellement les mêmes soient diversifiés par d'agréables nuances qui tirent leur origine de l'âge, du génie, du tempérament, ou d'autres modifications accidentelles des différens personnages.

Ceux qui different dans les principaux traits sont d'un grand usage, lorsqu'en rapprochant dans d'égales conjonctures des caracteres opposés, on les fait contraster. Ce contraste fait ressortir chaque caractere avec d'autant plus de force, qu'on place un sournois à côté d'un homme franc & ouvert; un téméraire, un emporté, à côté d'un homme prévoyant & circonspect: il n'est pas douteux que toutes les démarches de l'un frapperont d'autant plus, qu'on les comparera aux procédés de l'autre.

Une observation qui n'est pas à négliger ici, c'est qu'il est très-avantageux d'introduire quelque personnage qui appuie ou qui dirige notre jugement sur la conduite des principaux ac-

teurs. Quand, par exemple, dans un des momens les plus intéressans, les premiers personnages sont tous agités par des passions violentes, il est bon qu'il y en ait d'autres qui conservent assez de sang froid pour juger sainement & avec sagacité de ce qui se passe sous leurs yeux. En effet, jamais les décisions de la raison n'agissent avec plus de force sur nous, que lorsque nous la voyons contraster avec une admiration outrée ou avec une aversion violente. Dans le RICHARD de Shakespeare, quand tous les personnages excités par les fureurs de ce tyran, sont animés contre lui de l'horreur la plus véhémente, il ne manque qu'un homme de sens rassis qui ajoute à l'impression que l'émotion des autres fait sur nous, par l'énergie impartiale & réfléchie avec laquelle il prononceroit son jugement.

Au reste, par ce que nous venons de dire du contraste des caracteres, & en particulier du contraste des passions avec la raison, nous ne prétendons point insinuer que chaque caractere doive être accompagné de son opposé comme un corps l'est de son ombre : cela sentiroit la gêne & l'affectation. L'on peut introduire des caracteres sans les faire contraster par d'autres, & ceux qui contrastent ne doivent pas être inséparablement liés entr'eux. Un poëte judicieux sçaura ménager les contrastes, de maniere qu'on n'y apperçoive ni art ni contrainte, & qu'ils ne soient employés qu'à donner plus de force & de vivacité aux impressions principales qu'on se propose de produire au moyen des caracteres.

Un des critiques modernes, qui se distingue le plus par la sagacité & la profondeur de ses réflexions, veut que, dans la poésie dramatique, on place le contraste dans l'opposition du caractere avec la situation de l'acteur. Il fait, à ce sujet, dans son excellent traité de la poésie dramatique, plusieurs remarques très-fines &

très-solides sur l'incongruité des caracteres contrastés ; mais au fond, ces réflexions ne tombent, ce me semble, que sur l'abus & l'excès de ces caracteres. Le poëte doit sans doute placer ses personnages dans des situations qui, par leur variété & leur opposition, servent à développer & à mettre au grand jour leurs caracteres ; il doit également éviter d'affoiblir l'attention du spectateur pour l'un des principaux caracteres, en lui en opposant un autre également intéressant ; mais cela n'empêche pas qu'il ne puisse contraster le principal caractere pour faire ressortir avec plus de force, pourvu qu'il se fasse adroitement & d'une maniere judicieuse.

Quelques critiques, & de ce nombre est Shaffrsbury, ont soutenu qu'il falloit exclure du drame & de l'épopée tout caractere parfait. Si on l'entend d'un degré de perfection qui soit au dessus de la nature humaine, il seroit absurde sans doute d'assigner un tel caractere à un simple homme ; mais pourquoi ne seroit-il pas permis d'attribuer à un personnage la plus haute perfection que l'humanité comporte ? La crainte qu'un tel caractere ne fût pas assez intéressant, parce qu'il empêcheroit le jeu des passions, n'est rien moins que bien fondée. Supposons qu'un poëte choisisse la mort de Socrate pour le sujet de son drame : s'il ne veut pas s'écarter de la vérité historique, il ne prêtera à Socrate, dans toute l'action, aucune foiblesse humaine, puisqu'en effet ce philosophe n'en montra point ; mais la perfection de ce caractere ne nuira pas à l'intérêt : on peut s'en convaincre par l'espece de drame que Platon & Xénophon nous ont transmis sur cet événement. Personne qui a des entrailles n'en peut soutenir la lecture sans être vivement touché. On ne voit donc point par quelles raisons les caracteres parfaitement vertueux ne pourroient pas intéresser. Il ne faut pas sans

F 6

doute les composer à plaisir : la perfection doit être l'effet de causes qui existent dans l'homme même. Il faut qu'on puisse voir de quels principes, de quelles forces de l'ame cette perfection tire son origine. Plutarque rapporte dans la vie de Marc-Antoine divers traits de grandeur d'ame & de jugement, qui semblent si peu résulter du caractere d'Antoine, qu'on n'en conçoit point la possibilité. Ces faits peuvent être vrais ; mais on ne conseilleroit pas à un poëte de les narrer aussi crûment que Plutarque l'a fait : il faudroit premierement avoir présenté Antoine sous une face qui pût rendre intelligible la compatibilité de ces grands traits avec le méprisable caractere de ce Romain. Par la même raison, quand le poëte voudra introduire un caractere parfait, il doit le rendre vraisemblable, en déterminant les causes prochaines de sa possibilité. On ne l'en croiroit pas sur une simple possibilité métaphysique, & son héros n'intéresseroit plus.

On seroit tenté de croire que l'épopée & le drame n'ont été imaginés que dans la vue d'exposer au grand jour les caracteres des hommes : il semble au moins qu'on ne pouvoit rien inventer de plus propre à ce but.

Il s'en faut beaucoup que l'historien ait, à cet égard, la même facilité que le poëte, de mettre ses lecteurs à portée d'entendre par eux-mêmes chaque discours, & d'être témoins de chaque circonstance d'un événement. L'épopée surtout a l'avantage de pouvoir, par la multiplicité des situations, développer parfaitement les caracteres, & de conduire ses personnages au dénouement de l'action,

Per varios casus, per tot discrimina rerum.

Il n'y a que deux manieres de tracer des caracteres. L'une, qui est la plus directe, c'est d'en faire une description immédiate, comme l'historien Salluste l'a fait : l'autre maniere consiste

à peindre indirectement les caracteres par les actions, les discours, les gestes & les diverses situations des personnages ; c'est la maniere qui est propre à la poésie, & qui a un avantage bien décidé sur la premiere. Celle-là ne nous donne qu'une description abstraite d'une chose que nous ne voyons point : celle-ci nous met la chose elle-même sous les yeux avec toutes ses déterminations individuelles, & substitue ainsi le sentiment réel à la simple réflexion. Elle nous fait connoître les hommes comme si nous avions vécu de leur tems & avec eux.

On convient assez généralement qu'Homere passe tous les poëtes épiques dans l'art de développer exactement les caracteres de ses personnages ; il est même à présumer qu'aucun poëte moderne, fût-il doué du même génie, ne pourroit l'égaler à cet égard. Dans les tems du pere de la poésie, les hommes agissoient avec plus de liberté ; ils exprimoient chaque pensée, chaque sentiment, avec moins de réserve qu'on ne le fait aujourd'hui. Non-seulement nous nous sentons retenus par diverses especes d'entraves qui empêchent l'esprit de prendre un libre essor, nous sommes encore affaissés sous le poids de la mode ; nous n'osons nous montrer, ou parler, ou agir, que sur un ton de convention dont nous souffrons que d'autres nous imposent la loi. Il est bien peu d'hommes libres qui n'agissent que d'après leur sentiment propre, & qui aient le courage de ne prendre pour regle que leurs lumieres & leur sens. Comment connoître l'homme de la nature & l'étendue de ses forces, dans un être resserré de tous les côtés ?

Les peintres & les sculpteurs, qui sont également appellés à dessiner le caractere, doivent surtout ressentir cette difficulté. Leur premiere étude seroit d'observer la nature ; & cette nature n'ose plus se montrer dans les meilleures

sociétés. Là, un homme dévoré de chagrin doit affecter un air de contentement ; là, il est indécent de manifester au dehors ce qu'on sent au fond du cœur. Dans l'ancienne Grece, où chaque citoyen se permettoit de paroître tel qu'il étoit, où nul autre ne lui servoit de modele, il étoit aisé au dessinateur de lire chaque sentiment sur les visages & dans les gestes. Si les ouvrages des modernes n'ont plus dans ce genre la belle expression qu'on admire dans les antiques, c'est à cela sans doute, plutôt qu'à une infériorité de génie, qu'il faut l'attribuer : c'est aussi la raison pourquoi les théatres françois & allemands n'offrent presque rien de vraiment original ni dans les caracteres, ni dans la maniere de les rendre. Si la chose est moins rare sur le théatre anglois, c'est que l'Anglois se gêne en effet moins qu'aucune autre nation moderne, & qu'il a moins de respect pour les usages reçus & pour les étiquettes établies.

Portrait de M. Lavater, fait par lui-même.

L'Enthousiasme du beau & du bon inspire sans cesse l'auteur de l'*Essai sur la physiognomonie ;* mais l'enthousiasme, quel qu'il soit, égare de tems en tems : M. Lavater en fournit la preuve dans ce fragment curieux, en appuyant trop sur quantité d'observations minutieuses, en oubliant parfois de se rendre intelligible. Son principe favori, la base de ses recherches, est que le plus bel idéal d'ange, dessiné par le plus grand peintre, n'approchera jamais de l'homme, tel qu'il sortit des mains de Dieu. On peut aller loin avec une semblable idée ; on court risque de se perdre dans des régions où l'intelligence humaine atteint difficilement.

Au reste, donner un apperçu de son caractere d'après sa physionomie n'étoit pas une entreprise absolument blâmable dans un traité de la nature du sien, pourvu qu'il l'eût fait sans se contredire, & qu'il eût évité de se complaire dans ces détails qui avoisinent de si près l'égoïsme & l'amour-propre. Afin d'épargner au lecteur ces réflexions désavantageuses, autant qu'on le pouvoit sans dénaturer le morceau, l'on s'est contenté d'en offrir les principaux traits.

« Lavater a les fibres extrêmement promptes à s'émouvoir & à s'irriter. Personne n'a plus de sensibilité dans les organes, & son caractere présente un ensemble singulier, dont les parties contrastent toutes les unes avec les autres. Il se laissera conduire par un enfant, & les efforts de cent mille hommes ne l'ébranleroient point. Cette facilité à céder, & cette force de résistance lui procurent l'affection la plus tendre de la part de certaines gens, & lui font encourir la haine de quelques autres. Tel le juge foible, tel autre le croit obstiné, bien qu'au fond, il soit exempt d'opiniâtreté comme de foiblesse. Le moindre fardeau l'accable; mais la nature l'a doué de tant d'élasticité, que le plus pesant ne sçauroit l'écraser. Il est homme à éprouver tout-à-coup de violens accès de colere; mais l'instant d'après, pour peu que la réflexion vienne à son secours, un calme parfait succede à cet orage. Quelque chose qu'il ait dessein d'apprendre, il faut qu'il l'apprenne vîte ou jamais. Sa mémoire est heureuse, mais foible & mal assurée. Son imagination passe pour être irréguliere, *excentrique* & même extravagante. De là vient qu'elle l'a souvent exposé aux clameurs de la critique. Il reconnoît avec franchise qu'abandonnée à elle-même, elle prendroit l'essor, au point de franchir toutes les bornes; mais il al-

legue pour sa défense, qu'elle est sous la férule de deux gardiens séveres, un bon esprit & un cœur droit, qui la surveillent toujours, ou du moins ne la perdent jamais entierement de vue. Quelques-uns ne voient en lui qu'un homme artificieux & mal intentionné, tandis qu'il mérite plutôt le reproche d'étourderie & d'imprudence : car ses idées s'échappent aussitôt qu'il les a conçues. Mêlange bizarre d'activité & d'indolence, sa vivacité, quelque grande qu'elle soit, ne l'est pas plus que sa modération. Sa timidité est excessive, & néanmoins son courage peut tout braver. La crédulité fut toujours son principal défaut, & c'est un point sur lequel il est incorrigible. Les impressions qu'il a une fois reçues ne s'effacent jamais. Il sçait beaucoup ; mais il est peu d'hommes de lettres qui ne soient plus sçavans que lui. Tout chez lui prend sa source dans un talent naturel. On n'y découvre rien d'acquis. Il a une répugnance invincible à admettre toute idée qui ne s'accorde pas avec celles qu'il a déjà admises. Son extrême sensibilité ne trouble en aucune maniere la sérénité de son ame, & son caractere est solide, avec le penchant le plus décidé vers la légéreté. Ses sentimens de piété sont accompagnés d'une mélancolie douce & pleine de charmes. Enfin la bonne humeur & l'enjouement ne l'abandonnent guere l'espace d'une demi-journée ».

ANECDOTE ANGLOISE.

« IL y a quelques jours (écrit-on de Cantorbery le 20 Septembre) qu'un homme & sa femme, après s'être enivrés en route, se querellerent dans le parc du duc de Dorset, à

Knowles, & des injures passerent aux coups. La femme fut si maltraitée, que le mari, revenu à lui, la voyant par terre sans mouvement, se pendit de désespoir, à une branche d'arbre, avec une corde qui lui servoit de ceinture. Bientôt la femme, ayant à son tour repris connoissance & vu son mari pendu, se traîna du mieux qu'elle put, jusqu'à ses pieds, & les lui tira de toute sa force, en lui disant tendrement : *Oui, mon cher ami, ton attente sera remplie.* Mais elle mit tant d'action dans son procédé, que la corde se rompit, & le pendu tomba à terre. Il n'y fut pas un quart-d'heure, que la colere lui revint avec les sens, & que, sa femme lui ayant avoué le bon office qu'elle avoit voulu lui rendre, il se jetta sur elle une seconde fois, lui passa au cou la corde qui lui avoit servi, la pendit ensuite au même arbre, & le fit si bien qu'elle y est restée ».

ACADÉMIES.

NOus annonçâmes en 1781 qu'un particulier zélé pour le bien public, & qui pensoit qu'une bonne éducation pouvoit y contribuer beaucoup, souhaitoit qu'il fût composé un traité élémentaire de morale, qui expliquât & prouvât *les devoirs de l'homme & du citoyen.* Il voudroit, ajoutâmes-nous, que ce traité fût fait d'après les principes du droit naturel, qu'il fût clair, méthodique, & propre à toutes les nations. Comme il est destiné aux écoles & aux colleges, on desire qu'il soit court & écrit d'un style simple, afin que servant aux enfans qui apprennent à lire, & à ceux qui reçoivent les premieres instructions de la jeunesse, il puisse être lu, retenu dans le cours de l'éducation, & acheté à un très-bas prix.

Pour engager les gens de lettres à la composition d'un tel ouvrage, on a déposé 1200 liv. chez M. Sauvaige, notaire à Paris, rue de Buſſy.

Ce prix devoit être décerné le jour de la St. Louis 1782; mais l'académie françoiſe, que le donateur avoit priée d'examiner les ouvrages qu'il avoit reçus, n'en a trouvé aucun digne du prix.

Voulant laiſſer aux concurrens tout le tems néceſſaire pour méditer leur ſujet & le traiter ſuivant ſes vues, il leur accorde juſqu'au 1er. Mai 1786. Les ouvrages ſeront remis ce jour-là chez M. Sauvaige; paſſé ce terme, on n'en recevra plus. Les exemplaires imprimés, ou manuſcrits, avec permiſſion d'être imprimés, ſeront ſans nom d'auteur; mais on y mettra une deviſe, dont la pareille ſera enfermée, avec le nom de l'auteur, dans un papier cacheté. Les différentes parties de l'ouvrage réunies peuvent avoir l'étendue d'un volume in-12 médiocre, que l'on donnera au prix de fabrique, pour en faciliter l'acquiſition, & pour entrer en même tems dans les vues patriotiques du donateur.

« Sans vouloir décourager ceux qui s'occupent de ce travail, l'académie ſe croit obligée (dit-elle dans un nouvel imprimé) de les avertir de l'extrême difficulté dont il eſt, & de l'attention qu'il exige ».

« De bons élémens de morale, d'une aſſez grande ſimplicité, d'une clarté aſſez frappante pour être à l'uſage des enfans, ſeront le chef-d'œuvre de l'analyſe, de la méthode, de l'art de diviſer, de définir, de développer les idées & de les circonſcrire, de les faire émaner d'une ſource commune, & ſe ſuccéder l'une à l'autre dans l'ordre le plus naturel; enfin, de l'art de les énoncer dans les termes les plus ſenſibles, les plus clairs & les plus préciſ ».

« Deux conditions à remplir, ſelon l'énoncé

du programme, font que l'ouvrage foit élémentaire, & foit en même tems l'extrait & comme la fubftance d'un traité de morale ».

« En dire affez pour fe faire entendre à des enfans; en dire affez pour ne laiffer dans leur entendement aucune idée effentielle à éclaircir, à suppléer; aucun doute, aucun embarras dans la conception des principes, dans la liaifon des conféquences; aucun nœud, aucune rupture dans le fil qu'on préfente à leur foible raifon, & qu'on peut bien appeller le fil du labyrinthe de la vie humaine : premiere difficulté, qui feule étonneroit les meilleurs efprits ».

« En même tems, réduire ce développement au plus petit efpace, & d'un ample volume de méditations, exprimer comme la quinteffence de la morale univerfelle, en obfervant que la précifion & des idées & du langage n'ait rien de trop aride, & que la féchereffe des préceptes foit corrigée, tantôt par une image, tantôt par un exemple, quelquefois par un trait de fenfibilité, enfin, par le charme d'un ftyle agréablement animé : autre condition qui, combinée avec la premiere, rendroit l'entreprife décourageante, fi l'on n'étoit pas foutenu par un puiffant motif de gloire, c'eft-à-dire, d'utilité publique ».

« Mais c'eft du côté de la méthode qu'eft la plus grande difficulté. En fuppofant même qu'on écrivît pour des hommes déjà pourvus des notions communes, & à qui l'ufage vulgaire de la langue fût familier, on feroit encore, à chaque pas, interrompu, détourné de fa route par des idées accidentelles à éclaircir ou à rectifier; & l'on doit bien fentir que fi l'on écrit pour des enfans, les obftacles fe multiplient. On a de moins, il eft vrai, l'embarras d'effacer de premieres impreffions; mais dans la tête des enfans, fi la place eft encore fi nette, c'eft

parce qu'elle est vuide : leur intelligence, neuve & libre, est disposée à tout recevoir ; mais elle manque de tout. Il est donc naturel aux enfans de se livrer à cette curiosité vague, inquiete & légere, qui prend le change à chaque idée nouvelle ; & plus elle sera vive & prompte, plus elle aura besoin d'un guide sûr qui la retienne, la captive, ou la remette sur la voie, dès qu'il la voit s'en écarter ».

« Pour raisonner de morale avec Socrate, il eût fallu moins de méthode que pour en parler à un enfant : car au moins les détours du philosophe n'étoient qu'un cercle qui ramenoit l'interlocuteur à son but, au lieu que les écarts de l'enfant n'aboutissent à rien, & nous égarent avec lui ».

« C'est donc à l'enfant même, si c'est lui qui interroge, qu'il faut avoir soin de prêter une logique naturelle ; & si, dans le dialogue, on permet quelquefois que des difficultés incidentes le détournent du droit chemin, il faut que ces détours ressemblent aux sinuosités d'un sentier, qui n'alongent un peu la route que pour la rendre plus facile ».

« C'est là surtout ce que l'académie a desiré dans le plus grand nombre des ouvrages mis au concours. Ce n'est pas seulement à développer les principes d'une saine morale que l'on doit s'appliquer ; c'est encore à les exposer dans l'ordre le plus direct & le plus simple, & à faire de leur ensemble comme une espece de chaîne dont un enfant puisse tenir dans ses mains les deux bouts, mesurer l'étendue & compter les anneaux ».

« Mais quelque universelle & quelque répandue que soit la science de nos devoirs, tous les principes n'en sont pas si familiers & si pleinement éclaircis, qu'elle n'exige encore dans celui qui l'enseigne une raison très-mûre, & un

discernement très-délicat & très-profond ».

« Les caracteres du bien & du mal, & non-seulement les grands traits, mais les nuances qui les distinguent ; ce qui, dans les inclinations, dans les affections, dans les actions des hommes, est criminel, vicieux, déshonnête, méprisable & avilissant, punissable ou répréhensible ; ce qui décele la malice ou n'accuse que la foiblesse ; ce qui doit inspirer de l'indignation, ou seulement de la pitié ; ce qui fait aimer la bonté, admirer la force de l'ame, estimer la droiture, adorer la vertu ; ce qui dans nos devoirs est de rigueur ou de bienséance, prescrit par la nature ou par l'opinion ; la véritable & la fausse honte, la véritable & la fausse gloire ; le vrai mérite, & ce qui n'en est que l'ombre ; l'estime & la louange, le mépris & le blâme, pesés dans leur juste balance & séverement dispensés ; toutes ces notions, dis-je, ont leur source dans les principes de la morale, & ces principes dérivent tous de la nature de l'homme, & de ses relations dans l'état de société ».

« L'homme est né foible, indigent, timide, attaché à la vie, sensible à la douleur, assiégé de besoins, assailli de dangers, incapable de se suffire, desireux de jouir avec tranquillité des douceurs de son existence : de là tous ses devoirs ; de là tous ses liens, depuis l'institution de cette premiere société domestique, de cette monarchie paternelle dont la nature fut la législatrice, jusqu'à cette grande confraternité qui embrasse tout le genre humain. Ainsi la famille, la cité, la patrie, la société universelle, ont le même lien, le besoin réciproque, & le bien de chacun dans l'intérêt de tous ».

« Mais cette chaîne à développer n'est pas l'affaire de quelques jours, ni l'ouvrage d'une attention superficielle & rapide. Bossuet regardoit un bon catéchisme religieux comme le chef-

d'œuvre de la théologie ; il n'entreprit le sien que passé l'âge de 60 ans. Un bon catéchisme de morale est au moins aussi difficile ».

« Le pacte entre la société & l'individu libre, leurs rapports si multipliés, leurs droits, leurs devoirs respectifs, sont le sujet le plus épineux, le plus compliqué, le plus vaste, comme le plus intéressant, où puisse s'exercer l'intelligence humaine ; & lorsqu'on aura bien compris que l'ouvrage dont il s'agit doit être le précis, le résultat de ce travail immense, on jugera que ce n'est pas seulement une médaille d'or, mais une très-grande réputation qui attend l'écrivain philosophe de qui l'académie, ou plutôt notre siecle aura reçu ce beau présent ».

« C'est ce que paroît avoir senti l'auteur d'un ouvrage mis au concours, & que l'académie a jugé digne d'une mention honorable. Il a pour titre : *Les devoirs de l'homme & du citoyen*, & pour devise : *Je ne m'occupe qu'à la recherche de la vérité & de la vertu.* Cet ouvrage, qui n'est pas fini, & qui doit être le tableau raisonné des devoirs de l'homme dans tous les âges & dans les principales situations de la vie, n'étoit pas fait pour obtenir le prix, & l'auteur l'annonce dans sa préface : il est trop au dessus de la portée des enfans, à qui doit convenir l'ouvrage couronné ; mais il est le travail préliminaire dont nous parlons ; il est la premiere élaboration de ces idées principales qui doivent en substance former l'ouvrage élémentaire ».

« Dans ce travail (sur lequel l'auteur a voulu consulter l'académie, & lui soumettre, comme il le dit lui-même, ses vues & son plan), tout n'est pas également bien. Il y a des longueurs & des négligences ; mais regardé comme un essai & comme un premier apperçu, il donne de l'ouvrage élémentaire qui doit le suivre, l'o-

pinion la plus favorable; & plusieurs morceaux qui s'y font distinguer par la justesse, la clarté, la précision des idées, & par l'heureux choix de l'expression la plus simple & la plus sensible, annoncent un homme d'un excellent esprit, versé dans l'art de penser & d'écrire ».

L'académie des sciences, belles-lettres & arts d'Amiens, dans sa séance du 25 du mois d'Août, a remis encore le prix de belles-lettres, dont le sujet est l'*Eloge de Gresset*. Elle le propose pour la quatrieme fois; ce prix sera quadruple, c'est-à-dire, de 1200 liv.

M. le duc de Charost, lieutenant-général pour S. M. en Picardie & Boulonnois, gouverneur de Calais & Calaisis, ayant fondé une somme annuelle de 600 liv. pour des prix concernant l'agriculture, l'industrie, le commerce ou le bien-être de la province, a desiré que l'académie proposât pour premier sujet de ces prix, la question suivante: *Quel est le moyen le plus simple & le moins dispendieux de prévenir & d'éviter dans la généralité d'Amiens les incendies de campagne, & en même tems le plus analogue aux productions du sol, à la position actuelle des villages & des bâtimens qui les composent, aux matieres communes propres à la construction, à la forme nouvelle dont les logemens personnels, granges & étables peuvent être susceptibles, & enfin aux secours de l'autorité ou de la bienfaisance.* Les ouvrages seront envoyés, francs de port, avant le 15 Juin 1785, à M. Baron, secrétaire perpétuel de l'académie.

Le prix de 500 liv. fondé par M. de Latour, peintre du roi, honoraire de l'académie, pour une belle action d'humanité ou pour une invention utile, a été donné au Sr. Delarche, tondeur, inventeur d'une machine de son métier, qui tond d'une maniere plus parfaite & beau-

coup moins dispendieuse, sans autre moteur que l'eau courante, & qui est gouvernée par deux enfans.

TRAITS DE VERTUS.

L'Anecdote qu'on va lire est tirée, selon un papier public, d'un livre moins répandu que ceux des historiens, & se trouve à la suite d'une belle action faite à Grenoble par le chevalier Bayard.

« Un cardinal vivoit dans la plus grande frugalité, pour donner davantage aux pauvres. Une vieille femme éprouva particulierement jusqu'où alloit la générosité de ce respectable prélat; elle étoit persécutée par un bourgeois auquel elle devoit 15 écus, qu'elle ne pouvoit payer. Ce créancier la menaçoit souvent de la faire mettre en prison; elle demandoit toujours quelque nouveau délai: lorsque le tems étoit échu, elle se trouvoit encore dans l'impuissance de s'acquitter. Un jour qu'elle alloit chez ce bourgeois tâcher d'obtenir encore une semaine, sa fille, jeune & belle, l'accompagnoit. Aussi-tôt le vicieux créancier jetta les yeux sur ce tendron, se sentit ému, & proposa à la mere de la tenir quitte de la dette, si elle vouloit lui donner sa fille à titre illégitime. La pauvre indigente consentit à conclure ce marché, au cas qu'au bout de huit jours elle n'apportât point l'argent. Pendant ce tems elle pleura & gémit; mais cela ne fit point venir les 15 écus: enfin, il ne restoit plus qu'un jour, & il falloit ou aller en prison, ou livrer sa fille. Dans cette extrêmité, elle résolut d'avoir recours au cardinal, de la générosité duquel elle entendoit tant de pauvres se louer. Elle alla se jetter à ses pieds, & lui avoua la

triste situation où elle se trouvoit : le cardinal la reçut avec bonté, & lui remit un ordre, par écrit, pour prendre 60 écus chez son trésorier. La bonne femme ignoroit ce qu'il y avoit dans le billet; elle ne sçavoit point lire, & fut fort surprise quand on lui compta 60 écus. Elle ne voulut jamais les accepter, disant qu'il falloit que Son Eminence se fût trompée, & qu'elle n'avoit demandé que 15 écus. Le trésorier, qui payoit tous les jours un nombre de pareils billets donnés à des pauvres, ne voulut point recevoir celui-ci que la femme ne prît la somme entiere; mais il fut impossible de l'y obliger. Elle retourna chez le cardinal, & lui rendant son ordre, *Monseigneur*, lui dit-elle, *Votre Eminence s'est trompée; elle a écrit 60 écus au lieu de 15; votre trésorier ne veut recevoir le billet qu'à condition que je prendrai cet argent; il n'a jamais voulu me donner simplement ce que je vous avois demandé.* Le cardinal, admirant la probité de cette pauvre femme, la récompensa libéralement. *Vous avez raison*, lui dit-il, *je me suis trompé : au lieu de 60 écus, j'en voulois mettre 500. Allez, ma bonne femme, ne revenez plus, & employez cet argent à marier votre fille* ». (*)

La chambre de la tournelle du parlement de Bordeaux a signalé ses dernieres séances par un trait de bienfaisance aussi généreux & bien entendu qu'il est d'un exemple édifiant. Le magistrat chargé de l'inspection de la conciergerie ayant fait un rapport touchant de la détresse des prisonniers, les conseillers de la tournelle ont arrêté, d'une voix unanime, que le produit des épices de l'année entiere seroit versé dans les mains du commissaire des prisons,

(*) Ce généreux bienfaiteur étoit le cardinal de Farnese.

pour être employé au soulagement de ces infortunés, qu'un ministere rigoureux sans doute, mais fondé sur l'intérêt public, tient séquestrés de la société. Les présidens de la chambre, jaloux de concourir à une œuvre de commisération si digne d'eux, ont fait agréer l'offre d'une somme qui augmentera les secours destinés à l'humanité souffrante.

Le fils naturel de George II (dont il a été question dans le dernier Journal, page 520) jouissoit déjà d'une pension de 300 liv. sterl., quand il a plu au prince de Galles & au prince Fréderic son frere, d'y en ajouter 200. La personne de qui l'on tient cette information, assure que si cet illustre pensionnaire eût eu des talens pour la guerre ou pour la marine, il auroit été avancé dans le service; mais il s'est trouvé n'avoir que des talens très-médiocres : c'est ce qui a fait penser qu'il étoit plus convenable de le laisser dans une obscurité où il s'est toujours plu, que de l'en tirer sans objet.

ÉTABLISSEMENS UTILES.

« L'Hospice que cette ville doit au zele & à l'activité du capitaine-général comte O-Reilly & aux secours de l'évêque, (dit-on dans une lettre écrite de Cadix le 15 du mois de Septembre) est à présent sur le meilleur pied. On y a rassemblé 641 personnes des deux sexes, tant vieillards qu'enfans, insensés & filles publiques, renfermés séparément, & occupés de travaux proportionnés à leur âge & à leurs forces. On y a joint une école publique & gratuite pour les enfans des pauvres, qui y re-

çoivent, outre l'instruction ordinaire, les élémens de quelques-uns des arts & métiers pour lesquels ils montrent le plus de disposition, & on les met en état d'être reçus dans divers atteliers & d'y gagner leur subsistance ».

M. Havard, maître de pension depuis 14 ans à St. Cloud, rue du Calvaire, au dessus de l'église, a eu le tems de se convaincre des avantages du lieu où il est établi. « Les enfans qu'il a élevés (dit-on dans un *Prospectus*) jouissent tous d'une santé robuste; il croit pouvoir en attribuer la cause à la pureté de l'air qu'on y respire, à la bonté des alimens, & au soin qu'on prend de bien partager leurs travaux & leurs amusemens. Les enfans qui ne seroient point destinés par leurs parens à une étude suivie de la langue latine, trouveront chez lui les moyens de se rendre capables d'entrer dans le commerce ou dans tout autre état. Il s'attache particulierement à donner à ses éleves une connoissance profonde des principes des langues latine & françoise. Il leur enseigne l'écriture & l'arithmétique. On pourra trouver chez lui des maîtres de mathématique, de géographie, de musique, &c. C'est aux parens à l'informer des vues qu'ils ont sur leurs enfans, & il ne négligera rien pour les remplir ».

« Par le systême d'éducation qu'il s'est formé, il est aisé de voir qu'il ne cherche à éblouir ni tromper personne. Il ne dira point aux parens qu'il se charge d'apprendre à leurs enfans toutes les sciences & tous les arts d'agrément : ce seroit peut-être leur donner le droit de conclure qu'il ne leur apprendroit rien; sa maison n'est point une académie. Persuadé que l'université a seule l'avantage de donner aux jeunes gens une éducation mâle & solide, il se contente de les préparer à la recevoir un jour avec succès. Ceux

de ses éleves qui ont passé à l'université ont justifié ses efforts ».

« Les parens peuvent se reposer sur l'activité & la vigilance des maîtres. M. Havard n'épargne rien pour s'en procurer dont les mœurs & la capacité soient connues. Il a soin lui-même que toutes les démarches & les occupations des enfans soient éclairées. On peut conclure de là que la pureté des mœurs est conservée parmi les éleves, & que tous les devoirs de religion sont remplis avec l'exactitude la plus scrupuleuse ».

« Encouragé par ses premiers succès, M. Havard a cru devoir sacrifier des sommes considérables pour embellir sa maison & procurer à ses éleves la propreté & l'aisance si nécessaires & si rares dans une pension. Il desire que les parens voient eux-mêmes qu'il n'a point cherché à leur en imposer. Le prix de la pension est de 360 livres ».

« M. Havard s'arrangera volontiers avec les parens qui ne voudront pas, ou ne pourront point, pour cause d'éloignement, se charger de l'habillement, entretien, fournitures, &c. Le prix de la pension sera alors de 600 livres ».

Divers articles d'inventions dans les arts, & de découvertes dans les sciences, &c.

MR. Romain, dans une lettre écrite de Paris, s'exprime ainsi : « Je suis parvenu à perfectionner l'enveloppe des aérostats au point de les rendre absolument imperméables, & d'en avoir fait les plus sensibles des instrumens de physique. 1°. Ils indiquent les plus légers changemens, soit dans la raréfaction & la condensation de l'air, soit dans la pesanteur de

l'athmosphere, lors même que les thermometres & les barometres ne font aucun mouvement apparent. 2°. Ils font connoître les plus foibles attractions entre deux substances. 3°. Ils rendent sensibles les petits mouvemens de l'air. 4°. Ils servent à une multitude d'expériences d'électricité. Je n'entrerai point dans de plus grands détails sur leurs propriétés, qui vraisemblablement ne sont pas encore toutes connues, afin de laisser aux physiciens ces recherches, & de ne point anticiper sur ce que M. du Fourny de Villiers se propose de publier des observations suivies qu'il a faites & continue de faire. Je crois devoir annoncer aux physiciens que j'en ai fait exécuter pour leur usage quelques-uns d'aussi parfaits, dont les prix sont proportionnés à leur volume & à leur décoration. J'en ai aussi fait dorer en or fin & orner d'arabesques, pour satisfaire ceux qui unissent le goût des arts & la fortune aux connoissances de physique. Convaincu par une multitude d'expériences que ces enduits auroient le même succès sur les enveloppes des grandes machines, je me chargerai de leur construction & garantirai leur imperméabilité ».

« On peut voir tous les jours mes ballons chez M. Hamann, sous le nom duquel, ils ont été annoncés au mois d'Avril, qui travaille à leur construction, & qui a fourni à MM. Robert le petit ballon d'après lequel ils ont exécuté leur grande machine. Il demeure rue Bertin-Poirée, au coin de la rue Jean Lantier. Un des ballons est resté pendant 66 jours en expérience, & depuis je les ai singulierement perfectionnés ».

M. Brun, membre du college & de l'académie royale de chirurgie, docteur en médecine, chirurgien en chef des maisons de l'hôpital-général de Paris, a écrit de celle de la Pitié, le 30

Juillet 1784, la lettre suivante, qu'on a publiée au mois de Septembre.

« La Dame Vicaire s'est adressée au bureau pour y obtenir un enfant sur qui elle pût faire preuve de son traitement; elle étoit appuyée de la recommandation de M. le lieutenant-général de police, fondée sur le certificat d'un homme de l'art très-connu qui attestoit des cures déjà obtenues. MM. les administrateurs, qui ne se prêtent aux expériences sollicitées, qu'avec la plus grande circonspection, n'ont pas hésité à accueillir la demande de la Dame Vicaire. Par une délibération du 24 Novembre 1783, le nommé Jacques-Joseph Barbet lui a été confié pour être traité chez elle & à ses frais ».

« M. Philip, médecin de l'hôpital-général, & moi, qui devions suivre la cure, y avons invité MM. Bacher & Louis. Conjointement avec ces Messieurs, nous avons constaté l'état de l'enfant le 6 Décembre même année ».

« Lors de ce premier procès-verbal, Barbet étoit âgé de 9 ans & 11 mois, de la taille de 3 pieds 6 lignes. Nous remarquâmes une courbure de la totalité des vertebres dorsales, formant un arc alongé du côté gauche; la plus grande concavité correspondoit à l'angle inférieur de l'omoplate droite; les côtes étoient très-bombées du côté gauche & soulevoient l'omoplate de ce côté, laquelle étoit plus élevée, ainsi que le moignon de l'épaule; la caisse de la poitrine présentoit un enfoncement à droite en même proportion que le bombement du côté opposé; les fesses étoient petites & maigres; la gauche, plus déprimée; la hanche droite, élevée; les bras, plus grêles que la bonne santé apparente de l'enfant ne le faisoit présumer: car il avoit les joues grasses & d'une couleur vermeille ».

« Tel étoit à peu près l'état de l'enfant lors-

que sa cure a été commencée ; nous l'avons suivie les uns & les autres séparément ou ensemble, pour en constater les progrès, qui l'ont été par deux autres procès verbaux, dont l'un est du 27 Mars 1784, & l'autre du 6 Juin même année ».

« Par le premier, nous avons reconnu, 1°. que l'enfant avoit grandi d'un pouce ; 2°. que l'épine avoit sensiblement perdu de sa courbure contre nature ; 3°. que les autres vices de conformation étoient moindres ; 4°. que les parties qui souffroient de l'émaciation avoient commencé de reprendre une plus forte nourriture. A l'époque du dernier procès-verbal, il n'existoit plus aucun des vices de conformation, ce que nous avons attesté, de sorte que la cure a été accomplie en 7 mois. Cependant nous avons été unanimement d'avis que la Dame Vicaire continuât l'usage des corps qu'elle fabrique, & qui sont un de ses moyens ».

« En conséquence, elle a demandé de garder l'enfant, ce qui a été accordé par une délibération du bureau de l'hôpital-général, lequel a arrêté en même tems que les procès-verbaux relatifs à cette cure seroient déposés dans ses archives comme une preuve authentique des talens & des succès de la Dame Vicaire ».

« Depuis ce tems l'enfant s'est beaucoup fortifié, & jouit du double avantage d'une conformation naturelle & d'une bonne santé, qu'il doit à son traitement. On peut le voir chez la Dame Vicaire, la premiere porte-cochere après la rue du Mont-Parnasse, boulevard neuf. Elle se fait un plaisir de le montrer avec les modeles qu'elle a eu la précaution de faire, & qui instruisent mieux qu'on ne sçauroit le décrire, des vices qui étoient à corriger, & des progrès de la cure pendant le cours du traitement ».

Le 27 Septembre, M. du Perron, des académies royales de Rouen & de Caen, & Mme. la veuve Pallouis, artiste lyonnoise, entrepreneurs de la fabrique royale de la soie vraie galette de France, & des étoffes de Paris, eurent l'honneur de présenter à L. M. & à la famille royale une étoffe dont le fond, la texture & la couleur sont trois choses nouvelles & de leur invention. 1°. Le fond ou la matiere premiere de l'étoffe est la soie vraie galette de France, dont ils ont seuls le procédé de la fabrication, & qui a été filée dans la plus grande perfection par les femmes pauvres de Compiegne, Royal-Lieu, &c. 2°. La forme ou tissu de l'étoffe est la prunelle en soie qu'ils ont fabriquée les premiers, & qu'ils continuent de faire fabriquer dans leurs atteliers, à l'hôtel des arts, grande rue du fauxbourg Saint-Martin. 3°. La couleur est la fleur de grenade ou l'ancienne écarlate de feu M. Gobelin, dont ils viennent de découvrir le procédé sur la soie, & dont le secret a jusqu'à présent échappé aux recherches des plus habiles chymistes de l'Europe.

MUSIQUE.

Recueil des airs & duo des DEUX TUTEURS, *& autres petits airs, avec accompagnement de harpe.* Par M. Grénier. Œuvre VI. A Paris, chez l'auteur, rue de l'Université, hôtel de Mme. la duchesse de Villeroy, & chez MM. Cousineau, rue des Poulies, & Salomon, place de l'Ecole, luthiers. Prix, 7 liv. 4 f.

Quatre sonates pour la harpe, avec accompagnement de violon. Par M. L. C. Ragué. Œuvre II. A Paris, chez les luthiers nommés dans l'article précédent. Prix, 9 livres.

Six sonates pour le clavessin ou le forté-piano, avec accompagnement d'un violon. Par M. Guest. A Paris, chez M. Imbault, rue & vis-à-vis du Cloître St. Honoré, maison du chandelier, & chez M. Sieber, rue St. Honoré, entre la rue des Vieilles Etuves & celle d'Orléans, maison de l'apothicaire, N°. 92. Prix, 9 livres.

GRAVURES.

Portrait de Frederic-Henri-Louis, frere du roi de Prusse, né le 18 Janvier 1726, gravé par M. G. Devere. A Paris, chez M. Vachez, marchand d'estampes, quai de Gêvres, *à l'Espérance.*

Le même a mis en vente une collection complette des *Aérostats*, avec les différentes vues des endroits d'où ils sont partis, jolies gravures de 4 pouces de large sur 5 & demi de haut, dont il publiera la suite à mesure qu'on fera des expériences nouvelles. Prix, en noir, 8 s., & en couleur 12 s.

Portrait de M. Blanchard, premier auteur du vaisseau volant, né à Andely en Normandie le 4 Juillet 1753, gravé en maniere noire. A Paris, chez Mlle. Noël, marchande d'estampes, rue Dauphine. Prix, 12 s.

BACCHUS, MON SEUL PLAISIR, & BACCHUS, GUIDE DE L'AMOUR, deux estampes faisant pendant. A Paris, chez M. Chereau, rue des Mathurins, près de celle de Sorbonne.

GÉOGRAPHIE.

Carte générale de la terre, appliquée à l'astronomie, pour l'étude de la géographie ter-

restre & céleste, dressée par M. Flécheux, d'après les observations les plus récentes. Une feuille, papier grand-aigle. A Paris, chez l'auteur, rue du Sentier, à l'hôtel de Mme. la présidente de Meslay, & aux adresses ordinaires. Prix, 3 livres.

Antiques nouvellement découvertes.

EN continuant de creuser à Jesi, sous la cour des PP. de St. Florian, on a trouvé une statue plus belle que les précédentes (*), des bras, des doigts, quantité de pieces de stuc de la plus belle couleur, & d'autres pieces de marbre fin avec des lettres gravées qu'on n'a pas encore pu combiner, parce qu'il en manque plusieurs. On y a trouvé des morceaux de verre, des bouteilles, des mosaïques & autres antiquités précieuses; enfin on y voit un escalier fort commode, large & de 16 marches.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

PRécis d'observations sur la nature, les causes, les symptômes & le traitement des maladies épidémiques qui regnent tous les ans à Rochefort, & qu'on observe de tems en tems dans la plupart des provinces de France, avec des conseils sur les moyens de s'en préserver. Par M. Retz, docteur en médecine, médecin ordinaire du roi, servant par quartier, ancien médecin ordinaire de la marine royale, correspondant de la société

(*) Voyez notre 1e. Journal du mois dernier, page 148.

royale de médecine de Paris, & de l'académie des sciences, belles-lettres & arts de Dijon. In-12 de 168 pages. A Paris, chez Méquignon l'aîné; & à Versailles, chez Blaizot. 1784. L'auteur a déjà publié dans sa *Météorologie appliquée à la médecine*, des observations sur les épidémies qui ont regné aux Pays-Bas durant 20 années consécutives; ensuite il a confirmé ces observations dans les hôpitaux de la marine de Rochefort. Celles dont il offre aujourd'hui le précis, ont pour sujet, dit-il lui-même, « une épidémie qui se manifeste dans les climats analogues à celui de Rochefort, lorsque beaucoup d'étrangers y sont rassemblés, & y vivent d'une maniere à peu près semblable..... L'ouvrage sera divisé en quatre parties (ajoute-t-il dans une introduction). La premiere aura pour objet la nature des maladies qui constituent l'épidémie: elles y seront considérées dans trois sections: 1°. par rapport aux individus; 2°. en elles-mêmes; 3°. dans leurs suites. Dans la seconde partie, divisée en deux sections, les causes de l'épidémie seront distinguées par rapport, 1°. à la situation du sol, 2°. à la constitution du climat, suivant les observations météorologiques, 3°. à l'influence des marais. On développera dans la seconde section les causes des suites fâcheuses & funestes de l'épidémie elle-même, & l'on fera voir qu'elles sont uniquement relatives à la maniere de vivre des individus & aux traitemens. La troisieme partie contiendra la description de l'épidémie, & fera l'énumération succincte des symptômes qui la caractérisent, & des différentes modifications qu'elle éprouve eu égard aux circonstances. On trouvera dans la quatrieme partie ce qui concerne le traitement des maladies qui auront été décrites dans la précédente.... Il y aura une cinquieme partie destinée à exposer les moyens préservatifs de l'épidémie.... L'ouvrage sera terminé par les formules les plus usi-

tées &, pour ainsi dire, les seules nécessaires dans le traitement de l'épidémie ». L'auteur nous paroît avoir rempli d'une maniere très-satisfaisante la tâche qu'il s'étoit prescrite.

Vies des écrivains étrangers, tant anciens que modernes, accompagnées de divers morceaux de leurs ouvrages, traduits par l'auteur de leurs vies. LOCMAN & PILPAY, *suivis d'un éloge de Métastase.* Par M. le Prevost d'Exmes. In-8°. de 108 pages. A Paris, chez Royez. 1784. On ne peut qu'applaudir au projet de ce recueil, pour lequel, selon un petit avis, il ne sera point reçu de souscription ; mais chaque brochure, soit qu'elle contienne une ou plusieurs vies, se vendra séparément 1 liv. 10 s. Nous rapporterons bientôt divers articles du premier cahier, qui joint au mérite d'instruire celui d'intéresser.

G. Le Roy, imprimeur de S. M. à Caen, vient de mettre en vente un *Supplément* au *Nouveau Dictionnaire des hommes illustres, par une société de gens de lettres*, pour les éditions de 1779, 1772 & les précédentes, 2 vol. in-8°. ; prix, 8 liv. en feuilles. Ce *Supplément*, qui renferme les additions, les corrections & les changemens insérés dans l'édition de 1783, en 8 volumes, devient nécessaire à ceux qui ont les anciennes. Dans les articles qu'on n'a pas donnés en entier, les augmentations sont arrangées de maniere qu'elles peuvent être lues indépendamment de l'ouvrage. On trouve aussi ces 2 volumes à Paris, chez Delalain le jeune, Belin, le Jay, Hardouin & les autres libraires ; à Versailles, chez Blaizot ; dans les villes de province, chez les principaux libraires. On peut encore se procurer chez les mêmes, au prix de 4 liv., le *Supplément* formant un vol. in-8°., qui fut imprimé en 1773, pour les éditions en 4 volumes.

Discours sur la profession de procureur, *dans le*

quel on traite de la profession de procureur en général & de celle de procureur au parlement en particulier; de l'origine & des fonctions des procureurs chez les Romains; de l'origine des procureurs en France, de leurs fonctions, de leurs prérogatives, de l'existence morale dont ils jouissent dans la société, de celle dont ils devroient jouir, &c. : ouvrage destiné pour l'ouverture d'une conférence sur l'ordonnance, faite à Bordeaux en 1782 & 1783. Par M. Duvigneau, avocat & procureur au parlement de Bordeaux. In-8°. de 222 pages. A Geneve, & se trouve en France, chez les libraires des principales villes du royaume. Outre des connoissances étendues, on remarque dans ce discours de la clarté, de la méthode & beaucoup de zele pour la profession de procureur.

Anatomie de la langue françoise, ou Examen philosophique & analytique, 1°. des principes mécaniques qu'elle observe dans sa formation ou son étymologie, aussi bien que dans son orthographe ou sa prononciation, 2°. des principes métaphysiques sur lesquels se trouve établie sa syntaxe ou sa construction; ouvrage originairement composé en anglois par M. le chevalier Jouin de Sauseuil, *& aujourd'hui traduit en françois par lui-même; proposé par souscription, par autorité du gouvernement.* Il a déjà été question dans notre Journal de cet important *Examen*. Selon un nouveau *Prospectus* que l'on vient de nous envoyer, il « doit être regardé comme la solution & la clef de toutes les langues de l'univers, mortes ou vivantes, nées ou à naître. C'est la critique de toutes les erreurs commises jusqu'à présent par tous ceux qui ont jamais écrit sur cette matiere, de quelle nation qu'ils puissent être. On y trouvera l'exposition des causes de leurs erreurs, aussi bien que la seule & vraie méthode que l'on doit suivre à l'avenir pour éviter de tomber dans

celles-là, ou d'en commettre de nouvelles, soit que l'on ait à traiter de l'analyse des langues anciennes ou modernes déjà connues, ou des nouveaux idiômes qui peuvent se rencontrer dans de nouvelles contrées, dans de nouvelles isles que l'on viendroit à découvrir. Les sçavans & les amateurs des langues trouveront cela de curieux & d'essentiel dans cet ouvrage, que, par la généralité que l'auteur donne à ses principes & à ses regles, elles deviennent applicables à toutes les langues, tant policées que des peuples les plus barbares & les plus sauvages, qui ont au moins des sons articulés pour communiquer leurs pensées; d'où il s'ensuit que c'est absolument un ouvrage qui convient, non à la France seule, mais à toutes les nations, tant d'Europe que de l'un & de l'autre hémisphere. Aussi, dès qu'il parut la premiere fois sous sa premiere *garbe*, c'est-à-dire, dans l'idiôme anglois & en Angleterre, (car, par une suite de ces singularités bizarres & dont on ne sçauroit quelquefois rendre compte, l'ouvrage qui traite de la langue françoise de la maniere la plus profonde & la plus sçavante, quoiqu'écrit par un François, se trouve avoir été par lui originairement composé & publié en anglois) il fut presqu aussi-tôt enlevé, & les Journaux de cette nation en firent dans le tems le plus grand éloge, en se disputant même la gloire de le préconiser. Les sçavans même de l'université d'Oxford, parmi lesquels on se fait honneur de compter les célebres docteurs Hunt, Lowth, Durell, Sharpe, tous connus par leurs profondes connoissances dans les langues orientales, MM. James Harris, l'auteur d'HERMÈS & de plusieurs autres traités connus, & Samuel Johnson, auteur du Dictionnaire, &c., &c., commencerent enfin à rendre justice à une langue que tout le monde avoua alors avec eux n'avoir jamais connue auparavant ».

« Pour nous en tenir à notre propre langue, ſans plus nous occuper de l'avantage que pourront en retirer les autres, voici le réſultat du travail de l'auteur de l'*Anatomie*, &c., pour ce qui la concerne elle ſeule & en particulier. Le lecteur en tirera *deux vérités bien extraordinaires, il eſt vrai, mais auſſi bien eſſentielles & bien intéreſſantes pour tous les François : la premiere eſt que cette langue ſi décriée, ſi injuriée par ceux mêmes qui, par état, ſont le plus obligés à la defendre, n'offre dans ſon orthographe qu'une combinaiſon* mathématique *auſſi ſûre qu'une* propoſition *d'Euclide, & que toute cette prétendue redondance de lettres dont on l'accuſe de faire uſage ſans néceſſité dans certains mots où l'on veut avec raiſon qu'elles ne ſe prononcent point, ne vient que de l'ignorance ou ces* ſçavans linguiſtes *ſont des* vertus érectives & deſtructives *dont, en fait de* puiſſances orales, *les lettres françoiſes ſont reſpectivement douées, ſuivant les différentes poſitions dans leſquelles elles ſe trouvent les unes à l'égard des autres ; leſquelles* poſitions (*ou* combinaiſons, *comme on voudra les appeller) ſont toujours fixes & déterminées, & , dans les mêmes cas, produiſent toujours les mêmes effets, invariablement & ſans exception : Premiere vérité, dont la découverte eſt ſans doute aſſez belle. La ſeconde, que dans ſon étymologie ou ſa dérivation, d'où procedent ſes* noms, *ſes* verbes, *ſes* adjectifs, *&c., elle ſuit, malgré l'opinion contraire de tous ceux qui ſe ſont mêlés d'en traiter, la marche la plus réguliere, comme elle obſerve auſſi le procédé le plus conforme à la plus ſaine philoſophie & à la métaphyſique la plus pure, dans la conſtruction de ſes* phraſes *ſimples, auſſi bien que dans la combinaiſon des plus compliquées : vérité pour le moins auſſi précieuſe que la premiere ; vérité que l'auteur a prouvé jouir du plus grand éclat dans*

la langue françoise, *& que les aveugles champions du paradoxe absurde*, Usus tyrannus linguarum, *n'ont jamais voulu reconnoître dans aucune langue*, *& encore moins dans la nôtre* ».

« Si ces deux vérités ont déja quelque chose d'étonnant dans ce siecle pour ceux qui ne connoissent de notre langue que ce qu'ils en ont lu dans les ouvrages jusqu'à présent imprimés sous le titre fastueux de *Grammaire de la langue françoise*, on sera sans doute encore plus surpris, quand on sçaura que le *principe général & invariable* d'où l'auteur part, est *la position très-simple* qui suit, sçavoir : que *dans la combinaison de son orthographe*, *aussi bien que partout ailleurs*, *la langue françoise a fait usage de la meilleure méthode possible ; que tout y est bien & d'accord*, *& que toute autre méthode auroit été mauvaise.* Voilà sans doute de quoi rendre bien honteux les apologistes & les sectateurs de l'*Orthographe des Dames*, & autres productions semblables »...

Voici la copie d'une lettre de M. de Voltaire à M. le chevalier de Sauseuil, datée de Ferney, le 24 Septembre 1773, pour lui accuser la réception des deux premiers volumes anglois de l'*Anatomie*, &c. *Un octogénaire très-malade*, *Monsieur*, *& qui bientôt ne parlera plus aucune langue*, *vous remercie bien sensiblement du profond ouvrage que vous avez eu la bonté de lui envoyer sur la langue françoise. Il paroît que ce n'est pas le seul langage que vous connoissiez à fond. Vous trouverez peu de lecteurs aussi instruits que vous : tout le monde s'en tient à la routine & à l'usage. Votre livre ramene à des principes puisés dans la nature*, *& qui pourtant exigent une attention suivie. On ne peut lire votre ouvrage sans concevoir pour vous beaucoup d'estime*, *& sans être étonné des peines que vous avez prises. L'état où je suis ne me*

permet pas de donner plus d'étendue à mes réflexions, & aux ſentimens avec leſquels j'ai l'honneur d'être, &c.

Extrait du diſcours préliminaire qui ſe trouve à la tête du 3e. volume du MONDE PRIMITIF, *de M. Court de Gebelin.* « Dans le tems que nous terminions ce volume, on nous a communiqué un ouvrage anglois relatif aux objets dont nous traitons ici, compoſé par M. le chevalier de Sauſeuil, & imprimé en 1772. C'eſt une analyſe de l'orthographe françoiſe, ou les vrais principes de la prononciation françoiſe, & dédiée à l'académie françoiſe. L'auteur y traite principalement des loix que ſuivent les ſons dans les changemens que les mots éprouvent en ſe répandant ſur la terre, & qui ſont le ſujet de notre 3e. livre. Il rapporte tous ces changemens à 24 claſſes, qu'il appelle *Canons*. Leur diſcuſſion eſt remplie de recherches curieuſes & de très-beaux apperçus, l'auteur ayant très-bien ſenti que, ſans ces comparaiſons, tout travail ſur les langues eſt néceſſairement défectueux. Il place à la tête ces principes, que les voyelles ne peuvent ſervir pour comparer les langues, & que l'aſpiration ſe change en preſque toutes les conſonnes. C'eſt donc encore ici un de ces chercheurs du vrai, avec leſquels nous nous ſommes rencontrés ſans avoir eu aucune connoiſſance de nos travaux reſpectifs. Nous ſerions donc ſuſpects dans ce que nous en pourrions dire de bien. Nous préférons d'inviter ceux qui aiment à approfondir ces objets, à lire eux-mêmes cet ouvrage ».

Tranſactions philoſophiques de la ſociété royale de Londres, depuis ſon établiſſement juſqu'à ce jour, rangées par ordre de matieres, & comparées mémoire par mémoire avec ceux de toutes les autres académies d'Europe, & traduites en françois par M. le chevalier Jouin de Sau-

feuil, & une société de sçavans & de gens de lettres; *proposées par souscription*, *par autorité du gouvernement*. « La réputation de ces *Transactions* (dit-on dans un *Prospectus*) est trop bien établie pour qu'elles ne soient pas au dessus de tout éloge. Aussi sont-elles sans contredit un des ouvrages les plus importans que l'Europe ait jamais produits. C'est pourquoi, le goût des sciences solides & vraiment utiles étant aujourd'hui celui de presque tous les états, nous avons cherché les moyens de présenter au public un ouvrage qui, par sa nature & son plan, pût offrir le double avantage d'instruire, & de faire connoître en même tems la progression des découvertes qui ont été faites en Europe depuis la fin du siecle dernier. Les *Transactions philosophiques* nous ont paru sans doute réunir ces deux points avantageux; mais quoique la traduction pure & simple de ce grand ouvrage en françois fût déjà incontestablement une très-grande entreprise, & capable de mériter l'attention des sçavans & des cultivateurs des lettres de tous les ordres & de toutes les classes; cependant nous n'avons pu la regarder encore comme tout-à-fait suffisante. Au moins est-il bien certain que l'Angleterre n'auroit pu rien gagner à notre projet, & que nous n'aurions peut-être nous-mêmes retiré que peu de chose de son exécution. Nous avons donc cru qu'il étoit à propos d'ajouter encore un troisieme avantage aux deux premiers, en rangeant d'abord le tout par matieres dans le goût de la derniere édition de l'*Encyclopédie* du Sr. Panckoucke, & en citant ensuite sur chaque matiere dont il est traité dans les *Transactions* tout ce qui peut se rencontrer de relatif à cet objet dans les Mémoires des autres académies de l'Europe. S'il est même besoin de quelque extrait pour mieux éclaircir les matie-

res, on les placera en note. Nous rapporterons donc les différentes opinions, & les améliorations qui se trouvent ailleurs, sans aucune discussion, notre but n'étant que de présenter la chose & l'utilité qui en résulte, sans chercher à détourner le jugement du public par l'exposition de celui que nous pourrions en porter nous-mêmes. Si les matieres dont il est parlé çà & là dans les *Transactions* ont été traitées en grand ailleurs, nous aurons soin d'en faire mention, & d'indiquer les ouvrages les plus importans qui y auront rapport, afin de mettre les sçavans & les curieux à portée de faire des recherches ultérieures & de perfectionner leurs travaux. Nous ne négligerons rien de ce qui peut contribuer à la perfection des arts, surtout de ceux qui intéressent le commun de la société, parce que c'est dans cette classe que les découvertes & les travaux des inventeurs doivent produire leur plus grand effet ».

*Conditions de la souscription pour l'*ANATOMIE DE LA LANGUE FRANÇOISE. « Cet ouvrage est divisé en deux traités ; le premier, intitulé : *Analyse de l'orthographe françoise, ou Les vrais principes de la prononciation ;* le second : *Brachigraphie des verbes françois.* Le tout formera 8 volumes in-8°., caractere St. Augustin neuf, sur carré fin d'Auvergne, dont il ne sera tiré que 500 exemplaires. On en tirera 100 exemplaires pour les curieux, en grand raisin fin d'Auvergne, que l'on donnera en 2 livraisons, de 4 volumes chacune. Les 4 premiers sont actuellement sous presse, & paroîtront en Mars prochain. La souscription restera ouverte jusqu'au 1er. Mai suivant ; & à cette époque, on ne sera plus admis à souscrire ; ce terme est de rigueur. Le prix des 8 volumes in-8°. en feuilles sera de 40 liv. pour le papier ordinaire, dont on paiera, en souscrivant, 12 liv. ; en recevant les 1er.,

2e., 3e. & 4e. vol. (1er. Mars), 12 liv.; en recevant les 5e., 6e., 7e. & 8e. vol. (1er. Juillet), 16 livres; de 56 liv. pour le grand papier, dont on paiera, en souscrivant, 18 liv.; en recevant les 1er., 2e., 3e. & 4e. vol. (1er. Mars), 18 liv.; en recevant les 5e., 6e., 7e. & 8e. (1er. Juillet), 20 livres. Pour entrer dans les vues de plusieurs bibliothécaires des pays étrangers & de certains amateurs, on en fera une édition en 4 volumes in-4°., imprimée sur grand raisin, pâte fine de Montargis, dont il ne sera tiré que 200 exemplaires, dont la moitié est déjà retenue par les anciens souscripteurs de cet ouvrage depuis la publication du premier *Prospectus*, & seulement 12 exemplaires en papier-vélin d'Annonay, de la fabrique de MM. Montgolfier, sans vergures ni pontuseaux, pour les riches amateurs, dont il y a déjà 5 exemplaires de retenus. On paiera pour le papier grand raisin, en souscrivant, 36 liv.; en recevant les deux premiers volumes au mois de Mars prochain, 36 liv; en recevant les deux derniers au mois de Juillet suivant, 56 livres; pour le papier-vélin d'Annonay, en souscrivant, 60 liv.; en recevant les deux premiers, 60 liv., & en recevant les deux derniers, 72 livres. Toute l'édition in-4°. & les 100 exemplaires in-8°. en grand papier sur grand raisin fin d'Auvergne seulement seront ornés du portrait de l'auteur, & d'une autre estampe emblématique tirée du fond de l'ouvrage, gravés par David, dont le burin est déjà avantageusement connu du public par sa collection des *Antiquités d'Herculanum*, & son *Histoire d'Angleterre*, qui paroît actuellement; les épreuves des gravures suivront l'ordre de la souscription. Les 12 premieres épreuves seront jointes aux 12 exemplaires en papier-vélin, & chaque souscripteur aura ensuite l'épreuve qui correspondra au numéro de sa souscription; les

500 exemplaires en carré fin n'auront que l'estampe emblématique, & point de portrait ».

Conditions de la souscription pour les TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES. « Cet ouvrage sera imprimé en beau papier & en beau caractere Cicéro neuf. La comparaison des *Transactions* avec les *Mémoires* des autres académies d'Europe sera placée en forme de notes dans chaque page sous le texte en petit romain. On s'arrangera pour être en état de livrer régulierement 3 volumes in-4°. au public par année; chacun de ces volumes sera de 75 feuilles, faisant 600 pages d'impression, sans compter les planches & gravures qui y seront jointes toutes les fois qu'il s'en trouvera dans l'original; on suivra pour l'ordre des matieres celui de l'*Encyclopédie méthodique*. Le prix de la souscription entiere sera de 45 liv. par année pour Paris, & de 51 liv. pour la province, franc de port par tout le royaume, avec les planches & les gravures, que l'on paiera en souscrivant. Pour la commodité du public & des amateurs en général, & afin d'accélérer autant qu'il sera possible la jouissance des souscripteurs, les 3 volumes susdits se délivreront en 52 numéros, c'est-à-dire, tous les jeudis de chaque semaine pendant toute l'année, à raison de 4 feuilles par semaine, faisant 208 feuilles par an; les 17 feuilles restantes (pour compléter les 3 volumes, qui, à raison de 75 feuilles chacun, en demandent 225 pour le tout) seront réparties dans le courant de l'année dans différens numéros, de 5 ou 6 feuilles, ou bien en 4 numéros de surcroît que l'on donneroit alors dans les 4 dernieres semaines de l'année, ou tout-à-la fois avec le 52me. numéro, suivant l'exigence des cas ou des matieres. La premiere livraison ne se fera pas avant le jeudi 16 Avril 1785, attendu la résolution que les auteurs ont prise de ne faire aucune livraison au public avan

d'avoir dans leur magasin la valeur d'un volume tout imprimé & prêt à être livré. On ne commencera d'imprimer que le 1er. Janvier 1785, tems auquel il faudra qu'il y ait au moins 500 souscripteurs qui aient payé d'avance. Le bureau de la souscription, tant pour l'*Anatomie de la langue françoise* que pour les *Transactions philosophiques*, est ouvert tous les jours chez l'auteur, rue du Roule, à Paris, N°. 8, au magasin général de MM. Windsor pere, fils & compagnie, fabricans de papiers peints & d'arabesques dans le genre d'Italie, où l'on peut dès à présent satisfaire sa curiosité & juger du goût & de la forme de l'ouvrage, de la nature & de la beauté des caracteres, & des différens papiers & formats annoncés pour l'*Anatomie de la langue françoise*, en jettant un coup-d'œil sur les feuilles déjà imprimées qui se déposent journellement à ce bureau, à mesure qu'elles sortent de sous la presse. On souscrit aussi chez le Sr. Laporte, libraire-imprimeur, rue des Noyers, & chez le Sr. Guillot, libraire de MONSIEUR, frere du roi, rue St. Jacques, vis-à-vis de celle des Mathurins. Toutes les quittances seront signées de l'auteur & du Sr. Windsor, lequel se charge d'être le dépositaire des sommes payées pour la souscription de l'un ou de l'autre des deux ouvrages ci-dessus, & qui s'en rend responsable envers le public. On prie d'affranchir le port des lettres & de l'argent ».

LE CHAR VOLANT, *ou Voyage dans la lune.* In-12. A Londres, & se trouve à Paris, chez les quatre libraires suivans: la veuve Ballard & fils, Mérigot l'aîné, Mérigot le jeune & Renault. Eraste, grand philosophe & célebre mécanicien, invente un char volant. Le desir de s'instruire le détermine à faire un voyage dans la lune. La route est longue : crainte de s'en-

nuyer, s'il partoit ſeul, il fait inſérer dans tous les Journaux un avertiſſement ainſi conçu : « Eraſte avertit le public que ſon char eſt prêt à partir. Il projette un voyage dans la lune. Ceux qui voudront l'y accompagner, ſont priés de ſe rendre chez lui, & de lui faire part des raiſons qui les engagent à quitter la terre ; mais il exige de la *franchiſe* ; ſinon, il ne pourra, s'en charger pour des raiſons eſſentielles. On le trouvera depuis 8 heures du matin juſqu'à 2 heures de l'après-dînée, à l'hôtel du *Bon Sens*, rue de *l'Enjouement* ». Bientôt une foule de tout état court chez le mécanicien ; il n'admet que *les perſonnes les plus diſtinguées* : tels ſont une *beauté mécontente*, un *avantageux*, un *ſyſtémataire*, une *Demoiſelle de l'opéra*, un *joueur ruiné*, un *faux philoſophe*, un *ex-fermier-général*, &c. Eraſte part avec cinq autres perſonnes. Revenu à terre après 4 ans d'abſence, il fait la relation de ſon voyage, donne quelques détails ſur le ſol, le climat, les habitans du globe lunaire, ſur les cinq royaumes qu'on y trouve, & qui ſont gouvernés chacun par une femme, ſçavoir : ceux d'*Euromila*, de *Fouralacca*, de *Juſtalila* ou de la *Juſtice*, de *Babaphito* ou de la Renommée, de *Moderaſanna*, ou de la Modération. Voilà le fond de ce roman, qui pourroit, non-ſeulement exciter un plus vif intérêt, mais être écrit d'une maniere plus correcte.

M. Proſt de Royer, ancien lieutenant-général de police de Lyon, qui avoit entrepris, avec M. Riolz, avocat fort inſtruit, une nouvelle édition conſidérablement augmentée du dictionnaire de Brillon, connu ſous le titre de *Dictionnaire des arrêts, & juriſprudence univerſelle des parlemens de France & autres tribunaux*, & qui en avoit déjà donné 4 volumes (*), eſt

(*) Nous avons eu le plaiſir de rendre compte de

mort depuis peu dans la même ville, où il exécutoit cette grande entreprise, pour laquelle il a laissé quantité de matériaux précieux. Aussi estimable par ses mœurs que par ses talens & ses lumieres, il est regretté de tous ceux qui connoissoient ou sa personne ou ses ouvrages.

GRANDE-BRETAGNE.

Fragment of an original letter on the slavery of the Negroes, &c. C'est-à-dire, *Fragment d'une lettre originale sur l'esclavage des Negres, écrite en 1776*, par M. Thomas Dey, écuyer. In-8°. A Londres, chez Stockdale. 1784. L'auteur n'oublie rien pour faire sentir que personne n'a le droit d'attenter à la liberté des Negres, & qu'ainsi l'on ne peut sans une extrême injustice les enlever afin de les réduire en servitude.

Miscellaneous remarks, &c. C'est-à-dire, *Remarques diverses sur les recherches concernant les preuves alléguées contre Marie, reine d'Ecosse.* In-8°. A Londres, chez Robinson. Un des articles les plus essentiels de cet examen se trouve dans la 3e. section, où l'aut ur appuie l'opinion de M. Goodall, qui consiste à soutenir que la copie françoise de la premiere lettre qu'on dit avoir été écrite par Marie au comte Bothwel, n'est que la traduction d'un original latin regardé avec fondement comme l'ouvrage de Buchanan.

The History of Ayder-Ali-Khan, &c. C'est-à-dire, *Histoire d'Ayder-Ali-Khan, nabab-bahader, ou Nouveaux mémoires sur l'Inde, enrichis de notes historiques.* 2 volumes petit in-8°. A Londres, chez les libraires qui vendent des nouveautés. 1784. C'est une traduction assez fidelle d'un ouvrage françois fort intéressant, dont nous avons donné deux extraits au mois

---

tous ces volumes, auxquels le public a fait un accueil très-distingué.

de Janvier dernier, & que l'on doit à M. M. D. L. T., général de 10 mille hommes de l'empire de Mogol, ci-devant commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Ayder-Ali, & un corps de troupes européennes à la solde de ce nabab.

An authentic and accurate Journal of the late siege of Gibraltar, &c. C'est-à-dire, *Journal authentique & exact du dernier siege de Gibraltar, dans lequel on détaille tout ce qui s'est passé de remarquable depuis le moment où la communication entre cette forteresse & l'Espagne a été interceptée jusqu'à l'arrivée de la frégate la* THÉTIS. *On y a joint les articles préliminaires de la paix*. In-8°. A Londres, chez Egerton. 1784. La lecture de ce Journal ne peut qu'être intéressante & fort instructive, surtout pour les militaires.

ALLEMAGNE.

Wunder der feuers peysenden berge, &c. C'est-à-dire, *Merveilles des volcans, exposées dans des lettres à une Dame*, par M. Fréderic Knoll. In-8°. de 310 pages. A Erfort, chez Keyser. 1784. Les observations qu'on lit dans ce recueil sur la situation des volcans, & sur les effets que produisent leur feux, sont plus justes que neuves, & moins profondes qu'étendues.

Œconomisch-praktische abhandlungen fur Schwaben, &c. C'est-à-dire, *Dissertations economico-pratiques pour la Suabe*. Par M. Jean-Hercule Haid. In-4°. de près d'un alphabet. A Ulm, chez Stettin. 1784. On trouve ici une application très-judicieuse des principes généraux de l'économie, soit politique, soit rurale.

Briefe an eine freudin uber schœnheit, grazie und geschmack, &c. C'est-à-dire, *Lettres à une amie sur la beauté, les graces & le goût*. In-8°. de 212 pages. A Berlin, chez Himburg. 1784.

Une amie avoit demandé à l'auteur des notions précises sur ces trois sujets si piquans : il les lui donne d'une maniere très-satisfaisante, soit par le fond, soit par le style.

Leben Johan-Ernsts des jungeren, &c. C'est-à-dire, *Vie de Jean-Ernest le jeune, duc de Saxe-Weimar, &c.; addition à l'histoire de la guerre de 30 ans, & de la maison ducale de Saxe, tirée des documens & autres écrits contemporains*, par M. Bernard-Gottlieb-Huldreich von Hellfeld, conseiller actuel de régence du duc de Saxe-Weimar & d'Eisenach; *avec les documens*. Grand in-8°. de 447 pages. A Jena, chez Crœker. 1784. Tout prouve que ce morceau historique est le fruit de grandes recherches; il contient bien des détails importans ou curieux.

SUISSE.

Du gouvernement des mœurs. In-8°. de 335 pages. A Lausanne, chez les libraires qui vendent des nouveautés. 1784. M. Polier, bourgmestre de Lausanne, se livre dans ce volume à des spéculations fort judicieuses, mais qu'il ne seroit point facile de réaliser partout.

Beytræge zur næhern kanntniss des Schweitzenlender, &c. C'est-à-dire, *Additions à la connoissance plus complette de la Suisse*. Par M. Schinz. Premier cahier. In-8°. de 109 pages. A Zurich, chez J.-C. Fuessly. L'auteur s'occupe ici de la Suisse Italienne & de ses limites septentrionales formées par le mont St. Gothard: l'histoire naturelle, la connoissance de l'homme, la topographie, la constitution politique, l'histoire civile, l'économie & le commerce fixent principalement son attention.

ESPAGNE.

Definiciones, &c. C'est-à-dire, *Définitions & élémens des sciences, ouvrage traduit du fran*

çois, orné de planches en taille-douce. Seconde édition. In-8°. A Madrid, chez Copin. 1784.

Compendio, &c. C'est-à-dire, *Abrégé du droit public & commun de l'Espagne.* Par D. Vincent Vizcaino Perez, avocat aux Conseils du roi, &c. 4 vol. in-8°. A Madrid, chez Ibarra & chez Baylo. 1784.

Historia, &c. C'est-à-dire, *Histoire politique des établissemens des nations européennes au delà des mers.* Par M. Edouard Malo de Luque, Tome 1er. enrichi de différentes cartes. A Madrid, chez Sancha. 1784.

Principaux événemens politiques & autres.

LE prince de Nassau a, dit-on, assuré le grand-visir qu'en moins de 4 ans l'infanterie turque égaleroit les meilleures troupes de l'Europe, & que la cavalerie les surpasseroit à tous égards.

Un tremblement de terre a englouti la ville d'Esinghiam en Arménie, à 15 lieues d'Erzerum, avec 5 mille de ses habitans. Soliman pacha, ci-devant chiaoux-bachi, qui y arrivoit avec un nombreux cortege, a subi le même sort; il n'y a eu que onze personnes de sa suite qui aient échappé à ce désastre.

L'impératrice de Russie, dans la vue de civiliser de plus en plus les habitans des provinces conquises sur les Turcs, vient de fonder une académie à Kremenschuk, capitale de la Nouvelle-Russie, à 240 milles de Moscou & 30 de Kiow. S. M, a assigné des fonds considérables pour faire venir de l'étranger des sçavans & des artistes. Cette ville, qui n'étoit qu'un village il y a 30 ans, sera des plus florissantes,

lorsque le Nieper, qui passe sous ses murs, se trouvera entierement débarrassé des écueils qui en gênent la navigation; l'on y occupe durant l'été plus de 6000 ouvriers. L'ouverture de ce fleuve augmentera considérablement le commerce que la Pologne & la Lithuanie commencent à faire vers la mer Noire.

Les habitans de Stockholm, voulant témoigner leur joie du retour de Gustave III après sa longue absence, & donner une preuve durable de l'attachement qu'ils lui ont voué, ont présenté au roi le plan d'un nouveau pont de maçonnerie, qu'ils feront bâtir à leurs frais à la place du pont de bois sur le canal de Rittersholm; S. M. l'ayant agréé, les travaux pour l'exécution sont déjà commencés. Le pont portera l'inscription suivante : GUSTAVO III *O. R. Salvo & Sospite Ex Itinere Italico Patriæ Reddito Hunc Pontem Secto Lapide Constructum Lignei Loco Jam Vetustate Collabentis Fortunæ Reduci & Lætitiæ Publicæ Dedicárunt Cives Holmenses D. III Aug.* M. DCC. LXXXIV.

Après avoir passé 11 jours au camp de Hlaupitein, à Prague, l'empereur est parti le 23 Septembre pour Thérésienstadt & Plesf, dont il a examiné les fortifications. De là, S. M. passant par la Moravie, a pris la route de Pesth, Bude, Tyrnau & Presbourg, pour y voir l'effet des changemens qui ont été faits par ses ordres, dans l'administration économique de ces différentes places de la Hongrie. Le prince-évêque d'Osnabruck étoit parti deux jours auparavant. Le 19, l'empereur avoit donné en l'honneur de ce prince un grand bal où l'on servit des vins & des rafraîchissemens de toute espece à plus de 2 mille masques. S. M. avoit dîné avec S. A. R. à une table de 30 couverts, & il y avoit eu 16

autres tables pour 260 personnes de la principale noblesse. S. M. a été si contente de cette fête, qu'elle a gratifié de mille ducats les personnes qui avoient présidé à son exécution; le vin & les comestibles qui étoient restés ont été donnés aux soldats.

Pendant son séjour à Prague, l'empereur a visité tous les bâtimens publics, surtout les hôpitaux & les prisons, & il a témoigné son mécontentement de la mal-propreté qui regnoit dans certaines prisons. « Ces gens sont assez malheureux, a-t-il dit, d'avoir perdu la liberté, sans leur rendre encore leur misere insupportable avant que la justice ait décidé de leur sort; on doit au contraire chercher à diminuer les peines de leur captivité, & à les entretenir en état de santé ». S. M. a également visité les écoles & assisté aux exercices, dont elle a paru si satisfaite, qu'elle a remis au directeur 100 ducats pour être distribués entre les pauvres écoliers.

Le 11 Octobre, on fit à Munster, avec la plus grande magnificence, l'intronisation de l'électeur de Cologne. S. A. R. E. a signalé cette époque par plusieurs graces accordées à ses nouveaux sujets; elle a fait publier un pardon général en faveur de tous les déserteurs des troupes de la principauté de Munster qui, dans le terme de 6 mois, à compter du 10 Octobre, auront rejoint leurs drapeaux.

Le pape tint, le 20 Septembre, un consistoire relatif aux différens sieges vacans. S. S. proposa en même tems François de Pierre de Bernis, neveu du cardinal de ce nom, à la coadjutorerie de l'archevêché d'Albi, & lui donna le titre d'archevêque de Damas, au lieu de celui d'évêque d'Apollonie. Le S. P. créa ensuite & déclara car-

dinal Jean-André Archetti, noble Vénitien, ci-devant nonce en Pologne, & en dernier lieu nonce extraordinaire près l'impératrice de Russie. S. S. créa aussi un autre cardinal; mais elle réserva sa nomination *in petto*.

Un tremblement de terre qui s'est fait ressentir le 12 Septembre dans la Calabre ultérieure, y a causé de nouveaux ravages; quantité d'édifices ont été renversés, & plusieurs personnes ont été ensevelies sous les ruines.

Les Etats de Provence ont remis au bailli de Suffren la médaille qu'ils lui avoient décernée : elle présente d'un côté son portrait, avec ces mots : *Pierre-André de Suffren-Saint-Tropez, chevalier des Ordres du roi, grand'croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, vice-amiral de France*; au revers, une couronne de lauriers, formée avec les armes de la province, & cette inscription : *Le Cap protégé; Trinquemale pris; Goudelour délivré; l'Inde défendue; six combats glorieux. Les Etats de Provence ont décerné cette médaille, 1784.*

Les chanoines réguliers de la congrégation de France, assemblés en chapitre général à Ste. Genevieve, ont élu, le 5 Octobre, pour abbé & supérieur-général de cette congrégation, M. Rousselet, prieur de Saint-Louis-Sainte-Cathérine, rue Saint-Antoine, & visiteur de la province de France, au lieu de M. de Géry, qui avoit rempli cette place durant tout le tems déterminé par les loix de cette congrégation.

L'université de Paris, assemblée au college de Louis le Grand, le 11 du même mois, pour l'élection d'un nouveau recteur, a choisi M. Jean Delneuf, l'un de ses officiers-généraux. Pendant son rectorat, M. Darragon, sous-bibliothécaire, fera les fonctions de receveur-général de l'université.

(L'abondance des matieres nous oblige de renvoyer au Journal prochain le dispositif de l'édit dont on a vu le préambule dans le dernier Journal, page 559-562.)

Le 29 Septembre, on procéda, avec les formalités ordinaires, à Guildhall, à l'élection d'un lord-maire de Londres pour l'année prochaine. Les suffrages se réunirent en faveur des aldermans Richard Clarke & Wright; le premier, pour lequel le plus grand nombre s'étoit ensuite déclaré, fut élu.

La cour a reçu des dépêches de Dublin, où il regne toujours beaucoup de dissention parmi la populace; mais l'affaire de la délégation d'un congrès national, destiné par les mécontens à traverser les délibérations du parlement légitime, paroît prendre une tournure favorable aux intentions du ministere. Un grand nombre des principaux habitans de la ville & comté de Dublin a fait & signé une protestation formelle contre la tenue d'un congrès, & contre les excès commis par une populace effrénée. Heureusement, les habitans de ces provinces respirent des sentimens plus doux. Il y a actuellement à Dublin 6 régimens anglois d'infanterie & 2 de dragons : la cour vient de faire passer deux autres régimens d'infanterie au nord de l'Irlande. Cet arrangement semble indiquer que le ministere a dessein d'y faire respecter son autorité, en déférant néanmoins aux réquisitions raisonnables des Irlandois. Un courier envoyé au vice-roi lui porte des instructions particulieres sur ce qu'il doit faire dans ce pays-là.

Fin de la Réponse des Etats-Généraux aux prétentions de S. M. Imp., &c.

XIV. Où S. M. demande que les Etats Généraux paient aux corps & aux particuliers mentionnés dans une note

séparée, les capitaux qui y sont annoncés, avec les intérêts d'iceux comme il suit.

1°. Aux Etats de Namur, en conséquence d'un arrangement pris avec le gouverneur, en date du 12 Juillet 1745, & du consentement de L. H. P., la somme de 82, 361 flor. pour bétail livré à la garnison.

2°. Aux mêmes la somme de 52, 686 pareillement pour bétail livré à l'entretien de la garnison en 1745.

3°. Aux certains Hannoust, Gabriel d'Outrebande & Manesta, pour lits & fournitures livrés à la garnison de Namur, pendant le siege de 1746, la somme de 378, 622 flor., à quoi cette livraison auroit été taxée par les otages de l'Etat, restés à Namur après la prise.

4°. Au magistrat de Tournay pour le montant des dettes faites au nom de l'Etat, par le général van Dorth, durant le siege en 1745, la somme de 822, 471 flor., & à divers particuliers du district la somme de 146, 899 flor., ce dont ledit général auroit passé une obligation en forme de la part de l'Etat.

5°. Aux personnes de Martin Rosyns, Pierre Fungard, Henri Hoymans & Castro, pour vivres & fourrages livrés à la république en 1709, 1710, 1711, 1712 & 1713, la somme de 26, 336, 215 flor. d'Hollande, pour l'acquit desquelles diverses ordonnances auroient été expédiées par le Conseil d'Etat en 1721 & 1729, mais sans que le paiement s'en fût ensuivi.

R. Que L. H. P. ne veulent pas révoquer en doute la légitimité au moins de plusieurs de ces dettes, sans quoi assurément l'on n'eût point expédié d'ordonnances pour la derniere, mais que le manque de paiement de ces ordonnances doit être attribué à des causes connues par lesquelles, non-seulement les susdits sujets des pays de S. M. I. & R., mais aussi nombre de ceux de l'Etat (qui sont précisément dans le même cas) n'ont pu recevoir ce qui leur appartient légitimement, puisqu'à l'égard des 4 premieres prétentions, la cessation du subside promis par le traité de barriere a été la seule cause de ce que ces prétentions n'ont point été satisfaites, & qu'à l'égard de la derniere, il faut que les créanciers commencent par en donner un état plus précis & par exhiber les ordonnances, après quoi L. H. P. seront pareillement disposées à entrer en conférence sur ces prétentions & à les liquider équitablement: que L. H. P. ayant ainsi répondu aux différens articles exposés dans le susdit tableau, pensent pouvoir, à cette occasion, proposer à leur tour les prétentions tout-à-fait légitimes & fondées, qu'ils ont à former de leur côté, à la charge de S. M. I. & R., &

que MM. les ministres plénipotentiaires de L. H. P. à la cour de Bruxelles doivent conséquemment être autorisés & chargés d'insister provisionnellement :

1°. Sur le paiement des arrérages dus encore à L. H. P., du subside promis par le traité de barriere, auquel L. H. P. n'ont jamais renoncé. Ce qui subsiste seulement jusqu'à l'année 1744, a été trouvé en 1753, se monter à la somme de 212, 285, 918 fl. d'Hollande; au sujet de quoi il faut noter en outre, que, faute de paiement dudit subside, l'Etat (ou les provinces) a payé annuellement depuis 1745 la somme de 202, 409, 139 pour les intérêts négociés sur ledit subside; que, quand même on ne pourroit point après 1744 jusqu'en 1748 évaluer le subside annuel à 1, 250, 000, il faudroit au moins insister sur une partie de cette somme, dont on pourroit payer en ce cas les dettes laissées à Namur & à Tournay, & que cette partie évaluée seulement à la moitié du subside seroit pour ces 4 années la somme de 2, 500, 000; que l'on doit insister sur ce subside entier pour les années 1749 1756, lorsqu'on a retiré de quelque place de la barriere la plus grande partie de leurs garnisons, ce qui pour ces 8 années monteroit à la somme de 10 millions de florins, tandis qu'à commencer l'année 1757, on peut & doit insister pour toutes les années suivantes sur une grande partie dudit subside; que du reste il faut faire attention encore que, par le défaut de paiement dudit subside, les salaires des gouverneurs, commandans & autres officiers & employés auxdites barrieres n'ont point été payés.

2°. Que l'on doit insister sur le paiement de ce que L. H. P. ont déboursé après la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, en reprenant possession des villes de barrieres, pour rétablir les ouvrages de Namur, & pour en élever de nouveaux, afin de mieux couvrir la ville & le château, & pour l'entretien ordinaire annuel d'iceux, jusqu'au jour de l'évacuation de ladite ville par les troupes de l'Etat; faisant la somme d'environ 850, 000 flor, d'Hollande, comme aussi sur ce qui est dû pour l'érection & l'entretien d'un magasin de vivres dans la même forteresse en 1756, de concert & avec la concurrence de feu S. M. Imp. & Royale.

3°. Qu'il faut de plus insister sur le paiement de ce qui revient encore à l'Etat, pour livraisons faites de pain, fourrages & autres besoins, aux troupes de feu S. M. I. & R. sur le territoire de l'Etat durant les troubles terminés par la paix d'Aix la-Chapelle; sur quoi, après les instances fortes & réitérées de Sadite M. I. & R., on

avoit liquidé avec le commiſſaire Helmann envoyé ici pour cet effet, qui a reconnu, par cette liquidation, la dette comme légitime & juſte, montant, ſelon la récapitulation qui en a été faite, à la ſomme de 1,182,495 fl. d'Hollande.

4°. Il faut auſſi faire les inſtances néceſſaires pour le paiement des capitaux & intérêts très-légitimement dus à nombre de citoyens & habitans de ces pays, dans certaines négociations des années 1733, 1734 & 1735, l'une de 2,500,000 fl., l'autre, de 500,1,000, fl. & la 3me. de 3,5000,000 fl. (ſur la premiere deſquelles on a rembourſé 3 cinquiemes & ſur la ſeconde 2 cinquiemes à la charge & pour les beſoins de feu S. M. I. & R. Charles VI de glorieuſe mémoire & de ſes héritiers & poſtérité, obligés clairement & manifeſtement dans les contrats de ces négociations, tandis que ces capitaux ſeulement, pour ſurcroît de ſûreté, avoient été hypothéqués ſur les revenus des duchés de la Haute & Baſſe-Siléſie, deſquelles négociations on a ceſſé depuis 1741 de payer les intérêts, & l'on n'a pas non plus fait d'autre rembourſement des capitaux nonobſtant les repréſentations réitérées & encore dernierement en 1774, faites là-deſſus.

Sur quoi ayant été délibéré, MM. les députés des provinces reſpectives ont pris copie de ce rapport pour le communiquer à leurs commettans.

Il vient de ſe paſſer un événement qui, par les ſuites qu'il peut avoir, fixera les regards de l'Europe, en même tems qu'il en troublera peut-être la tranquillité. Voici le fait tel qu'il a été rendu aux Etats-Généraux par les dépêches du vice-amiral Reinſt, le 9 Octobre.

Le brigantin impérial le *Louis*, capitaine van Iſſeghem, partit le 6 de ce mois du port d'Anvers, avec un chargement de 70 barriques d'eau-de-vie de grain, dans le deſſein de deſcendre l'Eſcaut & de ſe rendre par mer à Dunkerque. Deux commiſſaires autrichiens s'embarquerent ſur ce bâtiment au fort St. Philippe, & le capitaine fut muni d'une commiſſion au nom de S. M. Imp. M. de Volbergen, qui commande les vaiſſeaux de l'Etat en ſtation ſur la riviere, fit

prévenir amicalement le capitaine autrichien « qu'il étoit obligé de mettre obstacle à son dessein, & de l'empêcher de passer ». Ce dernier ayant cependant refusé de discontinuer sa route, M. de Volbergen lui fit lâcher un coup de canon à poudre, en renouvellant ses instances; mais les voyant sans effet, il fit tirer un coup à boulet au dessus du bâtiment. Enfin, sur le refus réitéré du Sr. van Isseghem, il lui fit lâcher sa bordée entiere. Le bâtiment impérial s'arrêta alors, & amena son pavillon. Sur la proposition qu'on lui a faite de le laisser retourner à Anvers, le capitaine l'a refusé.

Une lettre datée de l'Escaut oriental, le 8 Octobre, contient sur cette affaire des détails plus circonstanciés, que voici.

Le 8 Octobre 1784, à 7 heures du matin, le lieutenant Verdoren, qui sert à bord de la goëlette le *Dauphin*, mouillée derriere Stockagte, à la vue de Lillo, fut envoyé par le lieutenant Cuperus, qui commande cette goëlette, vers un brigantin sous pavillon impérial, qui descendoit l'Escaut. Le lieutenant Verdoren s'informa vers où le brigantin étoit destiné. Le capitaine répondit *descendre l'Escaut vers la mer*. Sur cette réponse, le lieutenant Verdoren le pria de la maniere la plus amicale de virer de bord & de ne pas remonter plus loin, l'assurant « que, conformément aux ordres qu'on avoit, on ne pouvoit permettre qu'aucun vaisseau propre à la navigation maritime descendît l'Escaut vers la mer; pour quoi on lui conseilloit avec instance de jetter l'ancre ». Sa réponse fut « que S. M. I. lui avoit ordonné de descendre l'Escaut jusqu'à la mer, sans s'embarrasser en rien de personne ». Le lieutenant Verdoren insista encore de la maniere la plus amicale pour que le capitaine jettât l'ancre; & sur son refus réitéré, en vertu des instructions qu'avoit ce lieutenant, il lui ordon-

na au nom de son commandant de jetter l'ancre ; ajoutant « que, s'il ne vouloit obéir, les suites désagréables qui en résulteroient, seroient à sa charge ». Ensuite le lieutenant Verdoren fit arborer un signal sur sa chaloupe & ramer vers le *Dauphin* ; sur quoi le lieutenant Cuperus tira un coup sans boulet, & pria le capitaine du brigantin de virer de bord. Celui-ci tenant un papier à la main, lui cria qu'*il n'avoit affaire à personne, qu'il étoit muni des ordres de S. M. I.* Enfin, comme il continua sa route malgré les instances réitérées & amicales que lui fit le lieutenant Cuperus, & malgré les assurances qu'il lui donna qu'il ne pouvoit lui permettre de descendre l'Escaut vers la mer, ce lieutenant lui ordonna de mouiller, ajoutant « qu'en cas de refus ultérieur, il l'y obligeroit par son artillerie ». Cependant le capitaine du brigantin continua d'alléguer les ordres de l'empereur & voulut poursuivre son chemin, de sorte qu'à la fin le *Dauphin* lâcha un coup à boulet par-dessus le brigantin & lui donna ensuite sa bordée entiere. Alors le brigantin vira de bord & vint mouiller près du *Dauphin*. Ce bâtiment n'a reçu que de très-légers dommages.

A la réception de cette nouvelle, les Etats-Généraux & le conseil d'Etat se sont assemblés & ont resté à délibérer jusqu'à une heure après minuit. A l'issue de la séance, on a expédié des couriers pour Paris, Vienne & Bruxelles.

Extrait des résolutions de L. H. P. les seigneurs Etats-Généraux des Pays-Bas-Unis, du samedi 9 Octobre 1784, à 11 heures du soir.

S. A. ayant comparu à l'assemblée, a rapporté à L. H. P. qu'il avoit reçu ce même soir une lettre du capitaine Volbergen, écrite à bord de la frégate la *Pollux*, le 8 du présent, à 1 h. & demie après-midi, étant à l'ancre devant Saftingen, contenant que le même jour, à

midi & demi, il avoit reçu les ordres respectifs de S. A. S. du 7 précédent.

Que S. A. S. devoit, à son regret, donner connoissance que le même matin un briq sous pavillon autrichien étoit descendu d'Anvers; que le lieutenant Cuperus, qui étoit à l'ancre à la distance d'une demi-portée de canon au dessus de lui, avoit envoyé vers le briq une chaloupe avec un officier, & avoit fait exhorter le capitaine à se mettre à l'ancre, ce qu'il avoit refusé de faire; sur quoi le lieutenant Cuperus lui avoit ordonné de s'approcher, mais que voyant qu'il continuoit à faire voile, il avoit fait lâcher un coup de canon à poudre, lequel, ayant été sans effet sur le capitaine, fut suivi d'un coup à boulet, & ensuite accompagné d'une entiere décharge, vu que le bâtiment persistoit toujours dans sa marche: qu'alors le capitaine autrichien s'étoit approché, & avoit pris le parti de mettre à l'ancre, où il se trouvoit encore au départ de la lettre.

Que S. A. S. avoit jugé le contenu de la dite lettre d'une trop haute importance pour différer de la communiquer d'abord à L. H. P. afin qu'elles pussent délibérer sur cela comme elles jugeroient le plus convenable pour le plus grand bien du pays.

Sur quoi ayant été délibéré, & entendu le rapport de MM. de Lynden, de Hemmen & autres députés de L. H. P. pour les affaires maritimes, la dite lettre ayant encore été examinée devant l'assemblée, & ayant été pris les considérations & avis des colleges respectifs de l'amirauté se trouvant ici, ayant été ensuite aussi en conférence avec quelques seigneurs commités du conseil d'Etat, & enfin pris sur le tout les considérations & sages avis de S. A. S., il a été trouvé bon & entendu:

Qu'il sera écrit & ordonné au capitaine Volbergen de relâcher d'abord le bâtiment descendu d'Anvers, quoiqu'il puisse être regardé en contravention à l'égard du fait de passer devant le fort de Lillo sans y avoir pris un passeport pardevant le college de l'amirauté de Zélande, pour cette fois, & d'en retirer la garde, si l'on y en a fait mettre une, à condition que le capitaine du dit bâtiment retourne d'abord à Anvers, ou s'engage par écrit à ne point continuer son voyage par l'Escaut, & qu'il sera envoyé copie de cet ordre à M. le vice-amiral Reynst pour son information.

Qu'ensuite il sera écrit à MM. les ministres-plénipotentiaires de L. H. P. à Bruxelles de porter au plutôt plainte, en termes mesurés, mais avec tout le sérieux nécessaire, auprès de M. le comte de Belgiojoso, sur

ce qu'hier 8 du mois courant, un briq sous pavillon autrich en étoit venu à descendre d'Anvers; que non-seulement il avoit passé le comptoir de Lillo, derniere garde du côté de la république, sans prendre de passeport, chose directement contraire au droit de L. H. P. à l'égard de la recette des droits par eau qui s'y levent, mais même qu'il avoit encore voulu passer de la même maniere un des bâtimens de l'Etat ou vaisseau de garde posté devant Saftingen, sans vouloir s'arrêter, malgré l'ordre exprès remis au capitaine par un lieutenant au service de l'Etat, sans même vouloir s'approcher, sur ce qui lui fut dit de la part du lieutenant Cuperus, commandant le bâtiment de l'Etat, ni sur le coup suivant tiré à poudre, ni sur le coup ensuite tiré à plomb, jusqu'à ce qu'enfin il ait fallu lui lâcher la bordée entiere.

Qu'une telle marque de mépris des ordres d'un officier de l'Etat sur le territoire incontestable de L. H. P. ne fourniroit point matiere à leurs plaintes, mais à être réprimé d'abord par elles, si L. H. Puissances n'avoient observé que M. le comte de Belgiojoso avoit déclaré le 5 de ce mois aux ministres-plénipotentiaires de la république, qu'un tel bâtiment descendroit l'Escaut par ordre exprès de S. M. Imp.

Que L. H. P. comprennent que cet ordre de l'empereur auroit été donné avant que S. M. I. ait été ou ait pu être convenablement instruite de l'importance dont l'ouverture de l'Escaut est regardée en ce pays, & avant que L. H. P. aient fait voir, par leurs résolutions du 30 Août & du 24 Septembre dernier, à S. M. I. & à M. le comte de Belgiojoso, qu'il étoit de toute impossibilité de retirer les ordres qui, depuis le traité de Munster, ont toujours eu lieu pour tenir l'Escaut fermé. Que L. H. P. croiroient manquer à la magnanimité de S. M. I., si elles pensoient jamais qu'elle voulût soutenir des prétentions sur la république, qui ne seroient point conformes à la justice & à l'équité; que par cette raison L. H. P. ne peuvent s'attendre à un tel soutenu à l'égard de la navigation libre sur l'Escaut de la part de S. M. I., considérant que, par le traité de Munster, ce droit de tenir l'Escaut fermé du côté de L. H. P. avoit été reconnu en même tems que l'indépendance de la république; que ni le roi Philippe IV, avec qui le dit traité a été conclu, ni ses successeurs, dans le tems, n'avoient jamais porté aucune atteinte à ce droit; que le roi Charles II en particulier n'avoit possédé les Pays Bas que sur ce pied; qu'à l'occasion de la grande alliance de 1701, il n'avoit point

été fait d'autres limitations à cet égard ; que les susdits pays avoient été livrés, suivant le traité de la Barriere, en 1715, à feu l'empereur Charles VI sur le même pied, & possédés de même par ses successeurs jusqu'à ce jour ; que, dans les conférences tenues à Anvers & à Bruxelles, où tout ce qui étoit litigieux à l'égard des Pays-Bas Autrichiens avoit été traité, il n'avoit point été porté la moindre plainte contre la fermeture de la dite riviere, & que même encore, dans le tableau du 4 Mai de cette année, qui devoit contenir toutes les prétentions de S. M. I. à la charge de la république, il n'en est pas question d'un seul mot.

Que L. H. P. considerent que S. M. I. avoit regardé l'ouverture ou fermeture de l'Escaut comme une affaire de peu d'importance pour la république, & l'avoit, par cette raison, proposéecomme une marque de sa modération & affection, ainsi que S. M. I. a bien voulu s'exprimer, & comme un moyen d'arrangement par où l'on pourroit mettre fin à d'autres pretentions plus importantes de Sadite Majesté; que L. H. P. supposoient aussi de même qu'il étoit uniquement à attribuer le dit ordre, à la persuasion positive dans laquelle S. M. I. paroissoit être qu'elles n'hésiteroient point à embrasser cet arrangement comme une preuve convaincante de sa bienveillance, mais que L. H. P., suivant leur devoir, devant juger des intérêts de la république selon leurs lumieres & celles de leurs prédécesseurs, regardoient l'ouverture de l'Escaut comme de la derniere conséquence pour l'Etat, & étroitement liée avec le maintien & la sûreté du pays, de maniere qu'il ne leur est point permis de s'en départir. Que L. H. P. s'étoient déjà expliquées de cette maniere par leur résolution du 24 Septembre, mais qu'elles avoient appris à regret que, par accident, le contenu de cette résolution n'avoit pu être communiqué avant le 5 de ce mois à M. le comte de Belgiojoso ; d'où il peut être résulté que les ordres pour le départ du susdit bâtiment n'avoient pu rester hors d'exécution.

Que L. H. P. se confioient néanmoins que, comme elles avoient donné les preuves les plus convaincantes de leurs égards pour S. M. I., entr'autres, par l'évacuation de Namur & autres villes de la Barriere (quoiqu'elles n'eussent accédé à la grande alliance de 1701, & fait une guerre si ruineuse, que pour obtenir la dite Barriere), ainsi qu'en retirant provisionnellement le vaisseau de garde de devant Lillo, quoique ce vaisseau y eût resté sans contestation depuis la paix de Munster jusqu'à la présente année ; que ce même esprit de conciliation &

d'égards avoit aussi éclaté de la maniere la plus claire par leur réponse au tableau des prétentions de S. M. I., & comme il consteroit encore par tout ce qui feroit remis ultérieurement en main sous peu de tems à M. le comte de Belgiojoso pour répondre à ce qui est posé dans le mémoire de replique remis le 23 Août aux ministres de la république.

Que la même maniere de penser de L. H. P. étoit encore manifestée dans le déclaratoire fait par leur résolution du 30 Août dernier, de condescendre en substance, à l'égard de toutes les prétentions de S. M. I. énumérées dans le dit tableau, à tout ce qui feroit raisonnable, & d'apporter quant au reste toute facilité possible, en s'en rapportant au jugement des puissances étrangeres.

Que L. H. P. ne pouvoient donc point attendre de la noblesse connue des sentimens de l'empereur, qu'il voudroit exiger autre chose de plus de cet Etat, qui souvent avoit trouvé dans son illustre maison de la protection & des secours, & qui aussi, pour l'agrandissement & le service de cette même maison, avoit souvent employé ses forces : bien moins encore pouvoient-elles attendre qu'il feroit exigé d'elles un sacrifice qui, au moins dans la suite, devroit entraîner immanquablement la ruine totale de la république.

Que L. H. P. esperent au contraire, que S. M. I., suivant sa sagesse connue, sa magnanimité & sa bienveillance déclarée, laissera la république dans la possession tranquille de son droit légitimement acquis de tenir l'Escaut fermé, afin de prévenir pour la suite tout ce qui pourroit donner occasion à quelque discusion à cet égard. Que L. H. P., pour preuve surabondante de leur considération inaltérable pour S. M. I., avoient donné ordre que, dans le passage devant Lillo, dans le cas où l'on n'y prendroit pas les passeports nécessaires, il ne fût employé la moindre violence; qu'aussi les ordres ordinaires pour lesquels les bâtimens de l'Etat ou navires de garde étoient placés sur la riviere, avoient été exécutés avec tant de ménagement, que le capitaine autrichien avoit été d'abord bien expressément prié par un officier envoyé vers lui, de mettre à l'ancre; qu'à son refus cette réquisition avoit été répétée par l'officier commandant, & que ce n'est que sur le refus obstiné du capitaine, qu'il a été usé de voie de contrainte, ainsi qu'il a lieu à l'égard de tous autres bâtimens, de nation ou pavillon quelconque, qui se mettroient dans le cas.

Que L. H. P. continuant & persistant dans le même esprit, ont ordonné au capitaine Vo.bergen que, quoi-

que tous navires, sans distinction de nation, qui passent la dernière garde sans y prendre des passeports, soient condamnables pardevant le college de l'amirauté, il relachât cependant pour cette fois le briq, & en ôtât la garde, s'il y en avoit une, moyennant qu'il s'en retournât, ou s'engageât formellement à ne point descendre plus loin l'Escaut.

Le 15, à 11 heures du soir, L. H. P., le conseil d'Etat, les députés des colleges d'amirauté, ainsi que les seigneurs du Conseil-comité de Hollande, s'assemblerent encore extraordinairement, & le prince stadhouder se trouva à cette séance. Les délibérations ont eu pour objet les mesures qu'il convient de prendre relativement aux mouvemens des troupes autrichiennes dans les environs de Lillo.

Le duc de Brunswick a écrit au président des Etats-Généraux qu'il prenoit sa démission. En conséquence, ce prince, après avoir remis le commandement de Bois-le-Duc, dont il étoit gouverneur, au général-major Douglas, & reçu les adieux de la garnison, est parti de cette ville le 16 Octobre au matin; il a couché le même soir à Maseyck; le 17, à Aix-la-Chapelle; & le 18, il a continué sa route pour l'Allemagne. On nomme déjà les personnes qui doivent le remplacer dans tous ses emplois; mais il n'y a encore rien de positif, excepté pour le régiment des gardes hollandoises, qui vient d'être conféré au prince héréditaire, fils aîné du stadhouder.

Le gouvernement-général des Pays-Bas Autrichiens a fait insérer dans un supplément à la *Gazette de Bruxelles* du 14 Octobre, un article ainsi conçu:

« L'empereur ayant fait déclarer par son *ultimatum* remis aux plénipotentiaires hollandois en cette ville, que, d'après les infractions multipliées que les Etats-Généraux avoient faites à toutes les

ſtipulations du traité de Munſter du 30 Janvier 1648, qui étoient avantageuſes à nos provinces, il les tenoit dégagées du joug odieux, révoltant & contre nature, que l'article 14 de ce traité leur avoit impoſé par une ſuite des circonſtances malheureuſes du tems, en fermant pour elles l'embouchure de l'Eſcaut, quoique reſtée commune, comme pleine mer, par ce traité, qui dans aucun point n'en attribue la ſouveraineté à la république; que cependant, pour prouver ſon déſintéreſſement & ſon deſir de vivre en bonne amitié avec la république, S. M. vouloit bien renoncer à ſes droits évidemment établis & inconteſtables ſur la ville de Maſtricht, le comté de Vrohenhoven & le pays d'Outre-Meuſe hollandois, ainſi qu'à différens autres objets importans qui ſont en conteſtation avec la république, ſi, de ſon côté, celle-ci vouloit ſeulement reconnoître l'ouverture & la liberté abſolue de la navigation maritime de l'Eſcaut, mais qu'en attendant, S. M. entendoit proviſionnellement uſer de ſon droit à cet égard, en rétabliſſant inceſſamment cette navigation, & qu'elle regarderoit la moindre inſulte qui ſeroit faite à ſon pavillon comme une déclaration de guerre & un acte formel d'hoſtilité de la part de la république, ce qui a été poſitivement réitéré par un mémoire remis aux plénipotentiaires hollandois, le 17 du mois dernier, en réponſe à celui du 7, par lequel les Etats-Généraux ont refuſé d'accéder à des propoſitions ſi juſtes & ſi modérées, ſous le prétexte abſurde & recherché, que le ſalut, la ſûreté & l'indépendance de la république dépendroient de la clôture de l'Eſcaut; S. M. a ordonné à ſon gouvernement-général des Pays-Bas d'exécuter ce qu'elle avoit fait déclarer ſur cet objet à la république; & en conſéquence, le brigantin impérial le *Louis*, capitaine Lievin van Iſſeghem, qui étoit depuis quelque tems à

l'ancre au port d'Anvers & destiné pour Dunkerque ou Ostende, s'étant présenté le 8 de ce mois sous le pavillon de l'empereur au passage de l'Escaut occidental, dit le *Hont* & après que, par une inhumanité sans exemple, les Hollandois eurent fait enlever, à son approche, toutes les balises indiquant les bancs de sable & les écueils pour le faire échouer, le cutter hollandois le *Dauphin*, armé de 14 pieces de canon, & dépendant de l'escadre du vice-amiral Reynst, stationnée devant Flessingue, arrêta ce navire marchand, qui alloit à pleines voiles, dénué de toute défense, en lui lâchant successivement & avec précipitation toute sa bordée, dont les derniers coups à mitraille, que le capitaine & l'équipage du navire, & le capitaine ingénieur au service de S. M., de Lannoy, qui étoit à bord par ordre du gouvernement, essuyerent avec une bravoure qui leur fait le plus grand honneur, sans qu'il y eût d'autre accident qu'une légere blessure que reçut au visage le capitaine du navire par un éclat de bois qui sauta des agrès endommagés par la canonnade ».

« Comme le public sera curieux sans doute de connoître au vrai les circonstances de cette expédition, nous transcrirons à la suite de cet article les procès verbaux authentiques qui en ont été tenus de part & d'autre, & qui s'accordent parfaitement en substance ».

« Cette violence poussée, comme on le voit, jusqu'à l'atrocité, & à laquelle les Etats-Généraux ont cru pouvoir se porter malgré les conseils sages & salutaires que la cour de Versailles leur a donnés, de ne rien faire qui puisse blesser la dignité & la considération de S. M. l'empereur, ne peut que fixer les yeux de l'Europe entiere sur les suites qui en doivent nécessairement résulter ».

« Nous n'avons point de nouvelles encore de

l'autre brigantin impérial qui doit avoir fait voile d'Ostende pour remonter l'Escaut jusqu'à Anvers ; & nous sommes curieux de voir s'il sera reçu plus honnêtement par l'escadre du vice-amiral Reynst, qui l'attend à l'embouchure de l'Escaut ».

La même feuille présente ensuite le *Journal du brigantin le* Louis , *commandé par le capitaine Lievin van Isseghem , natif d'Ostende , allant sous pavillon impérial & royal , du port d'Anvers à la mer ;* puis on voit la *Relation du cutter hollandois le* Dauphin , *commandé par le lieutenant Cuperus.* (Nous nous dispensons de rapporter ces pieces , parce qu'elles ne contiennent que des détails étendus du fait dont on a vu plus haut la substance.)

Nous ajouterons seulement que le brigantin impérial le *Louis* étoit pourvu d'un ordre de l'empereur , dont voici le contenu.

De la part de l'empereur & roi.

« Le capitaine du brigantin le *Louis* étant destiné à se rendre avec son navire & cargaison sous notre pavillon , directement d'Anvers en mer le long de l'Escaut , il est par les présentes expressément insinué & défendu audit capitaine & à son équipage , de se soumettre ou d'obéir , soit à aucune détention , soit à aucune recherche quelconque d'aucuns des vaisseaux ou navires de la république des Pays-Bas-Unis , qu'il pourroit rencontrer sur la riviere d'Escaut : disons & défendons également audit capitaine & à son équipage de faire la moindre déclaration aux douanes de la république sur cette riviere , ni de les reconnoître en aucune maniere ».

Toutes les troupes impériales de la Flandre Autrichienne sont en mouvement , & marchent vers l'Escaut. Le bataillon de grenadiers de Hey-

den, le régiment de Kaunitz en garnison à Luxembourg, en sont partis le 11 du mois d'Octobre; les premiers pour Malines, & les autres pour Louvain : il ne reste dans cette forteresse que deux compagnies de grenadiers, qui attendent pour joindre leur corps, qu'elles soient relevées par quelque autre régiment. Namur est entierement dépourvu ; il n'y a plus un soldat. La garnison d'Anvers au contraire se renforce; elle étoit déjà le 13, de 4 à 5 mille hommes. Le 15, le régiment de Ligne y étoit attendu; & le prince de Ligne, qui en est le chef, a dû être déclaré gouverneur d'Anvers sans doute, afin d'y commander tout le militaire, tant dans l'intérieur que dans les environs. On travaille avec toute la diligence possible à mettre cette ville en état de défense. On y assemble des provisions de fourrage, vivres & autres munitions. Le régiment de Murray a déjà dépassé Anvers, & il est suivi de cent canonniers avec 40 pieces de gros canon. Un corps de 3 à 4 mille hommes va prendre poste vers Diest pour masquer la garnison de Mastricht, & l'empêcher de tenter aucune course. « Nous ne pouvons, dit une lettre de Bruxelles, assembler des troupes bien nombreuses ; mais l'opinion générale est qu'elles suffisent, non-seulement pour faire face aux forces hollandoises, mais même pour agir offensivement, sans attendre l'arrivée des régimens qu'on dit être déjà en marche, & qui ayant toute l'Allemagne à traverser, ne pourront se trouver qu'en hiver ou au printems sur la scene des hostilités ».

Dans ces circonstances très-critiques, la république de Hollande, sans désavouer l'officier qui a lâché sa bordée sur le brigantin le *Louis*, fait des dispositions pour se mettre en mesure. On apprend que le stadhouder a proposé une augmentation de 14 mille hommes, en portant cha-

que compagnie à un plus grand nombre de soldats, & en ajoutant deux compagnies à chaque bataillon. Ce prince a aussi ouvert l'avis de négocier des troupes allemandes. Les Etats-Généraux n'ont pris aucune résolution sur ces objets, parce que plusieurs membres n'avoient pas d'instructions à cet égard. En attendant, on a donné ordre à 12 hourques & galiotes armées de croiser sur la côte de Flandre pour protéger le commerce; & les Etats-Généraux ont résolu d'accorder pour le 31 Octobre, des convois aux navires marchands destinés pour la Manche & l'Angleterre. Si la justice de l'empereur, dont on attend toujours l'effet, n'empêche pas les hostilités de la part de ses officiers, les Hollandois regardent les représailles comme inévitables.

Un nouvel événement confirme cette crainte. On apprend dans le moment, que le bâtiment impérial l'*Attente*, après avoir été retenu quelque tems à Ostende par les vents contraires, a mis enfin à la voile de ce port pour remonter l'Escaut jusqu'à Anvers, mais que ce navire ayant à bord plusieurs officiers & autres personnes de considération, avoit été pris par l'escadre de guerre hollandoise, & conduit à Flessingue.

Suivant une lettre de New-Yorck, du 20 Août, le marquis de la Fayette y est arrivé de France le 4 du même mois, accompagné du chevalier de Caraman. Le paquebot sur lequel ils sont venus, a apporté une collection de livres françois dont le roi de France fait présent aux universités de Philadelphie & de Williamsbourg,

Table de la 1re. partie du huitieme tome 1784.

Nouvelles Littéraires.

JOURNAL
ENCYCLOPÉDIQUE
OU
UNIVERSEL,

DÉDIÉ

A SON ALT. SÉRÉNISSIME
Mgr. le Duc de Bouillon, &c. &c. &c.

ANNÉE 1784.

TOME VIII.

PARTIE II.



A BOUILLON.
De l'Imprimerie du Journal.

Avec Approbation & Privilege.

IL paroît deux volumes par mois de ce Journal. La souscription n'est ouverte que pour l'année entiere : elle est de 24 liv. de France, prise à Bouillon ; de 25 liv. 4 s., à Paris, & par la poste, de 33 liv. 12 s. franche de port, pour toute la France, sçavoir : 24 liv. pour l'abonnment, & 9 liv. 12 s. pour le port.

L'abonnement du port dans les postes du Généralat de l'Empire étant de 6 liv., il n'en coûtera que 30 liv. pour recevoir ce Journal franc de port dans cette partie de l'Allemagne.

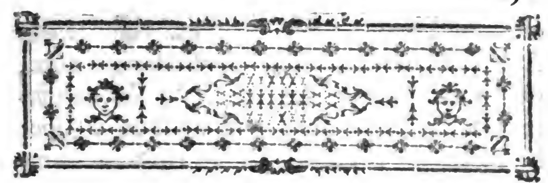
Pour tout ce qui regarde la correspondance de France, on aura la bonté de s'adresser à M. LUTTON, rue Ste. Anne, Butte St. Roch, à Paris, chargé de tout ce qui regarde ce Journal. On aura soin d'affranchir les lettres; autrement, elles resteront au rebut. La souscription doit être payée d'avance, ainsi que le port du Journal.

On s'adressera aussi à M. WEISSENBRUCH, Directeur du bureau de ce Journal à Bouillon, où la poste de France arrive & part tous les jours.

On trouve dans le même bureau le Journal Politique, ou Gazette des Gazettes, qui paroît deux fois par mois. Chaque cahier est de 84 pages & souvent plus. Ce recueil de nouvelles coûte 12 liv. par année, pris à Bouillon, & 18 liv. par la poste dans toute la France, y compris le port. Le tout se paie d'avance. Il faut souscrire pour l'année entiere, & on peut le faire à quatre époques, au 1er. Janvier, au 1er. Avril, au 1er. Juillet, ou au 1er. Octobre.

La Gazette Salutaire, dont on donne une feuille chaque semaine, coûte 9 l., franche de port.

Les Directeurs des Postes étrangeres, ainsi que les particuliers qui desireront avoir ces ouvrages périodiques, sont priés de vouloir bien adresser leurs lettres à M. WEISSENBRUCH, Directeur des Journaux, à la poste restante à Liege.



JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE OU UNIVERSEL.

1er. DECEMBRE 1784.

TOME VIII.

PARTIE II.

Mémoire sur les différentes manieres d'administrer l'électricité, & observations sur les effets qu'elles ont produits, par M. Mauduyt; *extrait des* MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE (de Paris), *imprimé par ordre du roi.* A Paris, chez Barrois le jeune. 1784.

PLusieurs écrits avoient déjà montré avec quel succès M. Mauduyt s'étoit appliqué à rendre utile une science qui longtems a semblé ne devoir être qu'un simple

objet de curiosité. Dans le 2e. volume des *Mémoires de la société royale de médecine*, on l'a vu exposer les effets de l'électricité sur 82 malades; on l'a vu aussi développer la nature du fluide électrique envisagé comme un médicament dont les propriétés étoient reconnues d'après son action sur ceux qui l'éprouvoient, & déterminer, autant qu'il étoit possible, suivant la nature & les effets du même fluide, dans quelles maladies il convenoit de l'appliquer; enfin il avoit décrit les moyens de l'administrer les plus usités jusqu'alors. Des expériences multipliées depuis cette époque, en France, ainsi que dans les pays étrangers, principalement en Angleterre, ont étendu les connoissances relatives à l'électricité médicale. Il ne pouvoit donc qu'être fort utile de réunir sous un même point de vue & dans un même volume les différentes méthodes de l'employer, en indiquant les diverses maladies contre lesquelles on l'a pratiquée, la maniere dont elle a été administrée dans chaque maladie, les effets bons ou mauvais qu'elle a produits dans les divers cas, & selon les divers procédés qu'on a suivis.

Tel est l'objet de ce mémoire; non-seulement M. M. y revient sur ses premiers travaux, mais il y joint ses nouvelles découvertes & tout ce que les auteurs les plus connus ont pu lui fournir d'utile. Il a particulierement puisé dans l'*Essai* de M. Cavallo

ſur la théorie & la pratique de l'électricité médicale, & dans une diſſertation de M. Wilkinſon.

La premiere ſection de ſon ouvrage concerne les *moyens d'adminiſtrer l'électricité anciennement uſités*, ſçavoir : le bain électrique, les étincelles & la commotion. Il ſuit des faits qu'expoſe ici M. M., « 1°. que le bain & les étincelles ſont ſouvent utiles dans les paralyſies ; 2°. qu'ils le ſont quelquefois dans la ſurdité ; 3°. qu'il y a des exemples de la goutte ſereine guérie par les commotions ; 4°. que ce même moyen, généralement adopté d'abord & enſuite preſque univerſellement abandonné, eſt aujourd'hui employé pour certains cas particuliers ; 5°. qu'on peut donner des commotions générales ou partielles, à volonté, du ſommet de la tête aux pieds, ou d'un point du corps à un autre, leur faire traverſer les parties qu'on juge à propos, & graduer leur force à ſon gré ».

Dans la 2e. ſection, après avoir donné un précis du livre de M. Cavallo & de la diſſertation de M. Wilkinſon, l'auteur décrit les différentes manieres d'adminiſtrer l'électricité connues depuis un petit nombre d'années. Comme on ne ſçauroit les rendre bien intelligibles ſans le ſecours des figures, nous ſommes obligés de renvoyer nos lecteurs à l'ouvrage même.

La 3e. ſection traite des diverſes mala-

dies contre lesquelles on a fait usage de l'électricité. C'est surtout dans les rhumatismes qu'elle paroît avoir été d'un grand secours. Deux exemples, entr'autres, concourent à prouver son efficacité dans les rhumatismes récens. On ne peut point en dire autant, lorsque ces maladies sont invétérées, quoique M. M. prétende que les expériences n'ont pas encore été assez multipliées pour croire ce remede absolument nul contre les rhumatismes anciens. La méthode des étincelles à travers la flanelle est celle dont l'action a toujours paru la plus forte, le plutôt suivie d'une sensation de chaleur, de la transpiration dans la partie malade, & du soulagement ou de la guérison.

Notre auteur s'applaudit à juste titre des succès qu'il a obtenus de l'électricité contre quelques surdités provenues du transport d'une humeur étrangere sur l'organe de l'ouïe : peut-être en seroit-il de même pour l'ophthalmie ou l'inflammation des yeux ; mais presqu'aucun malade n'a osé soumettre un organe si délicat à l'activité de cet agent, si ce n'est en Angleterre, où il a produit de grands effets.

M. M. rapporte ainsi un traitement qu'il avoit commencé : « Une Demoiselle âgée de 16 ans, d'une constitution forte, pléthorique, réglée depuis 4 ans, mais mal, attaquée depuis 18 mois d'une ophthalmie que l'on avoit combattue sans succès par beau-

coup de remedes, me fut adreſſée par M. Lorry. M. Hallé & moi, nous conſtatâmes l'état de la malade & ſuivîmes ſon traitement. Ses paupieres étoient gonflées, lourdes; la malade ne pouvoit les entr'ouvrir le matin que quelques heures après être levée; elle ne diſtinguoit pas alors les objets; ſa vue s'éclairciſſoit ſur la fin de la matinée; elle entr'ouvroit les yeux, voyoit aſſez pour ſe conduire le reſte du jour, & retomboit dans le même état le lendemain. Les yeux étoient rouges, ternes, & leurs membranes paroiſſoient comme abreuvées & infiltrées ».

« La malade iſolée fut électriſée en préſentant ſucceſſivement à chaque œil une pointe de bois; derriere la tête, à un pouce de diſtance, dans le point oppoſé à celui où répondoit la pointe de bois, une pointe de métal non iſolée. Le fluide avoit ſon cours de la pointe à l'œil, & de l'œil, à travers le cerveau, à la pointe de métal, qui le tranſmettoit au réſervoir commun ».

« L'effet ſenſible ſur l'œil étoit un vent doux, ſi agréable à la malade, qu'à peine l'avoit-elle ſenti ſur un œil, qu'elle deſiroit qu'on paſſât à l'autre pour y éprouver le même bien-être. On l'électriſoit le matin : à peine étoit-elle montée ſur l'iſoloir, qu'elle ouvroit aſſez aiſément ſes paupieres, peſantes & incapables de mouvement l'inſtant d'auparavant; elle diſtinguoit les objets comme elle n'avoit

coutume de le faire les autres jours que 3 ou 4 heures plus tard, & plusieurs fois elle les a distingués plus nettement. Cependant le souffle électrique augmentoit la rougeur des yeux, & faisoit abondamment couler les larmes; mais ces effets étoient dissipés peu de tems après la fin de l'électrisation, au lieu que la légéreté acquise des paupieres & la netteté plus grande de la vision se conservoient ordinairement jusqu'à la fin de la journée : car il y a eu quelques jours où ces effets de bonne espérance ont cessé peu de tems après l'opération ».

« Quant au gonflement des paupieres, il étoit sensiblement diminué; l'œil plus net paroissoit moins opaque, & ses membranes moins infiltrées ».

« Ces effets étoient le fruit de 15 séances prises négligemment & en laissant sans motif des intervalles de 2, quelquefois de 3 jours entre chacune ».

« Ces mêmes effets, qui étoient au moins d'un augure heureux, faisoient desirer de continuer le traitement; mais la mere de la malade & la malade elle-même, intimidées par des craintes chimériques qu'on leur suggéra sur les effets de l'electricité, abandonnerent le traitement, en nous laissant le regret de ne pouvoir le continuer, & la pensée qu'à juger d'après les commencemens, il auroit eu une heureuse issue ».

Les regrets de M. M. paroissent d'autant

mieux fondés, que cent autres expériences ont démontré l'efficacité du même remede contre les gouttes sereines, les fistules lacrymales & l'opacité de l'humeur vitrée.

La paralysie est une des maladies pour lesquelles on a eu le plus souvent recours à l'électricité : si elle se trouve ancienne, on la guérit rarement de cette maniere, selon M. Cavallo ; mais les malades sont soulagés à un certain point. « Dans le grand nombre de paralytiques que j'ai traités, observe notre auteur, j'ai éprouvé en effet que l'ancienneté du mal rendoit la cure plus difficile & moins complette ; mais c'est ce qui a coutume d'arriver dans toutes les maladies, & en particulier dans la paralysie, quelque remede qu'on emploie pour les combattre. Cependant la difficulté de réussir dans la paralysie m'a paru beaucoup plus dépendre de sa nature & de son espece que de sa date ».

C'est même d'après les succès obtenus par cette méthode curative que M. M. a plusieurs fois témoigné le desir de la voir établie dans les hôpitaux : sa voix jusqu'ici a été trop foible ; le tems amenera peut-être un jour des circonstances plus heureuses.

Au tableau des effets de l'électricité dans diverses maladies convulsives succede celui du traitement de l'épilepsie. Ce traitement est plus ancien qu'on ne le pense en général. « M. Deshaies, dans une these soutenue à Montpellier en 1749, (remarque l'auteur)

cite l'exemple de deux hémiplégiques qui étoient en même tems épileptiques, & dont l'un l'étoit de naiſſance. Tous deux furent électriſés par bain, par étincelles; & quoique le traitement n'eût été que de 2 mois (ce qui paroît beaucoup trop court), les accès, qui dans l'un & l'autre malade étoient violens & fréquens avant le traitement, devinrent, pendant qu'il eut lieu, beaucoup plus rares, plus légers, & le dernier des deux malades n'eut en plus de 2 mois que deux accès très-courts ».

Parmi les perſonnes qu'a traitées M. M., il s'en eſt trouvé trois qui étoient épileptiques, Delamotte, Dagneau & une jeune fille. A l'épilepſie les deux premiers joignoient la paralyſie; la jeune fille, une ſuppreſſion depuis 18 mois.

Delamotte, au bout de 3 mois de traitement par bain & par étincelles, fut guéri de ſa paralyſie, & n'avoit eu 18 mois après la ceſſation du même traitement aucune attaque d'épilepſie, à laquelle il étoit auparavant ſujet à peu près toutes les 3 ſemaines.

La jeune fille ſe trouva bientôt guérie, non-ſeulement de la ſuppreſſion, mais de l'épilepſie, dont elle eſſuyoit tous les mois une attaque à l'époque où elle auroit dû avoir ſes regles.

Dagneau, quoiqu'il commençât à aller bien du côté de la paralyſie, eut des attaques d'épilepſie plus fréquentes & plus vives.

De ces trois faits, l'auteur crut devoir inférer, comme très-probable, « 1°. que toutes les fois que l'épilepsie seroit le symptôme d'une suppression (ce qui arrive très-fréquemment), l'électricité étant d'ailleurs un puissant moyen pour rappeller les regles, cette maladie seroit sûrement guérie par l'électricité, non pas comme remede de l'épilepsie elle-même, mais de la suppression, dont l'épilepsie ne seroit qu'un symptôme ».

« 2°. Les attaques de Delamotte ayant été diminuées à proportion de la paralysie, & l'une & l'autre ayant été dissipées en même tems, il paroît que l'épilepsie étoit symptômatique, ou qu'elle dépendoit de la même cause que la paralysie ».

« 3°. Voyant au contraire la paralysie diminuer dans la personne de Dagneau & l'épilepsie augmenter, je conclus qu'une cause différente produisoit ces deux accidens; que l'épilepsie étoit idiopathique ou essentielle; & en la voyant augmenter par l'électricité, je ne pensai pas que ce remede fût propre à la combattre ».

On sçait qu'il étoit réservé à M. le Dru de continuer le traitement malgré ces premiers obstacles qui d'abord multiplient les accès, les rendent plus forts, & d'essayer de guérir l'épilepsie par la commotion. M. M. n'ayant été qu'une seule fois témoin de ce dernier procédé, s'abstient de prononcer sur son efficacité.

Suivant le résumé de cette 3e. section, 1°. les maladies contre lesquelles l'électricité a eu un succès plus général, plus complet, sont les suppressions, la paralysie, les rhumatismes, surtout lorsqu'ils étoient récens, & les fievres intermittentes : 2°. celles où elle a été fort utile sont les suites des dépôts de l'humeur laiteuse, les écrouelles, les tumeurs non inflammatoires & les loupes : 3°. les expériences ne sont pas encore assez nombreuses pour décider de ses avantages dans les autres maladies.

Ce mémoire, qui présente quantité de faits exposés avec la plus grande clarté, discutés avec beaucoup de sagesse, est terminé par un extrait des meilleurs ouvrages connus sur l'électricité médicale.

Dissertation sur les AÉROSTATES (*ou aérostats*) *des anciens & des modernes*. Par M. A. G. Ro****. A Geneve, & se trouve à Paris, chez Serviere, & chez les marchands de nouveautés. 1784. Prix, 1 liv. 10 f.

LA sensation produite sur tous les esprits par la fameuse expérience de MM. Montgolfier devoit naturellement donner lieu à bien des recherches de la part des sçavans : aussi a-t-on mis au jour quantité de volumes concernant les aérostats. Les uns,

enthousiasmés du spectacle de nos nouveaux Dédales, ne croyoient point que leur découverte pût être dignement célébrée; d'autres sembloient n'y voir qu'une expérience curieuse, à la vérité, mais dont il n'étoit guere permis d'attendre quelque chose pour l'utilité publique. M. Ro*** n'augmente pas simplement le nombre de ces derniers: loin d'exciter son admiration, les inventeurs de nos ballons volans ont fatigué sa patience, & il met en tête de sa dissertation cette épigraphe. *Quousque tandem abutére patientiâ nostrâ*? Nous voyons en effet, avec peine, dans tout le cours de cet ouvrage dominer l'humeur & l'indignation contre les auteurs d'une si brillante découverte.

D'abord il avoit paru pressant à M. R. de montrer que des obstacles invincibles empêcheroient toujours que l'on ne fît un usage assuré des aérostats; que l'on ne sçauroit en tirer un parti utile; qu'ils ne pouvoient même être que dangereux. « C'étoit, dit-il, tout notre projet: cela nous sembloit suffire pour avoir droit de conclure qu'il importoit fort peu de sçavoir si c'étoit *au Sieur* M., ou à d'autres que nous en devions la premiere invention; mais, par un effet de la légéreté françoise, ce *rénovateur des aérostates* est devenu célebre, si toutefois on peut donner ce titre à ceux qui n'ont fait parler d'eux que pendant quelques instans de leur vie. Cette célébrité est une offense pour

les grands hommes des ſiecles paſſés. Il eſt donc néceſſaire de convaincre que non-ſeulement cette découverte eſt inutile & dangereuſe, mais encore que *le Sieur* M. n'en eſt pas l'auteur. Il eſt des loix que preſcrit la vérité; il eſt des loix qui tiennent au reſpect que nous devons aux morts. La gloire que l'on tire de ces morts doit être partagée avec eux, & nous allons les nommer pour appaiſer leurs ombres ».

Des fictions poétiques, des contes de ſorciers ou de féerie, &c., fourniſſent à M. R. une partie de ce qu'il appelle ſes *preuves* : celles que nous rapporterons ſont d'un autre genre. Voici comment il eſſaie d'établir qu'un grand géometre de l'antiquité connoiſſoit le moyen de donner à l'air, par l'action du feu, différens degrés de peſanteur.

« Dans une enceinte ſphérique, formée par pluſieurs verres réunis, Archimede plaça la terre, le ſoleil & les autres planetes. Ces corps avoient entr'eux les mêmes proportions qu'ils ont en grand dans la nature, & leur intérieur étoit rempli d'un air plus ou moins rare, ſelon qu'ils devoient être plus ou moins éloignés du corps qui devoit ſe trouver au centre. La raréfaction étoit entretenue par une chaleur toujours égale. Le corps central étoit fixé par une barre qui ſe prolongeoit le long de la machine, & il ſe mouvoit ſur lui-même par la force

d'un rouage; il jettoit autour de lui, par une multitude de petites ouvertures, un fluide qui formoit une espece d'athmosphere qui entretenoit les planetes; & celles-ci, abandonnées à elles-mêmes, sans autre soutien que l'athmosphere dont nous venons de parler, suivoient son impulsion en raison de leur pesanteur & de leur volume ».

Le lecteur desireroit sans doute une description plus circonstanciée de cette machine pour saisir le rapport qu'elle peut avoir avec nos aérostats; mais n'a-t-elle pas conduit Cardan à quelque chose de plus direct? « Osons entreprendre de faire voler un oiseau factice abandonné à lui-même (dit cet auteur, selon M. R.); plaçons dans son intérieur du feu, par exemple, celui d'une lampe: l'oiseau s'élevera, fera mouvoir ses ailes & suivra un vol réglé. Il tombera bientôt, parce que ne pouvant y mettre une grande quantité de matieres combustibles, il ne pourra se soutenir longtems dans les airs ».

Ecoutons le jésuite Kircher, cité par M. R. « Quelques-uns de nos peres, retenus chez les Indiens dans d'étroites prisons, & sur le point de périr, dûrent leur salut à une invention de dragon volant. Ils ne sçavoient plus de quel expédient se servir pour recouvrer la liberté, lorsque l'un de ceux qui étoient libres s'avisa de construire une machine fort vaste, entourée de papier très-

fin; il se présente ensuite devant les barbares avec la contenance d'un homme qui va prophétiser, & dit qu'ils sont menacés des plus grands maux; que la vengeance divine va les frapper, s'ils ne rompent les fers des compagnons de leurs travaux apostoliques. Les Indiens incrédules rient de la prédiction : le jésuite recourt à sa machine; il suspend dans le milieu une composition faite avec de la poix, du soufre & de la cire; il attache une grande queue à cette espece de ballon, allume les matieres combustibles & abandonne le monstre. L'air l'ayant bientôt enflé, le vent l'emporte dans les nues, & l'on croit voir la figure horrible d'un dragon furieux qui répand des flammes. On lit ces mots écrits dans la langue du pays, en forme de légende : *La colere de Dieu va tomber sur vous.* Les barbares tremblent alors; effrayés de voir dans le ciel un phénomene nouveau, ils se rappellent les paroles du jésuite qui leur avoit annoncé un dieu irrité. La crainte qu'ils ont de voir le monstre fondre sur eux, les fait courir à la prison, dont les portes sont à l'instant ouvertes. Peu après, le feu se met au papier; le dragon paroît s'agiter de lui-même, & les Indiens prennent pour des signes d'approbation l'agitation qu'ils remarquent dans la machine. C'est ainsi que l'effroi du merveilleux fit plus sur leur esprit que l'appât de l'or ».

Les obstacles qui, suivant M. R., empêcheront toujours de voyager avec sûreté dans les airs & de diriger à volonté les aérostats, sont, entr'autres, le poids de ces machines, la difficulté de trouver un point d'appui par lequel on puisse employer une action contraire à la force du vent qui les emporte. Dans tout ce qu'il dit sur cette matiere & sur l'inutilité des ballons, en terminant son ouvrage, nous n'avons apperçu rien de neuf.

A Voyage to the Pacific ocean, &c. C'est-à-dire, *Voyage à l'océan Pacifique*, &c.

SECOND EXTRAIT.

LES deux Zélandois que M. Cook avoit pris sur son bord, ne furent pas plutôt sortis du port, qu'au regret d'avoir quitté leur pays se joignit le mal de mer; ils ne firent que pleurer, se désespérer. On crut s'appercevoir que, dans leurs lamentations, ils formoient une espece de chant lugubre qui, autant qu'on pouvoit comprendre leur idiôme, faisoit l'éloge du pays & de la nation qu'ils avoient quittés. Mais leur chagrin se dissipa avec le mal de mer; & au bout de quelques jours, ils parurent avoir oublié patrie, parens, amis, & être aussi

attachés à leurs nouvelles connoissances que s'ils avoient toujours vécu avec elles.

L'isle de *Mangea*, ainsi appellée par les naturels, est située au 21° 57′ de latitude méridionale, & au 201° 53′ de longitude est. M. Cook dit qu'à en juger par les apparences, c'est une très-belle isle, capable de fournir à tous les besoins, & il lui donne environ 5 lieues de circuit; mais il ne trouva aucun moyen d'y aborder & d'y jetter l'ancre. Toutes les parties de la côte qu'il put observer, étoient garnies d'un banc de rochers de corail inaccessibles, & la mer y étoit d'une profondeur extrême. Les vagues s'y brisoient avec violence. Dès le 30 Mars, on vit, de grand matin, plusieurs sauvages sur un rivage sablonneux, tous armés de lances & de massues, qu'ils secouoient avec des signes que les uns regardoient comme menaçans, & les autres comme des invitations d'aborder. La plupart d'entr'eux étoient nus, à l'exception d'une espece de ceinture qui couvroit le haut des cuisses; quelques-uns avoient des pieces de drap de différentes couleurs qu'ils portoient autour de leurs épaules. Tous avoient ou une espece de turban blanc, ou un bonnet en forme de pain de sucre. Leur teint étoit basané, leur taille moyenne, mais robuste & disposée à l'embonpoint. A l'autre extrêmité du rivage, ils faisoient descendre à la mer un canot qu'un Indien montoit

avec le projet apparent de gagner le vaiſſeau. Le capitaine Cook ſe diſpoſoit à lui faire le meilleur accueil poſſible ; mais le courage ayant manqué à cet Indien, il retourna d'où il étoit venu. Un autre ſauvage monta dans ſon canot, & ils avancerent tous deux vers le vaiſſeau ; cependant, à une certaine diſtance, ils s'arrêterent tout court. Omaï leur parla en langue othaïtienne, & calma leur inquiétude. Ils approcherent aſſez pour recevoir quelques grains de chapelet & des clous fichés dans des morceaux de bois qu'on jetta dans leur canot. Ils parurent craindre d'y toucher, & mirent les morceaux de bois de côté ſans en détacher les clous. La ſuperſtition pouvoit y avoir part auſſi : car Omaï dit que, lorſqu'on leur offroit des préſens, ils demandoient quelque choſe pour leur *Eatooa* ou Dieu. Il s'informa, peut-être mal à propos, s'ils mangeoient de la chair humaine. Ils répondirent négativement avec une indignation mêlée d'horreur. On demanda à l'un d'eux, nommé Mourooa, d'où lui venoit la cicatrice qu'il avoit au front. C'étoit une bleſſure reçue en combattant contre les habitans d'une iſle ſituée au nord-eſt, qui quelquefois faiſoient des incurſions chez eux.

Les deux ſauvages ſaiſirent une corde, & ne voulurent cependant pas riſquer encore d'aller à bord. Ils dirent à Omaï que leurs compatriotes leur avoient donné le

conſeil de ne pas aborder, mais de s'informer d'où le vaiſſeau venoit & quel étoit le nom du capitaine. Mourooa étoit corpulent, d'une taille médiocre, d'une phyſionomie agréable; il fit différens geſtes plaiſans qui indiquoient de la gaieté & un caractere doux; enſuite il en fit d'autres d'un genre ſérieux, & répéta quelques paroles d'un ton de dévotion avant de porter la main à la corde. Il eſt vraiſemblable qu'il ſe recommandoit à la bonté divine pour l'entrepriſe qu'il alloit tenter.

Ces deux hommes, dont le ſecond étoit de moins bonne mine, avoient le teint de la même nuance à peu près que celui des peuples de l'Europe qui en habitent les contrées méridionales. Leurs cheveux étoient droits, forts, noirs comme jais, noués ſur le haut de la tête avec un cordon de drap. Ils portoient des ceintures faites avec le *morus papyrifera*, travaillées comme dans les autres iſles de cet océan. Ces ceintures étoient calandrées de même que celles des habitans des iſles Amies; mais le drap qu'ils portoient ſur la tête étoit blanc comme celui qu'on trouve à Othaïti. Ils portoient des eſpeces de ſandales faites d'une ſubſtance herbacée ou graminée. Leur barbe étoit longue; l'intérieur de leurs bras depuis l'épaule juſqu'au coude, ainſi que quelques autres parties du corps, piqué comme chez tous les natifs des iſles de la mer du ſud.

Leurs oreilles étoient percées ou fendues assez pour que l'on pût y passer un couteau & quelques grains de chapelet qu'on avoit donnés à ces Indiens. Ils avoient encore deux coquilles polies de nacre de perles & deux touffes de cheveux lâchement tressés pendues au cou. Leur canot n'avoit pas 10 pieds de long, étoit extrêmement étroit, mais fort & bien fait. Le capitaine anglois entra dans une barque pour sonder la côte. Mourooa le joignit dans son canot, monta dans la barque; un grand nombre de sauvages se jetterent à la nage, y monterent & s'emparerent de tout ce qui étoit à leur portée. Enfin ils en sortirent, quand ils la virent retourner vers le vaisseau, & gagnerent leur isle à la nage. Il n'y eut que Mourooa qui resta avec le capitaine, non sans des marques de crainte; & après quelque séjour dans le vaisseau, il fut reconduit dans la barque jusques vers les jettées, où il s'élança dans la mer & arriva au bord à la nage. Dès que la barque fut de retour, le capitaine fit voile vers le nord.

Le 1er. Avril, il apperçut une isle à peu près de la même apparence & de la même étendue que *Mangea*, & en vit une à droite beaucoup plus petite. Il sçut des naturels que la premiere s'appelloit *Vatecoo*. Elle est située au 20° 1′ de latitude sud, & à 201° 45′ de longitude est. Elle paroissoit entrecoupée de montagnes, de

vallons & de plaines couvertes de verdure de toutes nuances. Le lendemain, on envoya deux barques armées pour examiner s'il y avoit de l'ancrage & un endroit propre à mettre pied à terre. Les naturels arriverent en canots pour visiter les vaisseaux. Ils ne témoignerent aucune appréhension. Dans une de ces visites, où l'on se faisoit des présens réciproquement, en avançant vers le vaisseau, les sauvages récitoient des paroles en chœur. Une partie élevoit la voix & prononçoit des mots que l'autre répétoit. Après ce chant solemnel, ils vinrent autour du vaisseau & en demanderent le chef. On les introduisit dans la chambre & en d'autres parties du vaisseau. Ils témoignoient quelque surprise à la vue de certains objets, mais aucun ne fixoit longtems leur attention. Ils craignoient d'approcher des vaches & des chevaux, prenoient les moutons & les chevres pour des oiseaux, parce qu'ils ne connoissoient d'animaux terrestres que les porcs, les chiens & les oiseaux. Ils portoient autour du cou des ornemens composés d'une espece de grosse herbe teinte en rouge, & garnis de baies de *bella dona*. Ils avoient les oreilles percées & point fendues. Leurs jambes étoient chargées de piquures ou de découpures depuis la cheville jusqu'au genou, qui ressembloient à des especes de bottines.

M. Gore, lieutenant, qui avoit inutile-

ment cherché un accès dans l'isle, fut d'avis d'engager les naturels par le moyen d'Omaï à procurer les articles dont on avoit besoin, entr'autres, des tiges de platanes, excellent aliment pour les bestiaux. Cette idée fut adoptée & eut un plein succès. MM. Gore, Anderson, Omaï & plusieurs autres, portés dans l'isle à l'aide des canots & des bras des insulaires, furent accueillis & régalés par les différens chefs. Nous sommes fâchés que la relation qu'en fait M. Anderson soit trop longue pour pouvoir être transcrite ici. Nous n'en citerons que deux passages. Le premier va nous donner une idée des jeux de ces Indiens.

A une distance de 30 verges du dernier des chefs auxquels nos voyageurs venoient d'être présentés, environ 20 jeunes femmes, ornées, comme ces chefs, de plumes rouges, se mirent à danser en chantant toutes ensemble un air lent & sérieux.

« Nous nous levâmes, disent-ils, & nous allâmes vers elles : elles continuerent leur danse sans faire la moindre attention à nous. Il sembloit qu'elles étoient dirigées par un homme qui leur indiquoit chaque mouvement qu'elles devoient faire; elles ne changeoient jamais de place, comme nous faisons en dansant. Leurs pieds n'étoient jamais en repos; cependant cet exercice consistoit plutôt à remuer les doigts, qui étoient très-agiles, à frapper des mains ou à en tenir une le dos en dehors près du visage. Leurs mouvemens & leur chant étoient si par-

faitement d'accord, qu'on auroit dit qu'elles avoient été instruites avec le plus grand soin, & il est vraisemblable du moins qu'elles avoient été choisies pour cette cérémonie : car de toutes celles que nous vîmes dans la foule, il n'y en avoit guere d'aussi belles. En général, leur stature étoit plus vigoureuse qu'élancée, leur teint livide ; leurs cheveux noirs tomboient en boucles sur leur cou. Leurs traits étoient trop mâles pour former ce que nous appellons une beauté, & tous ressemblans ; mais leurs yeux étoient très-noirs. Chacune de leurs attitudes exprimoit une certaine complaisance, une modestie qui font honneur au sexe dans toutes les parties du monde, mais peut-être plus remarquables ici, où les ouvrages de la nature sont plus vigoureux que polis, où les sentiment ne sont point altérés par les coutumes, ni violentés par l'art. Leur taille, leurs membres, étoient bien proportionnés : car comme elles n'avoient d'autres vêtement qu'un drap gazé lié autour du corps, & descendant à peine jusqu'au genou, nous eûmes la facilité d'observer cette beauté des proportions. Dès que leur danse fut finie, nous entendîmes un bruit comme de chevaux qui couroient au galop. En regardant de ce côté, nous vîmes des gens armés de massues, qui, à ce que nous présumâmes, avoient ordre de nous faire connoître dans une attaque simulée, leur maniere de combattre. Le bruit venoit de ce qu'un parti poursuivoit l'autre ».

Quoique les voyageurs anglois fussent les premiers européens qui eussent abordé dans cette isle, elle contenoit des étrangers.

« Omaï, en y débarquant, trouva dans la foule trois de ses compatriotes, natifs des isles de la Société. Cette circonstance paroîtra d'autant plus singuliere, qu'il y a entre ces isles & celles-ci un trajet de mer de 200 lieues, que

les frêles canots des insulaires ne sont propres qu'à longer les côtes, & que le capitaine Cook n'y étoit venu que par le plus grand hazard ».

On peut imaginer que la surprise d'Omaï fut égale au plaisir qu'il eut d'entrer en conversation avec ses compatriotes. Leur histoire est très-touchante.

« Environ 20 personnes des deux sexes s'étoient embarquées sur un canot à Othaïti pour aller à l'isle voisine d'*Uli-tea*. Un vent contraire des plus violens s'éleve & empêche ou d'atteindre celle-ci ou de retourner à celle-là. Comme leur trajet étoit court, ils avoient fait peu de provisions, & bientôt elles furent épuisées. On imagine facilement tout ce qu'ils eurent à souffrir tandis que la tempête les chassoit sans qu'ils sçussent dans quel pays. Ils passent plusieurs jours sans boire ni manger. Exténués de faim & de fatigue, ils meurent les uns après les autres. Leur nombre est réduit à quatre hommes. Pour comble d'horreur, leur canot est renversé, & leur perte semble inévitable. Cependant ils restent plusieurs jours accrochés aux rochers de la côte. Enfin les habitans de cette isle les apperçoivent, envoient sur le champ à leur secours & les font conduire à terre. L'un des quatre étoit mort ; les trois autres faisoient les plus grands éloges des procédés de leurs hôtes à leur égard, & en étoient si satisfaits, & si contens de leur situation actuelle, qu'ils refuserent l'offre de les transporter dans leur patrie, qui leur fut faite à la sollicitation d'Omaï. La conformité des mœurs & du langage les avoit naturalisés, & les nouvelles liaisons qu'ils avoient formées & qu'il leur auroit trop coûté de rompre après une si longue habitude, justifioient assez leur refus. Il y avoit au moins 12 ans qu'ils étoient dans cette isle ».

Le capitaine Cook la quitta le 4 Avril, faisant voile vers l'autre isle, où il aborda le lendemain. Il y trouva des cocos & du fourrage pour ses bestiaux. De là il passa à l'isle d'*Hervey*, qu'il avoit découverte en 1773, & qu'il fut étonné de trouver dépeuplée. Comme les vents avoient beaucoup retardé ses progrès, & qu'il étoit impossible de rien faire dans ces hautes latitudes de l'hémisphere septentrional, il crut nécessaire de se rendre aux isles Amies; mais il résolut de toucher auparavant l'isle de *Palmestron*, qu'il avoit découverte en 1774, & où il arriva le 14 Avril. Cette isle est un grouppe de dix islots déserts, placés en cercle, & unis entr'eux par un banc de rocher à corail. Pendant qu'il occupoit ses barques à procurer des rafraîchissemens à son équipage, il examina lui-même ce que cette isle pouvoit avoir de plus intéressant. Elle avoit un mille de circonférence & pas plus de 3 pieds d'élévation au dessus du niveau de la mer. Elle paroissoit uniquement composée de sable de corail avec un mêlange de bourbe noire venant de végétaux pourris. Malgré cette mauvaise qualité de sol, l'isle est couverte d'arbres & d'arbrisseaux. A un des bancs qui est tourné vers le lac qu'elle renferme, il y a un large lit de coraux presque de niveau à la surface du sol, lequel offre peut-être un des plus beaux points de vue qu'il y ait dans la nature entiere.

Sa base tient au rivage, & s'avance si

loin dans l'eau, qu'on n'en peut voir la fin, & qu'il semble flottant. La mer devient promptement très-profonde, ensorte qu'à peu de distance elle est de 7 à 8 brasses. Dans ce moment, elle étoit tranquille & sans vagues. Le soleil, sans nuages, faisoit reluire les divers coraux du plus vif éclat. Ce magnifique spectacle étoit presque effacé par une multitude de poissons qui se laissoient aller avec une douce sécurité entre ces coraux. Les différentes couleurs de ces poissons, leurs diverses formes, tout concouroit à embellir cette scene brillante. Parmi ces poissons, on remarquoit de grandes anguilles superbement mouchetées, qui, si elles se voyoient poursuivies, mettoient la partie supérieure hors de l'eau, ouvroient une large gueule & cherchoient à mordre leur ennemi. Il y avoit encore une espece de *rock-fish* si familier, qu'au lieu de fuir, il restoit tranquille & examinoit les pêcheurs. Si les vaisseaux en avoient eu plus de besoin, on auroit pu en prendre par milliers: tant ils étoient abondans. La nuit du 24 au 25, M. Cook passa auprès de l'isle *Savage*, découverte en 1774; & le 28, il apperçut quelques-unes des isles Amies; mais ce ne fut que le 1er. Mai qu'il put jetter l'ancre à l'isle d'*Anna-Mooka*, où il prit la même station qu'il avoit occupée trois ans auparavant.

(*Le reste au Journal prochain.*)

Histoire des progrès & de la chûte de la république romaine, par Adam Fergusson, professeur de philosophie morale à l'université d'Edimbourg, *ouvrage orné de cartes & traduit de l'anglois*. Tomes 1, 2 & 3. In-12. A Paris, chez Nyon. 1784.

MR. Fergusson, déjà célebre par l'*Essai sur l'histoire de la société civile*, n'est point resté au dessous de sa réputation dans l'ouvrage important dont nous allons rendre compte. On y trouve la justesse de son coup-d'œil & la profondeur de ses idées. Il a eu le secret de présenter d'une maniere neuve & piquante pour les lecteurs qui aiment à réfléchir, les diverses parties d'un sujet qui sembloit épuisé. Le plan qu'il a suivi s'éloigne entierement de celui que presque tous les historiens ont adopté. Ceux d'entre les anciens qui nous ont transmis la naissance & les progrès de la république romaine, avoient pieusement recueilli les traditions les plus invraisemblables & une multitude de petits faits qui n'ont plus droit d'intéresser. Plusieurs modernes se sont fait une loi de les suivre pas-à-pas, & il s'en est trouvé qui, après 2000 ans, ont cru qu'il manqueroit quelque chose à la vérité de leur récit, s'ils n'y admettoient

pas des prodiges que démentoit leur propre croyance, & d'autres particularités qui ne blessoient pas moins leur jugement. M. Ferguson a débarrassé sa marche de ces nombreux épisodes, dignes, pour la plupart, de figurer dans les poëmes d'Ennius plutôt que dans des annales. Il n'a conservé que les principaux traits des évènemens & des personnages. Il s'est interdit tout ce qui ne portoit aucune instruction; & passant légerement sur les deux ou trois premiers siecles de Rome, donnant plus d'étendue à sa narration, à mesure que les détails acquéroient plus d'importance & d'authenticité, il est parvenu à développer en philosophe & en écrivain supérieur les causes de la grandeur & de la décadence du peuple romain.

Ces causes, il faut l'avouer, telles qu'il les établit, ne different pas essentiellement de celles que Montesquieu a la gloire d'avoir exposées le premier avec cette riche précision qui le distingue; mais il faut avoir bien lu l'histoire romaine pour être à portée de le suivre & de l'entendre: il suppose les faits, & se contente de les expliquer, tandis que M. Ferguson les rapporte en même tems qu'il en donne la clef, & intéresse en même tems qu'il fait penser. Son ouvrage nous paroît tenir un juste milieu entre les relations diffuses de certains historiens & l'abrégé d'un homme de gé-

nie qui ne daigna pas toujours écrire pour le vulgaire.

Il jette, en commençant, un coup-d'œil rapide ſur l'état du Latium au tems de Romulus. Il préſente Rome d'abord confédérée, timide dans l'aſſociation des peuples latins, prenant tous les jours des forces & de la conſidération, ſubjuguant une partie de ſes alliés, dont elle ſe ſervoit enſuite pour dominer ſur le reſte, & ſe réglant dès-lors par les mêmes principes qu'elle appliqua dans la ſuite à la conquête du monde. Elle fut redevable de ſon premier empire à ſa ſituation, qui la rendoit le centre de vingt petits peuples, au mépris que ſes habitans firent de tous les arts de la paix, à l'état forcé de guerre continuelle où ils ſe trouverent, dès qu'ils furent raſſemblés. Lorſqu'on eut chaſſé les rois, l'ariſtocratie parut s'établir; & tant que les patriciens ne firent pas trop ſentir au peuple qu'il n'avoit fait que changer de maîtres, il ne ſongea point à leur diſputer les prérogatives illuſtres, mais pénibles, qu'ils s'étoient réſervées; auſſi-tôt qu'il eut à ſe plaindre d'eux, il réclama ſa part de l'autorité; & le pouvoir qu'il les obligea de céder aux tribuns, ſes repréſentans, ne ceſſa plus de balancer le leur.

L'établiſſement de ces magiſtrats forme l'une des principales époques de la république romaine. Ils jetterent, ſans y penſer

& en ne ſuivant que l'impulſion des plébéiens ou celle de leurs paſſions, les fondemens de la grandeur à laquelle Rome s'éleva depuis, & ils préparerent en même tems ſa ruine. Dans le principe, on vit les grands redoubler d'efforts à deſſein d'en impoſer à la multitude par des qualités éminentes & des ſervices éclatans, & les plébéiens concevoir la noble émulation de ſe diſtinguer comme eux; mais peu-à-peu la puiſſance illimitée des tribuns favoriſa les entrepriſes les plus contraires à la tranquillité publique, & entre les mains de quelques citoyens ſéditieux, elle devint une arme redoutable, qui ébranla par degrés la conſtitution, & finit par la détruire.

Nous ne ſuivrons point M. F. dans le détail de mille autres cauſes ſecondaires qu'il fait remarquer avec ſoin, toutes les fois que lui-même découvre leur influence. Il n'a pas perdu de vue un ſeul inſtant la tâche qu'il s'étoit preſcrite, & il ne laiſſe rien à dire ſur les changemens que produiſirent dans Rome ceux qu'y éprouverent les trois Ordres de l'Etat, la forme des aſſemblées populaires & les reſſorts de l'adminiſtration intérieure; ſur les bons & les mauvais effets de la légion, des récompenſes militaires, des eſpeces d'armes adoptées en divers tems par les Romains.

Il ſeroit ſuperflu de retracer d'après notre auteur ces grandes révolutions qu'il a

décrites, & que personne n'ignore : c'est surtout sa maniere de les exposer qu'il s'agissoit de faire connoître. Le morceau suivant donnera quelqu'idée de son talent pour les détails purement historiques, & du style de son traducteur.

« Carthage avoit repris son rang parmi les nations ; on ne la traitoit plus d'une maniere dédaigneuse. Elle négocioit avec la Mauritanie & la Numidie. Pour obtenir l'alliance de ces deux contrées, elle leur peignoit l'ambition démesurée & la politique odieuse des Romains, elle promettoit des secours aux Achéens, à l'imposteur Philippe, qui réclamoit le trône de Macédoine & aux sujets de ce royaume, qui étoient alors en armes pour recouvrer l'indépendance de leur monarchie ».

Scipion, élu général des armées de Rome, « ayant introduit une meilleure discipline dans les troupes qu'il commandoit, changea bientôt la face de la guerre. Son premier soin fut d'interrompre la communication des habitans de Carthage avec l'intérieur du pays, & d'intercepter les munitions dont ils avoient besoin pour soutenir un siege. Carthage étoit située au fond d'une baie spacieuse, abritée à l'occident par le promontoire d'Apollon, & à l'est par celui de Mercure, éloigné du premier d'environ 15 lieues. Elle occupoit une péninsule jointe au continent par un isthme

large de 3 milles, qui couvroit un bassin où les chantiers & les vaisseaux se trouvoient à l'abri des orages & des entreprises de l'ennemi. La citadelle commandoit l'isthme, & présentoit de ce côté, qui étoit le seul par où l'on pût arriver de l'intérieur du pays, une muraille élevée de 60 pieds & épaisse de 40. La place entiere avoit plus de 20 milles de circonférence ».

« Les vaisseaux romains pouvoient arriver au pied des murs du côté de la ville; mais une chaîne qui traversoit l'entrée du havre le mettoit en sûreté. Asdrubal occupoit un poste en face du bassin; Scipion, pour l'en déloger, fit semblant de vouloir escalader les remparts dans la partie la plus avancée des ouvrages: ses troupes monterent jusques sur les creneaux: les assiégés prirent l'alarme, & le général carthaginois crut devoir se retirer dans la ville. Scipion s'empara du poste qu'Asdrubal avoit abandonné, & se voyant maître de l'isthme & de tout le côté du havre qui regardoit la terre, s'avança jusques sous les murs de la citadelle... Les assiégés néanmoins recevoient encore quelques secours par mer.... Afin de leur ôter cette ressource, Scipion résolut de construire un môle qui s'étendroit de la terre ferme à la pointe de la péninsule le long de la rade, & voulut le faire de 90 pieds d'élévation au dessus de l'eau... Les Carthaginois alarmés entreprirent un

ouvrage plus difficile & plus considérable : ils se déterminerent à couper la péninsule en dedans de leurs murs, & à ouvrir une nouvelle route à leurs navires. Ils en vinrent à bout, & ce grand travail fut fini au moment où l'autre passage fut fermé. Quoiqu'ils eussent livré depuis peu tous leurs vaisseaux & toutes leurs munitions navales, ils avoient construit & rassemblé 60 galeres avec des peines incroyables. Celles des Romains ne craignant rien d'un ennemi qu'elles supposoient enfermé par des barrieres impénétrables, se trouvoient dégrées & mal équipées ; & si les Carthaginois avoient sçu profiter de cette circonstance, ils auroient fait beaucoup de mal à l'escadre romaine ; mais ils employerent deux jours à nettoyer le nouveau passage & à se préparer au combat, & ils laisserent à l'ennemi le tems de se préparer »....

Les Romains étant parvenus à obstruer la nouvelle route des navires, mais ayant perdu leurs machines de guerre dans une sortie désespérée de quelques Carthaginois qui y mirent le feu, le siege fut converti en blocus ; & à la saison suivante, Scipion, instruit que « le désespoir & la famine regnoient dans la place, vint à bout de s'emparer de l'un des chantiers, où il observa que les murs étoient bas & mal gardés. Quoiqu'il se trouvât au dedans des murs, il ne fut pas encore maître de la

ville. Les habitans lui disputerent durant 60 jours chaque maison & chaque passage, & ils mirent le feu à tous les édifices, lorsqu'ils furent contraints de les abandonner. Plus de 50 mille personnes des deux sexes, qui s'étoient refugiées dans la citadelle, demanderent quartier. Scipion écouta leur priere, & réduisit en captivité 25 mille femmes & 30 mille hommes »...

« L'incendie de Carthage dura 17 jours. On permit aux soldats romains de s'emparer de tout ce qu'ils pourroient tirer du feu ou arracher des mains des habitans, qui se défendirent avec rage jusqu'à leur dernier soupir. On dit que Scipion, à la vue de cette scene déplorable, répeta deux vers d'Homere qui renfermoient une prédiction sur la chûte de Troye : *A qui appliquez-vous cette prédiction*, lui demanda Polybe, qui se trouvoit près de lui ? *A ma patrie*, lui répondit le général : *car je crains qu'elle n'éprouve un jour le même sort* »...

« C'est ainsi que fut détruite l'opulente Carthage, l'un des plus célebres empires de l'ancien monde, & la seule contrée de l'Afrique où l'industrie de l'homme se soit montrée avec éclat. Les Romains, entraînés par l'animosité nationale & par un excès de jalousie, formerent contre cette république un dessein plus cruel qu'il ne sembloit l'être au premier abord ; & pour l'exé-

cuter, ils se livrerent à des barbaries auxquelles ils n'avoient point songé ».

M. Ferguson a presque toujours tracé en peu de mots le caractere des grands hommes qui jouent un rôle dans cette histoire : voici le jugement qu'il porte de Cicéron : « En lisant les lettres que Cicéron écrivit durant son exil, on voit à quel point les reproches injustes qu'il avoit essuyés, la perfidie de ceux sur lesquels il avoit compté, & les dangers dans lesquels il avoit laissé sa famille, l'affectoient. Le sentiment de son intégrité & même sa vanité l'abandonnerent, & son génie ardent, qui n'exerçoit plus son activité au sénat, qui ne s'adonnoit plus à ces études littéraires qui charmerent ensuite sa solitude, lorsque Rome fut dans l'esclavage, se replioit sur lui-même, & lui exagéroit les miseres de sa position. D'après sa conduite à cette époque de sa vie, ainsi que dans plusieurs autres circonstances, il paroît qu'il aimoit les actions vertueuses, mais que son cœur, dans ses mouvemens les plus estimables, songeoit aux éloges qu'ils méritent, & que son esprit ne pouvoit se déterminer à la vertu sans cet appareil étranger. Dès le moment où l'on substitua les outrages & les mépris aux louanges qu'on avoit données à son consulat, il parut avoir perdu le sentiment du bien & du mal qu'il avoit fait ; & pendant son séjour à Thessalonique, il s'esti-

moit ou se méprisoit, selon qu'il croyoit être estimé ou méprisé à Rome ».

Il ne paroît encore que 3 volumes de la traduction de cet ouvrage, qui, composé dans les mêmes vues que celui de M. Gibbon sur l'empire romain, est, en quelque sorte, une introduction nécessaire pour l'intelligence de ce dernier. Leur réunion formera un corps complet & uniforme d'histoire romaine, lorsque les trois autres volumes qui terminent l'entreprise de M. Ferguson, & qui sont actuellement sous presse, auront été publiés.

Histoire générale de la Chine, ou Annales de cet empire, traduites du TONG-KIEN-KANG MOU, &c. Tome 10e. A Paris, chez Pierres & chez Clousier. 1779.

LES commencemens d'un homme né dans le dernier rang, & qui s'éleve sur le trône d'un des plus grands empires du monde, sont trop intéressans pour qu'on ne nous sçache pas gré de présenter ici la naissance, l'éducation & les premiers progrès de Tchu-yuen-tchang, fondateur de la nouvelle dynastie dont ce volume contient l'histoire.

« Il étoit dit-on, en débutant, le second des fils d'un pauvre laboureur qui demeuroit dans un village de la dépendance de Ssé-tcheou, du dé-

partement de Fong-yang-fou, de la province de Kiang-nan. Ses parens craignant de le perdre, parce qu'il étoit d'une complexion délicate, le dévouerent au service de l'idole qu'on honoroit dans le temple de Hoang-Kio-Ssé; & à l'âge de 17 ans, il se fit bonze Ho-chan, la 15e. année de l'empereur Chan-ti, auquel il succéda à l'empire. Ce jeune bonze, doué d'un esprit excellent & d'un sens droit, eut à peine demeuré parmi les Ho-chan, qu'il en connut les désordres; il n'y fit pas un long séjour; dès qu'il vit que son tempérament se fortifioit, il quitta leur habit; & se sentant des inclinations guerrieres, il s'enrôla comme simple soldat. Peu de tems après, Ko-tssé-hing, charmé de son esprit & de son intelligence, lui donna le commandement de quelques troupes, dont il gagna si promptement l'affection, qu'en peu de mois il se vit en état de se faire chef de parti. La mauvaise conduite des officiers sous lesquels il avoit d'abord servi, contribua beaucoup à le décider; il en étoit aussi mécontent que ses camarades, & il voulut se soustraire à leur commandement; mais la reconnoissance qu'il devoit à Ko-tssé-hing l'engagea à ne l'abandonner qu'après lui avoir rendu quelques services considérables. Il l'accompagna jusqu'à Chou-tcheou, dont il se rendit maître; après quoi, prenant lui-même son parti, & à la tête de ses gens, auxquels plusieurs autres se joignirent, il alla se saisir de Ho-yang ».

Après avoir marqué tous ses pas par autant de conquêtes, & donné le plus grand soin à établir un bon gouvernement, il s'empressa d'aller visiter les humbles tombeaux de ses ancêtres dans sa province, dont il s'étoit mis en possession. Il battit plusieurs fois de la tête & arrosa de ses larmes la terre d'un lieu

qu'il voyoit avec douleur dans un très-mauvais état. Entré dans la maison de sa sépulture, il dit à Siu-toun-gin, & à plusieurs autres officiers qui l'accompagnoient :

« Dans les premieres années de ma vie, n'étant que le fils d'un pauvre laboureur, je n'ambitionnois pas d'autre fortune que celle de mon pere. Lorsque j'entrai au service, je n'avois pas d'autre desir que d'y remplir mon devoir : aurois-je jamais dû espérer de me voir un jour en état de rendre la paix à l'empire ? Après plus de dix ans d'absence, je reviens couvert de quelque gloire dans ma patrie, auprès des tombeaux de mes ancêtres ; j'y retrouve les vieillards que j'y avois laissés : devois-je, lorsque j'en sortis, m'attendre à tant de prospérité ? Une pareille destinée tient du merveilleux. Lorsque j'entrai dans les troupes en qualité de simple soldat, je vis les plus braves & les plus estimés de nos officiers permettre à leurs soldats d'enlever les femmes & les enfans du peuple, & de lui ravir tout ce qu'il possédoit ; indigné d'un pareil brigandage, & pénétré de douleur à la vue de ces malheureuses victimes, j'osai élever la voix & faire des reproches à ceux qui l'autorisoient ; mais les voyant sourds à mes représentations, je pris le parti de me séparer d'eux. J'assemblai les officiers des troupes qui m'obéissoient ; & après leur avoir exposé mes justes sujets de plaintes contre la licence effrénée du soldat, je leur recommandai de ne point souffrir de pareils désordres, d'épargner surtout le peuple, afin de lui faire connoître que nous n'avions pris les armes que pour le tirer de la misere & lui procurer une paix solide. Je ne me suis jamais écarté de ces principes, & j'ai puni séverement ceux qui ont osé contrevenir aux défenses que j'avois faites à cet égard. Le Hoang-tien a sans doute approuvé ma

conduite, puisqu'il m'a élevé de l'état abject où j'étois né, & que je suis parvenu à être aujourd'hui votre chef ».

Les nouveaux parvenus qui osent faire un retour sur leur premier état, tous ceux qui ont quelque autorité, & qui se permettent d'en abuser, trouveront d'utiles leçons dans ce discours, & y apprendront surtout à reconnoître, à respecter les intérêts du peuple le plus exposé à l'oppression.

Le nouvel empereur, qui avoit pris le nom de Hong-vou, en chassant les Mongous de toutes les provinces du nord de la Tartarie, fit prisonniers dans une ville qui ouvrit ses portes à son armée, Maïtilipala, petit-fils de Chun-ti, dernier empereur des Yen, qui venoit de mourir, les reines & les princesses, plusieurs princes de la famille impériale & les grands qui lui restoient attachés. Il n'y eut que le prince héritier qui trouva moyen de s'évader, se retira à Holin ou Caracorom, où il fonda une nouvelle dynastie appellée les *Yeun* du nord, connus sous le nom de *Mongous*, de *Kalkas*, où ces descendans de Tchinkis-han se soutiennent encore. Quand tous ces prisonniers eurent été conduits à la cour, les grands demanderent que Maïtilipala fût immolé dans la salle des ancêtres de la famille impériale.

« Qu'on mette dans les trésors publics, répondit l'empereur, les richesses venues de Tartarie pour subvenir aux besoins de l'Etat. A l'égard du prince Maïtilipala, quoique les tems qui nous

ont précédés fournissent des exemples de pareils sacrifices, Ou-ouang, en éteignant la famille des Chang, usa-t-il de cette barbare politique?... J'ignore, dit Yang-hien, comment Ou-ouang se comporta; mais personne n'ignore ce que fit le grand Teï-tsong.... Je sçais, répondit l'empereur, que ce prince fit mourir Ouang-chitong dans la salle de ses ancêtres; mais s'il avoit eu entre les mains quelqu'un des descendans des Soui, je doute fort qu'il l'eût fait. Les princes des Yuen ont été les maîtres de l'empire pendant près de cent ans; mes ancêtres ont été leurs sujets; quand même ce seroit une coutume constante de traiter de la sorte les princes d'une dynastie qu'on éteint, je ne pourrois jamais m'y résoudre ».

Hong-vou ordonna seulement qu'on lui fît quitter l'habit tartare & qu'on le revêtît à la chinoise; après quoi il le déclara prince du troisieme ordre, dont il lui assigna le cortege & les appointemens, & il lui fit donner un palais pour lui & les princesses.

Il ne s'en tint pas là à l'égard de ce jeune prince : cinq ans après, il dit aux grands assemblés :

« Maïtilipala commence à n'être plus un enfant; son pere & sa mere paroissent l'avoir abandonné; il faut le renvoyer auprès d'eux avec des présens que les eunuques Sim-ly & Pouha-témour leur porteront de ma part. Ayant fait venir ce jeune prince, il lui signifia qu'il falloit retourner auprès de Ngaï-yeou-chilitala, son pere. Maïtilipala pria instamment qu'on lui permît de rester à la cour, promettant de servir avec fidélité. Vous êtes, lui répondit Hong-vou, l'aîné des fils du prince héritier du dernier empereur de votre dynastie; lorsque vous fûtes fait pri-

sonnier, j'eus d'abord la pensée de vous renvoyer; mais considérant votre jeunesse & la longueur du chemin, je craignis que vous n'en pussiez soutenir la fatigue. Depuis ce tems vous vous êtes fortifié: je ne dois pas vous garder ici plus longtems. Allez rendre à vos parens les devoirs d'un fils tendre & respectueux; il est inutile de vous en excuser: je l'ordonne. Il fit ensuite venir les deux eunuques qui devoient le conduire; & après leur avoir remis les présens destinés au pere & à la mere du jeune prince, il leur recommanda d'en avoir un soin particulier, & de veiller à ce qu'il ne lui arrivât aucun accident en route, en leur disant qu'il leur confioit celui qui devoit continuer la véritable branche des Mongous ».

On sçait que les courtisans saisissent avidement les moindres objets qui peuvent flatter leurs maîtres, leur donner une plus haute idée d'eux-mêmes, leur persuader que le ciel n'est occupé que de leur bonheur. Hong-vou avoit de ces bas adulateurs dans sa cour; mais toutes les cours n'ont pas des Hong-vou. Ceux qui avoient soin du tertre où l'empereur sacrifioit au Tien, trouverent un matin sur l'autel une rosée douce, qu'ils regarderent comme un pronostic heureux, & les grands ne manqueren pas de l'en féliciter. Ce prince leur dit:

« Il n'y a point d'homme qui n'aime les présages heureux, & qui ne tremble à la vue de ceux qui sont sinistres: cependant, comme rien n'est plus caché que les desseins du Tien, il est difficile de connoître ce que ces signes ont de favorable ou de fâcheux. Trop de confiance dans ces sortes de phénomenes porte à se relâcher de

ſon devoir ; le ſage ne les craint pas ; & en veillant ſur ſes actions, il ſçait détourner ce qu'ils ont de ſiniſtre. Se corriger de ſes défauts, voilà les véritables phénomenes ; pratiquer la vertu, voilà les pronoſtics heureux pour le peuple & pour le prince, qui en doit être le pere ».

Nous ne quitterons pas le regne de Hong-vou, qui occupa le trône pendant 31 ans, ſans rapporter l'éloge court, mais vrai, que l'hiſtorien en fait.

« Ce prince, dit-il, avoit de grandes qualités, & peu de défauts eſſentiels. Ennemi du faſte, ſes habits & ſon train étoient des plus modeſtes. Doué d'un ſens droit & de beaucoup de pénétration, il connoiſſoit bientôt le génie & les talens de ceux qui l'approchoient ; ce diſcernement faiſoit qu'il employoit chacun ſuivant ſa capacité, & qu'il étoit toujours bien ſervi. Il ſaiſiſſoit avec une juſteſſe admirable les avantages & les inconvéniens d'une entrepriſe, & rarement il ſe trompoit. Perſuadé que l'intérêt perſonnel conduit toujours le peuple, il veilloit à ce qu'on ne lui cauſât aucun dommage, & il donnoit tous ſes ſoins à lui procurer le néceſſaire pour vivre en paix. Cette conduite pleine de bonté engagea les peuples de ſe ſoumettre facilement à ſa domination, & le fit réuſſir dans preſque tout ce qu'il entreprit ».

Cependant ſa dynaſtie offre dès ſon origine un exemple bien frappant des viciſſitudes de la fortune. Kien-ouen-ti, petit-fils de Hong-vou, ſon ſucceſſeur, fut détrôné par ſon oncle & réduit à ſe faire Ho-chan, premier état de ſon aïeul, pour ſauver ſes jours ; mais l'uſurpateur vit bientôt ſon propre fils ſe révolter contre lui-même,

Voici un trait de fermeté qui fait autant d'honneur à leurs auteurs qu'à l'empereur, qu'il ramena à la saine raison. Au commencement de l'an 1484, 20e. de Hien-tsong, on essuya des tremblemens de terre à Pékin, & à Nankin. La récolte fut si mauvaise dans le Chen-si, le Chan-si & le Ho-nan qu'il périt beaucoup de monde de faim & de misere.

« Lin-sun, mandarin du tribunal des crimes, se servit de ces circonstances fâcheuses pour faire revivre la saine doctrine, qui paroissoit oubliée, principalement à la cour, infectée de celle des Taossé & des Ho-chan. Il présenta, à cette occasion, un placet dans lequel, après avoir rappellé les prodiges qui venoient d'arriver, il faisoit un tableau touchant de la situation déplorable où se trouvoient réduites ces provinces, & il se servoit des propres paroles de l'empereur, qui s'étoit plaint lui-même que les maux dont l'empire étoit affligé venoient de ce qu'on employoit dans l'administration des gens plus occupés de leur fortune qu'à servir l'Etat. Il accusoit les chefs des Taossé & des Ho-chan de l'avoir trompé sous le voile de la piété, en tirant de lui, pour la construction des temples de leurs idoles, des sommes immenses, qui auroient été mieux employées au soulagement des peuples des provinces désolées par la disette. Lin-sun terminoit son placet en demandant qu'on remît entre les mains de la justice le Ho-chan-kihiao & tous les autres pour instruire leur procès, & leur faire subir la peine due à leurs crimes. L'empereur, irrité de sa hardiesse, le fit arrêter & conduire en prison. Comme ses juges ne trouverent dans son placet aucun motif de le condamner, le souverain voulut en donner la commission à l'eunu-

que Hoaï-nghen : celui-ci eut le courage de le refuser ; & se jettant à ses pieds, il lui dit qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit puni de mort ceux qui avoient représenté les désordres du gouvernement. L'empereur, transporté de colere, lui dit qu'il étoit sans doute capable de se joindre à Lin-sun, puisqu'il refusoit d'exécuter ses ordres. Hoaï-nghen, ôtant son bonnet, s'écria, les larmes aux yeux, qu'il ne pouvoit obéir à un ordre qui déshonoroit son maître. Hien-tsong le fit mettre dehors ; on le conduisit à la porte Tong-hoa-men, d'où cet eunuque envoya dire aux mandarins des prisons de prendre garde à ce que deviendroit Lin-sun ; si par hazard il venoit à mourir, il y alloit de leur vie. L'empereur, frappé de sa fermeté, le rappella, fit sortir de prison Lin-sun, auquel il rendit son mandarinat ».

Nous avons, dans notre extrait précédent, fait voir à quel point les bonzes de toutes les sectes s'étoient multipliés dans la Chine ; il ne sera pas hors de propos de donner ici une idée des promesses par lesquelles ils captivoient la bienveillance & la protection des empereurs.

« La 16e. année de Hong-tchi, les sectateurs de Foé engagerent ce prince à faire élever *une tour qui prolonge la vie*, au bas de laquelle on devoit placer une idole. Les ministres d'Etat lui présenterent le placet suivant : De tous les princes qui ont occupé le trône, aucun n'a été plus attaché aux sectes de Foé & de Lao que l'empereur O-ti, de la dynastie des Leang, & Hoeï-tsong, de celle des Song : l'un & l'autre ont fini leurs jours d'une maniere déplorable & qui déshonore leur mémoire. Les princes de votre auguste dynastie, jaloux de conserver la doctrine de Yao, de Chun, de Tcheo-kong, de Confucius, ont

conſtamment rejetté les ſuperſtitions de Foé; quoiqu'il ſe trouve partout des temples de cette ſecte. Les Ho-chan & les Taoſſé cherchent encore à en faire élever un nouveau, en promettant à V. M. de prolonger ſes jours. Yao & Chun ont vécu plus de 100 ans, ſans avoir érigé de pareils monumens. Le plus ſûr moyen de vous procurer une longue vie, c'eſt de perpétuer votre nom dans vos deſcendans, & de donner tous vos ſoins au bonheur & à la tranquillité de vos peuples. Les tours conſacrées à Foé n'y contribueront jamais. Si elles avoient la vertu de rendre immortel, qui de nous ne ſacrifieroit pas toutes ſes richeſſes pour obtenir un pareil privilege en faiſant conſtruire de ces ſortes d'édifices? Mais à ne conſidérer que la dépenſe de cette tour, pluſieurs dixaines de mille taëls (*chaque taël vaut 7 liv. 10 ſous de notre monnoie*) qu'elle coûtera, employées au ſoulagement du peuple, ſauveront la vie à une infinité de malheureux. Ce monument, qui ne prolongera pas la vie de V. M., abrégera celle d'un grand nombre de ſes ſujets, en abſorbant des ſecours ſalutaires qui peuvent être mieux employés ».

Terminons cet extrait par le dénombrement des terres, des habitans & des revenus de l'empire de la Chine, préſenté à cet empereur en 1502. Les terres en culture montoient à 14 millions 228,000 *king*, le *king* de 100 *meon*, & le *meon* de 6000 pieds quarrés. La population étoit de 53 millions 280,000, & les tributs (en grains) de 264 millions 90,000 meſures, chacune de 100 livres peſant.

(*Les 11e. & 12e. vol. au Journal prochain.*)

Tableau de la situation actuelle des Anglois dans les Indes orientales, & l'état de l'Inde en général, *d'après les rapports des deux comités de la chambre des communes, les histoires, les voyages & les autres ouvrages publiés à Londres sur ce sujet en 1783, faisant suite au* JOURNAL DU LYCÉE. Par M. J.-P. Brissot de Warville. Tome 1er., N°. 4. In-8°. A Paris, chez Périsse le jeune, & se trouve à Londres, au bureau général du Lycée, N°. 26 Newman-Street, Oxfort-Street; à Lyon, chez les freres Périsse. 1784.

APrès avoir inséré dans son 3e. cahier un *Précis historique des guerres du Carnate & du Décan*, l'auteur fait d'abord ici, en forme de petit supplément à ce précis, diverses remarques sur l'introduction de l'*Histoire d'Ayder-Ali-Khan*, écrite par M. L. M. D. L. T. (*le Maître de la Tour*), & dont nous avons rendu compte au mois de Janvier dernier; ensuite il donne le *Précis de l'histoire de l'établissement des Anglois dans les provinces de Bengale, de Berar & d'Orissa ou Orixa.* Les points essentiels auxquels il s'attache sont l'usurpation d'Aliverdi, le regne de Sourajah, Doulah, l'usurpation de Mir Jaffier,

l'usurpation & le regne de Cossim Ali Can (1), le rétablissement de Mir Jaffier, la cession générale des revenus du Bengale aux Anglois & le traité de paix de 1765, une lettre du lord Clive sur la situation de ses compatriotes, enfin le calcul des sommes qu'ils ont touchées pendant les révolutions du Bengale. Tous ces articles joignent l'intérêt à l'instruction, & la plupart doivent être lus en entier dans l'ouvrage même. Voici les traits sous lesquels M. de W. nous peint le lord Clive.

« Né sans fortune, jetté par le hazard dans le commerce des Indes, il y porta un courage infatigable, & l'art précieux de trouver des ressources au milieu des plus grands obstacles. Clive eût été le premier négociant du monde : les circonstances le forcerent à préférer les armes au commerce. Il se fit grand capitaine, habile négociateur : car le génie est à peu près ce qu'il veut être ; les circonstances seules déterminent le point de son vol. ( ) Ce général est un de ceux qui ont le plus contribué à ruiner les François dans l'Inde. Je ne vois que deux

---

(1) Nous suivons l'orthographe de M. de Warville.

(2) Parmi cent questions qui se présentent naturellement ici & auxquelles tous les lecteurs judicieux ne feroient peut-être qu'une même réponse, bornons-nous à une seule : supposons un échange absolu de *circonstances* entre La Fontaine & Condé : M. de W. croit-il que le premier eût été aussi grand capitaine que le second, & le second aussi grand fabuliste que le premier ?

hommes qui puissent lui être comparés, Dupleix & Bussy. Dupleix avoit un génie plus vaste. Bussy avoit autant de courage, autant d'esprit de ressources, & il avoit plus que Clive, l'art de manier les esprits. Dupleix & Bussy auroient, malgré Clive, porté au plus haut degré, dans l'Inde, la puissance françoise, s'ils n'eussent point été contrariés par leur patrie même, dont ils étendoient la gloire ».

« Quoique François, j'ai fait l'éloge de Clive (3); mais, comme homme, je dois

(3) M. K...., un de ces sçavans anglois bien instruits dans l'histoire de leur pays, & qui aiment à communiquer leurs connoissances, m'a assuré sur le lord Clive le fait suivant, qui mérite d'être recueilli. Il *étoit* fils d'un procureur de Shrewsbury, qui, tandis même que son fils *étoit* lord, n'*étoit* pas fort riche. Celui-ci, au départ de son fils pour l'Inde en 1764, lui écrivit qu'il étoit dans le besoin; qu'il le prioit, pour le tirer de la misere, de lui donner à Londres un crédit de 300 guinées. Clive lui répondit que la fortune qu'il possédoit étoit à son pere comme à lui, & qu'il devoit en recueillir les fruits comme lui; qu'il lui donnoit en conséquence un crédit illimité sur son banquier, pourvu cependant qu'il n'excédât pas plus de 100 mille guinées par an. Le pauvre pere étoit au café lorsqu'il reçut cette lettre; il devient pâle en la lisant, & des larmes de joie arroserent ses joues. Il donna sa lettre à lire à toutes les personnes présentes; M. K.... me dit l'avoir lue lui-même ».

« Cet Anglois me témoigna qu'il ne pouvoit croire qu'avec une si belle ame il eut commis de grands crimes. Je lui demandai, dans ce cas, pourquoi il s'étoit donné la mort. Il me répondit que, dans le tems, on disoit que le lord Clive avoit engagé des princes indiens à lui accorder de grosses sommes d'argent pour les protéger; qu'ensuite il les avoit tués lui-même dans la prison; que le remords de ce forfait l'avoit persécuté & porté au suicide ».

« Le lord Clive étoit fort mélancolique. On l'a accusé

à préſent nommer ſes vices, ſes crimes mêmes. Clive montra d'abord trop d'acharnement contre les François. Il faut battre ſes ennemis, mais ne pas les haïr ni les mépriſer. La haine décele une ame noire; le mépris, une ame à préjugés. Clive en avoit, par exemple, celui de croire que l'empire des mers appartenoit à l'Angleterre; qu'à elle ſeule appartenoit le droit de commercer dans l'Inde. Vous le voyez partout traiter les François d'hommes ſans foi, ſans honneur; les Anglois, de peuple ſans tache. Je ne puis ſouffrir ces menſonges politiques que les faits publics démentent. L'intérêt de l'Etat exige, dit-on, qu'on les répande parmi les peuples. Il faut avoir une petite idée de l'Etat qui a beſoin de ces artifices. Clive fut lui-même ſans foi, ſans loyauté, en politique. Il gagna le Bengale par un complot infame; & familiariſé avec l'horrible politique des Indiens, il prit d'eux l'habitude de regarder comme innocens les empoiſonnemens, les aſſaſſinats qui conduiſoient à ſes vues. On lui a reproché encore des concuſſions, une cupidité inſatiable, d'autres crimes. Ne ſemble-t-il point confirmer ces accuſations par la mort qu'il ſe donna volontairement? Elle le ſoulageoit de ſes remords ».

---

d'avoir contribué à faire périr des Bengalois de faim en 1769. A cette époque il n'étoit pas dans l'Inde; le fait eſt vrai, mais il n'en étoit pas coupable ».

Après la cession générale des revenus du Bengale aux Anglois & le traité de paix de 1765, il écrivit à la cour des directeurs de la compagnie des Indes une lettre ainsi conçue :

« Vos revenus, au moyen de cette nouvelle acquisition, monteront, autant que j'en puis juger, pour l'année prochaine, à 250 lacks de roupies (4). Par la suite ils pourront encore augmenter de 20 ou 30 lacks. La pension faite au nabab est réduite à 42 lacks; le tribut payé au roi est de 26 lacks. Vos dépenses civiles & militaires ne peuvent, en tems de paix, excéder 60 lacks. Ainsi le revenu net de la compagnie sera de 122 lacks ».

« Ce que je vous marque n'est point un état chimérique, mais un calcul réel de votre revenu ».

« Le secours que le grand-mogol a reçu de nous l'a porté à nous faire ce don de la maniere la plus généreuse. La pension du nabab doit être payée régulierement ».

« On n'a plus de révolutions à craindre. Il ne reste plus aux ambitieux musulmans de moyens pour les exécuter, & vos serviteurs ne se prêteront point à fomenter des troubles *dont il ne leur reviendra aucun profit* ».

« Le pouvoir d'inspecter l'administration

(4) 125, 000, 000 de livres tournois. Le lacks de roupie vaut 250, 000 livres.

des provinces, quoiqu'il nous soit dévolu, ne doit pas être exercé. En l'abandonnant aux officiers employés par les nababs, la compagnie y gagnera. S'il y a des abus, le Conseil sera toujours à portée de les réformer, de découvrir & de punir les coupables ».

« En rendant à Soujah Doujah (*nabab d'Aoude*) tous ses Etats, nous avons été guidés moins par le motif de ne pas trop étendre les possessions territoriales de la compagnie que par l'espoir d'en faire un bon allié & de l'attacher à nos intérêts. Si l'ambition nous eût portés à retenir tous les pays conquis, l'expérience nous auroit bientôt prouvé combien ce plan étoit impraticable. Il auroit fallu une armée plus nombreuse, plus d'officiers, plus de créatures, plus de dépenses. Une foule d'abus, d'actes d'oppression, se seroient glissés dans l'administration, auxquels il eût été impossible pour la présidence trop éloignée, de porter des remedes. Peut-être y eût-il eu des troubles, peut-être une guerre nouvelle. Pour la soutenir, il eût fallu mettre de nouveaux impôts sur nos autres sujets, & notre ambition nous eût perdus ».

« *En considérant les excès que nous avons commis dans ces derniers tems dans l'Inde*, jamais les princes de l'Indostan ne nous croiront capables de modération, & nous ne pouvons les attacher à nous que par la

crainte. Ils ne laisseront échapper aucune occasion pour nous détruire. La crainte seule de notre armée pourra les tenir en respect. Notre jeune nabab, s'il est abandonné à lui-même ou à ses flatteurs, suivra les pas de ses prédécesseurs. Il est donc impossible de lui confier le pouvoir, si l'on cherche la sûreté. Pour continuer à jouir de tous vos avantages, il faut d'un côté entretenir une puissante armée, & de l'autre percevoir vous-mêmes vos revenus ».

« Si vous accordez au nabab des troupes, il aura bientôt de l'argent; si vous lui donnez de l'argent, il achetera des troupes, les Mahrattes voleront aussi-tôt à son secours ».

« L'ordre que nous avons mis dans la maison du nabab, l'acquisition de la ferme générale du Bengale, les conditions honorables que nous avons accordées au visir, ont élevé à un haut degré de gloire la puissance angloise & l'ont affermie ».

« Cependant tout cela n'assure point sa stabilité. Ce sont les dehors qui gardent la place contre les ennemis extérieurs; mais au dedans tout n'est pas aussi sûr; il y a des ennemis bien plus formidables : le luxe, la corruption, l'avarice, la rapacité. Il faut détruire ces vices, ou ils nous détruiront: car nous ne pouvons espérer que des causes qui ont ruiné les plus grands empires, ne produisent pas le même effet sur le nôtre ».

Selon M. de W., la prédiction du lord Clive n'est peut-être pas loin de se vérifier; & puisqu'il est impossible de bannir la corruption de l'administration de l'Inde, il s'ensuit qu'il est également impossible, d'après le jugement d'un des hommes qui ont le mieux connu ce pays, que la puissance angloise s'y soutienne.

Nous terminerons cet extrait par le calcul des sommes que les Anglois ont perçues au Bengale : notre auteur l'a puisé dans le rapport du comité secret chargé d'examiner les affaires de l'Inde. On doit bien penser, remarque-t-il fort judicieusement, que les témoins n'ont pas tout déclaré, & que le total de ces sommes n'est peut-être point le quart de celles que les révolutions du Bengale ont valu aux Anglois. Cependant on pourra les apprécier d'après ce résultat.

Révolution en faveur de Mir Jaffier en 1757.

	Liv. sterling.
En présens aux membres du Conseil, pour l'armée & le lord Clive, . . .	67, 500, 000.
Révolution en faveur de Cossim en 1760, ...	6, 000, 000.
Révolution en faveur de Jaffier en 1763	33, 000, 000.
Avénement de Nazim Doulah à la nababie en 1765, ...	3, 000, 000.
Paix avec Soujah Doulah, pour la compagnie seule, ...	12, 000, 000.
Présens au lord Clive & au général Carmac	2, 000, 000.
Revenus tirés du Bengale depuis 1761 jusqu'en 1771, ...	528, 000, 000.
Total des sommes que l'administration de Calcutta a déclaré avoir été touchées dans le Bengale depuis 1757 jusqu'en 1771.	651, 500, 000.

Sermons de M. Hugh Blair, docteur en théologie, ministre de l'église cathédrale, & professeur de belles-lettres dans l'université d'Edimbourg, traduits de l'anglois sur la onzieme édition, par M. B. S. Froſſard, miniſtre du St. Evangile, correſpondant de la ſociété royale de Montpellier, membre de l'académie des ſciences, belles-lettres & arts de Villefranche, de la ſociété d'émulation de Bourg en Breſſe, & de la ſociété philoſophique & littéraire de Mancheſter. 2 vol. in-8°. A Lyon, chez Aimé de la Roche, & chez les principaux libraires. 1784.

L'Angleterre comptoit déjà deux grands prédicateurs, Tillotſon & Clarke; mais éloquens à la maniere angloiſe, c'eſt-à-dire, quelquefois ſublimes, plus ſouvent déclamateurs ampoulés, & toujours inégaux, ils ont fait plus de bruit que d'impreſſion; leurs ſermons ont été plus utiles à leur réputation qu'aux mœurs. Le docteur Blair a pris une autre route. Doué d'une grande connoiſſance du cœur humain, d'une douce ſenſibilité, de vertus aimables, il en a répandu le coloris ſéduiſant ſur ſes diſcours. On y voit partout que le deſir de rendre ſes concitoyens meilleurs eſt ſon unique mobile. Il ne parle que pour le cœur; il n'attire l'at-

tention, il ne cherche à plaire, à persuader, que pour en sonder, que pour en guérir les plaies. Il n'est jamais dans les nues; mais il ne rampe jamais. Il porte à la religion par la raison, à la vertu par l'intérêt particulier ou public. D'après ces qualités rares qu'un lecteur judicieux ne peut lui refuser, son traducteur, en nous offrant ses discours dans notre langue, a fait un vrai présent à la littérature sacrée françoise; & pour le prouver encore mieux, nous allons détacher de ces sermons quelques passages qui ne pourront qu'être goûtés des ames sensibles & religieuses.

Dans le premier sermon, où il s'agit de *l'union de la piété & de la morale*, l'auteur s'exprime en ces termes:

« La bienfaisance & la dévotion sont-elles réunies? Celui qui les rassemble éprouve toutes les jouissances d'un cœur pur & bon. Ses aumônes le lient avec les hommes, ses prieres avec Dieu. Il contemple sans effroi & le monde & l'éternité. Toute la nature offre à ses yeux un aspect favorable. S'il mene une vie active, il est l'ami des hommes, & puise son bonheur dans l'exercice de cette amitié. S'il vit dans la retraite, il marche au milieu des œuvres de la nature, comme avec Dieu. Chaque objet lui semble porter l'empreinte de la raison divine. Partout il entend sa voix consolante. Toujours il lui répond avec un cœur brûlant de reconnoissance & d'amour. S'il leve les yeux au ciel, il se rejouit dans la pensée que c'est la demeure de ce dieu qu'il sert & honore, de ce sauveur auquel il se confie, de cet esprit de grace qui lui ins-

pire sa piété & sa charité. S'il promene ses regards sur la terre, il met sa joie dans le souvenir délicieux des bons offices qu'il a rendus, ou du moins qu'il s'est efforcé de rendre à plusieurs de ses habitans ».

Dans le second discours, où M. Blair montre *l'influence de la religion sur la prospérité*, il peint ainsi le serviteur de Dieu qui jouit des biens de la fortune :

« Il est le seul qui, au sein du bonheur, entende ces paroles encourageantes : *Va, mange ton pain avec joie, & bois gaiement ton vin : car Dieu a déjà tes œuvres pour agréables.* L'auteur de sa prospérité ajoute aux faveurs dont il le comble, le privilege d'en jouir sans altération.... Le juste s'assied ouvertement au banquet de la vie, encouragé par le sourire & l'approbation du ciel. Nulle crainte, nul remords, ne trouble sa joie. Dieu bénit tout ce qu'il possede ; sa protection l'environne ; *une voix de réjouissance & d'applaudissement retentit dans sa demeure.* La nature déploie à ses yeux mille beautés que d'autres ne peuvent appercevoir. Sa piété réfléchit une lumiere céleste sur sa prospérité temporelle : & pour mettre le comble à sa satisfaction, elle lui présente sous le même point de vue l'aspect ravissant des biens dont il jouit, & de la source dont ils émanent. Non-seulement il ne se refuse à aucun plaisir innocent, non-seulement il les recherche avec autant d'empressement que les autres hommes, mais il les ennoblit en les faisant entrer dans le commerce qu'il forme avec son dieu. Dans tout ce qui est beau, dans tout ce qui est bon, il reconnoît sa main. Des merveilles de la nature, des progrès des arts, des douceurs de la société, il éleve son cœur à la cause de la félicité qui est son partage, & il agrandit la sphere de ses

jouissances, en ajoutant à celles que le monde lui offre, & les avantages d'une raison solide & les agrémens d'un esprit éclairé ».

Le 6e. sermon, qui roule sur la douceur, nous en trace ce tableau touchant:

« La vraie douceur est fondée sur la connoissance de ce que nous devons à l'être dont nous avons reçu la vie, & à nos semblables dont nous partageons la nature. Elle résulte du sentiment de nos défauts & de nos besoins. Elle indique que nous avons une idée juste & de la condition & des devoirs de l'homme. C'est l'état naturel de l'ame, ennobli, perfectionné par de sages principes. C'est le cœur lui-même qui s'attendrit aisément, qui prend part à tout ce qui intéresse l'humanité (*ces deux qualités appartiennent encore plus spécialement à l'ame sensible*), qui est peu disposé, qui répugne même à faire la plus légere offense ».

L'auteur ajoute plus bas:

« La douceur assure à l'ame une tranquillité inaltérable, & la tranquillité est la premiere condition des sensations agréables. Elle est à l'ame ce qu'est au corps un air pur & calme, un ciel serein, un soleil vivifiant. La douceur & la bonté regnent-elles dans notre cœur? Alors nous risquons moins d'être agités par les objets qui nous entourent; chaque personne, chaque événement se présentent à nous sous un beau jour. La mauvaise humeur & le mécontentement accumulent-ils sur notre ame des nuages épais? Aussi-tôt la scene change; la nature paroît dépouillée de sa parure; tous les objets prennent à nos yeux une teinte sombre. L'esprit doux ressemble à un ruisseau paisible qui réfléchit les objets dans leur vraie proportion, avec leurs plus belles couleurs. La colere, telle que les eaux agitées & troubles, brise &

déforme l'image des objets, & leur attribue un mouvement désordonné qui n'a cependant d'autre cause que sa propre agitation ».

Dans sa préface, le traducteur assure que, *quoiqu'écrits par un ecclésiastique protestant, ces discours ne renferment nulle réflexion qui puisse blesser les autres communions chrétiennes.* Celui sur *la retraite religieuse* nous offre néanmoins un passage qui ne peut être du goût de tous les théologiens.

« Considérons d'abord, y dit M. le docteur Blair, les heureux effets de la retraite relativement à notre bonheur dans cette vie. Vous sentirez sans peine que la religion n'impose pas la loi de renoncer à toute affaire dans ce monde; qu'elle n'exige pas même qu'on s'en retire trop fréquemment. Plusieurs états ne le permettroient pas; peu le rendent nécessaire. Une vie active & laborieuse est le plus vaste champ où l'homme puisse exercer ses forces & courir à la perfection. Il gagne surtout le ciel par les vertus qu'il exerce au milieu de ses semblables, & les services qu'il leur rend. Une retraite totale est donc si éloignée d'être le haut degré de la perfection du christianisme, que, si l'on en excepte quelques cas particuliers, elle n'en est que l'abus ».

Il ne faut pas être théologien pour retrouver dans ce passage une des opinions favorites du protestantisme; mais voici un morceau dont la vérité ne peut être contestée par aucun parti :

« Desirons-nous que la raison reprenne sur nous l'empire que lui donne la nature? Ah! fuyons quelquefois la multitude, & retirons-nous sous un ombrage frais & silencieux. Là,

L 6

d'un œil courageux & modeſte, examinons ce qu'il y a de bon ou de mauvais, de ſage ou d'inconſidéré dans notre conduite. Replions-nous ſur le paſſé, anticipons ſur l'avenir, formons des plans qui ne ſe bornent pas au moment actuel, mais qui embraſſent toute notre vie. Comment pourrons-nous remplir nos devoirs, ſi nous ne laiſſons jamais à nos paſſions le tems de ſe refroidir; & comment nos paſſions pourront-elles ſe refroidir, ſi nous ſommes plongés ſans interruption dans le tumulte du monde? On peut dire de celui qui ſe plaît dans ce fracas ſans ceſſe renaiſſant, qu'il perſévere dans un état d'ivreſſe. Alors ſon eſprit eſt dans une efferveſcence continuelle, & il s'en éleve à tout inſtant des exhalaiſons dangereuſes qui indiquent ſa folie & ſa corruption, au lieu que celui qui partage ſa vie entre la retraite & les affaires, demeure tranquille & maître de lui-même. Comme il n'eſt pas ſans ceſſe jetté dans le tourbillon du monde, il n'en eſt pas étourdi; mais en quittant cette retraite ſacrée, où il s'eſt occupé des objets les plus ſublimes, il rapporte dans le monde une ſérénité courageuſe, fortifié par les ſages principes qu'il a médités, & préparé à tout ce qui doit lui arriver ».

Le deuxieme volume renferme, comme le premier, dix ſermons, dont les ſujets ſont les devoirs des jeunes gens, les devoirs & les conſolations de la vieilleſſe, le pouvoir de la conſcience, les avantages de l'ordre, l'amour des louanges, la candeur, le caractere de Joſeph, le caractere d'Hazaël, les avantages qu'on trouve à viſiter les maiſons de deuil, enfin les motifs de perſévérer dans la vertu.

On lit dans le premier cette comparaison aussi juste qu'instructive :

« Considérez l'emploi de cette importante période (*la jeunesse*) comme le plus précieux dépôt qui vous ait jamais été confié. Pensez qu'il décidera de votre bonheur, soit dans cette vie, soit dans celle qui est à venir. Ainsi que dans la révolution des saisons, chacune, par les loix invariables de la nature, décide des productions suivantes; ainsi chaque époque de notre vie a sur le bonheur de celle qui la suit, une influence relative à l'emploi bon ou mauvais qu'on en fait. Une jeunesse vertueuse conduit par degrés à une maturité florissante. L'on parvient insensiblement & sans infirmités, à une vieillesse tranquille & respectable; mais lorsque la nature se détourne du cours régulier qui lui a été assigné, le désordre fait des ravages dans le monde moral comme dans le naturel. Si le printems ne produit point de fleurs, l'été sera sans beauté & l'automne sans fruits. Si la jeunesse demeure sans culture, l'âge mûr sera méprisable & la vieillesse malheureuse. Si le commencement de la vie est *vanité*, sa fin ne sera que *tourment d'esprit* ».

Parmi les devoirs de la jeunesse, l'orateur range avec raison la diligence, l'industrie & le sage emploi du tems.

« L'industrie, dit-il, n'est pas seulement la source des plus grands progrès, mais le fondement des plaisirs les plus purs. Rien n'est si contraire aux vraies jouissances de la vie que l'état de foiblesse & d'inertie dans lequel l'homme indolent passe sa vie. Celui qui est sans industrie peut *posséder*, mais il ne sçauroit jouir. Le travail seul donne du relief au plaisir. Il développe tout ce qu'il y a de bon en l'homme; il est indispensable pour *posséder* un esprit sain dans un corps

sain. La paresse est tellement incompatible avec ces deux avantages, qu'il est très-difficile de décider si elle est plus funeste à la vertu qu'à la santé & au bonheur. Quoiqu'inactive en elle même, ses effets sont très-puissans & très-pernicieux. Elle a l'apparence d'une riviere qui coule lentement; mais elle mine peu à peu tout ce qu'elle rencontre de stable & de florissant. Non-seulement elle sappe toutes les vertus dans leur fondement; mais elle fait tomber sur celui qu'elle subjugue, un déluge de crimes & de malheurs. Telle une eau sans mouvement, qui d'abord se putréfie par la stagnation, lançant bientôt après des vapeurs méphitiques, remplit l'athmosphere d'émanations mortelles ».

La plus belle prérogative, un des devoirs les plus essentiels du vieillard, c'est d'instruire, c'est d'être utile à la génération qui doit lui succéder.

« Ici s'ouvre devant lui un vaste champ où il peut travailler avec succès & aux intérêts de la religion & au bonheur du genre humain. C'est au vieillard à distribuer aux jeunes gens les fruits de sa longue expérience; c'est à lui à les instruire de la maniere dont ils doivent se conduire, & à leur faire appercevoir les dangers dont le chemin de la vie est semé; c'est à lui à tempérer par de sages conseils leur ardeur inconsidérée & à les former à la vertu, soit par ses conseils, soit par ses exemples... Qu'il devienne l'ami & le compagnon de ceux qu'il veut instruire. A l'autorité que l'âge lui donne, qu'il unisse une indulgence convenable pour la maniere de vivre des jeunes gens. Cette condescendance, loin d'affoiblir le respect qu'il mérite, est le plus sûr moyen de l'augmenter. Jamais la vieillesse ne se montre avec plus de dignité que quand, tempérée par la douceur &

animée par la bonne humeur, elle est le guide, le conseil de la jeunesse. Jamais la religion ne paroît plus aimable, plus digne de respect, que lorsque ses préceptes sont dans la bouche d'un vieillard enjoué & vertueux ».

Voici quelques-uns des traits sous lesquels l'orateur peint le pouvoir de la conscience sur l'ame des méchans :

« Ah! passer sa vie entiere à craindre la punition qu'on a méritée, c'est souffrir sans doute la plus cruelle punition que les forces humaines puissent supporter.... Lorsque la conscience du pécheur se réveille de son assoupissement & lui met devant les yeux la juste vengeance que le Tout-Puissant tirera de ses crimes, quelle perspective plus propre à l'épouvanter ? C'est un danger qu'il court, mais un danger inévitable ; c'est un abyme dans lequel il va être plongé, mais un abyme sans fond ; c'est un bras étendu sur sa tête, mais il ne peut ni le voir, ni lui résister. En quelque lieu qu'il soit, il est saisi de terreur. Il jette un œil d'épouvante sur tous les objets qui l'environnent, parce que sa conscience lui dit que chaque objet peut devenir l'instrument de la colere divine. Il n'est point étonnant qu'une solitude reculée, ou qu'une nuit obscure le glacent d'horreur. Son esprit égaré voit des monstres où les autres n'apperçoivent rien, & il entend des voix qui ne frappent que l'oreille du méchant ».

Dans le 4e. sermon, M. B., après avoir peint avec énergie les avantages de l'ordre, se résume en ces termes :

« Considérez aussi combien l'ordre est essentiel aux jouissances du cœur & du vrai bonheur. La paix prend sa source dans l'ordre, & la paix est le premier des biens temporels. L'*ordre* est l'unique *région* qu'habite la tranquilli-

té. Le nom ſeul de confuſion porte le *trouble* & l'inquiétude dans l'ame. Peut-il être heureux, cet homme qui ne ſçauroit jetter un coup-d'œil ſur ſes affaires ou ſur ſa conduite ſans y voir regner le *trouble* & le déſordre; celui dont l'ame eſt ſans ceſſe partagée avec le remords de ce qu'il a négligé de faire, & le ſouci de ce qu'il reconnoît, mais trop tard, être indiſpenſable? L'homme dont l'ordre eſt le principe, peut être comparé aux corps céleſtes, dont les mouvemens ſont réguliers & invariables, dont les influences ſont bienfaiſantes, dont les opérations ſont calmes & tranquilles. L'homme déſordonné dans ſa conduite donne une idée de ces commotions inopinées que notre globe éprouve, de ces tremblemens de terre, de ces volcans qui, par des éruptions ſoudaines & violentes, dérangent le cours de la nature.... L'ordre eſt une chaîne d'or qui lie tous les membres, & y maintient la paix, l'amitié. Enfin l'homme qui a de l'ordre eſt uni à tout ce qu'il y a de plus ſublime, de plus excellent dans l'univers».

La marche du vice dans ſes progrès nous paroît peinte de ſes véritables couleurs par ces traits que nous allons détacher du caractere d'Hazaël, 8e. ſermon:

«Les progrès que la corruption fait dans l'ame, ſont ſecrets & inſenſibles; & moins ils ſont apparens, plus ils ſont dangereux.... Le vice ne nous offre pas d'abord toute ſa difformité; mais il nous familiariſe à ſa vue en ne ſe faiſant voir tel qu'il eſt qu'inſenſiblement; verſant goutte-à-goutte ſon poiſon dans notre ame, il n'en corrode qu'imperceptiblement la ſubſtance. Chaque homme a une paſſion favorite qui dirige ſes premiers pas dans les ſentiers du vice. Les plaiſirs irréguliers auxquels elle l'*entraîne*, ſe préſen-

tent à lui sous la forme d'une foiblesse pardonnable ; & dans le commencement, il ne s'y livre qu'avec une scrupuleuse réserve ; mais l'usage émousse cette délicatesse, & l'habitude devient une loi. Un vice *entraîne* à un autre ; une sorte d'affinité les unit, les enchaîne au point que leurs racines remplissant insensiblement toute l'ame, étouffent les semences de vertu qui y étoient renfermées ».

Ces sermons prouvent qu'un œil observateur sçait découvrir aux vérités de l'évangile & de la morale des faces nouvelles, & que quand c'est une ame sensible & vertueuse qui les annonce, il n'est pas difficile de les faire aimer. M. Frossard semble insinuer qu'il a préféré de laisser passer quelques négligences de style au reproche de traduire infidelement. Il en est pourtant quelques-unes qui ne nous paroissent point intéresser la fidélité, comme *éteigneroit* pour *éteindroit*, & que nous l'invitons de corriger dans une seconde édition dont nous jugeons ces discours très-dignes.

Traduction du théatre anglois, depuis l'origine des spectacles jusqu'à nos jours. Par Mme. la baronne de Vasse & Miss Mary Wouters, sa sœur. Tome premier. A Paris, chez les principaux libraires, & au bureau du Théatre anglois, rue Ste. Apolline, N°. 6. 1784.

A L'époque où l'on commença en France à s'occuper de la littérature angloi-

se, la grande réputation de Shakespeare & les disputes auxquelles il donna lieu, ne laisserent pas que de nuire aux autres poëtes dramatiques de sa nation. Ses enthousiastes ne voyoient que lui, & se seroient bien gardés de relever le mérite de ses successeurs. Les partisans du goût & de la régularité, qui ne pouvoient, en faveur de quelques traits sublimes, lui pardonner d'avoir péché sans cesse contre la raison, la clarté & les convenances théatrales, conçurent de toutes les pieces applaudies chez nos voisins, la même opinion que des siennes, & se crurent en droit de le dédaigner, sans plus d'examen : aussi la VENISE SAUVÉE d'Otway ne doit-elle la célébrité qu'elle a obtenue parmi nous, qu'au MANLIUS de la Fosse, & Benjohnson, Fletcher, Dryden, Congreve, ne sont-ils connus que d'un petit nombre de gens de lettres qui les lisent en anglois. Si de tems en tems on a publié des traductions de ces sortes de pieces, elles ont été reçues avec assez d'indifférence, & peu de lecteurs se souviennent qu'elles existent.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si l'on auroit beaucoup gagné à se conduire autrement. Il suffit d'observer que tant d'ouvrages absolument nouveaux pour nous doivent piquer la curiosité générale, aujourd'hui qu'elle est rassasiée par rapport à Shakespeare, & qu'à la réserve de quel-

ques anglomanes outrés, tout le monde eſt d'accord ſur le jugement qu'on doit porter de cet auteur.

Il n'eſt donc pas douteux que cette collection où deux Dames ſe ſont propoſé de réunir ce que la ſcene angloiſe poſſede de mieux en tout genre, ne ſoit favorablement accueillie. Afin d'y répandre plus de variété, elles ont formé le projet d'entremêler les pieces anciennes, celles d'un tems plus moderne, & celles qui ont paru de nos jours. Cette diſtribution, fondée ſur trois époques très-diſtinctes, qu'elles ont remarquées dans la nature de ces compoſitions, eſt obſervée dès le premier volume, qui vient d'être publié. Il conſiſte en trois parties, dont la premiere renferme un avant-propos ſur l'origine du théatre anglois; des notices de pluſieurs myſteres, moralités ou farces antérieures aux véritables comédies; une diſſertation ſur l'art dramatique; la vie de Benjohnſon & une comédie de ce poëte, laquelle a pour titre: CHAQUE HOMME DANS SON CARACTERE. On trouve dans la ſeconde deux pieces du célebre Garrick, précédées de ſa vie; & la troiſieme contient auſſi deux comédies de Miſtriſſ Cowley, parente de Gay, encore exiſtante, dont les productions déjà nombreuſes jouiſſent d'un ſuccès ſoutenu.

L'hiſtoire du théatre anglois a la plus

grande conformité avec celle du nôtre. Leurs commencemens ont été pareils : ils ont suivi les mêmes gradations eu égard à la tournure d'esprit des deux peuples ; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que les dates de leur naissance, de leurs progrès & de leurs révolutions sont encore, à peu de chose près, les mêmes. Seulement en Angleterre, les moralités se soutinrent lorsqu'il y eut des tragédies & des comédies, parce que le gouvernement les faisoit servir à ses desseins : c'étoient des allégories bizarres, à la vérité, mais dont quelques-unes déceloient une lueur de génie & des intentions dramatiques.

Il n'en fut pas ainsi des premieres comédies : le pédantisme dominoit dans les unes ; un délire burlesque & bas sembloit dicter les autres. On en vit où *chaque scene concouroit à enseigner aux jeunes gens la signification des termes latins, les manieres les plus élégantes de parler cette langue, comme les proverbes, les métaphores, les allusions & autres figures poétiques &* RHETORIQUES. Celle intitulée GUMMER-GUTTON (ou LA COMMERE MARGUERITE) combla de gloire John Skot, qui la fit représenter en 1540.

« L'intrigue en est aussi simple que ridicule. Gummer-Gutton a égaré l'aiguille avec laquelle elle raccommodoit la culotte dont son mari se pare les dimanches. Cette perte cause un grand embarras : après bien des recherches, des dis-

putes, des combats, elle la trouve attachée à cette même culotte : cette heureuse découverte forme le dénouement ».

Ce sujet bien trivial, divisé en cinq actes, étoit encore fort au dessous de notre farce de L'AVOCAT PATELIN.

Shakespeare donna Benjohnson à l'Angleterre, comme Moliere donna Racine à la France. Doué d'une ame trop élevée pour étouffer les dispositions naissantes de ce jeune homme méconnu & malheureux, dans la crainte qu'il ne vînt un jour à balancer sa gloire, il fit jouer ses pieces au théatre dont il étoit directeur, & les paya noblement. Ce fut là l'origine des succès & de la fortune de Benjohnson. Il mérita de devenir poëte lauréat, & s'acquit une considération que le tems ne lui a pas enlevée. Vers la fin de ses jours, son esprit baissa sensiblement. Il eut la prudence de s'en appercevoir, la bonne foi de l'avouer & le courage de cesser d'écrire. Il mourut en 1638, deux ans après avoir formé cette résolution, sans l'avoir démentie. Il étoit né en 1574; on l'enterra dans l'abbaye royale de Westminster, & l'on couvrit son tombeau d'une simple pierre, avec l'inscription suivante : O RARE BENJOHNSON !

Voici le portrait qu'en a fait un de ses amis dont les conseils dûrent lui être précieux, s'il ne le flatta pas plus pendant sa vie qu'après sa mort :

« Admirateur de son propre mérite, il mé-

prisoit & rabaissoit celui des autres. Il préféroit la perte d'un ami à celle d'un bon mot. Jaloux des actions & des paroles de ceux qui l'environnoient, surtout lorsqu'il avoit trop bu, défaut auquel il étoit très-sujet. Dissimulé sur les connoissances qu'il possédoit, & s'attribuant des qualités qu'il n'avoit pas... Bon, mais colere à l'excès, négligent pour acquérir & prodigue de ce qu'il avoit acquis, vindicatif & s'offensant de la moindre résistance, il interprétoit souvent à mal les paroles & les actions les plus innocentes. Il étoit très-versé dans les deux religions & très-zélé pour chacune d'elles... Sa mémoire étoit prodigieuse. Il pouvoit, disoit-il, dans sa jeunesse, répéter des livres entiers & les poëmes de quelques-uns de ses amis, dont il trouvoit les productions dignes d'avoir place dans son souvenir ».

Au reste, il passe à juste titre pour le réformateur de la scene angloise. Avant lui les tragédies n'étoient que des récits historiques, & les comédies des romans mis en action.

La piece dont la traduction est imprimée à la suite de sa vie, est celle qui lui valut l'amitié de Shakespeare. C'est la réunion d'une foule de caracteres, plus ou moins saillans, qui peuvent se rencontrer dans la société, comme un jaloux honteux de l'être, un capitaine fanfaron, un jeune homme honnête & sensible, cultivant les lettres par goût, de jeunes débauchés, un juge aimant à rire, & un valet rusé. Chacun de ces rôles est assez bien soutenu, excepté celui du juge, qui ne dit rien de ce qu'on

attend de lui. Il n'y a point, à proprement parler, d'intrigue, & l'on auroit peine à dire quelle est l'action principale qui fait le sujet de la piece ; mais il s'y trouve des scenes d'un bon comique, & c'est surtout le rôle du jaloux qui les fournit : cet homme, appellé Kitely, est un riche négociant marié depuis peu à une jeune & jolie personne. Il a dans sa maison une sœur de sa femme & un frere à lui. Ce dernier y attire beaucoup de jeunes gens, parmi lesquels on distingue Edouard Knowell, amoureux de la belle-sœur de Kitely. Well-Bred, le frere, a le projet de les unir ; & ce mariage, qui convient parfaitement & qui pouvoit se proposer sans délai, est différé, on ne sçait pourquoi, jusqu'au dénouement, sans que les deux amans éprouvent le moindre obstacle, & sans qu'ils aient une scene où ils expriment leurs sentimens.

Tous ces jeunes gens qui viennent dans la maison de Kitely lui donnent de l'inquiétude par rapport à sa femme. Il craint de passer pour jaloux, & brûle de s'éclaircir. Obligé d'aller chez un de ses confreres qui l'attend, il balance, il délibere s'il ne vaut pas mieux qu'il reste. Il imagine enfin de mettre son commis dans ses intérêts.

« Si j'osois, dit-il, me confier à Thomas ! C'est le meilleur des hommes. Cependant, s'il lui échappe un mot, je suis perdu... Mais il s'est conduit jusqu'à ce jour d'une maniere qui

doit me rassurer. Allons, tentons l'aventure. Thomas! écoute, mon ami. Tu peux me tromper, mais j'espere que ton attachement pour moi surpasse »...

CASH. « Ah! Monsieur, c'est peu d'espérer; vous devez être convaincu »...

KITELY. « Je te remercie, mon cher Thomas. Donne-moi ta main. Je la serre de bien bon cœur, mon cher ami. J'ai un secret à te communiquer; mais dès que tu en seras le dépositaire, il faut mettre un sceau sur tes levres ».

CASH. « Comptez Monsieur »...

KITELY. « Tu me promets donc »...

CASH. « Si jamais j'en parle, je veux qu'on me regarde comme le dernier des hommes ».

KITELY *à part.* « Il craint de jurer! S'il n'avoit pas un dessein caché, hésiteroit-il à se lier par le serment? Il n'est pas quaker. Que dois-je penser? Employons d'autres moyens. (*Haut.*) Eh! bien, Thomas, tu as donc fait serment »?

CASH. « Pas encore, Monsieur. J'attends vos ordres ».

KITELY. Ta parole me suffit. Cependant jure, si cela te convient ».

Cash jure. Kitely le fait approcher. Tout-à-coup il lui vient une réflexion. *Mais*, dit-il à part, *un tel serment, dépouillé des formes légales, peut-il engager celui qui le fait? Il est bon de m'en éclaircir avant de poursuivre.* Il remet la confidence à un autre moment, & se dispose à sortir; il réfléchit encore, revient sur ses pas, & recommande à Cash d'examiner tout ce qui se passera durant son absence.

« Ne va pas croire, ajoute-t-il, que cette commission regarde le secret dont je veux t'entretenir ».

CASH. « Oh ! point du tout, Monſieur ».

KITELY. « C'eſt toute autre choſe ».

CASH. « Je le crois ».

KITELY. « Cependant ne parle de ta commiſſion à perſonne... Allons. Il eſt tems de m'en aller. = Un mot, Thomas. Tout ce que je t'ai dit n'étoit que pour éprouver ta diſcrétion. Ce grand ſecret n'eſt rien ; ce n'eſt pas autre choſe que ce que tu viens d'apprendre. Néanmoins n'en parle pas à ma femme, n'en parle à qui que ce ſoit. *A part.* Non. Il n'y a point de ſupplice pire que la crainte ».

Il eſt peu de perſonnes qui n'aient entendu parler de Garrick. Comédien ſupérieur & poëte diſtingué, il a fait long-tems, ſous ces deux rapports, les délices du public anglois. Parmi nombre de détails intéreſſans, donnés par Miſs Wouters ſur la perſonne & les ouvrages de cet homme fameux, on lit deux anecdotes que nous allons rapporter.

« En 1743, M. Sheridan, acteur d'un mérite reconnu, étoit venu faire à Londres aſſaut de talent avec M. Garrick ; mais ce dernier l'ayant emporté, Sheridan, en prenant la direction du théatre de Dublin, lui écrivit pour lui propoſer une aſſociation dans cette entrepriſe, aux conditions de jouer alternativement, & de partager également les pertes des jours où Garrick ne paroîtroit pas ſur la ſcene & les profits que ſon mérite lui aſſuroit. Il finiſſoit ſa lettre en diſant qu'*il ne devoit point attribuer ces offres à l'amitié, qu'ils ne ſe devoient rien à cet égard, mais à l'hommage qu'il rendoit à ſes talens ſupérieurs.* Garrick montra cette lettre au colonel Wyndham, ſon ami, qui s'écria après l'avoir lue : *Fiez-vous à cet*

homme : la jalousie ne l'aveugle point. Il partit; mais voulant avoir un traitement à part, Sheridan s'y opposa, & lui repliqua qu'il n'étoit pas juste qu'il eût tous les bénéfices. Garrick objecta : Sheridan prit sa montre & lui dit : *Je vous laisse 15 minutes pour réfléchir sur la justice de ma proposition. Si vous la trouvez déraisonnable, je me soumets à la décision d'un homme dont le jugement doit égaler les talens.* Garrick ne le laissa point achever & repliqua qu'*il n'avoit pas besoin d'une seconde pour s'appercevoir qu'il traitoit avec le plus honnête homme des trois royaumes* »...

« Il prit congé du public le 10 Juin 1776. Il avoit alors 60 ans. Au moment où la piece finissoit, il fit suspendre le rideau prêt à être baissé; & s'avançant tristement sur l'avant-scene, il essaya de parler; mais fondant tout-à-coup en larmes, il ne put prononcer une seule parole. A la fin cependant, il commença un discours de remercîmens & d'adieux, que les sanglots l'empêcherent de continuer. Toute l'assemblée mêla ses larmes aux siennes. Il se remit encore, & poursuivit d'une voix à demi étouffée par la douleur : *Le souvenir de vos bontés ne s'effacera jamais d'ici* (en mettant la main sur son cœur). Il n'eut pas la force d'en dire davantage, & se retira, emportant l'admiration & les regrets de tout le monde ».

Outre les pieces qu'il a composées, il en a refondu plusieurs de Shakespeare & de Benjohnson. L'on donne ici la traduction d'une pastorale en 5 actes & d'une comédie en 2, qui sont entierement de lui. La pastorale, intitulée : CYMON, est tirée de Dryden, qui avoit traité ce sujet d'après Bocace. Le spectacle en est aussi

varié que magnifique, & la plupart des ſcenes ont de la grace & de l'intérêt. La ſeule bizarrerie dont on ſoit un peu choqué en la liſant, c'eſt de voir Urgande & Merlin exercer leur pouvoir en Arcadie. Quoiqu'on ait prétendu que nos fées & nos enchanteurs formoient une claſſe de la mythologie grecque, ils n'en paroiſſent pas moins étrangers dans les climats où elle a regné.

La comédie, qui a pour titre : LE BON TON, ou mieux LES MŒURS DU GRAND MONDE, prouve l'extrême licence du théatre anglois. On ne ſouffriroit pas ſur le nôtre qu'un mari fût d'intelligence avec la couſine de ſa femme pour la trahir, & que cette même femme lui rendît la pareille avec un jeune colonel. Cette piece a encore un défaut capital. Le ſeul honnête homme qui s'y trouve eſt un perſonnage ridicule. Elle offre néanmoins des ſituations plaiſantes ; & la double ſurpriſe qui amene le dénouement, doit ſurtout produire beaucoup d'effet à la repréſentation.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit touchant Miſtriſs Cowley, ſinon que des deux pieces qu'elle a fournies à ce recueil, l'une a pour titre : LA BELLE ARTIFICIEUSE, & l'autre : QUI PRÉFÉRERA-T-ELLE ? Nous en avons donné l'extrait dans nos Journaux des années précédentes. Elles paroiſſent ici traduites pour la premiere fois, & méritent d'être lues.

L'idée d'une pareille entreprise fait honneur à Mme. la baronne de V. & à Miss W. Il est à desirer que la réussite du premier volume les engage à continuer. Leur succès ira encore en augmentant, pour les autres volumes, si elles veulent s'attacher davantage à soigner leur style. Il nous siéroit mal de nous appesantir sur les défauts que nous y avons remarqués. On doit des ménagemens à un sexe aimable, qui d'ailleurs peut trouver aisément chez des amis éclairés, des conseils toujours donnés de maniere à être mieux reçus que les nôtres.

Annales poétiques depuis l'origine de la poésie françoise. Tome XXX. A Paris, chez les éditeurs, rue de la Jussienne, & chez Mérigot le jeune. 1784.

LE premier poëte dont la vie, les ouvrages & le caractere font ici le sujet d'une notice qui, quoique fort étendue, a le mérite en général de paroître courte, est celui pour le portrait duquel Boileau composa les quatre vers suivans :

Du théatre françois l'honneur & la merveille,
Il sçut ressusciter Sophocle en ses écrits,
Et dans l'art d'enchanter les cœurs & les esprits,
Surpasser Euripide & balancer Corneille.

Cet éloge est grand, observerons-nous avec les annalistes ; mais il n'est point exagéré, & n'a pas été contredit.

« La place de Racine, ajoutent-ils, est fixée depuis longtems auprès de Corneille pour la tragédie, & à la tête de tous les poëtes françois pour la versification. Boileau seul pourroit le lui disputer pour ce dernier point, & il a la gloire d'avoir été son maître ; mais, quelque parfaits que soient les vers de Boileau, l'exquise sensibilité qui a dicté si souvent ceux de Racine, leur donne un charme qui les met au dessus de tout ».

« Avant ces deux grands hommes, la poésie françoise étoit au même point que la prose avant Pascal. Ce sont eux trois qui ont fixé la langue. On n'avoit guere écrit que des morceaux, des scenes de tragédies ; Racine a le premier écrit en vers élégans & soignés une piece entiere. On lui a reproché d'être monotone : comme il diversifie cependant son style suivant ses sujets ! grave & profond dans BRITANNICUS, tendre & abondant dans BÉRÉNICE, passionné dans PHEDRE, sublime dans ATHALIE, toujours vrai, jamais exagéré. Quelle fécondité plus étonnante ? & puisque nous venons de rappeller BÉRÉNICE, excepté lui & Virgile, a-t-il jamais existé un écrivain capable de traiter ainsi un pareil sujet ? Aucun a-t-il jamais plus approché de celui qui crée tout de rien ? Est-il donc perdu pour toujours le secret de ce beau style qui exprime tout ce que l'auteur veut dire, & de la maniere la plus heureuse, qui n'est jamais forcé, qui est si poétique & si naturel, si flexible & si tendre ? Eh ! quelle langue enchanteresse qu'une telle versification ! Quelle source inépuisable de plaisir & de bonheur pour ceux qui sçavent en sentir toutes les beautés ! C'est peut-être le seul poëte de notre nation qu'on ne se lasse jamais de relire (1), & chez qui l'on re-

(1) On a dit la même chose de La Fontaine sans éprouver de contradiction.

trouve chaque fois de nouveaux détails à admirer. Il semble que si Racine n'existoit pas, on ne pourroit soupçonner que la langue françoise est susceptible de cette perfection. Plus on a le goût délicat & cultivé, plus on se plaît à la lecture de ce poëte.

Qui n'aime pas les vers, a l'esprit sec & lourd,

a dit Voltaire. On peut ajouter : Qui n'aime pas les vers de Racine, est un être malheureux dont les organes sont viciés, & à qui le ciel a oublié de donner un cœur ».

La régularité de ses plans, l'art d'un style toujours soutenu, ne l'empêchent pas, suivant la remarque très-judicieuse des annalistes, de s'élever à une hauteur où nos autres poëtes dramatiques, excepté Corneille, ont rarement atteint.

« Pour nous borner (disent-ils) à deux pieces d'un genre différent, nous avouons que nous ne voyons pas ce que ses successeurs peuvent opposer à PHEDRE & à ATHALIE. La passion dans le rôle de Phedre est à chaque instant poussée jusqu'au sublime : ce genre n'est ni moins rare, ni moins précieux que celui d'une grandeur exagérée. Le *moi* de Médée, le *qu'il mourût* du vieil Horace, sont certainement des traits qui ne peuvent partir que d'un grand génie; mais croit-on que ce retour subit :

Ecoutez, Bajazet, je sens que je vous aime;

croit-on que cet oubli, cet égarement de la passion dans Hermione :

Pourquoi l'assassiner ? qu'a-t-il fait ? à quel titre ?
Qui te l'a dit ?

ne soient pas aussi des inspirations d'un génie extraordinaire » ? (2)

---

(2) Nous croyons avec un des admirateurs les

« La partie dans laquelle Racine s'est principalement exercé, suppose, au degré le plus éminent, la connoissance du cœur humain ; c'est sur cette base qu'est fondé le talent de ce grand homme. Jamais mortel n'a réuni à un tact plus délicat un esprit plus juste. Jamais on ne le voit ni en deçà ni au delà du but. On s'est accoutumé à le regarder comme l'écrivain le plus séduisant : il faut le mettre aussi à la tête des meilleurs esprits de son siecle, & considérer qu'il est question du siecle des Boileau, des Moliere, des Bossuet & des Fénelon ».

Racine fit une révolution en France dans la tragédie, & ce fut par le grand art de traiter les passions que cette révolution s'opéra, ce fut en produisant sur la scene des caracteres tels qu'Andromaque, Oreste, Hermione, Bérénice, Roxane, Atalide, Clytemnestre, Monime & Phedre.

« On s'apperçut enfin, continuent les éditeurs, que ce genre d'intérêt étoit un champ plus vaste & plus universel que l'exaltation des ames républicaines & l'orgueilleuse politique de tous les empires. Après avoir été transporté dans un monde imaginaire (3), on finit par rentrer en soi-même avec autant de plaisir que de surprise, & l'on se sentit tous les jours plus d'attrait pour l'écrivain qui sçavoit peindre avec tant de force & de vérité les divers mouvemens dont le

plus passionnés de Racine, avec l'auteur des commentaires sur Corneille, que le fameux *qu'il mourût* du vieil Horace est un *trait du plus grand sublime*, un mot auquel on n'en trouve aucun de comparable dans toute l'antiquité ; *qu'il y a d'autres beautés tragiques, mais que cel'e-ci est au premier rang.*

(3) Sans doute les éditeurs ont beaucoup trop de jugement pour prétendre que Corneille n'a peint qu'*un monde imaginaire.*

cœur de tous les hommes est agité. A l'égard des personnes qui seroient assez injustes pour borner le talent de Racine à l'expression de la tendresse, il suffit de leur rappeller Agrippine, Néron, Burrhus, Acomat, MITHRIDATE & le chef-d'œuvre d'ATHALIE d'un bout à l'autre; un écrivain qui n'auroit mis que ces caracteres au théatre, auroit parlé très-peu d'amour; & parmi les poëtes tragiques ses successeurs, qui oseroit encore le faire descendre du premier rang »?

L'admiration des annalistes pour ce grand homme ne les empêche pas d'appercevoir les défauts qu'on peut lui reprocher. Ils conviennent qu'il fait quelquefois parler des personnages anciens ou étrangers comme des courtisans françois. La monotonie dont on l'a accusé, ils ne la remarquent point chez les héros de ses tragédies, mais chez les personnages secondaires, les princes amoureux, les confidens, &c. Ils avouent que Racine a peut-être trop évité les situations déchirantes & pénibles; que plusieurs de ses derniers actes pourroient avoir plus d'effet; que ce n'est pas sans doute un auteur sans défauts; que ses ouvrages sont d'un homme; mais ils voient en lui le François qui a le plus approché de la perfection.

Pour faire sentir toute l'étendue de son génie, ils rappellent une observation souvent imprimée: c'est qu'il est un des hommes à qui la nature a jamais donné le plus de talens pour différens genres.

« Il n'avoit point, disent-ils, cette folle ambition d'universalité qui, dans notre siecle, a

fait avorter tant de petits Voltaires; mais personne n'étoit plus capable de réussir également dans ce qu'il auroit voulu entreprendre. Son génie souple pouvoit se plier à tout. La piece des PLAIDEURS montre qu'il auroit pu faire de bonnes comédies, & le suffrage de Moliere brouillé avec lui est d'un grand poids sur cet article. BÉRÉNICE prouve d'un autre côté qu'il auroit pu être aisément le rival de Tibulle. On voit dans le discours prononcé à la mort de Corneille des morceaux de la plus haute éloquence; dans les deux lettres sur Port-Royal, des modeles de bonne plaisanterie; dans ses fragmens d'histoire, l'art de narrer & de disposer les faits. Ses épigrammes sont pleines de sel & supérieurement tournées. Son idylle sur la paix a le mérite propre à ce genre, & doit faire présumer qu'il auroit composé d'excellens opéra. Enfin beaucoup de littérateurs préferent ses chœurs d'ESTHER & d'ATHALIE aux plus belles odes de J. B. Rousseau, & il n'est personne qui ne convienne que ce sont des chefs-d'œuvre uniques dans notre langue pour la douceur, l'élévation, la délicieuse mélodie, le choix des diverses mesures, & l'heureux contraste des tons & des images ».

« Nous connoissons un homme de lettres obligé par état de dévorer toutes les nouveautés stériles que chaque année reproduit toujours avec la même abondance; quand il est bien fatigué de cette foule de petits essais pédantesques, de convulsions sentimentales, de déraisonnemens prétendus philosophiques, il a un moyen puissant de se remonter, pour ainsi dire, l'esprit après tant de lectures insipides: quoiqu'il ait peu de penchant à la dévotion, il a recours aux chœurs d'ESTHER & d'ATHALIE; c'est une musique céleste, dont l'enchantement lui fait tout oublier. Il est vraisemblable que le

plaisir que de tels écrivains sçavent procurer, répand journellement une sorte de baume sur bien des plaies, des dégoûts, des infortunes. Si ceux qui contribuent ainsi à nous faire supporter la vie, doivent être regardés comme les vrais bienfaiteurs de l'humanité, quel écrivain mérite mieux ce nom que Racine ? Il ne faut donc point douter qu'à ce titre, & comme le plus parfait écrivain du dernier siecle, on ne voie bientôt sa statue parmi celles de ces personnages célebres que le gouvernement va placer dans le palais des rois, & désigner à la reconnoissance de la nation ».

Rappellons quelques-uns des faits que les éditeurs citent sur le caractere de Racine d'après divers écrits dont nous avons eu occasion de parler.

Il étoit railleur naturellement, & même quelquefois d'une raillerie amere. *Sçavez-vous*, disoit-on à Boileau, *que M. Racine est aussi satyrique que vous ? Dites*, répondit-il, *qu'il est plus malin que moi*. Les conseils de cet excellent ami, ses propres réflexions, les sentimens de dévotion qui prenoient tous les jours chez lui de nouvelles forces, détruisirent enfin ce penchant à la malignité, & il ne lui restoit plus qu'un genre de plaisanterie qui n'étoit pas moins agréable, sans être aussi piquant, comme lorsqu'il dit à M. de Valincourt, lequel entroit précipitamment dans la galerie de Versailles : *Eh ! Monsieur, où est le feu ?* Il faut sçavoir que M. de Valincourt avoit toujours l'air empressé, & comme de quelqu'un qui vient annoncer une nouvelle effrayante.

Racine avoit un autre défaut très-commun aux écrivains, même du premier ordre, lesquels devroient cependant avoir la conscience de leur supériorité : personne n'étoit plus sensible aux critiques qu'essuyoient ses ouvrages. *Quoique les applaudissemens que j'ai reçus m'aient beaucoup flatté*, disoit-il à son fils (Louis), *la moindre critique, quelque mauvaise qu'elle ait été, m'a toujours causé plus de chagrin que toutes les louanges ne m'ont fait de plaisir.* C'est par une suite de la même foiblesse qu'il comptoit au nombre des choses chagrinantes les éloges mal-adroits ou ridicules des gens bornés ou peu instruits. Il en donnoit pour exemple ceux d'un vieux magistrat qui, n'ayant jamais été à la comédie, s'y étoit laissé entraîner le jour d'une représentation d'ANDROMAQUE. Le spectacle finissoit par LES PLAIDEURS. En sortant il rencontra l'auteur, auquel il dit : *Je suis, Monsieur, très-content de votre* ANDROMAQUE; *c'est une fort jolie piece; je suis seulement surpris qu'elle finisse si gaiement : j'avois d'abord eu quelque envie de pleurer; mais la vue des petits chiens m'a fait rire.* Cet homme s'imaginoit que tout ce qu'il avoit vu étoit ANDROMAQUE. Un autre que Racine se seroit amusé d'une imbécilité si extraordinaire : il étoit assez dupe pour s'en affliger. Cependant il réussit, dans les dernieres années de sa vie, à se

vaincre encore ſur cet article. Le bien ou le mal que l'on diſoit de ſes productions, devint enfin pour lui une choſe preſqu'indifférente.

Sa ſenſibilité naturelle s'étendoit à tout. Dans une repréſentation d'ESTHER devant le roi, la jeune actrice qui faiſoit le rôle d'Eliſe manqua de mémoire. *Ah! Mademoiſelle*, s'écria-t-il, *quel tort vous faites à ma piece!* La Demoiſelle, conſternée de cette réprimande, ſe met à pleurer; auſſitôt il court à elle de l'air le plus touché, prend ſon mouchoir, eſſuie ſes larmes & en répand lui-même. Il n'aſſiſtoit jamais ſans pleurer à une cérémonie de priſe d'habit. Dans une lettre à la ſupérieure de Saint-Cyr pour fixer le jour de la profeſſion d'une jeune novice, Mme. de Maintenon ajoute : *M. Racine, qui voudroit pleurer, aimeroit mieux que ce fût vendredi.*

Pere tendre, excellent mari, d'une grande ſimplicité dans ſes mœurs, il fut avec ſa femme le modele de l'union la plus heureuſe, & rien ne pouvoit égaler ſon attachement pour ſes enfans. Il préféroit à tout le plaiſir de ſe retrouver à table au milieu de ſa famille. Un jour qu'il revenoit de Verſailles, un écuyer de M. le duc vint lui dire qu'on l'attendoit à dîner à l'hôtel de Condé. *Je n'aurai pas*, répondit-il, *l'honneur d'y aller : il y a plus de 8 jours que je n'ai vu ma femme & mes enfans, qui ſe font une fête de manger au-*

jourd'hui avec moi une très-belle carpe: je ne puis me dispenser de dîner aujourd'hui avec eux. L'écuyer lui représenta qu'il devoit y avoir une compagnie nombreuse chez M. le duc, & que ce prince lui sçauroit mauvais gré de se refuser à son invitation. Alors Racine fit apporter la carpe, qui étoit très-belle effectivement ; & la montrant à l'écuyer, il lui dit : *Jugez vous-même si je puis me dispenser de dîner avec ces pauvres enfans qui ont voulu me régaler aujourd'hui, & n'auroient plus de plaisir, s'ils mangeoient ce plat sans moi. Je vous prie de faire valoir cette raison à S. A. S.* L'écuyer la rapporta fidelement, & l'éloge qu'il fit du mets, devint l'éloge de la bonté du pere, qui se croyoit obligé de le manger en famille.

Ami fidele & reconnoissant, la vivacité de son zele ne manquoit jamais de l'emporter sur toute autre considération. Malgré la crainte qu'il avoit de paroître trop attaché au parti janséniste, il ne négligea aucune occasion de rendre aux religieuses de Port-Royal tous les services qui étoient en son pouvoir ; il alloit solliciter pour elles le P. la Chaise lui même. Dans les derniers jours de sa vie, il avoit chargé son fils aîné d'écrire en cour pour demander le paiement de ce qui étoit dû de sa pension, afin de laisser quelque argent comptant à la famille. Son fils vint lui lire la lettre qu'il

avoit faite. *Pourquoi*, lui dit-il, *ne demandez-vous pas aussi le paiement de la pension de Boileau ? Il ne faut point nous séparer. Recommencez votre lettre, & faites connoître à Boileau que j'ai été son ami jusqu'à la mort.*

Comme les œuvres de Racine sont dans toutes les bibliotheques, même dans les moins nombreuses, les annalistes n'ont cru devoir rapporter que l'*Idylle sur la paix*, très-connue cependant elle-même en particulier, & un *Sonnet sur* LA TROADE *de Pradon*, qu'ils ont trouvé dans les *Anecdotes dramatiques*. Le voici :

D'un crêpe noir Hécube embéguinée
Lamente, pleure & grimace toujours ;
Dames en deuil courent à son secours ;
Oncques ne fut plus lugubre journée.

Ulysse vient, fait nargue à l'hyménée,
Le cœur féru de nouvelles amours.
Pyrrhus & lui font de vaillans discours ;
Mais aux discours leur vaillance est bornée.

Après cela, plus que confusion ;
Tant il n'en fut dans la grande Ilion,
Lors de la nuit aux Troyens si fatale.

Envain Baron attend le brouhaha ;
Point n'oseroit en faire la cabale ;
Un chacun bâille & s'endort, ou s'en va.

Les autres écrivains dont on s'occupe ensuite sont Raymond Poisson, Bernard de la Monnoye, l'abbé Genest & Mlle. de la Vigne.

Poiſſon, né à Paris, acteur célebre & auteur de quelques comédies, fut bien éloigné de prendre la profeſſion de ſon pere, puiſque celui-ci étoit mathématicien. Le duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre, lui avoit accordé ſa protection & fait eſpérer de contribuer à ſa fortune: Poiſſon, entraîné par ſon goût, alla jouer la comédie en province. Louis XIV le vit en paſſant dans une ville où il jouoit, & fut ſi ſatisfait de ſon talent, qu'il le mit au nombre de ſes comédiens: le duc de Créqui rendit bientôt ſes bonnes graces à un homme qui avoit plu au roi. Poiſſon, ajoutent les éditeurs, a véritablement excellé dans le comique; ſon jeu étoit fin & naturel. C'eſt lui qui imagina le rôle de Criſpin; il le jouoit toujours avec des bottines. *Il y a apparence*, diſent les auteurs des ANECDOTES DRAMATIQUES, *qu'il paroiſſoit ainſi ſur le théatre parce que, dans ſa jeuneſſe, les rues de Paris, dont à peine la moitié étoit pavée, obligeoient les gens de pied, & ſurtout les domeſtiques, de ſe mettre en bottines pour faire des courſes.*

Auſſi plaiſant dans la ſociété qu'au théatre, Poiſſon étoit fort aimé à la cour. Colbert avoit tenu un de ſes enfans. Le pere étant allé un jour lui demander un emploi pour ce filleul, la compagnie le preſſa de faire ſur le champ ſa requête en vers, & Colbert lui interdit la louange. Il n'en com-

mença pas moins par les trois vers suivans :

Ce grand ministre de la paix,
Colbert, que la France révere,
Dont le nom ne mourra jamais...

Le ministre s'écriant qu'il ne tenoit point sa parole, il changea aussi-tôt de ton, & ajouta, après une courte pause :

Eh! bien, tenez, c'est mon compere.

Fier d'un honneur si peu commun,
On est surpris si je m'étonne
Que de deux mille emplois qu'il donne
Mon fils n'en puisse obtenir un.

Cette maniere de solliciter eut son effet, & le fils obtint un emploi de contrôleur-général des aides.

Poisson a laissé neuf comédies, sçavoir : LUBIN, *ou* LE SOT VENGÉ, LE BARON DE LA CRASSE, LE FOU DE QUALITÉ, L'APRÈS-SOUPER DES AUBERGES, LES FAUX MOSCOVITES, LE POETE BASQUE, LES FÉES COQUETTES, LA HOLLANDE MALADE, & LES FOUS DIVERTISSANS. Elles sont, comme l'observent les annalistes, moins recommandables par l'invention que par le naturel & la gaieté. Pour donner une idée de la maniere plaisante, mais négligée, de cet auteur, ils citent la description que le baron de la Crasse fait ainsi de son apparition à la cour :

J'allois pour voir le roi, quand insensiblement

Je connus que j'étois dans son appartement.
J'étois pour lors, je crois, le plus propre de
France,
Et je puis dire aussi que j'avois fait dépense :
Car ma terre en sauta. J'étois sur le bon bout ;
Mais le maudit rabat me coûta plus que tout :
J'en voulus avoir un de ces points de Venise,
La peste ! la méchante & chere marchandise !
En mettant ce rabat, je mis (c'est être fou)
Trente-deux bons arpens de vignoble à mon cou.
Mais baste ! Où j'étois donc, on faisoit fort la
presse ;
Une porte s'ouvroit & se fermoit sans cesse ;
Beaucoup de gens entroient assez facilement ;
J'en vis qu'on repoussoit aussi fort rudement ;
Des hommes fort bien faits assez haut se nom-
merent,
Et quelque tems après on ouvrit ; ils entrerent.
Je crus donc que mon nom me feroit estimer,
Et, pour entrer comme eux, qu'il me falloit
nommer :
Aussi-tôt que j'eus dit : Le baron de la Crasse !
Tous ceux de devant moi font d'abord volte-face,
L'un à *droite*, l'autre à gauche, & tous si pres-
tement,
Qu'il sembla que mon nom fût un commande-
ment.
Un baron, dit l'huissier, un baron ! Place, place
A Monsieur le baron ! Que l'on s'ouvre, de
grace :
L'on croyoit à la cour les barons trépassés ;
Mais, pour la rareté du fait, dit-il, passez.
Je passe, & cet huissier crie encor, place, place,
Messieurs, de main en main, au baron de la
Crasse !
J'enrageois quand je vis cet homme me gausser,
Et que j'avois encore une porte à passer :
Car chacun m'entouroit pour me couvrir de honte,
Comme l'on fait un ours quand un enfant le
monte.

Mais comme je me vis près la chambre du roi,
(Car l'on m'avoit fait jour en se moquant de moi)
Ennuyé de me voir bafoué de la sorte,
Je cherchai le marteau pour frapper à la porte;
Mais je fus obligé (car je n'en trouvai point)
De donner seulement deux ou trois coups de
poing.
L'huissier ouvre aussi-tôt, criant d'une voix forte:
Qui, Diable! est l'insolent qui frappe de la sorte?
Je n'ai pas frappé fort, lui dis-je, excusez-moi:
C'est le desir ardent qu'on a de voir le roi.
Mais d'où, Diable! êtes-vous pour être si novice,
Dit-il? De Pézenas, dis-je, à votre service.
Eh! bien, apprenez donc, Monsieur de Pézenas,
Qu'on gratte à cette porte, & qu'on n'y heurte pas.
Vous voulez voir le roi; vous attendrez qu'il sorte,
Dit-il, & repoussa fort rudement la porte.
Comme j'étois fort près, je fus si malheureux,
Qu'en fermant il m'enferme un côté de cheveux.
Je ne le cele point, ma peur fut sans pareille:
Car la porte les prit rasibus de l'oreille.
J'eus beau, pour les ravoir, me rendre ingénieux:
Jamais, pour mon malheur, porte ne joignit
mieux;
Mais comme je fus pris la tête un peu penchée,
Mon oreille à la porte étoit comme attachée.
Ainsi donc, malgré moi, je feignois d'écouter,
Et ma feinte empêchoit que l'on s'en pût douter.
La porte par hazard, ou l'huissier par malice,
Etoient les instrumens de ce nouveau supplice.

Nous ne nous arrêterons point à la vie, ni aux poésies de la Monnoye, dont nous avons entretenu suffisamment nos lecteurs en rendant compte de la derniere édition de ses œuvres, publiée par M. Rigoley de Juvigny.

Genest naquit à Paris le 19 Octobre,

1639, d'une ſage-femme, comme Socrate, diſent les éditeurs d'après les bibliographes. Cette ſage-femme attendit qu'il eût 14 ans pour lui faire apprendre à écrire, & s'y détermina parce qu'on lui avoit aſſuré qu'avec une belle main on pouvoit eſpérer de Colbert une grande fortune. Quelques années après, un camarade de Geneſt lui perſuada de le ſuivre aux Indes, dans la vue de s'enrichir plus promptement. A peine eurent-ils quitté le port, qu'un vaiſſeau anglois les débarraſſa de leur pacotille & les conduiſit à Londres. Geneſt fut obligé de montrer le françois à de jeunes ſeigneurs. Il devint grand connoiſſeur en chevaux; l'écuyer du duc de Nevers, chargé d'en acheter dans la même ville, ſe trouva bien de ſes conſeils, & l'ayant ramené à Paris, le préſenta à ſon maître.

En apprenant à écrire, Geneſt avoit copié des tragédies; ſon amour pour la poéſie ſe réveilla chez le duc de Nevers : il diſputa le prix de l'académie françoiſe, & fut diſtingué parmi 76 concurrens. Les années ſuivantes, il fit des odes & d'autres pieces en l'honneur du roi, ſur la conquête de la Hollande & la priſe de Maſtricht. Comme il ſe trouvoit à l'armée à la ſuite du grand ſeigneur dont on a parlé, ſes vers étoient récités ſur le champ de bataille. Le monarque, d'après les ſollicitations du duc de Nevers & de Péliſſon, le fit récompenſer. Geneſt

publia ſes odes, avec une préface où il s'étonna d'avoir quelquefois reproduit *les pensées de ces anciens qu'il n'avoit jamais lus.* Il étoit encore au camp lorſqu'on apprit qu'il avoit remporté le prix de l'académie françoiſe : il fut fêté par toute l'armée ; mais le P. Ferrier, confeſſeur de S. M., lui ayant témoigné qu'il deſireroit lui voir plus de ſageſſe & un autre habit, Geneſt embraſſa l'état eccléſiaſtique, ſuivit le duc de Nevers à Rome, & revenu en France, ſe fit connoître des hommes choiſis que le roi prépoſa ſucceſſivement à l'éducation du Dauphin, du duc du Maine & du duc de Bourgogne. Il n'avoit pas encore aſſez de lumieres. Boſſuet l'inſtruiſit ſur preſque toutes les parties de la philoſophie, & ces leçons furent l'origine d'une eſpece de poëme philoſophique dont Geneſt s'occupa plus de 30 ans. *Le public ne lui a fait qu'un froid accueil*, dit l'abbé d'Olivet (4), *parce qu'il eſt venu dans un tems où la faveur du cartéſianiſme étoit déjà bien diminuée.* Ce ſyſtême adopté par Boſſuet, remarquent les annaliſtes, n'étoit plus de mode, à la vérité; mais la poéſie de l'abbé Geneſt ne pouvoit ſe comparer à celle de Lucrece, dont il avoit eu deſſein de ſe montrer le rival.

Malezieu fut auſſi l'un de ſes maîtres, & lui perſuada de compoſer des tragédies : le

(4) Lettre au préſident Bouhier ſur l'abbé Geneſt.

docile abbé donna POLYMNESTRE, ZÉNOLIDE, PÉNÉLOPE & JOSEPH. Cette derniere piece fit pleurer à chaudes larmes toute la cour de la ducheſſe du Maine, & ne réuſſit point à Paris. PÉNÉLOPE eut ſix repréſentations & conſerve encore l'eſtime des connoiſſeurs, non pour ſa verſification, qui eſt aſſez foible, mais pour le caractere vertueux des principaux perſonnages & le goût de ſimplicité antique qui reſpire dans cette tragédie. Boſſuet, ennemi des ſpectacles, n'héſita point à déclarer qu'il les approuveroit, ſi l'on y donnoit toujours des pieces auſſi épurées.

Geneſt étoit précepteur de Mademoiſelle de Blois, depuis ducheſſe d'Orléans & femme du régent ; il devint enſuite ſon aumônier & ſecrétaire des commandemens du duc du Maine. L'académie françoiſe l'adopta. Il mourut le 19 Novembre 1719. Les éditeurs ont reconnu dans ſes poéſies un écrivain froid & ſévere, mais ſouvent un homme d'eſprit & de beaucoup de mérite. Sa meilleure piece de vers leur a paru être une *Epître à M. de la Baſtide, pour l'exhorter à abjurer les erreurs du calviniſme* ; piece qui ne produiſit pas ſon effet. Nous en rapporterons le début & un autre morceau.

Les peuples, les cités, les provinces entieres,
Ouvrent enfin les yeux aux divines lumieres ;
L'erreur s'évanouit. La ſainte Vérité,
D'un long aveuglement chaſſe l'obſcurité.
Il eſt tems de ſe rendre, il eſt tems, la Baſtide ;
Suis la voix qui t'appelle & le jour qui te guide.

L'Eglise est triomphante après tant de combats;
De son trône de gloire, elle te tend les bras:
Je l'entends, je la vois te rechercher, te dire:
« Viens, mon fils, mon cher fils, toi pour qui je soupire,
« Toi dont la fuite injuste & les égaremens
« M'ont coûté tant de pleurs & de gémissemens.
« Tu n'es point criminel. La faute est de tes peres,
« Qu'un esprit séducteur rendit mes adversaires.
« Trop malheureux enfant! mais l'erreur doit finir;
« Tu sortis de mon sein, tu dois y revenir ».
C'est ainsi que s'explique une mere si tendre;
Tout parle en sa faveur, si tu la veux entendre......

Que je t'ai plaint! Je sçais dans quels faux préjugés,
Dès vos plus tendres ans, vos esprits sont plongés.
Autre obstacle pour toi: ton adroite éloquence
A souvent de l'erreur embrassé la défense;
Et dans le cœur de l'homme un orgueil inconnu
L'attache à soutenir ce qu'il a soutenu.
S'il faut qu'il se rétracte, une gloire trompeuse
Peint ce juste devoir en foiblesse honteuse;
Et de suivre un parti chancelant, abattu,
On se fait un honneur & même une vertu.
Pernicieux orgueil! constance déplorable!
L'erreur est trop visible & trop insoutenable:
Car enfin, si chacun va se persuader
Que des mysteres saints il peut seul décider,
Quels désordres, ô ciel! Que de vagues disputes,
D'égaremens honteux, d'inévitables chûtes!
Ne frémissez-vous point, quand vous envisagez
La peine & les périls où vous vous engagez?
Pour nous, qui nous fixons dans le sein de l'Eglise,
Il suffit d'un cœur humble & d'une ame soumise;
Seuls nous pouvons jouir d'un sort tranquille & doux,

Et tous nos ſaints docteurs ont médité pour nous.
Non que j'aille blâmer la ſçavante ſageſſe,
Pour louer l'ignorance & flatter la pareſſe.
Je blâme ſeulement l'effort audacieux
D'un eſprit indocile, inquiet, captieux.
Des ſaintes vérités ſongeons à nous inſtruire;
Mais apprenons ſurtout à nous laiſſer conduire.
La Baſtide, il eſt vrai, ce que l'on veut de toi,
Par ſes difficultés, peut étonner ta foi:
Mais le propoſe-t-on à notre intelligence?
Non, l'Egliſe ne veut que notre obéiſſance,
Et nous ſommes heureux que ſon autorité
Fixe de nos eſprits la vaine liberté.

Les annaliſtes ne préſentent, de l'abbé Geneſt, que cette épître (vers la fin de laquelle il juſtifie autant qu'il lui eſt poſſible la révocation de l'édit de Nantes), & une piece plus courte, intitulée: LA NYMPHE DE VERSAILLES, *au roi*.

Mlle. de la Vigne naquit à Vernon-ſur-Seine. Son pere étoit un ſçavant médecin de la même ville. Elle paſſa pour une des plus belles & des plus ſpirituelles perſonnes de ſon ſiecle; & dès l'enfance, elle faiſoit des vers avec tantde facilité, qu'elle ſembloit, diſoit-on, *allaitée par les muſes*. Dans ceux que l'on connoît d'elle, les éditeurs ont trouvé de l'eſprit, de la grace & une tournure agréable.

Cette Demoiſelle avoit un frere d'un eſprit très-borné. *Quand j'ai fait ma fille*, obſervoit aſſez plaiſamment le pere, *je penſois faire mon fils; & quand j'ai fait mon fils, je penſois faire ma fille*. Elle mourut en

1684, à la fleur de son âge, des douleurs de la pierre, maladie qu'on attribua dans le tems à son application.

L'ode qu'elle fit adresser au roi par le grand Dauphin, fut goûtée à la cour, & lui valut une gratification. Un inconnu lui envoya aussi, lorsque cette ode parut, une boîte de coco, dans laquelle étoit une lyre d'or émaillé, avec des vers en son honneur. Elle y répondit par les stances que nous allons citer :

Que ne la gardiez vous, cette lyre galante,
Généreux inconnu? Pourquoi me la donner?
Ah! c'est sous votre main délicate & sçavante
Qu'elle doit résonner.

Du moins, pour me la rendre encor plus précieuse,
Falloit-il à mes yeux soudain vous découvrir,
Et ne me cacher pas cette main généreuse
Qui daignoit me l'offrir.

Souvent mon cœur flatté par la fausse apparence,
Presqu'en tous mes amis, croit vous appercevoir,
Et pour eux tour-à-tour sent la reconnoissance
Que je crois vous devoir.

Quelle tranquillité ne le cede à la vôtre?
Quoi! jamais de vos droits vous ne serez jaloux;
Et vous voulez toujours que je donne à quelqu'autre
Ce qui n'est dû qu'à vous?

Pour vous, je le promets, j'aurai de la tendresse;
Pourvu que vous vouliez bientôt vous présenter:
Peut-être est-il des gens qui, par cette promesse,
Se laisseroient tenter.

Croyez-moi, montrez-vous tandis qu'à vous connoître
On me voit employer mille ſoins ſuperflus:
Vous viendrez, par malheur, vous découvrir peut-être,
Quand je ne voudrai plus.

Honteuſe quelque jour de me voir engagée
A la tendre amitié qu'aujourd'hui je promets,
Je crains de ſouhaiter dans mon ame changée,
De ne vous voir jamais.

Déjà de ma promeſſe en ſecret je ſoupire;
Je ſens qu'à la tenir il y va trop du mien;
Et ſi vous me laiſſez le tems de m'en dédire,
Je ne réponds de rien.

Ce volume, à la tête duquel on a mis le portrait de Racine, eſt terminé par une ſimple notice ſur deux auteurs dont on n'a point recueilli de poéſies, ſçavoir : René Boudier de la Jouſſiniere, & Barbier d'Aucour. Quoiqu'il ne ſoit conſacré qu'à ſept écrivains, il y regne preſqu'autant de variété que d'intérêt.

La Rose et le Bouton, *fable*. Par M. Hoffman.

Une Roſe encor nouvelle
Diſoit un jour au Bouton :
Voyez, petit avorton,
Voyez, comme je ſuis belle !
Moi, reine des alentours,
J'étale aux yeux des Amours
L'ornement de la Nature,

Et vois croître tous les jours
Le luxe de ma verdure,
Et l'orgueil de mes atours;
Mais vous qui commencez d'être,
Dans un berceau resserré,
Vous végétez ignoré
De Zéphyr qui vous fit naître.
Le Bouton ne répond rien
A ce superbe langage;
Mais le tems le vengea bien
De la Rose & de l'outrage.
Déjà, déjà la chaleur
A fait fuir la douce aurore,
Le soleil le fait éclore,
Le soleil flétrit sa sœur.

La Rose est la jouissance,
Le Bouton est l'espérance;
Choisissez, ami lecteur.

EPIGRAMME. Par le même.

JEan Parchemin, grand généalogiste,
Disoit un jour à certain gros butor,
Bien lourd, bien plat & bien chamarré d'or:
De vos aïeux, Monsieur, voici la liste;
Vous y voyez trois barons, six marquis
Qui tous auront maint village conquis,
Item dix-sept gouverneurs de province,
Trente baillis, cent chevaliers errans;
Somme totale, en voilà pour cent francs:
Cent francs de plus, demain vous serez prince.

Lettre aux auteurs de ce Journal, concernant LE MARIAGE DE FIGARO, *imprimé à Bruxelles.*

MESSIEURS,

TAndis qu'à Paris les admirateurs & les ennemis de M. de Beaumarchais attendent avec une égale impatience que les repréſentations du MARIAGE DE FIGARO ſoient ſuſpendues, pour le voir imprimé, croiriez-vous qu'il en existe un autre que le ſien, & qu'à la faveur de ce titre, il en circule avec profuſion des exemplaires dans les Pays-Bas, la Suiſſe, l'Allemagne, enfin dans tous les pays où la littérature françoiſe, quelque peu défigurée, ſe ſoutient par l'activité des preſſes indépendantes, la curioſité qu'inſpire aux étrangers tout ce qui eſt écrit dans notre langue, & les travaux d'un grand nombre d'écrivains lus & prônés partout, excepté en France. Il faut rendre juſtice à la plupart de ces derniers. Ce qui les diſtingue ſur toutes choſes, c'eſt leur adreſſe à tirer parti de tout ce qui peut leur épargner des frais d'invention, & procurer un prompt débit à leurs ouvrages. Il s'en faut de beaucoup que les auteurs pariſiens entendent auſſi bien leurs intérêts. Je n'en veux pour preuve que la piece dont je vais vous entretenir. Des curieux, des amateurs, ont, à ce que l'on prétend, copié tant bien que mal LE MARIAGE DE FIGARO à la repréſentation; mais ces manuſcrits informes & tronqués n'ont ſervi qu'à égayer un moment quelques coteries; &, ſauf les raiſons de probité, qu'on ſçait être les moins fortes en pareil cas, le peu d'exactitude de ces copies a ſans doute empêché juſqu'à ce jour qu'on ne les livrât à l'impreſſion. Pas un bel-eſprit n'a conçu l'idée de compoſer lui-même

un MARIAGE DE FIGARO & de recueillir, ne fût-ce qu'un jour, les fruits qu'on pouvoit attendre de la premiere sensation.

Un jeune auteur, né à Geneve, établi à Bruxelles depuis les troubles de sa république, a formé ce projet & l'a exécuté fort heureusement. Il se nomme lui-même, non pas au frontispice, mais dans une note de sa piece; ce qui prouve qu'il sçait accorder les droits de l'amour-propre & les regles de la prudence. C'est M. Vernes, fils du ministre de ce nom, dont on a parlé du vivant de J. J. Rousseau. Au reste, cet émule de M. de Beaumarchais a été au devant de tous les reproches que cet écrivain seroit en droit de lui faire, si leurs pieces avoient quelque ressemblance. Il est assez difficile de supposer qu'il n'ait pas lu ou vu représenter LE BARBIER DE SÉVILLE, & néanmoins on seroit porté à croire qu'il en avoit seulement une idée assez imparfaite, puisque son FIGARO n'est ni Espagnol, ni barbier, qu'il ne fait aucune mention du comte Almariva, non plus que de Basile; qu'il a métamorphosé Bartholo en un tuteur françois, d'un caractere, il est vrai, passablement bizarre, mais d'ailleurs très-accommodant. La scene n'est point à Séville, ni dans les terres du comte; elle est on ne sçait où. De plus, le sujet est renfermé dans trois actes, qui en feroient à peine un des cinq de M. de Beaumarchais. Tout soupçon de plagiat, d'infidélité littéraire, se trouve ainsi éloigné. M. Vernes n'a fait autre chose que s'emparer d'un titre saillant. Or, les titres sont, à ce que je pense, le patrimoine commun des auteurs; & cette spéculation, dont le succès n'a point frustré son attente, fait honneur à son industrie sans compromettre sa délicatesse.

S'il vous restoit quelque doute, un coup-d'œil jetté sur l'intrigue & le style de son FIGARO

le justifieroit pleinement à vos yeux. Figaro, jeune officier françois, est amoureux de Rosine, qui sera du pays que vous voudrez. Cette Rosine est trois fois plus à plaindre & trois fois plus heureuse que la pupille de Bartholo : car son pere l'a confiée, en mourant, à trois tuteurs, l'un Suisse, l'autre Espagnol, & le troisieme François ; mais d'un autre côté, trois amans, parmi lesquels chacun de ses tuteurs a un compatriote, se disputent l'avantage de lui plaire. Figaro est aimé ; mais ce n'est pas tout : il lui faut le consentement des tuteurs. Son valet se charge de les gagner. « Vous avez, lui dit-il, quelques tonneaux de bon vin » ?

FIGARO. « Sans doute. N'est-ce pas toi qui *pourvoit* ma cave » ?

LA FLEUR. « Oh ! bien Monsieur, le Suisse est à nous. On a vu la fidélité suisse résister aux richesses, au crédit, aux menaces les plus effrayantes, aux tourmens les plus affreux ; mais à l'aspect d'un bon tonneau, jamais, jamais ».

FIGARO. « *Mon dieu que tu es Suisse* ! & l'Espagnol » ?

LA FLEUR. « L'argent, Monsieur, l'argent. L'Espagnol adoreroit le Diable, pourvu qu'il fût d'or »....

FIGARO. « Mais si tu donnes d'une main le vin au Suisse & de l'autre l'argent à l'Espagnol, laquelle présenteras-tu au tuteur françois » ?

LA FLEUR. « Oh ! le François prendra des deux »....

Ce tuteur françois est le seul qui paroisse dans la piece, & il n'est plus question de ses deux collegues. La Fleur a soin d'avertir qu'il est très-superstitieux, qu'il ajoute foi aux rêves, & c'est là-dessus que l'action est fondée.

Rosine se montre à sa fenêtre. Figaro va la trouver au moyen d'une échelle, & voici un échantillon de l'entretien de la Fleur & de la

soubrette pendant que leurs maîtres sont ensemble.

LA FLEUR. « Ah morbleu ! je sçais la physique, moi : Lisette en peut dire des nouvelles ».

LISETTE. « Tu ne m'as jamais physiquée, grande bête » !...

Je vous fais grace des calembourgs que ce dernier mot suggere à la Fleur, pour vous citer des couplets que vient chanter, fort mal-à-propos, l'amant espagnol, en s'accompagnant de sa guittare :

Quand le soleil commence sa carriere,
Que ses rayons me paroissent heureux !
Si l'on pouvoit se changer en lumiere,
J'irois bientôt m'embellir dans tes yeux.

Orphée, au son de sa douce guittare,
Attiroit tout ; je lui suis *inférieur* ;
Mais près de moi, malgré son talent rare,
Il n'est plus rien, si j'attire ton cœur.

« Il a, dit Figaro, un talent comme Orphée : c'est que, s'il n'attire pas les objets, il est capable de les faire fuir ».

Autre chanson, à laquelle vous reconnoîtrez le baron suisse, qui survient à son tour :

Si, pour embellir le monde,
Jupiter m'eût consulté,
Dans les lieux où coule l'onde
Le vin seul eût existé.

La terre eût été sa treille,
Et la mer son réservoir,
D'où, pour le mettre en bouteille,
Dieu m'eût fait son entonnoir.

J'eusse à ma troupe altérée
Etalé des cieux plus beaux,

En changeant dans l'empirée
Tous les astres en tonneaux.

Recevant ma liqueur seule
Pour lumiere dans les cieux,
Nous ouvririons tous la gueule,
Au lieu d'entr'ouvrir les yeux.

Il vous est assez indifférent de sçavoir que le baron reconnoît dans la Fleur un frippon qu'il a chassé de chez lui; mais il est bon de vous l'apprendre, puisque cette rencontre amene la plaisanterie suivante, qui me paroît d'un bon comique, & ce qu'il y a de meilleur dans l'ouvrage.

LA FLEUR. « Grace, grace, au nom de l'humanité » !

LE BARON, *le battant.* « Au nom de Dieu ».

LA FLEUR. « Au nom du vin de Bourgogne ».

LE BARON *à part.* « Le coquin me prend par mon foible ».

Comme il feroit trop long de m'appesantir sur les autres détails de cette comédie, je me contenterai de vous dire que le tuteur, dont la premiere entrée ressemble à celle de Dom Diegue au 3e. acte de L'AMANT JALOUX, déclare aux trois rivaux que celui d'entr'eux qui fera le plus beau songe, pourra seul prétendre à sa pupille. Ils vont rêver chacun de leur côté. Durant le cours du 2e. acte, Figaro, surpris par le tuteur, comme il descend de la fenêtre de Rosine, parvient à le mettre dans ses intérêts. Au 3e., l'Espagnol & le Suisse viennent achever leurs songes sur le théatre & se réveillent en même tems. On se rassemble. Le baron raconte qu'il s'est cru transporté dans le paradis de Mahomet. Dom Alonze a été moins heureux: il a rêvé que Satan l'avoit conduit en enfer. Vous n'avez peut-être jamais vu Satan.

Souffrez que je vous tranfcrive le portrait qu'il en donne ; les peintres pourront en faire leur profit. C'eft à proprement parler, l'idéal de la laideur. Le fameux portrait de Tifyphone, par Mlle. de Scudéry, n'en approche pas.

« Son vifage faifoit naturellement la grimace d'un finge à qui l'on brûle les feffes. Son teint, qui n'eût pas fait honte à l'ivoire, mais à une pomme cuite, reffembloit à un cuir noir & ufé fur lequel on a broyé des couleurs à l'huile. Son menton, hériffé d'une barbe... de plufieurs fiecles, avoit un creux tel qu'une faliere, qui fut fait par les coups que fon nez crochu y battoit en guife de pilon. Sa bouche, difons mieux, fa gueule n'avoit de limites que fes oreilles.... Sur fon front étoient deux cornes qui fervoient de crocs pour les ames damnées. Leur vue faifoit naître le fentiment qu'on éprouve à l'afpect de deux fourches patibulaires où l'on apperçoit encore quelques reftes de pendus. Au milieu de ces deux cornes, au fond d'un trou, tournoit un moulinet, un œil pareil à une lanterne fourde, où la lumiere fembloit effrayée de pénétrer ».... Je n'ai pas le courage d'aller plus avant, & je vous demande pardon de ces détails pis que burlefques, dont je ne vous ai encore cité que la partie la moins dégoûtante. Vous penfez bien qu'un femblable rêve ne féduit pas le tuteur ; il n'eft pas plus touché des houris que lui dépeint le baron, & fe tourne vers Figaro, qui fe tire d'affaire en difant aux fongeurs : « Meffieurs, tandis que l'un de vous étoit en Paradis & l'autre en enfer, j'ai rêvé que vous étiez morts tous deux, & j'ai époufé Mademoifelle ». Le tuteur eft enchanté de fon efprit & il obtient Rofine. Un vaudeville qui n'eft pas des plus clairs, & qui fe chante à peu près fur l'air du vaudeville de M. de Beaumarchais, termine la piece.

Vous êtes persuadés maintenant que M. Vernes n'a point cherché à faire passer son MARIAGE DE FIGARO pour le véritable; mais ne vous semble-t-il pas que ce titre, le nom de Figaro & celui de Rosine ont l'air d'un embellissement postiche & mis après coup? L'occasion n'auroit-elle pas engagé M. V. à mettre en œuvre cette petite ruse, pour se défaire avantageusement d'une comédie qui sans cela couroit risque de dormir longtems dans son porte-feuille, ou chez son libraire?

J'ai l'honneur d'être, &c.

Traduction d'une romance de M. Gœthe, tirée du NOUVEAU THÉATRE ALLEMAND.

UNe violette, une sensible violette de la prairie languissoit inconnue & courbée sur sa tige. Une jeune bergere accourut en chantant & en folâtrant le long de la prairie. *Hélas!* dit la violette, *que ne m'est-il donné d'être la plus belle fleur de la nature, hélas! seulement pour un instant, jusqu'à ce que cette aimable fille m'ait cueillie & posée près de son sein! Ah! seulement pour quelques minutes.*

Mais la jeune fille vint & ne prit pas garde à la violette. Elle marcha sur la tendre fleur, & la tendre fleur dit encore en expirant: *Si je meurs, au moins je meurs par elle & à ses pieds.*

Notices diverses concernant la machine aérostatique.

MM. Robert, freres, viennent de publier à Paris, chez les libraires qui vendent des nouveautés, un mémoire sur les expériences aéro-

ſtatiques qu'ils ont faites. On y trouve les raiſons d'après leſquelles ils ont préféré la forme cylindrique à la forme ſphérique, l'exposé de leurs diverſes tentatives pour eſſayer les moyens de direction. Ils déclarent que les rames ſont ce qui leur a paru le plus analogue au fluide dans lequel nage la machine aéroſtatique; afin de mieux raſſurer ſur les pretendus dangers de l'inflammation ou de la détonation de l'air inflammable, par la rencontre du feu électrique, ils citent une expérience de M. Charles, qui depuis peu a fait paſſer l'électricité de l'athmoſphere à travers un ballon rempli d'air inflammable, ſans qu'il en ſoit rien réſulté. Enſuite ils donnent ſur leur dernier voyage les détails qu'on va lire:

« Notre opinion conſtamment fixée relativement à la forme de notre machine aéroſtatique & à nos moyens de direction, nous avons répété une troiſieme expérience pour la ſeconde fois aux Tuileries, le 19 du mois de Septembre de cette année ».

« En conduiſant notre aéroſtat, de l'entrée de la grande allée à l'eſtrade conſtruite ſur le baſſin qui fait face au château, la multitude qui ſe porta ſur notre gondole, pour voir ce qu'elle renfermoit, nous briſa la rame qui étoit à la pouppe de notre gondole pour faire tourner la machine à volonté. Cette rame devoit nous tenir lieu d'un gouvernail, parce que, dans notre expérience de St. Cloud, celui dont nous nous étions ſervis, en préſentant toujours une ſurface réguliere au vent, lui avoit donné une priſe qu'il nous étoit devenu impoſſible de modérer quand elle avoit tourné à notre déſavantage ».

« Notre gondole chargée de 450 livres de leſt, nous étions en équilibre à terre; nous y laiſſâmes 24 livres: à midi moins 2 minutes à notre

montre, le barometre (*) au niveau de la mer à 27 pouces 10 lignes & demie, le thermometre à 18 degrés au dessus de o, & le vent sud-quart sud-est, nous nous élevâmes lentement. Comme la force du vent l'emportoit beaucoup sur notre force ascensionnelle, nous prîmes le parti de jetter 8 livres de lest, pour éviter de toucher aux arbres; ayant alors un excès de légéreté de 32 livres, nous montâmes a 1300 pieds; pendant ce tems nous tournâmes la proue de notre gondole au vent, & nous essayâmes de virer vers l'ouest. Au moment où nous commencions à tirer un parti assez avantageux de nos rames, une de celles de notre gauche, qui avoit été très-fatiguée, & même forcée près de sa surface résistante, finit de se casser & tomba environ à une lieue. Nous fûmes dès-lors obligés de supprimer une des rames de notre droite, ne pouvant ramer avec trois. Si nous n'avions pas connu, dans notre expérience de St. Cloud, toute la force de nos rames, relativement à l'effort auquel elles peuvent résister, nous en aurions pris quelques-unes de précaution dans notre gondole; mais n'ayant rien à craindre de ce côté, nous n'avions pas imaginé que le public dût assez peu se contenir pour venir fondre, par simple curiosité, sur nos machines, comme il l'a fait ».

« Elevés à 1300 pieds, nous apperçûmes sur l'horizon, vers le sud, des nuages épais & noirs qui nous firent juger un orage prochain. Nous cessâmes toutes manœuvres, afin de monter & descendre pour chercher des courans plus rapides qui nous fissent gagner de vîtesse pour évi-

(*) La ligne de mercure n'indiquant que 12 toises un tiers, & les oscillations du mercure étant trop grandes, nous avons fait construire par M. Adier Périca, rue Geoffroy, un barometre marquant visiblement les dixiemes de toises sans oscillations.

ter l'orage. Les courans d'air étoient absolument uniformes, ainsi que nous l'éprouvâmes depuis 100 jusqu'à 700 toises; avec les deux rames qui nous restoient, nous essayâmes de gagner de vîtesse, & nous jugions à peu près de l'espace que nous parcourions par celui du spectre de notre machine peint sur la terre par les rayons du soleil. Nous apperçûmes l'Isle-Adam, peu de tems après le château de M. de Persan, & dans sa cour une nombreuse compagnie, du milieu de laquelle s'élevoit un bruit confus d'acclamations; nous descendîmes à 200 toises, & nous répondîmes à leurs applaudissemens en hissant notre pavillon & en les saluant avec nos étendards; nous ne tardâmes point à recevoir notre salut par deux coups de canon qui se succéderent très-promptement; ce salut glorieux nous donna l'occasion de remarquer que l'explosion d'un coup de canon ne faisoit éprouver aucune oscillation aux machines aérostatiques, ainsi qu'on s'étoit plu à vouloir le persuader. En continuant notre route, nous remontâmes à 600 toises; & à une heure 50 minutes 8 secondes, nous entendîmes un petit coup de canon très-sourd, que nous jugeâmes pouvoir être celui des Tuileries au moment de notre disparition aux lunettes des observateurs. Nous parcourions, par la vîtesse du vent, 24 pieds par seconde, & la manœuvre de nos rames nous favorisoit près d'un tiers. Arrivés dans les environs de Beauvais, au dessus d'une immense plaine, nous entendîmes un petit coup de tonnerre à 3 heures 35 minutes; nous ne doutâmes point que l'orage ne passât sur Paris; à 3 heures 43 minutes 15 secondes, nous entendîmes un second coup de tonnerre beaucoup plus fort; le thermometre étoit alors à 20 degrés au dessus de zéro; il descendit subitement à 13 degrés. L'hygrometre marquant 80 degrés, nous ressentîmes un froid qui

nous obligea de remettre nos habits ; nous descendions avec une rapidité occasionnée par une condensation subite, sur une portion de forêt ; étonnés de nous voir si près des arbres en si peu de tems, nous jugeâmes bien que ce prompt changement de température étoit causé par l'orage ; & comme nous n'étions pas à plus de 200 pieds des arbres, nous sentîmes la nécessité de sacrifier 40 livres de lest ; cette grande quantité avoit été jettée d'autant plus heureusement, que nous ne montâmes avec un mouvement uniforme que de 10 pieds par 64 secondes, ce qui nous fit sentir que le froid & la condensation agissoient toujours sur notre machine, puisque cette grande quantité de lest que nous avions jettée pour remonter le plus promptement possible, auroit dû nous faire monter par un mouvement accéléré ».

« Quelques instans avant cette révolution dans l'athmosphere, nous avions éprouvé des pressions d'air inférieures & supérieures depuis 40 pieds jusqu'à 60 ; nous sentîmes dès-lors la nécessité de nous tenir à une certaine hauteur au dessus des édifices ; & dans le dessein de nous garantir de ces vapeurs froides & humides qui devoient nous faire dépenser une très-grande quantité de lest, nous nous élevâmes à 900 toises ; nous profitâmes de cette ascension pour introduire un thermometre dans l'appendice régulateur ; & l'air inflammable qui en sortoit abondamment par la dilatation, fit monter ce thermometre à 33 degrés au dessus de zéro, ce qui nous fit connoître que la chaleur intérieure de notre aérostat avoit 19 degrés de plus que la chaleur de l'extérieur : le barometre étoit alors à 22 pouces 6 lignes, le thermometre à 14 degrés, & l'hygrometre à 10 degrés de sécheresse. Dans cette région, notre machine ne parcouroit pas d'elle-même 10 pieds par 5 minutes. Nous jouis-

ſions dans ce calme parfait de nos ſenſations mêmes ſans en chercher l'objet ; un doux enchantement s'étoit emparé de notre ame, & nous demeurâmes enſevelis quelques momens dans cette eſpece de léthargie ; nous nous regardions mutuellement ſans nous voir, & perſonne ne penſoit à rompre le premier le ſilence. L'un de nous le fit cependant en diſant : Pourquoi nos amis ne ſont ils pas ici ? Cette réflexion nous affligea ; nous cherchâmes à la diſtraire en nous efforçant de fournir les uns après les autres les expreſſions les plus énergiques pour rendre la pureté, le fini & l'harmonie des objets deſſinés ſur la terre ».

« C'étoit là le moment d'eſſayer quelle puiſſance avoient nos rames. Nous cherchâmes le ſpectre de notre machine ſur la terre, pour connoître l'eſpace que nous allions parcourir. L'un de nous s'empara de deux rames, en les faiſant agir avec beaucoup de force, nous rompîmes l'inertie de la machine, & nous parcourûmes une ellipſe dont le petit diametre étoit d'environ 1000 toiſes. Outre ce ſpectre de notre machine, nous avions encore pour objet de comparaiſon les différentes pieces de terre très-diſtinctes les unes des autres, ſéparées par des lignes droites. Notre manœuvre dura environ 35 minutes ; il étoit alors 4 heures 30 minutes. Nous appercevions au deſſous de nous des nuages qui paſſoient avec rapidité du ſud au nord. Nous deſcendîmes à la hauteur de ces nuages pour ſuivre leur courant, qui étoit changé depuis le moment de notre départ. Le jour devant trop tôt ceſſer, nous décidâmes de ſuivre ce courant pendant 40 minutes ſeulement, en gagnant de vîteſſe avec nos rames, & en nous efforçant de dériver ; mais nous ne pûmes obtenir que 22 degrés de déclinaiſon ſur l'eſt. Nous continuâmes notre route à 350 toiſes pen-

dant à peu près une heure un quart. Nous voulûmes essayer si les vents de terre étoient plus forts, & nous ne fûmes pas plutôt descendus à 50 toises, que nous rencontrâmes un courant excessivement rapide. A quelque distance d'Arras, nous apperçûmes un bois assez considérable; nous n'hésitâmes point à le traverser, quoiqu'il n'y eût presque plus de jour à terre, & en 20 minutes nous fûmes portés d'Arras dans la plaine de Beuvry, distante d'un quart de lieue de Béthune en Artois. Comme nous n'avions pu juger dans l'ombre le corps d'un vieux moulin sur lequel nous allions porter, nous nous en éloignâmes avec le secours de nos rames, & nous descendîmes au milieu d'une assemblée nombreuse d'habitans. Ils ne furent point effrayés de voir notre machine, attendu que M. le prince de Ghistelles-Richebourg, protecteur & amateur zélé des sciences, venoit de faire ce jour même une expérience dont ils avoient été témoins. Ce prince nous aborda avec le prince son fils; ils nous demanderent notre nom & nous offrirent de nous rendre, avec notre machine, à leur château. Nous avions encore en sacs de sable 185 liv. & environ 40 livres d'autre lest. Nous fîmes tous nos efforts pour conduire notre machine dans le parc du château, à l'aide de tous les habitans du canton, qui se prêterent à nous obliger & à conserver nos machines, avec un zele & une joie qu'il est difficile de peindre. En voulant traverser le village, nous rencontrâmes des arbres qui gênoient le passage de notre machine: plusieurs des paysans étoient déjà à leur sommet pour en élaguer les branches, quelques-uns vouloient couper les arbres mêmes; mais nous préférâmes de vuider notre aérostat, & nous le transportâmes au château, parce qu'il nous auroit été impossible de l'amarrer en plein air, attendu que le vent

souffloit avec trop de violence. M. le prince de Ghistelles Richebourg nous fit l'honneur de nous accueillir en son château avec une bonté dont nous ressentons d'autant mieux le prix, qu'il nous est plus impossible de la rendre ».

« Il résulte de cette derniere expérience, que, bien loin d'avoir été contre le vent, comme *certaines* gens prétendoient qu'il étoit possible de le faire d'une *certaine* maniere, & comme *certains* aéronautes prétendent même l'avoir fait, nous n'avons obtenu avec deux rames que 22 degrés de déclinaison; il est cependant sûr que si nous avions eu la jouissance de nos quatre rames, nous en aurions pu obtenir environ 40; & comme notre machine auroit été assez considérable pour porter sept personnes, il auroit donc été facile de monter cinq, de faire agir huit rames, & d'obtenir à peu près 80 degrés ».

« Nous observons que, si nous avons dérivé de 22 degrés, c'est parce que le vent ne nous faisoit faire que huit lieues par heure; & il est naturel de juger que si la vîtesse du vent eût été double, nous n'aurions décliné que de moitié; par la raison inverse, si le vent eût eu le double moins de vîtesse, notre déclinaison eût été plus grande en raison proportionnelle ».

« Nous sommes très-persuadés que la direction d'un aérostat dans l'air doit toujours être comparée à celle d'un batelet sur l'eau; en supposant les forces constamment les mêmes, les angles que le batelet décrira seront toujours relatifs au courant plus ou moins rapide de l'eau; & le plus simple batelier routiné à remonter pour traverser la riviere de Seine, ne manqueroit pas de se montrer très-habile physicien, s'il avoit à traverser le Rhône ».

« Quoique nos machines aérostatiques aient paru très-grandes, elles ne sont pas la moitié de ce qu'elles devroient être relativement à l'avan-

tage qui en résulteroit : par exemple, une machine double de la nôtre, qui auroit, par conséquent, 86 pieds de long sur 52 de petit diametre, n'offriroit que le quadruple de surface résistante; & au lieu de sept personnes que pouvoit porter notre machine, elle en porteroit cinquante six : or, on peut juger quelle seroit leur force employée ».

Une personne de distinction qui veut garder l'anonyme, nous a écrit de St. Loup-aux-Bois la lettre suivante : « On ne peut trop admirer l'attention avec laquelle M. B***, censeur royal, a examiné le vol des oiseaux (*). Sans être grand physicien, & sans prétendre entrer dans la brillante carriere ouverte par MM. Montgolfier, je crois que toute la difficulté qui se rencontre entre la puissance agissante par les ailes des oiseaux & la pesanteur de l'animal, que M. B*** a trouvé n'être que d'une once un gros & demi, tandis que, d'après son calcul, pour être en équilibre, il auroit fallu 14 onces 3 gros, je crois, dis-je, que la difficulté consiste à sçavoir la quantité d'air inflammable que l'oiseau renferme dans ses plumes ou dans son intérieur, lequel air il reçoit ou rend à volonté, à peu près comme les poissons reçoivent l'air dans l'eau pour les élever à sa surface ou les plonger au fond à leur gré, suivant le plus ou le moins qu'ils en ont dans leur vésicule. Il seroit donc nécessaire de bien examiner de quelle maniere les oiseaux reçoivent cet air & la quantité qu'ils en reçoivent pour se soutenir dans l'air, leurs ailes n'étant que le gouvernail qui les dirige, & non l'agent qui les soutient autrement que par l'air inflammable renfermé dans les plumes de leurs ailes ».

(*) Voyez notre Journal du 15 Septembre dernier, pag. 472-474.

On construit, aux frais du gouvernement, à l'ancien théatre des Tuileries, une montgolfiere dont M. Pilatre de Rozier doit être le pilote & le capitaine. Elle est destinée, dit on, à franchir le canal entre Calais & Douvres. On ajoute que M. Montgolfier le jeune a trouvé les moyens de direction, communiqués à M. Pilatre, qui doit en faire l'essai. Celui-ci conserve sur cet article le cachet du silence. On assure qu'il y a des paris considérables à ce sujet.

Notice sur une lettre & une requête de M. Mesmer; article extrait d'un papier public.

MR. Mesmer a cru sans doute que sa célébrité gagneroit à la publication de la requête sur laquelle il a obtenu des commissaires du parlement de Paris. Il l'a fait imprimer, précédée d'une lettre écrite par lui à M. le comte de C***, & que l'on va rapporter.

« Il est vrai, Monsieur, que j'ai présenté requête au parlement à l'effet d'obtenir que ma doctrine, si indignement prostituée par M. Deslon, subisse un examen plus impartial que celui dont on vient de publier le résultat ».

« Vous trouverez ci-joint cette requête. N'ayant pas la liberté de me défendre par la voie des Journaux, qui retentissent contre moi des plus noires calomnies, & qui ne veulent rien admettre pour ma justification; déshonoré aux yeux de toute l'Europe, si je me tais, & dès-lors ne voulant pas me taire, menacé d'une dénonciation dans les tribunaux par la faculté de médecine, qui aime bien mieux me persécuter que m'entendre, j'ai dû recourir à la protection des loix, & je ne doute pas que je n'obtienne des magistrats supé-

rieurs auxquels je me suis adressé, la justice qui m'est due ».

« J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, MESMER.

Cette requête a pour but de faire déclarer que M. Deslon *ne connoît qu'imparfaitement* la doctrine du magnétisme animal, & qu'il est *hors d'état de l'enseigner*. Elle tend aussi à obtenir des commissaires pour l'examen de cette doctrine.

Il faut observer que dans le cours de la requête, M. Mesmer avoue que M. Deslon a vécu avec lui *pendant quatre ans dans l'intimité la plus grande* ; que néanmoins, *quoique M. Deslon tienne de lui tout ce qu'il sçait, il est loin d'en sçavoir assez pour qu'il* (M. Mesmer) *puisse l'avouer pour son éleve* ; *que, par une lettre publiée le 13 Décembre 1783, il traça entre M. Deslon & lui une ligne de démarcation si invariablement déterminée, qu'il ne fut plus possible de les confondre*. Plus bas, le requérant dit *avoir formé 300 éleves*. Il faut croire que ceux-ci, qui sont bien avoués, sont aussi bien instruits. Il y a une autre objection à faire à M. Mesmer : M. Deslon a vécu avec lui pendant 4 ans dans l'intimité ; il a traité pendant ces 4 ans, des malades à la place de M. Mesmer ; comment ce dernier, si ami de l'humanité, a-t-il mis la vie des hommes entre les mains d'un adepte assez peu instruit pour ne pas mériter le nom d'*éleve* ? Comment ? C'est une question, & il ne nous appartient peut-être pas d'en faire. Suivons plutôt M. Mesmer dans le cours de sa requête. Il expose, comme une des grandes raisons qui militent en sa faveur, que « s'il pouvoit oublier ce qu'il doit à l'humanité entiere, dont il ose se regarder en ce moment comme le ministre & le défenseur, des remords cruels & profonds l'avertiroient tous les jours qu'il a été infidele à la tâche

pénible, mais honorable, qui lui a été imposée au moment où une grande vérité se développant à ses yeux, lui a commandé de sortir de son repos, pour s'occuper du bien de ses semblables. Ce n'est pas sa propre cause que le suppliant entreprend de défendre ici; *aucune vue d'intérêt personnel ne le détermine*; il n'aspire pas, comme on pourroit le croire, comme on le dira peut-être, *à l'exercice de la médecine dans Paris*: quand on parle au nom de l'humanité, tous les motifs qui font agir sont grands comme l'objet qu'on se propose ». La cause du suppliant est la cause du monde entier. « Si sa doctrine n'est pas une erreur, si elle embrasse dans son étendue la plupart des institutions physiques auxquelles nous obéissons, si elle doit opérer dans ces institutions une réforme salutaire, s'il résulte de ses progrès la destruction de cette science fatale, la plus ancienne superstition de l'univers, de cette médecine tyrannique, qui, saisissant l'homme dès le berceau, pese sur lui comme un préjugé religieux, fatigue le développement de toutes ses facultés, & exerce bien plus qu'on ne le croit, sur toutes ses affections morales, une influence aussi profonde que funeste; si à cette médecine incertaine & conjecturale doit succéder une médecine plus simple, plus naturelle, plus vraie, plus appropriée à notre organisation; en un mot, si pour les générations présentes & les générations futures, la doctrine du suppliant est un bienfait, c'est à vous, Nosseigneurs, qu'il appartient de déterminer l'opinion qu'il faut en avoir, & d'assurer les avantages qui en peuvent résulter, & qu'on en doit attendre ».

Si M. Mesmer est convaincu des prodiges que sa doctrine peut opérer, & des dangers de la méthode adoptée jusqu'ici par les disci-

ples d'Hippocrate, comme ſon ſtyle emphatique doit le faire croire, les François doivent être bien reconnoiſſans de ce qu'il en a fait ſon peuple chéri, le peuple ſur lequel il ſe plaît à répandre ſes bienfaits, pour qui ſa prédilection eſt telle, qu'il le préfere à ſa patrie : car dans le début de ſa requête, il s'annonce pour *docteur en médecine de la faculté de Vienne.* Il a donc abandonné ſes propres concitoyens, ceux chez qui il a pris ſes grades, aux miſeres & aux infirmités humaines. Les Pariſiens lui ont ſeuls paru dignes de ſon attention, & on l'accable de ſarcaſmes !

---

*Lettre de M. Pomme, médecin conſultant du roi, en réponſe à celle de M. le chevalier de R***, au ſujet du magnétiſme animal.*

VOus me demandez, Monſieur, mon avis ſur Meſmer ; & pour vous déſabuſer d'abord ſur l'utilité de ſa découverte, je vous renvoie à ce que j'en ai déjà dit dans la cinquieme édition de mon *Traité des vapeurs*, imprimée au Louvre en 1782, dans laquelle j'ai prouvé (page 73) que ſon agent, quel qu'il ſoit, eſt un antiſpaſmodique externe qui, agiſſant ſur la ſuperficie du corps, agace les nerfs, les contracte & produit ainſi des effets momentanés, ſalutaires ou nuiſibles..... La ſociété royale de médecine, les commiſſaires nommés depuis par le roi pour analyſer Meſmer avec ſon magnétiſme, ont déclaré que ce fluide univerſel ſur lequel il appuie ſon ſyſtême, n'exiſte point ; que l'aimant & l'électricité n'entrent pour rien dans ſon remede, & que tous les effets magiques qu'il opere ne ſont dus qu'à l'imagination exaltée des malades : néanmoins ils accuſent ces

attouchemens répétés, ces manipulations indiscrettes sur les parties les plus sensibles du corps, de sorte qu'en regardant ces attouchemens, simples ou composés, comme des antispasmodiques externes, (ils le sont en effet, puisqu'ils agissent extérieurement sur les nerfs) on avoue contradictoirement que le physique l'emporte ici sur le moral, & on revient sur mon opinion.... Or, est-il, Monsieur, que, d'après ma théorie sur les maux des nerfs, les remedes antispasmodiques sont rejetés comme entierement contraires à la cause que j'assigne (la tension des nerfs); il a fallu, par conséquent, que je me déclarasse contre le magnétisme avant même que la faculté de médecine eût pensé à s'en occuper.

J'ajouterai que les prétendues cures de Mesmer imitent si bien celles que l'on opere avec les antispasmodiques, qu'elles fortifient ma premiere assertion, en fournissant une nouvelle preuve en faveur de mon traitement.

Mais pourquoi les médecins s'obstinent-ils à ne vouloir pas adopter ce traitement? Pourquoi ces réticences de la part des écrivains de nos jours, ou bien ces attaques indirectes qui décelent leur intention? Pourquoi demander avec affectation dans un programme de nouveaux éclaircissemens sur les maladies nerveuses (prix proposé par la société royale de médecine pour l'année 1783)? Pour nous faire entendre sans doute que tout ce que l'on a écrit jusqu'ici sur cette matiere n'a pas décidé la question. Pourquoi enfin soumettre les concurrens à traiter *ex professo* de cette espece de mélancolie que l'on a appellée *avec matiere*, si ce n'est pour la soustraire, s'il est possible, à la puissance des humectans? Telles sont les réflexions que je vous présente après avoir gémi avec vous sur le sort des humains. En attendant la solution

de ce problême, qu'il me soit permis de faire ici cette question : Sera-ce à la méthode humectante ou à l'échauffante que l'on décernera la couronne? Je réponds que ce ne sera ni à l'une ni à l'autre : la premiere révolte les médecins par sa simplicité; la seconde seroit rejettée par les malades instruits, & par ceux qui en ont été la victime. Ce sera donc une troisieme qui l'emportera; & celle-ci, qui, en réunissant les deux extrêmes, sçait attirer le froid avec le chaud, s'appelle *perturbatrice;* ainsi, M. le chevalier, après avoir été électrisé & magnétisé, vous serez *perturbé.*

Je suis, &c.

A Arles, le 10 Octobre 1784.

Observations sur l'aimant & sur l'aiguille aimantée.

MR. Viallon, chanoine régulier & bibliothécaire de Ste. Genevieve, s'exprime ainsi dans une lettre imprimée il y a quelques mois: « J'avois fait en 1780 & plusieurs années auparavant, un grand nombre d'expériences sur l'aimant. D'après ces expériences, j'ai donné en 1781, dans un ouvrage (*) intitulé : *Philosophie de l'univers, ou Théorie philosophique de la nature,* une théorie générale de l'aimant & de ses principaux phénomenes. Je crois avoir démontré dans cet ouvrage la position des poles magnétiques de la terre, leurs mouvemens rétrogrades, lesquels font parcourir successivement à ses poles des courbes qui embrassent les poles de la terre. J'attribue cet effet à l'action des spheres magnétiques de la lune & du

---

(*) Il se trouve à Paris, chez Belin.

ſoleil, ces aſtres ayant, comme notre planete, des matieres magnétiques à leurs centres, & des courans qui vont d'un pole à l'autre comme ceux de la terre ».

« M. le comte de Caſſini, membre de l'académie des ſciences (*de Paris*) a fait un grand nombre d'expériences ſur les variations diurnes de l'aiguille aimantée ; il les a conſignées dans le *Journal de phyſique* du mois d'Avril dernier. Selon lui, l'aiguille aimantée ſe meut le matin en s'éloignant du nord, & s'avance vers l'oueſt de quelques minutes. Vers une heure après-midi, elle parvient à ſon plus grand éloignement ; elle rétrograde enſuite de la même quantité, & ſe trouve le ſoir au même point d'où elle étoit partie le matin, ce qu'il appelle *variation diurne vraie* ».

« M. de Caſſini ne donne point la cauſe générale de cette variation diurne ; il en donne ſeulement de particulieres, telles que les aurores boréales, le froid, la chaleur, les vents. Pour moi, je crois y reconnoître l'effet des ſpheres magnétiques du ſoleil & de la lune, qui agiſſent ſur les variations oueſt de l'aiguille, l'effet naturel de ces deux aſtres étant de faire varier chaque jour l'aiguille aimantée du côté de cette partie du monde, non-ſeulement à l'obſervatoire royal, mais encore ſur tous les points de la ſurface de la terre. Les expériences & les obſervations de M. de Caſſini ſervent donc à prouver la théorie de l'aimant que j'ai donnée : trop heureux ſi dans cette partie j'ai avancé d'un pas la connoiſſance des loix du magnétiſme, ſi peu approfondies dans les ſiecles précédens » !

HISTOIRE NATURELLE.

UNe lettre écrite de la Voulte en Vivarais contient ce qui ſuit :

« Vous ſçavez l'hiſtoire du baſilic : cet animal, dit-on, provient de l'œuf d'un vieux coq, & ſon regard ſuffit pour donner la terreur & la mort. Toutes ces abſurdités, obſerve M. Daubenton, n'ont été que trop répétées par les naturaliſtes ; & de pareils contes ne méritent point d'être rapportés plus au long. Il a raiſon ſans doute ; je rejette, comme lui, tout le merveilleux de cette hiſtoire ; mais je ſuis intimement perſuadé qu'un ou pluſieurs faits pareils à celui dont je viens d'être le témoin, ont donné naiſſance à cette tradition, & confirmé l'exiſtence de cet animal prétendu fabuleux ».

« Une poule pond un œuf dans la maiſon ; il eſt enlevé ſur le champ encore tout chaud, & on le fait cuire dans de l'eau : ma mere l'ouvre ; en ſuçant pour en tirer le blanc, il lui vient dans la bouche un corps menu & long, qu'elle rejette avec précipitation ſur la table : je vois une eſpece de ver, de 18 lignes de longueur, & de la groſſeur d'une chanterelle de violon ; je l'examine à la loupe, & je reconnois avec ſurpriſe dans cet animal une organiſation parfaite. Les deux extrêmités finiſſoient en pointe très-aiguë, à peu près comme celles des aſcarides. Les anneaux, qui ſervoient ſans doute à lui donner un mouvement progreſſif, étoient très-apparens, ainſi qu'un vuide qui regnoit intérieurement d'un bout à l'autre. Il me fut impoſſible de douter, à cette vue, que ce ver n'eût pris un développement conſidérable, ſi l'œuf qui le renfermoit eût été ſoumis à l'incubation, & avec d'autant plus de raiſon, que la poule étoit privée du coq

depuis très-longtems, & que le petit animal auroit pu vivre de la substance de l'œuf même, & croître jusqu'à ce que ses propres forces ou le hazard l'eussent tiré de sa prison. Alors l'étonnement & la prévention n'auroient pas manqué de donner à cet être singulier les ailes, les griffes, & toutes les qualités nuisibles qu'on lui attribue communément ».

N. B. Le monstre du Chili dont on a parlé dans le dernier Journal, pag. 110-111, n'a jamais existé; c'est une plaisanterie qui a fait gagner de l'argent aux graveurs & amusé le public une douzaine de jours. La description de cette prétendue harpie est, dit-on, une allégorie dont les faiseurs de logogryphes possedent la clef; ce qui ne peut jamais être fort intéressant.

PUDEUR; *article extrait d'un nouveau recueil imprimé à Neuchâtel.*

QU'y a-t-il de plus respectable & de plus sacré que la véritable pudeur? Qui osera faire monter la rougeur au front d'une beauté pudique, encore dans l'ignorance des mysteres qu'elle ne soupçonne pas? Qui osera flétrir le doux incarnat d'un visage chaste & d'une ame pure, briser ce cachet des vertus & corrompre un cœur paisible que n'a point encore ému la honte? Non, l'homme dépravé sent mourir ses projets; il retient les mouvemens de sa langue empoisonnée & de sa main hardie; il est désarmé par un regard où brille la modeste assurance; il se retire, ainsi que l'homme le plus féroce détourne la roue de sa voiture, lorsqu'elle menace d'écraser un enfant étendu sur la route.

Manilius donne un baiser trop tendre à sa

femme en présence de leur fille, & Caton le censeur exerce justement sa censure contre Manilius.

Peintres & poëtes, apprêtez vos couleurs. Albane & Gessner, laissez-moi un instant vos pinceaux. Soyez heureux du bonheur de l'innocence, vous qui me lisez. Ressaisissez tout-à-coup vos adolescentes années, retrouvez ce cœur neuf & sensible que vous croyiez perdu. Regardez ce jeune homme qui, d'un œil modeste & enflammé, contemple la jeune beauté qui a blessé son cœur. Sa tête se penche modérément, & prend l'air de l'extase; ses paupieres sont humides & rapprochées; ses yeux roulent doucement, & parcourent des pieds à la tête l'objet enchanteur; il admire le pan de sa robe presqu'à l'égal de son visage; sa bouche est entr'ouverte; il respire lentement & laisse échapper un soupir qui s'entend à peine; tous les mouvemens de celle qu'il adore, déterminent les siens; il est mu comme par une main divine; tout ce qu'il fait est gracieux, rapide, animé.

Quand il repose à ses côtés, ses mains pendent négligemment; il est comme anéanti, & son ame est toute dans son regard. Je ne sçais quelle sensation intérieure d'attendrissement & de langueur se manifeste jusques dans son silence. Son silence est plus éloquent que ce qu'il dit; il sent que la langue humaine est trop imparfaite pour ce qu'il a à peindre; il veut qu'on le devine.

On croiroit sa sensibilité parvenue au plus haut degré; mais elle reçoit un accroissement qui suit le degré de complaisance de l'objet adoré. Quand son amante lui jette un regard, l'amant devient encore un nouvel homme; il a quelque chose alors de céleste. Il ne toucheroit plus à la race mortelle, s'il ne sembloit desirer encore. Il est tout-à-la fois enivré & tendre,

véhément & soumis, fier & souple ; & quelque touchante que soit la beauté de l'amante, malgré le triomphe & la joie qu'inspire à ses regards l'orgueil de se voir adorer, le jeune homme qui soupire à ses pieds est encore plus beau qu'elle ; mais ce qu'il y a de plus ravissant, c'est que la pudeur la plus austere peut contempler le tableau de leurs chastes amours.

Lettre de M. Sabatier de Cavaillon, ancien professeur d'éloquence, pensionnaire du roi, à M. le chevalier de Cubieres, sur le projet d'un nouvel ouvrage de morale.

Vos éloges, Monsieur, produisent sur moi les effets de l'enthousiasme ; mais en me louant d'avoir traité dans mes odes & mes discours, des sujets relatifs au bien de l'humanité, vous m'accordez la palme la plus capable de m'énorgueillir. Les auteurs frivoles sont les petits-maîtres de la littérature ; il faut les regarder comme ces arbres, ornemens d'un jardin, mais qui ne portent aucun fruit. Un écrivain qui, comme vous, joint des talens réels à un cœur honnête, marie le génie avec la vertu. Le feu de celle-ci est même plus vif, plus durable, parce qu'indépendant des glaces de l'âge, il peut brûler jusqu'au tombeau ; s'il s'éteint un instant, c'est le véritable phénix qui renaît de sa cendre : il m'entraîne aujourd'hui vers un sujet intéressant. Considéré sous toutes les faces qu'il présente, il pourra former un ouvrage qui aura pour titre : *L'Art de faire naître les vertus à la place des vices.* Le systême de l'influence des climats, enseigné par Hippocrate, trop étendu, trop généralisé par Montesquieu, ce systême qui renouvelleroit le fatalisme des Grecs,

ne s'accordera pas avec mon objet. L'excuse souvent répétée : *Je suis né ainsi, tel est mon caractere*, disparoîtra anéantie. L'exemple de Socrate & du duc de Bourgogne, éleve de Fénelon, ne suffisent ils point pour attester que l'homme, maître de ses passions, peut changer son caractere ? Devant lui, s'il le veut, les montagnes s'abaissent, les vallées s'élevent, les rochers se fendent, s'entr'ouvrent, les marais se dessechent, les torrens suspendent leur cours, les mers s'unissent, leurs flots se courbent, & il ne pourroit surmonter les obstacles que lui présentent ses inclinations ? Il gouverne la foudre, & il seroit gouverné par ses moindres desirs ? Il ôte au fer son inflexibilité, & il seroit d'une roideur que rien ne plieroit ? Il purge les métaux de leur alliage impur, & il seroit réduit à garder ses vices ? Il apprivoise ou dompte les animaux les plus féroces, & leur maître seroit le plus intraitable des monstres ? Il dépouille les plantes vénéneuses de leur poison, & il ne pourroit amortir celui qui l'infecte ? O humanité! tu n'aurois donc que des larmes à opposer aux funestes penchans qui t'entraînent ! On parvient à guérir le rachitis & la gibbosité, & l'on ne remédieroit pas aux courbatures & aux tortuosités de l'ame? Ainsi le physique céderoit à l'homme, & le moral seroit au dessus de ses forces ! Souverain de la nature, il enchaîneroit les élémens, & il fléchiroit au moindre souffle de ses passions ! Donner dans cette erreur, ce seroit l'outrager. Hercule ne dompta pas les lions, pour être la proie des insectes.

Ne nous en prenons qu'au peu de progrès qu'a fait la morale. Dans l'école académique, elle n'avoit que des discoureurs qui doutoient de tout ; dans celle de Zénon, des charlatans qui se guindoient pour se mettre au dessus de la nature ; dans celle de Pythagore, des rêveurs &

des myſtiques. Négligée ou cultivée avec froideur, tandis que les autres ſciences ont vu ſe multiplier leurs moyens de perfection, celle-ci n'a ouvert, pour nous rendre vertueux, que des routes fauſſes ou impraticables : celles qui pouvoient nous mener à ce but ont paru trop ſimples aux précepteurs du genre humain. A quoi ſervoit de nous arracher le bandeau, dès qu'ils plaçoient les objets ſous des points de vue qui les défiguroient ? En un mot, ils cherchoient plutôt à être merveilleux, parce qu'ils n'aimoient point aſſez leurs ſemblables. *Diſcenda eſt virtus*, s'écrioit Séneque ; mais aimant la vertu comme il haïſſoit les richeſſes, ſes leçons ne pouvoient pas être animées de cet intérêt, de cette chaleur qui nous porte à les pratiquer. Il faudroit aux moraliſtes le ton pathétique d'un amant qui deſire de toucher ſa maîtreſſe : nous courons vers ce qui nous affecte en bien. Quand on eſt pénétré de l'importance de ce qu'on enſeigne, on le perſuade, parce qu'on veut le faire aimer. Ainſi l'homme a été éclairé ſans devenir meilleur ; il eſt ſorti des ténebres de l'ignorance, & n'a point avancé vers la vertu, reſpectant les filets où le retenoient les vices ; mais les moyens de les changer en vertus auroient-ils le ſort de la pierre philoſophale ? J'ouvre les annales du monde ; je vois le caractere des peuples changer au gré de leurs légiſlateurs ou de leurs pontifes. Les Spartiates forment un peuple féroce, foible & ſéditieux : Lycurgue leur donne des loix, & ils prennent des habitudes contraires à leur inſtinct & à leur nature : il enſeigne la pauvreté, les riches renoncent à leurs biens : il condamne l'amour des plaiſirs, les plus voluptueux s'endurciſſent dans les travaux & ſouffrent ſans murmure : il preſcrit le mépris de la mort, & les plus lâches affrontent les dangers : il ordonne l'obéiſſance, elle eſt pour les

plus rebelles un frein qui les ennoblit : à sa voix les plaisirs sont des opprobres, les peines des plaisirs, les richesses des malheurs. Voilà quels furent les changemens opérés par Lycurgue & par son gouvernement trop critiqué dans les *Ephémérides du citoyen*. Mais quel autre spectacle me frappe? Je vois au milieu des Indiens lâches, timides, foibles & amollis, je vois un peuple courageux, fier, robuste & hardi : ce sont les Marattes. Comment ont-ils quitté les vices des premiers ? Sévagi, fondateur & législateur de la nation maratte, lui a imprimé d'autres habitudes, un autre caractere. Des faits plus récens attirent mes regards. Louis abolit la servitude dans ses domaines, les seigneurs l'imitent, des souverains suivent son exemple, la bienfaisance, l'humanité, la douceur, s'emparent de l'ame des maîtres, des sentimens dignes de l'homme entrent dans le cœur abruti des esclaves. Mais les vices naissent du sein de la misere & de l'opulence, & ils sont encore excités par une trop grande multitude de loix : le code Fréderic paroît, & il est suivi d'une réforme dans les mœurs & les voies judiciaires. L'homme, susceptible de toutes les impressions, peut donc effacer celles qui ont dégradé sa nature. Il n'est question que de lui en présenter les motifs & les moyens de les faire valoir d'une maniere qui agisse fortement sur son ame, & surtout en mettant les vertus & les vices en action par la forme dramatique. Voilà quel sera mon objet : mon plan simple n'aura rien qui ne soit applicable à l'humanité entiere. Les leçons consignées dans ADELE ET THÉODORE ne sont propres qu'à un petit nombre d'individus. EMILE offre souvent une méthode qu'on ne peut mettre en pratique. Platon forme une *République*, & il avoue que les principes qu'il donne ne sçauroient convenir, si elle est com-

poſée de plus de 10 mille citoyens. Que penſeroit-on d'un médecin qui ne voudroit ou ne pourroit guérir qu'un petit nombre de perſonnes ?

J'ai l'honneur d'être, &c.

Notice d'une cauſe importante jugée au parlement de Paris ; article extrait de la GAZETTE DES TRIBUNAUX.

EN matiere de fidéi-commis tacite, doit-on admettre la preuve teſtimoniale contre un teſtament olographe, ſans un commencement de preuve par écrit ? Le principe de la matiere ſe trouve dans la loi 3, DIG., *De jure fiſci. Tacita autem fidei commiſſa frequenter ſic deteguntur, ſi proferatur chirographum quo ſe caviſſet, cujus fides eligitur, reſtituturum.*

Sed ex aliis probationibus manifeſtiſſimis idem fit. Quandò autem fraus interpoſita videatur, agendum eſt, id eſt utrùm exitus ſpectari debeat an conſilium, & placuit exitum eſſe ſpectandum.

Les fidéi commis ne peuvent ſe découvrir & ſe prouver que de deux manieres, ou en rapportant l'écrit qui contient la preuve du concert & de l'accord du teſtateur avec le légataire, dont l'un ne donne qu'à la charge de remettre, & l'autre promet de ne recevoir que pour rendre à la perſonne interpoſée que le teſtateur deſire avantager, ou bien par d'autres preuves manifeſtes & dont le degré d'évidence leve tous les doutes, preuves, en un mot, ſelon l'expreſſion de Cujas, *luce meridiâ clariores.*

Tout l'art des défenſeurs des héritiers qui attaquent une diſpoſition teſtamentaire pour cauſe de fidéi-commis, eſt toujours dans les mots *aliis probationibus*, qu'ils veulent aſſimiler à des

présomptions, des conjectures, des indices, & une réunion de circonstances qui, selon eux, décele la fraude qu'on ne parviendra jamais à punir sans cela, le propre de la fraude étant de s'envelopper. Mais la froide impartialité du juge ou de toute personne désintéressée ramene toujours au véritable sens du mot *probationibus*, qui signifie *preuves*, & non *présomptions*, *conjectures*, *ni indices*.

A ces principes tirés des loix romaines, il faut joindre ceux de l'*Ordonnance* de 1667, tit. 20, *sur les faits qui gissent en preuves vocale ou littérale*. On voit par l'article 2 de ce titre, qu'elle défend expressément la preuve par témoins, contre & outre le contenu aux actes. L'article 3 du même titre donne plusieurs cas d'exception, dont un s'applique aux testamens olographes, *lorsqu'il y aura commencement de preuve par écrit*. De la réunion de ces principes, tous les auteurs, les jurisconsultes & les magistrats qui ont rempli les fonctions du ministere public, ont tiré la conséquence qu'en matiere de testamens, surtout de ceux olographes, on ne doit point admettre la preuve testimoniale sans un commencement de preuve par écrit, laquelle doit porter principalement sur le testateur & le légataire, & qui est incomplette & absolument inutile lorsqu'elle ne porte que sur l'opinion de toute autre personne. C'est conformément à ces principes qu'ont été rendus tous les arrêts que l'on cite, & dont les especes ne se ressemblent point.

Les raisons d'intérêt public qui prescrivent aux juges une exactitude sévere, sont sensibles: c'est le danger de confier à l'incertitude de la foi de témoins qui peuvent être gagnés, le sort d'un acte valide & inattaquable par lui-même: aussi M. le chancelier d'Aguesseau, comme l'a remarqué M. Séguier dans son opinion, disoit-il,

O 5

que la preuve testimoniale doit tendre, non pas à anéantir le testament, mais seulement à venir au secours, & confirmer un commencement de preuve par écrit, lequel a déjà ébranlé le testament.... A défaut de ce commencement de preuve par écrit, la regle générale à laquelle il faut se tenir fermement attaché, est que *contra testimonium scriptum, testimonium non scriptum non admittitur.*

Ces préliminaires posés, rapportons les faits de la cause.

Il s'agissoit du testament & du codicille olographe de Me. Guerry, procureur au parlement de Paris, mort le 7 Janvier 1783. Par ce testament du 2 Avril 1778, & par le codicille confirmatif du 20 Août 1779, après quelques legs aux pauvres & à ses domestiques, Me. Guerry laisse à ses héritiers tous ses biens propres & conquêts-immeubles situés en Poitou, avec les meubles qui s'y trouvent, ensemble tous les revenus desdits biens qui se trouveront être dus.

Quant au surplus de tous ses autres biens dont il n'a pas disposé, il les donne & legue à Messire Henri-Pierre Mullet, baron de la Girousiere, chevalier de St. Louis, capitaine au régiment de Foix, lors en garnison à Toulon, son ami, qu'il fait & institue son légataire universel, sauf & sans préjudice des droits, privileges & hypotheques de la Demoiselle Barriere, son épouse, résultans de son contrat de mariage. Il nomme ensuite, pour exécutrice de son testament, la Dame son épouse.

Me. Chevalier de Barbesieres, procureur au parlement de Paris, & la Demoiselle sa sœur, héritiere en partie de Me. Guerry, ont cru pouvoir attaquer ce testament. Entre les moyens dont on se sert ordinairement, ils ont préféré celui d'un fidéi-commis tacite au profit de la femme, qu'ils ont cru appercevoir dans le legs universel du Sr. Mullet.

Voici les faits sur lesquels ils fondoient cette imputation de fidéi-commis tacite.

Me. Guerry, disoient-ils, connoissoit intimement la Demoiselle Barriere plusieurs années avant son mariage; il l'avoit fait venir dans sa maison comme cliente, du vivant de sa premiere femme, après la mort de laquelle il l'avoit épousée. La Demoiselle Barriere ne lui avoit apporté d'autre bien que 6000 liv. qu'elle avoit retirées d'un legs de la premiere femme de Me. Guerry. Il y eut par contrat de mariage stipulation de non-communauté. Me. Guerry lui fit pour tout avantage un don de 10000 liv. une fois payées, & 2000 liv. de rente viagere. Ces avantages ne contenterent pas la Demoiselle Barriere, qui en desiroit de plus grands.

Elle gagna depuis son mariage l'amitié de son époux, & sçut prendre assez d'empire sur son esprit pour l'engager à faire, depuis 1772 jusqu'en 1775, diverses acquisitions pour plus de 60000 liv. sous son nom personnel; mais avertie des doutes que l'on pourroit élever sur la sincérité de ces acquisitions & des chicanes qu'elle pourroit essuyer des héritiers du mari, elle consulta; & le résultat de la consultation, qui est égarée, mais dont on a trouvé une note, est qu'elle doit faire devant notaire une déclaration qu'encore que ces acquisitions paroissent avoir été faites sous son nom & de ses deniers, néanmoins elles ne l'ont été que de ceux de son mari, &c. Cette déclaration eut lieu en 1779, après avoir cherché les moyens de retrouver d'une autre maniere des avantages plus considérables: on a prétendu que, pour cet effet, Me. Guerry avoit proposé à plusieurs personnes d'accepter son legs universel, à la charge de le rendre ou d'épouser la veuve; qu'un chirurgien ayant refusé la proposition, avoit indiqué le Sr. Mullet de la Girousiere; que ce dernier,

gentilhomme peu fortuné, avoit été présenté à Me. Guerry par le Dame son épouse, comme son parent; que, depuis son entrée dans la maison, il avoit mis tout en œuvre pour gagner l'amitié de Me. Guerry & de la Dame son épouse, & qu'enfin il avoit été nommé légataire universel. On prétendoit aussi que postérieurement au testament, Me. Guerry avoit dit avoir arrangé ses affaires, & que son bien iroit à sa femme; que le Sr. Mullet, depuis la mort de Me. Guerry, étoit très-bien avec la veuve; qu'il avoit dit, en conversant, que Me. Guerry avoit fait le legs universel pour lui & la Dame Guerry; que d'après cela, il ne feroit aucune difficulté d'affirmer, si la justice l'exigeoit, qu'il entendoit jouir personnellement du bénéfice du legs universel.

MM. des requêtes du palais, frappés de ces circonstances & de beaucoup d'autres détaillées dans les mémoires, avoient, par leur sentence du 5 Juin 1783, avant faire droit, admis les héritiers à la preuve de vingt-deux faits par eux articulés, dont ils induisoient le fidéi-commis, sauf au Sr. Mullet la preuve contraire.

Appel en la cour de la part du Sr. Mullet. Un premier arrêt, sans préjudice du droit des parties, & dans la crainte que les preuves ne dépérissent, a permis de faire l'enquête ordonnée par la sentence. Elle a été faite. Ensuite la cause a été plaidée par M. Gerbier pour l'appellant, & M. Target pour les intimés.

Défense de l'appellant. Deux propositions. 1°. La preuve du fidéi-commis n'auroit pas dû être admise; ce qui a été établi sur les principes annoncés au commencement de cet exposé.

2°. L'enquête est nulle & vicieuse en *la forme*, n'ayant pas été faite contradictoirement avec la Dame veuve Guerry, & les délais des assignations prescrits par l'Ordonnance pour les distances n'ayant point été observés.

Au fond; les faits prouvés sont étrangers, indifférens, non-pertinens, & ne prouvent rien de ce qu'il faut pour convaincre les juges du fidéi-commis.

La *défense des intimés* a consisté, 1°. à faire sentir le danger de la fraude en matiere d'avantages indirects à personne prohibée; fraude qui ne pourra jamais être punie, si l'on exige que la preuve soit plus claire que le jour; 2°. à bien présenter tout ce qui résulte de la réunion des indices & des circonstances de la cause pour prouver le fidéi-commis.

L'arrêt du 23 Janvier 1784, conforme aux conclusions de M. l'avocat-général Séguier, a mis l'appellation & ce au néant; émendant, évoquant le principal & y faisant droit, a ordonné l'exécution des testament & codicille de Me. Guerry, a fait délivrance pure & simple au Sr. Mullet du legs universel, & l'a envoyé en possession des biens compris audit legs. Sur le surplus des demandes, fins & conclusions des parties, les a mises hors de cour, & a condamné les héritiers aux dépens.

Cet arrêt est d'autant plus remarquable, que l'affirmation offerte par le Sr. Mullet n'a pas même été ordonnée.

Il y a eu des mémoires de MM. Elie de Beaumont & Target pour les héritiers, & de M. Gerbier pour le légataire.

Lettre à M...., avocat au parlement de Paris; à l'occasion d'une autre lettre & d'un arrêt fort remarquables.

JE vous envoie, mon cher ami, un arrêt bien intéressant, que le parlement de Douay vient de rendre contre une lettre adressée à l'auteur

du Journal des *Causes célebres*, & qui a rapport à un autre arrêt de la même cour, dont vous avez pu voir le précis dans la *Gazette des tribunaux.* (*) Croiriez-vous, mon cher ami, vous qui connoissez mes mœurs, ma maniere de penser, & la multitude d'occupations graves qui consument tout mon tems, qu'il s'est trouvé dans ma province des gens assez méchans ou assez insensés pour m'attribuer cette lettre, vrai chef-d'œuvre d'impiété & de déraison ? Ce qui m'a étonné moi-même, c'est que leur accusation ait pu faire quelques progrès; & elle en a fait de si grands, que j'ai été obligé de me pourvoir, non pas contre ces détracteurs obscurs & méprisables (car je n'aurois point prouvé par-là que la lettre n'est pas de moi), mais contre le gazettier de Lille pour le forcer à représenter la minute de cette lettre &, par conséquent, à en indiquer le véritable auteur. J'ai eu la satisfaction de voir mes confreres se joindre à moi, & adhérer à toutes mes conclusions. Ma requête contient quelques détails qui pourront vous intéresser. Aussi-tôt que l'état de la cause m'aura permis de la faire imprimer, j'aurai soin de vous en adresser un exemplaire.

Je suis, &c.

MERLIN, avocat au parlement de Flandres, & secrétaire du roi.

A Douay, le 24 Juillet 1784.

Extrait des regiſtres de la cour du parlement de Flandres.

Sur le réquisitoire du procureur-général du roi, contenant qu'il vient de lui être remis une feuille imprimée à Lille, le mardi 30 Mars

(*) Il a d'abord été inséré dans le Journal des *Causes célebres*, tome 113, que nous avons annoncé le 15 Juillet dernier.

1784, ayant pour titre : *Supplément au N°. 70 des feuilles de Flandres*, où se trouve une lettre portant date du 21 Février dernier, adressée à M. des Essarts, membre de plusieurs académies, auteur du Journal des *Causes célebres*, par M***, avocat de la résidence de Douay, au sujet du parricide commis au mois de Janvier dernier, par le nommé Jean-Baptiste Lacqueman, habitant du village de Beuvry, jurisdiction de Marchiennes; ladite lettre commençant par ces mots: *Monsieur, je saisis cette occasion*, &c., & finissant par ceux-ci : *le pouvoir de discerner la cause que je cherche. Je suis*, &c.

Que si l'auteur s'étoit borné à rendre compte des circonstances qui ont précédé, accompagné & suivi le parricide dont le nommé Lacqueman s'est rendu coupable, & dont l'ordre public a été vengé par l'arrêt de mort prononcé en la cour, & exécuté à Marchiennes le 31 Janvier, le remontrant ne se seroit pas élevé contre les inexactitudes du détail, mais que cette lettre contient des principes aussi hardis que révoltans, & que l'auteur y substitue ouvertement à la morale que nous professons, le matérialisme le plus effréné.

Que disciple de ces auteurs impies & licencieux, il en retrace les idées si souvent proscrites, & qui paroissent avoir germé profondément dans son cœur; qu'il forme un plan de séduction d'autant plus dangereux, qu'en désavouant les principes relâchés des Montesquieu, il cherche à capter la bienveillance de ses lecteurs, pour leur faire goûter avec plus de confiance le poison qu'il distille : *il ne croit pas*, dit-il, *avec l'auteur de* L'ESPRIT DES LOIX, *que le crime soit l'effet du climat*; mais il suit une carriere infiniment plus dangereuse, celle qui avoit été tracée avant lui par les auteurs des li-

vres *de la Nature & de l'Esprit.* L'auteur de cette lettre met en principes « que c'est à la seule organisation, à la constitution physique & particuliere de chaque être qu'il faut rapporter la cause des grands vices, comme des grandes vertus; que le tempérament est le principe créateur des facultés morales »; & faisant de suite l'application de ce principe détestable, il ne craint pas d'avancer que « si *Jacques Clément*, si *Ravaillac*, si *Robert Damiens* avoient été saignés une heure avant leurs exécrables forfaits, ils n'eussent pas souillé leurs mains sacrileges du sang de nos rois; si Jean-Baptiste Lacqueman avoit eu ce secours, il n'eût pas assassiné son pere ».

Que les conséquences impies & révoltantes qui dérivent de ces principes odieux & si souvent réprimés, sont sensibles; l'auteur n'a pas craint de les tracer. *Il est donc vrai*, dit-il, *que c'est l'habitude du physique, la disposition du corps, qui, dans tous les climats, fait les grands hommes, comme elles font les grands scélérats;* qu'ainsi l'homme est enchaîné dans tout ce qu'il fait, par des loix auxquelles rien ne peut le soustraire; il obéit forcément à la pression d'une force motrice & irrésistible, qui ne peut être arrêtée ni modifiée par les vertus dont la main de l'Eternel a placé le germe dans son cœur, ni par la volonté ou le franc-arbitre dont l'être suprême l'a rendu dépositaire, ni par l'éducation qu'il a reçue; qu'ainsi les actions de l'homme, les mouvemens de son cœur, sont aussi des effets naturels, & des suites nécessaires *de son mécanisme, de son organisation, & de la constitution physique & particuliere de chaque être:* toutes ses idées, toutes ses volontés ne sont plus que des effets nécessaires & momentanés de la disposition du corps & de l'habitude du physique.

Que telle est la doctrine horrible à laquelle

l'auteur tente de nous initier; mais ignore-t-il de bonne foi, ou feint-il d'ignorer que l'homme est né libre; qu'il renferme dans son cœur le germe des vertus; qu'il a la connoissance du mal, le pouvoir de faire l'un & d'éviter l'autre; que la religion l'invite & le conduit à la pratique des vertus, par l'espérance d'une autre vie & par la crainte des jugemens de Dieu? S'il viole les droits de la nature, s'il répand le poison de ses vices & de ses erreurs, s'il oublie ses devoirs, il les connoît néanmoins; ce n'est ni son mécanisme, ni une force irrésistible qui l'enchaînent & le conduisent malgré lui au crime; ce sont ses passions ou la dépravation de ses mœurs; & dès-lors il ne fait le mal que d'après sa volonté, & il se condamne lui-même.

Que la diversité des *organisations*, des *dispositions du corps*, des *constitutions particulieres de chaque être*, ainsi que les causes physiques, sont communes, mais qu'il est révoltant, ou, pour mieux dire, il est impie d'attribuer uniquement à ces causes, aux combinaisons de la matiere, aux modifications du cerveau, *au mécanisme*, *à l'organisation* & *au tempérament* de chaque être, les vertus & les vices, les grandes actions & les forfaits les plus odieux. Ne peut-on convenir que les différentes qualités du tempérament, que la disposition plus ou moins parfaite des organes influent sur les opérations de l'ame, qu'il peut y avoir de la différence entre la constitution naturelle d'un imbécille & celle d'un homme d'esprit, entre les inclinations d'un homme sage & les actions fougueuses d'un insensé & d'un scélérat, sans en former un principe d'où découlent les conséquences dangereuses, ineptes & alarmantes que l'auteur préconise & dont il se déclare l'apôtre?

Que rapporter tout à la seule organisation, à

la constitution physique & particuliere de chaque être, ne voir dans l'homme que des combinaisons diverses de la matiere qui l'enchaînent, & le forcent à devenir, malgré lui, coupable & scélérat, c'est non-seulement un excès contre lequel la religion réclame, mais c'est attaquer toutes les vérités qui forment le lien de la société & la consolation du genre humain; c'est arracher les bornes éternelles qui séparent le vice de la vertu; qu'il n'est personne qui ne se sente le maître de résister à une passion comme d'y succomber, & que la conscience, qui accuse & poursuit le méchant & qui réjouit l'homme vertueux, est un témoin irréprochable qui dépose contre le matérialisme; que ne voir dans l'homme qu'un être vertueux sans mérite, & un scélérat sans volonté, c'est proclamer la fatalité d'une immuable destinée, c'est outrager l'être suprême, c'est renverser les loix qui doivent assurer le repos de l'humanité, c'est accuser les souverains de tyrannie.

Qu'en effet, que deviennent les loix qui punissent le crime, & quelle récompense est due à l'homme vertueux, si l'homme n'est pas le maître de ses actions? Si *sa constitution physique* est la puissance exclusive qui le détermine au bien ou au mal, il est vertueux sans gloire, ou coupable involontaire; l'un n'a plus droit aux récompenses; l'autre est à l'abri des punitions; les loix criminelles sont sans action; & le magistrat, organe de la volonté du souverain, qui en ordonneroit l'exécution, ne seroit plus qu'un prévaricateur qui auroit fait répandre le sang innocent.

Qu'ainsi, tout ce qui tient aux mœurs, ce garant de vertus, la tendresse des peres, la subordination des enfans, l'union des époux, la décence & la bonne foi, tous ces liens primitifs qui composent l'harmonie sociale, sont donc dissous.

Qu'ainsi, cette mere tendre, au milieu de ses enfans, qui les suit & les couvre de ses regards, qui les veille durant leur repos, & les observe durant leurs veilles, qui, par son exemple, sa piété, sa sagesse & ses vertus, prépare le bonheur de sa famille, se livre donc à des soins superflus.

Que l'on voit où conduit le systême que ledit remontrant dénonce, & que telles sont les affreuses conséquences qui en résultent : le matérialisme substitué à la morale, toutes les preuves de la vérité de la religion renversées, le scélérat impuni & triomphant, assis à côté de la vertu, sans mérite comme sans récompense, mais que, sans s'appesantir sur ce dépôt de mensonges & d'impiétés que la religion réprouve, que le sens intime désavoue, ledit procureur-général du roi croyoit devoir le livrer à la proscription des loix.

A ces causes, requéroit ledit procureur-général du roi, qu'il plût à la cour ordonner que le *Supplément au N°. 70 des feuilles de Flandres* seroit lacéré & brûlé, en la cour du palais, par l'exécuteur de la haute-justice, comme contenant une lettre où sont développés des principes impies, dont les conséquences tendent à troubler l'ordre public, à ébranler les vérités fondamentales de la religion ; ordonner à ceux qui ont des exemplaires dudit Supplément, de les rapporter au greffe de la cour pour y rester supprimés ; faire défenses à toutes personnes, & notamment au gazettier, rédacteur de ladite feuille, au censeur qui l'a approuvé, & à l'imprimeur qui l'a imprimé, de distribuer, approuver ou imprimer rien de contraire à la religion & aux mœurs, à peine d'être poursuivis extraordinairement, & punis suivant la rigueur des ordonnances ; ordonner qu'à la diligence dudit procureur-général du roi, il soit informé,

pardevant le conseiller commissaire, contre l'auteur de la lettre insérée au *Supplément N°. 70 des feuilles de Flandres*, commençant par ces mots : *Monsieur, je saisis cette occasion*, & finissant par ceux-ci : *le pouvoir de discerner la cause que je cherche. Je suis*, &c., pour, l'information à lui communiquée, être ultérieurement requis, &, par la cour, ordonné ce qu'il appartiendroit; auquel effet, l'un des exemplaires dudit *Supplément du N°. 70 des feuilles de Flandres*, resteroit déposé au greffe, pour servir au procès.

Vu ledit réquisitoire, ladite feuille imprimée à Lille le mardi 30 Mars 1784, ayant pour titre: *Supplément au N°. 70 des feuilles de Flandres*, où se trouve une lettre, portant date du 21 Février dernier, adressée au Sr. des Essarts, membre de plusieurs académies, auteur du Journal des *Causes célèbres*, par M***, avocat de la résidence de Douay, commençant par ces mots: *Monsieur, je saisis cette occasion*, & finissant par ceux-ci : *le pouvoir de discerner la cause que je cherche. Je suis*, &c., oui le rapport de Messire Charles-Philippe-Joseph de Ranst de Berchem, conseiller, tout considéré,

La cour, les chambres assemblées, a ordonné & ordonne que le *Supplément au N°. 70 des feuilles de Flandres* sera lacéré & brûlé au pied du grand escalier du palais, par l'exécuteur de la haute-justice, *comme contenant une lettre où sont développés des principes impies, dont les conséquences tendent à troubler l'ordre public, & à ébranler les vérités fondamentales de la religion ;* ordonne à tous ceux qui ont des exemplaires dudit Supplément, de les rapporter au greffe de la cour, pour y rester supprimés; fait défenses à toutes personnes, & notamment au gazettier, rédacteur de ladite feuille, au censeur qui l'a approuvé, & à l'imprimeur qui l'a imprimé, de distribuer, approuver ou imprimer

rien de contraire à la religion & aux mœurs, à peine d'être poursuivis extraordinairement, & punis suivant la rigueur des ordonnances; ordonne qu'à la diligence du procureur-général du roi, il sera informé pardevant le conseiller-rapporteur contre l'auteur de ladite lettre insérée au *Suppl.* N°. 70 *des feuilles de Flandres*, commençant par ces mots: *Monsieur, je saisis cette occasion*, & finissant par ceux-ci: *le pouvoir de discerner la cause que je cherche. Je suis, &c.*, pour, l'information faite & communiquée au procureur-général du roi, être par lui requis & par la cour ordonné ce qu'il appartiendra; auquel effet, l'un des exemplaires dudit *Supplément au* N°. 70 *des feuilles de Flandres* restera déposé au greffe pour servir au procès; ordonne qu'à la diligence du procureur-général du roi, le présent arrêt sera imprimé & affiché partout où besoin sera.

Fait à Douay en parlement, le 16 Juillet 1784.

Collationné, *signé*, LEPLOGE.

Extraits de quelques lettres écrites par Henri IV à Jean Roussat, maire de Langres.

DE plus de 150 lettres de Henri IV à ce maire, qu'avoit gardées, dit-on, M. Andrieu, seigneur de Chastenay, (observe M. Monget dans une note fort intéressante de ses HOCHETS MORAUX, 2e. partie) il n'en reste aujourd'hui à Langres que 83 entre les mains de M. Andrieu de Tornay, issu de Charlotte Roussat, fille unique de Jean.

De ces 83 lettres, que j'ai sous les yeux, il y en a 5 de la main de ce bon roi, dont je baise la signature.

La premiere des 78 autres, ſignée HENRI; & plus bas BRUSLART, eſt du 24 Janvier 1586; la derniere, du 26 Janvier 1607. Dans toutes ces lettres, avec les témoignages de l'affection particuliere de Henri IV pour le maire de Langres, on retrouve ſon amour pour ſes peuples & la beauté de ſon ame. Au milieu des grands intérêts qui occupoient ce prince, & dont il s'entretenoit régulierement avec celui dont il ſe dit l'*affectionné maître*, l'*affectionné & aſſuré ami*, il ne négligeoit point les petits détails. On eſt attendri en liſant cette lettre :

Monſieur Rouſſat, Valleford, chevaucheur de mon écurie, a laiſſé à Langres un cheval entre les mains de Garnier, habitant de ladite ville, lequel il deſire retirer. Je vous prie de le lui rendre, en payant audit Garnier la dépenſe du cheval, ainſi qu'il eſt raiſonnable. Et n'étant la préſente pour autre effet, je prie Dieu, &c. A Dijon, ce 14 Juin 1595. Signé, HENRI. Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Et ces autres détails :

Monſieur Rouſſat, je vous ai envoyé ma procuration pour contracter avec le comte de Châteauvillain, de ſa vaiſſelle d'argent & fer, qu'il me veut prêter. Je vous prie qu'au plutôt vous faſiez tenir à Metz (pour la ſolde des reiſtres) *l'argent qui en proviendra.*

Et enſuite :

Le comte de Châteauvillain ſe plaint du prix que vous avez fait de ſa vaiſſelle & fer : aviſez à le contenter le plus raiſonnablement que vous pourrez.

Puis dans ſa lettre du 12 Mars 1594, en ſe félicitant de quelques avantages remportés en Bourgogne par le baron d'Auſſonville & le Sieur de Tremblecourt, qu'il veut ſoutenir, *j'ai reconnu*, dit le monarque, *qu'on a principalement beſoin d'un canon qui fut dernierement laiſſé à*

Chaumont & de balles, & que sans cela, ils perdroient de belles occasions de continuer leurs desseins. J'ai résolu d'envoyer prendre ledit canon audit Chaumont par le Sieur de Punelle. Vous leur ferez fournir des balles de celles qui sont au magasin de ma ville de Langres, en fournissant par le Sieur de Tremblecourt, aux frais de la conduite du canon, du louage & nourriture des chevaux qui le conduiront, en payant aussi lesdites balles. Comme j'ai reconnu par les lettres que vous a écrites le Sieur de Tremblecourt, qu'il s'offroit de faire l'un & l'autre, à cette fin j'écris au Sieur de Punelle qu'il s'achemine audit Chaumont pour prendre & amener ledit canon. Mandez au Sieur de Brantigny qu'il le lui fasse bailler incontinent. Je vous prie aussi faire ensorte que les maire & échevins de ma ville de Langres mettent en vos mains les trois cens balles pour les envoyer là où sera le Sieur de Tremblecourt, lequel vous avertira de mon intention, afin que, suivant ce qu'il vous a mandé, il fasse payer la voiture du canon, ensemble lesdites balles, & que les maire & échevins fassent moins de difficulté de les fournir, voyant le remplacement tout prêt; de quoi je vous assure que j'eusse été très-aise de décharger le Sieur de Tremblecourt; mais j'ai tant d'autres dépenses sur les bras; je pense justement pouvoir m'excuser de ce côté-ci.

Ecoutons encore Henri le Grand parler de la bataille d'Ivry au maire de Langres, pour qu'il *communique* sa lettre, très-détaillée, *à ses fideles Langrois, & autres* ses bons serviteurs.

.... *A Dieu seul en est la gloire; & de ce qui en peut, par sa permission, appartenir aux hommes, elle est due aux princes, officiers de la couronne, seigneurs & capitaines, & à toute la noblesse qui y est venue, qui est arrivée avec une telle ardeur, & s'y est si heureusement employée, que leurs prédécesseurs ne vous ont point laissé de*

plus beaux exemples de leur générosité. Comme j'en suis grandement content & satisfait, j'estime qu'ils le sont de moi, & qu'ils ont vu que si je les ai voulu employer, aucun doute que je ne leur aie aussi ouvert le chemin. Je suis toujours à la poursuite de la victoire, &c. Ecrit au camp de Rouy, ce 14 Mars 1590. Signé, HENRI. Et plus bas, POTIER.

Jean Rousslat, qui avoit déjà reçu quelques graces de Henri IV, fut par lui mandé à Paris pour être récompensé de ses services; & le jour même qu'il entra dans cette capitale, le roi fut assassiné.

ANECDOTE ANGLOISE.

LES *Lettres persanes* de Mylord Lyttelton sont un ouvrage de sa jeunesse. Il avoit eu l'imprudence de rassembler dans une de ces lettres tous les sophismes qui tendent à justifier le suicide. Peu de tems après leur publication, quelqu'un lui écrivit pour le remercier d'avoir recueilli ces argumens, parce qu'ils l'avoient décidé à se donner la mort, & se tua en effet. Le jeune auteur, en proie au remords le plus vif, courut aussi-tôt chez son libraire, fit retrancher la lettre funeste de tous les exemplaires qui lui restoient, & se hâta d'en substituer une dont les principes étoient absolument opposés; mais le coup avoit porté, & l'on assure qu'il ne se le pardonna jamais.

SOCIÉTÉS.

MR. le comte d'Oels a honoré de sa présence l'assemblée que la société royale de médecine

de Paris a tenue au Louvre le 26 Octobre. M. Vicq-d'Azyr, fecrétaire perpétuel, a ouvert la féance par la lecture d'un difcours analogue à la circonftance, & dont voici le début :

« La communication établie entre les fçavans des diverfes contrées eft fans doute un des moyens les plus efficaces pour accélérer le développement des connoiffances. Il fe fait ainfi un heureux échange d'inftructions & de lumieres. Ce commerce, le moins coûteux, comme il eft le plus utile, eft devenu prefqu'univerfel. Ce ne font pas aujourd'hui les fçavans feulement qui travaillent à fes progrès dans leurs voyages : les fouverains, les conquérans eux-mêmes fe font chargés de cette honorable fonction, & jamais il n'y eut moins d'intervalle entre les trônes & les beaux-arts ».

« Que l'on fe rappelle comment les chevaliers les plus illuftres par leurs faits d'armes parcouroient autrefois le monde. On les fêtoit dans les joûtes, dans les tournois. Ils ne fe montroient que brillans dans leur parure, fuivis de leurs trophées & toujours prêts aux combats ; aujourd'hui, dépouillés du fafte de leur rang, oubliant l'éclat de leur gloire, n'ayant pour tout cortege que leur renommée, à laquelle ils ne peuvent fe fouftraire, ils s'arrêtent dans les atteliers, dans les demeures confacrées aux arts, dans les académies ; ils recherchent l'entretien des fçavans : c'eft que l'art de gouverner & celui de combattre font devenus des fciences qui tiennent à toutes les autres, qui fe font perfectionnées en même tems, dans les mêmes lieux, & quelquefois par les travaux des mêmes hommes »...

« L'étranger illuftre que nous recevons aujourd'hui, n'a pas voulu nous priver de l'encouragement que donnent fes regards & fon accueil. Le zele de nos coopérateurs eft déjà

grand : combien il va s'accroître encore, lorsqu'ils apprendront qu'un héros s'est assis parmi leurs confreres ; qu'il s'y est occupé de leurs recherches, & que nous avons eu le bonheur de voir les lauriers académiques ennoblis par la présence de ceux que moissonna la Victoire » !

L'orateur a tracé ensuite le tableau de la correspondance étendue & des travaux de la société royale de médecine ; il a recherché quels ont été les établissemens du même genre qui lui ont servi de modele, & il les a trouvés à Edimbourg & à Londres ; « mais (a-t-il continué) avouons, & nous aurons du plaisir à le dire aujourd'hui, qu'il existe des traces plus anciennes de semblables travaux. Dès 1722, on publioit à Berlin, par décades, les observations réunies des médecins sur la température de l'air & sur les maladies regnantes. Nulle ville ne posséda peut-être un aussi grand nombre de sçavans distingués dans les diverses parties de l'art de guérir. D'autres rappelleront au prince qui nous honore de sa présence, les guerriers fameux dans l'histoire de son pays, où il sera plus fameux encore ; nous nous contenterons de rendre un hommage public à la mémoire des grands maîtres de notre art qui s'y sont illustrés ; à celle de Hoffmann (*), si étonnant par son érudition & si digne des faveurs dont il fut comblé par le roi de Prusse Fréderic-Guillaume, & surtout à celle de Stahl, un des plus beaux génies sans doute qui aient paru depuis le renouvellement des lettres, qui, restaurateur de la chymie, & législateur en médecine, mérita d'habiter une cour toujours si féconde en grands hommes ».

Après quelques réflexions sur l'état de la mé-

(*) Fréderic.

decine en Allemagne & sur ses progrès en Prusse, M. Vicq-d'Azyr a terminé son discours de la maniere suivante : « La gloire nationale acquise par de grandes actions se communique à toutes les ames. Elle reproduit dans les divers ordres de la société les diverses sortes de gloire. Ainsi les arts & les sciences fleurissent & sont protégés dans les Etats de Fréderic ; ainsi la médecine est honorée & se perfectionne dans un pays agrandi par ses conquêtes. C'est elle qui veille à la santé des armées, qui sçait en écarter les fléaux épidémiques ; c'est elle qui apprend à conserver les hommes, instrumens si dociles & si sûrs sous des mains habiles à les diriger dans les combats. Ces détails intéressans, ces soins affectueux pouvoient-ils échapper au général qu'une longue expérience a formé, à celui surtout dont le juge le plus respectable a dit ce qu'on ne peut appliquer à nul autre, qu'il n'a pas commis la faute la plus légere dans ses longs & glorieux exploits ? Le guerrier le plus heureux & le plus sage pouvoit-il n'être pas aussi le plus humain ? La plupart croient avoir tout fait lorsqu'ils ont triomphé de leurs ennemis ; mais ils ne voient rien au delà de cet avantage. Combien est plus grand encore celui qui, couvert de lauriers, se trouble à l'aspect de tant de victimes immolées dans un seul jour, s'afflige à la vue des hôpitaux, & dont le cœur généreux sent alors qu'il manque quelque chose au bonheur de la victoire » !

M. de Lassonne, premier médecin du roi, a lu ensuite un mémoire en commun avec MM. de Lassonne fils & Cornette, sur une nouvelle maniere de préparer l'opium pour en détruire les qualités nuisibles, & pour en exalter les vertus médicinales ; M. de Horne, le plan d'une topographie médicinale à l'usage des hôpitaux militaires ; M. Daubenton, un mémoire sur l'espece

d'indigestion que l'on commence à éprouver vers 45 à 50 ans, & sur les moyens d'y remédier; M. Vicq-d'Azyr, l'éloge de M. Spielmann, professeur de chymie à Strasbourg; M. l'abbé Tessier, des recherches sur les différentes especes de graines qui se mêlent au bled & qui vicient le pain, & sur les moyens d'y remédier. La séance a été terminée par la lecture d'un mémoire de M. Mauduyt, sur les propriétés du fluide électrique, & sur ses diverses applications à l'art de guérir.

Le bureau d'agriculture d'Auch, convaincu par l'expérience, de l'utilité des prix distribués chaque année à ceux des habitans de la campagne qui cultivent le mieux ou améliorent leurs champs, a publié l'instruction suivante sur la maniere dont il procede à ces distributions.

Cent communautés de la généralité, désignées tous les ans par le sort, concourent aux prix de l'année. Leurs consuls dressent les procès-verbaux nécessaires. Un commissaire de l'académie, nommé en Mars pour faire la vérification, la commence dans le même mois: il a soin de prévenir quelques jours d'avance les consuls du lieu où il se rend, afin que la communauté puisse s'assembler. On choisit de préférence un dimanche ou une fête, pour ne pas détourner de leurs travaux les cultivateurs. Le commissaire, après avoir instruit la communauté de sa mission, leur avoir communiqué les procès-verbaux des consuls, reçoit les réclamations & les observations des intéressés, qui peuvent l'accompagner sur les différentes possessions. Il prend les informations les plus exactes sur l'étendue du lieu, l'émulation qui regne parmi les habitans, les améliorations qu'ils ont faites, celles qu'ils pourront faire encore, & en fait son rapport au bureau. Il n'y a que les propriétaires ou les fermiers qui soient admis au concours; les journaliers en sont exclus.

TRAITS DE VERTUS.

DIvers écrits périodiques offrent un relevé des sommes que la bienfaisance publique a consacrées partout au soulagement des personnes qui ont souffert des inondations arrivées au printems dernier. Selon ce relevé, il a été distribué 474 mille florins dans la haute & la basse Autriche; 27 mille dans la Baviere & dans la Suabe; 234 mille en Franconie & dans les districts du Mein; 426 mille dans ceux du Rhin & du Necker; 252 en Boheme; un million 509 mille dans les Pays-Bas, & 3 millions 750 mille liv. tournois en France. La somme de ces secours seroit plus considérable, si l'on avoit pu faire également le relevé des dons de la charité particuliere, qui ont été partout très-étendus.

Il y a eu l'été dernier, au Port-au-Prince, un incendie & un tremblement de terre qui ont fait des ravages considérables. Par cette secousse, l'établissement que nous venons de nommer a eu 5 maisons renversées; le Cap, 12; Léogane a beaucoup souffert, & le Petit-Goave a été totalement détruit. Les malheurs arrivés au Port-au-Prince ont donné lieu à un trait de générosité qui mérite d'être connu.

Huit jours avant l'incendie, qui se manifesta dans la nuit du 30 au 31 Août, M. Roberjot de Lartigue, trésorier de cet établissement, avoit vendu à M. Giraud, son ami, un magasin pour une somme de 180 mille livres. Les conditions de cette vente étoient 60 mille liv. payables comptant, & les 120 mille liv. restantes, payables en trois années. Elles avoient été remplies, les 60 mille liv. comptées, & l'acte passé en bonne forme.

L'acquéreur & le vendeur étoient l'un & l'autre spectateurs de l'incendie ; le premier, voyant combien les progrès en étoient rapides, se plaignoit & disoit que cet événement le ruinoit. *Consolez-vous, mon ami*, lui dit le vendeur, *vous êtes pere de famille, & je vous suis attaché ; en vous vendant mon magasin, je vous ai laissé le maître des conditions, &, avec raison, vous avez cru faire une bonne affaire. Voici un événement auquel nous ne nous attendions ni l'un ni l'autre, & qui dérangeroit beaucoup votre fortune ; mais je ne me consolerois jamais d'avoir été l'auteur de la ruine d'un pere de famille, mon ami ; si le magasin est préservé, ce marché tiendra, & il sera d'autant meilleur pour vous ; s'il est incendié, il sera pour mon compte.* Un moment après, le feu s'y porta & le détruisit entierement. A 7 heures du matin, M. Roberjot de Lartigue renvoya chez son ami les 60 mille liv., & le marché fut annullé.

Mme. de Bersin, veuve de M. de Bersin, grand-audiencier de France, mere de Mme. la marquise de Crussol d'Amboise, Dame de la terre de Voncq, ayant fait remettre au curé de cette paroisse une somme considérable pour le soulagement des pauvres, celui-ci l'en a remerciée par la lettre suivante :

MADAME,

La générosité que vous venez d'exercer en faveur des pauvres de votre terre de Voncq, a pénétré mon cœur des sentimens de la plus vive reconnoissance. Qu'il est noble, qu'il est digne de louanges, l'usage des richesses, quand elles sont employées à soulager les besoins de l'humanité indigente ! Les bénédictions dont ne cesseront de vous combler ceux que votre bienfaisance vient consoler si

loin de la capitale, seront ici-bas votre récompense; une autre plus précieuse aux yeux de la religion vous est réservée de la part de celui qui dit aux ames chrétiennement libérales : J'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger : j'ai été nu, & vous m'avez procuré des vêtemens.

Je concerterai avec M. & Mme. Robert la distribution de vos bienfaits. Partie sera employée à donner du pain à ceux qui en manquent, partie à leur préparer des ressources contre les rigueurs de l'hiver prochain; les plus nécessiteux sont sûrs d'obtenir la préférence.

Puisse le souverain arbitre des destinées prolonger vos jours & ceux de Mme. la marquise de Crussol, les augmenter, même aux dépens des nôtres, afin de conserver longtems aux malheureux des protectrices si bienfaisantes !

Je suis, &c.

Le curé de Voncq.

A Voncq, le 15 Juin 1784.

M. de Coron a fait insérer dans un papier public une lettre où il s'exprime ainsi : « Le petit-neveu de l'immortel Voltaire, à l'avantage cher à son cœur d'appartenir de près à celui qui fut trop peu & très-longtems le Nestor du Parnasse françois, joignant des talens dont l'hérédité, même directe, n'est pas toujours susceptible, M. de Florian a déjà remporté un prix de poésie, & vient d'être couronné une seconde fois par l'académie françoise : c'est en sortant de lire son dernier ouvrage que j'apprends l'emploi qu'il a cru devoir faire des deux médailles que l'aréopage académique ajoute au plaisir de la victoire. Il s'est empressé sur le champ d'offrir la premiere à l'auteur de ses jours, & la seconde à celui qui a pris soin de son éducation. Ce trait sublime & tendre m'a pénétré d'un sentiment d'admiration, & j'avoue la dette avec plaisir, puisqu'il

fait en même tems l'éloge de son cœur, de sa délicatesse, de sa gratitude & d'un nouveau genre de piété filiale. J'ai essayé en conséquence d'exprimer ce fait le plus briévement possible, par quelques vers »....

A M. de Florian, qui a remporté deux prix de poésie à l'académie françoise, sur l'emploi qu'il a fait des deux médailles.

Ce n'est que pour donner que le Seigneur nous donne.
FLORIAN. *Ruth.*

De tes joûtes académiques
Deux médailles furent le prix :
Ce sont deux gages authentiques
Dont ton lecteur n'est pas surpris ;
Mais pour achever la défaite
De tous tes rivaux stupéfaits,
Le sentiment solde la dette
Qu'il t'imposa par tes succès :
En modeste dépositaire,
Pour leur en décerner l'honneur,
Ta main donna l'une à ton pere,
Et l'autre à ton instituteur.
Ton cœur, par ce pieux hommage,
Envers eux voulut s'acquitter.
Quand on en fait un tel usage,
C'est doublement les mériter.

Voici la réponse de M. de Florian à tout ce que nous venons de rapporter :

« J'ai lu, Monsieur, avec un peu de surprise & beaucoup de reconnoissance, les vers que vous avez eu la bonté de m'adresser, ainsi que la lettre qui les annonce. Si j'avois eu l'honneur de vous connoître, je vous aurois supplié de ne pas rendre publics des éloges que je ne mérite pas. D'abord, je n'ai point l'avantage d'être *petit-neveu de M. de Voltaire*. C'est un honneur trop

précieux pour que ceux qui le possedent réellement consentent à le voir usurper. Le frere de mon pere épousa la niece de ce grand homme, qui daigna m'aimer & s'intéresser à mon enfance. Je ne lui tiens que par ce lien, & par l'heureux droit d'ajouter une tendre reconnoissance au sentiment d'admiration que lui doivent tous ceux qui lisent ».

« Quant à l'emploi que j'ai cru devoir faire de mes deux médailles, ce sont de petits détails bien indifférens au public. Les ouvrages qu'on imprime ont grand besoin de son approbation; mais les bonnes actions qu'on peut faire ont encore plus besoin du secret. D'ailleurs, votre sensibilité vous fait *admirer* dans un autre ce que vous ne remarquez pas dans vous-même; & me faire un mérite d'une chose si simple, c'est comme si vous me louiez d'être reconnoissant de vos vers, de vous en faire mes justes remercîmens, & de vous assurer du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c. ».

Divers articles d'inventions dans les arts, & de découvertes dans les sciences, &c.

NOus avons annoncé dans le Journal du 1er. Octobre 1784 (page 124) l'opération de la symphyse que M. de Matthiis, docteur en médecine & chirurgien des armées du roi de Naples, a pratiquée en présence de M. Alphonse le Roy, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, sur la femme Huguet, demeurant dans la même ville, rue de Surene, fauxbourg St. Honoré. « Cette femme (vient d'écrire M. Alphonse le Roy) est parfaitement rétablie & en meilleure santé qu'elle ne l'a été à la suite de ses couches précédentes. Le 11e.

jour après l'opération, elle a commencé à marcher; & au 30e. jour, elle a été à pied d'un bout de la ville à l'autre, pour s'acquitter de ses devoirs de piété & de reconnoissance ».

« Cette lettre auroit dû paroître à l'époque de la convalescence de cette femme; mais je devois publier un moyen de conserver les enfans: je remplis ma promesse »...

« La nature a jetté sur ce globe les germes avec une prodigalité infinie; la perte en est immense; & de ceux qui parviennent aux premiers développemens, le plus grand nombre est replongé dans le néant; ce qui prouve, comme l'a si bien observé M. de Buffon, que la nature ne s'attache qu'à la conservation des especes; mais les individus qu'elle a négligés dans l'état sauvage, pour ne point s'embarrasser par l'excès de sa richesse, la médecine, dans l'état social, doit les conserver ».

« Le calcul de la mortalité des enfans en France & ailleurs est effrayant. On a prouvé qu'il en périt, la premiere année de leur naissance, bien au delà des deux tiers de ceux qu'on livre dans les campagnes aux nourrices ».

« Néanmoins la vitalité des enfans est d'une grande énergie: cette énergie leur fait supporter jusqu'au 5e. mois une nourriture insuffisante & mal-saine: vers ce tems, la nature annonce dans toute l'économie ses premiers efforts pour la solidification, & surtout à la tête, pour la dentition: c'est une crise. Elle s'accomplit à divers périodes par des efforts redoublés; il faut la diriger ou la modérer; sans quoi, le plus souvent, elle altere ou détruit les constitutions ou trop fortes ou trop foibles ».

« Le premier travail de la nature pour le développement de notre économie se fait à la tête; arrive successivement celui des autres parties. A raison de ces développemens succes-

sifs, la même maladie prend aux diverses époques de la vie des caracteres différens, mais insensibles : ainsi l'on voit aux deux extrêmes de la vie la tête & le bas-ventre se correspondre ; la tête, dans l'enfance, influe sur le bas-ventre ; dans la vieillesse, le bas-ventre réagit sur la tête ; ce qui dans un âge est cause, dans un autre est effet. La connoissance de cette marche apprend à ne pas confondre les effets avec les causes ».

« Le cerveau & les nerfs se développent les premiers. La tête des enfans est la plus volumineuse : c'est là que le principe du mouvement & de la vie porte sa premiere & sa principale énergie, & cette énergie établit à la tête une abondance de sang qui est nécessaire à son développement. Le cerveau, naturellement mou, foible, surtout dans l'enfance, reçoit, aux périodes où le travail de l'ossification & de la dentition redouble, une surabondance nouvelle de sang, qui produit un engorgement nouveau. L'engorgement prérede, accompagne & suit la dentition. Traçons-en les effets sensibles & dangereux ».

« Le fluide vivifiant développe plus de chaleur ; il rend la tête brûlante ; c'est la partie la plus soumise à son activité ; le sang est plus abondant dans tous ses couloirs ; le tissu spongieux en est spécialement gorgé ; les os rougissent, se ramollissent : tout semble se *sanguinifier* alors. L'enfant refuse de marcher ; la nature en travail exige le repos. Les articulations se gonflent ; & à celle de la cuisse, la plus considérable de toutes, il se forme des éruptions ardentes : le bas-ventre, par correspondance avec le cerveau, s'irrite & se tuméfie ; le tube intestinal fait une sécrétion douloureuse d'humeurs âcres & vertes ; la fievre s'annonce ; elle est ardente & continue ; la toux survient ; elle

P 6

est convulsive ; la salive, qui coule avec abondance, accable l'estomac. *La tête & surtout le front sont toujours plus ou moins brûlans.* Ce symptôme exige une attention capitale ; il doit être la boussole de la médecine. Les fluides qui engorgent la tête, peu libres dans tout leur cours, se décomposent en partie & rejettent au dehors des feux volages, des croûtes sanieuses, & derriere les oreilles un suintement rance & fétide. Le cerveau, opprimé par le sang & la chaleur, produit l'assoupissement, & le cervelet irrité, des convulsions : l'enfant succombe, ou, s'il vit, l'engorgement peut porter sur le cerveau une influence qui altérera pour le reste de ses jours sa constitution physique ou morale. Tous ces symptômes ont été regardés comme autant de maladies ; mais ils ne sont que les effets d'une cause commune à tous, l'engorgement à la tête ».

« La mortalité des enfans prouve l'insuffisance des moyens qu'on oppose ordinairement à ces désordres. C'est vers le bas-ventre qu'on porte ses vues ; c'est vers la tête qu'il faut les diriger. On peut, par un moyen bien simple, prévoir & s'opposer à la multiplicité des désordres que produit l'engorgement à la tête. Ce moyen, le voici : *une sangsue derriere l'oreille* ».

« Lorsqu'un enfant est malade, portez la main à son front ; & s'il est plus chaud que le reste du corps, présentez à la partie inférieure du pli de l'une & l'autre oreille, une sangsue moyenne, par son extrêmité aiguë : elle s'attache ; & lorsqu'elle est remplie, elle tombe, & ensuite le sang coule goutte à goutte par l'issue établie. Le sang coule d'autant plus longtems, d'autant plus abondamment, qu'il y a plus de chaleur & d'engorgement. Ce moyen simple a un avantage bien précieux : c'est que son efficacité est proportionnée au besoin. On ne peut en

abuser : car il est presque nul lorsqu'il n'y a ni engorgement ni chaleur ».

« Dans les cas de convulsion, une sangsue appliquée derriere l'une & l'autre oreille est le seul remede qui soit d'une efficacité merveilleuse & constante. L'emploi de ce moyen sur toute autre partie de la tête ne produiroit pas des effets aussi prompts, aussi salutaires. Le sang qui coule derriere les oreilles dégorge les vaisseaux du cerveau, mais c'est en dégorgeant surtout le tissu spongieux ».

« Ce remede est très-recommandable dans les maladies longues appellées *chroniques*, & dans les maladies aiguës des enfans. On en voit qui, malgré les soins les plus grands, sont disposés au nouage : c'est souvent l'effet de la pléthore : dissipez-la par des sangsues derriere l'oreille, & bientôt l'enfant marche & s'affermit ».

« Lorsque les 20 premieres dents sont poussées, l'engorgement subsiste encore pendant quelque tems ; il porte le plus souvent alors ses effets sur le bas-ventre : l'enfant paroît atteint d'une fievre continue putride. Mettez en liberté le cerveau au moyen des sangsues : l'ordre des mouvemens est rétabli & l'enfant guéri. On est quelquefois obligé, mais rarement, de revenir à ce moyen jusqu'à trois, quatre & cinq fois de suite, afin de rétablir l'unisson entre la chaleur du front & celle du corps ».

« Ce remede est plus nécessaire pour les garçons, & surtout pour ceux dont la tête est plus volumineuse ; chez eux l'engorgement est plus considérable ; leur dentition est plus difficile que celle des filles ; on en trouve la raison en recherchant la différence des développemens, différence qui tient à celle des rapports des parties de l'un & de l'autre sexe ».

« C'est depuis le 9e. mois jusqu'à 3 ans pas-

fés que ce remede est le plus nécessaire. Les enfans arrivés à 3 ans ont franchi les premiers & les plus grands dangers de la vie ; & quand on a connu l'art de conduire l'enfance jusqu'à ce terme, il est facile de combattre par les mêmes moyens les désordres qui surviendront par la même cause, depuis 5 ans jusqu'à 6 ans & demi ».

« Si la nature a subjugué l'engorgement, il reste une petite portion d'humeur qu'on appelle *gourme*, que la nature est plus ou moins lente à rejetter. On l'observe très peu chez les enfans auxquels on a appliqué les sangsues ; il est facile d'en trouver la raison. Il faut aider la nature à donner issue à cette humeur âcre par la voie dont elle fait ordinairement choix. A cet effet, on appliquera de tems à autre de petits emplâtres véficatoires derriere le pli de l'oreille des enfans : le cerveau rejettera à l'extérieur ses impuretés & prendra plus d'énergie. On laissera tarir ces écoulemens, on les rétablira de tems en tems, & ainsi l'on fortifiera les enfans par une gourme artificielle ».

« Je crois ce moyen plus efficace, plus au gré de la nature que les cauteres sur d'autres parties, notamment sur celles éloignées de la tête. D'ailleurs, les cauteres entretenus habituellement sont des couloirs par lesquels il se fait évaporation d'un principe d'élasticité nécessaire à l'accroissement, & surtout au développement de certains organes : aussi les enfans qu'on a sauvés par les cauteres des dangers de la dentition, m'ont paru avoir une puberté plus tardive & moins vigoureuse ».

« En publiant l'avantage pour la santé & pour la vie, de l'application d'une sangsue derriere l'oreille des enfans lors de leur dentition, je n'aspire point au mérite d'une découverte ; je crois même que quelqu'auteur, qu'Hipocra-

te, entr'autres, a prescrit ce moyen; mais j'ose croire que personne n'a eu plus que moi le sentiment de son efficacité; que nul ne l'a employé aussi fréquemment, & n'a fait surtout une attention aussi particuliere à la chaleur de la tête des enfans. J'ai été conduit à ce remede par une attention spéciale au développement successif de nos organes, & l'expérience m'a prouvé depuis plus de 8 années, que ce moyen est généralement le plus nécessaire pour s'opposer à l'engorgement à la tête des enfans, engorgement qui est la cause la plus générale de presque toutes leurs maladies. *C'est donc un grand moyen de population qu'une sangsue derriere l'oreille des enfans* : les effets les plus grands dérivent des moyens les plus simples ».

« Pour faire mieux sentir le mérite que j'attache à ce remede, qu'on me permette pour un instant de soumettre la vie humaine à un calcul d'argent. Je suppose qu'on reçût une somme d'argent pour l'assurance jusqu'a 3 ans de la vie d'un enfant & qu'on s'engageât à rendre le double au cas de mort avant ce terme : cette espece de banque, fondée sur les effets d'une médecine bien pratiquée, seroit extraordinairement lucrative. Je me sers ici de cette supposition afin d'établir qu'il y a dans l'état social, avec le secours de la médecine, deux fois au moins plus de probabilité pour la vie que pour la mort des enfans; ce qui est opposé aux probabilités reçues ».

« La médecine, je le répete, peut conserver les individus que la nature, abandonnée, & ce qui est pis, mal dirigée, livre à la destruction; & les moyens que la nature prescrit à la médecine pour élever les enfans sont d'une grande simplicité ».

M. l'abbé de Fleuri, curé en Basse-Normandie, vient d'inventer un moulin à vent qui a la faculté de moudre aussi vîte & avec autant d'économie que les moulins à eau, sans qu'il faille tourner les meules & les ailes du côté d'où le vent souffle. Ce pasteur a présenté son invention avec le désintéressement du patriotisme, & l'unique intention d'être utile à l'Etat. Il a reçu l'accueil le plus flatteur de M. de Calonne, qui lui a fait donner une gratification de 100 pistoles, & a envoyé à l'intendant de Caen l'ordre de faire exécuter en grand le projet de ce moulin. En se servant de l'invention de M. l'abbé de Fleuri, on débarrassera les fleuves des moulins qui y font écueil, & on facilitera, moyennant quelques travaux, la navigation des petites rivieres.

M. le Tellier, qui a publié au commencement de cette année un instrument appellé *Prosopographe*, avec lequel on peut réduire toutes sortes de dessins, cartes & plans à toutes dimensions depuis la moitié jusqu'au trentieme, étant informé que plusieurs des personnes qui l'ont acquis n'en ont point tiré tout le parti dont il est susceptible, faute probablement d'avoir reçu une instruction suffisante pour s'en servir, prévient qu'il se trouvera chez lui, à Paris, rue Pavée St. André-des-Arts, N°. 27, les jeudis & les dimanches depuis 11 heures jusqu'à midi & depuis 2 heures jusqu'à 3, afin de renouveller cette instruction à ceux qui le desireront. Il continue de vendre de ces instrumens au prix de 12 liv., comme il l'avoit fait annoncer pour ceux qui n'auroient pas souscrit. Il prévient qu'il ne reconnoîtra comme sortis de sa main que ceux auxquels sera jointe une instruction imprimée avec sa signature au bas. Le même vend toutes sortes d'instrumens,

de physique, ayant acquis le fonds de son frere, décédé l'année derniere.

Une lettre écrite le 14 Octobre dernier, par M. Renaud, sculpteur-médailliste, demeurant à Paris, chez M^r. Corbelle, maître marbrier, rue Taitbout, est ainsi conçue : « La cherté excessive du bois à brûler pour toutes les classes des citoyens, & plus particulierement pour celle qui est pauvre, m'a porté à rechercher un combustible que j'ai trouvé dans les matieres inutiles & qui coûtent à faire enlever ».

« Les cendres ou mâche-fer sortant des forges des serruriers & autres, mêlées avec une quantité donnée de boues de Paris, de terre angloise, &c., & séchées au soleil, s'allument très-bien avec peu de bois, échauffent promptement les poëles & s'y consument très-lentement. J'en ai fait l'expérience en présence de plusieurs personnes, & depuis 2 mois je m'en sers utilement. Ces matieres ne répandent aucune mauvaise odeur en les brûlant dans des poëles; mais tous ne sont pas propres à cette combustion. Je m'engage à donner un modele de poële où l'on puisse brûler ces substances de maniere à concentrer dans l'appartement toute la chaleur en empêchant son évaporation ».

MUSIQUE.

ARiettes & petits airs arrangés pour le claveffin, le forte-piano ou la harpe, par M. Deux le jeune, maître de claveffin, N°. 20. A Paris, chez Mlle. Girard, rue de la Monnoie, *à la Nouveauté*; en province, chez les marchands de musique. Il en paroît 2 cahiers par mois. Prix de l'abonnement, 36 liv. pour Paris, & 48 liv. pour la province, port franc. Chaque cahier se vend séparément 2 liv. 8 f.

Six ariettes mises en variations pour le galoubet, par M. Chatauminois. Œuvre II. A Paris, chez l'auteur, rue Neuve des Petits Peres, près de la place des Victoires. Prix, 3 livres.

Quatre sonates non difficiles, pour la harpe seule, ou avec accompagnement d'un violon & violoncelle. Par M. Krumpholtz. Œuvre XII. A Paris, chez l'auteur, rue d'Argenteuil butte St. Roch, N°. 14, chez les deux luthiers suivans: M. H. Nadermann, même rue, & Cousineau, rue des Poulies, ainsi qu'aux adresses ordinaires de musique. Prix, 9 livres. Les exemplaires seront signés par l'auteur.

GRAVURES.

LA PRENDRA-T-ELLE ? estampe gravée d'après le tableau de M. C. G. Ernest Dietrici, par Mlle. Julie Papavoine. A Paris, chez l'auteur, rue Baillif, au coin de la rue des Bons-Enfans. Prix, 30 s.

Portrait de M. Mesmer, docteur en médecine de la faculté de Vienne en Autriche, dessiné d'après nature par M. Pujos, & gravé par M. le Grand ; avec ces vers au bas :

Le voilà ce mortel dont le siecle s'honore,
Par qui sont replongés au séjour infernal
Tous ces fléaux vengeurs que déchaina Pandore :
Dans son art bienfaisant il n'a point de rival,
Et la Grece l'eût pris pour le dieu d'Epidaure.

Par M. PALISSOT.

A Paris, chez M. Pujos, quai Pelletier, près de la Greve.

Monstre amphibie trouvé au royaume de Santa-Fé, au Pérou, dans le lac de Fagna ; gravure au bas de laquelle on lit qu'il a 11 pieds de longueur, & qu'il mange par jour un bœuf & trois

tochons. A Paris, chez Mme. la veuve Gardette, rue du Roule.

TOPOGRAPHIE, &c.

Nouvelle topographie de la France, par M. Robert de Hesseln, censeur royal. Nouvelle édition de la carte de la région *Nord*, réduite à l'échelle uniforme des autres cartes de régions, gravée avec autant de soin & de netteté, contenant les pays de Normandie qui forment les généralités d'Alencon & de Rouen; toute l'Isle de France, la Picardie, l'Artois, la Flandre Françoise, le Cambrésis, le Hainault François, une portion de la Champagne, le Pas de Calais, une partie de l'Angleterre jusqu'au delà du cours de la Tamise, sçavoir: les pays de Sussex, de Kent, de Surrey, de Midlesex & d'Essex; plus, une portion de la Flandre Autrichienne jusqu'à l'embouchure de l'Escaut inclusivement, avec les noms des principales villes de cette partie des Pays-Bas. Le méridien de Paris y est gradué comme dans celle de la région *Sud*, par lieues de 2187 toises. On souscrit chez l'auteur, à Paris, rue du Jardinet, vis-à-vis de la rue du Paon, pour les cartes de contrées qui offrent le second degré des détails de la superficie du royaume.

Il paroît un nouveau *Prospectus* de l'*Atlas portatif* de M. l'abbé Grenet, professeur en l'université de Paris, &c. Nous le ferons incessamment connoître.

M. Desnos, qui vient de nous envoyer pour la seconde fois un avis sur un autre *Atlas*, est prié de lire les pages 354 & 355 de notre Journal du 14 Juillet dernier, où nous l'avons inséré;

Antiques nouvellement découvertes.

ON a trouvé dans le fauxbourg du pont de la ville d'Iſſoire en Auvergne, pluſieurs urnes antiques, dont un amateur donne ainſi la deſcription :

« M'étant tranſporté, avec Mr. Séguin, lieutenant-général de la prévôté royale d'Iſſoire, dans cette cour, pour y examiner ces morceaux d'antiquité, je reconnus que ces urnes étoient en terre cuite, blanches au dehors & rouges dans l'intérieur, ſans baſe d'aſſiette, de trois pieds deux pouces de hauteur ſur dix pouces un tiers de diametre, à peu près de dix lignes d'épaiſſeur, le col d'environ quatre pouces de diametre, & à peu près de la longueur de la moitié de l'urne; l'embouchure de ſix pouces ſix lignes de diametre, d'où partent deux anſes oppoſées & plates, qui viennent ſe repoſer ſur le principe du ventre de l'urne, & la baſe aiguë ayant deux pouces de maſſif, préſentant au bas de chacune des anſes des caracteres hiérogiyphiques, ſçavoir : une dont s'eſt emparé M. l'évêque du Puy, J. D. R., & une autre au même endroit, réſervée par M. Bret, curé de Saint-Paul d'Iſſoire, ceux-ci HH. L'embouchure de ces urnes étoit bouchée par la terre, & au dedans il y avoit un ſédiment blanc. M. le lieutenant-général & moi eûmes l'attention de fouiller dans le terrein extrait des fondations, & nous trouvâmes onze baſes pointues de pareilles urnes. On ſçait qu'Iſſoire eſt très-ancienne; qu'elle fut établie ſur les ruines d'un bourg nommé *Fluvia*; que Bituitus, roi des Auvergnats, érigea ce bourg en ville, à la priere de Dorus, ſon fils, & que ce jeune prince forma le nom de cette nouvelle

ville de la déesse Isis & du sien ; que cette ville a essuyé deux sieges, l'un en 1577, & l'autre en 1590, occasionnés par des troubles de la religion & de la Ligue : on voit encore des traces de ces sieges à la tour du clocher des RR. PP. bénédictins de la congrégation de St. Maur qui sont établis en ladite ville, & dont la fondation est très-ancienne, par les réparations & reprises faites postérieurement & très-apparentes ».

« On a trouvé dans un jardin sur le mont Celius, (écrit-on de Rome le 15 Octobre) une Vénus qu'on croit avoir été dans le temple de Troye, détruit par les Grecs. Cette statue est d'un travail excellent ; & suivant son inscription, elle est l'unique ouvrage qu'on ait pu recueillir dans l'ancienne Rome, de Minosante, célebre artiste grec ».

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

CONSEILS DE L'AMITIÉ, *ou Etude nécessaire au bonheur de l'homme & à celui de la société.* A Paris, chez Bastien. 1784. Assurément il n'y aura pas de notre faute, si la génération qui s'éleve n'agit pas en tout conformément aux loix de la saine morale ; la noble émulation d'éclairer le genre humain sur ses devoirs s'est emparée de tous les esprits ; jamais on ne s'est tant occupé de mettre à la portée des enfans ce qu'ils auront à pratiquer, lorsqu'ils seront des hommes faits. Rien de plus louable que ce zele prodigieux. On est seulement un peu surpris que cette multitude d'é-

crivains utiles ignore ou feigne d'ignorer qu'on possede depuis longtems des ouvrages composés de tout ce que les leurs renferment, & entrepris dans les mêmes intentions. « La raison, l'étude & l'expérience, dit l'auteur des CONSEILS DE L'AMITIÉ, donnent beaucoup de connoissances sur ce qu'on appelle la *morale*, ou *les devoirs de l'homme*. Il est essentiel d'en instruire les enfans, afin que leur jeunesse, la corruption générale, ne puissent en affoiblir le pouvoir ». Ensuite il parle du traité *de Officiis*, de Cicéron, comme s'il n'y avoit que ce livre au monde, où ce sujet eût été approfondi. Au reste, ce petit ouvrage, sans avoir rien de saillant du côté du style, ou de neuf par rapport aux idées, peut être mis avec fruit entre les mains des enfans. L'anonyme y a rassemblé, sous plusieurs titres différens, tout ce qu'on a pensé de mieux concernant la religion, la philosophie, les loix, les passions, la politique, le monde & l'étude. « Il est beau, dit-il au sujet de la philosophie, d'être un Descartes, un Newton.... Il est encore plus beau d'être philosophe. C'est une vérité qui a l'air d'un paradoxe : l'expérience la démontre. Avec les talens merveilleux qui font ces hommes rares, on peut être esclave de ses passions, être estimable au loin & fort méprisable de près, étonner l'univers par les opérations de son esprit & le scandaliser par les déréglemens de son cœur.... La philosophie travaille plus au dedans de nous-mêmes qu'au dehors; de là vient qu'elle fait moins de bruit, & que la gloire qui en résulte est plus longtems insensible. L'héroïsme des armes, celui de la politique, dépendent souvent d'un seul trait, sont connus de toute la terre, brillent à tous les yeux au premier moment qu'ils éclatent. Celui de la philosophie, qui est le plus grand de tous, peut rester tou-

jours inconnu : il dépend des circonſtances pour paroître ce qu'il eſt, & ces circonſtances ne dépendent pas d'elle ».

Elemens de philoſophie à l'uſage de la jeuneſſe, diviſés en cinq parties, dont la logique, la morale & la métaphyſique ſont en latin ; les mathématiques & la phyſique, en françois : dictés & enſeignés au college des Bons-Enfans de l'univerſité de Reims, par M. A. Migeot, prêtre, chanoine de l'égliſe métropolitaine de Reims. 2 volumes in-8°. A Charleville, de l'imprimerie de Raucourt, & ſe trouve à Reims, chez tous les libraires ; à Soiſſons, chez Waroquier ; à Arras, chez Laureau ; à Paris, chez le Clerc ; à la Rochelle, chez Chaboſſeau & Pavie ; dans les autres villes de France, chez les principaux libraires. 1784. (Prix, 8 liv. 10 ſous br., & 10 liv. reliés.) Nous ne connoiſſons cet ouvrage que par une notice imprimée qu'on vient de nous envoyer, & dans laquelle il eſt dit : « Depuis longtems les vœux des gens ſenſés ſe réuniſſent pour la réforme de la philoſophie des écoles. Les maîtres eux-mêmes conviennent de bonne foi qu'il ſeroit bien à deſirer que cette réforme pût avoir lieu, & qu'à une méthode obſcure & barbare on en ſubſtituât enfin une plus utile & mieux digérée. Ce ſeroit le moyen de tirer la ſcholaſtique du mépris général dans lequel elle eſt tombée, & de remédier au dégoût que ſon nom ſeul ſemble inſpirer aux jeunes gens. On ne peut donc que ſçavoir gré aux auteurs qui, au lieu de ſuivre en aveugles tous ceux qui les ont précédés dans la même carriere, eſſaient de s'y frayer une route nouvelle. C'eſt ce que M. Migeot vient de tenter dans la philoſophie élémentaire qu'on donne aujourd'hui au public. Son ouvrage nous paroît exempt des défauts qu'on reproche à la plupart des philoſophes ſcho-

lastiques. La forme du dialogue qu'il emploie, à l'exemple de Platon, & la pureté du style n'en font, à notre avis, que le moindre mérite. Fidele à la méthode des géometres, & géometre lui-même, une premiere vérité démontrée lui sert à en démontrer plusieurs autres ; partout on voit un *enchaînement* bien *lié* de preuves & de conséquences ; les vrais principes sont non-seulement respectés, mais établis sur des fondemens solides, & la fausse philosophie du siecle y est foudroyée. Quand on a bien médité les vérités que l'auteur développe, on voit avec plaisir combien la religion est d'accord avec la saine philosophie ; & bien loin de penser comme nos prétendus sages, on est intimement convaincu qu'on ne peut être philosophe sans être chrétien. Nous croyons donc former un vœu conforme au bien public en desirant que cet ouvrage soit admis dans les écoles, & qu'il contribue à y opérer enfin une révolution attendue depuis longtems ; révolution que de vieux préjugés peuvent seuls retarder encore. Nous ne doutons pas, au reste, qu'il n'excite quelque rumeur parmi les partisans de l'ancienne école ; mais on n'en sera pas surpris, si l'on se rappelle les persécutions qu'ont éprouvées tous ceux qui ont fait quelque découverte dans les matieres philosophiques. Comme les mathématiques sont un préliminaire indispensable pour l'intelligence de la physique, l'auteur en a ajouté les élémens aux autres parties de sa philosophie. C'est dans la vue d'être plus clair & plus utile qu'il a cru devoir s'écarter de l'usage des colleges, en donnant en françois ces élémens, ainsi que la physique. Cet ouvrage est orné de 9 planches gravées en taille-douce ».

Notions élémentaires d'optique. Par M. Marat. In-8°. de 51 pages. A Paris, chez Didot le jeune & chez Moutard. 1784. = *Mémoire sur*

ſes tremblemens de terre de la Calabre pendant l'année 1783. Par M. le commandeur Deodat de Dolomieu. In-8°. de 70 pages. A Rome, chez Fulgoni, & ſe trouve à Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente. 1784. Prix, 1 liv. 4 ſous. Nous recevons dans le moment ces deux ouvrages, & nous en donnerons le plutôt qu'il nous ſera poſſible des notices ou des extraits.

Eſſai de médecine théorique & pratique; ouvrage périodique, dédié aux amis de l'humanité, par MM. Brion & d'Yvoiry, médecins à Lyon. Tome 2e. Grand in-8°. de 400 pages. A Geneve, & ſe trouve à Lyon & à Paris, chez les principaux libraires. 1784. L'exercice, les alimens, la démence ou l'imbécillité, la mélancolie, la noſtalgie, l'hydrophobie, des obſervations météorologiques & médicinales faites à Lyon depuis l'automne de 1782 juſqu'à la fin de l'année 1783 : tels ſont les ſujets auxquels ce volume eſt conſacré. Le premier article ſurtout nous a paru fort bien traité.

Tableau hiſtorique de la nobleſſe. Par M. de Combles, officier d'infanterie. Tome 1er. Grand in-8°. A Paris, chez l'auteur, hôtel St. Pierre, rue des Cordiers, place Sorbonne, ainſi que chez les deux libraires ſuivans : Nyon l'aîné & Royer. 1784. L'exécution de ce volume eſt bien loin de démentir à aucun égard le *Proſpectus* qu'avoit publié l'auteur, & que nous avons rapporté il y a quelque tems.

Œuvres choiſies de l'abbé Prévoſt, avec figures. Sixieme livraiſon, compoſée des quatre premiers volumes de CLARISSE. On ſouſcrit pour ces œuvres conjointement avec celles de le Sage, à Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente, & chez les principaux libraires de l'Europe. La collection de ces deux auteurs formera 53 volumes in-8°. ornés de figures

faites sous la direction de MM. Delaunay & Marillier, sçavoir : 38 volumes des œuvres de l'abbé Prévost, y compris l'histoire de la vie de Cicéron, dont on n'avoit pas fait mention, mais qui a été demandée par les souscripteurs, & 15 volumes de le Sage, qui sont actuellement finis. Le prix de la souscription est de 3 liv. 12 sols le volume broché. On a tiré 24 exemplaires sur du papier de Hollande à 12 liv. le volume broché.

La onzieme livraison de l'*Encyclopédie par ordre de matieres* est actuellement en vente à Paris, chez Panckoucke, hôtel de Thou, N°. 17. Elle comprend le tome quatrieme, premiere partie de la *Jurisprudence*; le tome premier, deuxieme partie de la *Marine*; le tome troisieme, premiere partie du *Commerce*, & le tome deuxieme, deuxieme partie de l'*Histoire Naturelle*, contenant la fin des *Oiseaux*, les *Ovipares* & les *Serpens*. Selon un avis imprimé, le dictionnaire ornithologique est terminé par le tableau de l'ordre dans lequel on doit lire les articles qu'il renferme. « Ce tableau, (ajoute-t-on) que nous invitons les souscripteurs à lire en entier, leur fera connoître qu'on remplit exactement les vues & le plan qu'on s'est proposés dans cette nouvelle *Encyclopédie*, puisque chacun des dictionnaires dont elle est composée peut, à la volonté du lecteur, devenir un traité de science. Après l'ordre de lecture vient l'ordre des genres & des especes qu'ils comprennent ».

« Le dictionnaire d'ornithologie, suivant le *Prospectus* de l'*Encyclopédie*, devant contenir les articles relatifs à la fauconnerie & à la chasse, & ces articles étant dispersés dans tout l'ouvrage, M. Mauduyt, auteur de toute cette partie des *Oiseaux*, dans laquelle il a sçu répandre un très-grand intérêt & nombre de choses neuves, l'a terminée par un second tableau sur la maniere

de lire ce dictionnaire relativement aux articles de fauconnerie & à ceux de chasse. Les noms latins des CXV genres sous lesquels se trouvent rangés les oiseaux décrits dans le même dictionnaire, sont présentés à la fin par ordre alphabétique ».

Les *Animaux quadrupedes ovipares* & les *Serpens*, par M. Daubenton, de l'académie des sciences, &c., forment le troisieme dictionnaire d'histoire naturelle. Ce dictionnaire est précédé d'une introduction aux serpens, d'un discours sur les moyens de conserver les quadrupedes ovipares & d'autres animaux après leur mort; d'un autre discours sur la maniere de préparer & de conserver des peaux desséchées de quadrupedes ovipares & de serpens, par M. Mauduyt; d'une notice de différens ouvrages qui traitent des quadrupedes ovipares & des serpens, par M. Broussonet, des sociétés royales de Montpellier & de Londres. Vient le dictionnaire des animaux quadrupedes ovipares & des serpens, par M. Daubenton, qui est terminé, comme celui des oiseaux, par la maniere de lire méthodiquement ce dictionnaire des animaux quadrupedes ovipares & des serpens, de sorte que le lecteur a tout à-la fois ou un traité ou un dictionnaire de sciences. C'est à cette *Encyclopédie* qu'on doit l'idée ingénieuse de faire de ces dictionnaires autant de traités, & *vice versâ*. Par ce moyen, ils deviennent les instrumens les plus utiles de toutes les connoissances humaines. On ne peut plus dire qu'ils ne sont bons qu'à consulter. Chaque dictionnaire, rédigé sous ce point de vue, est un traité méthodique, aussi complet, aussi parfait que le permet l'état actuel des connoissances humaines. On a même dû faire le traité en entier, pour bien faire le dictionnaire, le dictionnaire n'étant que le traité divisé par tous les mots prin-

cipaux qui le composent. Cette partie des quadrupedes ovipares & des serpens est terminée par une table alphabétique des noms latins & étrangers des quadrupedes ovipares & des serpens, tirés de la synonymie des auteurs cités dans ce dictionnaire ».

Cette 11e. livraison coûte 22 liv. en feuilles, & 24 liv. brochée. La souscription de la même *Encyclopédie*, toujours ouverte, est du prix de 751 livres. On peut souscrire, non-seulement chez le Sr. Panckoucke, mais chez les autres libraires, soit de France, soit étrangers.

On annonce une nouvelle édition grecque & françoise des *Œuvres complettes d'Homere*, traduction de M. Gin, conseiller au Grand-Conseil, en 8 vol. in-4°., papier superfi d'Annonay, grand raisin, des presses du Sr. Didot l'aîné. On n'en tirera que 500 exemplaires, dont 200 avec le texte grec, auquel le Sr. Didot consacre les prémices d'un caractere que doit graver incessamment, par ordre de S. M., le Sr. Firmin Didot, son fils, déjà connu par ses caracteres italiques. Elle sera ornée de 48 estampes & 2 frontispices exécutés par les meilleurs maîtres sous la direction de M. Ponce, graveur de Mgr. comte d'Artois, sur les dessins de M. de Boun eu, de l'académie royale de peinture de Paris. On y joindra deux cartes géographiques, par M. Mentelle, historiographe de Mgr. comte d'Artois. Le prix de la souscription, qu'on a ouverte le 1er. Novembre, & qui sera fermée le 1er. Avril prochain, est de 36 liv. par volume de traduction avec cartes & estampes, & de 18 liv. en sus pour chaque volume qui contiendra le texte grec. On donnera au moins 2 volumes par an. On souscrit chez le Sr. Didot l'aîné, rue Pavée, chez lequel on trouvera des *Prospectus* des mêmes format, papier, caracteres que l'édition pour laquelle S. M. a daigné souscrire.

GRANDE-BRETAGNE.

Elements of mineralogy, &c. C'eſt-à-dire, *Elémens de minéralogie*. Par M. Richard Kirwan, écuyer, membre de la ſociété royale. In-8°. A Londres, chez Elmſly, 1784. En conſidérant l'inſtabilité des marques externes des minéraux, l'auteur a cru devoir y réunir l'analyſe chymique pour la meilleure *claſſification* de ces ſubſtances. Il établit quatre claſſes, qui ſont les terres, les ſels, les matieres inflammables & les métaux. La premiere comprend la terre calcaire, la terre peſante ou barotique, la magnéſie ou terre muriatique, la terre argilleuſe ou alumineuſe, la terre ſilicée ou celle des cailloux. On trouve dans la deuxieme claſſe les ſels acides, les alkalis & les ſels neutres; dans la troiſieme, l'air inflammable, l'air hépatique, la naphthe, le pétrole, le goudron des Barbades, l'aſphalte, le ſuif minéral, le jais, le charbon de terre, la tourbe, l'ambre & le ſoufre; la quatrieme enfin préſente dix-ſept ſubſtances métalliques. A la ſuite de la premiere partie conſacrée aux terres, on lit, 1°. un chapitre ſur les terres végétale & animale, qui, d'après des expériences multipliées de M. K., peuvent être réduites à l'une des cinq terres élémentaires ci-deſſus indiquées; 2°. un appendice concernant la nature du diamant & de la plombagine, leſquels paroiſſent tenir le milieu entre les terres & les ſubſtances inflammables; 3°. une analyſe des terres & des pierres, à laquelle notre auteur a joint une table comparative de la dureté & de la gravité ſpécifique des différentes eſpeces de pierres. L'ouvrage eſt terminé, 1°. par quelques obſervations géologiques ſur les montagnes, leur origine, leur hauteur, leur ſtructure, les volcans, les pétrifications, les veines métalliques, les eaux thermales, &c.; 2°. par trois tables où ſont aſſignés la quantité de régule métallique contenu

dans 100 grains de différentes chaux métalliques, le poids & la couleur des précipités métalliques & terreux, les proportions des ingrédiens dans les terres & les pierres.

An addreſſ to the United-States of North-America, &c. C'eſt-à-dire, *Adreſſe aux Etats-Unis de l'Amérique ſeptentrionale. On y a joint une lettre à M. Robert Morris, écuyer, avec des notes & des obſervations*, par Silas Deane, écuyer, un des anciens miniſtres plénipotentiaires des mêmes Etats à la cour de France. In-8°. A Londres, chez Debrett. 1784. M. Silas Deane, qui, depuis le mois de Juin 1776 juſqu'en Avril 1778, a réſidé à Paris au nom des Treize-Etats-Unis, ayant encouru leur diſgrace, a été accuſé d'avoir mal employé l'argent public qu'on lui avoit remis. Dans l'adreſſe que nous avons ſous les yeux, & qu'il a envoyée en Amérique, il fait un expoſé de ſa conduite en France, il rapporte des certificats de M. le comte de Vergennes & de M. Franklin, qui le juſtifient de cette imputation, motif apparent de la diſgrace, mais ne démentent point une autre accuſation qu'on aſſure l'avoir réellement occaſionnée, c'eſt-à-dire, la liberté avec laquelle il s'eſt exprimé ſur l'indépendance, dans une lettre à M. Robert Morris, ſon ami, que l'on a interceptée, & qui ne répond guere à la confiance des Etats-Unis dans leur miniſtre.

Plays in three acts, &c. C'eſt-à-dire, *Ouvrages dramatiques en trois actes, compoſés pour un theatre particulier*, par M. Guillaume Hayley, écuyer. Tome 2e. In-4°. A Londres, chez Cadell. 1784. On diſtingue dans ce volume deux tragédies : l'auteur de CLARISSE avoit propoſé le ſujet de la premiere à M Young. Marcelle a trois amans : Lupercio, qu'elle ne peut aimer ; Mendoza, dont elle eſt épriſe, & Hernandez, vieillard difforme, qui aſſaſſine Lupercio pour recouvrer une bague que Marcelle lui avoit don-

née, avec la promesse de l'épouser, s'il la gardoit pendant un mois. Après avoir fait violence à Marcelle dans une tour où il a sçu l'attirer sous prétexte d'y recevoir l'argent dont il avoit besoin pour s'évader, il se poignarde. Marcelle s'unit à Mendoza, & meurt du poison qu'elle avoit pris auparavant. L'autre piece retrace une catastrophe bien connue, la mort du lord Russel. Une des scenes les plus intéressantes qu'on y trouve, est celle où le héros embrasse sa femme avant de se séparer d'elle pour jamais. « Chere épouse (lui dit-il), à mesure que mon fils approchera de l'âge viril, fais-lui envisager la mort de son pere plutôt comme glorieuse que comme déplorable; apprends-lui qu'un arrêt injuste m'a ôté la vie, & n'a pu m'empêcher de remercier le ciel d'etre né dans cette isle généreuse; que, quoiqu'elle soit obscurcie aujourd'hui par un nuage passager, je n'ai cessé de la considérer comme le trône brillant de la liberté & de la foi. Inculque à son jeune cœur, comme la vraie base de la vertu, ce sentiment de liberté civile & religieuse. Donne à son ame molle la trempe angloise. Apprends-lui à ne craindre que son dieu, à n'aimer que l'Angleterre ».

ALLEMAGNE.

Franz von Lana und Philipp Lohmeier von der luftschiffkunst, &c. C'est-à-dire, *Ecrits de François de Lana & de Philippe Lohmeier sur la navigation aérienne, traduits en allemand & enrichis de remarques*. In-8°. de 80 pages. A Tubingue, chez Heerbrandt. 1784. Le P. de Lana publia, vers le milieu du siecle dernier, à Brixen, son *Prodromo premessal all' arte maestra*, dont nous avons déjà parlé d'après divers ouvrages, notamment d'après le *Rapport fait à l'academie des sciences, sur la machine aérostatique inventée par MM. Montgolfier*. En 1679, Philippe Lohmeier fit soutenir à Wittemberg une these inti-

tu'ée : *Exercitatio physica de artificio navigandi per aërem* (*), & dans laquelle il avoit tiré le plus grand parti du projet du P. de Lana. Tels sont les deux écrits dont on offre ici la version. L'on y ajoute, entr'autres articles, la recette suivante d'un vernis qu'on assure pouvoir rendre la toile des ballons impénétrable à l'air : Faites bouillir de l'huile de lin avec un peu de litharge d'argent, & mêlez-y une quantité suffisante de chaux vive pour lui donner la consistance d'une bouillie claire. Ce vernis, beaucoup moins cher que ceux faits avec du caoutchouc, du succin ou du copal, a, dit-on, toutes leurs propriétés.

D. Malblanks, &c., *Geschichte der peinlichen gerishtsordnung*, &c. C'est à dire, *Histoire du code criminel de l'empereur Charles-Quint depuis son origine jusqu'à nos jours.* Par M. Jules-Fréderic Malblank, professeur ordinaire en droit & assesseur de la faculté des juristes d'Altorf. In-8°. de 274 pages. A Nuremberg, chez Grattenauer. 1784. Les changemens avantageux du droit criminel en Allemagne ne pourront faire des progrès, selon M. M., que lorsque les rapports politiques qui ont donné lieu aux ordonnances des peines capitales & les reglent encore, auront été développés historiquement. Voilà ce qu'il a lui-même exécuté dans cet ouvrage, lequel d'ailleurs, lui servira de manuel pour ses leçons académiques.

LE PATRIOTISME EN ACTION, *ou Eloge historique de Jonas Alstromer, conseiller de la chambre royale de commerce de Suede, chevalier de l'Ordre royal de l'Etoile Polaire, membre de l'académie des sciences de Stockholm.* Par M. l'abbé Duval-Pyrau. In-4°. de 72 pag., avec le portrait d'Alstromer. A Berlin, chez Decker. 1784. L'auteur de ce discours, que l'on vient de

(*) Cette these a été depuis peu réimprimée, avec une traduction allemande, à Arolsen, chez Wœchter.

nous remettre & dont nous rendrons compte le plutôt qu'il nous sera possible, étoit déjà connu par diverses productions estimables.

NORD.

Uden, &c. *Uber die erziehung der tœchter des mittelstandes*, &c. C'est-à-dire, *Sur l'éducation des filles de l'état moyen*. Par M. K. F. Uden, docteur en médecine, conseiller des mines de l'électeur de Saxe, ancien médecin à Berlin, & aujourd'hui médecin pensionné de la ville de Spandau. In-8°. de 236 pages. A Stendal, chez Franz & Groff, & se trouve à Konigsberg en Prusse, chez les libraires qui vendent des nouveautés. On peut considérer cet ouvrage comme le fruit de beaucoup de jugement, d'expérience & de lecture. L'auteur, qui n'a pas cru devoir se prescrire un plan suivi, a rangé ses matériaux sous les 11 titres que nous allons citer : *Education.* = *La jeune fille.* = *Pour les meres.* = *Pour les peres.* = *La destination des femmes.* = *Prospérité.* = *Institutrice.* = *Pensionnats.* = *Religion.* = *Instruction.* = *Connoissances inutiles.*

Nous avons reçu depuis peu de Varsovie une piece de vers sans date du lieu ni de l'année de l'impression, ayant pour titre : LE NOUVEL EDEN, *ou* L'EMPIRE DE L'AMOUR ET DE LA VERTU, A PHYLLYS, *ode*. Par *l'avocat du cœur humain.* Cet avocat est M. de Pyrrhys, colonel au service de Pologne, dont nous avons déjà fait connoître divers ouvrages qui ont eu du succès ; il débute dans celui-ci de la maniere suivante :

Non, ma Phyllys, la mort, quoiqu'on en puisse dire,
N'est point pour nos pareils le plus terrible instant.
Ainsi que l'univers, soumis à son empire,
Sans crainte, ne desir, le vrai sage l'attend.

Au gré de sa fureur, qui détruit toutes choses,
Quand même, avec mon corps, tout périroit en moi,

J'irois dans le néant me rejoindre à mes causes,
Et subirois sans peine une immuable loi.

Mais nous sçavons tous deux que notre ame immortelle,
Pur esprit, ne craint point le pouvoir de la mort,
Et q e, pour la vertu, dans la gloire éternelle,
Il est une autre vie, un bien plus digne sort.

Nous suivons, nous aimons cette sainte doctrine:
Sublime autant que vraie, elle fait mon bonheur.
Oui, je t'en crois, ô Christ! ta morale divine,
Subjuguant ma raison, te livre aussi mon cœur.

Je sçais que tu prêchas la foi, la pénitence,
A l'Hébreu trop ingrat, au Juif sourd à ta voix;
Mais l'Amour, sans l'Hymen, perd-il son innocence?
Ne peut il être heureux sans violer tes loix?

Tel est l'excès de la passion de l'auteur, qu'il se déclare, à ce dernier égard, pour l'affirmative. Laissons-le parler encore dans 4 strophes: jointes aux 5 premieres, elles donneront une idée suffisante du caractere & du style de son ode.

Si j'ai quelque vertu (*dit-il à Phyllys*), je te la dois sans doute.
La tienne m'en inspire, ardent à t'imiter.
Tu commandes, j'agis; tu parles, je t'écoute;
Plus ton empire est doux, moins j'y puis résister.

Je te revois toujours plus belle & plus charmante.
A l'univers entier tu prêtes des appas;
J'admire en sa beauté celle de mon amante,
Et tout ce que je vois s'embellit sous tes pas.

Transporté, je bénis l'auteur de ces merveilles;
Je chante sa bonté, qui prévient nos besoins;
J'adore sa puissance, & consacre mes veilles
A célébrer son nom & l'excès de ses soins.

Dans la route du bien, affermis l'un par l'autre,
La suivre, nous aimer, voilà tous nos plaisirs.
Nous ne souhaitons point d'autre sort que le nôtre;
L'amour & la vertu partagent nos desirs.

ITALIE.

Variæ lectiones Veteris Testamenti ex immensâ manuscriptorum editorumque codicum congerie hausta & ad samar. textum, ad vetustiss. versiones, ad accuratiores sacræ criticæ fontes ac leges examinatæ; operâ ac studio Jo.-Bern. De-Rossi, *S. T. D. & in R. parmensi acad. ling. or. professoris.* Tome 1er. In-4°. A Parme, de l'imprimerie royale. 1784. Nous n'avons jusqu'ici reçu que le titre de cet ouvrage.

De influxu electricitatis athmosphericæ in vegetantia; dissertatio ab academiâ lugdunensi præmio donata an. MDCCLXXXII, Francisci-Josephi Gardini, *phil. & med. doct.*, &c. In-8°. A Turin, chez Briolo. 1784. *L'électricité de l'athmosphere a-t-elle quelque influence sur les végétaux? Quels sont les effets de cette électricité? S'il en est de nuisibles, quels sont les moyens d'y remédier?* Voilà les questions proposées par l'académie de Lyon. Elle a couronné pour la seconde fois M. Gardini (*); dans son mémoire elle a principalement remarqué & le public remarquera sans doute aussi quelques expériences neuves & intéressantes qui démontrent de plus en plus l'influence de l'électricité sur la végétation. M. G. le termine en invitant les autres physiciens à le suivre dans la carriere où il est entré. *Nova*, dit-il, *jam suppetit experimentorum series quibus vegetantium vita investigetur, cognoscatur, hujus analysis promoveatur, & ipsiûs vegetationis, ac-*

(*) Il a remporté en 1779 le prix que cette compagnie avoit également destiné à la meilleure solution d'un problême sur l'électricité.

cretionis & motuum plantarum communis caussa communis lex deprehendatur, undè, jam & in botanices scientiam universam, & in abditissimas alias physicæ partes nova affulgeat lux ex mirâ distractissimorum effectuum colligatione consensioneque.

Principaux événemens politiques & autres.

L'Ouverture de la diete se fit à Grodno le 4 Octobre; dans cette séance, M. Chominski, staroste & nonce du district de Pinsk, fut unanimement élu maréchal de la diete, & nomma lui-même M. Nielubowicz pour faire les fonctions de secrétaire. Les séances du 5 & du 6 se passerent presque entierement en formalités préliminaires. Le 7, il s'éleva une difficulté sur la préséance entre les palatins de Posnanie & de Wilna; elle fut décidée par le roi en faveur du premier. Les séances suivantes ont été calmes & actives; & l'ancien Conseil permanent ayant reçu sa décharge, on en a formé un nouveau. Le 15, le roi a remis ses propositions à l'assemblée; elles sont au nombre de 9, dont quelques-unes assez importantes, relativement aux puissances étrangeres.

La gazette de Berlin désavoue la publication de la convention conclue entre S. Maj. Pruss. & la ville de Dantzick, telle qu'elle a paru dans les autres feuilles périodiques, comme n'étant point conforme à l'original, qui est conçu en langue allemande. Sa publication authentique doit se faire à Berlin, quand elle aura été ratifiée.

L'empereur est de retour à Vienne depuis le 23 Octobre.

Le duc de Brunswick n'est point parti d'Aix-

la-Chapelle, comme on l'avoit dit ; on croit même qu'il y passera l'hiver.

La princesse des Asturies est accouchée au palais de St. Laurent, le 13 Octobre, à 10 heures moins un quart du matin, d'un prince qui a été baptisé le même jour, & a reçu les noms de Ferdinand-Marie-François-de-Paule-Dominique-Vincent-Ferrier, &c., &c. Les cérémonies du baptême ont été suppléées par le patriarche des Indes; S. M. l'a tenu sur les fonts.

Le même monarque, informé du tort que causent souvent aux marchands, ouvriers & artisans, le retard de paiement de la part des personnes qu'ils ont fournies ou servies, & surtout l'abus des privileges du rang & de la noblesse, qui autorise celles qui en jouissent à décliner les tribunaux de justice devant lesquels pourroient les traduire leurs créanciers, a fait publier, à cet égard, une cédule en date du 16 Septembre. A l'avenir ces privileges n'existeront plus : tout débiteur pourra être poursuivi en justice devant les tribunaux ordinaires, qui prononceront la saisie & l'exécution ; la seule exception en faveur de la noblesse ne regardera que la personne, le cheval & les armes, qui ne pourront être saisis ; cette exception est la seule que pourront réclamer aussi les militaires. Les intérêts des dettes dont le paiement aura été retardé, courront à 6 pour 100 du jour de la réclamation qui en aura été faite.

Les Algériens ayant conçu le projet d'attaquer Oran, firent leur débarquement la nuit du 28 au 29 Septembre, & parvinrent jusques dans le premier fossé, sans que la garnison en fût instruite ; mais comme les précautions étoient prises depuis longtems pour repousser cette attaque, au premier signal, la garnison se trouva en état de défense ; les assaillans furent reçus

avec chaleur, & ne dûrent leur salut qu'à la fuite. Ils perdirent 150 hommes, qui resterent sur la plage. Les Espagnols n'eurent que 4 soldats blessés. On écrit d'Oran que, le 30, tout y étoit tranquille, & qu'on ne pensoit pas que les Algériens se portassent à une nouvelle tentative. Cette affaire est très-honorable pour Don Louis de las Casas, nouveau commandant d'Oran, qui n'avoit pris possession de sa place que deux jours auparavant.

Voici le dispositif de l'édit du roi T. Chrét., donné à Versailles au mois d'Août, enregistré le 31 au parlement de Paris, portant établissement d'une nouvelle caisse d'amortissement, & dont on a vu le préambule dans notre Journal du 1er. Novembre, pag. 559-562.

Art. I. Nous avons supprimé & supprimons, à compter du 1er. Janvier 1785, la caisse des amortissemens instituée par l'édit du mois de Mai 1749, & nous avons créé & créons une nouvelle caisse des amortissemens, dont les fonctions, qui seront réglées ci-après, commenceront à compter du même jour 1er. Janvier 1785, & seront suivies, sans interruption, pendant 25 années consécutives.

II. Voulons que le trésorier-général & le contrôleur de la caisse actuelle le soient pareillement de celle que nous venons de créer, & qu'ils exercent sur les commissions qu'ils ont de nous, sans être tenus de se faire recevoir, ni de prêter un nouveau serment en notre chambre des comptes, de quoi nous les avons dispensés & dispensons.

III. Il sera nommé par nous deux directeurs de la nouvelle caisse d'amortissement, pour en suivre & régir les opérations; ils prêteront en notre dite chambre des comptes, le serment d'administrer fidèlement, & de se conformer dans leur gestion aux dispositions de notre présent édit.

IV. Cette caisse sera essentiellement destinée à amortir successivement les dettes de l'Etat, & spécialement les rentes constituées, en y employant le montant des extinctions des rentes viageres, ainsi que les intérêts des contrats remboursés, & en outre une somme de 3 millions de livres, que nous ferons verser dans ladite caisse pendant chacune des 25 années de sa durée.

V. Pour assurer l'exécution de la précédente disposition, nous ordonnons que le montant des arrérages & intérêts de toutes les rentes, tant perpétuelles que viageres, & autres parties dont nous avons ordonné que le paiement se feroit pareillement à l'hôtel-de-ville, & aussi le supplément de fonds qui pourroit être nécessaire pour de nouvelles constitutions, sera versé chaque année en totalité, & sans aucun décroissement, dans la caisse d'amortissement, ensorte que la somme destinée à cet objet, demeurant toujours la même, les arrérages & intérêts des parties éteintes ou remboursées resteront à ladite caisse, pour être entierement employés aux opérations d'amortissemens pendant les 25 années consécutives de sa durée.

VI. Le montant desdits arrérages & intérêts ainsi rendu fixe & constaté invariablement par l'état arrêté en notre Conseil, sera remis au trésorier de ladite caisse, en 52 paiemens égaux, de semaine en semaine, tant par les receveurs-généraux de nos finances, que par l'adjudicataire de la ferme générale & les régisseurs de nos droits, à commencer au 1er. Juillet 1785, pour l'exercice de ladite année, & continuant dans le même ordre pour les années suivantes.

VII. Le trésorier de ladite caisse remettra chaque semaine aux payeurs des rentes de l'hôtel-de-ville les sommes nécessaires pour le paiement des arrérages desdites rentes : voulons qu'à dater de l'exercice en 1786, les rentes de chaque sémestre soient toujours acquittées en entier dans le sémestre suivant, ainsi qu'il a été par nous réglé.

VIII. La nouvelle caisse d'amortissement sera chargée à l'avenir, & à compter de l'échéance du premier Janvier 1785, des remboursemens, ainsi que du paiement des coupons de tous effets au porteur, directement à la charge de nos finances, & remboursables à époques fixes qui se paient actuellement, tant au trésor royal qu'à la caisse des arrérages, & leur acquittement sera désormais effectué par ladite caisse aux mêmes échéances & dans les mêmes formes prescrites pour chacun desdits effets, lors de leurs créations respectives ; à l'effet de quoi les fonds qui y sont destinés seront remis annuellement au trésorier de ladite caisse, par le garde de notre trésor royal, de même que les autres fonds qu'il seroit nécessaire d'y ajouter pour de semblables paiemens à termes, qui pourroient être ordonnés par la suite, tels que le remboursement des offices supprimés depuis 1770, qui n'a point encore d'assignat spécial, & auquel nous nous réservons de pourvoir particulierement.

IX. Quant aux autres remboursemens, pareillement à époques, mais qui s'operent, soit par le clergé, soit par les pays d'Etats, le domaine de la ville de Paris, l'ordre du St. Esprit & autres intermédiaires, ils continueront d'être acquittés par les mêmes caisses & dans les mêmes formes qu'ils l'ont été jusqu'à présent, sans qu'il y ait, à leur égard, aucun changement, non plus que pour les rescriptions qui se paient par le Sr. Geoffroy d'Assi, caissier de la recette générale de nos finances.

X. Les directeurs de la caisse d'amortissement seront chargés d'en suivre les opérations, & de veiller à ce que le produit des extinctions viageres, ainsi que les 3 millions qui y seront joints, & le montant des arrérages amortis par remboursement de contrats & effets constitués, soient exactement employés aux amortissemens les plus utiles à la libération de l'Etat, suivant l'ordre qui en sera par nous arrêté chaque année, lequel indiquera l'espece de rentes & autres effets qui seront remboursés successivement.

XI. Les remboursemens ainsi indiqués se feront sur le pied du denier vingt de la rente actuelle, & il ne sera fait aucune déduction sur le capital, pour raison des retenues auxquelles lesdites rentes seroient sujettes. Ceux qui voudront être remboursés rapporteront leurs contrats & titres de propriété, avec certificat des conservateurs des hypotheques, qu'il ne subsiste aucune opposition au remboursement desdites rentes. Pourront en outre être faits des remboursemens sur le pied de la valeur publique des contrats, lorsque les propriétaires le desireront, & pour le plus grand avantage de la libération.

XII. Il sera dressé tous les ans, par les directeurs de la caisse d'amortissement, un état des remboursemens en tout genre qu'elle aura effectués, ainsi que des fonds & accroissemens progressifs qu'elle y aura employés. Les contrats de rentes & autres effets qui auront été remboursés, seront à l'instant par eux anéantis, à peine de concussion, & il en sera fait mention détaillée dans ledit état, lequel sera remis chaque année au contrôleur-général de nos finances, pour nous être présenté, & ensuite rendu public par la voie de l'impression.

XIII. Les fonds nécessaires aux opérations de ladite caisse d'amortissement, & que nous lui avons assignés par notre présent édit, y demeureront spécialement & invariablement affectés par préférence à toute autre destination, & comme étant totalement separés de nos revenus; ils ne pourront être alloués en dépenses par notre chambre des comptes, dans les differens comptes de ceux par qui nous

avons ordonné qu'ils seroient versés dans notre dite caisse des amortissemens, qu'en rapportant par eux les quittances comptables du trésorier de ladite caisse, & seront tellement réputés appartenir aux créanciers de notre Etat, qu'ils ne pourront en aucun cas, même celui de guerre, ni pour aucune cause ou raison quelconque, être employés à aucun autre usage, dérogeant à toute loi à ce contraire, notamment à la déclaration du 21 Novembre 1763. Si donnons en mandement, &c.

Le 31 Octobre, M. le comte d'Oels prit congé de L. M. & de la famille royale.

On assure que ce prince a quitté décidément Paris le 2 Novembre : il a dû s'arrêter ce jour-là & le lendemain à Chantilly, chez le prince de Condé ; le 4 & le 5, il étoit à Ste. Assise, chez le duc d'Orléans; & le 6, il est parti tout-à-fait, prenant sa route par Strasbourg, Gotha, Cassel & Brunswick : il s'arrêtera principalement dans ces deux derniers endroits. Son Alt. R. a reçu le présent du roi, qui consiste en porcelaine de Seve de la plus grande beauté pour la valeur de près de cent mille écus. Outre le principal service, remarquable par la perfection du dessin & la vivacité des couleurs de ses tableaux, il y a plusieurs médaillons du portrait du prince, qui est de la ressemblance la plus parfaite, ainsi que la copie des statues des grands hommes françois, exposées tous les ans au sallon de peinture, & destinées à l'ornement de la grande galerie du Louvre qu'on prépare à cet effet. Ces statues sont au nombre de douze.

Les archevêques & évêques ont reçu une lettre circulaire imprimée, du baron de Breteuil, qui leur enjoint de se retirer chacun dans leur diocese ; dans les cas de maladie, d'affaires importantes, ils écriront au ministre, lequel, après avoir mis leurs motifs sous les yeux de S. M., leur fera passer la permission de revenir dans la capitale. Tous les prélats ducs & pairs de France, les cardinaux, les premiers aumôniers des princes & princesses du sang, les membres qui

doivent composer l'assemblée du clergé au mois de Mai prochain, les prélats mitrés & crossés qui ont à la cour un service à remplir, sont exceptés de cette loi.

Par une proclamation publiée le 15 Octobre, le roi d'Angleterre a prorogé au 2 du mois de Décembre le parlement qui devoit s'assembler le 28 Octobre.

M. Loftus, membre du parlement d'Irlande, a eu une audience du roi, dans laquelle il a présenté à S. M. plusieurs adresses des corps volontaires du royaume. Ces adresses contiennent des professions d'une fidélité & d'un attachement inviolables à leur souverain & d'une affection sincere envers la Grande-Bretagne; mais en même tems on y renouvelle les instances pour une réforme parlementaire & une égalité dans les exemptions de droits & impôts sur les manufactures & fabriques de l'une & de l'autre nation. Le roi a reçu ces adresses d'une maniere à donner de grandes espérances aux Irlandois.

Les shérifs de Dublin ont refusé, le 8 Octobre, de convoquer une assemblée de citoyens conformément à la requisition qui leur en avoit été faite; malgré ce refus, quantité de bourgeois se sont assemblés le 11, & ont élu cinq délégués au congrès national qui doit s'assembler incessamment, & dont l'objet est de procurer une réforme parlementaire.

Si la fermeté ou l'obstination des mécontens à vouloir absolument tenir un congrès a de quoi inquiéter le gouvernement, la réconciliation du comte de Charlemont avec les volontaires n'est pas une circonstance plus agréable. Mylord Charlemont, qui étoit général en chef de tous ces corps armés, avoit donné sa démission, parce qu'il désapprouvoit le dessein d'une grande partie de ces volontaires de mettre les catholiques-

romains tout-à-fait de niveau avec les autres citoyens, même pour ce qui regarde le droit de siéger en parlement. A présent ce différend entre le chef & les membres s'est accommodé de façon qu'on est convenu que les catholiques entreroient dans la robe & l'armée à l'égal des protestans, mais non dans le corps législatif de la nation. A cette condition, le comte de Charlemont a consenti à reprendre le commandement; & dans une assemblée que les délégués des volontaires du comté & de la ville de Dublin ont tenue le 8 Octobre, ils l'ont unanimement ré-élu.

Le baron de Reischach, envoyé extraordinaire de la cour de Vienne à La-Haye, ayant reçu son rappel, est parti le 2 Novembre, sans prendre congé des Etats-Généraux. Ce ministre s'est embarqué à Rotterdam pour Bruxelles, d'où, après un court séjour, il prendra la route de Vienne, à moins que l'empereur ne se rende en personne dans les Pays-Bas, ainsi qu'on l'annonce positivement. Les Etats-Généraux ont décidément résolu une augmentation provisionnelle de troupes nationales, qui consistera en 10824 hommes d'infanterie, 1014 de cavalerie & un corps de troupes légeres. La garnison de Lillo & des trois autres forts sur l'Escaut vient d'être renforcée par 300 volontaires avec leurs officiers & bas-officiers, tirés des régimens de Holstein-Gottorp, de Solms & de Saxe-Gotha, infanterie, ainsi que par un détachement de 42 canonniers; on y transporte aussi un convoi de canons, de munitions de guerre & de bouche.

Le 31 Octobre dernier, à l'issue d'une assemblée extraordinaire des Etats-Généraux, il a été expédié un courier d'Etat aux ambassadeurs de la république à Paris, avec ordre de communiquer au ministere de France les nou-

velles que L. H. P. avoient reçues le même jour de Vienne, touchant la marche d'un corps considérable de troupes impériales vers les Pays-Bas, & de solliciter en cette circonstance un prompt & formidable secours de la part de S. Maj. Très-Chrét. On assure qu'il est aussi question de faire incessamment une pareille demande auprès des autres puissances garantes du traité de 1731, & en particulier auprès de S. Maj. Prussienne.

Le 2 Novembre, L. H. P. ont expédié des couriers à Vienne & à Bruxelles, avec ordre à leurs ministres plénipotentiaires d'en partir sans prendre congé.

La certitude d'une guerre prochaine a rappellé sans doute à la république le souvenir des services signalés d'un de ses officiers de marine. C'est du vice-amiral Zoutman qu'il est question, auquel les Etats-Généraux viennent enfin d'accorder une pension extraordinaire de 2400 florins par an, sa vie durant, pour le récompenser de la valeur & de la conduite qu'il a montrées dans le combat naval de Doggers-Bank, le 5 Août 1781 ; & pour combler cette faveur, L. H. P. ont ordonné qu'il en jouiroit à compter du jour de l'action.

Suivant des lettres de Middelbourg, l'amiral Reynst ayant mandé auprès de lui le capitaine Pittenhove du bricq impérial l'*Attente*, lui avoit déclaré, en conséquence des ordres de L. H. P., qu'il étoit prêt de lui rendre son bâtiment & d'en ôter la garde, s'il vouloit s'engager à retourner d'où il étoit venu, & promettre par écrit de ne point continuer son voyage par l'Escaut, mais que cet officier s'y étoit d'abord refusé, & avoit répondu qu'il n'étoit autorisé à souscrire à aucune de ces propositions, aussi longtems qu'il n'auroit point reçu des ordres de ses commettans : sur quoi l'ami-

ral Reynst avoit jugé à propos de laisser la garde sur le navire. Quant au brigantin le *Louis*, il avoit déja repris la route d'Anvers.

On écrit de Bruxelles que l'empereur a fait expédier à tous ses ambassadeurs & ministres dans les cours étrangeres une lettre circulaire, en date du 23 Octobre, ainsi conçue :

*Vous n'ignorez pas l'origine & la suite des différends qui se sont élevés en dernier lieu entre l'empereur & la république des Provinces-Unies, les griefs & les prétentions les plus fondées que depuis bien longtems se trouve avoir S. M. Imp. à la charge des États-Généraux, l'offre que, malgré cela, S. M. leur a faite de les arranger à l'amiable avec eux, les conférences qui ont été établies en conséquence pour cet effet à Bruxelles, & enfin l'*ultimatum *que, dans la vue d'abréger la négociation, l'empereur a bien voulu faire remettre aux Etats-Généraux.*

Par l'inexécution & les violations des traités que les Hollandois se sont permises dans toutes les occasions qui leur ont paru favorables, la clôture de l'Escaut est devenue depuis longtems une servitude non obligatoire pour les Pays-Bas Autrichiens, & la face générale de l'Europe est même d'ailleurs si différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit lors de la conclusion du traité de Munster, qu'il est manifeste que la stipulation de ce traité qui regarde l'Escaut, est réellement sans objet dans ce moment-ci.

L'empereur, ce non-obstant, a été disposé à s'accommoder amiablement avec la république, même au sacrifice de prétentions les plus légitimes & les plus importantes ; mais plus S. M. a témoigné des facilités pour cet effet, moins il en a trouvé de la part de la république. On a tâché au contraire de mettre toutes sortes d'entraves au succès de la négociation ; & à cette fin, on a persis-

té à vouloir soutenir & se conserver une prétention à laquelle, moyennant tant de contraventions aux traités, on sçavoit fort bien ne plus avoir aucun droit légitime.

*Pour prevenir le préjudice que les Etats-Généraux avoient en vue d'établir par-là contre les droits incontestables de S. M. Imp., & pour ne laisser aucun doute sur sa résolution inaltérable de s'en tenir aux propositions contenues dans l'*ultimatum*, S. Maj. n'a pu s'empêcher de se déterminer à faire sortir d'Anvers pour la mer, un bâtiment sous son pavillon, après avoir déclaré assez longtems auparavant comment il envisageroit toute opposition violente qu'on oseroit faire au libre passage de ce bâtiment.*

La relation ci-jointe en copie, contient le détail de la façon de laquelle les Hollandois se sont permis d'insulter au pavillon impérial, au lieu de se borner à mettre en tout cas leur prétendu droit à couvert par des protestations en forme.

S. M. Imp. ne peut donc envisager ce fait que comme une déclaration de guerre effective de la part de la république.

En conséquence, elle a déjà rappellé M. le baron de Reischach, qui a été jusqu'ici son ministre à La-Haye, avec ordre de quitter la Hollande sans prendre congé des Etats-Généraux; & toutes les dispositions nécessaires ont également déjà été faites pour qu'il se rassemble sans délai dans les Pays-Bas une armée de 80 mille hommes de troupes impériales, que S. M. se propose d'augmenter selon les circonstances.

L'empereur se flatte que ces mesures seront envisagées par toute la partie de l'Europe impartiale, comme des suites naturelles d'une hostilité aussi manifeste, & d'un fait par lequel sa dignité a été si grièvement blessée. Vous voudrez bien, Monsieur, vous expliquer dans l'occasion en conséquence de tout ce que dessus.

Table de la 2me. partie du huitieme tome 1784.

JOURNAL
ENCYCLOPÉDIQUE
OU
UNIVERSEL,
DÉDIÉ

A SON ALT. SÉRÉNISSIME
Mgr. le Duc de Bouillon, &c. &c. &c.

ANNÉE 1784.

TOME VIII.

PARTIE III.



A BOUILLON.
De l'Imprimerie du Journal.

Avec Approbation & Privilege.

IL paroît deux volumes par mois de ce Journal. La souscription n'est ouverte que pour l'année entiere : elle est de 24 liv. de France, prise à Bouillon ; de 25 liv. 4 s., à Paris, & par la poste, de 33 liv. 12 s. franche de port, pour toute la France, sçavoir : 24 liv, pour l'abonnment, & 9 liv. 12 s. pour le port.

L'abonnement du port dans les postes du Généralat de l'Empire étant de 6 liv., il n'en coûtera que 30 liv. pour recevoir ce Journal franc de port dans cette partie de l'Allemagne.

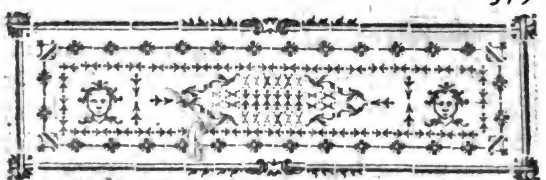
Pour tout ce qui regarde la correspondance de France, on aura la bonté de s'adresser à M. LUTTON, rue Ste. Anne, Butte St. Roch, à Paris, *chargé de tout ce qui regarde ce Journal. On aura soin d'affranchir les lettres; autrement, elles resteront au rebut. La souscription doit être payée d'avance, ainsi que le port du Journal.*

On s'adressera aussi à M. WEISSENBRUCH, Directeur du bureau de ce Journal *à Bouillon, où la poste de France arrive & part tous les jours.*

On trouve dans le même bureau le Journal Politique, ou Gazette des Gazettes, *qui paroît deux fois par mois. Chaque cahier est de 84 pages & souvent plus. Ce recueil de nouvelles coûte 12 liv. par année, pris à Bouillon, & 18 liv. par la poste dans toute la France, y compris le port. Le tout se paie d'avance. Il faut souscrire pour l'année entiere, & on peut le faire à quatre époques, au 1er. Janvier, au 1er. Avril, au 1er. Juillet, ou au 1er. Octobre.*

La Gazette Salutaire, *dont on donne une feuille chaque semaine, coûte 9 l., franche de port.*

Les Directeurs des Postes étrangeres, ainsi que les particuliers qui desireront avoir ces ouvrages périodiques, sont priés de vouloir bien adresser leurs lettres à M. WEISSENBRUCH, *Directeur des Journaux, à la poste restante à* Liege.



JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE OU UNIVERSEL.

15 DÉCEMBRE 1784.

TOME VIII.

PARTIE III.

Nouveaux mémoires de l'académie de Dijon, pour la partie des sciences & des arts. Second semestre 1783. A Dijon, chez Causse; à Paris, chez Didot le jeune, & chez Théophile Barrois. 1784.

QUel précieux recueil pour la postérité que ces mémoires consacrés par nos académies à lui transmettre le fruit de leurs recherches! C'est là que nos neveux pourront un jour étudier les progrès des sciences; c'est par-là surtout qu'ils pourront ju-

ger des vains reproches tant de fois répétés contre ces corps illustres, comme s'il suffisoit aux plus grands génies de s'y voir aggrégés, pour mettre un terme à leurs travaux. Ces mémoires de nos académies fourniront toujours la meilleure réponse contre leurs détracteurs, & la postérité distinguera principalement ceux que l'académie de Dijon nous fournit l'occasion d'annoncer.

Le volume intitulé : *Second semestre* contient douze mémoires sur des sujets presque tous également intéressans. Le premier a pour auteur M. de Morveau, que cette académie se glorifiera longtems d'avoir compté parmi ses membres ; il est destiné à nous faire connoître la nature & l'origine de l'acide *karabique* : c'est ainsi que ce sçavant a cru devoir nommer l'acide concret que l'on retire d'une substance appellée par les minéralogistes *ambre jaune, succin, karabé*, & que l'on connoissoit plus communément sous le nom de *sel volatil du succin.*

« Le succin, dit-il, étoit très-estimé des anciens ; il n'y a pas même de substance sur laquelle l'imagination des poëtes se soit autant exercée pour illustrer son origine. Sophocle avoit dit qu'il étoit formé dans les Indes par les larmes des sœurs de Méléagre, changées en oiseaux & pleurant sur leur frere. Ovide le fit naître des larmes des sœurs de Phaëton, changées en peupliers. Pline n'a pas dédaigné de rapporter toutes ces fables & de les mêler à des traditions qui, pour être moins merveilleuses, ne lui paroissoient pas, à la vérité, plus dignes de foi. Ce naturaliste re-

gardoit comme très-certain qu'il couloit d'un arbre de l'espece des pins, comme la gomme des cerisiers; qu'il se durcissoit pendant l'automne, & qu'après avoir été emporté par les eaux de l'Océan, dans lequel il tomboit, il étoit ensuite repoussé sur le rivage. On le recherchoit pour l'ornement à peu près comme les pierres précieuses ».

On lui attribuoit en médecine de grandes vertus; mais dans le fond celle d'attirer les corps légers, quand il est frotté, est la seule propriété que les anciens en aient réellement connue. Il étoit réservé aux modernes, surtout au célebre Pott & à notre auteur, d'en faire mieux connoître les principes.

A quel regne appartient ce succin que nous nommons aujourd'hui *karabé* d'après les Arabes? Quelle est la nature de l'acide qu'il fournit? Telles sont les deux principales questions de ce mémoire. Pour répondre à la premiere, M. de M. observe d'abord quels sont les lieux où se trouve cette substance: c'est particulierement dans la mer Baltique jusqu'à la profondeur de 30 à 40 toises, & sur les rives de cette mer qui appartiennent à la Prusse-Ducale. Aux endroits où on le rencontre, on voit d'abord (continue-t-il) à la surface de la terre une couche de glaise qui couvre une couche de bois résineux presqu'entierement pourri & réduit en terre, mais qui a encore la propriété de s'enflammer; au dessous de ce bois est une couche de terre alumineuse vitriolique. Enfin

on rencontre une nouvelle couche de sable, où le karabé est répandu par masses détachées & en morceaux plus ou moins gros. Cette observation est essentielle; l'académicien y en ajoute quelques autres sur les différentes couches qui avoisinent le karabé qu'on trouve en Suede, en Sibérie, en Provence, &c. Il remarque entr'autres, que l'on a vu dans le cabinet de M. Wethein, conseiller des mines de Prusse, un morceau de karabé dans une hématite qui venoit de Sibérie; & de tous ces faits il conclut d'abord comme une chose démontrée, que le karabé se trouve dans le regne minéral; mais qu'il ne vienne originairement d'un végétal, c'est, ajoute M. de M., ce dont il n'est pas possible de douter, lorsqu'on voit dans les cabinets des amateurs des morceaux qui renferment des mouches, des araignées & autres insectes, lorsqu'on remarque que toutes leurs parties s'y trouvent développées presque comme dans l'animal vivant.

Ce corps végétal a-t-il reçu dans la terre quelqu'altération ? Est-il minéralisé ? Voilà ce que notre auteur considere ensuite, en avouant que les observations ne sont pas suffisantes pour lever tous les doutes. Dans la nécessité de choisir, il n'hésite point à dire que le karabé appartient au regne minéral, 1°. parceque les produits de l'analyse le rapprochent très-certainement de tous les bitumes; 2°. parce qu'on n'a pu trouver aucune

résine, aucun baume qui présentât les mêmes caracteres.

Dans la seconde partie de ce mémoire, M. de M. réfute d'abord l'opinion d'Hoffmann, qui ne fait de l'acide karabique qu'une huile condensée en masse par l'acide vitriolique, & celle de Bourdelin, qui le confondoit avec l'acide muriatique. Décidé par l'opinion & les expériences de Bergman, il tient ensuite pour certain que le sel concret volatil du karabé, tel que nous le connoissons, & avant qu'il soit réduit à un état plus simple, supposé que cela soit possible, *est un acide propre de son genre.* Cette conclusion est enfin confirmée par l'examen de ses combinaisons, dont notre auteur nous promet encore des détails plus particuliers. Nous ne pourrions que copier ceux qui composent le reste de cet excellent mémoire. Contentons-nous d'y renvoyer nos lecteurs.

Celui qui le suit a un objet bien différent : ce sont des observations sur l'opération du bec de lievre, par M. Enaux. L'on sçait que le défaut de conformation que cette dénomination indique, est la division de la levre supérieure, que quelques enfans apportent en naissant. L'auteur en distingue de trois especes : un simple, un composé & un compliqué. Le premier n'a qu'une simple division ; le second en a deux. Le compliqué emporte encore la séparation de la mâchoire supérieure avec des circonstances qui va-

rient, & que M. E. décrit. Pour la guérison des uns & des autres, il rejette tous les inſtrumens qui pourroient occaſionner une contuſion ſur les levres de la plaie, tels que les ciſeaux & les pinces : le biſtouri lui paroît préférable ; mais comme la difficulté de maintenir la levre ſupérieure eſt le principal objet dans cette opération, c'eſt auſſi vers ce point qu'il porte toute ſon attention. L'opération ſuivante fera mieux entendre ſon procédé que tout ce que nous pourrions en dire. C'eſt lui-même qui va l'expoſer.

« En 1780, une religieuſe de l'hôpital, chargée du ſoin des filles de cette maiſon, me conſulta ſur une difformité qu'avoit une fille de 12 ans. Cette fille avoit un double bec de lievre compliqué de la double ſéparation de la voûte par la cloiſon des narines, qui étoit iſolée. Le bord alvéolaire, ainſi que les deux dents inciſives moyennes, faiſoit une ſaillie de plus d'un travers de doigt au delà de la levre inférieure. On ne pouvoit faire l'opération du bec de lievre qu'on ne retranchât cette portion de la mâchoire, ainſi que M. de la Faye & d'autres l'ont pratiqué. Je connoiſſois tous les inconvéniens attachés à la méthode d'opérer dans un ſeul tems ; je préférai de faire l'opération en deux tems. Je commençai par détacher de la mâchoire la partie moyenne de la levre, que je laiſſai adhérente au cartilage de la cloiſon du nez. J'emportai avec des ciſeaux cette portion de la mâchoire, qui me parut mobile & facile à retrancher ; je fus trompé par cette facilité apparente ; la portion étoit oſſeuſe & très-dure, & je me repentis de n'avoir point apporté des ciſailles conſeillées en pareil cas. Enfin, après avoir emporté le bord alvéolaire avec les dents,

je plaçai des pieces de liege ſur chaque bord du bec de lievre, que j'aſſujettis avec des épingles : je me ſervis dans ce moment de la ſuture entortillée. J'ôtai peu de jours après, la ſuture, & cet enfant deſira avec empreſſement la ſeconde opération ».

Elle fut faite avec le même ſuccès; mais on voit dans le reſte du mémoire qu'elle exigea quelques autres précautions.

A ces obſervations, qui nous montrent l'art de remédier à un vice de conformation aſſez commun, élevé à ſa perfection, ſuccede un mémoire ſur le tremblement de terre arrivé en Bourgogne le 6 Juillet. Les déſaſtres cauſés en Sicile & en Calabre étoient alors trop récens pour que la moindre ſecouſſe ne cauſât pas les plus vives alarmes. On craignoit que celles du 6 Juillet ne fuſſent en Bourgogne le prélude d'une commotion plus funeſte. Ce mémoire eſt de M. Maret, qui le conſacre à rétablir le calme dans les eſprits par une hiſtoire fidelle de ce phénomene, par des réflexions ſur les cauſes de ceux du même genre, ſur la rareté des tremblemens de terre obſervés en Bourgogne & dans les provinces voiſines. Après avoir montré par les détails que celui-ci n'a produit que des effets peu conſidérables, il en expoſe la cauſe, & croit pouvoir aſſurer que dans la province où il écrit tout indique qu'ils ne ſeront jamais bien alarmans.

Il faut, dit-il, *un concours de circonſ-*

tances pour produire cette commotion, & ce concours aura très-rarement lieu; d'ailleurs, notre position & la qualité du terrein de notre province & des provinces voisines doivent nous rassurer. Les détails de ces circonstances donnent à cette opinion beaucoup de vraisemblance. C'est surtout l'éloignement de la mer qui rassure ici notre physicien.

« L'humidité, dit-il à cette occasion, portée à une grande profondeur, étant une des conditions nécessaires de la production des tremblemens de terre, elle doit rarement en déterminer dans nos provinces. La mer la plus voisine de nous (la Méditerranée) est éloignée d'environ 100 lieues, & nous sommes élevés au dessus du niveau de ses eaux de près de 700 pieds. Les inondations seules peuvent donc nous exposer à des tremblemens de terre; mais il faut qu'elles soient continues & très-extraordinaires; il faut encore qu'elles soient suivies d'une sécheresse non moins rare... La Bourgogne, il est vrai, contient des mines de charbon fossile & de différens métaux, notamment de fer; mais ces minéraux sont rarement dans l'état pyriteux: on ne trouve presque nulle part du soufre... Il n'y a nulle part d'amas considérable de substances pyriteuses; celles qui, par leur combinaison, ou faite ou prochaine, ont pris ce caractere, sont éparses sur un très-grand espace dans des terres végétales, calcaires, argilleuses, mêlées à des comminutions quartzeuses placées en différens points sous des masses considérables de pierres calcaires, de schistes, de granit. Les cavernes souterreines sont très-rares. On ne trouve dans celles qui sont connues que des spaths calcaires. De ces vérités de fait on

doit conclure que la qualité de notre terrein, si prodigieusement différente de celle des sols malheureux où brûlent les volcans, où la terre est si souvent agitée par de violentes secousses, ne doit pas nous faire craindre d'aussi funestes révolutions ».

Cette opinion, que l'académicien desire voir s'accréditer pour la tranquillité publique, étoit déjà très-anciennement établie. Il cite, à ce sujet, le témoignage de Paul Jove, qui écrivoit dans le commencement du 16e. siecle, & conseilloit à ceux qui craignoient les tremblemens de terre de se retirer dans les Gaules. Cet auteur ne parloit sans doute que d'après l'opinion générale, fondée sur une antique tradition qui, unie aux circonstances particulieres à la Bourgogne, développées par M. M., ne permet plus à personne de redouter dans cette province le sort des Messinois & des Calabrois.

Une derniere preuve est celle que fournit M. Guenau de Montbeillard dans sa liste chronologique des tremblemens de terre dont l'histoire a conservé le souvenir. Elle commence à l'an 2312 avant l'ere chrétienne, & finit en 1760 de cette ere. On y trouve la notice de plusieurs milliers de phénomenes de cette espece, & deux seulement ont eu lieu en Bourgogne, l'un en 1682, l'autre en 1755. Nous ignorons la cause du premier, observe M. M.; mais le second parut être l'effet d'un foyer très-éloigné.

Ces preuves nous semblent très-propres

à diminuer l'effet d'une découverte exposée dans un autre mémoire du même volume. Il s'agit dans celui-ci d'un ancien volcan de Drevin, que l'inspection d'une lave basaltique a fait découvrir.

On y voit, entr'autres, une masse de basalte & de terre, dont les parties saillantes ont plus de 36 pieds cubes, & sont peut-être encore profondément enracinées. Nos académiciens se proposent de pousser plus loin leurs recherches sur cet objet, & d'employer tous les moyens nécessaires dont ils furent d'abord privés.

Nous n'insisterons pas sur quelques autres mémoires contenus dans ce volume, tels que ceux de M. de Morveau sur le pese-liqueur approprié à la cuite des sucres, sur la pierre à chaux maigre de Brion, & sur la maniere de reconnoître cette qualité. En avoir nommé l'auteur, c'est avoir annoncé toutes les lumieres qu'il y a répandues. Il y en a encore un très-curieux & très-instructif, dont voici l'occasion & le sujet.

Le desir de connoître plus particulierement les effets de l'électricité, de la lumiere, de la chaleur & des gaz sur les vers-à-soie avoit déterminé M. Chaussier à élever une certaine quantité de ces insectes. Parvenus à leur dernier âge, plusieurs s'échapperent de l'attelier sans qu'on s'en apperçût, gagnerent un cabinet voisin, y filerent paisiblement leur soie, se convertirent en

chryſalides & ſe changerent en papillons. Quelque tems après leur évaſion, parcourant ſon cabinet, l'académicien fut fort étonné d'y voir pluſieurs feuilles de papier bleu & des drapeaux de tourneſol tachés en rouge, & altérés comme s'ils euſſent été touchés par un acide qu'on y auroit lancé par jets, ou fait tomber goutte à goutte. Cet accident excite ſon attention; & voyant pluſieurs papillons répandus dans ſon cabinet, quelques-uns encore attachés aux feuilles de papier bleu, il ſoupçonne que ces inſectes contiennent une liqueur acide, néceſſaire ſans doute à quelques fonctions, & qu'ils répandent lors de leur métamorphoſe en papillons. Pour s'aſſurer du fait, il renferme quelques chryſalides dans des cornets de papier bleu; durant leur métamorphoſe, il voit en effet les cornets mouillés, & leur couleur altérée en rouge. Ce premier eſſai eſt ſuivi de divers autres qui ne laiſſent plus lieu de douter de l'exiſtence de cet acide libre & développé dans l'animal, que M. de Sauvages avoit apperçu depuis quelque tems, mais qu'il regardoit comme l'effet d'une maladie, & d'une altération étrangere à l'organiſation de ces inſectes. Par des obſervations répétées, M. C. vient à bout de s'aſſurer que cette liqueur tient à leur conſtitution même, il en découvre l'origine, en aſſigne le ſiege, ainſi que la maniere de la préparer & de la conſerver.

Rien de plus heureux que cette découverte pour l'explication de ces pluies de sang qui, effrayant les peuples, ont si souvent embarrassé les naturalistes.

« Toutes les chenilles qui doivent se filer une coque, ont à peu près la même structure, éprouvent les mêmes révolutions & présentent les mêmes phénomenes que le ver-à-soie. Dans toutes, les conduits chyleux se dilatent peu-à-peu & forment un réservoir oblong, qui se remplit d'un suc gommeux plus ou moins atténué & coloré. Dans toutes on voit l'appareil de la génération se développer après la formation du cocon & pendant l'état de chrysalide; on voit ces organes logés dans un réservoir particulier plein du suc lymphatique, dont la consistance & la couleur varient suivant l'espece de l'insecte. Le papillon nouvellement éclos ne tarde point à évacuer ce suc; il le lance à différentes reprises, & quelquefois à des distances assez grandes. C'est à cette évacuation que l'on doit attribuer ces taches rouges que, pendant le cours de l'été, on voit autour des habitations, & qui longtems ont été regardées comme des pluies de sang ».

C'est sans doute par une semblable cause que l'on doit aussi expliquer ces gouttes de sang que Henri IV apperçut sur la table où il jouoit aux dés avec le duc de Guise. On essuie; elles reparoissent encore. Ce fait si simple fut alors regardé comme un prodige, & jetta l'épouvante dans le cœur du meilleur des rois. Si on en eût cherché la cause plus attentivement, on auroit sans doute découvert que quelques chrysalides de la chenille épineuse, en se métamorphosant en

papillons, avoient lancé à différentes fois la liqueur rouge dont M. C. a conſtaté & démontré l'exiſtence. Cette liqueur tient tellement à la conſtitution de ces inſectes, que les chryſalides en fourniſſent également, ſoit que les cocons aient été mis au four, ou expoſés à la vapeur de l'eau bouillante, & aient ſouffert le filage.

A la ſuite de ce mémoire on en trouve un de M. Gattey ſur la maniere de perfectionner les aérometres; un ſecond du même auteur, contenant les opérations faites pour parvenir au projet du canal de la Saône à la Loire; un troiſieme de M. Aubry ſur l'incohérence des nouvelles maçonneries; enfin deux autres, dont le premier a pour ſujet la coralline articulée des boutiques, & pour auteur M. Durande; le ſecond eſt un eſſai ſur l'hiſtoire naturelle du champignon vulgaire, par M. Willemet.

L'objet de ces deux derniers, quoique ſur des matieres ſi différentes, eſt à peu près le même. M. Durande examine à quel regne il faut rapporter la coralline, & la même queſtion eſt diſcutée par M. Willemet, ſur les champignons.

Quant à la coralline, on ſçait que quelques naturaliſtes, entr'autres, M. de Réaumur, n'avoient point héſité à regarder cette production marine comme l'ouvrage des polypes, ou comme des fils de cellules de ces inſectes. Selon M. Ellis, la coralline,

ainſi que la plupart de ces corps marins que leur figure ont fait prendre pour des arbriſſeaux, des plantes & des mouſſes de mer, ſont non-ſeulement le domicile d'animaux, mais leur ouvrage, & ſervent à leur conſervation, leur défenſe, leur propagation; en un mot, ils ont le même uſage que les gâteaux, les cellules des abeilles. Suivant Linné, la coralline doit être rangée parmi les zoophytes, c'eſt-à-dire, parmi les animaux-plantes; ſelon MM. de Juſſieu & Pallas, qui n'y ont découvert aucun inſecte, cette même production ne peut être claſſée que parmi les végétaux. Au lieu de ſe laiſſer rebuter par une ſi grande diverſité d'opinions, M. Durande redouble ſes recherches & ſes expériences. Nous n'en rapporterons que la concluſion, qu'il exprime ainſi:

« En comparant l'action de l'eau-forte ſur la corne avec celle de ce même acide ſur la coralline & celle des autres menſtrues employés dans ces deux analyſes, il eſt clair que la coralline n'eſt point de la corne; qu'elle offre tous les produits des ſubſtances végétales, & qu'elle ne peut être autre choſe qu'une plante imprégnée de beaucoup de terre calcaire, ou de ſel & de matiere animale; qu'ainſi elle a non-ſeulement l'apparence d'une plante, mais qu'elle eſt très-réellement végétale ».

L'opinion de M. Willemet ſur le champignon eſt moins déciſive.

« Que conclure (dit-il après avoir rapporté les divers ſentimens & les obſervations) de cette foule d'objets ſi diſparates, de cette étonnante variété, qui nous prouve que ſi les champignons ont

quelques propriétés des végétaux, ils semblent aussi, à certains titres, tenir au regne animal, & peut-être même révendiquer, sinon une place, du moins une existence quelconque dans le troisieme ? Oseroit-on l'intituler *pseudo-zoo-lythophytes*, bien entendu qu'il mériteroit d'être subdivisé en especes distinctes ? Le champignon vulgaire, par exemple, seroit un *pseudo-phyte-membrano-cellulaire*, spongieux, subéreux, à pédicule, qui porte un chapiteau convexe en dessus, concave, feuilleté & fistuleux en dessous ».

Outre tous ces mémoires, on lit dans ce volume la suite de l'histoire météoronosologique pour les six derniers mois de l'année 1783 ; histoire que les observations de M. Maret rendent également instructive & intéressante.

Acta academiæ scientiarum imperialis Petropolitanæ pro anno MDCCLXXX. Pars prior, &c. C'est-à-dire, *Mémoires de l'académie impériale de St. Péters-bourg pour l'année MDCCLXXX. Premiere partie.* In-4°. de 32 pag. pour l'histoire, & de 403 pag. pour les mémoires, avec 11 planches. A Pétersbourg, de l'imprimerie de l'académie. 1784.

CE volume a été fort retardé par quelques dissentions intestines qui n'ont cessé que lorsque Mme. la princesse de Daschkow a succédé à M. le chambellan

de Domaſchnef dans la place de directeur de l'académie impériale. Nous avons rendu compte de ces changemens à meſure qu'ils ſont arrivés, & nous avons dit qu'à la forme des anciens mémoires, on en avoit ſubſtitué une autre, ceux-ci, qui portent le nom d'*Acta*, étant en partie en françois, en partie en latin. Il faut eſpérer que l'adminiſtration actuelle remettra, ſinon d'abord, du moins auſſi-tôt qu'il ſera poſſible, la publication de ces importans recueils au courant des années.

L'hiſtoire du premier ſemeſtre de 1780 offre d'abord le récit d'une viſite dont l'académie fut honorée le 24 Janvier par le grand-duc & la grande-ducheſſe, accompagnés du prince Fréderic-Guillaume-Charles de Wirtemberg, frere de cette princeſſe. On leur fit voir toutes les ſalles, les cabinets & les divers départemens académiques. L. A. témoignerent au directeur & aux autres académiciens combien elles en étoient ſatisfaites.

On donne enſuite la *météorologie* pour l'hiver de 1779 à 1780, ſuivant le nouveau ſtyle. Le plus grand froid eut lieu le 18 Février au matin; il étoit de 195 degrés. La plus grande élévation du barometre fut de 28-98, & la plus petite de 26-88. La Newa reſta priſe durant 142 jours, depuis le 1er. Novembre, où elle ſe couvrit des glaces du Ladoga par un froid de 170 degrés,

jusqu'au 25 Avril, qu'elle débacla par une température de 145 degrés.

Dans l'extrait d'une lettre de M. Van Swinden, professeur à Franeker, on voit la marche de l'aiguille magnétique observée pendant l'aurore boréale du 29 Février 1780, à La-Haye & à Franeker.

L'extrait d'une lettre de M. de Brekling, adressée à M. le professeur Besac, de Pleskow, le 14 Mars 1780, concerne une aurore boréale des plus resplendissantes, vue à Pleskow le 2 Mars, nouveau style.

M. Lexell rapporte la quantité d'eau de pluie observée à Péterfbourg en 1778, 1779 & 1780. L'instrument employé pour faire ces observations est un entonnoir carré de fer-blanc, dont chaque côté a 20 pouces d'Angleterre. La pluie en sort au moyen d'une pipe soudée à l'entonnoir, & s'écoule dans un réservoir fait pour la ramasser. En versant l'eau de ce réservoir, on en détermine la quantité par une mesure cubique de cuivre jaune, dont chaque côté a 2 pouces d'Angleterre, & dont la hauteur est divisée en 20 parties égales.

Les hauteurs de l'eau dans la Newa en 1778, 1779 & 1780 ont également été observées par M. Lexell, & réduites en tables relatives aux mois & aux jours.

L'histoire est terminée par la liste des ouvrages, machines & inventions présentés ou communiqués à l'académie durant le premier semestre de 1780.

Voici les titres des mémoires contenus dans la premiere partie de ce volume.

MATHEMATICA. *Leonh.* Euler, *Supplementum calculi integralis pro integratione formularum irrationalium.*

EJUSDEM, *Nova methodus fractiones quascunque rationales in fractiones simplices resolvendi.* = *Evolutio producti infiniti* $(1-X)(1-X^2)(1-X^3)(1-X^4)$, &c., *in seriem simplicem.* = *De mirabilibus proprietatibus numerorum pentagonalium.*

Nicol. Fuss, *Intégration d'une espece remarquable d'équations différentielles dans l'analyse des fonctions à deux variables, par l'introduction de nouvelles variables.*

Leonh. Euler, *Problematis cujusdam Pappi Alexandrini constructio.*

Nicol. Fuss, *Solutio problematis geometrici Pappi Alexandrini.*

PHYSICO-MATHEMATICA. *Leonh.* Euler, *De motu libero plurium corporum filis colligatorum super plano horizontali.* = *De vi fluminis ad naves sursum trahendas applicandâ.* = *De statu æquilibrii maris à viribus solis & lunæ sollicitati.*

W. L. Krafft, *Disquisitio de methodo construendi tabulas pro motu projectilium in aëre resistente.*

PHYSICA. *C. F.* Wolff, *De pullo monstroso, quatuor pedibus, totidemque alis instructo.*

P. S. Pallas, *Galeopithecus volans Camellii descriptus.*

Joh. Lepechin, *Sertulariæ species duæ determinatæ.*

J. G. Georgi, *Adipis porcinæ, recentis & rancidæ, examen chymicum.*

ASTRONOMICA. *Léonh.* Euler, *Determinatio facilis orbitæ cometæ cujus transitum per eclipticam bis observare licuit.* = *De variis motuum generibus qui in satellitibus planetarum locum habere possunt.* = *De motibus maximè irregularibus qui in systemate mundano locum habere possent, unà cum methodo hujus modi motus per temporis spatium quantumvis magnum prosequendi.*

A. J. Lexell, *Recherches sur la nouvelle planete découverte par M. Herschel & nommée* GEORGIUM SIDUS. = *Solutiones quorundam problematum astronomicorum ad doctrinam de motu planetarum & cometarum in sectionibus conicis pertinentium.*

Petrus Ichonodzow, *Determinatio latitudinis & longitudinis urbis* Orel, *deducta ex observationibus astronomicis anno 1781 habitis.*

Nicol. Fuss, *Nouvelles recherches sur les inégalités dans le mouvement de la terre, causées par l'action des vents.*

Steph. Rumowski, *Locus lunæ ex occultatione ♈ Virginis, anno 1780, die $\frac{9}{10}$. Martii observatâ, determinatus.*

Comme la planete de M. Herschel est

un des objets les plus nouveaux & les plus intéressans, nous tirerons du mémoire de M. Lexell ce qu'on y trouve de plus instructif sur cette matiere. Si l'on réfléchit qu'il y a près de 22 siecles qu'Eudoxe, célebre philosophe grec, apporta d'Egypte la connoissance des cinq planetes principales du systême solaire, il paroîtra surprenant que, depuis ce tems-là, quelques planetes aient pu échapper aux yeux attentifs des astronomes, surtout depuis l'invention des télescopes; mais si l'on considere que les cinq planetes sont observables à la vue simple, & peuvent être aisément distinguées des étoiles fixes par leur grandeur apparente & leur lumiere, on comprendra que toute planete dont la distance du soleil surpasse celle du soleil à Saturne, n'a pu offrir qu'une lumiere bien foible, un diametre fort petit & un mouvement très-lent; ce qui a rendu une semblable découverte incomparablement plus difficile.

Ce fut donc par un bonheur extrêmement rare & inattendu que M. Herschel apperçut, au mois de Mars 1781, dans la constellation des gémeaux, une nouvelle étoile à laquelle il remarqua un mouvement propre très-sensible, & dont toutes les apparences sembloient indiquer qu'elle devoit être mise au nombre des planetes: car les cometes étant environnées d'une nébulosité, on ne voit rien de pareil autour

de cette nouvelle étoile ; au contraire, elle eſt très-bien terminée ; & quelque petite qu'elle ſoit, on obſerve que ſa lumiere differe aſſez de celle des étoiles fixes. D'ailleurs, le peu de changement qu'on remarque dans ſa latitude (d'où il réſulte que l'inclinaiſon de ſon orbite à l'écliptique eſt fort petite), & ſon mouvement qui ſuit l'ordre des ſignes, comme celui des autres planetes, ſont autant de raiſons de ranger ce nouvel aſtre parmi les planetes principales du ſyſtême ſolaire. Auſſi, dès que M. Herſchel eut fait part de cette importante découverte à la ſociété royale des ſciences de Londres, M. Maskelyne & les autres aſtronomes anglois qui obſerverent la nouvelle étoile, parurent perſuadés que c'étoit une planete. Cependant, comme les données n'étoient pas encore aſſez déciſives pour conduire à une aſſertion ſûre, il reſtoit à examiner ſi le mouvement de cette étoile ne pouvoit point être expliqué par une orbite fort peu elliptique, ou preſque circulaire.

« Divers aſtronomes ayant publié le réſultat de leurs recherches ſur ce ſujet, j'eſpere, dit M. Lexell, qu'il me ſera d'autant plus permis de donner un expoſé de mes calculs, que j'ai certainement eſſayé le premier de calculer le mouvement de cet aſtre dans une orbite circulaire, comme je puis le prouver par le témoignage de pluſieurs aſtronomes anglois & françois ».

Nous ſupprimons les calculs, pour in-

diquer la conclusion à laquelle ils menent.

« Afin d'achever notre démonstration, (c'est toujours M. L. qui parle) il ne nous resteroit qu'à prouver que des orbites elliptiques dont l'excentricité est un peu remarquable, ne sçauroient satisfaire au mouvement de la nouvelle planete; mais comme, pour celle des orbites paraboliques qui approche le plus des observations, on ne trouve que des erreurs de 3 minutes, on peut supposer de même que, pour les orbites elliptiques, les erreurs deviendroient encore plus petites, & qu'il faut conséquemment des observations de quelques années pour déterminer la vraie quantité de l'excentricité. Tout ce qu'on peut faire en attendant, c'est d'exclure successivement plusieurs sortes d'ellipses; & en continuant ce travail, on ne manquera point de trouver à la fin la vraie & celle qui s'accorde seule avec les observations ».

« Cependant il y auroit un moyen d'abréger très-considérablement cette discussion : ce seroit de faire usage de l'importante remarque de M. Bode, célebre astronome de Berlin, qui, en prenant la peine d'examiner plusieurs étoiles fixes du zodiaque marquées dans les catalogues, s'apperçut qu'une de celles que M. Mayer de Gottingue avoit observées en 1756 dans le signe des Poissons, ne se trouvoit plus à la place où Mayer l'avoit vue. En tenant compte des élémens de la nouvelle planete, il paroît tout-à-fait vraisemblable qu'elle ait été le 25 Septembre 1756, à l'endroit où Mayer a observé cette étoile, qui ne se rencontroit pas dans le catalogue de Flamsteed, ou dans d'autres alors connus : au moins la différence entre le calcul & l'observation peut-elle être expliquée en partie par l'incertitude sur la distance moyenne, & en partie par l'équation du centre inconnu. Cette observation facilitera donc aux astrono-

mes leurs recherches sur cette planete, & l'on peut se flatter que l'excentricité sera déterminée assez exactement par ce moyen, vu que le lieu de la planete pour cette observation est éloigné du lieu pour l'observation faite le 17 Mars 1781, de plus de 100° ».

Lettres critiques sur plusieurs questions de la métaphysique moderne, &c. In-12 de 48 pages. A Paris, chez Barrois le jeune; à Nancy, chez Matthieu; à Metz, chez Devilli, & à Strasbourg, chez Levrault.

LE goût de la satyre est un trouble-fête; il n'y a que l'intrépide opinion de soi-même qui puisse le suivre. C'est ce que Dom Aubry, bénédictin, a voulu faire comprendre à l'auteur d'un écrit périodique qu'il a jugé avoir critiqué d'une maniere très-indécente ses *Questions philosophiques sur la religion naturelle.* Il défend sa cause, dans cette brochure, avec une force égale à l'intérêt qu'il y met.

Conteste-t-on à Dom Aubry l'existence des idées générales & des abstractions? Il répond que ces idées sont le premier apanage de l'intelligence humaine, & le principal distinctif qui nous sépare des animaux. Ce n'est que par nos idées générales, dit-il, que nous pouvons nous élever jusqu'à Dieu; ce n'est que par nos abstractions que

nous pouvons comparer nos idées particulieres, & faire un choix entre le bien & le mal, le vrai & le faux. Pourquoi la bête est-elle bête? C'est qu'elle n'a que des idées particulieres, que ces idées sont toujours bornées aux sensations, & qu'elle ne peut même les comparer, c'est que ce qui détermine son choix, n'est pas une volonté éclairée par la raison, mais un instinct aussi aveugle qu'il est sûr.

Rejette-t-on les idées innées, comme une ineptie de la vieille école? Notre auteur s'efforce d'en prouver l'existence, par l'évidence de nos vérités morales & religieuses, qu'on n'appelle *naturelles*, observe-t-il, que parce qu'elles sont écrites dans nos cœurs en caracteres ineffaçables. La faculté de penser elle-même n'est fondée, suivant lui, que sur des idées préexistantes à ses fonctions; cette faculté, si on la supposoit privée d'idées, seroit une contradiction dans les termes; & un enfant ne concevroit jamais le sens d'un mot, s'il n'avoit déjà le germe de l'idée que signifie ce mot. Dira-t-on que le sens d'une parole produit une idée, comme une plante produit son fruit? Si cela étoit, il ne devroit y avoir, remarque-t-il, qu'une seule langue sur la terre: car la différence des sons en mettroit nécessairement dans les choses.

Si nos idées viennent des sens, qu'on dise dans quel organe celles de Dieu & des

êtres ſpirituels prennent leur origine; qu'on aſſigne le ſens créateur de chaque idée abſtraite, de cette image intellectuelle qui conſiſte dans le genre, la différence & les attributs conſtitutifs des êtres; ſi nos organes formoient nos idées, la matiere de nos organes, qui change tous les jours, changeroit auſſi nos idées; & comme c'eſt la matiere la plus éloignée qui contient l'elément de l'effet futur, nos idées & nos jugemens ſeroient en germe dans les choux, les raves & les autres mets dont nous vivons. D'après ce ſyſtême, nous pourrions penſer ſans ame, puiſque, pour penſer, il ne faut que des idées, & que nos organes corporels les fourniroient. D'après ce ſyſtême, le péché philoſophique deviendroit poſſible, puiſque la conſcience n'étant qu'une qualité acquiſe par les actes répétés des organes, il pourroit ſe faire que ces actes ne nous euſſent pas appris qu'une telle action eſt péché. D'après ce ſyſtême, la diſtinction du bien & du mal deviendroit arbitraire, puiſqu'elle dépendroit, dans chaque individu, de l'exercice des organes des ſens & ſurtout de leur rectitude. Il ſeroit bien ſurprenant, ajoute D. A., que l'homme, qui n'engendre corporellement que par maniere de développement, eût le pouvoir de former des idées ſans germes préexiſtans. L'homme agit ſeul dans ſes jugemens & ſes raiſonnemens, parce qu'il compare ſes idées & qu'il pro-

nonce sur leurs rapports; mais il n'est jamais que passif dans ses idées, puisqu'il n'est pas même libre de ne pas les avoir.

On objecte à l'auteur que si toutes nos idées sont innées, Dieu en crée inutilement une multitude infinie, puisque la plupart ne sont jamais développées. Mais n'en est-il pas de même, dit-il, de tous les êtres corporels? Combien d'œufs de poissons dans la mer, les étangs, les rivieres, combien de grains & de semences d'arbres dans les champs & les forêts, dont la cent millieme partie ne sera jamais développée! Pourquoi Dieu, qui a donné avec tant de profusion, aux plantes les semences qui les propagent, & les feuilles qui les ornent, auroit-il créé les êtres spirituels tout nus? Pouvoit-il leur refuser la matiere premiere de leur travail, & rendre par-là toutes leurs facultés inutiles? On ne nourrit pas le corps en mangeant à vuide: l'ame pourroit-elle vivre sans idées? L'auteur de la nature a fourni les germes & la matiere nécessaires à la végétation des corps: pourquoi auroit-il refusé aux esprits cette multitude d'idées qui nourrit leur activité?

On assure à D. A. que nos idées entrent dans l'ame par tous les sens, par les objets extérieurs qui les excitent. Mais, dit notre auteur, si les objets extérieurs les excitent, elles existoient donc déjà: car on n'excite pas ce qui n'existe pas; le fer, par son

choc, ne tireroit jamais le feu d'un caillou, s'il n'y avoit du feu dans ce caillou. Où étoient-elles donc, sinon dans l'ame? L'arbre, quand je l'apperçois, ne me donne pas son idée ou son image; il la réveille seulement dans mon ame. En effet, si le développement des nos idées dépendoit toujours des objets extérieurs, celui-là seroit le plus sçavant qui auroit le plus voyagé, parce qu'il en auroit vu un plus grand nombre; ce qui est d'une fausseté manifeste.

Bien plus, D. A. prétend dans cette brochure que les sensations sont innées : car elles sont (remarque-t-il), aussi bien que les idées, des affections de l'ame. Lorsqu'on lui observe qu'il y a de l'absurdité à dire qu'on souffre avant d'éprouver de la douleur, il répond que la sensation, comme l'idée, n'est sensible qu'après le développement; que ce qui la rend sensible, n'est pas le jeu des organes, ni le choc d'un corps contre un autre corps, mais le sentiment de l'ame qui se développe par ce jeu, ce choc. La matiere odoriférante d'une rose frappe l'organe de mon odorat; mais l'odeur elle-même est dans mon ame seule. Qu'est-ce qu'une belle fleur regardée hors de l'ame? Ce n'est qu'un corps propre à réfléchir divers rayons. Sans le principe sentant qui est sous l'œil, cet organe ne seroit qu'un miroir dans lequel les objets extérieurs iroient se peindre inutilement. Dira-t-on que c'est

le ſoleil qui forme la viſion des objets qu'il éclaire? Dans ce cas, il n'y auroit plus d'aveugles. Dire que c'eſt l'œil, ce ſeroit aſſurer que cet organe voit de nuit comme de jour.

Blâme-t-on l'auteur de ce qu'il accorde une ame ſpirituelle aux bêtes? Il répond que, pour tout autre qu'un cartéſien, la bête a des ſenſations; que la matiere n'en eſt pas capable, & que, par conséquent, le principe des ſenſations des bêtes ne ſçauroit être matériel. Comment, dit-il, l'inſtinct indiviſible des bêtes appartiendroit-il à la matiere qui eſt diviſible, ou à l'atome qui eſt abſolument *inert*, s'il eſt ſeul? Quand on aſſure que Dieu ne replonge dans le néant aucun des êtres qu'il en a tirés, D. A. ſe contente d'en rire.

« Quoi, dit-il, végétaux, pierres, minéraux, les êtres les plus inſenſibles ſont immortels comme l'homme, & Dieu ne ſçauroit les anéantir? Oh la conſolante immortalité! Quelle reconnoiſſance ne devons-nous pas à la divine bonté de ce qu'elle daigne accorder aux eſprits ce qu'elle ne ſçauroit refuſer à la matiere? J'avois toujours cru que l'immortalité étoit le fruit de la juſtice divine qui récompenſe ou qui punit des êtres libres, & nous ne la devons qu'à la néceſſité d'être! Oh prodige de l'impiété moderne »!

« L'ame de la bête n'eſt que ſenſible; elle eſt bornée aux deſirs & aux idées qui regardent les beſoins phyſiques; elle n'a donc aucun droit à un état qu'elle ne connoît pas, qu'elle ne deſire pas, & qui eſt au deſſus de ſes facultés naturelles. A quoi lui ſerviroit le don de l'immortalité? Séparée du corps qu'elle

anime, elle n'a plus rien à ſentir. Si Dieu eût voulu accorder l'immortalité à la bête, ne lui eût-il pas donné, comme à l'homme, les notions d'un dieu, d'une juſtice, d'une loi éternelle, & ces grandes idées qui nous arrachent à la terre, pour nous tranſporter dans des régions plus heureuſes? Ne lui auroit-il pas donné ce ſentiment moral qui fait rougir l'homme, lorſqu'il a commis un crime ou une baſſeſſe? Ne lui auroit-il pas donné ces idées générales qui nourriſſent l'activité de notre raiſon & fondent ſa liberté? Quel animal a jamais, comme l'homme, par amour de l'ordre & dans l'eſpérance d'un avenir heureux, rejetté, lorſqu'il eſt ſage, les jouiſſances de la volupté? L'anéantiſſement eſt un mal ſans doute; mais ce n'eſt que pour les êtres raiſonnables, qui ſentent qu'ils exiſtent, & non pour la bête, qui ne fait aucune réflexion ſur ſon exiſtence, & qui eſt incapable de comparer l'être avec le non être ».

Ces divers morceaux peuvent donner une aſſez juſte idée de la logique & du ſtyle de l'auteur.

Obſervations ſur les devoirs de l'homme relativement au droit naturel & au droit des gens. A Paris, chez Mourcau. 1784.

IL ne faut pas confondre cette production dans la foule des écrits ſur la morale que chaque jour, pour ainſi dire, voit naître & mourir. Elle nous ſemble mériter également le ſuffrage de la religion & ce:

lui de la plus saine philosophie : tant ses principes sont exacts & sa morale pure ; on en jugera par les divers morceaux que nous allons rapporter. Tous les devoirs de l'homme sont de droit naturel, ou ils en dérivent. Les loix mêmes des souverains qui s'écartent de ce droit, produisent des devoirs de droit naturel, non par elles-mêmes, mais parce-qu'elles émanent d'une puissance à laquelle, pour notre propre bien & pour le bien public, nous devons obéir suivant les loix de la nature.

« Les devoirs (ajoute l'anonyme) qui n'ont pour objet que l'homme intérieur ou ses mœurs, sur lesquelles les loix humaines n'ont aucune prise, ou qu'elles ont trop négligées, sont appellés *devoirs de droit naturel.* Ceux qui ont pour objet le droit naturel de différentes sociétés d'hommes, sont nommés *devoirs de droit des gens.* Ceux qui ont pour objet les devoirs des membres d'une société d'hommes envers la société, & de la société envers eux, sont appellés *devoirs de droit public.* Enfin les devoirs mutuels des membres d'une société sont nommés *devoirs* ou *obligations de droit civil* ». Quoique l'auteur ne traite spécialement que des premiers, on peut apprendre par son ouvrage à remplir tous les autres.

Voici comment il démontre que les devoirs envers nos semblables sont de droit naturel. « La connoissance de notre exis-

tence & de nos facultés produit en nous un ſentiment d'amour & d'eſtime de nous-mêmes ; la connoiſſance des mêmes facultés dans nos ſemblables devroit produire en nous les mêmes ſentimens d'amour & d'eſtime pour eux ; & cet amour pour eux peut nous conduire au plus haut degré de bienfaiſance, puiſque l'on n'a jamais fait aſſez de bien à celui qu'on eſtime & qu'on aime véritablement. Ces ſentimens dérivent ſans doute immédiatement de la connoiſſance de nous, principe de notre moralité & de notre intelligence : ils ſont donc de l'eſſence de notre être ; mais de plus, ils ſont ſi profondément empreints dans nous, qu'on ne peut douter que nous ne les tenions de la nature.... Envain voudrions-nous en étouffer les ſentimens : elle les réclame ſans ceſſe ». La conſéquence de ce raiſonnement eſt aſſez manifeſte pour que chaque lecteur la ſente, & applaudiſſe à l'anonyme d'avoir fait de l'amour & de l'eſtime mutuelle des hommes un principe de droit naturel, & de ce principe le fondement de toutes les vertus ſociales.

En traitant de l'éducation, l'auteur s'exprime ainſi : « On demande ſi l'éducation étrangere eſt préférable à celle des parens? Je demande à mon tour, ſi l'éducation étrangere eſt dans l'ordre de la nature, c'eſt-à-dire, ſi la nature a créé des hommes deſtinés à élever leurs ſemblables? Non : eh !

bien, ſi les enfans doivent être élevés, ce ſoin regarde les parens, puiſque la nature n'en a chargé nul autre.... Ils ne ſont pas tous en état d'élever leurs enfans... Qu'entend-on par-là? Qu'ils ne ſont pas tous en état de leur apprendre les arts & les ſciences? Nous en convenons, cette partie de l'éducation regarde les maîtres; mais la principale éducation conſiſte à former les mœurs de l'enfant qu'on éleve, & à exciter en lui le deſir de ſe perfectionner. Il ne faut pour cela que de l'amour & du zele; perſonne n'en eſt plus capable que le pere & la mere, & moins capable que l'étranger: car on a toujours de l'amour & du zele pour tout ce que l'on fait avec plaiſir: or, rien n'eſt comparable au plaiſir qu'un pere & une mere goûtent en élevant leurs enfans ».

Le droit des gens non écrit n'ayant d'autre objet que l'union des nations, elles ne peuvent, ſuivant l'anonyme, avoir entr'elles d'autre loi non écrite que celle de la bienfaiſance. « Elles s'en ſont donné de nouvelles, continue-t-il; mais celles-ci ne ſçauroient être juſtes, puiſqu'elles s'écartent des loix de la nature. Elles conſiſtent à ſe rendre réciproquement & dans une juſte meſure le mal qu'elles ſe font, & à conſerver parmi elles une parfaite égalité. Rendre le bien que l'on reçoit, c'eſt quelque choſe; mais ce n'eſt pas tout: il faut, pour être juſte, faire à ceux dont on n'a reçu aucun bienfait tout le bien qui dépend de nous, puiſque la na-

ture ne peut nous en donner le pouvoir que pour l'exercer envers nos semblables.... Ainsi la loi qui se renferme dans le précepte de reconnoître les bienfaits qu'on a reçus, est une vraie chimere, puisqu'elle ne peut exister sans la bienfaisance, qu'elle exclut.... Si c'est une mauvaise action de faire du mal à autrui, on lui fait également du mal, lorsque, pour se venger, on lui rend celui qu'il a fait &, par conséquent, on commet une mauvaise action : or, toute mauvaise action est une injustice ».

Objectera-t-on à l'auteur que la punition est un acte de justice? Il est vrai, répondra-t-il, que l'être souverainement juste punit les méchans; mais il en a le droit, parce qu'il est le souverain de tous les êtres. Aucune nation n'a ce droit sur les autres : il n'est donc aucune nation qui puisse en punir une autre sans s'arroger une supériorité qu'elle n'a point.

Oryctographie de Bruxelles, ou Description des fossiles, tant naturels qu'accidentels, découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville. Par M. François-Xavier Burtin, médecin conseiller de feu S. A. R. le duc Charles de Lorraine, membre des société royales de médecine de Paris & de Nancy, de l'académie hollandoise des sciences de Harlem, de la société provinciale

d'Utrecht, & de la société de physique, d'histoire naturelle & de chymie de Lausanne. In-fol. de 152 pag., avec 32 figures en taille-douce enluminées. A Bruxelles, de l'imprimerie de le Maire, & se trouve à Paris, chez Didot le jeune & chez Cuchet; à Nancy, chez Matthieu. 1784. Prix, br., 60 liv. de France.

QUoique les Pays-Bas Autrichiens renferment une très-grande variété de fossiles précieux, ils étoient jusqu'ici restés absolument inconnus. Les notices qu'en donne aujourd'hui M. B., sont le fruit de 18 années de méditations, de recherches & d'observations. Il offre d'abord un tableau général du sol des environs de Bruxelles, examine ses couches, leur situation, les fossiles indigenes qu'elles recelent, sçavoir: les terres, les pierres, les minéraux & les eaux. Viennent les fossiles accidentels, à commencer par ceux qui appartiennent au regne animal, ensuite ceux qui tirent leur origine du regne végétal. Tous ces articles forment la matiere de 31 chapitres. En terminant son ouvrage, l'auteur présente le résultat général de ses observations relativement à la géographie physique, & propose ses vues sur la théorie de la terre. L'exécution typographique, la gravure & l'enluminure répondent très-bien au rare mérite de cette *Oryctographie*.

M. B. n'adopte aucune des méthodes désavouées par la nature. « Chez elle, dit-il, tout est lié; dans ses tableaux tout est nuancé, tout est fondu, rien n'est tranchant. Voilà la croix des méthodistes & leur pierre d'achoppement. Cet obstacle s'oppose à leurs efforts, non-seulement lorsqu'il s'agit des individus & des especes, qu'ils voient à chaque pas revendiqués par plusieurs genres, mais il s'étend aussi aux grandes classifications, comme on en voit l'exemple, entr'autres, dans les *litoglyphes*, que les fossiles naturels & les accidentels réclament tour-à-tour. Faut-il pour cela renoncer aux méthodes? Non sûrement: la foiblesse de notre esprit, les bornes étroites de notre mémoire, demandent à être soulagées par un arrangement systématique, quelque défectueux qu'il soit, pourvu qu'il ne s'éloigne pas des probabilités ».

L'auteur donne une idée de plusieurs méthodes, fait connoître en détail la *classification* des terres de Wallerius, propose un essai pour suppléer à ces divisions, partage le terres en simples & en composées, subdivise les premieres en douces au toucher & en rudes au tact. Les douces sont l'argille, la craie & autres terres calcaires, ainsi que la terre magnésienne. Parmi les terres rudes on trouve les sables, les débris grossiers des corps marins, &c. Dans cette distribution des terres, que l'agriculteur peut

fort aiſément comprendre, M. B. n'admet point les ſubſtances métalliques, ſalines ou bitumineuſes.

Il diſcute auſſi les arrangemens des pierres, faits par les plus célebres naturaliſtes : celui qu'il adopte préſente d'abord les cailloux, les pierres cornées, le grès, le quartz, les pierres calcaires, les pierres ſculptées ou figurées, que l'auteur nomme *litoglyphes*, & qui ſont les concrétions ſtalactitiques, les dendrites & les haches de pierre.

M. B. s'étend peu ſur les métaux, parce que les environs de Bruxelles n'offrent que des mines de fer & de cuivre. Il crée ſept claſſes pour ranger les foſſiles accidentels, ſçavoir : les *calcinés*, les *noyaux de coquilles*, les *empreintes*, les *conſervés*, les *endurcis*, les *pétrifiés* & les *métalliſés*. Dans le chapitre des ichtyolites on diſtingue trois morceaux extrêmement rares. Celui des coquilles, dont notre auteur forme diverſes familles, eſt conſidérable. En voilà ſans doute aſſez pour déterminer les naturaliſtes à lire attentivement cet ouvrage.

A Voyage to the Pacific ocean, &c. C'eſt-à-dire, *Voyage à l'océan Pacifique*, &c.

TROISIEME EXTRAIT.

LES iſles Amies, où nos voyageurs ont jetté l'ancre, forment un archipel très-

étendu. Les natifs en comptent jusqu'à 150, & se servent pour indiquer ce nombre, de feuilles ou de petits morceaux de bois. Cependant le capitaine Cook n'a marqué sur ses cartes que le site & le nom de soixante. Il y passa 3 ou 4 mois, durant lesquels il vécut avec les Indiens dans la plus parfaite amitié. Ce n'est pas qu'il n'ait eu avec eux quelques petits démêles à l'occasion de leur passion pour le vol; mais ceux-ci n'eurent jamais de suites fâcheuses. Il y eut même peu de gens de l'équipage qui, au moment du départ, ne regrettassent les amis qu'ils s'y étoient faits.

« L'extérieur de ces Indiens, dit M. Cook, est l'expression sincere de leur douceur, de leur bon naturel. Ils sont absolument exempts de cette astuce sauvage qui distingue les nations barbares. Il est difficile de ne pas croire qu'ils sont élevés dans la plus grande réserve, en considérant leur air posé, leur ascendant sur leurs passions, & l'égalité qui regne dans leur conduite. Ils sont francs, de bonne humeur, quoique quelquefois, en présence de leurs chefs, ils prennent un air si grave, si gêné, qu'ils en sont roides & gauches. La réception amicale qu'ils font aux étrangers qui se présentent, annonce assez combien ils aiment la paix & la concorde. Au lieu de tenter des attaques ouvertes ou sourdes, comme les autres naturels de ces mers, ils n'ont donné dans aucune occasion la moindre marque d'hostilité. Au contraire, de même que les nations les plus civilisées, ils ont toujours recherché les relations avec les étrangers qui les ont visités, & se prêtent facilement à tous les échanges, seul lien

qui uniſſe les nations entr'elles. Il n'y a peut-être pas de peuple au monde qui trafique avec plus d'honnêteté & moins de méfiance. Nous ne courions aucun riſque de leur permettre d'examiner nos marchandiſes & de ſe les paſſer de main en main. Ils avoient la même confiance en nous. Si l'une ou l'autre partie étoit mécontente de ſon troc, les articles ſe rendoient de bonne foi & d'un conſentement mutuel. En un mot, ils paroiſſoient avoir en partage les plus excellentes qualités qui puiſſent orner l'ame humaine, telles que l'induſtrie, l'intelligence, la perſévérance, l'affabilité, & peut-être d'autres vertus que la courte durée de notre ſéjour ne nous a pas permis d'examiner. Le ſeul défaut qui dépare un ſi beau caractere, c'eſt leur inclination pour le vol, auquel toutes les perſonnes de tout âge & de tout ſexe ſont ſingulierement adonnées; mais il eſt à remarquer qu'ils ne voloient que nous : car, entr'eux, ce vice dominoit moins qu'ailleurs. Au reſte, il paroît qu'il n'a pour cauſe qu'une extrême curioſité & le deſir ardent de poſſéder des objets qu'ils ne connoiſſent pas, & qui appartiennent à une eſpece d'hommes ſi différente de la leur. Peut-être que, s'il étoit poſſible qu'une claſſe d'êtres auſſi ſupérieurs à nos yeux que nous le ſommes aux leurs, paroiſſoit parmi nous, nos principes de juſtice ne tiendroient pas plus contre une pareille tentation ».

Après quelques détails ſur la conſtitution phyſique de ces Indiens, hommes & femmes, & ſur la réception que leurs chefs firent aux voyageurs, M. Cook fait mention de *Toofooa*, iſle volcanique, dont il vit pluſieurs fois la fumée à la diſtance de 2 lieues; & le 17 Mai, il arriva à une autre

isle appellée *Hapace*. Les habitans des isles Amies ont quelques notions superstitieuses du volcan dont on vient de parler, & ils supposent que c'est un *Otooa* ou une divinité. Les Anglois furent reçus à Hapace de la maniere la plus honorable. Les chefs, non contens des preuves signalées de leur munificence, leur procurerent tous les divertissemens qu'ils purent. C'étoient des combats singuliers avec des massues, des luttes où les femmes ne se signaloient pas moins que les hommes. Feenou, chef de ces contrées, témoigna qu'il desiroit voir faire l'exercice aux matelots. M. Cook les fit débarquer; & après plusieurs évolutions & manœuvres à feu qui parurent faire beaucoup de plaisir aux spectateurs, le chef indien, à son tour, donna aux Anglois un spectacle qui fut exécuté avec autant de dextérité que de précision, & qui surpassoit de beaucoup l'exercice militaire qu'il venoit de voir. C'étoit une espece de danse dont, observe le capitaine, aucune description ne peut donner d'idée satisfaisante. Elle fut exécutée par des hommes, au nombre de 150. Chacun avoit à la main un instrument très-bien travaillé en forme de *pagaye*, de 2 pieds & demi de long, avec une petite poignée & une lame mince, le tout très-léger. Avec cet instrument, ils firent plusieurs tours dont chacun étoit accompagné de différentes attitudes & de mouvemens

particuliers. D'abord les acteurs se rangerent en trois lignes, & par differentes évolutions, chaque homme changeoit de place, en sorte que ceux qui étoient derriere venoient devant; changement qui se faisoit avec une extrême vîtesse & successivement. Puis, tout-à-coup les Indiens s'étendoient en une seule ligne, formoient un demi-cercle, enfin des colonnes quarrées. Pendant ce dernier mouvement, un danseur s'avança & exécuta une danse antique devant M. Cook, & par laquelle le spectacle finit. Les instrumens consistoient en deux especes de tambours ou deux souches de bois creuses, d'où ils tiroient différens sons. Cependant il ne paroissoit pas s'attacher à ces sons, & se régloit plutôt sur le chant d'un chœur auquel tous les danseurs mêloient leurs voix. Ce chant n'étoit pas sans agrément, & tous les mouvemens qui y correspondoient étoient exécutés avec tant de dextérité, que le corps nombreux des danseurs se mouvoit comme d'une seule impulsion.

« Chacun de nous pensoit, ajoute le capitaine Cook, qu'un pareil spectacle feroit très-goûté sur tous les théatres d'Europe; & ce que nous faisions nous-mêmes pour les divertir, étoit si au dessous, qu'ils tiroient vanité de leur supériorité sur nous. Ils ne faisoient aucun cas de nos instrumens de musique, excepté de notre tambour; encore ne croyoient-ils pas qu'il fût comparable au leur. Ils n'avoient que du mépris pour nos cors de chasse ».

M. Cook voulant leur donner une idée

plus favorable des talens de sa nation, fit exécuter le soir un feu d'artifice qui produisit l'effet qu'il en desiroit : les fusées volantes, les serpenteaux, les remplirent d'une admiration, d'une surprise au dessus de toute expression, & la balance pencha alors du côté des Anglois. Cette victoire ne servit qu'à exciter les Indiens à faire de nouveaux efforts pour déployer leur adresse, & le feu d'artifice n'eut pas plutôt fini que de nouvelles danses recommencerent. Pour y préluder, une troupe de musiciens ou un chœur de 18 hommes se plaça devant les Anglois & au milieu d'une nombreuse assemblée de spectateurs. Quatre ou cinq de cette bande tenoient des pieces de gros bambous, depuis 3 jusqu'à 5 & 6 pieds de long. Chaque piece étoit dans une position presque verticale. L'extrêmité supérieure étoit ouverte; mais l'autre étoit bouchée par l'une des jointures. C'est de celle-ci que l'acteur frappe la terre constamment, quoiqu'avec lenteur, ce qui rend différens sons, selon la diverse longueur de l'instrument ; mais tous ces sons sont sourds & graves. Le reste de la bande, ainsi que ceux qui manioient les bambous, chantoient un air lent, mais mélodieux, qui tempéroit le son rude des autres instrumens, au point qu'il n'est pas d'auditeur accoutumé aux modulations les plus variées & les plus agréables, qui n'eût été sensible aux effets de cette harmonie simple.

Après ce concert, le capitaine Cook décrit une nouvelle danse exécutée par vingt femmes, qui sçurent mêler adroitement dans leurs mouvemens la mollesse & les graces des attitudes à la rapidité, à la force des pas. Ces jeux & plusieurs ouvrages mécaniques annoncent chez les habitans beaucoup d'intelligence & d'industrie. Les faits suivans vont confirmer cette vérité de plus en plus. Pendant que le capitaine étoit à Hapace, il vit une femme qui rasoit la tête de son enfant avec une dent de goulu de mer. Elle mouilloit d'abord les cheveux avec un chiffon trempé dans l'eau, & rasoit ensuite cette peau. Elle ne paroissoit pas causer la moindre douleur à l'enfant, quoiqu'elle coupât les cheveux aussi près de la tête qu'avec un rasoir. Le capitaine essaya un de ces instrumens, qui réussit aussi bien que ceux d'Europe. Pour se faire la barbe, les hommes se servent de deux coquilles dont ils posent l'une au dessous de la barbe, qu'ils emportent avec l'autre placée dessus. Cette maniere de raser, moins expéditive, ne cause aucune douleur & coupe le poil d'assez près. Les Indiens ont des barbiers de profession, & il y avoit tout autant de matelots anglois qui se servoient de ceux-ci que d'insulaires qui se servoient des barbiers anglois.

Le 27, le capitaine découvrit que Feenou, qu'il avoit regardé comme le roi des isles Amies, ne l'étoit pas, mais seulement

un chef ou un magiſtrat ſubordonné. Le roi, appellé Poulaho, réſidoit à Tongataboo.

« Par une inſtitution très-ſage dans le gouvernement, dit M. Cook, ces inſulaires ont un officier de police, ou qui en tient lieu. Ce département étoit exercé par Feenou. Ses fonctions, à ce qu'on nous dit, étoient de punir ceux qui commettoient des délits envers l'Etat ou les citoyens. Il étoit encore généraliſſime, & commandoit les troupes lorſqu'il étoit appellé au ſervice, ce qui arrivoit rarement. Le roi ne dédaignoit pas quelquefois de nous inſtruire lui-même des devoirs de Feenou, &, entr'autres, il nous dit que ce magiſtrat le tueroit, s'il devenoit un méchant homme, c'eſt-à-dire, s'il ne gouvernoit pas ſelon les loix & les coutumes; les grands ou le corps de la nation en donneroient à Feenou l'ordre & le pouvoir. Il n'eſt pas douteux qu'un ſouverain ainſi ſoumis à la loi & à l'animadverſion de l'Etat, quand il abuſe du pouvoir, ne puiſſe pas être appellé deſpote ».

Poulaho ſe préſenta à bord de la *Réſolution*, & y fut d'autant mieux reçu qu'il apporta en préſent deux cochons bien gras, mais néanmoins pas autant que lui : car ſi le poids du corps donnoit la prééminence du rang & du pouvoir, Poulaho auroit certainement été le plus éminent des potentats du monde : quoiqu'il ne fût pas d'une grande taille, il étoit d'une corpulence monſtrueuſe. Il avoit environ 40 ans, les cheveux plats, & les traits de ſon viſage différoient beaucoup de ceux du gros de la nation. Il avoit l'air d'un homme ſenſé & raſſis. Quand il eut vu tout ce qu'il y avoit à voir au deſſus

du tillac & fait nombre de questions fort judicieuses, le capitaine l'invita à descendre dans sa chambre. Quelqu'un de sa suite observa qu'il ne le pouvoit point, parce qu'en passant sur le tillac, on pourroit marcher au dessus de sa tête. Le capitaine offrit de donner des ordres qui obvieroient à cet inconvénient; mais, sans égard à la réflexion de ses courtisans & sans exiger l'exécution des offres du capitaine, le roi descendit & se mit à table où on lui avoit servi à dîner. Il mangea peu & but encore moins. Après avoir quitté la table, il pria le capitaine de l'accompagner à terre, ce qu'il fit après lui avoir offert des présens au dessus de son attente.

Le lendemain, le roi revint de bon matin à bord, & apporta à M. Cook cinq de leurs bonnets faits ou du moins couverts de plumes rouges. L'équipage faisoit beaucoup de recherches pour s'en procurer, parce qu'on sçavoit qu'ils étoient fort estimés à Otahiti; mais on n'avoit pu encore en obtenir à prix d'argent. Ces bonnets sont composés des plumes de la queue de l'oiseau des tropiques, & des plumes rouges du perroquet, appliquées les unes sur les autres. Ils sont arrangés de façon qu'on les lie sur le front en forme d'éventail.

Quelque tems après, M. Cook fit voile pour Tongataboo, où il fut aussi bien fêté qu'il l'avoit été à Hapace. Le roi vint un

jour à bord de la *Résolution*, & amena son fils, âgé de 12 ans. Ce jeune enfant n'avoit pas la permission de manger à table avec son pere, selon la loi du pays. Le capitaine remarque, à l'occasion de ces visites, qu'il leur étoit très-avantageux d'avoir Poulaho ou Feenou à table avec eux, parce qu'alors aucun autre insulaire n'osoit s'y présenter, au lieu que quand ceux-ci n'y étoient pas, ils étoient importunés par les autres chefs inférieurs, & une foule d'Indiens qui les gênoient extrêmement. Le roi ne tarda pas à s'habituer aux repas à l'angloise, à prendre goût à leur cuisine, & surtout au vin, dont il but ensuite sa bouteille par repas, comme un Européen, & le vin le rendoit fort gai. Un jour, le capitaine jugea à propos de mettre le roi & Feenou aux arrêts, parce qu'on avoit volé un chevreau & un dindon, jusqu'à ce qu'on les lui eût restitués, & cette démarche n'altéra en rien l'amitié de part & d'autre.

Nous voudrions décrire la cérémonie qui s'observe lorsque le fils du roi est admis pour la premiere fois à la table de son pere, ainsi que celles des funérailles; mais ces détails nous meneroient trop loin, & nous nous contenterons de rapporter l'anecdote suivante.

« Un jour que le roi dînoit avec moi, dit M. Cook, je remarquai qu'il considéroit nos plats avec une attention particuliere. Je lui en offris un, soit d'étain, soit de fayence, à son

choix. Il préféra celui d'étain, & nous dit ensuite à quoi il le destinoit. Deux de ces usages sont si extraordinaires, que je ne puis m'empêcher d'en parler. Il me dit que toutes les fois qu'il seroit dans le cas de visiter une des autres isles, il laisseroit ce plat à Tongataboo, comme le représentant de sa personne, afin que le peuple lui rendît les mêmes hommages qu'à lui. On lui demanda ce qui lui en avoit servi jusqu'alors, & il nous apprit qu'il avoit conféré cet honneur à une jatte de bois où il lavoit ses mains. L'autre usage qu'il se proposoit de faire de ce plat, étoit pour découvrir le vol. Il ajouta que, lorsque quelque chose étoit volée, & qu'il ne pouvoit découvrir le voleur, il faisoit assembler devant lui toute la nation quand il lavoit ses mains; qu'on jettoit l'eau, que chacun s'avançoit un à un, & touchoit le vase de la même maniere qu'on le touchoit pour lui rendre hommage; que si le coupable le touchoit, il mouroit sur l'heure, non par violence, mais par la main de la Providence, & que si quelqu'un refusoit de le toucher, c'étoit une preuve évidente qu'il étoit auteur du larcin ».

M. Cook, après avoir rendu compte des cérémonies des insulaires à l'égard des morts, observe que la crainte de mourir les engage à se couper le petit doigt lorsqu'ils sont dangereusement malades, dans l'espérance que la divinité se contentera de ce sacrifice pour leur rendre la santé. Le capitaine partit le 17 Juillet de Middlebourg ou Eaoo, la derniere isle qu'il avoit visitée de cet archipel. Ensuite il fit voile avec un vent frais vers les *Society-Islands*.

Nous donnerons dans un de nos Jour-

naux ſuivans quelques autres détails de ce *Voyage*.

Hiſtoire générale de la Chine, ou Annales de cet empire, traduites du TONG-KIEN-KANG-MOU, &c. Tomes XI & XII & derniers. In-4°. A Paris, chez Pierres & Clouſier, chez Nyon, & Tiger, relieur, place Cambrai, où eſt le magaſin de l'auteur. 1780.

LE premier de ces deux volumes contient l'hiſtoire de la dynaſtie des Tartares Mantcheous, qui ayant renverſé du trône celle des Ming, ſe regardoit déjà depuis ſix ans comme ſouveraine de la Chine & en prenoit le titre; mais il s'en falloit de beaucoup qu'elle poſſédât paiſiblement l'empire. On n'y voyoit, ſuivant l'hiſtorien, que des révoltes continuelles, dont pluſieurs auroient ſuffi pour chaſſer ces uſurpateurs, ſi les Chinois avoient ſçu mettre dans leur conduite autant d'intelligence & de concert qu'ils marquoient de zele pour recouvrer leur liberté. Ces détails n'étant pas du reſſort d'un extrait, il nous ſuffira d'en détacher quelques articles. Les princes Ming avoient encore des hommes vertueux, des ſujets fideles. Tel étoit, entr'autres, Kiu-ché-ſſé. Il s'étoit renfermé dans Koueï-lin, ville dégarnie de troupes,

résolu de la défendre jusqu'à son dernier soupir. Le grand-général Tchang-tong-tchang accourut à son secours, & lui représenta la nécessité de pourvoir à sa sûreté.

« Des officiers comme vous & moi, lui dit le vice-roi, ne doivent pas craindre la mort: mourir pour notre prince, c'est notre devoir; rougir de la lâcheté de ceux qui l'ont abandonné & ne pas les imiter, voilà ce que l'honneur attend de nous.... Je ne vous presse plus, reprit le général, mais je veux partager avec vous la gloire de mourir. Ce combat de générosité fut bientôt suivi de la nouvelle que l'avant-garde ennemie paroissoit : comme la ville étoit sans défense, les Tartares y entrerent sans peine & se saisirent de ces deux héros, qu'ils conduisirent au prince Kong-yeou-té, leur général. Quel est, demanda le prince, le ministre d'Etat de Koueï-lin?... C'est moi, répondit Kiu-ché-ssé, qui n'attends plus que la mort... La mort, reprit le commandant! La vertu & le mérite sont dignes d'un autre traitement: je vous offre la même place que vous occupiez, avec autant d'autorité, si vous voulez vous attacher au prince que je sers. Vous voyez la fortune où je suis parvenu : quoique de la famille de Confucius, je n'aurois jamais pu y prétendre. Tchang-tong-tchang, indigné d'entendre un des descendans de cet ancien philosophe exciter des sujets à trahir leur souverain, lui dit d'un ton ironique qui le mortifia: Nous ne sommes point étonnés de la maniere dont vous vous êtes élevé : le rebelle Mao a été votre maître, & vous avez reçu de lui des leçons sur la fidélité que les sujets doivent à leur prince. Le commandant des Tartares, piqué de ce reproche, le fit charger de chaînes. Kiu-ché-ssé demanda à être traité comme

lui ; mais, au lieu de le satisfaire, il fit ôter les fers à Tchang-tong-tchang, auquel on rendit ses habits & son bonnet. Il les invita l'un & l'autre à s'asseoir auprès de lui, & revint à la charge pour tâcher de les gagner. Désespéré de leur fermeté, il se leva brusquement & les laissa seuls. Après avoir demeuré quelque tems livré à l'agitation que lui causoit l'obstination de Kiu-ché-ssé, dont il faisoit beaucoup de cas, il lui envoya, ainsi qu'à son généreux ami, l'ordre de se raser à la mode des Tartares. Tous deux refuserent avec la même fermeté qu'ils avoient montrée d'abord. Le prince, chagrin de ne pouvoir rien gagner sur eux, leur proposa de s'habiller au moins comme les Hochan : cette tentative ne lui ayant pas mieux réussi que l'autre, & convaincu que les prieres & les menaces devenoient inutiles, il prononça leur arrêt de mort.... Pendant l'exécution, un orage furieux & terrible porta l'épouvante à plus de cent lieues. Le prince lui-même en fut si effrayé, qu'il se repentit d'avoir sacrifié à la politique ces deux héros, auxquels il fit faire de magnifiques obseques ».

Kang-hi, le premier des empereurs des Tsing ou Tartares Mantcheoux, ne réfléchissoit pas au sort de la dynastie qu'il venoit de détrôner, sans donner des marques de sensibilité à ses malheurs.

« Étant allé, lit-on dans une note du sçavant éditeur, à sa maison de plaisance prendre le plaisir de la chasse, dont il étoit passionné, & ayant apperçu de loin le tombeau magnifique du dernier empereur des Ming, élevé par les soins de Chun-tchi, il le visita, & fit à ce prince les cérémonies chinoises; il s'écria les larmes aux yeux & le visage prosterné contre terre, qu'il ne devoit point attribuer aux

Mantcheoux le sort funeste qui avoit tranché ses jours, mais à l'infidélité de ses propres sujets. Un autre jour, Kang-hi étant à la chasse & s'étant écarté de ses gens, rencontra un vieillard qui se désespéroit de la perte d'un fils unique que venoit de lui enlever un officier tartare : le monarque, indigné de cette action, fait monter en croupe le vieillard, & se rend à deux lieues de là, à la maison de l'officier, auquel il fit couper la tête, après l'avoir convaincu de son crime, en présence des grands qui l'avoient rejoint. Il gratifia le vieillard de la charge que possédoit l'officier ».

Le Kaldan ou prince des Tartares Eleutes tint pendant 10 ans toutes les forces de l'empire en échec, & remporta souvent sur elles de grandes victoires; mais enfin il perdit une bataille sanglante qui l'obligea à demander la paix.

« Cette victoire que le prince Yu-tsing-ouang venoit de remporter, avoit d'abord répandu la joie & donné matiere aux plus grands éloges d'après la relation qu'il avoit envoyée à l'empereur; mais lorsqu'on sçut le détail de l'action, & qu'il n'auroit tenu qu'aux généraux de ruiner sans ressource le parti de Kaldan, si l'on avoit profité du gain de la bataille en se mettant à sa poursuite, on se plaignit si hautement de leur mauvaise conduite, que l'empereur ne put se dispenser de la faire examiner & d'en attribuer la commission aux princes & grands de la cour ».

« Les murmures s'éleverent alors de toutes parts & avec tant d'éclat, que les juges crurent devoir agir dans toute la rigueur des loix, réservant à l'empereur d'user de clémence envers les accusés, s'il le jugeoit à propos. Ils condamnerent les deux grands généraux & tous les

princes, à l'exception du fils aîné de l'empereur, à perdre leurs emplois & à être privés de leurs dignités. Ils déclarerent pareillement l'oncle maternel de l'empereur, Tong-koué-kang, déchu & privé de ses prérogatives. Comme les grands, tels que Souke-tou, Min-tchu, Hamita, & la plupart des lieutenans-généraux de l'armée, ainsi que le comte Sounou & ses officiers, s'étoient distingués dans l'action, & qu'on leur devoit la victoire, les juges se contenterent de les condamner à être privés des récompenses que méritoit leur bravoure. L'empereur mitigea la sentence des juges, dont la sévérité lui parut excessive : il se contenta d'ôter aux princes leurs places de généraux, & les condamna à être privés de leurs appointemens pendant trois ans. Il adoucit encore, par proportion, en faveur des autres accusés, la rigueur de la sentence prononcée contre eux ».

Ce prince sçavoit vaincre & user généreusement de la victoire.

« Pendant son séjour à Houhou-hotun (dit l'éditeur dans une note), l'empereur avoit fait acheter tout ce qu'on avoit pu trouver d'Eleutes, hommes, femmes & enfans, qui avoient été pris dans la derniere bataille. Il s'étoit fait une occupation de réunir les familles dispersées, le mari avec sa femme, les peres & meres avec leurs enfans ; il eut même soin de faire distribuer aux prisonniers des habits & des fourrures ; & laissant un officier de sa maison pour ce détail, il donna ordre que ceux qu'on découvriroit dans la suite, fussent traités de même ».

S'il est un peuple qui ait conservé la pureté des mœurs, l'exacte probité, la justice, &c., de l'âge d'or, il semble que ce ne seroit point parmi les hordes tartares qu'il

T 3

faudroit le chercher. C'eſt ce pendant là que l'empereur Chang-hi le trouva, comme il l'écrivit au prince héritier, ſon fils.

« Juſqu'ici, lui dit-il, je n'avois point l'idée qu'on doit ſe former des Ortos. C'eſt une nation très-policée & qui n'a rien perdu des anciennes coutumes des vrais Mongous. Tous leurs princes vivent entr'eux dans une union parfaite, & ne connoiſſent point la différence du *tien* & du *mien*. Il eſt inoui de trouver un voleur parmi eux, quoiqu'ils ne prennent aucune précaution pour la garde de leurs chameaux & de leurs chevaux. Si, par hazard, un de ces animaux s'égare, celui qui le trouve en prend ſoin juſqu'à ce qu'il en ait découvert le propriétaire, & le lui rend alors ſans le moindre intérêt. Entre les princeſſes que les *Ouang* & les *Peilé* (noms qui déſignent divers degrés de principauté) reconnoiſſent pour leurs meres, il n'en eſt aucune qui le ſoit véritablement; cependant ils ont pour elles un reſpect & une déférence qu'on trouve rarement dans des enfans bien nés à l'égard de celles qui les ont mis au monde ».

Voici un trait qui pourra fournir aux naturaliſtes matieres à réflexion.

« L'empereur montoit le plus ſouvent un cheval qui avoit été pris à la bataille de Tchaomodo. Un jour qu'il l'avoit forcé plus qu'à l'ordinaire, les grands virent avec étonnement que la ſueur de ce cheval étoit de couleur de ſang. L'empereur remarquant leur ſurpriſe, leur dit que ce cheval tiroit ſon origine du royaume d'Iſſac, & qu'il étoit ſans doute de la race de ceux qu'on appelloit anciennement *Ta-ouan-han-hiné-ma*, c'eſt-à-dire, *cheval du Ta-ouan qui ſue le ſang*. C'eſt, répondirent les grands, une ancienne tradition, que les chevaux du pays

de Ta-ouan ſont des *tien-ma* (chevaux céleſtes) dont la ſueur eſt rouge, & que leur vîteſſe égale celle des vents. Nous mettions au rang des fables ce qui eſt conſigné dans nos faſtes à cet égard ; mais nous voyons aujourd'hui par nous-mêmes que la tradition s'accorde avec la vérité, & qu'il y a des chevaux, quoique très-rares, dont la ſueur eſt couleur de ſang ».

Si Yong-tching, ſucceſſeur de Kang-hi, ſignala le commencement de ſon regne par la proſcription du chriſtianiſme & l'exil des miſſionnaires, il fit auſſi des réglemens ou en renouvella d'anciens qui annoncent qu'il avoit à cœur la félicité publique.

« Pour honorer la vertu & les bonnes mœurs, les fondateurs de la monarchie avoient établi que dans chaque ville de l'empire, les gouverneurs ſeroient obligés tous les ans de préparer un feſtin, aux frais du ſouverain, & de n'y inviter que les perſonnes recommandables par leur probité & connues pour telles dans l'étendue de leur gouvernement. L'honneur d'y être admis étoit une diſtinction flatteuſe, qui engageoit à ne ſe point rendre indigne de ce choix ; mais ces feſtins, appellés *kiang-in*, c'eſt-à-dire, feſtins pour les gens de même pays, furent inſenſiblement abolis ; & s'ils ſubſiſtoient encore dans quelques endroits, c'étoit ſans qu'on fît attention à la fin d'un établiſſement ſi utile. Yong-tching fut à peine ſur le trône, qu'il penſa à faire revivre cet ancien uſage. Il ordonna que dorénavant on le pratiqueroit avec toute la célébrité convenable. Cette fête, à laquelle on invita également les Tartares & les Chinois les plus renommés par leur vertu & une conduite irréprochable, fut fixée au 15 de chaque premiere lune ».

« Ce n'étoit pas assez d'honorer les grands hommes pendant leur vie : Yong-tching voulut encore qu'on leur accordât des marques de distinction après leur mort ; & donnant à ce nouveau réglement un effet rétroactif, il ordonna de parcourir les annales de chaque province & de chaque ville, d'examiner, sans aucune distinction du sexe, de la qualité & de la condition, les personnes qui auroient bien mérité de l'Etat, celles qui se seroient rendues célebres par leur vertu & leur sçavoir, qui auroient rendu quelque service important à la nation, soit dans la magistrature, soit à la guerre, celles qui auroient secouru le peuple dans un tems de calamité, ou donné leur vie pour garder la fidélité au souverain, les femmes qui, après la mort de leur mari, auroient observé une étroite continence, & n'auroient point convolé en secondes nôces, celles qui se seroient distinguées par leur respect & un tendre attachement pour leur époux, les filles qui auroient conservé leur virginité aux dépens de leur vie. Yong-tching ordonna de leur ériger, aux frais du trésor impérial, des monumens pour en perpétuer la mémoire, & il détermina un jour où, chaque année, les gouverneurs iroient leur rendre quelques honneurs ».

La piété filiale est un des plus puissans ressorts du gouvernement chinois. L'empereur voulut que les bacheliers qui se seroient distingués par un sentiment si légitimement dû aux auteurs de leurs jours, en fussent récompensés par le grade de Kien-seng, sans lequel on ne peut devenir mandarin, ni posséder des charges.

« Afin de porter cette piété filiale au plus haut degré de perfection où elle puisse aller,

il permit encore aux mandarins qui, en cette qualité, ont un titre particulier qui les distingue, & sous lequel ils doivent être honorés après leur mort, de renoncer à ce titre en faveur de leurs pere & mere, auxquels il consentit qu'ils le transportassent. C'est, dit ce prince, renoncer à soi-même en faveur de son pere & de sa mere; c'est se priver d'un honneur qui subsisteroit même après la mort, afin qu'il soit rendu au pere. Rien n'est plus juste, parce qu'enfin le fils est moins redevable à lui-même de son mérite, qu'à ceux dont il a reçu la vie & l'éducation ».

Il étendit sa bienveillance paternelle sur les laboureurs, classe que les politiques s'accordent à regarder comme beaucoup trop négligée, & à l'état desquels on n'a encore guere songé à attacher des marques d'estime & de protection.

« Les laboureurs, dont la profession est la plus nécessaire à l'Etat, puisque les autres classes lui doivent leur subsistance, fixerent de tout tems, dit l'historien, l'attention du gouvernement, qui n'a pas discontinué de leur accorder une protection particuliere pour les encourager dans leurs travaux. Yong-tching, qui se piquoit de suivre les traces des monarques qui s'étoient occupés de ce soin, voulut accorder aux laboureurs des titres honorifiques, capables d'exciter leur émulation. Il ordonna aux gouverneurs de toutes les villes de l'informer chaque année de celui de cette profession qui se distingueroit le plus dans leur district, par son application à l'agriculture, par l'intégrité de sa réputation, par le soin d'entretenir l'union dans sa famille & la paix avec ses voisins, enfin par son économie & son éloignement de toute dépense inutile. Il régla que

ce sage & actif laboureur seroit élevé au degré de mandarin du huitieme ordre, & recevroit de la cour des patentes de mandarin honoraire, avec les prérogatives d'en porter l'habit, de visiter le gouverneur de la ville, de s'asseoir en sa présence & de prendre du thé avec lui. Respecté pendant sa vie, il régla encore qu'après sa mort on lui fît des obseques convenables à son degré, & que son titre d'honneur fût écrit dans la salle des ancêtres ».

Ces distinctions produisirent bientôt d'heureux fruits. Tsing-taï, marchand qui alloit à Mong-tsing acheter du coton, perdit sa bourse, où il y avoit 170 onces d'argent. Chi-yeou, pauvre laboureur, eut le bonheur de la trouver en allant à l'ouvrage; il attendit à son travail que celui à qui elle appartenoit vînt la chercher. De retour chez lui le soir, il convint avec sa femme de s'informer de celui qui avoit perdu la bourse pour la lui rendre. Celui-ci l'avoit fait afficher aux portes & aux carrefours, avec promesse de la partager de bon cœur avec celui qui la lui remettroit. Le laboureur en eut connoissance, se rendit chez le capitaine de son quartier, y fit venir le marchand, à qui il remit la bourse quand il eut répondu juste à toutes ses questions. Tsing-taï, transporté de joie, veut lui en donner la moitié : Chi-yeou refuse. Il n'y avoit dans cette somme que 63 onces qui lui appartinssent réellement. Il le conjure de les accepter.

« Je n'ai pas plus de droit sur les 63 onces

que ſur le reſte, repliqua le laboureur : emportez tout, puiſque tout vous appartient. Ce combat de généroſité remplit d'admiration tous ceux qui étoient préſens, & il parvint aux oreilles du gouverneur de Mong-tſing & du vice-roi du Ho-nan. Ce dernier envoya 50 onces d'argent au laboureur Chi-yeou pour récompenſer ſa vertu & celle de ſa femme ; il lui fit donner en même tems un tableau avec une inſcription en quatre caracteres contenant l'éloge de leur déſintéreſſement & de leur ſincérité ; enfin le gouverneur de Mong-tſing fit élever un monument de pierre près de la maiſon du laboureur, pour conſerver un éternel ſouvenir de cette action ; enſuite il en donna avis à l'empereur ».

Ce prince en prit occaſion d'exhorter ſes peuples à la réformation des mœurs, & écrivit de ſa propre main une inſtruction qui fut publiée dans toutes les provinces, inſtruction que nous invitons à lire dans l'ouvrage même. Ce prince y accorde au laboureur un mandarinat du ſeptieme ordre, avec le droit d'en porter l'habit & le bonnet. Il lui donne en outre 100 onces d'argent pour lui marquer, dit-il, combien il eſtime ſa droiture, & afin d'exciter, les autres à ſuivre ſon exemple.

C'eſt à regret que nous nous bornons à ce petit nombre de citations, que nous croyons ſuffiſantes néanmoins pour convaincre nos lecteurs de l'intérêt avec lequel les derniers volumes de l'hiſtoire générale de la Chine ſe font lire, ainſi que les précédens. Si dans le cours de nos extraits

nous nous sommes permis quelques remarques critiques, la justice & la vérité exigent aussi que nous observions qu'il étoit impossible qu'il n'échappât quelques négligences à l'éditeur, qui s'est trouvé seul chargé de cette grande entreprise. On ne peut qu'être étonné au contraire, qu'il l'ait finie en moins de 6 ans, surtout quand on considere le grand nombre de notes critiques, explicatives, *supplétoires*, si l'on peut se servir de cette expression, & toutes utiles & sçavantes, dont il a enrichi ces annales. Nous croyons qu'elles seront d'autant mieux reçues du public éclairé, qu'il n'y a point d'ouvrage aussi complet sur le vaste empire de la Chine, & qu'il ne connoît peut être point nonplus d'histoire profane aussi authentique que celle-ci. Nous ne parlons point du 12e. volume, qui contient des mémoires intéressans sur la Cochinchine, le Tunquin, les entreprises des Russes contre les Chinois, &c., parce que nous avons déjà fait mention de ces pieces en annonçant ces deux derniers volumes.

Morceaux choisis de Tacite, traduits en françois, avec le latin à côté, suivis de quelques autres fragmens tirés de divers auteurs, par M. d'Alembert. 2 volumes in-12. A Paris, chez Moutard. 1784.

IL paroît que l'occupation favorite de M. d'Alembert pendant les dernieres années de sa vie a été de revoir cet essai de traduction, dont il avoit publié autrefois la partie la plus considérable dans ses *Mélanges de littérature & de philosophie.* Cette circonstance ajoute un nouveau prix à l'ouvrage, d'ailleurs très-digne d'attention par lui-même, soit qu'on ait égard aux additions dont il est enrichi, soit qu'on examine les changemens presqu'innombrables & la plupart très-heureux, que l'auteur a cru devoir y faire.

On trouve en tête du premier volume, d'excellentes observations sur l'art de traduire, auxquelles il ne sera pas hors de propos de nous arrêter un moment. Elles renferment des principes vrais, solides & qu'on ne sçauroit trop remettre sous les yeux du public, aujourd'hui surtout que les traductions en vers & en prose se multiplient avec une profusion également désavouée par la raison, le bon goût & la saine critique.

Suivant M. d'Alembert, il faut pour bien traduire, avoir du génie, avoir le génie de l'écrivain qu'on veut reproduire, connoître parfaitement les finesses de la langue dont il s'est servi & celles de l'idiôme qu'on lui prête, posséder un goût sûr, un style souple, un fonds de beautés équivalentes à celles qu'on est obligé d'affoiblir, & le ta-

lent de leur donner toujours la physionomie de l'original. L'académicien pensoit que des traductions faites avec soin & par des personnes douées de tous ces avantages seroient le moyen le plus prompt & le plus sûr d'enrichir les langues vivantes. Soyons justes. Quiconque est né assez heureusement pour réunir tant de qualités distinguées, fait plus d'honneur à son pays, enrichit plus & plus promptement sa langue, en donnant de son propre fonds des ouvrages tels qu'il est capable d'en produire, qu'en épuisant ses forces sur les chefs-d'œuvre d'autrui. Racine & Boileau ont plus servi, ce semble, à perfectionner la langue françoise que Vaugelas & l'abbé Gédoin.

Parmi les traducteurs, les uns veulent qu'on rende les poëtes en prose; les autres soutiennent qu'ils ne peuvent être bien rendus qu'en vers. Au lieu de prendre un parti dans cette querelle aussi oiseuse qu'elle est souvent peu désintéressée, M. d'Alembert tranche la question, en disant qu'il ne faut pas les traduire du tout.

« Les traduire en prose, c'est mettre en récitatif un air mesuré. Les traduire en vers, c'est changer un air mesuré en un autre qui peut ne lui céder en rien, mais qui n'est pas le même. D'un côté, c'est une copie ressemblante, mais foible; de l'autre, c'est un ouvrage sur le même sujet, plutôt qu'une copie. Mais que faut-il donc faire pour bien connoître les poëtes qui ont écrit dans une langue étrangere? *Il faut l'apprendre* ».

Il feroit difficile d'ajouter à ce peu de mots quelque chofe qui ne s'y trouvât pas renfermé, & plus difficile encore de les réfuter d'une maniere raifonnable. On feroit peut-être plus fondé à difcuter l'avis que M. d'Alembert avoit embraffé relativement à la traduction en général. Il defiroit qu'on donnât feulement ce qu'un auteur a de bon, fans s'afservir à le copier, lorfqu'il a été foible ou ridicule. Au moins n'a-t-il rien oublié de ce qui pouvoit rendre ce fentiment plaufible.

« Celui, dit-il, qui s'impofe la loi de traduire un auteur d'un bout à l'autre..., ufé & refroidi dans les endroits foibles, languit enfuite dans les morceaux éminens. Pourquoi d'ailleurs fe mettre à la torture pour rendre avec élégance une penfée fauffe, avec fineffe une idée commune? Ce n'eft pas pour nous faire connoître les défauts des anciens qu'on les met en notre langue; c'eft pour enrichir notre littérature de ce qu'ils ont fait d'excellent. Les traduire par morceaux, ce n'eft pas les mutiler; c'eft les peindre de profil & à leur avantage. Quel plaifir peut faire dans une traduction de l'ÉNÉIDE l'endroit où les harpies enlevent le repas des Troyens; dans une traduction de Cicéron, les plaifanteries froides & quelquefois groffieres qui déparent fes harangues; dans la traduction d'un hiftorien, les endroits où fa narration n'offre rien d'intéreffant, ni par les chofes, ni par le ftyle? Pourquoi enfin tranfplanter dans une langue ce qui n'a de graces que dans une autre, comme les détails de l'agriculture & de la vie paftorale, fi agréables dans Virgile, & fi infipides dans tou-

tes les traductions en prose qu'on en a faites? Le précepte si sage d'Horace, d'abandonner ce qu'on ne peut traiter avec succès, n'est-il donc pas pour les traductions comme pour les autres genres d'écrire »? . . .

« On se borne dans le cours des études à mettre entre les mains des enfans un petit nombre d'auteurs, & même à ne leur en montrer pour l'ordinaire qu'une assez petite partie qu'on leur fait expliquer & apprendre. On charge indifféremment leur mémoire de ce que cette partie contient de bon, de médiocre & même de mauvais; & graces au peu de goût de la plupart des maîtres, les vraies beautés sont pour l'ordinaire celles qu'on leur fait remarquer le moins. Ne seroit-il pas infiniment plus avantageux de choisir dans les différens ouvrages de chaque auteur ce qu'ils contiennent de plus excellent, & de ne présenter aux enfans, dans la lecture des anciens, que ce qui mérite davantage d'être retenu? Par ce moyen, ils se rendroient propre, non tout ce que les anciens ont pensé, mais ce qu'ils ont pensé de mieux ».

En traçant ce qu'on vient de lire, M. d'Alembert rendoit compte de l'esprit dans lequel lui-même avoit traduit les plus beaux endroits de Tacite. Lorsque cet ouvrage parut pour la première fois, *il fut* (nous transcrivons ses propres termes) *attaqué avec plus d'aigreur & de mauvaise foi que d'équité, par un anonyme.* On réduisit sa censure à sa juste valeur dans *l'Observateur littéraire*, ainsi que dans notre Journal. Ce sont moins de pareilles censures qui éclairent, qu'un retour impartial de l'auteur lui-même sur son travail, lorsqu'il cherche sin-

cerement à faire disparoître ce qu'il a pu y laisser de défectueux. On voit par les notes placées à la fin de chaque volume, quelle sévérité M. d'Alembert a portée dans cet examen. Elles tombent pour la plupart sur des endroits que personne n'avoit critiqués, & prouvent que, s'il a préféré une expression, une tournure quelconque, ce n'est pas faute d'avoir connu celles qu'on pourroit y substituer, ni sans y avoir été décidé par des motifs plus ou moins plausibles.

En général, le texte est fidelement expliqué dans cette version; mais s'il est permis de dire que la clarté soit un défaut, c'est surtout dans cette occasion qu'on semble y être autorisé. Pour bien rendre Tacite, ne seroit-il pas à propos de lui laisser le voile dont il aime à s'entourer, & qui force le lecteur à penser lui-même pour deviner ce qu'il pense? D'un autre côté, cette traduction peut devenir par-là même, très-utile à la jeunesse des colleges, pour qui on la réimprime principalement, & tant de gens ne sont pas fâchés de se voir épargner la peine de réfléchir, que ce léger désavantage doit être compté pour peu de chose.

C'est à faire passer dans sa traduction le nerf & la précision de Tacite, que M. d'Alembert s'est le plus attaché. Le morceau suivant nous paroît un de ceux où il a le mieux atteint ce but. Comme Tacite est

dans les mains de tout le monde, nous ne transcrirons point le texte.

Les troupes que commandoit Germanicus s'étant révoltées contre Tibere, ce jeune prince résolut d'envoyer son épouse & son fils hors d'un camp où la sédition mettoit leur vie en danger; mais les soldats, émus de compassion & de respect, s'opposerent à leur départ. Ce fut alors que Germanicus leur tint ce discours, qui les fit rentrer dans leur devoir :

Ni ma femme, ni mes fils ne me sont pas plus chers que mon pere, ou la république; mais mon pere sera défendu par sa propre grandeur, & l'empire romain par les autres armées. Pour ma femme & mon fils, dont je sacrifierois volontiers la vie à votre gloire, je les soustrais à votre fureur, afin que ma mort seule expie tous les crimes que vous allez commettre, & que vous n'y ajoutiez pas l'assassinat du petit-fils d'Auguste & de la belle-fille de Tibere. En effet, que n'avez-vous pas osé ou profané dans ces derniers tems? Quel nom donnerai-je à cette multitude? Vous appellerai-je SOLDATS, *vous qui avez assiégé à main armée le fils de votre empereur?* CITOYENS, *vous qui foulez aux pieds l'autorité du sénat, qui avez même violé ce que l'ennemi respecte, le droit des gens & des ambassadeurs? César fit cesser d'un mot la sédition de son armée, en appellant* ROMAINS *ceux qui refusoient d'obéir. Un seul regard d'Auguste contint les légions d'Actium. Nous-mêmes, qui descendons de ces grands hommes sans les égaler, nous verrions avec surprise & indignation des soldats espagnols ou syriens nous mépriser, & c'est vous, premiere & vingtieme légion, l'une créée par Tibere, l'autre comblée de ses graces, qui té-*

moignez à votre général une reconnoissance si flatteuse! J'apprendrai donc à mon pere, qui ne reçoit que de bonnes nouvelles de toutes les autres provinces, que ni l'argent ni les congés n'ont pu satisfaire ses vieux & ses nouveaux soldats; qu'en ce lieu seul on massacre les centurions, on chasse les tribuns, on emprisonne les députés du sénat, & que je traîne ici ma vie à la merci des factieux!

Pourquoi, le jour de mon arrivée, m'arrachâtes-vous le fer que j'allois enfoncer dans mon sein? Amis imprudens! celui qui m'offroit son épée, me témoignoit plus d'intérêt: j'aurois péri sans partager l'opprobre de mon armée; vous auriez choisi un chef qui eût, à la vérité, laissé ma mort impunie, mais vengé celle de Varus & de trois légions. Ne permettez pas, grands dieux, que les Belges, malgré leurs offres, aient la gloire d'avoir défendu le nom romain & contenu la Germanie. Votre ame qui habite les cieux, ô divin Auguste! votre image & votre mémoire, ô mon pere Drusus! vont, par ces mêmes soldats, effacer cette tache. Déjà la honte & l'honneur rentrent dans leurs ames. Ils rendront funeste aux ennemis leur révolte même; & vous, dont je lis le repentir sur vos visages, si vous voulez rendre au sénat ses députés, à l'empereur l'obéissance, à moi ma femme & mon fils, séparez-vous de la contagion, & laissez à part les séditieux. Ce sera la preuve de votre changement & le gage de votre fidélité.

Les divers fragmens annoncés dans le titre sont la traduction des portraits de Tibere & de Séjan, par Velleius Paterculus, de la péroraison du plaidoyer de Cicéron pour Milon, de deux scenes de la tragédie angloise de CATON D'UTIQUE, & d'un choix de pensées morales, extraites

du chancelier Bacon. En voici une qui nous a frappés par le rapport qu'elle a avec le mot célebre de M. Franklin au ſujet des aéroſtats. Elle peut, en quelque ſorte, lui ſervir de commentaire : *Comme les enfans nouveaux-nés ſont difformes, il en eſt de même des établiſſemens nouveaux, qui ſont les enfans du tems.*

Vies des écrivains étrangers, tant anciens que modernes, accompagnées de divers morceaux de leurs ouvrages, traduits par l'auteur de leurs vies. LOCMAN & PILPAY, *ſuivis d'un éloge de Métaſtaſe.* Par M. le Prevoſt d'Exmes. (1) In-8°. de 108 pages. A Paris, chez Royez. 1784.

ON n'eſt point d'accord ſur la généalogie de Locman : l'auteur du *Taïaſſir* (2) penſe qu'il étoit fils de Baour ou Béor, deſcendant de Tharé, petit-neveu d'Abraham ; quelques-uns le diſent ſorti d'une ſœur de Job. En adoptant l'une ou l'autre de ces opinions, remarque M. L. P. d'E., „ on pourroit croire qu'il a fleuri vers le tems du patriarche Jacob, petit-fils d'Abraham ; mais,

(1) Nous prions nos lecteurs de revoir ce que nous avons dit de cette collection, dans le Journal du 15 Novembre, page 156. Le volume dont nous allons rendre compte en eſt le premier cahier.

(2) Herbelot, *Bibl. orient.*, au mot LOCMAN.

ſelon Mirkond, cité par Sahid (3) & dont le ſentiment eſt le plus ſuivi, il commença de paroître vers la fin du regne de David, & vécut ſous Salomon, environ 1000 ans avant J. C. On prétend qu'il étoit Negre Africain, né en Ethiopie ou en Nubie; qu'il exerçoit le métier de tailleur, de charpentier ou de berger; qu'il fut enlevé & vendu comme eſclave abyſſin, Habaſchi, par les Iſraëlites qui faiſoient le commerce des Negres. Erpenius approuve l'opinion de ceux qui diſent *que ce philoſophe étoit né en Perſe d'une famille juive, & qu'il fut élevé dans la religion des Juifs.* Il le fait fleurir pluſieurs ſiecles avant le regne de Darius.

Dans un commentaire ſur *l'Alcoran*, intitulé *Tasfir*, on lit que le maître de Locman l'envoya un jour, avec d'autres eſclaves, chercher des fruits à la campagne. Ses camarades mangerent les fruits, & ſe réunirent pour l'accuſer de cette gourmandiſe, quoiqu'il fût le ſeul qui n'y eût point eu part, L'eſclave accuſé demanda à ſe juſtifier, en propoſant au maître de les obliger tous enſemble à boire de l'eau chaude, & enſuite à tourner avec vîteſſe dans le même lieu en ſa préſence. Cette agitation extraordinaire produiſit l'effet qu'en atten-

(3) Dans l'avis au lecteur, qui précede ſa traduction du *Livre des lumieres*, ouvrage de Pilpay.

doit Locman : tous ces esclaves éprouverent des nausées ; les coupables finirent par vomir les fruits qu'ils avoient mangés ; l'esclave innocent ne rendit que l'eau qu'il avoit bue (4). Le maître, instruit de la vérité par cet ingenieux moyen, commença à distinguer Locman des autres esclaves, & l'affranchit bientôt après.

Devenu libre, Locman, selon quelques écrivains, se mit au service du roi David ; il se livra à la vie contemplative, & fit une étude particuliere de la sagesse. Sa bonne conduite & ses belles maximes lui acquirent de la réputation. Un Israëlite le voyant un jour entouré d'auditeurs qui desiroient profiter de ses leçons, en parut surpris, & lui demanda hautement s'il étoit ce berger qu'on avoit amené depuis peu de tems de Jérusalem. *Oui*, répondit Locman, *je suis ce berger-là*. L'Israëlite lui demanda encore comment il étoit parvenu à un si haut degré de sagesse & de vertu. *Par trois moyens*, repliqua aussi-tôt le philosophe, *en disant toujours la vérité, en gardant inviolablement ma parole, & en ne me mêlant jamais de ce qui ne me regardoit point.* On lui fit une nouvelle question pour sçavoir de qui il avoit appris sa sagesse, & il répondit : *Des aveugles qui s'assurent de tout en touchant.* Thaalebi rapporte que David lui dit un jour :

(4) L'auteur de la vie d'Esope attribue à ce fabuliste la même anecdote.

Comment vous êtes-vous levé ce matin? Au milieu de ma poussiere, répondit Locman. Le même historien ajoute que cette réponse plut au roi, & qu'il admira l'humilité de celui qui l'avoit faite.

Locman est surnommé en arabe *al Hakin*, c'est-à-dire, *le Sage*. On ignore le tems de sa mort. L'auteur de *Tharik Monkhel* dit seulement *qu'il avoit son sépulcre à Kamlach ou Kamach, petite ville peu distante de Jérusalem, près des 70 prophetes que les Israëlites firent mourir de faim dans un seul jour.*

En rapprochant quelques anecdotes citées par les Arabes, & en comparant ses ouvrages avec ceux de Salomon, plusieurs auteurs ont cru que ces deux écrivains n'étoient qu'une même personne. M. L. P. d'E. pense que Salomon a fourni aux Arabes le modele de leur Locman, & que celui-ci a fourni aux Indiens & aux Grecs le modele de leur Pilpay & de leur Esope. Il trouve chez les Hébreux la véritable origine des fables. *Les peuples d'Orient*, dit Sahid, *ont imité les Hébreux.*

« En effet, remarque notre auteur, les plus anciens apologues que nous connoissions sont tirés des livres de l'*Ancien Testament*, livres antérieurs à tous les ouvrages que les écrivains profanes nous ont transmis. La fable des Arbres qui s'assemblerent pour élire un roi entr'eux, & que l'Ecriture appelle *parabole*, se trouve dans le livre des *Juges*, chapitre 9, verset 8. Celle de l'homme riche qui possede des troupeaux nom-

breux & qui enleve à un pauvre une brebis unique, laquelle fait toute sa richesse, est rapportée dans le 2e. livre des *Rois*, chapitre 12, verset 1, comme une leçon que le prophete Nathan donna au roi David : ce prince, qui venoit d'enlever la femme d'Urie, se condamna lui-même en condamnant l'homme riche de l'apologue qu'on lui proposoit ».

« Locman, élevé dans la religion des Israëlites, fit connoître aux Perses les *Proverbes* de Salomon & des autres écrivains hébreux, en les traduisant dans leur langue, & il y ajouta quelques sentences de son invention. *L'on présume.*, dit Erpenius, *que Locman écrivit en langue persienne.* Le fabuliste grec qui parut à la cour de Crésus, & qu'on prétend être né en Phrygie, fut à portée de connoître les ouvrages de Locman, écrits dans la langue des Perses, voisins des Lydiens ; il les traduisit avec liberté, & ajouta peut-être des fables nouvelles aux anciennes ».

« Tandis que le fabuliste grec faisoit connoître aux peuples d'occident les apologues du philosophe perse, Pilpay les traduisoit en langue indienne &, selon la maniere des Orientaux, les faisoit servir à l'instruction d'un roi des Indes, en y joignant de nouvelles fictions, propres à rendre les leçons plus frappantes. Esope & Pilpay étoient contemporains (5). C'est ainsi que les *Proverbes* & les autres maximes de Salomon, déjà changés dans la traduction persienne, furent encore plus dénaturés dans les imitations indienne & grecque de Pilpay & d'Esope ; mais on voit que l'écrivain original y est souvent désigné par cette expression: *Le Sage dit.* Le traducteur ou imitateur indien rappelle très-

(5) Mémoires de l'académie des inscriptions, tome XX, page 353.

rarement le nom de Locman dans ses fables. L'imitateur grec, à qui l'on a donné le nom d'Esope, ne fait aucunement connoître la source où il a puisé. Les Indiens & les Grecs profiterent du silence de ces deux traducteurs sur l'auteur original, pour s'attribuer de part & d'autre l'invention des apologues, & leur prétention fit confondre dans la suite Pilpay & Esope avec Locman. Les Grecs surtout n'eurent pas de peine à dérober à Locman, élevé parmi les Hébreux, peu connus des autres nations, la gloire de cette invention : ils étoient déjà parvenus à faire regarder la Grece comme la mere de plusieurs sciences & arts qui tiroient leur véritable origine de l'Egypte. Nous finirons cette réflexion par une observation fondée sur les ouvrages de Pilpay & d'Esope, que nous regardons comme traducteurs ou imitateurs de Locman ».

« Si ces deux écrivains, contemporains, mais de deux pays différens & très-éloignés l'un de l'autre, n'eussent pas travaillé d'après le même original, trouveroit-on dans Pilpay, qui composoit en langue indienne, une partie des fables d'Esope, & dans Esope, auteur grec, une partie de celles de Pilpay ? Il est donc plus que probable que Locman, le plus ancien de tous, dit Sahid (6) qui a traduit Pilpay, leur a fourni les fables communes entre ces trois auteurs, & que les écrivains postérieurs ont imitées selon le goût de leurs différentes nations ».

Le P. Imbonati assure (7) qu'il existe dans la bibliotheque du Vatican un gros volume des œuvres de Locman. Ce qui en est parvenu jusqu'à nous consiste en pro-

(6) Dans l'avis au lecteur, mis à la tête de la traduction du *Livre des lumieres*.

(7) *Biblioth. Magna Rabbin.*, tome IV, page 9.

verbes & en fables que nous ne connoissons que d'après une traduction faite du persien en arabe. Cette traduction, convertie de l'arabe en latin par Erpenius, forme une brochure de 48 pages, qui renferme la version & le texte; elle est intitulée : *Locmani sapientis Fabulæ & selecta Adagia*, &c. C'est-à-dire, *Fables & proverbes choisis du sage Locman, avec la traduction latine & les notes d'Erpenius, imprimeur des langues orientales*, à Leyde 1615. Les Arabes, selon Sahid, ont aussi un gros volume des apologues de Locman.

Le traducteur latin n'a recueilli que trente-six fables & cent proverbes du même philosophe. M. L. P. d'Exmes indique vingt-neuf de ces apologues, que la Fontaine a traduits ou imités du grec d'Esope; il rapporte ensuite les autres : nous en citerons trois.

Le Moucheron & le Taureau. « Un moucheron alla se placer sur la corne d'un taureau, & lui dit : *Ne vous suis-je point à charge? Si je vous parois lourd, dites-le moi franchement.* Le taureau répondit : *Si vous ne m'aviez rien dit, je ne me serois point apperçu de votre existence. A qui pourriez-vous nuire?* MORALITÉ. Cette fable s'adresse à l'homme sans talent qui prétend se faire une réputation ».

Le Negre. « Un homme vit un Negre se laver dans une riviere, & lui dit : *Frere, ne prends pas tant de peine : car tu ne deviendras jamais blanc. Tu noircirois plutôt l'eau de la riviere que tu n'acquerrois la blancheur.* MORALITÉ. Le naturel ne change jamais. Locman, ob-

ferve M. L. P. d'E., a compofé fur ce fujet deux fables que nous avons réduites en une feule. La moralité qu'il tire de ces deux apologues, leur donne une forte de reffemblance avec *la Femme noyée* de la Fontaine, liv. 3, f. 16 ».

Le Chien & le Lievre. « Un chien pourfuivit un lievre & l'atteignit. Après l'avoir mordu, il lécha le fang qui couloit de fa plaie. *Je fuis étonné*, lui dit le lievre, *de la maniere dont tu me traites. Tu me déchires comme fi j'étois ton ennemi, & tu me baifes enfuite comme fi j'étois ton ami.* MORALITÉ. L'homme faux témoigne par intérêt de l'amitié & de la bienveillance. La moralité de cette fable, dit M. L. P. d'E., lui donne beaucop d'analogie avec celle du Satyre qui fouffle le chaud & le froid; elle a pour titre: *Le Satyre & le Paffant*, la Fontaine, liv. 5, f. 7 ».

M. L. P. d'Exmes a traduit auffi du latin d'Erpenius les cent proverbes de Locman, *dont chacun*, fuivant les Orientaux, *eft plus eftimable que le monde entier.* Il y en a toutefois de très-communs. Voici quelques-uns de ceux qui ont le plus fixé notre attention.

« Fais du bien, fi tu veux qu'on t'en faffe. = Un ennemi fage vaux mieux qu'un ami fou. = Il n'eft point d'homme pire que le fçavant qui ne fçait pas mettre fa fcience à profit. = On trouve deux fortes d'hommes qui font infatiables, le philofophe & l'avare. = Défie-toi de l'homme en place dont tu as mal parlé, du fou avec qui tu as joué, du philofophe que tu as offenfé, & du méchant avec qui tu t'es lié. = Le plus fage des hommes eft celui qui envifage la fin de tout. = Deux excès perdent l'homme: il jouit trop & parle trop. = La modération eft un arbre; fa racine eft le contentement; fon fruit eft le

repos. = Le bonheur de la vie est d'avoir ce qui suffit, & non pas l'abondance. = Ne déclare point à ton ennemi & à celui qui te jalouse tes inimitiés particulieres ».

Venons à Pilpay ou Bidpay. Les traducteurs persans & arabes qui nous ont fait connoître les apologues de ce bramine indien, fournissent peu de détails sur sa vie. On convient généralement qu'il vécut dans le même tems qu'Esope, c'est-à-dire, environ 600 ans avant J. C. Un prince d'Asie, nommé Dabchelim, & qui regnoit dans l'Inde, eut un songe d'après lequel il voyagea du côté de l'orient pour se procurer un trésor inestimable.

« Ce roi (ajoute M. L. P. d'E.) rencontra un hermite, qui lui indiqua le trésor en question. Au milieu de plusieurs coffres remplis d'or & de pierreries, on remarqua une cassette d'or soigneusement fermée. Le prince fit briser la serrure, dont on ne trouva point la clef. La cassette contenoit (8) *une piece de satin blanc, sur laquelle étoient écrites quelques lignes en langue syriaque*. Un interprete fut appellé pour expliquer ces lignes, qui apprirent qu'un ancien roi de l'Inde, nommé Houschank, avoit caché là tous ses trésors destinés à Dabchelim, suivant la révélation qu'il en avoit eue. Parmi ces richesses étoit compris le *Testament d'Houschank*, qui devoit servir d'instruction à ses successeurs, & qui renfermoit 14 articles qui étoient autant de préceptes donnés en abrégé pour la conduite des rois. Le *Testament* finissoit par exhorter Dabchelim à se transporter sur la montagne de Serendib, où il devoit trouver le commentateur destiné à

(8) Sahid, *Conduite des rois*, pag. 9 & suiv.

lui faire bien comprendre les 14 articles d'instruction ».

Le prince, en effet, trouva ce commentateur dans Pilpay, lequel, afin de rendre plus sensibles les préceptes d'Houschank, y joignit des fables en partie imitées de Locman, & en partie de son invention. Le même bramine écrivit des maximes & des contes. Selon notre auteur les moralités qu'il déduit de ses apologues, pourroient quelquefois être beaucoup plus naturelles; mais en général ses contes & ses fables sont ingénieux.

Après avoir fait connoître les apologues que divers poëtes françois, notamment la Fontaine, ont traduits ou imités de Pilpay, M. L. P. d'E. donne la version de plusieurs autres qu'il présume appartenir à cet Indien, & qu'on trouve dans le livre de Sadi intitulé: *Rosarium politicum... notis illustratum à G. Gentio.* Nous allons en transcrire quatre.

La Priere du Tyran. « Un tyrân demandoit à un derviche quelle étoit la meilleure des prieres. *La meilleure pour vous*, répondit le derviche, *est de dormir durant la moitié du jour; au moins vos sujets respireront pendant votre sommeil.* MORALITÉ. Il est des hommes qu'il vaut mieux voir dormir que veiller ».

Le Solitaire bien nourri. « Un solitaire mangeoit dix livres de pain par jour. Après son souper, il se mettoit en oraison, & passoit la nuit à prier. Un homme d'esprit en entendit parler & dit: *Il vaudroit mieux que ce solitai-*

re-là dormît comme un autre & mangeât moins. MORALITÉ. Celui qui est trop rempli de nourriture, est vuide de sagesse ».

La Morale inutile. « Un jeune homme disoit à son pere : *L'éloquence des hommes qui prêchent la morale ne me séduit point, parce que je m'apperçois qu'ils ne font guere le bien qu'ils commandent aux autres de faire.* MORALITÉ. Le sage est celui qui fait le bien, & non pas celui qui le prêche aux autres sans le pratiquer ».

L'Athlete confondu. « Doué d'une force prodigieuse, un athlete sortoit triomphant d'un exercice public, avec les yeux troubles & la bouche écumante. Un étranger demanda aux spectateurs : *Quel homme est-ce là ?* L'athlete entendit faire la question, & s'en trouva tellement offensé, qu'il accabla d'injures celui qui l'avoit faite. L'étranger se contenta de lui repliquer d'un ton railleur : *Quoi ! tu peux soutenir un rocher qui pese mille livres, & tu ne sçais pas supporter un seul mot dit sans dessein !* MORALITÉ. Un homme en état de faire tête à un éléphant n'est pas cependant un homme, s'il n'a point d'humanité ».

M. Piccini fils a composé en italien un éloge intéressant de l'abbé Métastase; M. L. P. d'E. termine le premier volume de son recueil par un précis traduit librement de ce discours : nous en extrairons deux morceaux.

L'on a prétendu que Métastase avoit plutôt copié qu'imité quelques poëtes françois. « Pour que ce reproche parût fondé, observe M. P., il faudroit établir d'abord qu'un auteur est plagiaire, lorsqu'il fait passer dans sa langue, par une heureuse imitation, les beautés qu'il a trouvées dans des ouvrages étrangers. Les Latins ont marché sur les traces des Grecs, &

les modernes se font gloire d'imiter les Grecs & les Latins. Peut-on dire que ces différens peuples n'ont fait que se copier les uns les autres ? En ce cas, Homere lui-même peut n'être qu'un plagiaire qui doit aux Egyptiens toutes les idées & les autres beautés que nous admirons dans ses poëmes. Il faut donc remonter jusqu'à l'origine du monde pour trouver un écrivain qui n'ait eu aucun modele. Eh ! qu'importe qu'un poëte imite, lorsqu'il imite en homme de génie qui sçait s'approprier la pensée d'un autre, & la rendre d'une maniere neuve & piquante ? Annibal Caro ne s'est-il pas immortalisé en traduisant l'ENEIDE de Virgile ? Marchetti n'a-t-il pas été mis au rang des meilleurs écrivains pour sa traduction de Lucrece ? La Fontaine n'est-il pas regardé avec raison comme un auteur original, quoiqu'il ait emprunté (*en partie*) d'Esope & de Bocace les sujets de ses fables & de ses contes » ?

« Si Métastase doit quelques-unes de ses pensées à des écrivains étrangers, il ne doit qu'à lui seul ces idées sublimes, cette noble facilité de style, cette heureuse disposition de scenes, & ce caractere soutenu dans les personnages qu'il fait parler. Voilà ce qui distingue son ACHILLE A SCIROS, son OLYMPIADE, son DÉMOPHON & son HYPSIPYLE. Que ce poëte connoît bien le cœur humain ! Qu'il sçait bien exciter à propos la pitié, la colere, le dédain ! Qui pourroit ne pas s'attendrir avec sa DEIDAMIE, & ne point partager le courroux de son TIMANTHE ? Nous conviendrons néanmoins qu'il a fait entrer dans ses pieces quelques passages imités d'autres poëtes célebres, & nous citerons pour exemple les scenes de LA CLÉMENCE DE TITUS qui ont de la ressemblance avec certaines scenes du CINNA de Corneille : mais Corneille lui-même n'a-t-il jamais imité personne ? On met encore en

parallele la tragédie de JOAS avec l'ATHALIE de Racine. Eh! pourquoi comparer ensemble ces deux pieces ? Ne peuvent-elles pas toutes deux être sublimes sans se ressembler ? Chaque langue a ses avantages; les beautés de l'une ne sont pas celles de l'autre (9). Admirons les ouvrages de génie que chaque nation produit, & appliquons-nous plutôt à en profiter qu'à les juger avec sévérité. Veut-on connoître combien Métastase étoit en état de créer & de composer d'après lui-même ? Il faut lire son CATON & son RÉGULUS; c'est dans ces pieces qu'il nous fait parfaitement connoître, avec le seul secours de son génie, la mollesse asiatique & la férocité africaine ».

Ce grand homme, né en Italie, fut obligé de s'expatrier pour se procurer une subsistance honnête.

« Hélas! s'écrie l'orateur, s'il n'eût point été favorablement accueilli par l'auguste maison d'Autriche, qui sçait si son génie, rétreci par la dureté de sa situation, eût pu produire tous ces chefs-d'œuvre qui l'immortaliseront ? Peut-être l'Europe en seroit privée; c'est un reproche qu'on peut faire à l'Italie. Mais cet heureux écrivain, encouragé par l'impératrice & par l'empereur, & comblé de leurs bienfaits, a pu se livrer sans peine au penchant qu'il avoit pour la poésie, & a joui de sa gloire en voyant ses ouvrages portés jusqu'à la 34e. édition pendant le cours de sa vie. Ennemi de la flatterie, incapable de jalousie & d'intrigue, il n'a dû qu'à ses seuls talens les faveurs dont les souverains l'ont honoré ».

Les divers articles de ce cahier que nous

---

(9) « Cette pensée, dit M. L. P. d'E., nous rappelle la réponse de Voltaire à une personne qui lui faisoit observer que Métastase l'avoit pillé. *Ah! le cher voleur;* s'écria Voltaire, *il m'a bien embelli* ».

avons cités suffiront sans doute pour justifier ce que nous crûmes pouvoir en dire lorsque nous l'annonçâmes, & pour faire desirer la prompte publication de ceux qui doivent le suivre.

SORDELLO, &c. C'est-à-dire, SORDEL. Par M. Jean-Baptiste-Gérard comte d'Arco & du St. Empire romain, chambellan de S. M. Imp., &c., &c. In-4°. de 150 pag., avec une planche. A Crémone, de l'imprimerie de Manini.

L'Académie des sciences & belles-lettres de Mantoue n'avoit reçu aucune piece satisfaisante sur le sujet d'un prix destiné au meilleur *Eloge de Sordel*, dont la patrie, l'origine, la vie, ont donné lieu à beaucoup d'exagérations, de doutes, de contradictions, lorsque M. le comte d'Arco lut, il y a quelques années, dans deux séances de la même société, l'écrit que nous avons sous les yeux, où ces divers points sont très-bien discutés, & qui n'a vu le jour qu'en 178 :. Il l'a publié pour faciliter le travail de ceux qui voudroient disputer la palme proposée de nouveau; ses droits sur leur reconnoissance nous paroissent d'autant mieux fondés, qu'il a pris la peine de compulser un grand nombre d'actes, de chroniques, de mémoires & d'autres ouvrages, soit manuscrits, soit impri-

més. Voici les résultats les plus essentiels de ses recherches.

Sordel Visconti naquit, sinon à Mantoue même, au moins dans le Mantouan, d'une famille noble qui possédoit, entr'autres, la petite ville de Goito (1). On ignore l'époque précise de sa naissance; mais ce fut au 13e. siecle qu'il devint célebre.

Passé en Provence, il se distingua beaucoup parmi les troubadours. M. l'abbé Millot (2) le regarde fort judicieusement comme un de ceux qui ont fait le plus d'ouvrages & les meilleurs; peu d'autres, ajoute-t-il, l'ont égalé dans les différentes parties qui constituent le poëte. Les pieces de Sordel que le tems a respectées, ne s'écartent jamais, selon notre auteur, des loix de la décence; on n'y trouve point d'*invectives personnelles*, ni de mêlange du sacré avec le profane.

Sordel fut un des premiers qui épurerent la langue italienne. Dans un livre dont il ne nous est resté que ce titre: *Trésor des trésors*, il exposa les principes de la morale pratique des Etats. Il fit une version provençale d'un grand ouvrage intitulé: *Summa juris*, traduisit trois fois César & deux fois Quinte-Curce.

Il ne se signala pas moins dans la carriere des armes que dans celle de la littéra-

(1) On en voit la situation dans la planche jointe à cet ouvrage.

(2) *Histoire des troubadours.*

ture & des ſciences. M. d'Arco ne croit point avec M. Millot qu'il y eut deux contemporains nommés Sordel, l'un guerrier & l'autre poëte.

Revenu à Mantoue, Sordel préſenta au gouvernement des mémoires qu'il avoit compoſés ſur l'architecture militaire, défendit ſa patrie contre ſes ennemis, & fut revêtu de l'autorité qu'avoient exercée Timoléon à Corinthe, Epaminondas à Thebes & Dion à Syracuſe; mais il eſt très-vraiſemblable qu'ayant ſubi la peine de l'oſtraciſme, il repaſſa en Provence, & qu'il y mourut vers la fin du 13e. ſiecle.

Le Dante l'a placé dans ſon PURGATOIRE, écrit au commencement du 14e., & s'exprime ainſi :

Venimmo a lei : o anima Lombarda !
Come ti ſtavi altera e diſdegnoſa,
E nel muover degl'occhi oneſta e tarda !
Ella non ci diceva alcuna coſa ;
Ma laſciavane gir ſolo guardando,
A guiſa di leon quando ſi poſa.
Pur Virgilio ſi traſſe a lei, pregando
Che ne moſtraſſe la miglior ſalita ;
E quella non riſpoſe al ſuo dimando ;
Ma di noſtro paëſe e de la vita
C'inchieſe ; e'l dolce duca incominciava :
Mantova ; e l'ombra tutta in ſe romita
Surſe ver lui del loco ove pria ſtava,
Dicendo : O Mantovan ! io ſon Sordello ;
Della tua terra ; e l'un l'altro abbracciava.

Outre beaucoup de ſçavoir & de talent pour la diſcuſſion, l'on remarque dans l'ou-

vrage de M. le comte d'Arco un ſtyle pur, élégant & noble.

Diſcours en vers à la louange de M. de Voltaire.

Muſe, qui de Voltaire illuſtras le berceau,
Pour peindre tes bienfaits, prête-moi ſon pinceau.
Ses yeux à peine ouverts virent la France en larmes
Aux ſoldats de Plintheim redemander leurs armes.
De funeſtes cyprès croiſſans dans nos foyers,
Chargeoient le front d'un roi blanchi ſous des lauriers.
Ce roi vaincu fuyoit devant ce même Eugene
Qui, né ſous ſes drapeaux, dut remplacer Turenne,
Et qui ſur nos remparts par ſon bras démolis,
Devant l'Aigle éployé briſa l'orgueil des Lis.
Mais Villars dans Denain, Vendôme aux Pyrénées,
Cueillirent en un jour le fruit de dix années,
Et l'Anglois, ſatisfait de l'empire des mers,
Donna, malgré Churchill, la paix à l'univers.
Des Beaux-Arts cependant la foule épouvantée
S'exiloit d'une cour par la Mort habitée.
Racine n'étoit plus, & l'heureux Crébillon,
En dépit de Boileau, devint notre Apollon.
Voltaire alors parut. « Viens, lui dit Melpomene,
« Viens venger mes affronts, & regner ſur la ſcene.
« Satisfaite autrefois d'étonner les humains,
« Je fatiguai Paris du faſte des Romains.
« Corneille a fait beaucoup ; il t'enſeigne à mieux faire.
« Je livre à ton génie un nouvel hémiſphere :
« Invente & peins ſes mœurs. Ton brillant coloris

« Attachera les yeux des deux mondes surpris.
« Tu feras contraster sous ce brûlant tropique
« Alvarès & Gusman, l'Europe & l'Amérique,
« Et peut-être au théatre un trait d'humanité
« Vaut bien un mot sublime avec peine ajusté ».

Ce n'est pas que je veuille en auteur téméraire
Bouleverser les rangs du monde littéraire.
Puisse, un jour, ma patrie élever des autels
A tous ces demi-dieux bienfaiteurs des mortels!
Voltaire leur rendit les plus nobles hommages;
Il fit brûler l'encens aux pieds de leurs images;
Et si de l'amitié le transport indiscret
L'installoit sur le trône.... il m'en désavoûroit.
Je crois l'entendre encor. = « J'approuve ton silence.
« Te sied-il de juger quand ce siecle balance?
« C'est le Tems, le Tems seul qui pese les humains.
« Le sceau de notre gloire est remis dans ses mains.
« De mes premiers rivaux la jalouse malice
« S'efforça, quarante ans, de me fermer la lice;
« Mais Diderot, Thomas, la Harpe & d'Alembert
« M'ont couronné des fleurs qu'assembla Saint-Lambert;
« Triomphant de l'Envie à leurs pieds abattue,
« L'auteur de BÉLISAIRE embrassoit ma statue,
« Tandis que l'inventeur des fables d'Ilion
« Vécut parmi les Grecs sans fortune & sans nom ».

Ainsi pense un grand homme; ainsi la voix des sages
Ne veut point devancer le jugement des âges.
Virgile consacra la langue des Romains;
Voltaire, de la sienne, agrandit les destins.
Si le chantre d'Enée, avec plus d'harmonie,
Conduisit son héros aux champs de l'Ausonie,

S'il enchanta la terre en flattant ses tyrans,
Le chantre de la Ligue eut des desseins plus grands.
Contre une autorité lentement usurpée,
D'un glaive inévitable il arma l'Epopée.
L'amour du genre humain, qui dévoroit son cœur;
Exhale dans ses vers sa brûlante chaleur.
Sous ses coups redoublés le Fanatisme expire;
Les bûchers sont éteints; l'Humanité respire;
L'Europe retentit du bruit de ses succès,
Et de leur propre gloire avertit les François.
Elle aime à voir encor, dans sa course rapide,
S'avancer ce géant sur les traces d'Alcide,
Remplir de ses travaux l'univers étonné,
Présenter son égide à l'humble infortuné,
Et brisant l'échafaud où périt l'Innocence,
D'un dieu consolateur exercer la puissance.

Que dis-je? Ah! si le monstre armé contre ses jours,
L'Envie eût pu souffrir qu'il instruisît les cours,
La Terre, par un sage à la fin gouvernée,
Dans des fleuves de sang eût-elle été baignée?
Mais peut-être, après tout, né pour la Vérité,
L'écrivain n'appartient qu'à la Postérité.
Il ne vit que pour elle, & n'obtient son hommage
Qu'en fuyant des grandeurs le servile avantage.

Séneque, au consulat parvenu sous Néron,
Perd quinze ans de vertus, son trépas & son nom.
Eh! que sert l'esprit seul sans un cœur magnanime?
L'auteur de MAHOMET n'eût été que sublime.
C'est lorsque de l'opprobre il sauva l'innocent,
Qu'aux yeux des nations il parut vraiment grand.
« J'ai fait un peu de bien. C'est mon meilleur ouvrage»,
Disoit cet homme illustre au déclin de son âge.

Telle étoit sa candeur. Tant de travaux passés

Sembloient de sa mémoire être tous effacés.
Point de grandes vertus sans de grands sacrifices.
Tel qui prime en son art se perd dans les délices,
S'accoutume à sa honte &, par la volupté,
Laisse étancher la soif de l'immortalité.
Mais Voltaire.... Tu sçais, volage Renommée!
Seul objet de ses vœux, combien tu fus aimée.
Fatiguer tes cent voix fut son dernier desir,
Et dans tes bras sans doute il mourut de plaisir.

Sur vingt tons différens, sa verve inépuisable
Accorda sous ses doigts sa lyre infatigable.
Boileau dans l'art d'écrire étoit moins exercé.
La Fontaine sourit, se croyant surpassé.
Voyez la douce Agnès surprise avec Monrose.
Des baisers de Zéphyre est-ce une fleur éclose?
On diroit qu'à l'envi, pour finir ses tableaux,
Le Correge & l'Albane ont uni leurs pinceaux.

Thalie, à ses amans lasse d'être cruelle,
Regrette les soupirs qu'il a perdus pour elle.
Tel, en quittant son aire, un aigle audacieux
Fixe l'astre du jour & plane au haut des cieux;
Tel des arts, d'un coup-d'œil, mesurant la carriere,
Voltaire, au premier pas, la franchit toute entiere.

O! toi qui de l'Amour exposant les erreurs,
Déployas le premier ses tragiques fureurs,
Peintre des passions que tu sentis toi-même!
Reviens voir de ton art le triomphe suprême.
Ressuscite aux accens d'un nouvel enchanteur.
Vois comme, à ton exemple, il devient créateur.
Nous frémissons encor des attentats d'Oreste:
Admire les couleurs d'un tableau plus funeste.
Reconnois ton éleve aux pleurs qu'il fait couler.
Son titre le plus beau fut de te ressembler.
Le feu que Phedre abhorre, & qui poursuit Roxane,

A paſſé tout entier dans le cœur d'Orofmane.

Eh! qu'importe, en nos jours, qu'aux plus fameux
eſprits
Voltaire avec éclat ait enlevé le prix,
Ou que leur diſputant une lente victoire,
Il s'éleve avec eux au faîte de la gloire?

Gardons-nous d'affliger l'orgueil des nations;
N'allons pas les gêner dans leurs préventions.
Du divin Shakeſpir ſouffrons l'apothéoſe;
Que Garrick à ſes pieds dans Weſtminſter repoſe;
Que ce peuple penſeur qui regna ſur les mers,
Du PARADIS PERDU puiſſe exalter les vers,
Et que les ſucceſſeurs de Virgile & d'Horace,
Au capitole encor faſſent monter le Taſſe.
Voltaire! c'eſt aſſez pour nous que tes écrits
Soient des grands & du peuple également chéris,
Que les rois, pour t'entendre, apprennent ton
langage
Des bords du Tanaïs à la mer de Carthage,
Et que de la Raiſon, dont tu fus le ſouten,
L'empire inébranlable affermiſſe le tien.

Conſommez ſon triomphe, immortelle Uranie!
Diſputez à vos ſœurs l'emploi de ſon génie.
C'en eſt fait. Il s'élance aux rives d'Albion.
Dans le char du ſoleil il monte avec Newton,
Interroge, après lui, l'auteur de la lumiere,
Et des ſecrets du ciel inſtruit la terre entiere.
Hélas! il paya cher ce dangereux honneur.
J'ai vu de près ſa gloire... & non pas ſon bonheur.

Quelle foule de rois! Quel immenſe édifice!
Les Siecles à leur ſuite amenent la Juſtice.
Là, ſur un trône d'or s'aſſied la Vérité;
Le Mérite, à ſa voix, ſort de l'obſcurité;
L'homme né de lui-même en acquiert plus de
gloire

L'oppresseur s'épouvante, & fuit l'œil de l'Histoire.

Sur ce dépôt sacré veille, ô! peuple françois,
Dont tant de fois Voltaire a chanté les succès.
Toi, si grand par les siens !... souffres-tu qu'on l'offense ?
Où sont les monumens de ta reconnoissance,
Tandis que du Croissant les vainqueurs glorieux
S'empressent d'honorer ses restes précieux,
Et que son ombre errante, aujourd'hui consolée,
Des mains de Cathérine obtient un mausolée ?

LE BERGER MÉCHANT, *romance.*

AH ! voyez donc, que je suis malheureuse !
Ce Colinet que je chérissois tant,
Ce Colinet qui me rendoit heureuse,
Et qui m'avoit juré de m'aimer constamment,
Le croiriez-vous ? Il me délaisse ;
Et sans s'inquiéter s'il cause mon tourment,
Le cruel m'abandonne à toute ma tristesse....
Ah ! Colinet, c'est bien méchant !

Si vous sçaviez combien pour sa bergere,
Il étoit doux de combler ses desirs !
Le rendre heureux, le chérir & lui plaire ;
C'étoient là tous mes vœux, c'étoient tous mes plaisirs ;
Et cependant il me délaisse, &c.

Que bien souvent, l'ame triste, inquiete,
Je lui disois : Si je perdois ton cœur,
O mon ami ! quel coup pour ton Annette !
Tiens, je crois que vraiment j'en mourrois de douleur ;
Et cependant il me délaisse, &c.

Lui-même, hélas! je m'en souviens encore,
Disoit un jour, me serrant dans ses bras:
Se voir quitté de tout ce qu'on adore,
C'est un supplice affreux.... Ah! ne l'éprouvons pas;
Et cependant il me délaisse, &c.

A mes dépens, belles, devenez sages:
Tous ces bergers ne sont que des ingrats
Dont rien ne peut fixer les goûts volages;
Pour enchaîner le mien, que ne faisois-je pas.
Et cependant il me délaisse, &c.

RICHARD CŒUR DE LION, *morceau traduit de l'anglois du 15e. siecle.* (*)

ESprit des bienheureux, disoit le pieux Nygell, *versez vos douces influences sur la tête de mon pere!*

Richard Cœur de lion est parti pour les combats. Les bannieres sont déployées sur le vaste Océan. Les peuples amoindris sont frappés d'étonnement à la vue d'une flotte si nom-

(*) Ce morceau, qui dans l'original porte le titre d'*Eglogue* dans le sens que les anciens attachoient à ce mot, est tiré des poésies attribuées à Th. Rowley, *prêtre séculier de Bristol*, & non pas *moine*, comme on nous l'avoit fait entendre, & comme nous l'avons dit par erreur dans les Journaux du 1er. Octobre & du 1er. Novembre 1784, pag. 106 & 463. On y trouvera sans doute beaucoup à reprendre. La marche du sentiment n'y est guere mieux observée que la succession des faits n'y est présentée d'une maniere vraisemblable. La circonstance de la comédie à ariettes & du même nom qui se joue maintenant avec succès à Paris sur le théatre italien, est le seul motif qui nous ait déterminés à l'offrir à nos lecteurs, & nous nous sommes flattés que l'apropos lui donneroit quelque mérite à leurs yeux.

breuse, si belle, si puissamment armée. Les proues fendent le crystal des flots; les vagues poussant les vagues assiegent le bord des navires; le hautbois des marins joûte avec le bruit des vents, & porte dans les nuages ses accords mélodieux.

Esprits des bienheureux, assis sur des trônes d'or, versez vos douces influences sur la tête de mon pere.

Les rames peintes en rouge, ornées de précieux emblêmes, brillent sur les vagues noirâtres. Elles étalent une pompe redoutable, comme les étoiles ensanglantées qui se montrent dans les cieux que le soir obscurcit. Là, paroissent les boucliers, où sont tracés en relief les noms de leurs maîtres. Ici, les lances s'élevent, pareilles à de grands roseaux plantés au bord de l'onde. Sur tous les navires, s'offre & s'éloigne ce magnifique spectacle, & le plaisir qu'il fait éprouver un moment, glisse avec lui sur les flots.

Esprits des bienheureux, saints habitans d'un autre monde, versez vos douces influences sur la tête de mon pere.

Le Sarrazin voit approcher nos vaisseaux. Il craint que les terribles enfans d'Albion ne lui coupent le chemin; semblable au chevreuil poursuivi, il court çà & là, ne sçachant où se fixer. Cependant le jour réfléchit son éclat sur la banniere flottante & diaprée. La croix salutaire, la noble croix de Jérusalem s'y découvre. L'infidele est glacé d'effroi; le deuil se répand sur son visage.

Esprits des bienheureux, &c.

Les barques, les chaloupes, dont le service est si prompt dans le combat, se rangent à côté des vaisseaux. Chaque chevalier marche à

son poste. Leurs écuyers les suivent, chargés de leurs armes. Les boucliers étincelent; les rames accroissent à l'envi leur bruit & leur mouvement. Les ennemis éperdus, délibérant s'il leur est permis d'oser, préparent leurs glaives couverts de rouille. Ils voudroient combattre, & demeurent oisifs.

Esprits des bienheureux, &c.

Voici que les Sarrazins s'avancent. Le roi Richard, tel qu'un jeune lion belliqueux, vêtu d'or, radieux comme les météores flamboyans, agite en l'air sa main droite & se fait distinguer au loin par-dessus tous les guerriers. Ainsi j'ai vu quelquefois une étoile plus grande que ses sœurs, se faire remarquer au milieu d'elles. Ainsi le roi des astres efface par sa splendeur la pâle lune & son cortege.

Esprits des bienheureux, &c.

L'Epouvante aux yeux hagards, à la sanglante chevelure, la Terreur, armée de foudres, la Mort, associée avec la Douleur, voltigent de concert, & animent les combattans. Les lances brisent les lances; les épées croisent les épées; les armures résonnent contre les armures, les boucliers sur les boucliers. Le trépas de plusieurs milliers d'hommes ne ralentit point le combat, & la multitude des morts couvre au loin le champ de bataille.

Esprits des bienheureux, &c.

Les ennemis succombent. La croix triomphante s'éleve. On apperçoit Richard souillé de sang, Richard, l'ame du combat, voler de troupe en troupe, & coucher sur la poussiere tous les Sarrazins qu'il rencontre. La fleur de l'Asie est moissonnée par lui. *Devant ce soleil, la lune attristée voit pâlir son croissant.* Il instruit d'exemple ses chevaliers aux actions glorieuses, & les merveilles de son bras confondent les plus robustes.

Esprits des bienheureux, &c.

La bataille est décidée. Richard est vainqueur. La banniere d'Albion se déroule en paix dans les airs. Une joie pure anime tous les guerriers. Elle brille sur chaque front. Ils reviennent jouir des honneurs qu'ils ont mérités, se sentir presser dans les bras de ceux qui leur sont chers. Ils reviennent donner & recevoir des fêtes, & retrouvant le bonheur dans tous les yeux, perdre à jamais le souvenir de leurs fatigues.

Esprits des bienheureux, &c.

Ainsi parloit Nygell, lorsque du sein de la mer bleuâtre, des voiles enflées se balancerent à ses regards. Prompt comme le desir, il courut au rivage, & trouva son pere qui s'élançoit d'un navire. O vous qui avez l'intelligence de l'amour, méditez à part vous les douceurs de leur entrevue.

Notices diverses concernant la machine aérostatique.

Il paroît une *Lettre* (1) *de M. l'abbé Carnus, professeur de philosophie à Rodez, à M***, souscripteur de la montgolfiere* LA VILLE DE RODEZ, *touchant le voyage aérien fait sur cette machine, le 6 Août 1784.* Nous allons en rapporter la partie la plus essentielle. « Vous exigez donc, Monsieur, que je vous envoie une relation détaillée de l'expérience aérostatique de vendredi dernier, à laquelle des affaires essentielles ne vous ont point permis d'assister. C'est un devoir pour moi de répondre à

---

(1) Cette lettre, qui nous est parvenue depuis peu, a été imprimée à Rodez, chez Devic.

votre demande; je vais le remplir avec autant d'empressement que d'exactitude ».

« A 8 heures 17 minutes du matin, tous les préparatifs étant faits, une boîte avertit que le feu alloit commencer. Bientôt on vit la montgolfiere se soulever, s'arrondir & se débarrasser avec la plus grande facilité, du crochet qui la tenoit suspendue.... L'air étoit calme, le ciel sans nuage, le soleil très-ardent. Nos combustibles & nos instrumens sont mis dans la galerie; mon compagnon de voyage (2) est à son poste; je prends le mien; à 8 heures 28 minutes, je fais lâcher les cordes; nous saluons les spectateurs; & tandis que deux boîtes annoncent que nous allons partir, nous sommes déjà bien au dessus des édifices les plus élevés ».

« Aux acclamations qui avoient précédé notre départ, succede un silence général. Les spectateurs, partagés entre la crainte & l'admiration, l'œil fixe, le corps immobile, contemplent avidement la superbe machine, qui s'éleve presque verticalement, avec assez de rapidité & de la maniere la plus pompeuse. Des femmes, des hommes, s'évanouissent; d'autres levent les mains au ciel; d'autres fondent en larmes; tous pâlissent à la vue de notre ardent foyer. *Nous avons enfin quitté la terre*, dis-je à mon compagnon. *Je vous en fais mon compliment*, me répondit-il : *augmentons le feu.* Une botte de paille imbibée d'esprit-de-vin accéléra la vîtesse de notre ascension. Je promenai mes regards sur la ville, qui fuyoit rapidement sous nos pieds. Les objets terrestres avoient déjà perdu leur forme & leur volume. La chaleur brûlante que j'éprouvois à mon poste, avant qu'on lâchât les cordes, avoit fait

(2) M. Louchet, professeur de seconde au college de Rodez.

place à la température la plus douce & la plus amie du corps humain; l'air que nous respirions me sembloit avoir des qualités bienfaisantes tout-à-fait nouvelles pour moi. Je dis alors : *Que je suis bien, mon cher ami! Comment vous trouvez-vous? = Le mieux du monde. Que ne pouvons-nous dépêcher un courier vers la terre!* Aussi-tôt je jettai une grande feuille de papier sur laquelle j'avois écrit ces mots : *Tout va très-bien. A bord de* LA VILLE DE RODEZ. Ce laconique message fut accueilli avec transport ».

« Notre élévation étoit, à 8 heures 32 minutes, au moins de 1000 toises au dessus du niveau de la mer. Une flamme très-vive & très-claire, de 18 à 20 pieds de hauteur, nous fit monter encore de plus de 400 toises. C'est alors que, dans une circonférence de plus de 3 grandes lieues de diametre, la montgolfiere parut s'avancer vers tous les points de l'horizon, planer majestueusement sur toutes les têtes, & devoir descendre aux pieds de chaque spectateur. *Rendons notre machine invisible*, me dit en ce moment mon intrépide confrere. Je crus devoir modérer son ardeur : trop de feu pouvoit occasionner une déchirure considérable dans l'enveloppe de notre globe ».

« Du théatre mobile qui nous portoit, j'avois vu le lieu de la scene la plus imposante s'agrandir par une rapide progression; les bornes de l'horizon étoient prodigieusement reculées. La capitale du Rouergue ne nous paroissoit qu'un grouppe de pierres, du milieu desquelles en sortoit une de 2 ou 3 pieds de hauteur : cette pierre étoit le superbe clocher de la cathédrale, chef-d'œuvre d'architecture gothique, dont la beauté égale l'élévation »....

« Cependant nos combustibles diminuoient, & le calme étoit toujours à peu près le même.

Dans 18 minutes à peine avions-nous parcouru une distance horizontale de 2000 toises. *Faites vos observations*, me dit en ce moment mon confrere : *j'alimenterai le foyer.* J'observe le barometre, les thermometres & la boussole ; & ayant rempli un flacon de l'air que nous respirions à cette hauteur, je prie M. Louchet de ralentir le feu ; nous descendons d'environ 300 toises, & je remplis un autre flacon »....

« Enfin nous sentîmes l'haleine rafraîchissante d'un léger zéphyr qui nous portoit mollement vers le sud-est. *Eole exauce donc nos vœux*, me dit M. Louchet. = *Oui, mais un peu tard.* Dans 6 minutes nous parcourûmes plus de 3000 toises. Alors, n'ayant plus que les combustibles nécessaires pour choisir le lieu de notre débarquement, nous délibérâmes si nous ne terminerions pas là notre navigation aérienne. Nous n'avions ni eau, ni forêt à craindre ; assurés d'ailleurs d'éviter le danger du feu, en détachant le réchaud à quelque distance de terre, nous prîmes le parti d'aller en avant, & de descendre au hazard. A 8 heures 58 minutes, tout notre approvisionnement se trouva consumé, à la réserve de deux bottes de paille du poids de 4 livres chacune, destinées à rendre notre descente plus douce. La montgolfiere baissoit sensiblement depuis quelques secondes ; les objets terrestres reprenoient leurs formes & leurs dimensions. Les animaux fuyoient à la vue de notre globe, qui sembloit devoir les écraser de sa chûte. Les cavaliers étoient obligés de mettre pied à terre & de conduire leurs chevaux. Effrayés d'un phénomene si ex-extraordinaire pour leurs yeux, les habitans de la campagne abandonnerent leurs travaux. Nous n'étions plus qu'à 100 toises de terre. Nos deux bottes de paille jettées dans le réchaud pro-

duisirent l'effet que nous en attendions; mais en ralentissant notre descente, elles prolongerent notre marche: nous rencontrâmes bientôt un écueil qu'il nous fut impossible d'éviter. Au moment où nous détachions le réchaud, & où la montgolfiere alloit terminer heureusement sa course, le vent, dont la force diminuoit peu-à-peu, la porta doucement sur la cime d'un petit chêne isolé. Je descends avec la plus grande facilité; M. Louchet ne peut le faire au même instant que moi; ce qui donne lieu à un événement que nous n'avions pas osé espérer. Allégée du poids de mon corps, la montgolfiere se dégage d'elle-même, à la grande surprise de tout Rodez, qui, en voyant tomber le réchaud, avoit cru la voir toute en feu. L'aigle perché sur un arbre s'éleve moins rapidement dans les airs que notre globe ne se releva de dessus le chêne qui l'avoit empêché de se poser sur le gazon. Aussi-tôt que j'eus pris terre, je cherchai des yeux mon compagnon; mais que je fus agréablement surpris de l'entendre crier au dessus de moi: *Tout va bien; soyez tranquille.* Je me rappellai la protestation qu'il m'avoit faite plusieurs fois, de n'abandonner la machine qu'au moment où elle ne pourroit plus le porter; & ce n'est point, je vous l'avoue, Monsieur, sans une espece de jalousie que je le vis remonter à une hauteur de 14 ou 15 cens pieds. La montgolfiere, après avoir parcouru un espace d'environ 600 toises, sans éprouver d'inclinaison sensible, descendit lentement, à 9 heures 3 minutes, au delà du village d'Inieres, dans une belle prairie dépendante du domaine de Calmels, qui appartient à la chartreuse de Rodez, & à une distance de plus de 7000 toises du lieu de notre départ. Quand elle eut touché terre, elle se releva de 2 ou 3 pieds, & redescendit bientôt. M. Lou-

chet s'élança hors de la galerie ; & saisissant en même tems une des cordes, il eut beaucoup de peine à retenir la machine, qui faisoit de nouveaux efforts pour s'échapper. Il se trouva seul pendant quelques minutes. Enfin parurent plusieurs paysans qui n'osoient approcher. Il leur cria en un jargon qui n'étoit ni françois, ni patois (3), de venir à son secours ; mais il étoit à leurs yeux un vrai magicien qu'un monstre énorme, soumis & docile à sa voix, portoit à travers les airs. Il leur fallut du tems pour se résoudre à manier les cordes pendantes au globe ; ils sembloient craindre que, s'ils y touchoient, le monstre ne les dévorât. Huit ou neuf minutes après la descente de M. Louchet, j'arrivai presque hors d'haleine, & je le félicitai en souriant d'avoir si bien choisi le lieu de débarquement. La machine étoit dans le même état qu'avant notre départ. Nous voulûmes d'abord la laisser se vuider d'elle-même ; mais comme 36 minutes après, elle n'étoit encore affaissée que d'un tiers, comme d'ailleurs le vent la fatiguoit, & que nous étions exposés à un soleil très-chaud, nous la désenflâmes à force de bras ; & après l'avoir pliée, nous la mîmes sur une charrette courte & étroite, traînée par deux bœufs ; vous sçavez qu'il n'y a point d'autres voitures dans le pays ».

« M. de Bonald, maire de Rodez, se trouvant à son château de Vielvessac, s'étoit transporté sur les lieux avec empressement, & par les instances les plus vives & les plus honnêtes, nous avoit fait promettre d'aller dîner chez lui. Nous nous y rendîmes avec plusieurs amateurs distingués qui avoient pris la peine de

---

(3) M. Louchet, natif de la province de Picardie, n'entend que peu, & parle encore moins le patois rouergas.

nous suivre avec des chevaux, & à qui nous avons de grandes obligations. On dressa chez M. de Bonald un procès-verbal, qui constate de la maniere la plus authentique le succès de la montgolfiere *la Ville de Rodez* ».

« Il me seroit difficile, Monsieur, & je n'entreprendrai point de vous peindre le vif enthousiasme que cette expérience a excité, tant parmi les habitans de cette ville, que parmi les étrangers venus en foule pour jouir de ce beau spectacle. Pour vous en donner une légere idée, il me suffira de vous dire qu'une cavalcade aussi nombreuse que les circonstances le permettoient, conduite par un de MM. les officiers municipaux (4), vint au devant de nous, à une distance considérable, avec des branches de laurier & des instrumens militaires : elle étoit précédée de la garde bourgeoise, au milieu de laquelle flottoient les drapeaux & les étendards de la ville. Les personnes de tous les rangs accouroient de toutes parts pour nous voir passer ; nous marchâmes longtems entre deux haies de spectateurs, formées par ce qu'il y a de mieux dans Rodez : leurs applaudissemens successifs nous accompagnerent toujours. Le soir, il y eut des décharges de mousqueterie, un feu de joie, une sérénade à laquelle se trouverent presque tous les connoisseurs de la ville. Le lendemain & les jours suivans, la plupart des citoyens les plus qualifiés daignerent venir nous féliciter comme si nous avions remporté quelque victoire, ou terminé heureusement une affaire d'Etat »....

« On peut assurer, d'après les détails qu'on a lus dans les papiers publics, & surtout d'a-

(4) M. Flaugergues, docteur en médecine, premier consul de Cité, aussi en état que personne d'apprécier & la découverte de MM. Montgolfier, & l'expérience que nous venions de faire.

près le témoignage de plusieurs personnes aussi distinguées par leurs lumieres que par leur rang, qui ont vu la plupart des expériences aérostatiques faites à Paris & ailleurs, qu'il n'y a point encore eu de voyage aérien sur une machine à feu, plus tranquille, plus heureux & plus satisfaisant pour les spectateurs ».

« Je suis », &c.

A Rodez, le 12 Août 1784.

P. S. « Pour m'acquitter entierement envers vous, Monsieur, je joins ici la description du globe, des observations, &c. Je soumets le tout à votre jugement ».

Description de cette machine. « La montgolfiere *la Ville de Rodez* est de forme sphérique. Elle a 53 pieds & demi de diametre, 8980 pieds quarrés de surface, & 80,000 pieds cubes de capacité. Elle n'est composée que de 8 fuseaux, tellement échancrés vers la partie inférieure, qu'ils laissent une ouverture de 50 pieds de circonférence. Une corde majeure, cousue à l'enveloppe, fait le tour de cette ouverture, & lui donne de la solidité. Huit cordes maîtresses, partant du dôme de la machine, parcourent dans des especes de gaînes toute la longueur des fuseaux qu'elles fortifient. Ces cordes maîtresses sont solidement fixées d'abord à la corde majeure, ensuite à l'équateur du globe (où elles ont un anneau extérieur, auquel on attache des cordes pendantes, dont on se sert pour maîtriser la montgolfiere avant son départ), enfin près du pole supérieur, au dessus duquel elles se réunissent extérieurement. Ajoutez à cela trois bandes de toile horizontales, de 4 pouces de large, placées l'une au milieu, & les deux autres vers le dôme, pour renforcer le tout, & vous aurez une idée assez exacte du corps de notre montgolfiere, fait d'une toile grise du pays, fort légere & assez bonne, doublée in-

térieurement d'un papier d'impression, collé avec tout le soin possible ».

« La manche n'a rien de particulier; c'est un cône tronqué renversé, de 6 pieds & demi de haut. Sa circonférence inférieure est de 44 pieds, & la supérieure de 50, ainsi que celle de l'ouverture du globe, à laquelle elle est cousue. Son intérieur est enduit de terre calcaire (5) avec de la colle de gant, & l'extérieur doublé en papier ».

« Pour concevoir la construction de la galerie, imaginez un fort cerceau de même grandeur que la circonférence inférieure de la manche, auquel sont adaptées en dehors deux loges à peu près quarrées, de 3 pieds 3 pouces de côté, garnies dans tout leur contour d'une balustrade de 3 pieds de haut, & solidement planchéyées avec un bois léger; c'est là que se placent les voyageurs. A droite & à gauche de chaque loge sont deux especes de niches de 2 pieds de large, de 3 pieds de long, avec une balustrade de 30 pouces de haut, le tout fait en toile fortifiée par quelques morceaux de bois; c'est là qu'on met les combustibles, les fagots d'un côté, la paille de l'autre ».

« Le réchaud est de fil de fer, à très-grandes mailles, suivant la méthode de M. Pilatre de Rozier. Sa largeur est de 3 pieds, sa longueur de 3 pieds & demi, & sa profondeur de 18 pouces. Il est suspendu par 4 gros fils de fer, assujettis au haut des balustrades des loges par des clavettes qu'on peut faire partir toutes à la fois, en tirant une petite chaîne recouverte de ficelle dans son milieu, pour qu'elle ne brûle pas la main quand on l'y porte ».

---

(5) Cette terre ne bouchant qu'imparfaitement les pores de la toile, je me déterminai à coller du papier sur son extérieur.

« La galerie eſt ſoutenue par 30 cordages fixés à la corde majeure ou aux cordes maîtreſſes, & ſuſceptibles, au moyen de fortes courroies de cuir, d'être, dans un inſtant, raccourcis ou alongés à volonté.... Le bas de la manche eſt attaché au grand cerceau de la galerie : ainſi les voyageurs & leurs proviſions ſont tout-à-fait hors de la machine. Ils ne peuvent même alimenter le réchaud que par deux fenêtres de 2 pieds en quarré, pratiquées un peu ſur la droite, au deſſus des baluſtrades des loges, & ouvertes ou fermées à volonté ».

OBSERVATIONS DIVERSES. I. *Sur la peſanteur du globe, & ſur les dépenſes que ſa conſtruction a exigées.* « Il ne s'eſt peut-être pas fait encore de montgolfiere moins coûteuſe, plus légere & en même tems auſſi volumineuſe que la nôtre. Toutes les dépenſes en toile, papier, colle, cordages, galerie, réchaud, combuſtibles, &c., &c., ne ſe montent qu'à une ſomme d'environ 1800 livres, & même en évitant avec ſoin tous les frais inutiles, & ſurtout les accidens qui ont occaſionné pluſieurs fois des réparations, on auroit économiſé au moins 25 piſtoles. Il eſt vrai que mes diſciples, ceux de mon compagnon de voyage, & pluſieurs autres étudians du college m'ont épargné bien de l'argent. J'ai trouvé en eux ce que j'aurois cherché en vain dans des journaliers, de l'empreſſement, de l'ardeur, de l'adreſſe, de l'activité & une ponctualité ſans exemple. C'étoit pour eux une récompenſe, que d'être admis au travail. Leurs devoirs de claſſe, loin d'en ſouffrir, étoient faits plutôt & avec plus de ſoin, afin que leur négligence ne fût pas un motif d'excluſion »...

« La montgolfiere, au moment de ſon départ, ne peſoit, tout compris, qu'environ 1300 livres, poids de marc. En voici le détail :

Enveloppe ou cordes.	700 liv.
Galerie.	84
Voyageurs.	279
Réchaud.	28
Paille.	80
Bois fec.	80
Huile de noix.	6
Efprit-de-vin.	5
Pavillon de fatin aux armes de la ville.	4
Inftrumens divers, éponges, eau &c.	25
Total.	1291 l. ».

« Le bois avoit paffé une nuit entiere dans un four très-chaud ; il ne pouvoit être plus fec ; on en avoit fait 10 fagots de 8 liv. chacun. La paille étoit auffi diftribuée en bottes de 4 ou 5 livres ».

II. *Sur la hauteur à laquelle nous nous fommes élevés.* « Je ne vous ai point dit encore, Monfieur, à quelle hauteur je croyois que nous étions parvenus ; je me fuis contenté de vous faire entendre dans la relation que nous étions montés à plus de 1400 toifes au deffus du niveau de la mer. Je crois cependant pouvoir avancer avec fondement que notre élévation a été beaucoup plus confidérable. A la vérité, je ne vis point defcendre le mercure au deffous de 20 pouces 11 lignes ; ce qui, en combinant enfemble les méthodes de MM. Maraldi, Deluc, Schugburg, &c., ne donne que 14 ou 1500 toifes de hauteur ; mais je n'obfervai le barometre, fitué d'une maniere peu commode, que 6 à 7 fois ; & les graphometres confiés à des mains habiles prouvent que ce ne fut jamais au moment de notre plus grande élévation, puifqu'ils en ont indiqué une de 1700 toifes au deffus de Rodez, ou de plus de 2000 toifes au deffus de l'Océan ».

« Il eft très-fûr que de la ville on ne voyoit la montgolfiere que fous un très-petit diametre ;

les uns la comparoient à un barril, les autres à un falot, ou à un manchon, quelques-uns à une boule de quilles, &c.: à travers les pinnules du graphometre elle ne paroissoit pas plus grosse qu'un œuf d'oie; à notre descente, ce qui étonnoit le plus les paysans, lorsqu'ils eurent eu le courage d'approcher, c'étoit son immense volume: *comment*, se demandoient-ils les uns aux autres, *c'est ce que nous voyions en l'air semblable à la lampe de notre église!* Il est aussi très-sûr qu'elle étoit fort légere, & si scrupuleusement collée avec du papier choisi feuille à feuille, qu'on n'y avoit pas laissé avec connoissance un trou d'aiguille sans le boucher. Nous fîmes d'ailleurs un très-grand feu, bien capable de la remplir d'un fluide deux fois plus léger que l'air (6), & de diminuer encore beaucoup sa pesanteur en la desséchant »......

« Le courier qui est sur le point de partir, m'empêche, Monsieur, d'aller plus loin. Je n'ai plus que le tems de vous dire briévement que l'air dont j'avois rempli deux flacons (il n'y en a eu qu'un qui se soit trouvé bien bouché), étoit de près d'un quart moins dense qu'il ne l'est communément au niveau de la mer; j'en ai introduit une certaine quantité dans ma bouche pour le goûter, & je ne me suis point apperçu qu'il différât de celui de mon appartement: il a cependant éprouvé avec le gaz nitreux une diminution très sensiblement plus grande. J'ai déjà parlé du barometre: le thermometre placé hors de ma loge étoit avant notre départ à 30 degrés au dessus de zéro; il n'est descendu en l'air que de 15 degrés: celui que j'avois accroché dans l'intérieur de la manche n'est monté qu'à 60 ou 65 degrés. La boussole ne m'a pas

(6) Dans des expériences particulieres que j'ai faites avec des ballons de papier, & dont je pourrai vous rendre compte une autre fois, il m'est arrivé souvent d'obtenir un fluide presque trois fois plus léger que l'air.

été d'une grande utilité; le soleil nous rendoit avec avantage les services que nous aurions attendus d'elle par un tems sombre; cependant elle nous faisoit appercevoir avec facilité les plus petits mouvemens de rotation du globe. Nous avons plusieurs fois changé de direction, mais jamais de maniere à retourner sur nos pas; à peine s'appercevoit-on à terre des angles que nous faisions ».

« A notre descente, notre machine étoit encore en assez bon état pour repartir sans la moindre réparation, mais on l'endommagea considérablement en la mettant sur la charrette. Plusieurs paysans la foulerent avec leurs pieds pour lui faire occuper moins d'espace, ce qui déchira ou plutôt *cassa* le papier dans bien des endroits. Si nous nous déterminons à la réparer, comme il y a toute apparence, je ne manquerai pas, Monsieur, de vous prévenir assez tôt pour que vous puissiez voir par vous-même tout l'intérêt qu'excite une montgolfiere montée par des hommes. Je ne m'explique point d'une maniere décidée, parceque ces réparations, ainsi que les expériences qui en sont la suite, exigent beaucoup de tems, & que le mien est entierement pris par les devoirs de ma place. Si quelqu'un vouloit me fournir une montgolfiere bien construite, qui fût toujours prête à partir, je m'engagerois volontiers à y monter trois fois par semaine, quelque tems qu'il fît, même pendant les orages (7), & à faire avec soin, autant que mes foibles lumieres me le permettroient, toutes les observations qu'on peut attendre d'un physicien ».

« Du reste, Monsieur, les montgolfieres dou-

(7) Je crois être en état de vous convaincre, Monsieur, que, moyennant certaines précautions, l'électricité du tonnerre ne peut exposer les voyageurs aériens à aucun danger. Ce sera le sujet d'une autre lettre.

blées de papier sont de mauvaises machines ; la construction en est très-pénible (8) ; elles se dégradent sans qu'on y touche, se réparent difficilement, & sont nécessairement de courte durée ».

Procès - verbal. « Aujourd'hui, 6e. Août 1784, à 9 heures 3 minutes du matin, dans une prairie dite *Prat-Long* du domaine de Calmels, paroisse d'Inieres en Rouergue, à la distance de plus de 7000 toises de la ville de Rodez, en présence de M. de Bonald, maire de cette ville, de M. Marcilhacy, curé d'Inieres, de Dom Lafage, procureur de la chartreuse, de MM. Seconds, de Monseignat, de Solanet, Delbosc, de Balsa, Candieu & autres, est descendue la montgolfiere *la Ville de Rodez*, montée par M. l'abbé Carnus, professeur de philosophie, & M. Louchet, professeur de belles-lettres au college royal de cette ville ».

« Cette machine de forme sphérique, ayant environ 53 pieds de diametre, construite par les soins des deux voyageurs, avoit été lancée d'une des cours du college, à 8 heures 28 minutes du même jour ; elle s'étoit élevée à une hauteur d'environ 1400 toises au dessus du niveau de la mer. La provision des combustibles étant entierement consumée, elle s'étoit d'abord posée sur un arbre, d'où se relevant, à cause de la descente de l'un des voyageurs, & de la chûte du réchaud détaché par eux, elle avoit porté l'autre très-doucement dans la prairie ci-dessus, éloignée de plus de 600 toises de sa premiere station. Ce globe a conservé sa forme, & est resté gonflé sur le gazon pendant plus d'une demi-heure : en foi de quoi avons signé lesdits jours & an ».

---

(8) On ne conçoit pas les peines qu'on éprouve pour bien tendre le fuseau avant de le coller.

« Fait au château du Vielvessac. BONALD, maire. MARCILHACY, curé. F. ALEX. LAFAGE, chart. SECONDS. DE MONSEIGNAT. Le chevalier de BALSA. CANDIEU, professeur de dessin. SOLANET, garde-du-corps. DELBOSC ».

Dans une lettre datée de la manufacture de Javel, le 8 Octobre dernier, MM. Alban & Vallet s'expriment ainsi : « Le procédé découvert par MM. Montgolfier & mis si habilement en pratique par M. Pilatre de Rozier, doit-il être préféré à celui employé à différentes reprises par MM. Charles, Robert & Blanchard ? Il nous convient moins qu'à personne de prononcer sur cette question : notre intérêt pourroit faire suspecter notre avis : chacun des deux a ses avantages & ses inconvéniens ».

« Le feu est inséparable d'un danger continuel, & entraîne de grands embarras pour son aliment».

« Le gaz inflammable est encore dispendieux, difficile à former comme à conserver, & en butte aux inconvéniens de la dilatation ou de la compression de l'air athmosphérique ».

« Cependant on ne peut pas disconvenir que dans ce grand nombre d'expériences faites par les montgolfieres, il y en a très-peu qui aient eu un succès complet, & que toutes celles faites par la voie du gaz inflammable ont eu l'effet qu'on en attendoit ».

« Appellés à coopérer à ces dernieres, nous avons eu occasion de perfectionner l'art de former l'air inflammable de maniere à pouvoir remplir les aérostats, de quelque grandeur qu'ils soient, dans tel délai qu'on pourroit desirer. Cette possibilité, à laquelle on ne croyoit point, a été démontrée dans les deux expériences faites par M. Blanchard à Rouen, & dans celle qui viennent de faire MM. Robert au

jardin des Tuileries. Notre nouvel appareil est devenu simple, moins coûteux, & d'un transport facile. Quelque essentiel que soit cet objet pour l'économie & la sûreté de l'opération, nous sommes bien loin d'y attacher plus d'importance qu'il ne mérite : c'est avoir fait quelque chose ; mais c'est bien peu en raison de ce que l'on doit desirer pour donner à cette intéressante découverte une utilité réelle. Nous avons regretté, comme beaucoup d'autres, de n'avoir pas eu à notre disposition une machine sur laquelle nous pussions éprouver des moyens de direction que nous croyons praticables. Les aérostats qui ont eu lieu jusqu'à présent n'ont été entre les mains que d'un très-petit nombre de personnes : envain a-t-on imaginé des procédés d'après les principes connus : envain s'en occuperoit-on encore, si l'expérience ne les consacroit pas ; on ne pourra même compter essentiellement sur leur efficacité qu'après qu'elle aura été réitérée à plusieurs reprises & de maniere à écarter tous les doutes que peut faire naître l'influence de l'air dans la région supérieure ».

« Nous avons aussi été frappés d'une considération qui intéresse l'agrément public : en voyant avec enthousiasme s'élever dans les airs les mortels qui les premiers ont osé en faire la tentative, il y en a beaucoup qui leur ont envié ce bonheur. Témoins personnels de l'empressement qu'on a mis à Rouen pour accompagner M. Blanchard, nous avons considéré qu'on ne pourroit que sçavoir gré à ceux qui se prêteroient à seconder une curiosité & un goût d'autant mieux placés, qu'ils peuvent seuls accélérer les progrès de la découverte ».

« Mais falloit-il nous borner à des vœux & à de simples regrets ? C'eût été aussi peu satisfaisant que peu digne de notre zele : possédant une

des matieres premieres des aérostats, & l'art de la faire valoir, il semble qu'il étoit du devoir de notre manufacture d'offrir au public les ressources qu'il desire pour son instruction & sa curiosité ».

« L'honneur & notre goût personnel nous ont donc déterminés à nous occuper d'une machine aérostatique qui puisse devenir à la disposition générale. Encouragés par la bonté qu'a eue Mgr. comte d'Artois de permettre qu'elle portât son nom, ses armes & sa livrée, & par la bienveillance dont M. le baron de Breteuil & M. de Calonne daignent honorer notre établissement, nous n'avons pas craint de faire de nouveaux efforts pour seconder des vues aussi intéressantes. En conséquence, nous avons le plaisir d'annoncer que nous venons de faire construire, d'après les procédés de MM. Charles & Robert, un aérostat de 38 pieds de diametre. Nous y avons adapté une gondole solidement faite en osier; elle contiendra quatre personnes, indépendamment de deux conducteurs, qui seront, l'un à la proue, l'autre à la pouppe; elle sera portée sur un filet pareil à celui qui portoit le char de MM. Charles & Robert. Lorsque nous nous en serons servis pour les expériences que nous projettons, cet aérostat sera conservé sous une remise que nous lui avons fait bâtir. Toujours prêt à s'élever, il sera à la disposition de ceux qui, comme nous, voudront faire des essais, ou de ceux qui auront la simple curiosité de s'élever dans les airs ».

« Deux cordes attachées à l'équateur du ballon, retenues & guidées à terre, mettront les voyageurs dans le cas de n'aller qu'à la hauteur qu'ils voudront & où ils desireront, de descendre & de remonter à leur volonté. En prévenant ainsi tous les risques, les physiciens

pourront se livrer tranquillement à leurs essais; & les curieux à leur goût. Ce sera pour toutes les classes un observatoire d'autant plus intéressant, qu'il percera dans une région inconnue, & qu'à la faveur de bonnes lunettes, on embrassera une athmosphere plus étendue qu'aucun observatoire n'a pu encore procurer. Nous espérons que la précaution des cordes deviendra bientôt inutile, & qu'en adaptant à l'aérostat la manœuvre dont nous avons fait l'épreuve sur un bateau, l'on aura à ses ordres un moyen d'aller en avant & en arriere, de monter & de descendre sans perdre de gaz. Nos expériences commenceront incessamment; mais nous ne les rendrons publiques que lorsque nous nous serons assurés particulierement de leur effet. En annonçant alors ce que l'on doit attendre de notre aérostat, nous ferons part du moment & des conditions auxquels on pourra s'en procurer la jouissance : jusques-là, si l'on a quelques idées à nous suggérer, ou quelque demande à nous faire, on pourra les adresser à Paris, à M. Chartier, notre correspondant, rue de la Chaussée d'Antin, N°. 38, en face de la rue Chantereine ».

Mémoire adressé aux auteurs de ce Journal, à l'occasion d'un établissement qu'on a proposé de faire dans la France équinoxiale.

MESSIEURS,

ON annonce dans quelques papiers publics un nouveau projet *pour repeupler & fertiliser la Guiane françoise.* « Cette colonie, dit-on d'après l'auteur de ce projet, n'est pas le pays charmant Del Dorado ; mais il est possible d'en faire une région fertile, où un peuple d'habitans

feroit heureux. Aucun pays n'eft mieux fitué pour le commerce. L'Océan baigne à l'orient la plage continentale ; l'Orénoque coule au nord ; l'Amazone au midi, & le Rio Negro au couchant. Ainfi la Guiane offre une enceinte prefque infulaire, qui s'étend à 200 lieues au moins du nord au fud, & à 300 de l'eft à l'oueft. L'auteur ne voudroit point de colons européens pour fillonner la terre dans un climat brûlant & en même tems humide. Des hommes honnêtes, libres & intelligens devroient préfider à la culture. Les Negres feroient employés à ce travail. Le même auteur prétend qu'une compagnie formant un fonds de 8 millions repréfentés par les rebuts de nos marchandifes françoifes, fuffiroient à l'acquifition des Negres néceffaires pour les premiers défrichemens. La compagnie ayant le droit de percevoir un dixieme fur le produit de la récolte, gagneroit bientôt 50 pour 100. Il affure que cette colonie floriffante ayant planté de l'indigo, ne tarderoit pas à donner de grands bénéfices à fes inftituteurs ; mais il recommande furtout la fuppreffion du luxe & l'éloignement de tous pacotilleurs qui viendroient empoifonner les mœurs dans le pays. Il fe flatte des plus brillans fuccès, moyennant des précautions fages & des encouragemens qu'on voudroit donner aux Negres malheureux, en accordant la liberté chaque année à un certain nombre des plus laborieux & des plus dociles ».

On ne nomme pas l'auteur de ce projet ; mais j'ai lieu de croire que, par le moyen de votre Journal, ce mémoire lui parviendra, & qu'il m'honorera d'une réponfe, comme auffi je repliquerai aux objections qu'il me fera ; cela eft néceffaire : car il faut que ce projet foit bien difcuté pour pouvoir fe flatter qu'il fera adopté ; il faut expofer les chofes de maniere que les intéreffés voient clairement la fûreté des fonds qu'ils emploieront.

J'ai habité la colonie de Cayenne pendant 22 ans; j'ai navigué & suivi les côtes depuis le Carapapouri, terme commun avec le Portugal, jusqu'à la riviere de Sinnamari au nord de la colonie; j'ai parcouru l'intérieur jusqu'à environ 8 à 10 lieues en profondeur.

Je rendrai compte d'abord de tous les endroits & rivieres susceptibles d'établissemens, en descendant du sud au nord de la colonie; ensuite j'exposerai la maniere de les établir solidement & avec le moins de frais qu'il est possible.

L'auteur du projet dit qu'il faudroit qu'une compagnie fît un fonds de 8 millions pour cet effet: il en faut beaucoup moins, comme on le verra par le détail.

La premiere riviere que l'on trouve sur le terme sud de la colonie, est le Carapapouri. Son embouchure s'appelloit autrefois *la Baye de Vincent Pinson*, Hollandois & pêcheur, qui s'y étoit établi, & donna à son établissement le nom de *Port des barques*. Cette riviere est le terme commun avec le Portugal, & en displiscence avec cette couronne depuis le traité d'Utrecht. L'embouchure de cette riviere se trouve formée par la pointe de l'isle de Mayacaré, fort saillante, & par une autre terre que l'on croit continent, & qui est une isle. Cette riviere reçoit ses premieres eaux de la chaîne de montagnes qui commence à Kouripi, & dont je parlerai dans la suite; elle prend aussi partie des eaux des savannes de l'Arabouari, & des autres contiguës. Elle est large & profonde, au point d'avoir, de mer basse, à la distance de 6 toises de terre, plus de 7 brasses d'eau. Ses parapets sont élevés de 20 à 25 pieds. C'est là que prend naissance la fameuse barre du cap du nord. Le flot est si violent, qu'en une heure & demie au plus, ces parapets sont couverts. Il faut voir les effets de cette violence pour les croire; ce sont des phé-

nomenes. On remonte cette riviere assez loin : à une marée environ, est le bras qui conduit au lac de Macari, & c'est par ce bras que se fait son principal dégorgement. On parvient aussi à ce lac par la petite riviere de Mayacaré. Le lac de Macari, assez sphérique, a environ 3 lieues de diametre, beaucoup de poisson, comme lamentin, ziuri, bayara, &c. En été, la marée y parvient, & y monte à la hauteur de 2 pieds; dans le plus fort de cette saison, il seche à moitié; quand les eaux sont moyennes, il est plein & renfermé dans les bornes; mais dans la force des pluies, il y a une grande étendue de pays couverte d'eau. J'ai navigué dans les savannes qui bordent ce lac 20 lieues au moins sur une même ligne, & entre des islots dont elles sont garnies. Il y a plusieurs hameaux d'Indiens transfuges de l'Amazone dans ce lac & aux environs. Il est certain que si la côte étoit plus habitée, ou que l'on tirât parti de ceux qui y sont, la colonie pourroit se passer des salaisons qu'on y apporte; on pourroit avoir chaque mois, pendant l'hiver, du lamentin frais, salé, & de sec pendant l'été. Durant la guerre de 1761 & 1762, que les navires ne venoient point à Cayenne, que la garnison & la colonie étoient en danger de souffrir, le gouvernement établit des pêches au Macari, & me donna sa confiance. J'en fis mettre dans les magasins du roi, & pour les particuliers, environ 80 mille livres; & si j'eusse été aidé, ma fourniture auroit excédé 200 mille livres. Ce fait est constant, & si certain, que, par le marché que j'avois fait avec l'ordonnateur, le roi devoit envoyer chercher au lac toutes ces provisions; S. Maj. n'ayant pu le faire, je les conduisis sur un bâtiment qui m'appartenoit, que je commandai moi-même, afin que la garnison ne souffrît pas; je n'en ai été payé que sous le ministere de M.

Turgot, 14 ans après. Cela prouve que le pays peut se suffire en viande & en poisson. Sur beaucoup de ces islots dans ces savannes, on peut établir du café, du coton & du cacao avec assurance de succès; le terrein y est excellent.

Revenons au cap du nord, que les Portugais & la plupart des colons de Cayenne peu instruits placent à la pointe nord de l'isle de Mayaçaré, qui saille beaucoup. C'est bien l'intérêt des Portugais de pousser le plus au nord qu'ils peuvent, leurs possessions, abusant des termes du traité d'Utrecht, par lequel Louis XIV a cédé à cette couronne la rive nord de la riviere des Amazones, le cap nord & les terres en dépendantes, jusqu'à la baye de Vincent Pinson; mais les gens instruits, les cartes marines & une autre faite depuis peu d'années, & assujettie à des observations en latitude & longitude, placent ce cap du nord de la riviere des Amazones à la riviere d'Arahouari, laquelle a son embouchure sur une pointe de terre ferme, qui saille infiniment plus que la pointe de l'isle de Mayacaré, distante de cette riviere de 10 lieues au moins; d'ailleurs, quelle apparence que des géographes aillent placer sur une isle le cap du plus grand fleuve du globe, & qui en est distant de 10 lieues au moins, & non sur une pointe de terre ferme qui sert de rive à ce fleuve, & beaucoup plus saillante que la pointe de l'isle ?

Les Portugais abusent encore du traité d'Utrecht en ce qu'ils confondent *la Baye de Vincent Pinson* avec la *riviere d'Oyapokehori Vincent Pinson*, & prétendent que ce mot *en dépendantes* va jusqu'à cette riviere qui est à 50 lieues du cap du nord. Il est aisé de voir l'absurdité de cette prétention : en prenant un mot pour un autre, ils veulent envahir 50 lieues de côte. Suivant eux, cette dépendance du cap du

nord est bien grande : il falloit qu'on fût bien peu instruit de l'importance de notre possession sur l'Amazone; autrement, Louis XIV ne l'auroit point cédé par ce traité.

Après le Carapapouri & l'isle de Mayacaré & à 3 lieues environ, l'on trouve la petite riviere de Mayacaré, qui est un dégorgement du lac de Macari; plus au nord, & en suivant la côte, on rencontre les rivieres de Karsevenne, de Counani & de Cachipour, qui toutes sont des dégorgemens des savannes de ces quartiers, bordées à l'intérieur par la chaîne de montagnes qui vient de Kouripi. Toutes ces rivieres ont été habitées par des Indiens. Counani & Cachipour ont encore plusieurs familles; elles sont susceptibles de tous les établissemens qu'on voudra y faire. Ces pays sont si vastes, qu'il faudroit beaucoup de monde pour les peupler; & dans le cas que l'on songeât à des établissemens, il me paroît plus convenable de les approcher de la métropole, & d'augmenter ceux qui sont commencés.

Suivant toujours la côte, on trouve la riviere d'Oyapok, qui est à environ 50 lieues du cap du nord dont j'ai parlé. Son embouchure forme une grande baye, depuis le grand cap d'Orange jusqu'à Konmaronma, distance d'environ 6 lieues; mais la véritable embouchure est désignée par la montagne Lucas & la pointe de Ouassa. Cette riviere est fort connue par les établissemens qu'il y a depuis très-longtems, & par un nouveau qu'une compagnie a formé depuis peu sur la montagne Lucas: il y a toujours eu à Oyapok un détachement de la garnison de Cayenne sous le commandement d'un major, & que l'on a réduit à 15 hommes sous les ordres d'un sergent.

Sur cette pointe de Ouassa, pointe des Moustiques, est l'embouchure de la riviere du même

nom. Elle vient des savannes de ces quartiers, qui sont immenses; dans son trajet, on rencontre les petites rivieres de Kouripi & Rocahoua. C'est à Kouripi que commence la chaîne de montagnes qui va nord & sud, jusqu'à la hauteur de l'Arahouari sur le cap nord de l'Amazone, & ensuite faisant l'équerre, se dirige à l'ouest parallelement à la même riviere.

Celle-ci est sans danger & assez profonde, parcourant un pays plat; & avec le secours de la marée, une barque de 8 à 9 pieds de tirant d'eau, peut aller à la rame, & quelquefois à la voile jusqu'au quartier des Kourkouanes, à l'extrêmité de Ouassa : c'est un trajet de 20 lieues. Ce quartier, dont il n'a point été parlé jusqu'à présent, est très-important; la vie y est commode par la chasse, & par l'abondance du poisson de riviere & de plusieurs lacs qui existent dans ces savannes, lesquelles sont en partie noyées dans les grandes eaux; celles des Kourkouanes ne le sont jamais; on y trouve de l'herbe d'Ecosse & de petit riz sauvage : au milieu de ces vastes savannes, est la grosse montagne de Tipse, habitée par la nation Palicour & quelques Kourkouanes. Le terrein est bon & susceptible des établissemens que l'on voudra y faire : combien de milliers de bestiaux à mettre dans ces savannes ! Combien de haras !

Nous rencontrons sur la côte, l'embouchure de la riviere de Prouhague, la plus considérable de la colonie, & celle de la petite riviere de Kam. Ces deux rivieres ont depuis longtems quelques habitans; mais qu'est-ce en comparaison de ce que l'on y peut faire ? Chacune de ces rivieres formeroit une province. Généralement tous les terreins de la colonie de Cayenne sont bons & cultivables; il y a cependant du choix à faire; il y en a de meilleurs les uns que les autres; cette colonie a ceci de particulier, que

toutes les denrées qu'elle produit, sont de qualité supérieure; j'en atteste tous ceux qui les connoissent, tous les négocians & fabricans de France. Le coton est égal à celui du Levant & à celui de Siam; il est toujours réservé pour les mousselines. Le cacao est gras, & vaut celui du Mexique & de l'Orénoque; la canne est bonne; on sçait que le sucre dépend de sa confection, & du soin qu'on y apporte; le café, surtout celui d'Oyapock, est connu dans bien des endroits, même dans la capitale; l'indigo y rend plus qu'ailleurs. Cela mérite assurément l'attention du gouvernement. Il n'est donc question que d'une personne bien intentionnée qui examine la chose; pour mettre à profit l'avantage d'un si bon sol, & convaincre le monde entier que, si la colonie de Cayenne n'est pas bien établie, ce n'est pas la faute de son sol.

On trouve ensuite sur la côte la riviere de Mahuri ou *la Comtée*. Elle fut ainsi titrée anciennement en faveur du comte de Gênes, qui offrit d'y faire des établissemens, & en fit en effet beaucoup que n'ont pas suivis ses successeurs; c'est de toute la colonie la riviere la plus habitée.

Vient la métropole, sise sur l'isle, qui est entierement habitée, dont le terrein est bon dans la plus grande partie. Cette isle a environ 13 lieues de circuit.

La côte au nord de la ville de Cayenne nous offre le quartier de Macouria, qui a plusieurs établissemens, la riviere de Kourou, où l'on a manqué l'établissement projetté, celle de Sinnamari, qui a aussi de très-vastes & très-bonnes savannes, aussi précieuses que celles de Ouassa; enfin la derniere riviere de la colonie est celle de Maroni, terme commun avec les Hollandois établis à Surinam. Voilà les côtes de la colonie de Cayenne, qui ont 100 & tant de lieues, nord & sud.

Avant d'exposer la maniere dont j'userois pour former des établissemens dans ce pays, je place ici une réflexion qui pourroit m'échapper & qui est fort importante : c'est que le gouvernement devroit enjoindre aux capitaines indiens de chaque nation de mettre en été le feu aux savannes; ceux de Ouassa les brûlent, mais non pas assez exactement; il faudroit qu'ils le fissent à diverses reprises, par cantons, & même qu'ils pénétrassent dans les rives, peuplées de beaucoup d'arbustes que le feu détruiroit, & qui seront de grands bois dans quelques années. C'est le plus grand dommage possible, de laisser périr de si vastes & si belles prairies naturelles.

Il faut commencer, en établissant un pays, par fonder & assurer la nourriture au peuple que l'on veut y mettre; l'abondance rend ce peuple content; il ne desire plus d'en sortir, & un pays s'établit facilement; il n'en coûte que fort peu au prince qui veut l'élever : en effet, qu'aura dépensé le roi de Portugal pour avoir augmenté ses établissemens sur la riviere des Amazones, comme il l'a fait depuis l'année 1751 que j'y passai? Des missions d'Indiens, des hameaux de quelques blancs, forment aujourd'hui des villes & de gros bourgs. Ce peuple venu d'Europe a trouvé de bons alimens & à bon marché; il s'est aisément naturalisé; ces vivres, ces commodités, consistent dans les bestiaux; les montagnes de la Cordiliere en sont couvertes; le quartier de Guayaquil, port sur la mer du sud, pays semblable à ceux de Ouassa & de Sinnamari, ayant les mêmes herbes & les mêmes pâturages, contient du bétail à ne pouvoir le nombrer; l'arrobe espagnole (25 livres) de viande vaut dans Quito 50 sous de notre monnoie. Venons à nos plus proches voisins. Plusieurs des isles de l'archipel ou de l'embouchure de la riviere des Amazones, ainsi que ses deux bords, jusqu'à envi-

ron 25 à 30 lieues en remontant, ont beaucoup de bétail : pourquoi, sur un si beau sol comme celui de Cayenne, ne ferons-nous pas la même chose ? Il est vrai que, depuis quelques années, le gouvernement de Cayenne a porté une attention particuliere à cet objet, même avec de grands frais ; on pourroit néanmoins mettre en usage deux autres moyens pour avoir du bétail plus vîte & à peu de frais, & que je dirai, quand on me fera l'honneur de m'en écrire. Il faut donc de toute nécessité fonder des ménageries.

Cette colonie est située de façon qu'elle est au vent de toutes les isles du vent & dessous le vent. La navigation a en sa faveur presque toujours le vent, la marée sur les côtes, & les courans au large. Quel tems faut-il pour aller de Cayenne à la Martinique, St. Domingue & autres isles ? Ces isles ne peuvent pas former de grandes ménageries : la quantité de plantages qu'elles ont, a diminué leurs terreins, de façon qu'elles ne sçauroient avoir le quart de ce qui leur est nécessaire. Cayenne peut donc les fournir ; il faut donc encore une fois établir des ménageries ; un pays qui ne se suffit pas, est bien peu de chose. Pauvre ressource que d'aller prendre dans un magasin un barril de bœuf salé, qu'on paie fort cher ! Les colonies angloises & hollandoises, toutes riches qu'elles sont par le commerce, peuvent s'anéantir par des événemens contraires à ce commerce, & ne sçauroient être regardées que comme des échelles : que feroit St. Domingue, tout puissant qu'il est, si la partie espagnole de l'isle ne lui donnoit pas du bétail pour le nourrir ? On mourroit de faim à côté du sucre & de l'indigo. Il en est de même de la Martinique, qui a souvent recours à la côte d'Espagne pour du bétail, avec de grands risques. Heureux, mille fois heureux le pays où l'on voit & où l'on peut dire :

Mille greges illic, totidemque armenta per herbas Errabant!

L'article du bétail ainsi discuté, venons à l'établissement qui doit se faire par gradation, & non comme on a fait à Kourou, où nous avons vu débarquer des milliers d'hommes à la fois, où l'on a fait des maisons, des carbets à la hâte, sans avoir rien de prêt pour recevoir tout ce monde: aussi entassoit-on dans un carbet les malades avec les sains, ce qui a produit des maladies qui sont venues au point d'une peste: car on ne peut nier que ce que nous appellons *maladie de Siam* n'ait été connu dans ce quartier.

Il étoit nécessaire que ces gens-là, qui ignoroient la manœuvre des travaux, fussent répartis chez les anciens habitans, qui ont offert d'en recevoir chez eux, où ils auroient vécu de la ration que le roi leur donnoit, & où ils auroient eu des rafraîchissemens, des légumes frais. Ils étoient si neufs, que, me trouvant un jour avec plusieurs sur une habitation du quartier de Kourou, où il y avoit un gros tas de coton en bourre, un d'eux s'écria: *Bon Dieu, combien de coton! il faut, Messieurs, nous pourvoir de toile pour des sacs, afin de mettre le coton que nous allons faire.* Je lui dis: *Monsieur, cela n'est pas encore nécessaire. Commencez par avoir des Negres; plantez des vivres pour les nourrir; faites des abattis, brûlez; semez votre coton, recueillez-le, passez-le au moulin: la toile ne vous manquera point.*

Il ne faut pas penser que l'on parviendra à établir la colonie de Cayenne, comme elle le mérite, avec des blancs, ainsi qu'on a cru le faire à Kourou; en outre, pour travailler en grand avec solidité, il faut commencer par le faire en petit. Le système de Kourou a toujours répugné aux connoisseurs, dès son principe. On peut tirer parti des blancs avec le tems; mais il faut

les laisser s'acclimater; ils ne peuvent dans le commencement vaquer qu'à de petits travaux.

Je choisis pour premier établissement la montagne de Tipoc, dont j'ai parlé à l'article de Ouassa. Cet endroit est propre à tout ce que l'on voudra y faire, & les vivres de premiere nécessité peuvent s'obtenir facilement des Indiens qui sont dans ce quartier, en attendant ceux que l'on planteroit. La pêche & la chasse y sont abondantes. Il y a plusieurs petits lacs poissonneux dans ces savannes : il faudroit que la compagnie s'affectât celui de Tapamouron, & en obtînt de la cour le privilege exclusif pour l'entretien de l'établissement, indépendamment de ce que l'on tireroit d'ailleurs; cela ne feroit aucun tort au public.

La compagnie doit faire partir son préposé ou son agent sur un bâtiment de 150 ou 200 tonneaux; il doit embarquer une demi-douzaine de grandes platines à couaq & 80 ordinaires à cassanes, haches, serpes, pioches, bêches, herminettes, tarieres grandes & petites, lacerets, vrilles, tilles creuses & plates, palettes pour faire les coques des pirogues, de chaque espece de 8 à 10. Il faut que tous ces outils soient bien acérés, & faits avec soin & non comme ceux que l'on envoie ordinairement aux colonies : l'on y joindra des meules à moudre, 1500 à 2000 aunes de toile bleue à carreaux ou de Zinga, pour le paiement des Indiens, peu de rasade, & si on en envoie, elle doit être bleue & fine : il faut donner de la toile aux Indiens, leur faire naître des besoins & des desirs, afin de les engager à travailler pour se les procurer, & leur ôter l'idée de tous les colifichets qu'on leur a portés jusqu'à présent; 200 branles de matelots faits, quelques pieces de grosse toile, 250 ou 300 douzaines de couteaux à cinq sous, dont je donnerai la fabrique, s'il est nécessaire (un

bon couteau eſt un fief pour un Indien), trois ou quatre quintaux de poudre & du plomb aſſorti à proportion, fuſils de chaſſe, grenadiers, pierres à fuſils, 30 à 40 chaudieres plus & moins grandes, 150 ou 200 petites, deux milliers d'hains aſſortis, quelques pieces de ligne de pêche (les Indiens en font de pite & de coton), quelques légumes, comme haricots, & quelques barrils de bœuf ſalé, pour les premiers tems, juſqu'à ce que l'on ſe ſoit reconnu & qu'on ait traité avec les Indiens, ainſi que de la farine, deux milliers de clous de demi caravelle, & autant de liſſe toile à voile en rondelette, fils à voile, grappins de 40 à 80 livres à 3 pattes, pluſieurs pieces de quarantenier & des deux eſpeces au deſſus, trois à quatre pieces de grelin ſuivant les grappins, un taillandier avec ſes outils, qui aura ſoin auſſi des armes, du fer en verge & en platine, un charpentier de navire pour travailler aux pirogues, & d'autres charpentiers pour commencer les moulins : car il faut que tout marche enſemble. Ces ouvriers doivent être entretenus au ſervice ſur le même pied que le roi les paie dans la colonie de Cayenne. Il faut un chirurgien avec une caiſſe de remedes, & un prêtre qui ſervira de curé. Il y a eu autrefois un miſſionnaire dans ce même quartier.

On peut auſſi embarquer 20 ou 30 habitans dans ce premier bâtiment ; il n'y a point d'inconvénient d'y en placer d'abord quelques-uns.

Il faut que le bâtiment faſſe échelle à la côte d'Afrique, à Gorée ou ailleurs, & y prenne 100 negres mâles & femelles, qu'il ſoit pourvu de traite pour les commercer, de vivres pour leur ſubſiſtance, & de toile pour leurs vêtemens ; arrivé dans la baye d'Oyapok, il ſe ſervira des ordres qu'il aura de la cour pour celui qui commandera dans ce poſte, afin qu'il lui fourniſſe des pirogues louées ou prêtées, pour débar-

quer son monde & ses effets audit lieu de Tipoc; la chaloupe du bâtiment peut aider; il faut deux marées à peu près pour y arriver.

Il doit partir au commencement de Mars, pour être à tems en Juin de faire des abattis & de les brûler. Il est essentiel de ne pas perdre le tems des abattis : car ce seroit une année de perdue.

Si l'on se déterminoit à faire quelque établissement, il seroit à propos d'obtenir du ministre une lettre pour le gouverneur de Cayenne, lequel enjoindroit à celui qui commande à Oyapok, de faire faire, soit à Tipoc, soit dans les environs, des vivres en abondance, qui seroient déjà grands, quand ce premier bâtiment arriveroit; la compagnie éviteroit ainsi beaucoup de dépenses.

Le premier soin de l'agent est de faire ses carbets & des abattis avec ses Indiens & ses Negres, ainsi que des parcs pour le bétail. Il trouvera dans le pays des Indiens pour faire des coques; ses charpentiers y travailleront aussi; c'est un besoin de premiere nécessité que les canots. Il trouvera aussi des Negres scieurs de long, pour faire les bordages. Tous les bâtimens de l'établissement se couvriront en feuilles de palmistes, suivant l'usage du pays, sauf à le faire dans la suite avec du rébardeau.

Peu de tems avant de brûler les abattis, il faut se pourvoir de bois manioc, & de l'espece de maillet que l'on peut tirer à 8 mois, au lieu que l'autre ne peut se prendre que dans les 15 mois. Pour planter le manioc, il ne faut pas attendre les pluies, mais y procéder aussi-tôt que l'abattis sera froid, & seulement le bien couvrir: quand les pluies seront venues, il peut mettre le café & le coton parmi le manioc. Il faut aussi établir deux carrés de cannes, afin de

se procurer du plant pour les pieces que l'on projette d'avoir.

Si l'on veut établir du cacao, il faut choisir un pays plat & frais, & laisser un fort rideau de bois autour du plantage; il réussira beaucoup mieux dans un endroit étouffé, où les vents ne pénetrent point.

L'indigo réussira comme les autres denrées. C'est de l'activité de l'agent que dépend le succès des choses; & la seule difficulté que j'apperçoive à conduire à bien tout ce que contient ce mémoire, est de trouver un homme qui se livre entierement au bien de la chose, & qui travaille comme si elle lui appartenoit.

J'ai dit qu'il y avoit une compagnie établie à la montagne Lucas: c'est un excellent terrein, & c'est celui que j'indiquai à quelques personnes de la compagnie de Gorée qui me firent entendre que l'on avoit dessein de former un établissement dans ce pays-là. Si on s'est bien conduit, on doit avoir réussi; ces Messieurs doivent avoir aujourd'hui deux bonnes sucreries, outre les autres denrées: si cela n'est pas, ce ne sera point la faute du terrein; la vie y est commode, par la quantité de poisson, surtout en été. On m'écrit que cette compagnie, qui s'est formée depuis environ 8 ans, a changé souvent de directeur: ce n'est pas son intérêt; il ne faut le faire que par de grands motifs, vu qu'il arrive souvent que l'un défait ce que l'autre a fait.

Une compagnie doit embrasser tous les objets qui sont à la main. Elle peut étendre son commerce sur la salsepareille, qui abonde au haut de la riviere d'Oyapok, aux bords de la petite riviere de Motura, & qui est la même que celle que les Portugais tirent sur la riviere du Zari, dont les sources en partie sont les mêmes. Le pays produit aussi les baumes de Copahu, le *raçousini*, qui est le baume de Tolu, ou du Pérou,

le *miri*, ainsi appellé sur l'Amazone, & à Cayenne *bois rouge* ou *bois flambeau*, la petite casse ronde, qui est la bonne, le simarouba, la gomme élastique, &c.

Il ne me reste plus que la construction. Le pays est boisé; il y a plusieurs especes de bois propres à cet effet. J'ai donné autrefois des mémoires sur les qualités des bois du pays, après les avoir éprouvés dans les constructions que j'ai faites; j'y ai construit sur coques & sur gabarits des barques de 30 à 40 tonneaux pour mon usage particulier; plus grandes, elles m'auroient été à charge. J'ai donné un devis d'une petite frégate de 18 à 20 canons, & offert de l'exécuter: on m'a répondu qu'il n'y avoit pas d'ordre pour cela. On trouvera des mâtures, & (ce qui n'est pas commun) des mèches de 80 à 90 pieds pour former les mâts des vaisseaux de ligne, & de bon bois.

Les rivieres d'Oyapok & de Proubague peuvent avoir des chantiers de construction; & quoiqu'il n'y ait pas assez d'eau pour des vaisseaux de ligne, il y en a assez pour des bâtimens de 30 à 40 canons.

L'établissement fait & courant, le préposé recevra les gens que la compagnie enverra, ainsi que les Negres qu'elle fera venir de la côte de Guinée, & tout le monde trouvera où se loger & de quoi subsister. Cet établissement donnera lieu à d'autres en d'autres rivieres, & tout se secondera sans embarras ni confusion.

J'ai l'honneur d'être, &c.

GODIN DES ODONAIS.

A Saint-Amand en Berry, le 22 Octobre 1784.



Lettre aux mêmes sur l'article de GRÉCOURT, *inséré dans la derniere édition du nouveau dictionnaire des hommes illustres.*

Infelix egomet miseris succurrere disco.

MESSIEURS,

EN parcourant l'article de GRÉCOURT dans le nouveau dictionnaire des hommes illustres, édition de 1779, j'ai vu que vous avez voulu venger la mémoire de ce poëte si décrié par ses vers libertins; c'est aussi à vous que je dois adresser des pieces nouvelles de cet auteur, qui prouvent combien vous étiez fondés dans votre maniere honnête de penser.

Le nom de Grécourt est un de ces noms malheureusement trop célebres, qu'on ne peut prononcer sans faire baisser les yeux à la pudeur alarmée. Les libertins le placent avec complaisance à côté des écrivains licentieux, des Ovide, des Pétrone, des Aretin. Grécourt mérite-t-il sa réputation? Voilà le problême que je pose de nouveau. A la vérité, il a paru sous son nom un recueil de contes infames, d'épigrammes ordurieres, de railleries irréligieuses. Sur le titre seul on l'a condamné, sans examen, sans preuves, sans réfléchir à la funeste facilité que donne au méchant l'art de l'imprimerie pour prêter à l'innocent des ouvrages détestables dont il n'est pas le pere.

Grécourt a été victime, comme tant d'autres écrivains, de la paresse du public, qui adopte tout sans se donner la peine de discuter les motifs de sa croyance. Bayle disoit qu'il ne croyoit à l'histoire que par provision & en attendant un examen. Le public ne prend pas

même la précaution raisonnable de Bayle, précaution qui seroit cependant une injustice ici : car doit-on croire par provision qu'un homme est un scélérat ? Que cet ostracisme provisionnel seroit cruel ! Ames honnêtes qui le prononcez imprudemment, demain la calomnie vous percera peut-être du même trait.

Si l'on veut remonter à la source du préjugé dont Grécourt a été la victime, on verra qu'il est bien peu fondé. Ce poëte étoit d'une humeur enjouée ; il faisoit les délices des sociétés ; il sembloit y fixer les plaisirs par l'agrément de sa conversation, ses bons-mots & ses contes facétieux. Il faisoit une grande quantité de ces vers dont le mérite éphémere est borné aux sociétés où ils naissent. Son talent poétique lui valut des conquêtes. C'en étoit assez pour avoir beaucoup de copistes. Ils prirent son nom, ne pouvant imiter son *allure* ; ils espéroient que cet artifice feroit accueillir leurs productions licentieuses, & cet espoir ne fut point trompé. Grécourt avoit des ennemis ; le talent en a toujours : ils abuserent de la crédulité du public pour le travestir en poëte infame & le perdre. Voilà son histoire, telle qu'il nous la présente lui-même.

Mon ennemi, dit-il, *a écrit que depuis ma tendre jeunesse j'employois mon tems à faire des vers contre l'Etat, contre la religion & les mœurs. Pour appuyer cette calomnie grossiere, il a recherché mes ouvrages ; & quoique la religion m'ait toujours été infiniment respectable, que dans toutes mes pieces il n'y ait eu qu'un badinage d'esprit, que j'aie toujours hai ce qu'on appelle ordure grossiere, néanmoins on a grossi les objets, & fait entendre à notre prélat le contraire de la vérité.*

Heureusement l'on met sur mon compte des pieces imprimées avant ma naissance, & beau-

coup d'autres dont les auteurs sont connus. On trouvera bien, à force de chercher, plusieurs pieces de ma jeunesse écrites dans un style un peu tendre, d'autres badines. Jamais je n'ai rien fait qu'un honnête homme ne puisse avouer, qu'une Dame vertueuse ne puisse lire, &c., &c.

Après un désaveu aussi formel, persistera-t-on toujours à mettre sur son compte le recueil de ces pieces ordurieres? Quand l'honnête homme a parlé, peut-on lui demander une autre justification? Suivant nos loix, on n'est point obligé de prouver une négative. A combien plus forte raison n'y est-on point obligé, lorsqu'il ne paroît point d'ennemi, lorsqu'on n'a qu'un anonyme pour accusateur, lorsqu'enfin le souffle léger de la tradition est le seul qui s'éleve contre vous? Montaigne dépeint admirablement les tristes effets de la tradition. Les contes auxquels elle donne de la réalité, sont répétés par les meres à leurs enfans. On les suce avec le lait; on les débite avec assurance; « ainsi le mensonge va petit-à-petit, *échafaudant le bâtiment*, & l'erreur particuliere fait l'erreur publique ». Quel homme un peu célebre n'a pas été la victime de ces bruits qui, nés dans l'obscurité, grossissent dans le chemin, se forment en nuage épais, & crevent enfin sur la tête du malheureux, qu'ils écrasent?

Le désaveu seul de Grécourt doit faire tomber la prévention du public. Mais dans la balance de l'équité avec les motifs, s'il en est, de cette prévention, quelle différence dans le poids!

A-t-on pris garde à la remarque qu'il fait lui-même, que le public lui a attribué des pieces imprimées avant sa naissance? Si on réduisoit en effet le recueil des contes qui courent sous son nom, aux seules pieces sorties de sa plume, à peine en trouveroit-on une douzaine. Combien n'y en a-t-il pas que pourroient revendi-

quer J.-B. Rousseau, Piron, Voltaire, Vergier, du Cerceau, la Fontaine & d'autres poëtes? L'éditeur avide a pillé, glané dans tous les recueils, & a cousu une rapsodie de toutes ces compilations. Ainsi *s'échafaude le bâtiment.* Dans le seul ouvrage du *Vrai moyen de parvenir*, on trouvera 40 contes rimés par différens poëtes, qui se trouvent tous dans le recueil de Grécourt.

Il est singulier que deux chanoines de Tours aient essuyé la même accusation. Beroald de Verville, qui existoit en 1593, fut soupçonné d'être l'auteur de ce livre infame du *Moyen de parvenir.* Il le désavoua dans un autre. L'érudit M. de la Monnoye dit dans une dissertation que ce désaveu n'étoit que pour la forme. Il faut avouer qu'un érudit est un étrange logicien & quelquefois un dangereux jurisconsulte.

Les auteurs du dictionnaire historique persistent de même à regarder Grécourt comme coupable, & sur quelle autorité? Sur celle de l'abbé des Fontaines, qui, disent ils, l'avoit beaucoup connu. L'autorité de l'abbé des Fontaines! L'autorité d'un abbé imprimant le sceau de l'ignominie sur le front d'un confrere, d'un ami, dont les cendres auroient dû être respectées! Les auteurs du dictionnaire ne sont pas scrupuleux en témoignages.

Les pieces que je vous adresse, Messieurs, s'élevent contre l'assertion de l'abbé des Fontaines. On peut les admettre avec confiance. Je les ai tirées d'un manuscrit signé de la main même du frere de Grécourt. Vous y verrez l'histoire d'un procès singulier suscité à ce poëte; & sa justification qu'il contient, doit balancer au moins, si elle ne détruit pas entierement, la tradition qui l'a flétri.

J'ai l'honneur d'être, &c.

(*Nous rapporterons dans le prochain Journal les pieces annoncées ci-dessus.*)

Observations sur les ouvrages & le caractere de feu M. Prost de Royer, adressées le 3 Novembre dernier aux mêmes.

MESSIEURS,

VOus apprendrez sans doute avec peine la perte récente de M. Prost de Royer (1), ancien lieutenant-général de police de Lyon, aux ouvrages de qui vous avez rendu justice avec tant d'impartialité. Quoique doué d'une constitution vigoureuse, il a succombé à l'entrée de sa carriere littéraire, victime sans doute de son ardeur infatigable pour le travail. Sa patrie, dont il a réformé & perfectionné la police, dont il a plus d'une fois défendu les droits avec succès, regrettera sans doute en lui le bon citoyen, le magistrat integre & éclairé; la jurisprudence, un défenseur zélé de l'humanité & de la philosophie politique; ses amis enfin, & ils étoient nombreux, & ils étoient de tous les pays, ses amis regretteront cet esprit universel qui sçut allier l'amabilité françoise à la connoissance profonde de la science la plus ingrate, cette ame généreuse qui ne connut jamais l'intérêt, ce cœur obligeant & sensible qui ne connut point d'obstacles, quand il pouvoit être utile. La vue journaliere de l'indigence & du crime n'avoit point émoussé cette sensibilité précieuse, effet assez rare parmi les magistrats. C'étoit en voyant habituellement le peuple qu'il étoit devenu son défenseur; c'étoit en pratiquant, en exécutant nos loix qu'il en avoit senti l'insuffisance, qu'il en avoit de-

(1) Cette perte a déjà été annoncée dans notre Journal du 15 Novembre, pag. 167-168 : nous ajouterons seulement ici qu'elle a eu lieu le 21 Septembre.

siré la réforme, qu'il se sacrifia pour l'accélérer. Je ne vous parlerai point ici des divers mémoires qu'il a publiés pendant le cours de sa magistrature. Il en est un entr'autres très-sçavant & très-philosophique, sur les hôpitaux, qui mériteroit une notice détaillée. Je viens au grand ouvrage, au dictionnaire de jurisprudence par lequel il a malheureusement trop tôt terminé sa carriere.

Ceux qui connoissent l'état barbare de la jurisprudence françoise, ont dû souvent souhaiter que des mains hardies, dirigées par l'esprit de la raison universelle, détruisissent les anciens préjugés, & montrassent enfin dans le sanctuaire des loix la vérité, que tant d'obstacles en éloignoient. Leur vœu s'exauce aujourd'hui; de toutes parts on voit des hommes animés par l'amour de la raison & de l'ordre porter la hache sur ces monumens trop respectés de l'antiquité. Leur masse imposante résiste cependant encore à leurs coups, parce qu'elle est sourdement étayée par l'intérêt des corps & du despotisme, & par la superstition imbécille du vulgaire; accoutumé à mesurer son respect sur celui des siecles passés, il craint de toucher l'idole que des siecles ont honorée de leur vénération. Mais sa pusillanimité, causée par l'ignorance seule, ne doit pas arrêter cette grande réforme. Il faut répéter les cris, les efforts, sans jamais se lasser: il viendra sans doute un jour où les nations elles-mêmes porteront la main sur ces vieux édifices, les fouleront aux pieds avec une indignation, une fureur proportionnée à la longueur du tems de leur erreur.

Parmi les écrivains tout-à-la fois hardis & utiles dont nous parlons, il faut ranger M. Prost de Royer. On a dit que les dictionnaires étoient inutiles, parce que l'ignorant n'y ap-

prenoit qu'à être vain, qu'à se payer de mots; & que le sçavant dédaignoit d'y puiser. Cette condamnation est juste pour la plupart; mais doit-on l'appliquer à ceux qui ne font qu'un recueil de traités complets sur différens points appartenans à la même matiere? Dira-t-on, par exemple, que le dictionnaire de M. Macquer n'a pas été utile aux progrès de la chymie? Ce n'est point une suite de définitions vagues, rangées par lettres alphabétiques: on y trouve l'histoire de la science chymique, le résultat des travaux faits sur chaque corps, le tableau vrai de l'état actuel de la chymie.

Certainement on auroit tort de ranger l'ouvrage de M. Macquer parmi les compilations dangereuses qui, sous le nom de *Dictionnaires*, ont multiplié les demi-sçavans & les erreurs. Il en doit être de même du dictionnaire de M. Prost de Royer. Si l'on veut se donner la peine d'analyser son plan, de jetter les yeux sur quelques articles considérables, tels que l'article *Accusation*, par exemple, on verra qu'il doit être excepté de l'anathême prononcé par la raison contre la science des dictionnaires.

On ne s'attend pas sans doute que je donne ici un extrait raisonné, une critique détaillée de ce dictionnaire de jurisprudence. Les bornes de cette lettre m'en empêchent. Il faudroit un volume pour renfermer ce qu'on peut en dire de bien, & les critiques qu'on peut en faire. Les réflexions se multiplient à chaque pas, à chaque ligne.

Par exemple, en jettant les yeux sur le premier article du tome 3e., qui a pour titre, *Administration de la justice*, voici ce que je lis: *L'administration de la justice doit être le premier devoir des rois*. Cette idée, au premier coup-d'œil, paroît vraie; elle est donnée comme principe; mais ce principe feroit bien dan-

gereux, si jamais il prenoit fantaisie à un souverain de le réduire en pratique. Son regne seroit un tissu d'horreurs judiciaires, s'il aimoit le despotisme; bon & juste, il seroit mille fois trompé. Voyez Louis XI rendant justice, suivi de son bourreau Tristan, c'est-à-dire, égorgeant avec le glaive qu'il avoit volé aux tribunaux, ceux qui lui déplaisoient. Rappellez-vous l'affaire toute récente du meûnier Arnold, & concluez que le roi le plus éclairé, le plus juste, doit avoir la certitude de faire des injustices, s'il s'assied sur le trône de la justice.

Veiller sur la justice, & non pas l'administrer, est le devoir des rois. Ceux qui ont dit qu'ils ne devoient pas s'en mêler du tout, ôtoient à la royauté un droit; ceux qui lui en conferent l'administration directe, la menent au despotisme. M. P. de R. cite pour prouver son opinion, Charlemagne, qui consacroit le tems de sa toilette à expédier les procès de ses sujets. Quand on se rappelle que l'empire de ce prince embrassoit une grande partie de l'Europe, & peut être 30 à 40 millions d'hommes, on a peine à croire ce conte, ou il y auroit eu bien peu de procès, bien peu d'hommes injustes, bien peu d'oppresseurs & d'opprimés, ce qui n'est pas vraisemblable sous un prince conquérant; puis, quand cette fable seroit vraie, elle donneroit une bien mauvaise idée de son administration civile: car n'étoit-il pas fort à plaindre le Saxon qui de ses forêts, ou l'Italien qui du fond de la Lombardie étoit obligé de venir demander justice au grand Charles à Paris, ou de le suivre dans ses courses? La justice doit aller au devant de l'opprimé, ou au moins être à ses côtés. Ne prodiguons donc pas si aisement notre admiration à la justice apparente qui couvroit un fonds intarissable d'injustices. Charles accueilloit les plaignans; mais

pourquoi souffroit-il qu'il y en eût ? Pourquoi leur faisoit-il chercher la justice à 200 lieues de leurs foyers ?

M. P. de R. cite encore Charles V & Louis XII, qui siégeoient parmi les juges au parlement de Paris, qui jugeoient avec eux. Si la raison avoit pu se faire entendre alors, elle leur auroit dit : Rois, qu'on surnomme Sage, & Pere du peuple, voulez-vous mériter ces beaux titres ? Siégez, mais ne jugez pas ; veillez, mais ne jugez pas : les rois sont trop peu instruits en affaires civiles, ils ont trop d'affaires politiques, pour descendre dans les détails, pour ne pas s'y égarer quand ils y descendent.

M. P. de R. termine cet article par cette réflexion : « Administrateurs de la justice dans sa plénitude, nos rois sont donc essentiellement juges, excepté dans les affaires criminelles, dont les éloignent le droit exclusif de faire grace, & le titre de peres des peuples ». Pour quiconque a lu le pacte social, le droit n'est qu'un abus, & l'on est bien tenté de déchirer le titre quand on a lu l'histoire.

Par les réflexions que ce seul fragment nous a fait naître, il est aisé de voir qu'on pourroit sur ces volumes faire d'autres volumes.

Cependant le dictionnaire de M. P. de R., malgré les erreurs qu'il contient, & que nécessitoit la multitude énorme des matieres, la variété des mains qui ont recueilli les matériaux, est & sera très-utile.

Le plan d'après lequel il traite toutes les matieres qui le composent, est consigné dans son discours préliminaire & dans sa préface. Il avoit eu d'abord le dessein de se borner à faire des corrections, des augmentations au dictionnaire de Brillon ; mais en réfléchissant, il vit que le but d'un pareil recueil étoit de grossir les volu-

mes, de brouiller les idées, de rétrecir l'esprit. « J'arriverai donc aussi, s'écria-t-il, pour épaissir les ténebres ! Je me bornerai à compiler avec une stupide indifférence les loix, les arrêts, les opinions, & je ne marcherai point avec mon siecle ! ... J'exposerai lâchement notre droit criminel sans annoncer ses abus, l'attente de la nation ! J'alignerai l'Hôpital & d'Aguesseau avec Duprat & Poyet » !...

Cette juste crainte arrêta le sensible jurisconsulte : il résolut alors, en renversant l'édifice qu'il avoit devant lui, de choisir parmi ses débris les matériaux que la raison & la vérité pouvoient avouer, de leur en joindre de nouveaux, de fouiller dans tout le champ de la jurisprudence. La plus vaste carriere s'offroit à ses regards; elle ne l'effraya pas; il entreprit de la parcourir. Droits, naturel, des gens, public, fiscal ou financier, de commerce, maritime, de la guerre, martial, de police, criminel, &c., il entreprit de les tracer tous, de puiser à toutes les sources, dans la jurisprudence nationale & étrangere, dans le droit écrit & les coutumes, dans les livres des jurisconsultes & dans ceux des philosophes. Un pareil effort semble au dessus des forces d'un seul homme ; mais quand à une activité infatigable, à un long exercice des affaires, à la connoissance pratique des hommes, à une foule de secours étrangers, on joint de l'élévation dans l'ame, de l'énergie dans les idées, de la grandeur dans les vues, de la profondeur dans l'érudition, & surtout beaucoup de sensibilité, d'humanité, de quels efforts n'est-on pas capable ? C'est alors qu'on pourroit dire : *Nil mortalibus arduum est*.

J'ai esquissé les traits de M. P. de R., & j'en ai de bonnes raisons. Il me semble à moi plus intéressant, plus nécessaire qu'on ne le

croit, de connoître le personnel & le caractere d'un auteur, surtout quand il prêche la réforme. Par exemple, ne lira-t-on pas avec plus d'avidité, ne croira-t-on pas avec plus de facilité ce jurisconsulte écrivant sur les abus de la police, quand on sçaura qu'il a été pendant une longue suite d'années à la tête de celle de Lyon, qu'il ne s'y est pas laissé subjuguer par l'esprit de despotisme presqu'inséparable de cette place? Les étrangers citent avec confiance Hume & Bolingbroke sur le gouvernement anglois, tandis que près de la Tamise on rit de cette crédulité. Bolingbroke s'étoit prostitué hautement aux Torys; David Hume aspiroit à la fortune, à des places, quand il tenoit la plume de l'histoire. On a donc eu tort de dire qu'il falloit fermer les yeux sur la vie d'un auteur, quand on lisoit ses écrits. A moins de vouloir aligner l'histoire avec le roman, je ne vois pas comment il n'importe pas de connoître personnellement celui qui nous retrace l'état de la société. L'hypocrite perd seul à cet examen; l'homme vertueux n'a rien à craindre, s'il n'a point à rougir. La sévérité du public le force à vivre comme s'il étoit toujours sous ses yeux. Lui seul a peut-être aussi le droit de prêcher contre les abus, parce qu'il n'est pas esclave des vices. On doit couvrir d'ignominie ces écrivains imposteurs

Qui Curios simulant, & bacchanalia vivunt.

M. P. de R. n'a point eu de pareils reproches à se faire: profondément pénétré des maux de la société, s'ils les a peints avec énergie, il les a peints aussi sans autre intérêt que celui du public. Il méritoit sa confiance, & il l'a obtenue; mais, malgré ces qualités, il n'a pu se garantir des erreurs qu'entraînoient l'immensité de son entreprise & sa nature.

C'eſt un dictionnaire ; &, quoi qu'on faſſe, l'unité y manque, les répétitions ſe multiplient. M. P. de R. y cite des arrêts ; il a beau juſtifier la foi qu'on leur donne, il a beau promettre d'en donner l'eſpece & les moyens : on répétera toujours avec raiſon ce mot qu'il déſapprouve: *bon pour celui qui l'a obtenu.* Eh ! qui lui a dit que les arrêts n'ont pas été concertés entre les parties, achetés avec de l'argent, rendus ſans le concours même des tribunaux? (2) Qui lui a dit que l'arrêtiſte où il puiſe eſt exact, que les arrêtiſtes ſont aſſez éclairés pour n'être jamais trompés, aſſez fideles pour ne jamais tromper? Les arrêts en France, les *records* en Angleterre, ſont recueillis dans l'obſcurité, n'ont rien d'authentique, n'offrent rien de certain. C'eſt un pot à deux anſes, pour parler comme Montaigne, un glaive à deux tranchans.

On peut reprocher encore à l'auteur de citer trop ſouvent, de copier des réflexions indifférentes que tout le monde peut faire.

En matiere de citations, je crois qu'il faut les borner aux faits, ſans jamais alléguer les opinions des autres. Le poids du plus grand nom n'exempte point de la diſcuſſion. Exami-

(2) Ce doute paroîtra violent à ceux qui ne connoiſſent pas leur pratique intérieure. Je dirai ce que j'ai vu, & ce que M. P. de R. a vu plus que moi, a ſçu mieux que moi : c'eſt qu'on paſſe une foule d'arrêts convenus moyennant certains ſacrifices, arrêts qui ſervent enſuite de réglemens & pour opprimer d'autres plaideurs. Cet abus eſt ſurtout fréquent pour les fermes. Je connois un de ces marchands que les fermiers ont droit de viſiter, à qui ils firent un jour un procès injuſte. Celui-ci étoit ſur le point de gagner : la ferme ſoupçonna, prévint le coup ; elle compoſa avec lui moyennant une certaine ſomme ; il conſentit à avoir l'air d'être condamné. Je ne doute point que ſa ſentence ne ſerve à confirmer par la ſuite pluſieurs injuſtices financieres.

nons les choses, & laissons de côté les autorités, sans quoi nous doublons notre besogne.

Quant aux faits, c'est un autre point : toute science s'appuyant nécessairement sur eux, il faut les citer. Ici, l'embarras augmente, non pas pour ceux que l'on a vus soi-même, examinés soi-même, mais pour ceux qui se sont passés au loin. Par exemple, M. P. de R. a voulu comparer notre jurisprudence à la jurisprudence étrangere, & surtout à celle des Anglois. L'idée sans doute est bonne. Le réflet de la comparaison qui entre-éclaire nos ténebres, nous laisse voir enfin combien nous sommes petits & cruels ; mais malheureusement il y a si peu de bons livres, si peu d'observations exactes sur les effets locaux des jurisprudences étrangeres, qu'on risque de s'égarer quand on est loin du foyer ; & cela est arrivé à notre auteur en parlant de l'Angleterre, quoique certainement il soit un de ceux qui l'ont le mieux connue ; mais il puisoit souvent dans de mauvaises sources.

Il en avoit de meilleures pour l'histoire des différens droits de son pays ; mais l'illusion du patriotisme, excusable parce qu'elle est presqu'inévitable, lui a souvent obscurci les yeux quand il a peint sa patrie, ses réformes & ses écrivains. Il loue beaucoup, ce qui feroit croire qu'il ne loue pas toujours juste ; & si louer est un devoir, un bien, quand on est vrai, c'est un crime, un mal affreux, quand on est faux. Le despotisme croit s'être acquitté de n'avoir pas fait le bien, quand il se voit exalté pour n'avoir pas fait le mal. Vous caressez le lion ; vous l'enivrez pour l'endormir ; la lâche adulation appelle son sommeil le sommeil du juste ; mais vient le fatal réveil : le monstre déchire tout.... Je n'ai pas en vue M. P. de R. dans ce tableau ; non, il a développé de l'é-

nergie, il a dit des vérités hardies; il eſt ſeulement fâcheux qu'il les diſe dans un dictionnaire, qu'il les noie dans une foule d'in-4°.

Certainement le but des écrivains bons & utiles devroit être à préſent d'abréger les livres & l'étude des ſciences: car ſi l'on ne met un terme à cette profuſion extravagante, nous nous trouverons pauvres au milieu des richeſſes, ignorans avec beaucoup de ſcience. Trente volumes in-4°. pour connoître la juriſprudence! Quarante autres pour la morale & la politique! Et combien d'autres pour la phyſique, l'hiſtoire, &c.! Quel gouffre! Quel océan!

On a reproché à nos peres d'avoir multiplié les gloſes ſur les livres des anciens: elles ont paſſé de mode. Les dictionnaires les ont remplacées. Dans le droit, indépendamment de ceux de Ferriere, de Deniſart, de Lacombe, de Durand de Maillane, de d'Héricourt, &c., nous avons vu paroître depuis 5 à 6 ans trois nouveaux dictionnaires: celui de M. P. de R., un autre publié par M. Guyot, enfin celui qui fait partie de la nouvelle *Encyclopédie.*

Lecteurs, voulez-vous connoître la fabrique du dictionnaire en général? Ce que je vais dire ne s'applique point cependant à celui de M. P. de R.: il élevoit de ſes propres mains ſon édifice, ſecondé par quelques amis, quelques juriſconſultes vieillis dans la même carriere que lui. Auſſi-tôt que le ſpéculateur a calculé un gain aſſuré, il annonce l'entrepriſe, en met la façon au rabais. Les coopérateurs ſe préſentent en foule. On fait prix pour éclairer le genre humain, & celui qui offre le meilleur marché eſt toujours préféré. On connoît la mouture économique: elle exiſte dans la littérature comme dans les moulins. Son marché à la main, le manœuvre regagne ſon manoir, ſe met à la beſogne, furete, fouille partout, compile, co-

pie in-folio, in-4°., almanachs, &c. Heureux quand il peut trouver des lambeaux entiers qui peuvent être conservés! On les insere en entier dans le nouveau dictionnaire; la copie n'en est pas moins payée, les Journaux n'en impriment pas moins, le public n'en croit pas moins que tout est neuf.

On s'imaginera peut-être que c'est un conte scandaleux fabriqué pour décrier les dictionnaires & les encyclopédies; mais je pourrois citer plusieurs exemples, s'ils n'étoient pas trop connus du public, à l'appui de ce que j'avance. Je me bornerai à un seul, parce qu'il regarde le dictionnaire de M. P. de R., & qu'il n'a été inséré dans aucun Journal. (3) La plupart des mots de la lettre *A* de ce dictionnaire sont copiés sans aucun changement dans le dictionnaire de jurisprudence qui fait partie de la nouvelle *Encyclopédie*. On peut s'en convaincre en comparant les mots *Abscision*, *Abdication*, *Ab intestat*, *Abolition*, *Abord*, *Abordage*, *Abbréviation*, *Abrogation*, *Absent*, *Absou'u*, *Absous*, &c.

Ce plagiat est un vol... Mais ce vol est un hommage indirect rendu aux talens de M. P. de R. par le pirate même qui le dépouilloit. Il en méritoit un, à la vérité, plus noble; je le lui adresse ici. Offert par les mains de l'amitié, ses manes l'accueilleront sans doute. Je le lui dois à d'autres titres. Son esprit ardent & universel m'éclaira plus d'une fois dans la même carriere. Il m'encouragea dans mes projets, me plaignit dans mes malheurs; & à la nouvelle qu'ils touchoient à leur fin, une larme de joie put encore s'échapper de son œil mourant. Je l'en remercie,

(3) M. Brissot de Warville nous permettra d'observer que nous avons suffisamment indiqué dans le nôtre, & d'après M. de Royer lui-même, le plagiat dont il va être question.

cet ami respectable ; je l'en remercierai encore mieux en suivant ses traces avec ardeur.

Je suis, &c.

BRISSOT DE WARVILLE.

Notice d'une cause remarquable ; jugée par le Conseil supérieur du Cap François. (*)

VErs la fin de l'année 1782, le Sr. de la Pommeraye, greffier en chef de l'intendant de St. Domingue, & le Sr. de la Bruyere, jeune homme confié à ses soins, s'embarquerent à la Rochelle sur le navire la *Claudia*, pour se rendre au Cap François.

Le 14 Janvier 1783, le navire passa le tropique du Cancer ; nous disons *le tropique du Cancer* & non pas *la Ligne* : car on ne passe point la ligne pour venir de France à St. Domingue ; & lorsque les capitaines disent, comme ils le font ordinairement, qu'ils ont passé *sous la ligne équinoxiale*, ils semblent annoncer que les premieres notions de la sphere leur manquent. Au reste, le passage du tropique donne lieu, sur beaucoup de navires, à une cérémonie bizarre, abusivement appellée *Baptême du tropique de la Ligne*. Voici la description qu'en offrent les livres de marine.

BAPTÊME DU TROPIQUE, « cérémonie profane que font les gens de mer à ceux qui passent pour la premiere fois le tropique du Cancer ou l'Equateur. Quoique chaque nation ait un

(*) Nous tirons cette notice de l'ouvrage périodique intitulé : *Causes célebres, curieuses & intéressantes, de toutes les cours souveraines du royaume, avec les jugemens qui les ont décidées*, tome 119, dans lequel il s'agit aussi d'une *Demande en séparation*, & de la *Recherche d'une succession de plusieurs millions*.

usage particulier, tous les baptêmes se réduisent à mouiller le nouveau passager. En France, après avoir mis sur le tillac du vaisseau des bailles pleines d'eau à stribord & à bas-bord, & avoir rangé en haies, près de ces bailles, des matelots avec un seau d'eau à la main, le maître-valet vient au pied du grand mât, ayant le visage barbouillé & quantité de garcettes sur le corps, roulées tout autour, dont il y en a même quelques-unes qui lui pendent des bras; il est suivi de quelques matelots équipés de même, & tient entre les mains quelque livre de marine pour représenter le livre des évangiles. Les choses ainsi disposées, on fait mettre celui qu'on veut baptiser à genoux devant le maître-valet, qui lui faisant poser les mains sur le livre, lui fait jurer d'exercer les mêmes choses qu'on va exercer sur lui, toutes les fois qu'il se présentera quelqu'un à baptiser; après cela on lui ordonne de se lever & de marcher vers l'avant du vaisseau entre lesdites bailles, où des gens de l'équipage l'attendent avec des seaux pleins d'eau, qu'ils lui versent sur le corps; il essuie cet orage, & reçoit ainsi ce qu'on appelle *le baptême* ».

« Cette cérémonie est celle qu'on pratique en France; dans d'autres endroits on baptise un homme en le plongeant subitement dans la mer, d'où on le retire promptement : ce baptême est plus désagréable que le précédent. On se rachete de l'un & de l'autre en donnant quelque argent à l'équipage. Les mousses, qui ne sont pas pécunieux, ont rarement cet avantage : aussi n'échappent-ils pas au baptême; mais ils ont cette faveur, de n'être point si maltraités que ceux qui peuvent se racheter; on les met sous un panier entouré de bailles pleines d'eau, où tout l'équipage vient puiser pour le mouiller ».

Cette cérémonie fut pratiquée sur la *Claudia*,

& c'est la maniere dont elle se passa relativement au jeune de la Bruyere qui a fait naître le procès dont on va rendre compte.

Le 18 Février 1783, le Sr. de la Pommeraye, créé tuteur du mineur de la Bruyere, a rendu plainte en l'amirauté du Cap, contre Piaud, capitaine, & Cadet, maître d'équipage du navire la *Claudia*. Il a exposé « que le Sr. de la Bruyere, jeune homme d'extraction noble, avoit payé 1500 liv. pour son passage sur le navire la *Claudia;* que, malgré les égards auxquels il devoit s'attendre, il a essuyé, à l'occasion du baptême du tropique, des insultes, des voies de fait & des excès; qu'au sortir de table, ayant l'estomac plein d'alimens, il s'est vu prendre par une troupe de matelots qui avoient à leur tête le maître d'équipage; que, par l'ordre du capitaine, ces matelots l'ont précipité & trempé, à plusieurs reprises, dans une grande cuve d'eau, où on l'a retenu pendant longtems, au moyen d'un croc & en pesant sur ses épaules, sans que le Sr. de la Pommeraye ait pu l'empêcher, quoique le gentilhomme ait donné tout son argent au maître d'équipage pour éviter ce supplice & cette humiliation. Le capitaine se réjouissoit avec ses matelots, des suffocations & des sanglots du jeune homme. Le Sr. de la Pommeraye représenta au capitaine Piaud qu'un pareil procédé étoit atroce. Celui-ci, pour toute réponse, ordonna au maître d'équipage de jetter au Sr. de la Pommeraye l'argent que le jeune homme avoit donné, & aussi-tôt le maître d'équipage jetta l'argent à la figure du Sr. de la Pommeraye, qui fut assez heureux pour esquiver le coup ».

Tels sont les faits dont l'information fut ordonnée par le lieutenant-général de l'amirauté du Cap, & par lui faite le 22 Février 1783, & continuée le 8 Mars.

Sur l'examen de cette information, le juge rendit, le 11 du même mois, une sentence par laquelle il déclara « qu'il n'y avoit lieu de décerner aucun décret contre les accusés, en conséquence, renvoya le plaignant à se pourvoir contr'eux à l'audience ordinaire, si bon lui sembloit, à l'effet de quoi l'information seroit convertie en enquête ».

Tous les témoins, excepté un seul, contredisoient la plus grande partie de sa plainte; & non contens de dissimuler les torts du capitaine & du maître d'équipage, ils lui en prêtoient à lui, M. de la Pommeraye, d'assez graves; mais il a soutenu que c'étoit l'effet d'une précaution prise d'avance par le capitaine; qu'à peine entré dans la rade, il avoit fait signer à son équipage & même à plusieurs passagers une espece de procès-verbal de ce qui s'étoit passé, dont le récit étoit accommodé à ses vues; que les témoins, ainsi liés d'avance aux vues & aux intérêts du capitaine, n'avoient pu varier, ni, par conséquent, s'expliquer librement devant le juge, mais que la nécessité même où le capitaine Piaud s'étoit cru de mendier un tel certificat, déposoit contre lui, & prouvoit invinciblement la vexation qui lui étoit reprochée.

Il demandoit en conséquence, « que Piaud & Cadet se transportassent au greffe pour y déclarer que témérairement & comme mal avisés, ils avoient commis & proféré contre le Sr. de la Pommeraye & son pupille les excès & les injures mentionnés au procès, qu'ils s'en repentoient & en demandoient pardon, de quoi il seroit dressé acte à leurs frais; qu'ils fussent en outre condamnés en 10 mille livres de dommages & intérêts, & aux dépens ».

Les accusés n'ont pas été effrayés de ces conclusions; ils ont prétendu que la célébration du baptême du tropique, défigurée dans le tableau

tracé par le Sr. de la Pommeraye, n'étoit réellement qu'une fête destinée à rendre agréable le jour où l'on passoit la Ligne, & ils ont tâché d'en donner une autre idée : suivant eux, la chaleur invite les navigateurs à se baigner ; des jeux innocens varient cette journée. On mouille légerement les passagers ; on leur fait prêter serment de ne jamais coucher avec aucune femme de marin. Chacun paie aux matelots pour boire, à sa volonté, & ensuite ceux qui ont envie de se baigner se laissent tomber eux-mêmes dans la cuve sur laquelle on les a fait asseoir pour les baptiser. Ce n'est enfin qu'un divertissement ; & bien loin d'y avoir soumis par force le jeune de la Bruyere, on lui en avoit inspiré la vocation, de maniere que ce jeune homme attendoit avec impatience le moment de la cérémonie qu'il vint de lui-même au lieu où elle se faisoit, que le capitaine poussa la précaution jusqu'à lui demander s'il avoit de quoi changer de linge, & que ce jeune homme y avoit pourvu d'avance.

Telle est la description que les accusés faisoient de la scene qui avoit allumé la bile du Sr. de la Pommeraye ; mais pour exciter, à leur tour, contre lui, l'autorité de la justice, ils l'ont accusé d'avoir semé la discorde à bord du navire, de leur avoir prodigué les injures le plus grossierement exprimées, & à son arrivée à terre, d'avoir essayé de rendre leur probité suspecte. Ils ont articulé, à cet égard, des faits dont ils ont dit que la preuve étoit dans les informations mêmes du plaignant, & ils ont demandé *que le Sr. de la Pommeraye fût condamné à leur payer, sçavoir : au capitaine 3000 liv., & au contre-maître 1500 liv. de dommages-intérêts.*

Sur ces contestations, est intervenue, le 2 Mai 1783, la sentence de l'amirauté du Cap,

qui *renvoie les défendeurs de la plainte principale; met les parties hors de cour sur les plaintes incidentes, & condamne le Sr. de la Pommeraye à tous les dépens.*

Celui-ci en a interjetté appel.

La cause ayant été plaidée au Conseil supérieur du Cap, le procureur-général (M. François de Neufchâteau, ci-devant lieutenant-général du présidial de Mirecourt) a donné ses conclusions.

Il a commencé par observer que cette affaire gissant en preuves, devoit trouver sa décision dans l'examen de l'enquête; qu'on avoit reçu les dépositions de dix témoins, sçavoir : trois passagers à bord du navire la CLAUDIA, le second capitaine, quatre matelots & deux novices; que presque tous avoient eu part, ou comme acteurs, ou comme parties, à la cérémonie du baptême du tropique; qu'ainsi les matelots & les novices étoient fort suspects.

« La veuve Fleurie, premier témoin, a-t-il dit ensuite, est une passagere qui atteste *que le Sr. de la Bruyere a été mis sur la baille, à son tour, comme les autres; qu'il s'est mouillé la culotte & les fesses, & que tout le monde a regardé cette opération comme une misere* ».

« A la vérité, la veuve Fleurie gâte un peu l'impartialité de son témoignage par le soin qu'elle a de nous apprendre que M. de la Pommeraye n'étant point de son avis sur cette misere, a traité les deux Dames passageres de *bêtes.* Cette apostrophe, accompagnée d'une épithete, paroît avoir laissé quelque ressentiment dans l'esprit de cette veuve : *Manet altâ mente repostum.* Cette idée diminue un peu la foi qui est due à son témoignage. Il en est de même de presque tous les autres témoins : ils insistent avec force sur la maniere dont M. de la Pommeraye les a traités, lorsqu'il a vu que l'on mouilloit son pupille; il leur a tenu

des propos; ils en ſont ulcérés; ils ne prennent aucun ſoin de déguiſer leur dépit; plus ils manifeſtent leur humeur à cet égard, plus ils ſe rendent ſuſpects ».

« Quelque favorables que ſoient à la cauſe du capitaine Piaud les dépoſitions de la veuve Fleurie & du ſecond capitaine, il en réſulte néanmoins très-poſitivement que M. de la Pommeraye s'eſt oppoſé de toutes ſes forces à ce qu'on jettât des ſeaux d'eau ſur ſon pupille, qu'il a fallu un ordre exprès du capitaine de s'en abſtenir, & qu'en effet, d'après cet ordre, *on ne lui en a point jetté.* Cet aveu ne laiſſe pas d'être fort important pour la cauſe de M. de la Pommeraye : car, ſans la réclamation de ce dernier, le capitaine n'auroit point donné l'ordre, & l'orage ſeroit tombé ſur le jeune homme. Ce fait eſt confirmé par la dépoſition de Jean-Baptiſte de la Sacede, paſſager, troiſieme témoin, qui dut aux propos de M. de la Pommeraye la faveur d'une aſperſion très-légere : en effet, il atteſte qu'au moyen des plaintes de M. de la Pommeraye, le capitaine fit ceſſer la cérémonie; ce qui fit que lui dépoſant ne reçut que quelques gouttes d'eau qu'on lui jetta avec la main, tandis qu'immédiatement avant lui, MM. de Buſſac & de la Bruyere *avoient été dans la baille les feſſes trempées juſqu'au ventre incluſivement* ».

« Il eſt fâcheux que le quatrieme témoin, qui eſt M. de Buſſac, avocat, homme mûr, n'ait pas été préſent à ce qui s'eſt paſſé : on pourroit compter davantage ſur le récit qu'il en auroit fait; mais on avoit commencé par lui l'immerſion dans la cuve, & il changeoit de linge lorſqu'on étoit à M. de la Bruyere. Il nous tranſmet cependant deux circonſtances précieuſes : c'eſt, 1°. qu'en paſſant pour aller changer de linge, *il a bien vu le Sr. de la Bruyere*

dans l'eau, rien n'eſt plus poſitif; 2°. que Cadet, maître d'équipage, *s'eſt vanté d'avoir jetté au Sr. de la Pommeraye, par la figure, le petit écu donné par le jeune de la Bruyere* »....

« On voit aſſez clairement (a continué le magiſtrat en réſumant ſes remarques ſur l'information) que la cérémonie du baptême du tropique a été pratiquée d'une maniere différente envers tous les paſſagers, Les Dames ont paſſé les premieres, & ont été flattées de la petite nuance qu'on y a miſe à leur égard. On s'eſt contenté de leur mouiller le poignet avec une branche de laurier. M. de Buſſac a été baptiſé enſuite; il s'eſt prêté de gaieté de cœur à la cérémonie; il en a été quitte pour un bain, un ou deux ſeaux d'eau & quelque argent. Le jeune de la Bruyere a fait des façons; ſon âge, ſa bonne foi, prêtoient apparemment à une plaiſanterie plus forte, & il en auroit eſſuyé davantage, ſi le ſacrifice de ſon argent n'eût déſarmé les acteurs, qu'épouvantoient, d'un autre côté, les cris & les imprécations de M. de la Pommeraye. Ces cris ont produit leur effet: le jeune de la Bruyere a été relâché, & les paſſagers qui l'ont ſuivi, n'ont été que mouillés légerement. M. de la Pommeraye a eſquivé totalement le baptême, & les gens de l'équipage ſe ſont enſuite couverts à leur fantaiſie du déluge d'eau que cette cérémonie fait couler ſur le pont »....

« Si M. de la Pommeraye n'avoit point gâté ſa cauſe par la forme mal-honnête & l'excès importun de ſes imprécations, de ſes propos, de ſes invectives même, non-ſeulement nous ſerions d'avis de lui adjuger les concluſions qu'il prend aujourd'hui, mais nous joindrions notre voix à la ſienne pour réclamer en ſa faveur la protection de la cour: malheureuſement pour lui, il nous a, d'avance, enlevé cette ſatisfaction. La juſtice n'a plus rien à faire pour

celui qu'une humeur violente a emporté au delà des bornes de l'honnêteté, & nous ne pouvons qu'appliquer ici la maxime, que l'injure cesse d'avoir lieu, ou du moins qu'elle est punie d'une moindre peine, lorsque l'offensé s'est fait lui-même justice en repoussant l'injure par une injure plus grave ou égale. Nous estimons donc que le juge (*le lieutenant de l'amirauté*) auroit dû mettre de niveau toutes les parties, & leur fermer à toutes également le sanctuaire de la justice ».

« Mais ce qui suffit pour l'intérêt des particuliers, ne suffit point pour l'intérêt public; & c'est à nous, Messieurs, qui sommes chargés par la loi, de ce dépôt sacré, d'élever la voix devant vous pour plaider dans toutes les occasions la cause de la décence, de l'humanité, de l'ordre & de la liberté ».

« La cérémonie du baptême du tropique est un antique & barbare usage qui auroit été dès longtems proscrit dans les tribunaux de France, si les amirautés du royaume avoient été dans le cas de recevoir, à ce sujet, quelques plaintes; mais ces sieges n'en ont entendu parler que par la relation des voyageurs, parce que ce baptême ne se pratique que sur les vaisseaux venant de France en Amérique. Quand on demande aux gens de mer pourquoi ils en usent ainsi, soit pour la Ligne, soit pour ailleurs, ils répondent que c'est une vieille coutume, & c'est la réponse par laquelle on pourroit justifier tous les abus. Les Hollandois, suivant l'histoire des flibustiers, tiennent que l'eau que l'on jette sur les personnes qui doivent passer la Ligne, les garantit de plusieurs maladies qu'elles pourroient contracter par le changement de climat. Cette raison n'est guere plus solide que la précédente : car si le bain devient sous la Ligne ou le tropique une affaire de régime,

c'est aux médecins à le faire adopter par la persuasion, & non pas aux matelots à l'administrer par force, ou à en faire grace pour de l'argent. L'auteur de l'histoire des flibustiers conjecture avec plus de raison, que cet usage vient de ce que tous les pays qui se trouvent sous la Ligne, ayant été estimés jusqu'alors inhabitables, les premiers qui furent assez audacieux pour y pénétrer, se voyant entrés comme dans un nouveau monde, firent une sorte d'attention au baptême que les chrétiens donnent à leurs enfans nouveaux-nés; & de là vient qu'on a usurpé le nom du premier sacrement de l'église, pour déguiser cette bizarre cérémonie. Mais aujourd'hui que les deux mondes sont accoutumés à communiquer entr'eux, il ne doit pas exister de traces de l'ancienne séparation »....

« Quoi qu'il en soit, l'origine du baptême du tropique est indifférente; il s'agit seulement de sçavoir si ce baptême doit exister. Or, nous croyons au contraire, cette cérémonie très-abusive, & souvent elle a été dangereuse dans ses effets. Nous ne nous arrêterons point à l'indécence de parodier en quelque sorte la premiere cérémonie de la religion, de mettre entre les mains du bon homme Tropique un livre destiné à représenter le livre des évangiles, de profaner également la foi du serment, en faisant jurer à ceux qu'on baptise ainsi deux choses ridicules, & en leur imposant la loi de commettre dans la suite la même vexation sur tous ceux qui ne l'auront pas subie. Ces circonstances seroient seules capables de faire proscrire le prétendu baptême du tropique ou de la Ligne; mais il est très-rare que ce baptême plaise à ceux à qui on veut le donner, & qui n'ont pas le moyen de s'en racheter en donnant de l'argent aux matelots. Ce jour devient alors le jour des vengeances, & une occasion de

querelles, de voies de fait ; il dégénere quelquefois en excès si atroces, que plusieurs personnes en ont perdu la vie : aussi l'*Encyclopédie* nous apprend-elle que les capitaines les plus éclairés ont pris le parti d'abolir sur leur bord la cérémonie du baptême du tropique. Nous-mêmes avons vu avec plaisir un exemple de ce progès de la raison & des lumieres : le capitaine du navire le *Maréchal de Castries*, sur lequel nous avons passé dans la colonie, a défendu séverement à son équipage de songer au baptême du tropique, & il n'en a pas été question. Ce capitaine a déclaré qu'il en agissoit ainsi parce qu'il avoit vu autrefois mourir un homme de la suite des excès qui accompagnent cette cérémonie ».

« Sur quelques vaisseaux du roi, le baptême du tropique est une espece d'épreuve burlesque du caractere & de la bravoure des nouveaux venus, à peu près comme dans quelques régimens on bernoit autrefois sur une couverture les jeunes gens qui entroient dans le corps, pour former leur humeur & tâter leur courage ; mais ces vieilles routines militaires ne sont plus de mode aujourd'hui. La raison & la politesse se sont introduites à la place des préjugés gothiques & des usages féroces qui déshonoroient les siecles de la féodalité & de la barbarie. Les lumieres du nôtre font briller un jour plus épuré ; elles effacent le dernier vestige de la grossiéreté du premier âge ».

« L'usage du baptême du tropique, considéré dans tous les points de vue des mœurs actuelles, ne présente qu'une scene profane & ridicule ; elle seroit indifférente aux yeux des loix, si elle se contenoit dans des bornes légitimes ; mais ce jeu dégénere trop souvent en injure réelle sur la personne du passager, ou en une exaction tyrannique sur la bourse de ceux qu'on

soupçonne assez riches pour se racheter à prix d'argent. Les amirautés des colonies reçoivent de fréquentes plaintes à cet égard. La liberté des hommes ne doit point être exposée au caprice des autres. La vie d'un passager doit être sacrée sur le bord où il se confie aux loix de l'hospitalité ; & l'expérience des dangers qui ont suivi quelquefois le baptême du tropique, doit engager les magistrats à le proscrire autant qu'il est en eux : ce sera l'objet des requisitions que nous croyons devoir prendre ».

« Les loix nous y autorisent. Vous sçavez, Messieurs, que, suivant le droit, on distingue la violence publique & la violence privée ».

« Pour expliquer ce que les Romains entendoient par ces deux especes de force, il faut avoir recours aux titres 6 & 7 du *Digeste*, liv. 48 ».

« On entend en général, par *force* ou *violence*, toute voie de fait qui se commet d'autorité privée sur une personne. La *force* ou *violence publique* est celle qui se commet avec armes ou avec attroupement, même sans armes. On comprend dans le nombre des personnes qui tombent dans le cas de violence publique celles qui, de leur autorité privée, lient ou garrottent des particuliers, qui les tiennent assiégés ou enfermés, qui les frappent & maltraitent, qui les forcent de souscrire quelques obligations, qui engagent des particuliers par force au service du roi, &c. C'est la disposition des loix 5 & 10, *ad legem Juliam de vi publicâ*. La loi Salique a une pareille disposition, titre 36. L'article 11 du titre 10 de l'ordonnance de 1670 met la force publique au nombre des cas royaux ».

« Ces textes des loix s'appliquent d'eux-mêmes à la cérémonie du baptême du tropique, & sollicitent la proscription d'un usage absurde

& périlleux. A quel titre les matelots s'arrogent-ils le droit de tourmenter les passagers, de les couvrir d'un déluge d'eau, ou de lever sur eux une contribution au delà de ce qu'ils ont payé pour leur passage ? Ce n'est qu'un jeu, disent-ils; mais ce jeu cache des vengeances affreuses; ce jeu peut donner la mort; & l'arrêt qui le proscrira ne sauvât-il que la vie d'un seul homme, ce seroit une raison de bénir à jamais les magistrats qui l'auroient rendu ».

« Nous estimons donc qu'il y a lieu de mettre, sur toutes les demandes & plaintes, les parties hors de cour ».

« Faisant droit sur nos requisitions, faire très-expresses inhibitions & défenses, tant à Piaud, capitaine du navire la *Claudia*, qu'à tous autres maîtres & officiers de navires marchands, de permettre ou souffrir qu'à l'avenir, sous prétexte du passage du tropique du Cancer, les gens de leur équipage insultent, vexent ou rançonnent les passagers pour les assujettir à la cérémonie profane abusivement appellée *Baptême du tropique* ou *de la Ligne*, à peine, contre lesdits capitaines & officiers, de répondre, en leur propre & privé nom, du fait de leurs matelots, & d'être poursuivis extraordinairement comme coupables du crime de force & violence publiques ».

Le 8 Janvier 1784, le Conseil supérieur du Cap a proscrit le baptême du tropique, a adopté les conclusions du ministere public, & a ordonné l'impression & l'affiche de son arrêt.

SINGULARITÉS, &c.

SIr Philippe Cravenleigh, mort depuis peu, possédoit un bien considérable dans le Shrop-

shire, & il en employoit le revenu à satisfaire des goûts peu ordinaires. Il bâtit une maison vaste, qui réunissoit sous le même toit ses appartemens, ceux de son monde, ses granges, ses greniers, ses écuries, ses étables, son pigeonnier, &c. Sa chambre à coucher étoit à côté de sa grange; il trouvoit du plaisir à voir interrompre son sommeil à 5 heures du matin, par le bruit des fléaux de batteurs de grains. Il ajoutoit sans cesse quelques bâtimens à cette espece d'arche, & il en avoit besoin : car il ne rencontroit point de mendiante avec un enfant, qu'il ne leur assurât un logement chez lui; il s'est trouvé avoir ainsi réuni 100 personnes, dont 40 enfans. Son amusement étoit la culture; il faisoit valoir lui-même mille acres de terre, dont le produit entier se consommoit dans sa maison; il ne souffroit pas qu'il y entrât aucune denrée étrangere; il n'exceptoit que le thé & le sucre nécessaire pour le prendre. Dans tous les autres alimens qui demandoient un assaisonnement doux, il faisoit employer le miel. Ses commensaux s'étant accrus beaucoup une année, le pain lui manqua pendant deux mois; il ne permit pas qu'on achetât une seule livre de farine; il nourrit son monde & se nourrit lui-même avec des pommes de terre. Il ne parut aucun vin chez lui jusqu'à ce qu'après avoir envoyé quelques-uns de ses enfans en Bourgogne, pour apprendre à cultiver la vigne, ils parvinrent à en faire sur son terrein; il le but alors comme il le fabriquoit. Avec un cœur bon, il étoit d'une vivacité extrême; la moindre opposition l'irritoit : il gouverna toujours sa nombreuse famille en despote, mais il sçut s'en faire aimer.

ACADÉMIES.

ON vient de nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre écrite d'Amiens par M. R*** à M. L***. « Aucune séance publique de notre académie n'a été plus brillante que celle du 25 Août 1784. Jamais la St. Louis n'a attiré tant de monde ».

« M. le président Rolland, nouveau récipiendaire, n'a pas dédaigné de payer en personne son tribut académique. Bien instruit de ce mot ingénieux d'un écrivain de l'antiquité : *Il est doux de louer les Athéniens devant les Athéniens*, il a fait un discours que l'on pourroit intituler : *La Picardie illustre.* Presque tous nos hommes célebres ont leur part de ses louanges ; il les loue suivant le degré de leur mérite. Riolan, Ducange, Gresset, sont préconisés sans restriction ; Voiture est apprécié ; Pierre l'Hermite obtient une apologie... Mais je vous dois l'exposition de l'ordre qu'il a suivi, & quelques citations que je rendrai aussi fidelement que ma mémoire me le permettra ».

« Le docte magistrat commence par regretter que les fonctions également honorables & pénibles dont il est chargé depuis plus de 35 ans dans le premier parlement du royaume, ne lui aient pas laissé le loisir nécessaire pour se livrer aux charmes de la littérature, & polir son style, auquel il craint mal à propos que des études plus séveres n'aient communiqué trop de rudesse. En feignant de connoître à peine les anciens, il les caractérise presque tous, & leurs portraits tracés rapidement n'en sont pas moins riches & variés. *Je n'ai pu*, dit-il, *suivre dans Salluste & dans Quinte-Curce tous les détails d'une histoire particuliere, accompa-*

gner César dans les Gaules & assister à ses conquêtes, étudier, d'après le Buffon romain, la nature, saisir dans Plaute & dans Térence le vrai comique qu'un de nos auteurs modernes a si bien défini en ne voulant célébrer qu'un acteur : CASTIGAT RIDENDO MORES, *m'instruire dans Cicéron des obligations de l'honnête homme & de celles de l'amitié, de nos devoirs envers la divinité, du respect dû à la vieillesse* »....

« M. le président parle, en passant, de l'abolition de l'institut des jésuites, événement fameux, dans lequel il a joué lui-même un grand rôle, révolution unique qui, suivant ses expressions, étonnera autant la postérité qu'elle a surpris, non-seulement ceux qui en ont été les témoins, mais encore ceux qui l'ont opérée. Il rend compte à la compagnie dans laquelle il est reçu, des travaux qui l'ont occupé jusqu'à présent. L'éducation publique, sur laquelle il reste si peu à dire & tant à faire, a exercé aussi la plume de M. le président Rolland. On sçait qu'il a démontré la nécessité d'une réforme, & qu'il n'a été rien répondu au plan qu'il propose de substituer aux anciens abus. Ici, le magistrat académicien reconnoît les obligations qu'il a aux excellens ouvrages de MM. de la Chalotais & de Morveau. Il témoigne aussi sa gratitude aux manes de Rollin, qui, malgré les dédains de quelques-uns de nos philosophes, conservera toujours la réputation d'un écrivain sage & éloquent ».

« Après s'être félicité de recevoir, par son admission dans ce lycée, un honneur qui lui est commun avec le président de Montesquieu, l'abbé de Chauvelin, Secousse, Clairaut, l'orateur demande la permission de remercier publiquement les administrateurs du college d'Amiens, que se sont empressés d'adopter dans la

pratique quelques-uns de ses systêmes. Il s'excuse par la briéveté qu'il s'est recommandée, de ne point parler en détail de chacun de ses nouveaux confreres; ce qui amene l'éloge de l'évêque & de l'intendant actuel de la province. On a beaucoup applaudi à ce qu'a dit M. le président Rolland de ces deux hommes respectés, dont l'un a été comparé à St. Jean l'Aumônier, & l'autre mérite de l'être aux Basville & aux Tourny. A ces éloges décernés au mérite vivant, succedent ceux de plusieurs des morts, dignes de mémoire, dont la capitale de notre province s'énorgueillit. C'est St. Félix de Valois, associé de Jean de Matha, fondateur des Mathurins; c'est Philippe de Morvilliers, premier président du parlement de Paris, & non moins zélé sujet du malheureux Charles VI que Molé ne le fut depuis de Henri III & de Henri IV; c'est Pierre de Morvilliers, fils du précédent, que Louis XI daigna estimer, & qu'il parut aimer ».

« Les deux hommes dont il vient d'être question furent les modeles qu'imita constamment Louis le Fevre de Caumartin, garde des sceaux sous Louis XIII. Ce magistrat, en s'opposant aux entreprises du ministre qui regnoit alors sur le roi & sur la France, fut victime de sa fidélité envers son maître légitime. M. le président Rolland venge Antoine d'Aguesseau de l'espece d'indifférence qu'a pour lui la génération actuelle, éblouie, non sans raison, de l'éclat extraordinaire de son immortel petit-fils, le chancelier d'Aguesseau. M. le président ne s'étant point engagé à célébrer tous les hommes d'Etat qu'Amiens a produits, passe aux sçavans nés dans cette ville. Le premier qui s'offre à lui est Vascosan, imprimeur, allié & rival de Robert Estienne. Le prix que les bibliographes mettent dans les ventes à ses édi-

tions, surtout à celle du Plutarque d'Amyot, prouve que Vascosan avoit déjà atteint la perfection de son art. Les vrais gens de lettres, sans dédaigner la beauté de la forme dans les livres, recherchent surtout ceux qui présentent le texte dans toute sa pureté. Ils vantent avec complaisance l'artiste qui peut soigner les monumens de leur esprit ».

« Je vous ai prévenu, Monsieur, que le chef des beaux-esprits de l'hôtel de Rambouillet est jugé avec rigueur. Si M. le président Rolland nous rappelle que Voiture a joui, durant sa vie, d'une éclatante réputation, que les grands se disputerent l'honneur de l'enrichir, que l'académie françoise porta son deuil, c'est pour observer qu'il avoit peu de titres pour mériter tant de gloire, & qu'aujourd'hui ses lettres & ses poésies ne sont lues de personne, quoique son nom soit encore cité quelquefois par un reste d'admiration ou plutôt d'habitude. Le tems au contraire, n'a fait qu'ajouter à la célébrité de Pierre de Miraumont, auquel nous devons des recherches précieuses *sur l'antiquité de nos loix & de nos tribunaux, qu'il a réunies dans ses* Mémoires sur l'origine & l'institution des cours souveraines & royales étant dans l'enclos du palais à Paris. *Miraumont a vécu avec Riolan le fils, qui, ainsi que son pere, étoit né dans cette ville. Le pere ne s'étoit livré à l'étude de la médecine qu'après avoir appris les langues sçavantes, & avoir lu dans le texte original les auteurs anciens, qu'il connoissoit tous si parfaitement, qu'il n'y en avoit aucun dont il ne fût en état de faire l'analyse. Son fils a marché sur ses traces, & a bien mérité de l'humanité par le dévelopement qu'il a donné de la circulation du sang, découverte qui étoit alors récente, & dont l'auteur étoit un étranger & un Anglois. C'est sur la demande*

de Ribélan que Louis XIII a formé le jardin royal des plantes ».

« L'orateur saisit cette occasion de rapporter ce que M. le comte d'Angiviller a fait pour ce jardin. Quels progrès la botanique & l'histoire naturelle n'ont-elles pas faits sous ce ministre éclairé, qui, dans le même tems, ranime chez nous les grands genres de la peinture, que l'on commençoit à y trop négliger » ?

« L'écrivain qui, dans le plus sçavant des glossaires, nous a donné la clef du latin barbare des derniers âges, seroit peut-être celui de tous les auteurs picards qui honore le plus sa patrie, si Amiens n'avoit pas vu naître aussi dans ses murs Gresset, qui s'est créé un genre dans la poésie légere, & s'est immortalisé par des bagatelles charmantes. Le poëte aimable qui a si bien fait jaser *Ververt*, le philosophe sensible qui a soupiré les vers de *la Chartreuse*, avoit des principes dignes de ses talens. Il refusa la présidence perpétuelle de l'académie d'Amiens, & préféra à cette distinction flatteuse la douceur de vivre avec des égaux. M. le président Rolland jette quelques fleurs sur le tombeau de notre Catulle ».

« Des circonstances imprévues ont empêché le directeur de répondre, suivant l'usage, au nouvel académicien. Certes la matiere n'eût pas manqué. Si j'avois été choisi pour cet emploi honorable, je me serois efforcé de faire le portrait du parfait magistrat... Quelqu'étendues que soient ses connoissances, il ne cesse de les augmenter par une étude assidue. Il examine longtems les affaires, & ne fait point attendre ses décisions. Comme la loi, il est inexorable comme homme, il est indulgent. Il concilie plus de plaideurs encore qu'il n'en juge. Il est infatigable au travail. Son cabinet est une audience prolongée, où l'importunité même est

permiſe. Il ne refuſe aucune des fonctions que la confiance du prince ou l'eſtime de ſes confreres lui aſſigne ; il s'en acquitte avec ſcrupule ; il y porte le feu d'un zele qui dévore les difficultés, & cet eſprit de détail ſans lequel les grandes vues deviennent des chimeres. S'il écrit, c'eſt ſur des ſujets graves & utiles, où il peut encore être légiſlateur. Son ſtyle eſt ſimple ; mais cette ſimplicité n'exclut pas l'élégance. Il ſçait ſacrifier auſſi aux graces ; mais c'eſt aux graces qu'Horace appelle décentes ».

L'académie des ſciences, arts & belles-lettres de Châlons-ſur-Marne a décerné le prix ſur *les moyens de perfectionner l'éducation des colleges en France*, à M. Leſbrouſſart, profeſſeur de rhétorique au college royal de Gand. Elle a fait une mention honorable de trois mémoires dont les auteurs ont gardé l'anonyme. Cette compagnie demande pour le prix de 1786, *quels ſeroient les moyens de prévenir en France, particuliérement dans la province de Champagne, la diſette des bois, tant de charpente civile, militaire & navale, que de charronnage, chauffage & autres.* Les mémoires, écrits en françois ou en latin, doivent être adreſſés francs de port, avant le 1er. Mai 1786, à M. Sabbathier, ſecrétaire perpétuel, ou ſous l'enveloppe de *M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la province & frontiere de Champagne, à Châlons-ſur-Marne.* L'académie a déjà prévenu qu'elle adjugeroit un autre prix le 25 Août prochain, ſur *les moyens de faciliter & d'encourager les mariages en France, conciliés avec le reſpect dû à la religion & aux mœurs publiques.*

L'académie royale de peinture & de ſculpture de Paris, dans ſon aſſemblée du 30 Octobre dernier, a reçu académicien M. Céſar Vanloo,

peintre de paysages, fils de feu M. Carle Vanloo, premier peintre du roi. Le même jour, elle a agréé M. Millot, sculpteur.

TRAIT DE VERTU.

On écrit de Calais que, dans la tempête affreuse qu'on y essuya le 30 Octobre dernier, les cables du vaisseau le *Coureur*, capitaine Gernic, parti de Marenne, chargé de sel pour Dunkerque, qui se trouvoit alors à la rade, se rompirent, & qu'il toucha, vis-à-vis du fort Rouge, sur le banc du Diable. Le gouvernail fut emporté par cette secousse, & le vaisseau, après plusieurs chocs, qui, à l'exception du capitaine, précipiterent tout l'équipage à la mer, où il se noya, sombra par sa proue. Le capitaine n'eut alors d'autre ressource que de se tenir au grand mât, pour éviter le malheureux sort de ses matelots. MM. Louis Gavet, officier marinier, âgé de 20 ans, & Ringard, tous deux de Calais, témoins de sa situation affreuse, déterminerent un troisieme matelot, nommé Morel, de Dunkerque, à hazarder avec eux sa vie pour sauver celle de Gernic. Ils engagent le capitaine d'un paquebot anglois, nommé Star, à leur prêter son canot : deux matelots anglois se joignent à eux; & quoique la mer baissât, elle étoit si furieuse entre les deux jettées, que l'on doutoit du succès de leur entreprise, & qu'on les regardoit comme autant de victimes de leur humanité. En effet, ce canot fut à peine à la moitié de la longueur des jettées, que les lames réitérées le remplirent d'eau; ils sentirent l'impossibilité de gagner l'embouchure du port, & d'en franchir les brisans qui s'élevoient à une hauteur incroyable. M. Gavet détermine alors ses

braves compagnons à échouer le canot contre la jettée de l'oueſt; à force de bras ils le montent ſur cette jettée, le deſcendent de l'autre côté, le mettent à flot, & apperçoivent l'infortuné capitaine dans l'eau juſqu'au menton, luttant contre la mort, tenant d'une main le mât & de l'autre faiſant les ſignes du ſecours qu'il réclamoit. Dans ce moment, le canot eſt ſubmergé; M. Gavet, que le péril le plus imminent ne décourage pas, ſe jette dans les briſans, lance une ligne de ſonde au capitaine, qui la manque deux fois, s'en ſaiſit au troiſieme jet & ſe l'attache au cou. M. Gavet ſentant qu'il ne peut en faire uſage ſans étrangler celui qu'il veut ſauver, ſe jette à la nage, atteint Gernic, le ſaiſit d'une main par le collet, & nageant de l'autre, ſouſtrait à une mort certaine un homme ayant le double de ſa force. Ses compagnons le joignent; tous enſemble portent ce capitaine dans le canot, que l'on avoit vuidé. Ils eſſuient de nouvelles lames qui le rempliſſent derechef; nouvelle opération, nouveau travail pour le revuider; enfin, après mille dangers & à la vue d'un peuple immenſe, ils ont la douce ſatisfaction de conduire Gernic dans un cabaret, où ils lui font adminiſter les ſecours dont il avoit le plus grand beſoin, beſoin d'autant plus urgent qu'il lui reſtoit à peine un ſouffle de vie, & qu'il a tout perdu dans ce naufrage. Ce trait de dévouement, on peut dire d'héroïſme, place M. Gavet & ſes compagnons à côté du brave Bouſſard de Dieppe, & de l'intrépide Mullart de Calais.



Divers articles d'inventions dans les arts, & de découvertes dans les sciences, &c.

LEs maladies cutanées semblent fixer particulierement l'attention des médecins depuis quelque tems; ce qui ne sçauroit provenir que de ce qu'ils ont observé qu'elles devenoient plus communes & peut-être plus violentes. Soit que la communication avec l'Amérique ait opéré un changement dans la maniere de vivre, en faisant adopter l'usage des productions de cette contrée, soit que les maux qui en sont émanés aient influé sur ceux qui étoient déjà connus, soit enfin que certaines maladies aient des époques particulieres, il est sûr que les affections de la peau n'ont jamais été si répandues, ni si difficiles à détruire qu'elles le sont aujoud'hui. Ces sortes de maladies étant pour la plupart de la classe des contagieuses, & dès-lors pouvant se contracter par toute espece de commerce, on ne sçauroit employer trop de précautions pour les empêcher de faire de plus grands progrès & pour tâcher de les éteindre entierement.

Parmi les médecins qui ont cherché à perfectionner les connoissances de leur art sur cette importante matiere, il paroît que M. la Bastays n'est pas un de ceux qui ont eu moins de succès. Suivant plusieurs certificats authentiques, entr'autres, un de M. le comte de Bégasson à Rennes, il possede une méthode particuliere de traiter les humeurs dartreuses & éréfipelateuses, également douce & certaine. Elle ne consiste point dans des remedes inconnus, mais dans des purifians bien choisis & sagement administrés. Voici comme s'exprime M. de Bégasson dans son certificat. « J'ai été guéri par les soins de M. la Bastays d'une humeur éréfipelateuse, fixée

sur les deux jambes depuis plusieurs années, qui me privoit, pour ainsi dire, de l'usage de ces membres, quoique j'eusse employé tout ce qui paroissoit propre à m'en délivrer. Depuis ma guérison je me porte beaucoup mieux qu'on n'a coutume de le faire à mon âge, qui est avancé. Je jouis de toute l'agilité de ma jeunesse, & je n'ai rien éprouvé de contraire à ma santé dans les traitemens de ce médecin. Je connois deux Demoiselles de distinction dans ma province, qui ont comme moi tout lieu de se louer des soins de M. la Bastays, ayant été guéries par ses conseils d'humeurs dartreuses très-invétérées ». M. la Bastays demeure à Paris, rue Pavée St. Sauveur, N°. 10.

On vient de nous envoyer le *Prospectus* suivant sur un *nouveau quartier de réduction, avec lequel, sans le secours de l'echelle des latitudes croissantes, ni du moyen parallele ordinaire, on réduira toutes les routes de navigation avec autant de précision que par le calcul le plus exact.* Par M. L***, professeur de mathématiques. *On a imaginé*, dit feu M. Bouguer dans son traité de navigation, *un grand nombre de différentes méthodes & de différens instrumens pour réduire les routes de navigation ; mais il n'a pas été possible de trouver rien de plus simple ni de plus naturel que le quartier de réduction, dont les pilotes françois se servent par préférence* ».

« Un témoignage si avantageux, donné par un des plus grands maîtres dans l'art de naviguer, a dû sans doute inspirer aux pilotes la plus grande confiance dans l'usage de cet instrument. Cependant la pratique a montré qu'on n'a point encore jusqu'ici trouvé la maniere de donner aux opérations qu'on fait par son moyen, une perfection égale à celle qu'on obtient par celui du calcul des latitudes croissantes,

méthode réputée la plus parfaite. Les échelles qu'on a coutume de placer à côté des quartiers dont on se sert dans la marine, & qu'on destine à en ramener les opérations à la perfection de cette méthode, sont évidemment à trop petit point pour conduire à ce but, quand même elles seroient divisées & gravées avec toute la perfection possible, & sur le plan le plus invariable, ce qui n'a jamais lieu ».

« La nouvelle construction du quartier qu'on propose aujourd'hui aux navigateurs, fournit le moyen le plus sûr d'éviter toutes les erreurs, & donne aux opérations graphiques toute la précision de celles du calcul. Deux échelles placées à côté de cet instrument, à la construction duquel elles ont servi, fourniront un moyen d'opérer comme sur un globe le plus parfait qu'on puisse construire, & dont le diametre auroit 119 pieds 4 pouces ou dans cette proportion, soit plus grand, soit plus petit ».

« L'instrument paroitra d'abord avec une explication courte, mais suffisante pour l'usage mécanique, & pour mettre les pilotes en état de juger de ses propriétés. Lorsqu'ils les auront reconnues, & qu'ils l'auront adopté comme préférable au quartier ordinaire, on développera dans un ouvrage beaucoup plus étendu les principes fondamentaux de la construction de ce nouveau quartier. On trouvera dans cet ouvrage des tables fort étendues. La premiere offrira les longueurs des rayons de 1152 paralleles à l'équateur jusqu'au 78e. degré 23 minutes ; la seconde, les longueurs des cordes évaluées en parties de l'échelle ; une troisieme, un nombre considérable de triangles rectangles, dans lesquels la somme des quarrés construits sur les deux côtés est un quarré assez souvent parfait, ou qui ne differe point de plus d'une unité du quarré de l'hypothénuse ».

« La perfection des opérations faites par le moyen du quartier ou du calcul dépend de plusieurs connoissances qu'il est ordinairement assez difficile de se procurer. Il faut, par exemple, bien connoître le sillage ou la marche du bâtiment, sa dérive, la variation de la boussole, &c. ; sans quoi on est toujours exposé à des erreurs qu'on ne peut reconnoître qu'à la fin de la route, & qui souvent sont très-dangereuses. Pour y obvier, on propose de joindre à l'usage du nouveau quartier de réduction celui d'un nouvel instrument astronomique, avec lequel on connoîtra à toutes les heures du jour ou de la nuit, où il paroîtra quelque astre sur l'horizon, la variation de la boussole, & l'heure précise de l'observation. Pour cet effet, il suffira de connoître deux choses : la déclinaison de l'astre, & la latitude du lieu. La premiere de ces deux choses se trouve toujours avec exactitude dans le livre de la *Connoissance des tems*. L'autre se trouve facilement par le moyen de tous les instrumens dont on se sert pour prendre hauteur. Il n'en est pas de même de l'heure ni de la variation de l'aiguille aimantée ; on n'en est jamais parfaitement assuré, même en employant les instrumens les plus parfaits. Celui-ci les donnera avec la plus grande précision. Toutes les fois que la lune paroîtra sur l'horizon avec un autre astre quelconque, on aura le moyen le plus certain, le plus simple & le plus prompt de déterminer la vraie longitude du lieu où l'on se trouvera, par la connoissance qu'on pourra se procurer à tout instant de la distance de la lune à cet astre, comparée avec celle où elle doit être à la même heure pour le méridien de Paris, ou même tout autre lieu fixe pris pour premier méridien. On trouvera à la suite de l'explication détaillée des propriétés de cet instrument astronomique, des tables où l'on verra d'un coup-d'œil le nombre des minutes, secondes & tierces

qu'il faut ajouter ou retrancher selon les différences entre les passages de la lune au méridien d'un jour à l'autre. Enfin on fera ensorte de rassembler dans un petit traité tout ce qui peut contribuer à rendre facile & exacte la pratique de la navigation, en s'appliquant à éloigner absolument tout ce qui se trouve d'épineux & de rebutant dans cette étude ».

« *Prix du quartier de réduction en feuilles, avec son explication*, 24 *sols*. L'entrepôt général de ce quartier est à Paris, chez l'auteur, rue du Four St. Honoré, maison de M. le Roy, en face du N°. 90; à la Rochelle, chez P. L. Chauvet, imprimeur-libraire, & chez Pavie, libraire; dans tous les ports du royaume, chez les libraires ou autres marchands qui tiennent des cartes marines. On peut aussi s'adresser, pour l'instrument astronomique, à l'auteur ou, en son absence, à M. le Roy, à l'adresse ci-dessus. Ils auront soin de le faire construire avec toute la perfection possible, par les meilleurs artistes de Paris, & au plus juste prix ».

M. de Gouault de Monchaux, inventeur d'un moyen pour empêcher le versement des charrettes lorsque l'essieu casse, & prévenir en conséquence les accidens qui peuvent en résulter, en a fait l'expérience en grand, à Paris, le 12 Octobre dernier en présence de M. le contrôleur-général & de M. le lieutenant-général de police. Ce moyen avoit été déjà soumis à l'académie royale des sciences, dont le procès-verbal d'approbation est du 22 Mars dernier. L'auteur, dans l'expérience qu'il vient d'en faire en grand, a eu des difficultés singulieres à surmonter, non dans l'appareil qu'il a imaginé de mettre aux charrettes, & qui est d'une grande simplicité & peu dispendieux, mais parce qu'il falloit pour prouver la bonté de son moyen, faire un essieu qui cas-

sât à volonté, & qui fût cependant assez fort pour porter la charge ordinaire d'une voiture à moëllons, & rouler avec cette charge. Il y est parvenu d'une maniere satisfaisante, puisque sa charrette chargée de six milliers pesant en moëllons, armée de l'appareil qu'il a inventé & de son essieu mécanique, a roulé jusqu'au milieu de la cour du contrôle-général, où s'est faite cette expérience; là, M. Gouault de Monchaux a fait casser son essieu à volonté, l'a rétabli en cinq minutes, a fait recasser son essieu sans que son appareil ait souffert de son choc sur les roues, & sans que ces dernieres se soient écartées de la charrette auprès de laquelle son moyen mécanique les a contenues.

On sçait que dans les pays où la chasse est rigoureusement défendue, le gibier cause pendant l'hiver la plus grande dévastation dans la campagne, surtout en mangeant l'écorce des jeunes arbres; de là la difficulté de cultiver des pépinieres avec succès. Un particulier vient de publier à Paris un moyen pour prévenir un tel inconvénient. Le voici: enduire l'écorce des arbres, à un pied ou un pied & demi au dessus du sol, d'huile de baleine, à laquelle on donne une certaine consistance en y mêlant quelque matiere terreuse, comme de l'ocre, &c. Dans les hivers longs & rigoureux, il faut renouveller cet enduit deux ou trois fois, & dans les hivers ordinaires une seule fois suffit. Cet enduit doit être appliqué lors des premieres gelées ou des premieres neiges. On aura soin de n'en pas couvrir les boutons, parce qu'il pourroit former un obstacle au succès de la végétation; il n'est pas même nécessaire de couvrir tout le contour des arbres dans les hivers médiocrement rigoureux; il suffira de lier à l'arbre un bâton enduit de cette peinture; l'odeur écartera les lievres des arbres.

MUSIQUE.

L'Art de jouer de la harpe, démontré dans ses principes, suivi de 2 sonates. Par M. Cardon. Œuvre XII. A Paris, chez MM. Cousineau pere & fils, luthiers, rue des Poulies. Prix, 9 livres. On trouve les premiers élémens de cet art dans la méthode de M. Cousineau fils.

Premier recueil de divertissemens pour la harpe, avec accompagnement de violon obligé. Par M. Grenier, organiste & maître de harpe. Œuvre VII. A Paris, chez l'auteur, rue de l'Université, hôtel de Mme. la duchesse de Villeroy, & chez MM. Cousineau pere & fils, rue des Poulies, & Salomon, place de l'Ecole, luthiers. Prix, 7 liv. 4 s.

Journal de violon, dédié aux amateurs. No. II. Prix, 2 livres. A Paris, chez M. Bornet l'aîné, rue des Prouvaires, près de St. Eustache. Le prix de l'abonnement est de 15 liv. pour Paris & de 18 liv. pour la province.

Huitieme recueil d'ariettes choisies de L'ÉPREUVE VILLAGEOISE, *des* DEUX TUTEURS, *du* FAUX LORD, *du* DORMEUR ÉVEILLÉ, *des* DANAIDES *& autres, avec accompagnement de guittare.* Par M. Corbelin. A Versailles, chez Blaizot, rue Satory; à Paris, chez l'auteur, place St. Michel, maison d'un chandelier, chez Mlle. Castagnéry, rue des Prouvaires, chez M. de Roulle-de, rue St. Honoré, près de la rue des Poulies, & aux adresses ordinaires de musique. Prix, 6 livres.

GRAVURES.

Histoire romaine représentée par figures accompagnées d'un précis historique. « Cet ouvrage in-4°., dit-on dans un *Prospectus*, sera composé de 300 planches & d'un frontispice. On délivrera gratuitement le frontispice aux personnes qui auront retiré les 6 premieres livraisons ».

« Chaque livraison, composée de 12 planches, coûtera 15 livres ». La premiere livraison a dû paroître le 1er. de ce mois. « La seconde verra le jour le 1er. Février 1785, & ainsi de suite de 2 mois en 2 mois. Ceux qui ne se feront pas fait inscrire, paieront 18 livres chaque livraison ».

« On peut actuellement se faire inscrire à Paris, au Palais Royal, passage de Richelieu, N°. 2, au premier, chez M. de Myris, secrétaire de l'éducation de L. A. S. Mgrs. les ducs de Valois & de Montpensier, enfans de Mgr. le duc de Chartres ».

« Les personnes de province qui se feront inscrire, sont priées d'affranchir leurs lettres & le port de leur argent; on leur fera parvenir leurs cahiers par la poste & francs de port. La majeure partie de la famille royale a honoré cet ouvrage de sa souscription. L'on pourra se faire inscrire pour Paris jusqu'au 1er. Février, & pour la province jusqu'au 1er. Mai prochain ».

« On donnera la liste des noms de ceux qui se feront fait inscrire ».

LES VESTALES, estampe gravée avec beaucoup d'intelligence, par M. P. H. Jonxis, d'après un tableau de M. J. Raoux, peintre du roi, exposé au sallon il y a quelques années. A Paris, chez M. de Launay, graveur, des académies

royales de Paris & de Copenhague, rue de la Bûcherie, N°. 26. Prix, 4 livres.

GÉOGRAPHIE.

Carte du théatre de la guerre, comprenant les Pays-Bas Autrichiens, avec une partie des sept Provinces-Unies, de l'Allemagne & de la France. 2 feuilles. Prix, 3 livres. La même en une feuille, 1 liv. 10 f. = *Atlas ou théatre de la guerre, comprenant dans le plus grand détail les Pays-Bas Autrichiens & les frontieres des sept Provinces-Unies, avec celles de France*, en 18 cartes. Prix, 18 livres. = *Plans de Mastrciht, d'Anvers, des différentes villes de Flandre.* Prix, 1 liv. 10 f. chacun. = *Le cours du Rhin depuis sa source jusqu'à son embouchure, avec tous les pays qu'il traverse & qui l'avoisinent, sçavoir : la Suisse, une partie de l'Allemagne & de la France, les Pays-Bas Autrichiens & les sept Provinces-Unies.* 2 feuilles. Prix, 3 livres. A Paris, chez Desnos, ingénieur-géographe, & libraire du roi de Danemarck, rue St. Jacques, *au Globe.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

Notions élémentaires d'optique. Par M. Marat, docteur en médecine. Brochure in-8°. de 51 pages, avec figures. A Paris, chez Didot le jeune & chez Moutard. 1784. (Prix, 1 liv. 4 sous.) Cet ouvrage est un précis d'optique, science que l'auteur a enrichie de deux

branches nouvelles, & qu'il se propose de traiter en grand. Il est écrit avec la clarté, la précision, la noble simplicité qui caractérisent toutes les productions de M. Marat. Comme il y regne beaucoup de méthode, nous le jugeons très-utile aux jeunes gens qui courent la carriere des sciences, & il ne peut manquer de faire le plus grand plaisir aux lecteurs qui desireroient avoir une teinture de l'optique.

Rapport de l'un des commissaires (M. de Jussieu) *chargés par le roi, de l'examen du magnétisme animal.* Brochure in-8°. A Paris, chez la veuve Hérissant, & chez Barrois le jeune. 1784. Prix, 15 sous. = *Analyse raisonnée des rapports des commissaires chargés par le roi, de l'examen du magnétisme animal.* Par M. J.-B. Bonnefoy, membre du college royal de chirurgie de Lyon. In-8°. A Lyon, & se trouve à Paris, chez Prault. 1784. = *Observations sur les deux rapports de MM. les commissaires nommés par S. Maj. pour l'examen du magnétisme animal.* Par M. Deslon. In-4°. A Philadelphie, & se trouve à Paris, chez Clousier & chez les marchands de nouveautés. 1784. Nous rendrons compte de ces trois ouvrages.

De præcipuis morborum mutationibus & conversionibus tentamen medicum, &c. C'est-à-dire, *Essai de médecine sur les principaux changemens dans les maladies; ouvrage posthume de M. A. C. Lorry, docteur en medecine de la faculté de Paris, publié* par M. J. N. Hallé, docteur en médecine de la même faculté. In-12 de 496 pages. A Paris, chez Méquignon l'aîné. 1784. Les changemens relatifs aux maladies portent les noms d'*Epigeneses*, de *Métaptoses* ou de *Métastases*. Roderic à Castro s'en étoit déjà occupé, mais si imparfaitement, qu'au lieu de commenter l'ouvrage de cet Espagnol, ainsi qu'il l'avoit d'abord résolu, feu M. Lorry jugea

plus utile d'entreprendre une nouvelle discussion de la matiere. Dans cet *Essai* (pour employer l'expression modeste de l'auteur) on trouve, comme dans tous ses autres écrits, beaucoup de sçavoir, un style pur & même élégant.

Il reste encore à vendre, aux adresses ci-dessous, quelques exemplaires du livre intitulé : *L'art de soigner les pieds, contenant un traité sur les cors, verrues, durillons, oignons, engelures, les accidens des ongles & leur difformité. Nouvelle édition, augmentée d'un chapitre sur la maniere de soigner les pieds des soldats en garnison & dans les mouvemens, & de deux planches pour l'intelligence de cet ouvrage présenté au roi*, par M. la Forest, chirurgien pédicure de S. Maj. & de la famille royale. In-12. A Paris, chez l'auteur, rue des Moulins, butte St. Roch, la porte-cochere, N°. 5, au premier, & chez Méquignon l'aîné; à Versailles, chez Blaizot. M. la Forest avertit de nouveau qu'il se rendra tous les jours dans la matinée chez les personnes qui le feront demander; que l'après-midi on le trouvera chez lui pour soigner les pieds, & qu'il traite les pauvres gratuitement.

Introduction à la procédure civile, exposée par demandes & par réponses. Par M. Pigeau, avocat en parlement. In-16 de 332 pages. A Paris, chez la veuve Desaint. 1784. (Prix, rel., 36 sous.) « Des conférences sur l'ordre judiciaire & le droit, que j'ai données à plusieurs jeunes gens destinés à la magistrature & au barreau, dit l'auteur, ont occasionné ce petit ouvrage. Je leur avois d'abord mis en main mon traité de la procédure civile, afin de les plier à la pratique judiciaire; mais voyant que, pour y accélérer leurs progrès, il falloit, avant que de leur en faire faire une étude détaillée &

approfondie, qu'ils eussent des notions générales de la matiere, je les leur donnai telles que les voici, susceptibles même d'être utiles à des vétérans, par le plaisir qu'on éprouve à revoir en abrégé ses principes. Les copies multipliées qui s'en sont faites sur celles de ces jeunes gens, ont fait connoître ce manuscrit de quelques personnes d'un rang & d'un sçavoir élevés, lesquelles ont pensé qu'une publicité entiere en augmenteroit l'utilité; & dès-lors le destinant à l'impression, je me suis occupé d'y mettre la derniere main ». M. P. l'a divisé en quatre parties : la premiere concerne la *Demande ;* la 2e., l'*Instruction ;* la 3e., le *Jugement*, & la 4e. l'*Exécution du jugement.* Il expose avec autant d'ordre que de précision & de clarté les principes généraux sur tous ces points.

Les Srs. Gogue & Née de la Rochelle, libraires à Paris, quai des Augustins, près du pont St. Michel, donnent avis au public qu'ils sont chargés du débit de l'ouvrage intitulé : *Traité de la disposition forcée des bénéfices*, par M. l'abbé Rathier, 3 volumes in-12. Prix, 9 liv. reliés. L'auteur ayant essuyé quelques contrefaçons, a pris la précaution de signer son nom sur tous les exemplaires de l'édition originale, & c'est cette véritable édition qui se trouve chez les libraires nommés ci-dessus.

Histoire de l'église gallicane, dédiée à nosseigneurs du clergé, par le P. Longueval, de la compagnie de Jesus. *Nouvelle édition, revue & corrigée, contenant en 18 volumes in-12 sur caractere petit romain gros œil les 18 volumes in-8°. de notre précédente édition, qui est déjà épuisée, & les 18 volumes in-4°. de l'édition de Paris, qui est devenue fort rare. Prix, 42 liv. les 18 vol. brochés, & 54 liv. reliés.* Tel est le titre d'une notice imprimée que nous avons

depuis peu reçue de la capitale. « Tout ce qui s'est passé dans les Gaules, concernant la religion sous l'empire des Romains, sous le regne des Bourguignons, des Wisigoths & des François, est traité dans ce livre (observe-t-on) d'une maniere claire & précise qui ne laisse rien à desirer. On y trouve l'établissement du christianisme dans les Gaules, la fondation de diverses églises, la succession des évêques qui méritent d'être connus, les renseignemens les plus essentiels sur tous les conciles des Gaules, les différens usages de la discipline, la fondation des chapitres & des monasteres les plus célebres, l'établissement des ordres religieux, l'abrégé de la vie des saints & des plus grands hommes qui ont illustré l'église de France, l'histoire des héréfies qui l'ont troublée, une notion des ouvrages faits dans les Gaules en matiere de religion.... L'on a ajouté au bas des pages des notes critiques sur les endroits qui ont paru avoir besoin d'éclaircissement, & en tête de chaque volume des dissertations dont les sujets, intéressans par eux-mêmes, sont encore très-utiles pour l'intelligence de l'histoire ».... Cet ouvrage se vend à Paris, chez Laporte, imprimeur-libraire, rue des Noyers; à Toulouse, chez N. Etienne Sens, libraire, vis-à-vis de St. Rome; à Nîmes, chez Gaude pere, fils & compagnie, libraires; dans les autres villes de France, chez les principaux libraires.

Les mêmes ont mis en vente le *Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique & littéral de la Bible, nouvelle édition, corrigée & augmentée, dans laquelle le supplément a été exactement refondu. On y trouvera aussi la Bibliotheque sacrée, ou Catalogue des meilleurs livres que l'on peut lire pour acquérir l'intelligence de l'Ecriture sainte.* Par le R. P. Dom Augustin Calmet, religieux bénédictin, abbé de

Senones. 6 volumes in-8°. Prix, 30 liv. brochés, & 36 liv. reliés. « En donnant au public (dit-on dans un autre avis également imprimé) une nouvelle édition de l'abrégé de la sainte Bible, par Dom Calmet, en 17 vol. in-8°., nous avions prévu que les souscripteurs nous demanderoient le grand dictionnaire de la Bible, du même auteur. Cet ouvrage est en effet une suite nécessaire du premier. Il présente sous le plus grand jour les passages obscurs de la Bible, & il en rend l'intelligence facile. C'est le plus riche répertoire des faits avérés par la tradition, par les annales de l'église & par les auteurs les plus respectables. L'érudition la plus étonnante y regne d'un bout à l'autre ; & tout ce qui a trait à l'Ecriture sainte, y est expliqué avec le jugement le plus solide & le discernement le plus sûr. Mais en réimprimant ce sçavant ouvrage, il s'agissoit d'en rendre le prix accessible au commun des lecteurs. L'édition de Paris est en 4 volumes in-fol., & coûte 150 livres. Nous avons fait un calcul rigoureux des matieres & de la refonte des formats, & nous avons vu avec plaisir que nous pouvions donner dans 6 volumes in-8°. les 4 volumes in-fol. de l'édition de Paris : ces vues économiques s'accordent parfaitement avec celles des souscripteurs de la sainte Bible, & assurent le succès de cette nouvelle entreprise. Cet ouvrage est imprimé sur caractere gaillarde gros œil neuf à 2 colonnes, & sur les mêmes papier & format que la sainte Bible, afin qu'on puisse regarder ces deux ouvrages comme un même corps »....

La vie de M. Bourdoise, premier prêtre de la communauté & séminaire de St. Nicolas du Chardonnet. Seconde édition, revue, corrigée & abrégée. In-12. A Paris, chez Morin. 1784. (Prix, 2 liv. 10 f. relié.) Pour donner une idée de cette histoire, nous nous bornerons à

citer une partie de ce qu'en dit dans son approbation M. Asseline, docteur de Sorbonne : « Cet ouvrage met sous les yeux du lecteur le précis des vertus & des bonnes œuvres d'un prêtre selon le cœur de Dieu, qui a répandu la bonne odeur de J. C. en donnant constamment l'exemple d'une foi vive, d'une piété solide, d'une humilité profonde, d'un détachement absolu, & en travaillant avec un zele infatigable à rétablir la décence du culte divin, à procurer l'instruction du peuple, à former des ministres des autels ».

Le Sr. Laporte, imprimeur-libraire, à Paris, rue des Noyers, vient d'acquérir, 1°. les *Lettres du pape Clément XIV, Ganganelli*, 4 vol. in-12, grand-format; prix, br., 7 liv. 4 f. : 2°. les mêmes, 4 vol. in-12, petit papier; prix, br., 4 liv. 16 f. : 3°. LES NUITS CLÉMENTINES, *traduites de l'italien*, gros vol. in-12; prix, br., 2 liv. : 4°. les *Pensées du pape Clément XIV, Ganganelli, sur différens sujets*, in-12; prix, br., 1 liv. 16 f. : 5°. l'Eloge du même souverain pontife, par le R. P. Lieutaud, in-12; prix, br., 1 liv. 4 sous.

Les principaux idiotismes de la langue grecque, avec les ellipses qu'ils renferment ; ouvrage utile aux jeunes rhétoriciens & aux humanistes pour l'intelligence des auteurs grecs. Par M. Furgault, professeur émérite de l'université de Paris. In-8°. A Paris, chez Nyon le jeune. 1784. Cet auteur a déjà publié, entr'autres écrits, une grammaire grecque fort estimée & dont on fait usage dans les meilleurs colleges. Quoique, selon lui, on ne puisse rien offrir de nouveau sur les idiotismes, il a cru bien mériter des instituteurs & des éleves, en donnant une syntaxe dont les regles appuyées d'exemples clairs & précis, traduits aussi littéralement qu'il seroit possible, aplaniroient une foule de difficultés qui les

arrêtent à chaque pas, & les dégoûtent presque toujours de l'étude de la plus belle des langues anciennes. Il a joint à son ouvrage, pour le rendre plus commode, une table générale des mots & des phrases qu'on y trouve. Nous ne sçaurions trop recommander la lecture de ce volume à ceux qui veulent être initiés dans les auteurs grecs.

Selon un *dernier avis* que nous venons de recevoir, *concernant les Œuvres de Voltaire imprimées à Lausanne, en 40 vol. in-12*, « cette collection a été proposée au prix modique de 40 liv., & l'on continuera de la donner à ce prix jusqu'à la fin de Décembre 1784, passé lequel tems elle sera remise au prix de 60 liv. Il faut s'adresser à Paris, chez Brunet, libraire, rue de Marivaux, place du Nouveau théâtre italien. La brochure de chaque volume se paiera séparément un sou, & la reliure en basane 10 s. par volume ».

« On trouve chez le même libraire les 6 derniers volumes de l'édition in-4°., imprimée, & donnée dans le tems par souscription au prix de 10 liv. le volume en blanc. Ceux qui ont négligé de retirer cette livraison ou quelque autre, peuvent encore se compléter à raison de 10 liv. le volume ».

LE SERRAIL A L'ENCAN. = LA NOUVELLE OMPHALE, *comédie dédiée aux femmes vertueuses.* = LES BIGARRURES AGRÉABLES, *ou Almanach lyrique & galant.* = VARIÉTÉS AMUSANTES, *étrennes aux gens de goût.* Tels sont les titres de quatre almanachs chantans pour l'année 1785, qui se vendent chacun 1 liv. 10 sous à Paris, chez Crepy, rue St. Jacques, près de celle de la Parcheminerie.

On nous a communiqué, 1°. un *Mémoire* (manuscrit) *sur les poids & mesures, où l'on se propose d'indiquer le moyen d'avoir des éta-*

lons ou modeles de mesures & de poids qui soient réglés par des principes certains & invariables, ensorte que l'on puisse, d'après ces principes, se procurer les mêmes étalons ou modeles en tous tems & en tous lieux, & les transmettre aux siecles à venir & aux nations éloignées, 2°. le *Projet* (imprimé sans nom du lieu ni de la date de l'impression) *d'un pont & d'une machine hydraulique, pour une distribution générale d'eau pure & salubre dans Paris*, par M. de Forge, chevalier, ancien écuyer de main du roi, *avec des réflexions sur tous les établissemens de ce genre, adoptés jusqu'à ce jour.* Nous ferons connoître l'un & l'autre le plutôt qu'il nous sera possible.

M. Jean-Jacques le Franc, marquis de Pompignan, ancien premier président de la cour des aides de Montauban, membre de l'académie françoise, &c., écrivain très-recommandable, surtout par ses odes & par sa tragédie de DIDON, est mort le 1er. Novembre, à Pompignan, dans la 75e. année de son âge.

GRANDE-BRETAGNE.

History of the absorbent system, &c. C'est-à-dire, *Histoire du systême des vaisseaux absorbans. Premiere partie, contenant la chylographie.* Par M. Jean Sheldon, chirurgien. In-4°. enrichi de très-belles planches. A Londres, chez Cadell. 1784. L'auteur s'occupe ici d'une maniere très-satisfaisante des vaisseaux lactés. Il expose la méthode de les trouver & de les préparer, donne l'histoire de leur découverte, ainsi que leur description. Dans un autre volume il examinera les vaisseaux lymphatiques des divers organes & des extrêmités.

A View of the british empire, &c. C'est-à-dire, *Considérations sur l'empire britannique, & particulierement sur l'Ecosse.* In-8°. A Londres,

chez Walter. 1784. Présenter quelques idées concernant les moyens de rendre l'Ecosse plus florissante & le peuple de ce royaume plus heureux, tel est le principal objet de l'auteur : en conséquence, il examine l'état politique & commercial, soit de l'Angleterre, soit de l'Ecosse, montre les désavantages auxquels ce dernier pays se trouve exposé, insiste sur la nécessité de lever plusieurs obstacles très-puissans, conseille d'encourager la pêche, d'établir des ports dans les montagnes de l'ouest, &c.

Some hints in regard to the better menagement of the poor, &c. C'est-à-dire, *Pensées sur la meilleure maniere de conduire les pauvres.* In-8°. A Londres, chez Cadell. 1784. Suivant les remarques très-judicieuses de l'anonyme, il faudroit inspirer aux pauvres des différentes paroisses l'amour du travail ; dans la distribution des charités publiques, avoir surtout égard aux pauvres industrieux & sobres, distinguer entre les importuns qui persistent dans leurs sollicitations, & les pauvres honteux qui osent à peine se présenter, enfin seconder de préférence ces derniers, lorsqu'ils sont connus, & que leur état demande des secours prompts & particuliers.

An essay on medals, c'est-à-dire, *Essai sur les médailles.* In-8°. A Londres, chez Dodsley. 1784. L'origine & les progrès de la numismatique ; son utilité, ses agrémens, les métaux & les coins dont on s'est servi pour les médailles, les moyens de distinguer les véritables de celles qui ont été contrefaites : voilà une partie des sujets que l'anonyme discute avec autant de jugement que de sçavoir.

ALLEMAGNE.

Sammlung und erlœrung merkwurdiger erschetnungem aus dem menslichen leben, &c. C'est-

à dire, *Recueil & explication de phénomenes remarquables de la vie humaine.* In-8°. de 232 pages. A Francfort & à Leipsig, chez les libraires qui vendent des nouveautés. 1784. M. Abel, professeur à Stuttgard, s'occupe depuis longtems d'une *Introduction à la connoissance pratique de l'homme ;* il a fait imprimer l'écrit que nous annonçons, pour pressentir le goût du public, dont il nous paroît mériter les suffrages & les encouragemens. Il examine, entr'autres objets, la cause des rechûtes dans les maladies par le seul souvenir, l'état de l'ame durant la catalepsie, les charmes de la jeunesse, & ceux que les corps reçoivent *par leur union avec les corps animés, ou par leur propre animation.* En traitant le premier point que nous avons indiqué, il rapporte deux exemples singuliers, surtout celui d'un ami qui avoit eu une crampe violente à la tête, & qui retomboit dans cette maladie chaque fois qu'on en parloit. La guérison d'une maladie, observe-t-il à ce sujet, n'efface pas toujours toutes les impressions qu'elle a faites sur le cerveau & sur l'ame : conséquemment, si l'imagination renouvelle ces impressions jusqu'à un certain point de vivacité, les symptômes de la maladie doivent reprendre, attendu que chaque mouvement qui d'une partie du corps est porté à l'ame par les nerfs & le cerveau, & qui y fait impression, en produit constamment un autre qui de l'ame passe au même point du cerveau, & des mêmes nerfs jusqu'aux parties affectées, & retourne ainsi précisément au même endroit du corps.

Cautelæ anthelminticorum in paroxismis verminosis, observationibus illustratæ, &c. C'est-à-dire, *Observations qui montrent la nécessité d'employer avec précaution les anthelmintiques durant les paroxismes vermineux.* Par M. Meyer.

A Gottingue, chez les libraires qui vendent des nouveautés. Lorſque les ſymptômes qui indiquent la préſence des vers ſont portés à un certain degré, il vaut mieux, comme l'auteur le prouve, recourir aux calmans qu'aux vermifuges proprement dits, leſquels ne pourroient qu'augmenter l'irritation.

Elenchus fungorum, &c. C'eſt-à-dire, *Deſcription des genres & des eſpeces des champignons*. Par M. Batſch, maître ez-arts. Grand in-4°. A Halle, chez Gebauer. On trouve ici beaucoup d'additions aux recherches de Micheli & de Schœffer ſur la même matiere. M. B. a fait ſes diviſions d'après les organes de la fructification, d'où il réſulte neuf genres principaux. Ce volume contient 10 feuilles en deux colonnes, l'une pour le latin & l'autre pour l'allemand, avec 57 figures, leſquelles repréſentent gravés & enluminés d'après nature, divers champignons qui croiſſent aux environs de Jena.

Catalogue d'une collection d'eſtampes des meilleurs maîtres flamands, françois, italiens & allemands, que les héritiers de feu M. le baron de Berberich mettront en vente au plus offrant le 14 Février 1785 & les jours ſuivans, dans la maiſon de fondation de feu M. Senkenberg, rue dite SCHLIMME MAUER, *à Francfort-ſur-le-Mein.* In-12 de 290 pages. A Francfort, chez Bayrhoffer. 1784. Cette collection eſt très-précieuſe, ſoit par la qualité, ſoit par le nombre & la variété des morceaux qui la compoſent. « L'enchere (dit-on dans un avis joint au catalogue) ſe fera par les crieus publics de cette ville, & le paiement comptant en eſpeces d'or & d'argent ſur le pied de 24 florins. Les amateurs étrangers ſont priés de s'adreſſer *à l'expédition des gazettes du chef bureau des poſtes impériales, à Francfort* ».

SUISSE.

Vorſtellung der Staats verœndrung in Nord Americka, &c. C'eſt-à-dire, *Tableau de la révolution politique de l'Amérique ſeptentrionale depuis les premiers troubles en 1774 juſqu'au moment de l'alliance de la cour de Verſailles avec les colonies.* Par un Américain. *Nouvelle édition, augmentée des réflexions d'un Anglois.* In-8°. de 174 pages. A Berne, chez Haller. 1784. Il regne dans cette hiſtoire beaucoup de chaleur & d'intérêt. Les réflexions qu'on vient d'y ajouter, ſont de M. Jean Weſley, & ſe diſtinguent principalement par un ton fort modéré.

Hiſtoire de la guerre & des négociations qui ont précédé le traité de Teſchen. In-8°. de 148 pages. A Neuchâtel, & à Geneve chez Chirol. 1784. Cet ouvrage a le double mérite de l'énergie & de l'impartialité. La guerre en queſtion eſt comparable, ſuivant l'auteur, par l'habileté des généraux, à celle où commanderent Turenne & Montécuculli.

ESPAGNE.

Demoſtracion, &c. C'eſt-à-dire, *Démonſtration mécanique des maladies que peuvent occaſionner les compreſſions des côtes dans les corps des femmes.* Par D. Mariano Martinez Galinſoga, profeſſeur de médecine & de chirurgie latine à Madrid, & médecin des armées royales. A Madrid, chez Caſtillo. 1784.

Obras, &c. C'eſt-à-dire, *Œuvres de la marquiſe de Lambert, traduites du françois* par Dona Marie-Cajetane de la Cerda y Vera, comteſſe de la Laing. A Madrid, chez Barco. 1784.

Atlante Eſpagnol, &c. C'eſt-à-dire, *Atlas Eſpagnol.* Par D. Bernard Eſpinalt y Garcia, officier des poſtes de Madrid. Tome 8e. A

Madrid, chez Corominas & chez Tieſo; à Séville, chez Bernard & chez Vazquez; à Barcelone, chez Rivas. 1784.

Principaux événemens politiques & autres.

DAns la nuit du 27 au 28 Octobre, la princeſſe Julienne-Marie, fille du prince Fréderic, & niece du roi de Danemarck, eſt morte à Copenhague, âgée de 6 mois.

Les ſéances de la diete aſſemblée à Grodno continuent de s'écouler avec la plus grande tranquillité. Il ne paroît pas même, ainſi qu'on le penſoit, qu'il y ſoit queſtion d'aucune affaire importante, relative aux puiſſances étrangeres. On peut en juger par le contenu des propoſitions du roi, remiſes à cette aſſemblée le 15 Octobre.

Propoſitions du trône, faites aux Etats de la république aſſemblés à la diete de Grodno de 1784.

Plus le roi a montré d'empreſſement à ſe conformer aux loix, & à complaire aux vœux de la Lithuanie, en faiſant tenir dans cette province une diete pour la premiere fois depuis ſon regne, ſans égard aux embarras conſidérables d'un déplacement ſi pénible, plus auſſi S. M. a-t-elle droit de s'attendre à trouver dans la bonne volonté des illuſtres Etats la coopération la plus efficace aux meſures à prendre pour la réuſſite de ce que ſon patriotisme, combiné avec ce qui eſt dû aux circonſtances, lui fait deſirer.

PREMIERE PROPOSITION. Elle ne peut avoir pour objet que l'accompliſſement à la diete actuelle de ce que le mauvais ſuccès de la derniere a laiſſé non achevé. Les comptes des deux commiſſions du tréſor, de celle d'éducation & du département de la guerre, quoiqu'approuvés par les examinateurs comitiaux de 1782, n'ont pas été quittancés par la république. Il eſt donc néceſſaire qu'ils le ſoient aujourd'hui, & que les comptes de ces dicaſteres, depuis la derniere diete, ſi (comme on le doit eſpérer) ils ſont trouvés exacts, ſoient

pareillement quittancés. Or, comme l'inexécution de ce qui auroit dû être fait à la diete passée retombe sur la diete actuelle, & en double en quelque façon le travail, cela même fait voir combien il nous faut être économes du petit nombre de jours laissés à notre législation. Le roi espere que cette considération écartera aussi de l'examen & de l'acte de témoignage qui doit être rendu au Conseil permanent, tout ce qui pourroit retarder le cours actif de la diete présente.

II. Prop. S. M. l'Imp. ayant, dans le cours des deux dernieres années, donné à notre république diverses preuves de ses intentions amicales envers elle, particuliérement en matiere de commerce, il est juste qu'en retour, nous donnions notre sanction comitiale à ce dont le duc de Courlande est convenu relativement au commerce de Riga avec cette auguste souveraine.

III. Prop. Le même motif de reconnoissance envers l'Imp., joint à l'intérêt de nos propres concitoyens, porte le roi à représenter aux Etats combien il seroit convenable de baisser dans nos provinces les plus méridionales le taux des perceptions aux douanes, qui y subsistent encore telles qu'elles ont été établies sous le regne du roi Jean Sobieski. En baissant ce taux, nous obligerons notre grande voisine & amie, & nous encouragerons & étendrons utilement notre propre commerce.

IV. Prop. Le roi a tant de fois exposé aux dietes précédentes combien il est nécessaire d'augmenter la pension que les trésors des deux nations font aux maréchaux respectifs de leurs tribunaux, combien il importe d'assigner un fonds pour les pensions des juges députés, combien il devient de plus en plus indispensable de former des fonds suffisans à l'entretien des gardes des archives, des prisons, & des prisonniers aux différens grods, & surtout de ceux dont les revenus sont de beaucoup diminués ou même totalement anéantis, que S. M., sans répéter les détails sur ces objets, ne fait que les rappeller aux Etats. Mais comme les besoins à cet égard des palatinats respectifs sont plus ou moins grands, & demandent par conséquent des subventions différentes & proportionnées, le roi conseille aux Etats de permettre aux palatinats & districts respectifs de faire là-dessus des réglemens sur les lieux par leurs *Lauda* particuliers, à l'égard desquels on auroit à se référer au Conseil permanent.

V. Prop. L'utilité assez généralement reconnue du projet relatif aux décrets d'exécution, qui a été envoyé aux diétines de la couronne, doit faire espérer qu'il sera

converti en loi. Or, si l'établissement des gardes des grods a lieu, ces mêmes gardes pourront servir à l'exécution des décrets, sans que dès-lors il soit besoin d'employer à cela les troupes de la république, que ce service civil charge trop actuellement.

VI. Prop. Comme il s'éleve de divers endroits des plaintes occasionnées par les enrôlemens pour les troupes de la république, le roi recommande aux Etats d'aviser aux moyens de concilier ces enrôlemens (indispensables pour maintenir le complet des troupes) avec ce qui conviendra à cet égard le mieux aux citoyens. S. M. se flatte en même tems, que l'augmentation du fonds des invalides ne rencontrera aucune difficulté.

VII. Prop. L'illustre naissance de MM. les princes d'Anhalt & de Nassau, l'attachement qu'ils ont déjà manifesté pour notre nation, donnent au roi lieu d'espérer que l'indigénat leur sera accordé avec facilité, ainsi que S. M. le souhaite. En même tems les Etats auront sans doute égard aux recommandations des départemens respectifs, en fait d'indigénats & d'ennoblissemens, en faveur des sujets que leurs services militaires ou civils ont effectivement rendus bien méritans de notre patrie.

VIII. Prop. Les cours étrangeres ayant diverses fois porté plainte, comme si la forme de notre gouvernement ne leur fournissoit pas de moyens de justice assez prompts, dans de certains cas où elles croyoient voir le droit des nations lésé, le roi recommande aux Etats de pourvoir aux moyens d'éloigner entierement des plaintes pareilles.

IX. Prop. L'expérience ayant fait voir la nécessité d'augmenter le nombre des sénateurs en Lithuanie, surtout depuis l'institution du Conseil permanent, le roi compte que les Etats consentiront à cette augmentation.

S. M., par égard pour la briéveté du tems accordé à nos délibérations comitiales, ne veut pas augmenter le nombre de ses propositions ; & comme elle n'a choisi que celles qui lui ont paru adaptées au tems, & les plus aisées à exécuter, elle se promet la déférence & la co-opération auxquelles elle a lieu de s'attendre, comme à des suites de la conviction & de la disposition affectueuse des cœurs, sur lesquels, par-dessus tout, S. M. desire de regner.

L'empereur a ordonné à plusieurs régimens de prendre la route des Pays-Bas ; tirés de la Boheme, de la Moravie, de la Haute &

Basse-Autriche, ils forment un corps de plus de 40 mille hommes, avec un train de grosse artillerie. On parle aussi à Vienne de la marche de quelques milliers de Croates, de la levée de bataillons francs, &c.

Madame la gouvernante-générale de la Lombardie Autrichienne est accouchée heureusement, le 21 Octobre, d'une princesse qui doit être tenue sur les fonts de baptême au nom de la reine de France.

L'infant Don Philippe, le second des princes jumeaux dont la princesse des Asturies accoucha l'année derniere, est mort le 18 du même mois.

Le président d'Entrecasteaux, qui a recouvré sa liberté à Lisbonne, s'est retiré dans le couvent des Jéronimites, lesquels l'ont reçu avec assez de répugnance. Il suit aujourd'hui volontairement leur discipline & porte leur habit. Comme il a, dit-on, la ville pour prison, & qu'il en a reçu l'ordre signé de S. M. Très-Fidele, il n'a pas manqué de le faire notifier au parlement d'Aix, lequel ne peut pas le contumacer, puisque dans son état il observe les défenses d'une autorité supérieure qui l'empêche de jouir de sa liberté & de repasser en France.

L'abbé Aubert ayant donné sa démission de la chaire de littérature françoise au college royal, le roi a bien voulu lui accorder des lettres de vétérance, & S. Maj. a nommé à cette chaire l'abbé de Cournand, chanoine de Saint-Fargeau.

La reine de France, qui est arrivée au terme de quatre mois & demi de sa grossesse, jouissant d'une santé qui ne laisse rien à desirer, a été saignée le 8 Novembre, pour la seconde fois.

L'archevêque de Toulouse ayant fait des représentations, au nom des évêques, au baron de Breteuil sur la lettre qu'il leur a écrite de l'ordre du roi, sur les difficultés qu'elle présente & la gêne qu'elle impose aux évêques, le ministre lui a répondu « que l'intention du roi n'étoit pas qu'ils dussent prendre l'ordre de S. Maj. dans les cas pressés, pour affaires avec leurs métropolitains, ou pour des arrangemens urgens avec leurs familles, &c., l'intention de S. Maj. n'étant que de prévenir leur trop long séjour dans des lieux éloignés de leurs dioceses, & non de les y confiner comme dans une prison ».

« Des dépêches arrivées de Potzdam (écrit-on de Paris le 22 Novembre) ont retardé de quelques jours le départ du prince Henri de Prusse, qui n'est parti d'ici que le 9 de ce mois; S. A. R. va directement à Berlin, ne devant s'arrêter à Nancy & à Strasbourg que pour y voir la parade ».

Cet illustre voyageur a passé les derniers momens de son séjour à Anet, chez M. le duc de Penthievre; à Chantilly, chez M. le prince de Condé, & à Ste. Assise chez M. le duc d'Orléans. M. le duc de Penthievre, à la suite d'une superbe fête, l'a conduit sur le champ de la bataille d'Ivry, où l'on voit une pyramide qui consacre un événement arrivé en 1590. Le prince y a été accueilli par une bergere qui, gardant un beau troupeau, le faisoit paître aux environs de cette pyramide. Portant une corbeille de fleurs & parée de ses habits de fête, la belle enfant est venue présenter des bouquets à la société brillante qui fouloit d'un pas léger la pelouse autrefois arrosée du sang précieux des François; elle a offert une branche de laurier au héros, qui l'a déposée sur le socle de l'obélisque, & a rendu par-là un hommage très-ingénieux à la mémoire de Henri IV.

S. A. R. a dit en prenant congé du duc de Nivernois : *J'ai paſſé la plus grande partie de de ma vie à deſirer de voir la France ; je vais employer le reſte à la regretter.*

Le colonel Campbell, ci-devant gouverneur de la Jamaïque, a été commandant en chef dans l'Inde.

Le prince regnant de Naſſau-Weilbourg ayant demandé par requête aux Etats-Généraux des Provinces-Unies la démiſſion de tous ſes emplois militaires au ſervice de la république, L. H. P. viennent de la lui accorder. Ce prince étoit général d'infanterie, colonel de l'eſcadron des Gardes Hollandoiſes à cheval, & gouverneur de Maſtricht.

On a publié à La-Haye le rapport ſuivant.

« Le commandant de Lillo, d'après les ordres reçus de L. H. P., a formé, le 7 Novembre au ſoir, avec beaucoup de ſuccès & de tranquillité, les inondations à l'entour des forts ſur l'Eſcaut, trois jours après que 700 hommes de troupes autrichiennes, avec quelques pieces de campagne, marchant le fuſil ſous le bras, vers la contreſcarpe, s'étoient portés, ſans qu'on les eût apperçus, derriere les écluſes. L'inondation s'eſt auſſi exécutée le même ſoir, ſans la moindre oppoſition, au fort Fréderic-Henri & à Liefkenſhock ; mais au fort Kruiſchans, la tranquillité n'a pas été auſſi complette. Le lieutenant-colonel Nahuis ayant commencé à former l'inondation vers les 4 heures de l'après-midi, avoit placé trois ſentinelles à la barriere d'Anvers, & deux à celle de Koudeſtin pour garder le chemin couvert ; on apperçut deux ſoldats autrichiens arrêtés auprès de l'écluſe ; on leur ſignifia de ſe retirer ; mais, loin de le faire, ils vinrent ſe placer devant la barriere de Koudeſtin,

où ſe trouvoit poſté un enſeigne avec un piquet de quelques Hollandois placés là pour empêcher que perſonne ne vînt troubler l'inondation. Il fut une ſeconde fois ſignifié aux Autrichiens de ſe retirer ; ils répondirent qu'ils étoient ſur le territoire de l'empereur ; l'enſeigne repliqua qu'on ne le reſpectoit plus en ce lieu, & renouvella l'ordre de ne pas ſe riſquer ſous la portée du canon, à quoi ils obéirent. Le lieutenant qui avoit la garde de la barriere d'Anvers, apperçut auſſi un bas-officier & quatre ſoldats autrichiens, qui d'abord ſe retirerent ; mais à 8 heures & demie du ſoir, le commandant du fort eut avis qu'on entendoit tirer vers les deux digues ; il fit auſſi-tôt ſortir le ſous-major & neuf hommes pour ſoutenir les ſentinelles ; & l'obſcurité empêchant qu'il ne ſçût au juſte de quoi il étoit queſtion, il fit tirer le canon ; il fut enſuite inſtruit qu'une des ſentinelles appercevant du monde près des écluſes, avoit crié trois fois *Qui vive*, & que ne recevant point de réponſe catégorique, elle avoit tiré après avoir encore averti qu'on ſe retirât, à quoi l'on n'avoit répondu que par quelques groſſiéretés. Le coup de feu de la ſentinelle fut ſuivi de quelques coups du côté des Autrichiens en dedans de la digue d'Anvers. Le même cas eut encore lieu à la barriere de Koudeſtin, où, ſur l'avertiſſement de la ſentinelle, ayant été de même répondu quelques inſolences, elle fit également feu. Le commandant de Lillo ayant entendu le canon de Kruiſchans, s'imagina que ce fort étoit attaqué, & donna les coups de ſignaux auxquels la frégate le *Pollux* répondit. Comme il faiſoit fort obſcur, le commandant fit lancer quelques pots à feu & boulets à la lumiere, dans le deſſein d'obſerver ce dont il s'agiſſoit ».

Table de la 3me. partie du huitieme tome 1784.







